PIECE N°5.1.2 - ETUDE PAYSAGERE - IMPACT & MESURES (+ ANNEXES)

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT (70)

COMMUNE DE ROCHE-ET-RAUCOURT

FEVRIER 2023 – MIS A JOUR EN FEVRIER 2024 (DEMANDE DE COMPLEMENTS) - MIS A JOUR EN DECEMBRE 2024 (AVIS MRAE)

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

PE DE ROCHE-ET-RAUCOURT

188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com
SAS AU CAPITAL DE 500€- RCS MONTPELLIER 901 883 660

PAYSAGERS IMPACTS

Prise de vue dans la vallée du Vannon

PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS

A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN

La carte ci-contre met en évidence le lien direct entre la visibilité du projet éolien, la topographie et les boisements.

Les ondulations du relief ainsi que les boisements présents notamment au nord et au sud réduisent l'aire de visibilité théorique, dans les aires d'études éloignée et rapprochée.

Il faut nuancer ces résultats qui sont théoriques puisque, dans la réalité, s'ajoutent de nombreux filtres visuels supplémentaires (petits boisements, haies, éléments bâtis et/ou micro-relief) qui ne peuvent être pris en compte à cette échelle.

Cette carte ne tient pas non plus compte de la prégnance liée à l'éloignement. En effet, au-delà du périmètre de l'aire éloignée, bien que des éoliennes soient théoriquement visibles, la prégnance est infime.
Par conséquent, la carte illustre l'aire de visibilité théorique maximale du projet éolien.

NB : C'est la hauteur maximum du gabarit envisagé (soit 230 m en bout de pale) qui a été retenue pour le calcul de la ZVI sur cette carte et les suivantes.

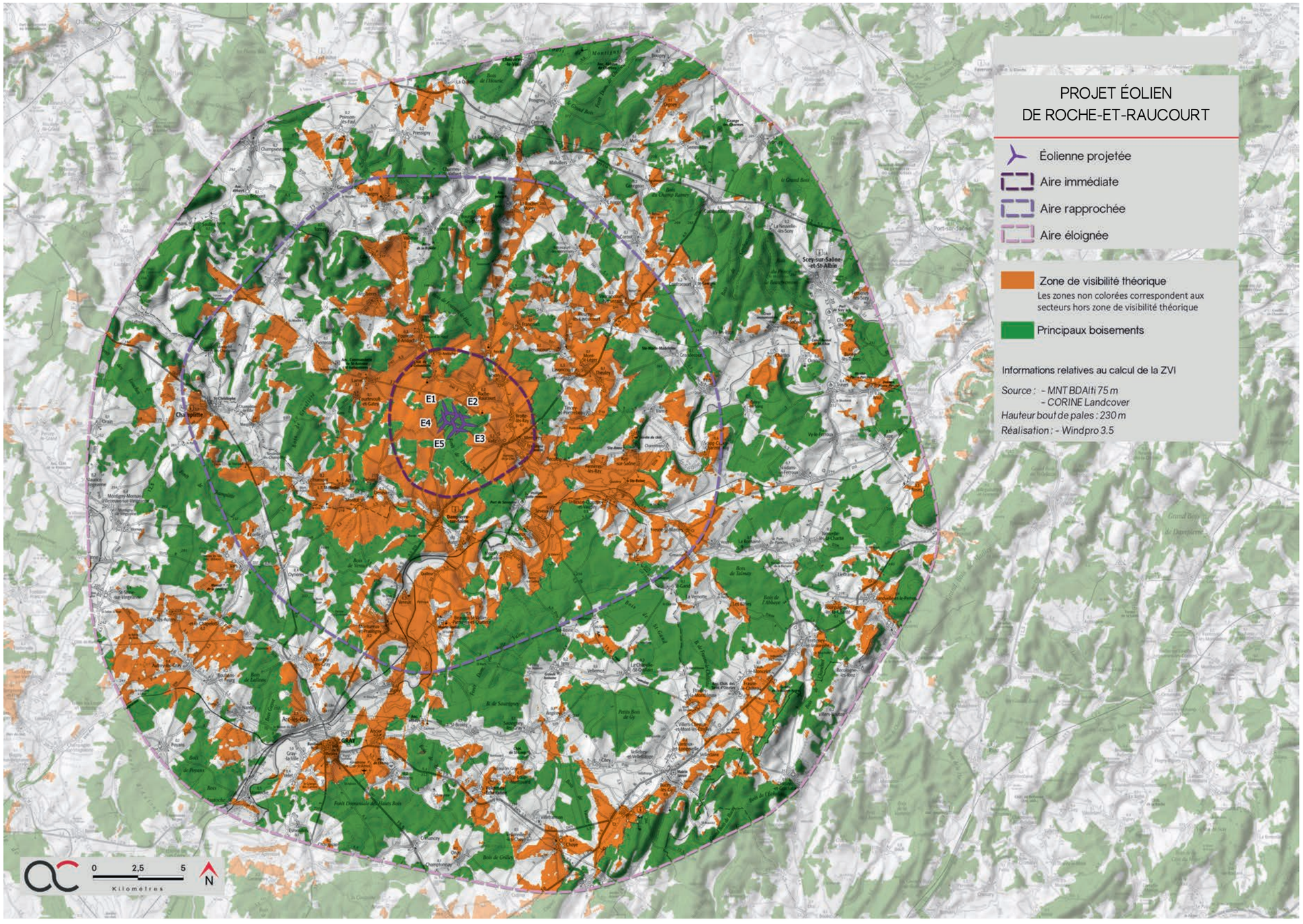

Figure 105 : *Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien*

Le calcul de l'angle vertical apparent permet de compléter et d'affiner les résultats obtenus sur la carte de la page précédente. Là encore, les facteurs principaux qui influent sur le calcul de l'angle perçu sont le relief, pouvant masquer totalement le projet ou en tronquer une partie, les boisements et également la distance d'éloignement des éoliennes (non prise en compte pour la carte précédente). Cette donnée permet encore de nuancer la visibilité du projet éolien dans le périmètre d'étude à travers 4 catégories.

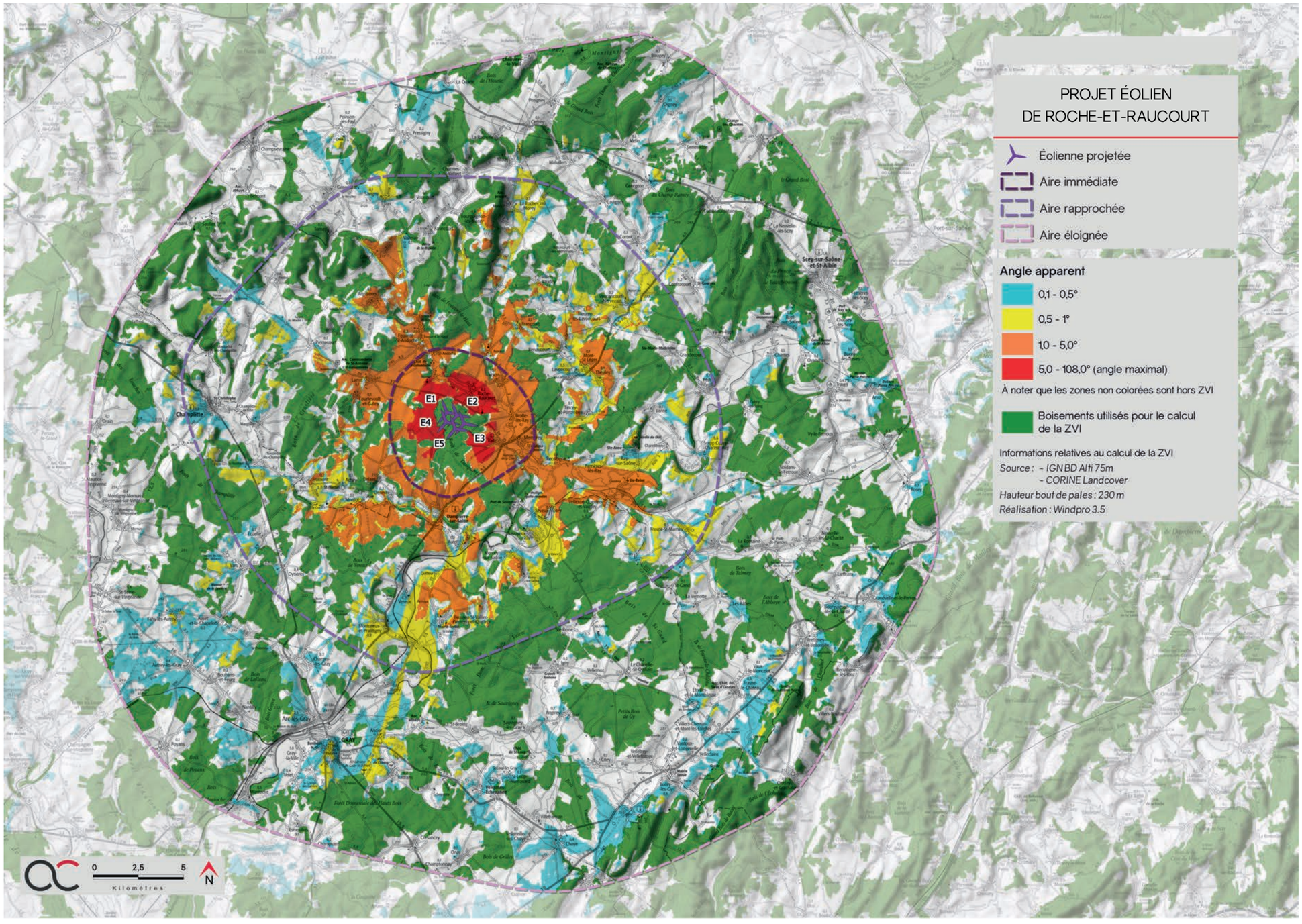

Figure 106 : *Carte de visibilité théorique (angulaire) du projet éolien*

B . Présentation des photomontages

1 . Choix des photomontages

Suite au repérage des sensibilités paysagères identifiées dans l'état initial (Partie 1), un ensemble de points de vue a été retenu pour étudier de manière fine l'impact paysager du projet éolien de Roche-et-Raucourt.

Les sensibilités paysagères identifiées dans l'état initial ont été regroupées par grande thématique (contexte éolien, déplacements, patrimoine, paysage et habitat) afin de simplifier l'analyse des impacts. Néanmoins, toutes les sensibilités ont été conservées et chaque point de vue correspond à l'évaluation d'un (ou de plusieurs) enjeu(x) :

> Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques,
> Effet cumulé avec un ou plusieurs autre(s) parc(s) ou projet(s) éolien(s)[1],
> Perception depuis les axes de communication,
> Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg,
> Visibilité et/ou covisibilité avec le patrimoine bâti et paysager protégé.

Les tableaux ci-après en donnent le détail, photomontage par photomontage. Les cartes suivantes permettent également de visualiser l'emplacement des points de photomontages. Les secteurs présentant des sensibilités identifiées comme fortes au stade de l'état initial peuvent faire l'objet de plusieurs photomontages.

1 Les photomontages ont été réalisés en tenant compte du contexte éolien connu au jour de leur réalisation : novembre 2022.

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULE AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire éloignée						
1	**Panorama depuis le château de Gray**	Vallée de la Saône	PE Entre Saône et Salon, PE Les Écoulottes, PE val de Vingeane Est			Château de Gray MH 104 et SPR de Gray
2	**Panorama depuis les hauteurs de Gy**	Plaine de Gray	PE Bois de Saint-Gand, PE de Frasne-le-Château, PE Entre Saône et Salon, PE Les Écoulottes			Covisibilité église Saint-Symphorien MH 94 et SPR de Gy
3	**Perception depuis le château de Gy**	Plaine de Gray	PE Bois de Saint-Gand, PE de Frasne-le-Château, PE Entre Saône et Salon, PE Sud Vannier, PE Argillières, PE Les Écoulottes			Château MH 95 et SPR de Gy
4	**Perception depuis le GR 145 au sud-est de Bucey-lès-Gy**	Plaine de Gray	PE Bois de Saint-Gand, PE de Frasne-le-Château, PE Entre Saône et Salon, PE Sud Vannier, PE Argillières, PE Les Écoulottes	GR 145		Covisibilité église co-paroissiale MH 85 et SPR de Bucey-lès-Gy
Aire rapprochée						
5	**Perception depuis le sud-est de Beaujeu**		PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE d'Argillières, PE La Roche 4 Rivières, PE de Savigny, PE Haut-Vannier			Covisibilité château de Beaujeu MH 28
6	**Perception depuis le sud de Mercey-sur-Saône**	Vallée de la Saône	PE Entre Saône et Salon, PE La Roche 4 Rivières, PE de Renaucourt		Silhouette Mercey-sur-Saône	
7	**Perception depuis le sud de Vellexon**		PE La Roche 4 Rivières, PE de Renaucourt, PE d'Argillières, PE Sud Vannier	RD 173	Silhouette Vellexon	
8	**Perception depuis le pont de la RD 27 sur la Saône**	Vallée de la Saône		Voie verte Rive de Saône, RD 27		Covisibilité SPR de Ray-sur-Saône
9	**Perception depuis RD 291 au sud de Charentenay**	Vallée de la Saône	PE Entre Saône et Salon	Voie verte Rive de Saône, RD 291	Silhouette Ray-sur Saône	Covisibilité église et château de Ray-sur-Saône MH 20 et 22, SPR Ray-sur-Saône
10	**Perception depuis RD 234 au nord de Soing**	Vallée de la Saône	PE Entre Saône et Salon 1, PE Val de Vingeanne Est, PE de Renaucourt, PE Sud Vannier, PE La Roche 4 Rivières		Frange nord Soing	Covisibilité château de Ray-sur Saône MH 20
11	**Perception depuis la rue du château de Ray-sur-Saône**		PE de Renaucourt, PE La Roche 4 Rivières			Château de Ray-sur-Saône MH 20
12	**Perception depuis la RD 101 à l'est de Tincey**	Vallée de la Gourgeonne	PE de Renaucourt, PE Sud Vannier, PE La Roche 4 Rivières	RD 101	Silhouette Tincey	
13	**Perception depuis l'est de Theuley**	Vallée de la Gourgeonne	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE Sud Vannier, PE La Roche 4 Rivières		Silhouette Theuley	
14	**Perception en sortie nord-ouest de Renaucourt**		PE d'Argillières, PE La Roche 4 Rivières	RD 27	Frange nord-ouest Renaucourt	Croix de chemin MH 4
15	**Perception depuis la RD 42 à l'est de Fleurey-lès-Lavoncourt**		PE Renaucourt	RD 42	Silhouette Fleurey-lès-Lavoncourt	
16	**Perception depuis l'ouest de la Roche-Morey**	Montagne de la Roche	PE La Roche 4 Rivières	RD 285	Silhouette la Roche-Morey	
17	**Perception en frange nord de Fouvent-le-Haut**				Frange nord Fouvent-le-Haut	Covisibilité église de Fouvent-le-Haut MH 3
18	**Perception depuis la RD 5 à l'ouest de Larret**			RD 5	Silhouette Larret	
19	**Perception depuis la RD 36 à l'ouest d'Achey**		PE de la Roche 4 Rivières, PE Bois de Saint-Gand	RD 36	Silhouette Achey	Covisibilité église Saint-Martin MH 12
20	**Panorama depuis Montot**	Vallée du Salon		RD 171, GR 145	Frange ouest Montot	
21	**Vue depuis le coteau sud de la vallée du Salon à Denèvre**				Frange sud Denèvre	

Figure 107 : *Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 1/2*

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULE AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
22	Perception depuis la RD 70 en entrée sud de Dampierre-sur-Salon	Vallée du Salon		RD 70	Silhouette Dampierre-sur-Salon et entrée sud	
23	Perception en frange est de Dampierre-sur-Salon		PE d'Argillières, PE La Roche 4 Rivières		Frange est Dampierre-sur-Salon	
24	Perception depuis les rives de Saône à Recologne	Vallée de la Saône		Voie verte, RD 261	Sortie ouest Recologne	
25	Perception depuis la route communale entre Francourt et Raucourt	Vallée de la Bonde			Silhouette Raucourt	
26	Perception depuis la RD 1 au nord de Raucourt			RD 1	Silhouette Raucourt	
27	Perception depuis la RD 1 au sud-est de Raucourt	Vallée de la Bonde		RD 1	Silhouette Raucourt et frange sud-est	
Aire immédiate						
28	Perception en entrée nord de Saint-Andoche				Entrée nord de Saint-Andoche	
29	Perception depuis le lieu-dit Andrevin		PE de la Roche 4 Rivières		Lieu-dit Andrevin	
30	Perception depuis le lieu-dit Asnières				Lieu-dit Asnières	
31	Perception depuis la RD 70 au sud de Vaite		PE de Renaucourt, PE d'Argillières	RD 70	Habitat de la ZA de Vaite	
32	Panorama depuis les hauteurs au sud de Vaite	Vallée du Vannon	PE de la Roche 4 Rivières, PE de Renaucourt, PE d'Argillières		Silhouette Vaite	
33	Perception en sortie de bourg de Vaite				Bourg Vaite	
34	Perception en frange ouest de Membrey	Vallée du Vannon		RD 70	Frange ouest Membrey	
35	Perception depuis la RD 70 au nord de Membrey	Vallée du Vannon	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3	RD 70	Silhouette Membrey	
36	Perception en frange ouest de Brotte-lès-Ray	Vallée du Vannon	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE d'Argillières		Frange ouest Brotte-lès-Ray	
37	Panorama depuis la RD 1	Vallée du Vannon		RD 1		
38	Perception depuis la RD 1 en frange est de Volon	Vallée de la Bonde		RD 70	Frange est Volon, Silhouette Volon	
39	Panorama depuis le coteau nord-est de la vallée du Vannon	Vallée du Vannon	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3	RD 260		
40	Perception depuis le hameau de Trécourt			RD 40	Hameau Trécourt	
41	Perception depuis la RD 5 à proximité du lieu-dit Brevautey			RD 5	Lieu-dit Brevautey	
42	Perception depuis la route communale au nord de Roche-et-Raucourt	Vallée du Vannon			Silhouette Roche	Covisibilité église de Roche MH 1
43	Perception depuis la RD 41 au nord-est de Roche	Vallée du Vannon	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3	RD 41	Silhouette Roche	Covisibilité église de Roche MH 1
44	Perception depuis le centre-bourg de Roche-et-Raucourt	Vallée du Vannon			Centre-bourg de Roche	Église de Roche MH 1
45	Perception depuis la RD 41 en sortie sud de Roche-et-Raucourt			RD 41	Sortie sud de Roche (lieu-dit La Côte)	
46	Perception depuis le lieu-dit du Moulin de Tharey	Vallée du Vannon			Lieu-dit le Moulin de Tharey	
47	Perception aux abords du lieu-dit du Moulin de la Ville	Vallée du Vannon		RD 40	Lieu-dit le Moulin de la Ville	

Figure 108 : *Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 2/2*

Figure 109 : *Localisation des points de photomontage sur la carte de ZVI*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Éolienne projetée

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 230 m

Réalisation : Windpro 3.5

Point de photomontage

0 2,5 5 Kilomètres

N

Figure 111 : *Localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire d'étude éloignée*

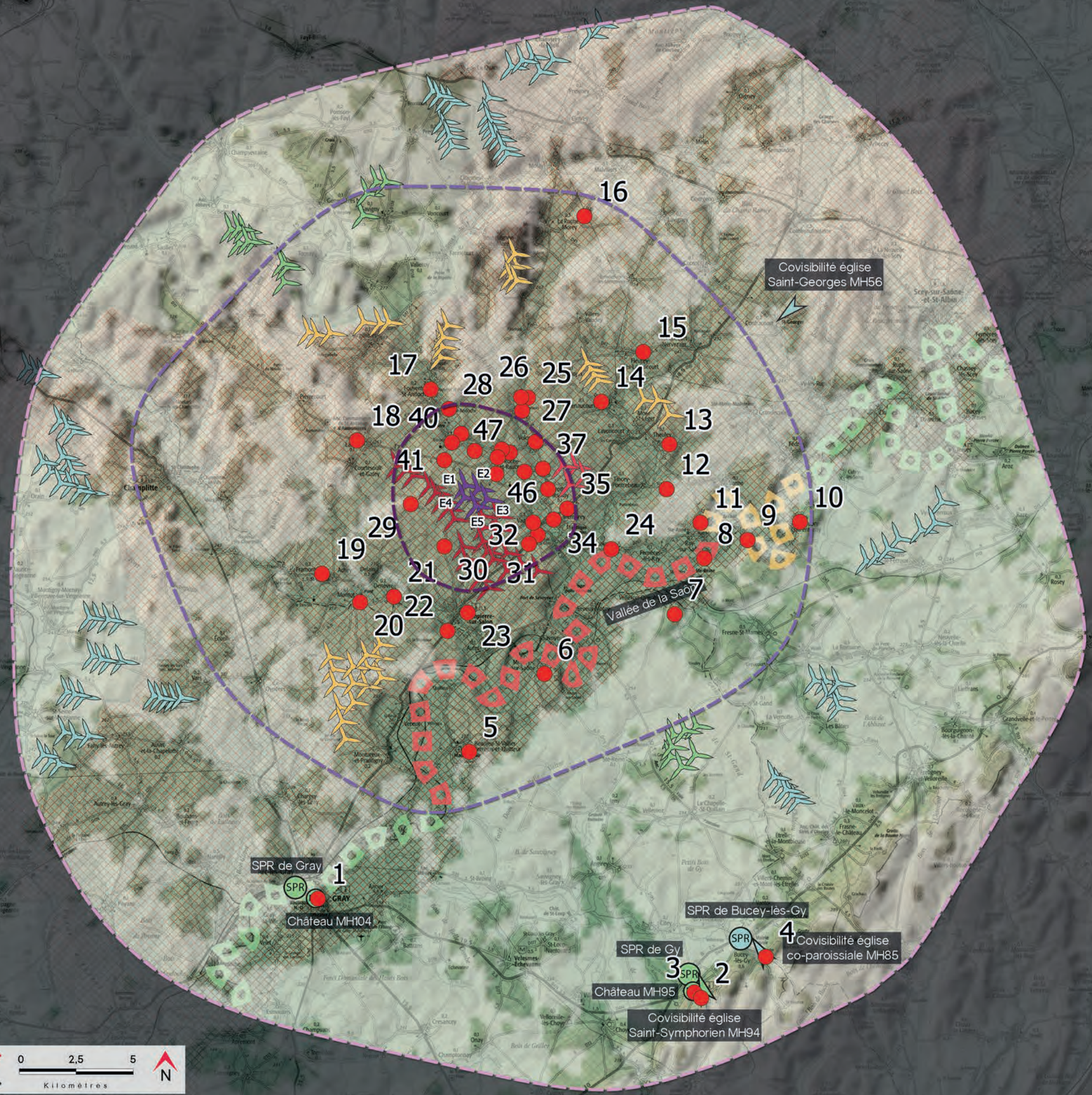

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

- Éolienne projetée
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible — Faible — Modérée — Forte — Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- M — Visibilité depuis un monument historique
- S — Visibilité depuis un site protégé
- SPR — Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
- Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

- Point de photomontage

Figure 113 : *Localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire d'étude rapprochée*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Éolienne projetée

Aire immédiate

Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible · Faible · Modérée · Forte · Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception des vallées

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les sentiers de randonées et voies vertes

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé

Effet cumulé avec un autre parc éolien

M — Visibilité depuis un monument historique

SPR — Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

Point de photomontage

0 1,5 3 Kilomètres

N

Figure 115 : *Localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire d'étude immédiate*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Éolienne projetée

Aire immédiate

Gradient de l'impact paysager

Très faible · Faible · Modéré · Fort · Très fort

Nature de l'impact paysager

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- (M) Visibilité depuis un monument historique

Point de photomontage

St-Andoche · 28
Vallée du Vannon
D 260
39
Trécourt · 40
D 40
47
Moulin de la Ville
42
Covisibilités Roche et église MH 1
44
D 41
43
Roche
41
D 5
Brevautey
La Côte
45
Vallée de la Bonde
Covisibilité Volon
38
Volon
D 1
La Ratotte
37
46
Moulin de Tharey
PE de la Voie du Tacot 2 (en recours)
PE des Quatre Rivières
E1
E2
E4
E3
E5
Les Charmeux
36
Brotte-lès-Ray
29
Andrevin
35
D 5
D 70
Covisibilités Membrey
33
Vaite
34
PE de la Voie du Tacot 1 (en recours)
Les Carrons
32
D 261
Membrey
Covisibilité Vaite
31
Asnières
30
PE de la Louvetière
D 70
27
25
24

0 0,5 1 Kilomètres
N

C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES

Numéro du photomontage

Titre du photomontage

Informations concernant le gabarit

Carte de localisation du point de photomontage (carte IGN + ZVI + contexte éolien)

Projet éolien de Roche-et-Raucourt

Photomontage n°1 : Panorama depuis le château de Gray

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (18,7km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (19,4km)

Informations photographie

Identifiant : 1

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 895380, 6708343, 222

Date et heure de prise de vue : 08/11/2021 16:42

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

Numéro de suivi de photomontage

Informations concernant la photographie (coordonnées de la prise de vue, date, heure, focale, etc.)

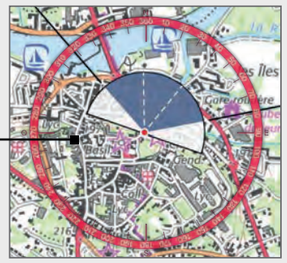

Cône de vue et azimut de la photographie sur fond IGN scan 25

Cône de vue et azimut de la photographie sur fond IGN ortho photo

Légende

> Cône de vue

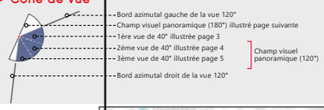

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

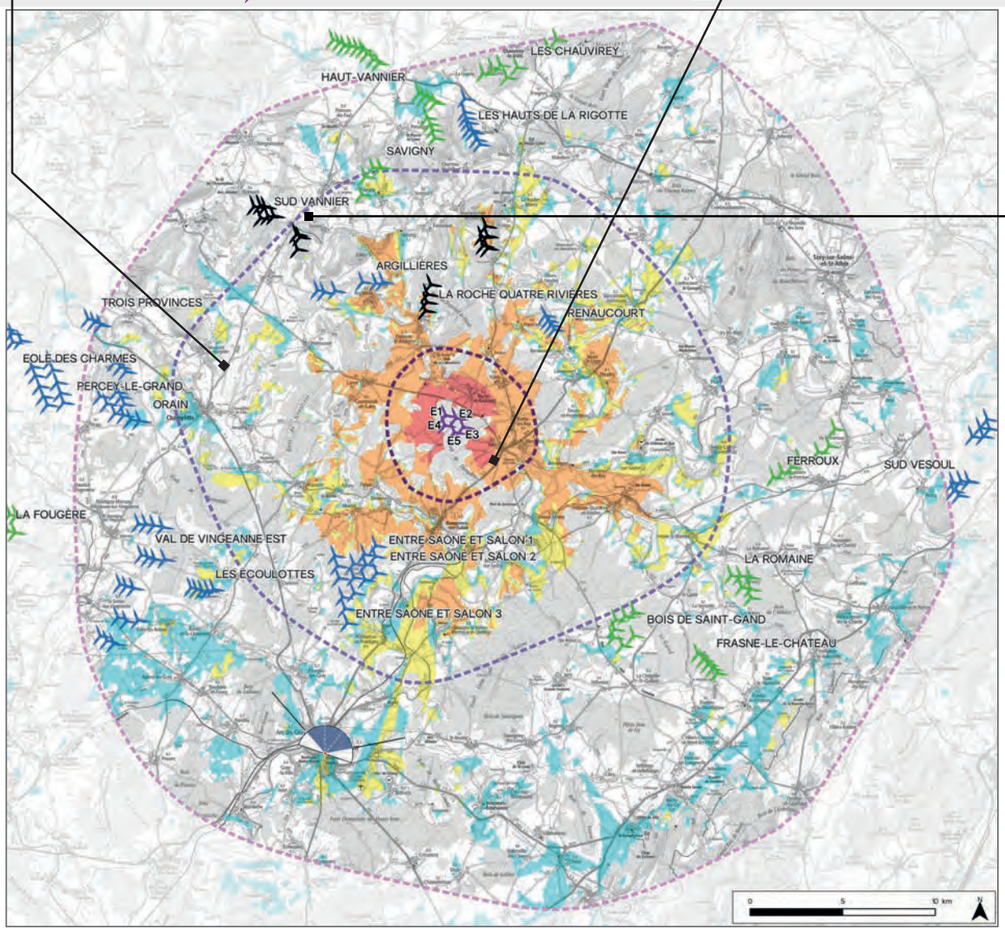

Cône de vue (emprise des trois 40° sur le 180°)

Photomontage n°1 : Panorama depuis le château de Gray

Vue panoramique 180° - situation existante (éoliennes en service et accordées)

Vue panoramique 180° - superposition illustration des masques visuels (éoliennes en service, accordées, en instruction et projet éolien) - vue filaire

Vue panoramique 180° - photosimulation (éoliennes en service, accordées, en instruction et projet éolien)

Autres parcs éoliens

Indication des éoliennes du projet éolien

Indication de l'azimut

Repères des focus à 40° pour la vue equiangulaire (pages suivantes 3, 4 et 5)

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

Vue equiangulaire (40°)

PAGE 3

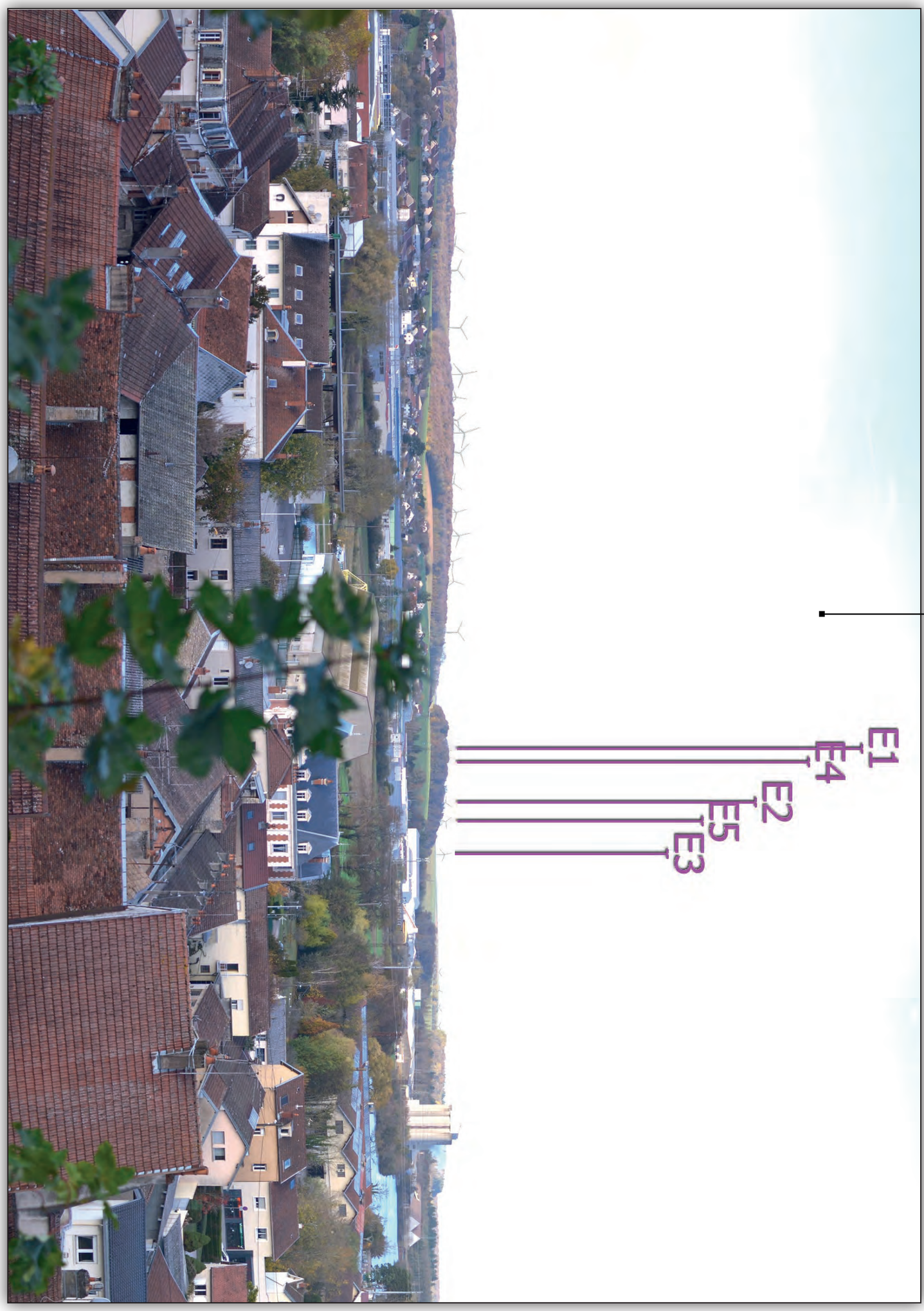

Vue equiangulaire (40°) - photosimulation du projet (plus d'indication et d'information - se rapporter à la page 2)

PAGE 4

Liste des enjeux paysagers visés par le point de photomontage

Liste des éléments concernés

Vue equiangulaire (40°) - photosimulation du projet (plus d'indication et d'information - se rapporter à la page 2 pour les obtenir)

Analyse paysagère de la visibilité des éoliennes

Typologie de l'impact paysager

Évaluation de l'impact paysager

PAGE 5

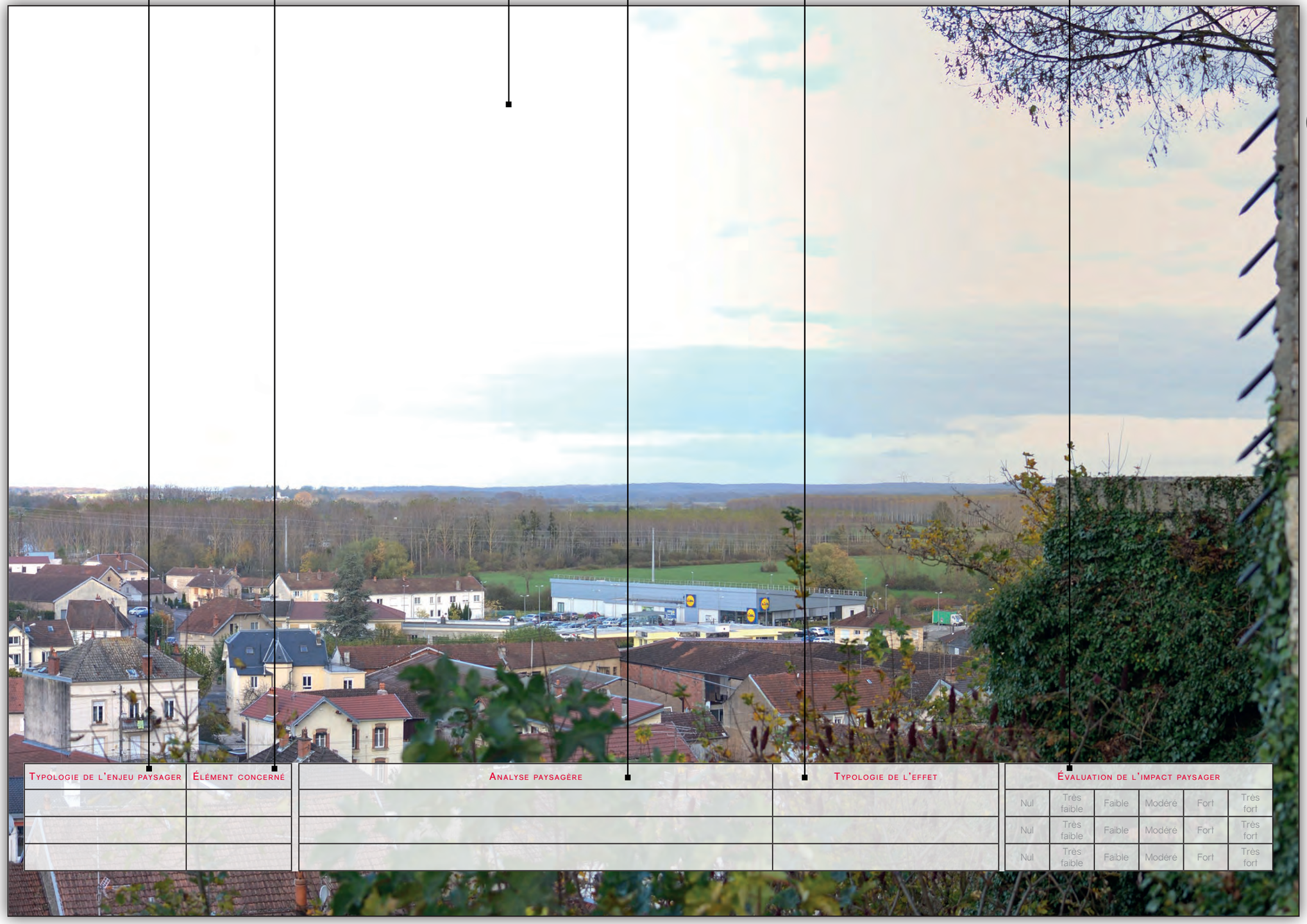

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

D . Analyse des photomontages de l'aire d'étude éloignée

1 . Carnet de photomontage de l'aire d'étude éloignée

Prise de vue à Gray

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (18,7km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (19,4km)

Informations photographie

Identifiant : 1

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 895380, 6708343, 222

Date et heure de prise de vue : 08/11/2021 16:42

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

Légende

> Cône de vue

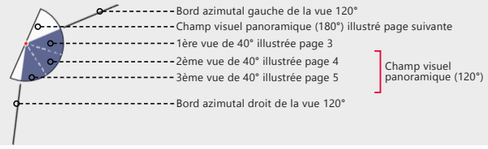

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

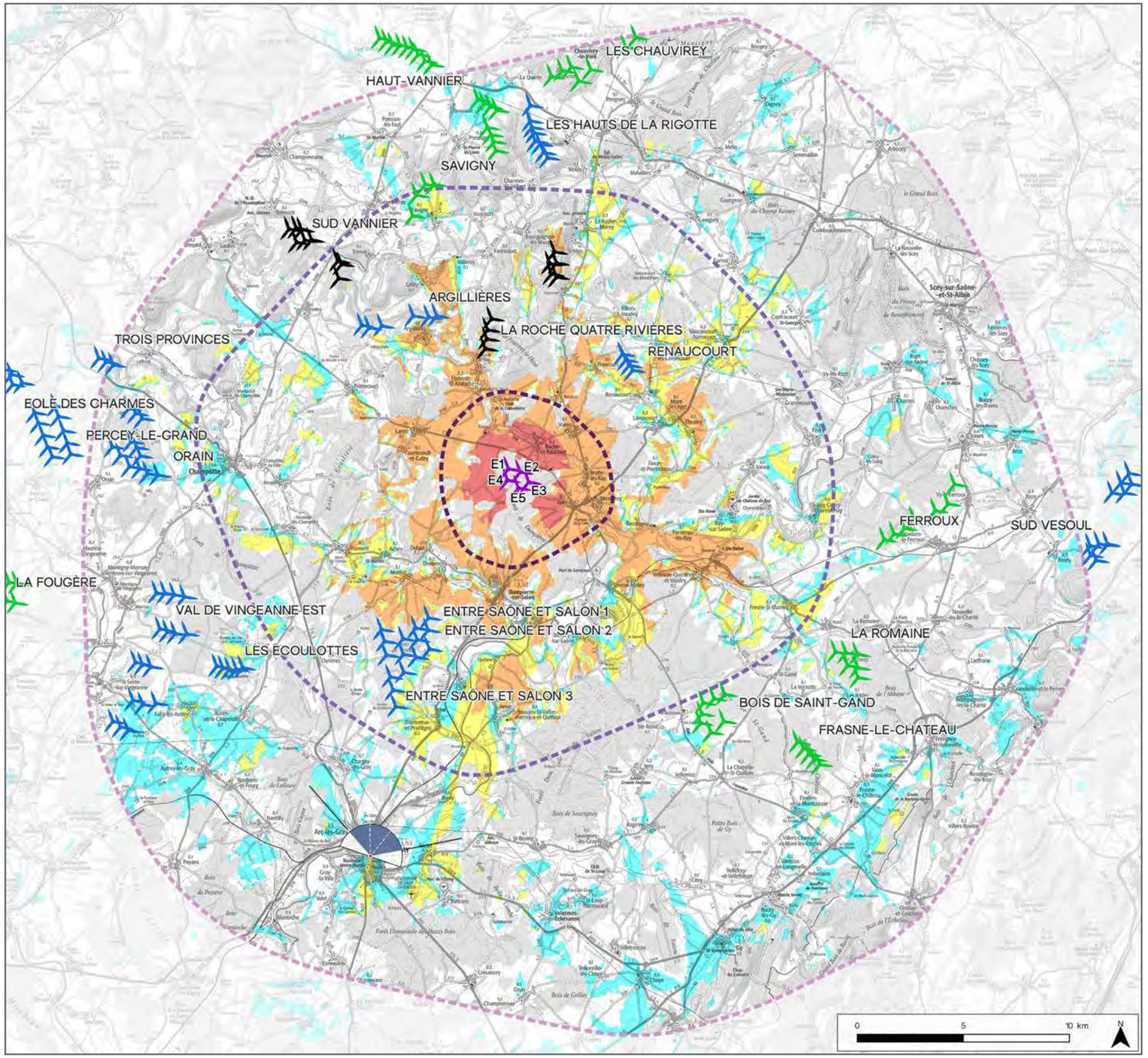

2– SITUATION EXISTANTE– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

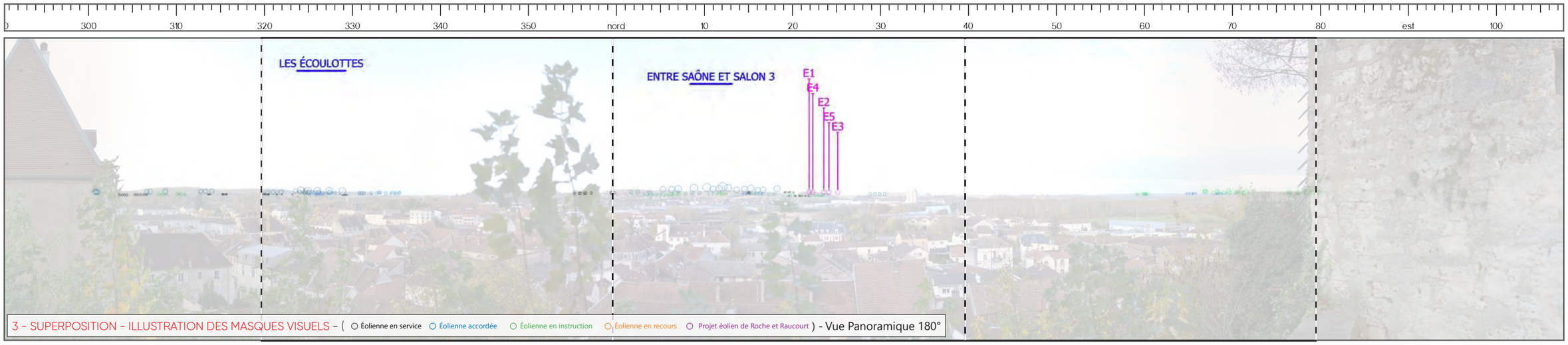

3 – SUPERPOSITION – ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS – (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

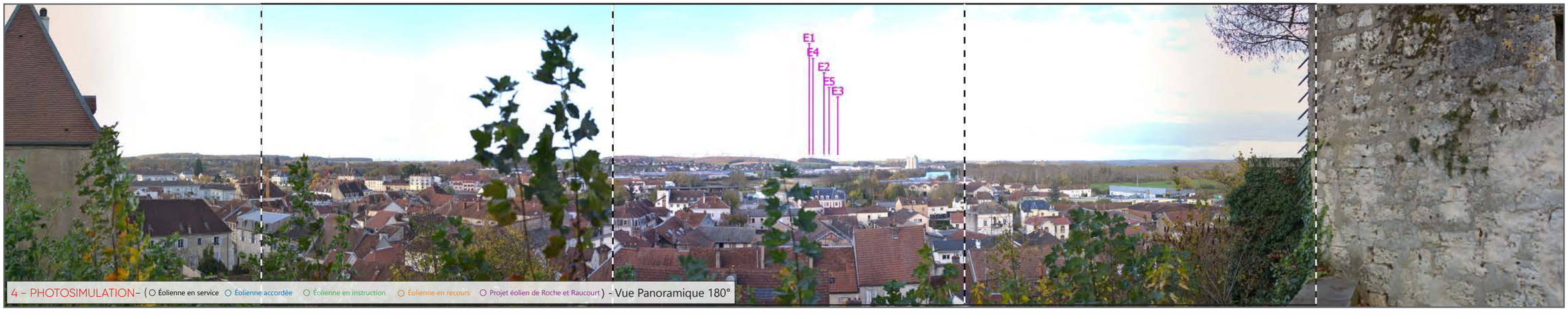

4 – PHOTOSIMULATION– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1
E5
E4
E3
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Saône	L'édifice est situé sur un promontoire dominant la ville de Gray, en rive sud de la Saône. Ce secteur est compris au sein du périmètre du SPR de Gray, dans le centre ancien. Le site présente un caractère emblématique et une dimension touristique importante. Un panorama sur la ville est offert depuis ce point à l'entrée du château, la vue porte sur la vallée et les plateaux avoisinants. Le rapport d'échelle entre le projet de Roche-et-Raucourt et la vallée est favorable, la hauteur apparente des éoliennes du projet étant très faible à cette distance. Les éoliennes du projet apparaissent à l'horizon en addition de parcs éoliens du contexte à venir (parcs autorisés Entre Saône et Salon et des Écoulottes), l'insertion du motif éolien est ainsi imminent dans le paysage. Au regard de sa position aux côtés d'un pôle éolien en devenir, le projet participe à l'étalement du motif éolien sur l'horizon. L'impact du projet est ainsi qualifiée de faible concernant les effets cumulés avec les autres parcs éoliens. L'emprise du projet est peu élevée compte-tenu du degré d'ouverture du paysage, et sa prégnance est minimale du fait de la distance importante. La sensibilité du monument et du SPR sont jugées très faibles vis-à-vis du projet, l'incidence sur la perception de la vallée de la Saône est également très faible.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE Les Écoulottes		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Château de Gray MH 104 et SPR de Gray		> Phénomène de visibilité > Pas de modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (23,9km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (24,9km)

Informations photographie

Identifiant : 2

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 912290, 6703966, 294

Date et heure de prise de vue : 08/11/2021 17:12

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

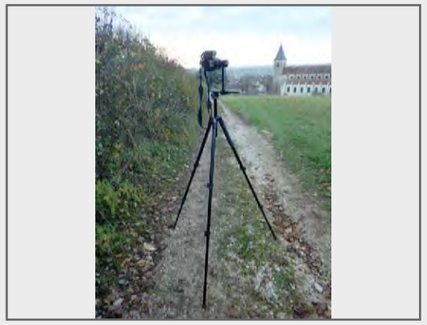

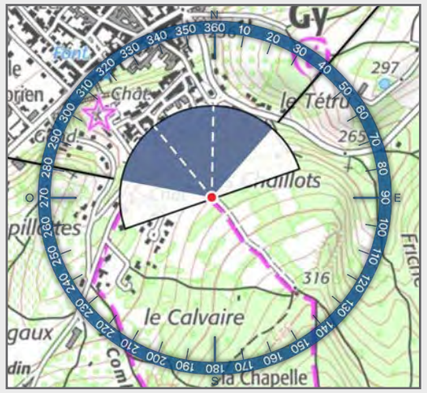

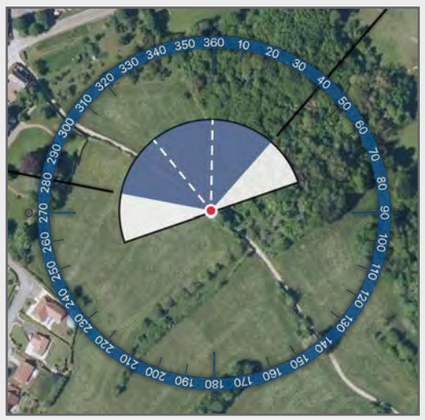

Légende

> Cône de vue

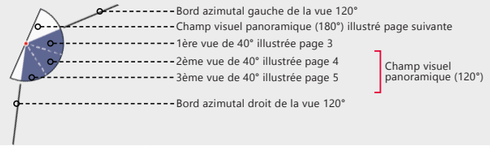

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

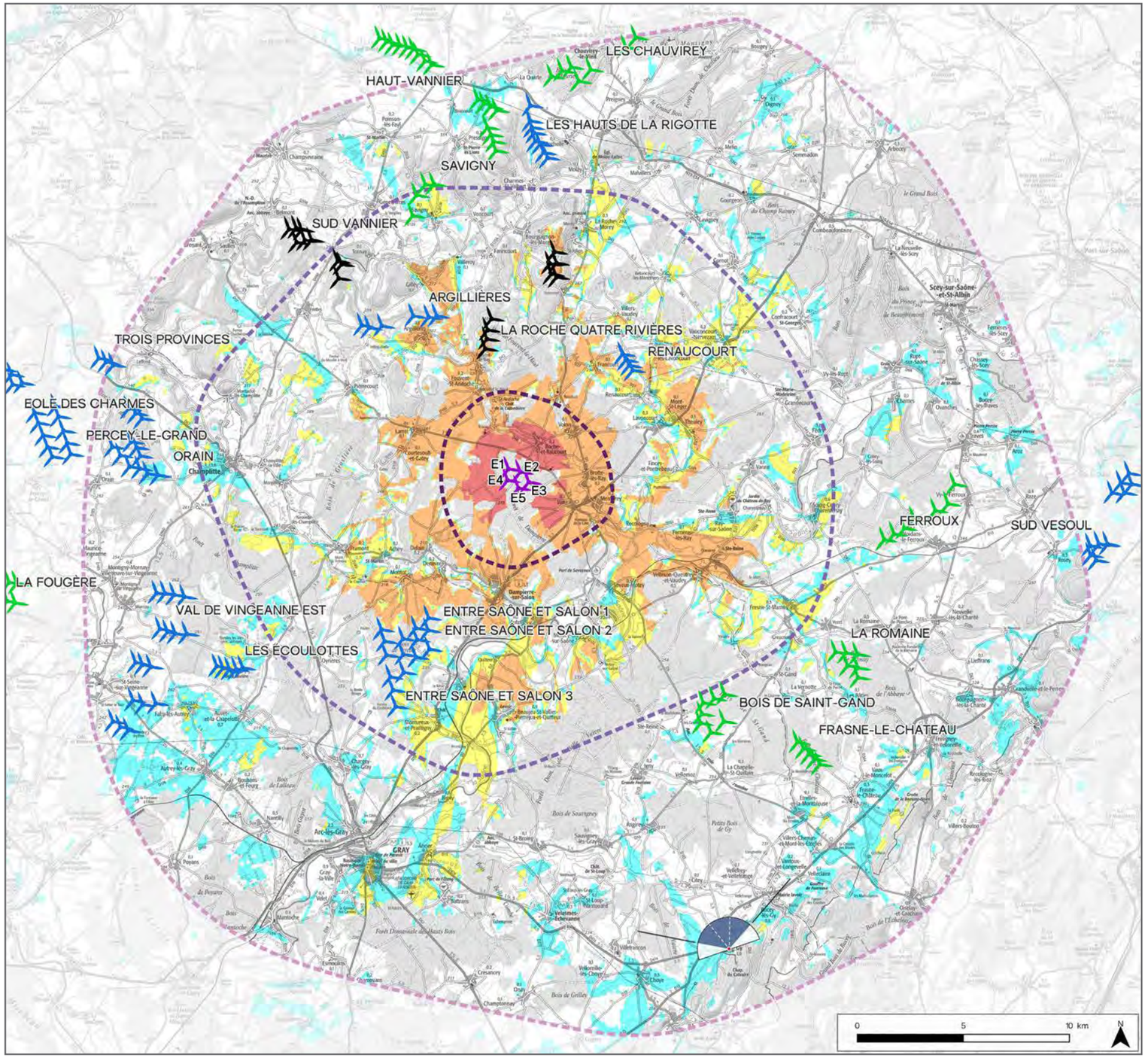

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

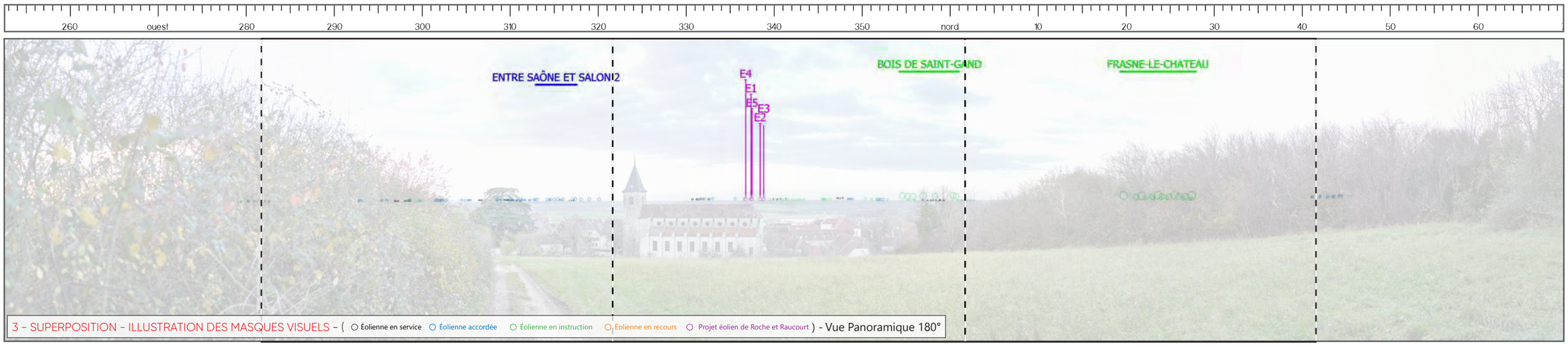
260 ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60
ENTRE SAÔNE ET SALON2
BOIS DE SAINT-GAND
FRASNE-LE-CHATEAU
E4
E1
E5
E3
E2
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

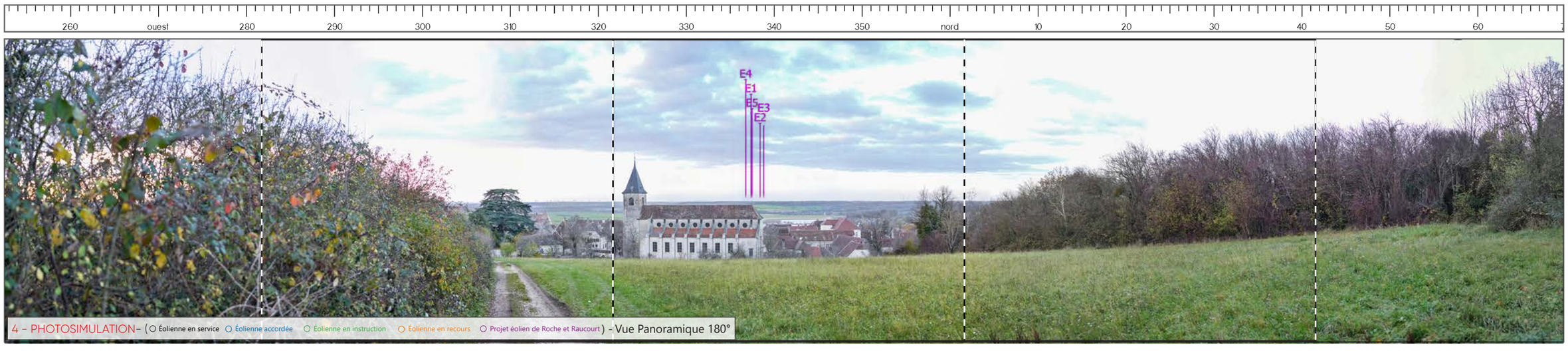
260 ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60
E4
E1
E5
E3
E2
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4
E3
E1
E5
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Plaine de Gray	L'église de Gy est positionnée en rebord de plateau et domine la plaine de Gray. Le monument est compris dans le SPR de Gy tout comme le château. La silhouette de l'édifice est visible depuis ce point de vue à l'est du village sur un itinéraire pédestre. Le projet de Roche-et-Raucourt est perceptible à l'horizon, en covisibilité avec le monument. Le projet est superposé avec le parc autorisé d'Argillières, plusieurs parcs construits sont également discernables et forment un liseré à l'horizon. Le projet renforce et densifie le motif éolien présent en s'insérant au niveau d'un parc éolien en devenir, tout en participant à un effet d'étalement sur l'horizon. L'incidence du projet est par conséquent jugée faible sur cette thématique. Concernant le patrimoine protégé, la prégnance du projet est réduite au regard de la distance d'éloignement, l'incidence sur le cadre paysager est très faible.	> Modification du paysage observé		**Très faible**				
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Bois de Saint-Gand, PE de Frasne-le-Château, PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE d'Argillières		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification > Effet d'étalement sur l'horizon			**Faible**			
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église Saint-Symphorien MH 94 et SPR de Gy		> Phénomène de covisibilité > Pas de modification de l'écrin paysager		**Très faible**				

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (23,5km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (24,5km)

Informations photographie

Identifiant : 3

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 911990, 6704211, 255,7

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 16:58

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

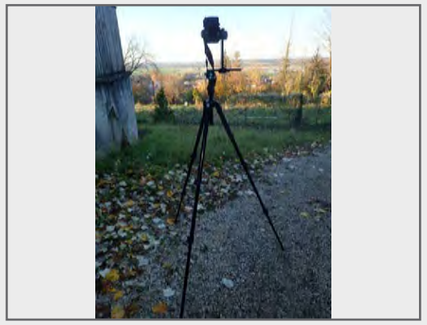

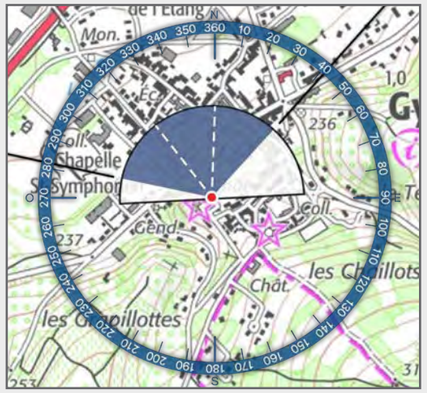

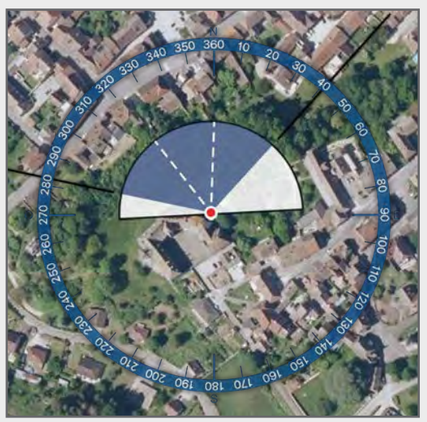

Légende

> Cône de vue

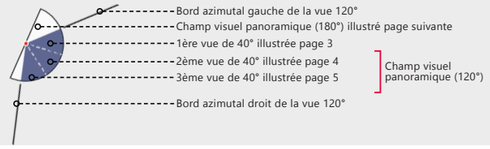

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

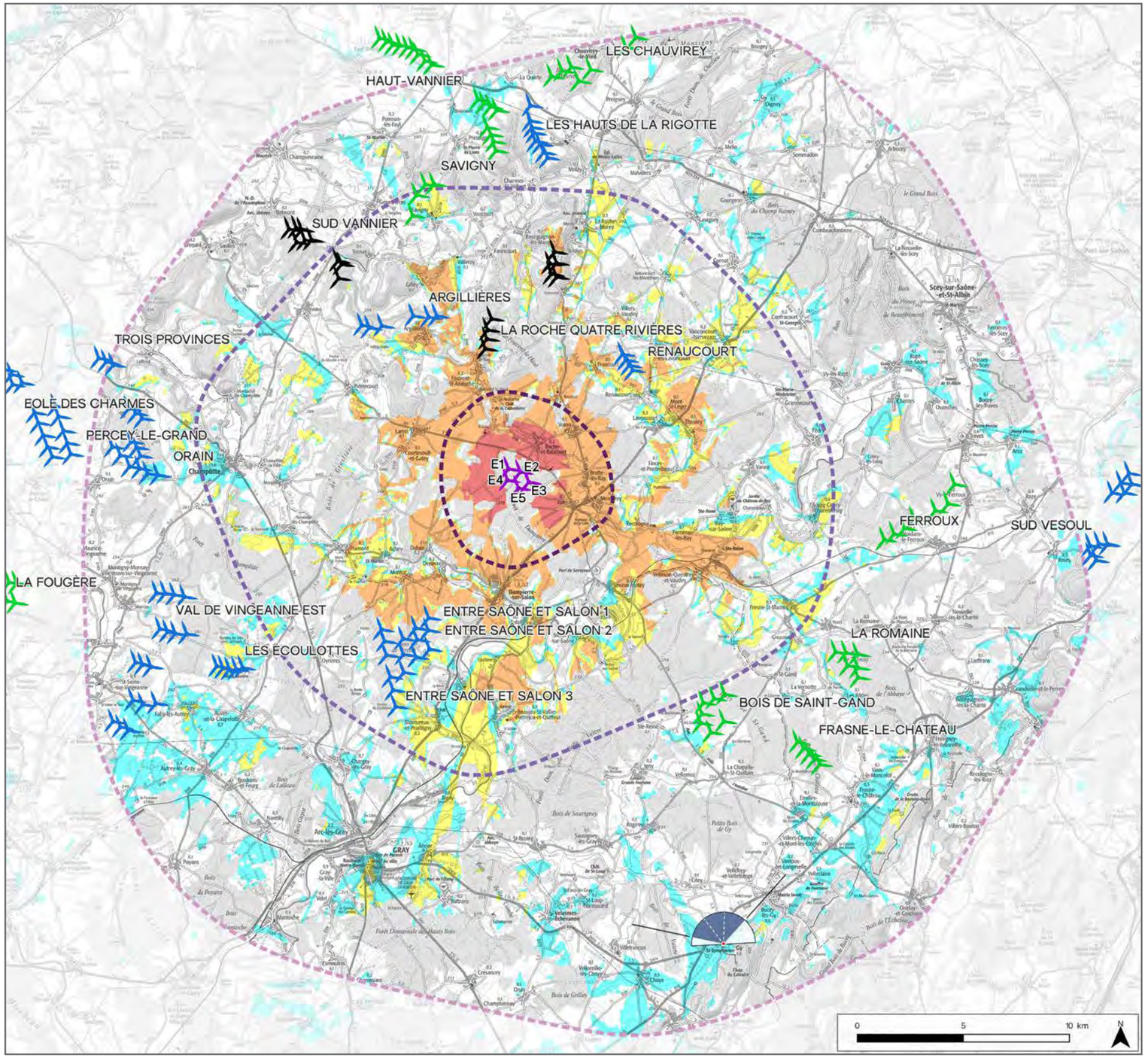

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

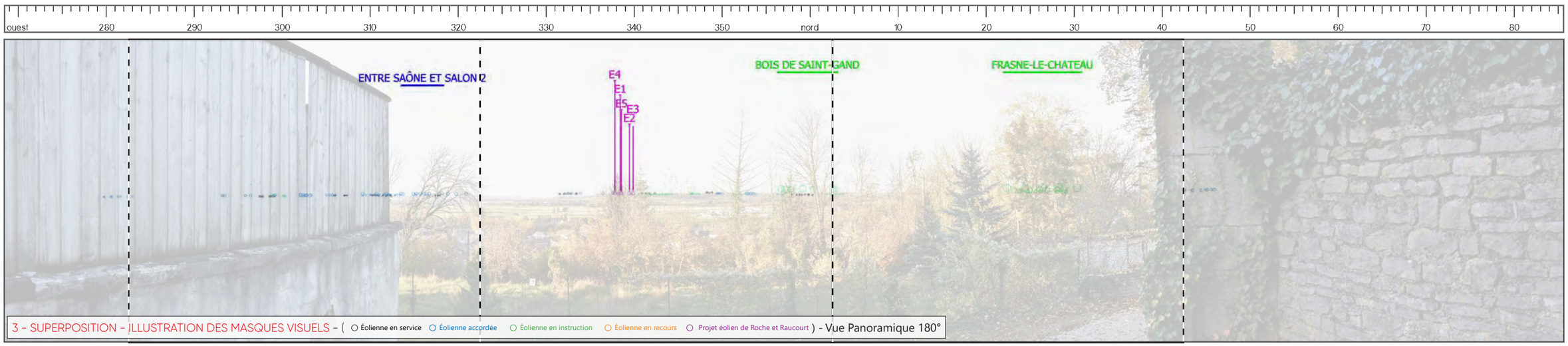
ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80
ENTRE SAÔNE ET SALON 2
BOIS DE SAINT-GAND
FRASNE-LE-CHÂTEAU
E4
E1
E5
E3
E2
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

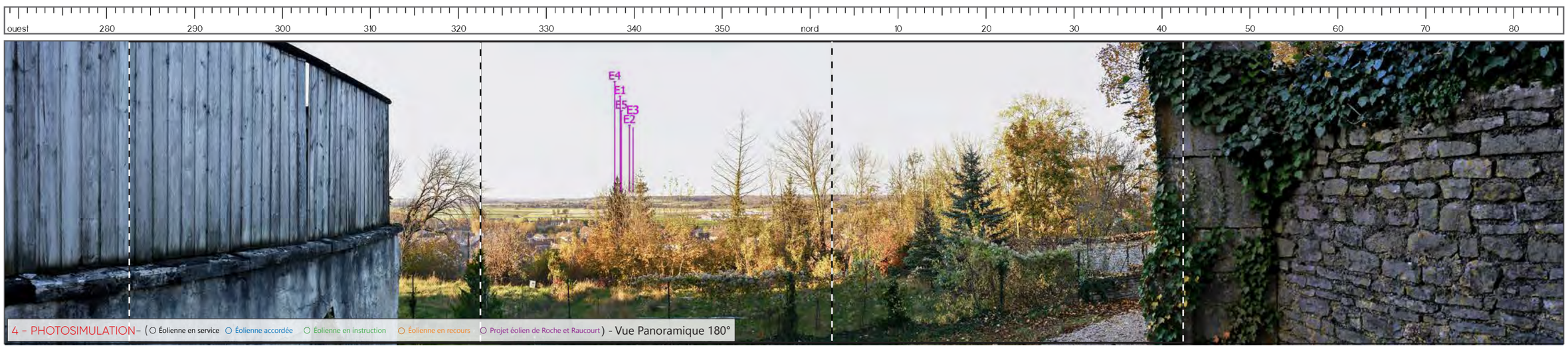
ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80
E4
E1
E5
E3
E2
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4
E1
E3
E5
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Plaine de Gray	Le château de Gy est situé en rebord de plateau et surplombe la partie récente du village dans la plaine. Le monument est compris dans le périmètre du SPR de Gy, dans la zone de l'ancien bourg. La vue porte au loin sur la plaine de Gray depuis ce point, au niveau d'un sentier aux abords de l'édifice. Le projet de Roche-et-Raucourt apparaît à l'horizon, selon une hauteur apparente très réduite à cette distance. Le rapport d'échelle entre le plateau boisé s'élevant à l'arrière-plan de la plaine et les éoliennes du projet est favorable. Le projet est perceptible en addition de parcs éoliens du contexte actuel et à venir (construit, autorisé, instruction). Le projet s'insère au niveau d'un parc du contexte autorisé, l'effet d'étalement sur l'horizon est limité. L'emprise du projet de Roche-et-Raucourt est peu élevée compte-tenu du degré d'ouverture du paysage, et sa prégnance est très faible du fait de la distance importante. La sensibilité du monument et du SPR sont jugées très faibles vis-à-vis du projet, l'incidence sur la perception de la plaine de Gray est également très faible.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Bois de Saint-Gand, PE de Frasne-le-Château, PE Entre Saône et Salon, PE Sud Vannier, PE d'Argillières		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Château MH 95 et SPR de Gy		> Phénomène de visibilité > Pas de modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°4 : Perception depuis le GR 145 au sud-est de Bucey-lès-Gy

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (23,6km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (24,6km)

Informations photographie

Identifiant : 4

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 915142, 6705784, 269,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 17:14

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

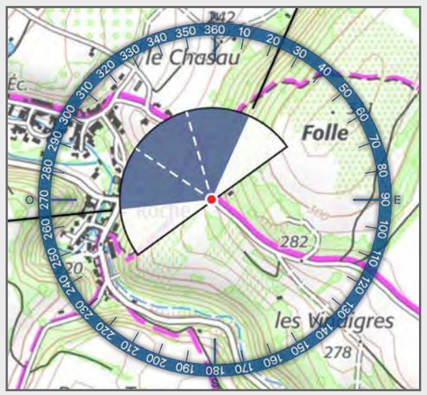

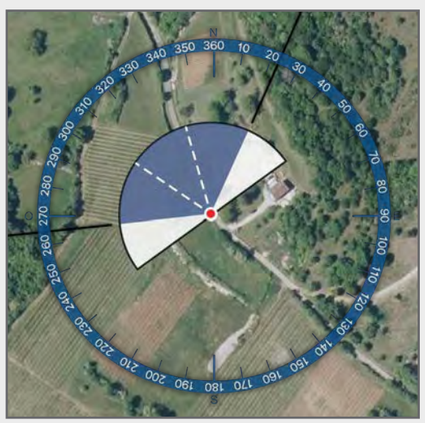

Légende

> Cône de vue

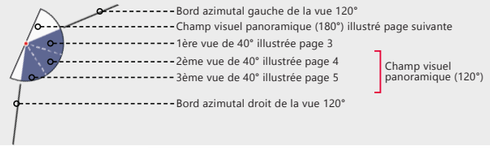

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

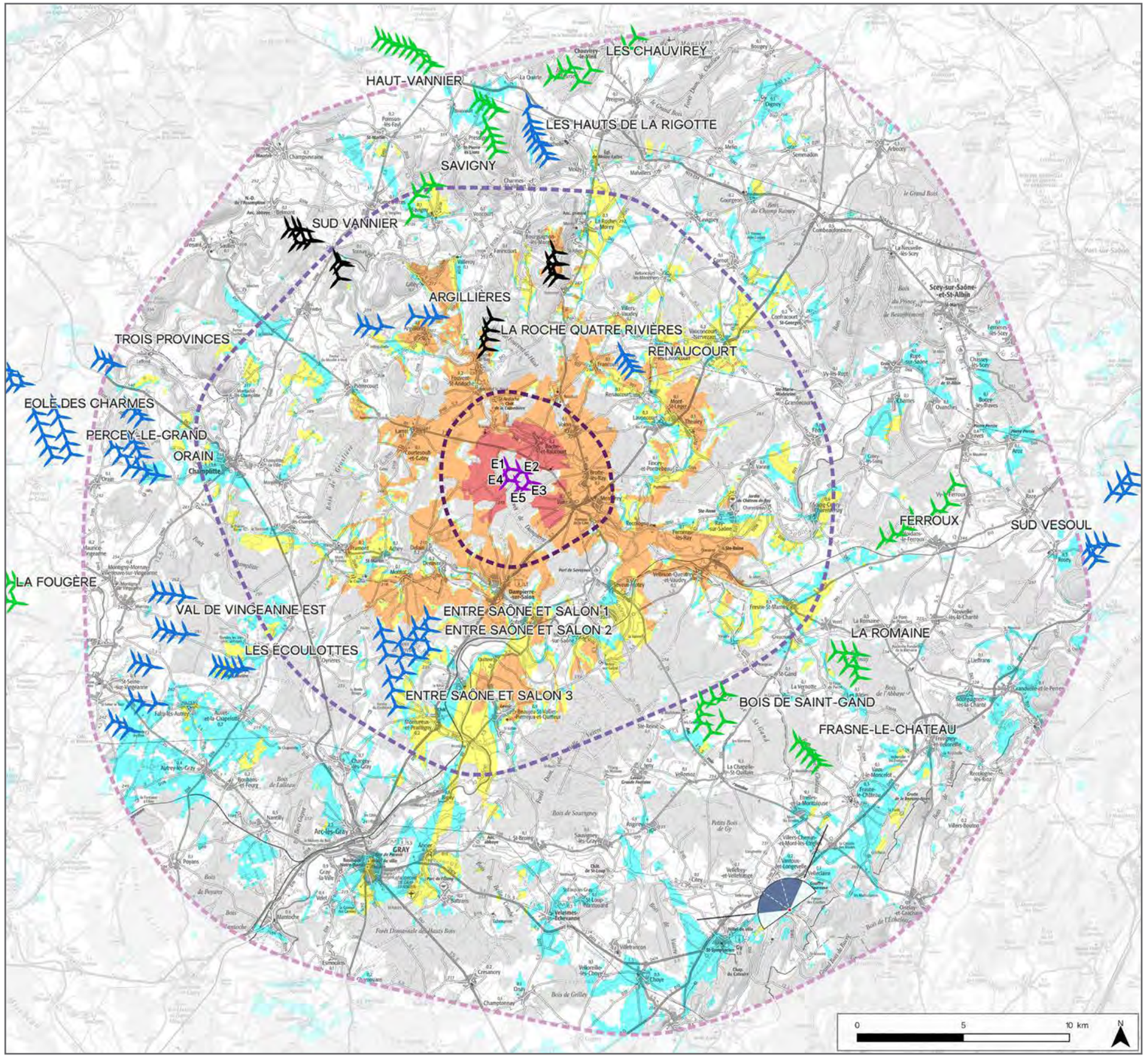

Photomontage n°4 : Perception depuis le GR 145 au sud-est de Bucey-lès-Gy

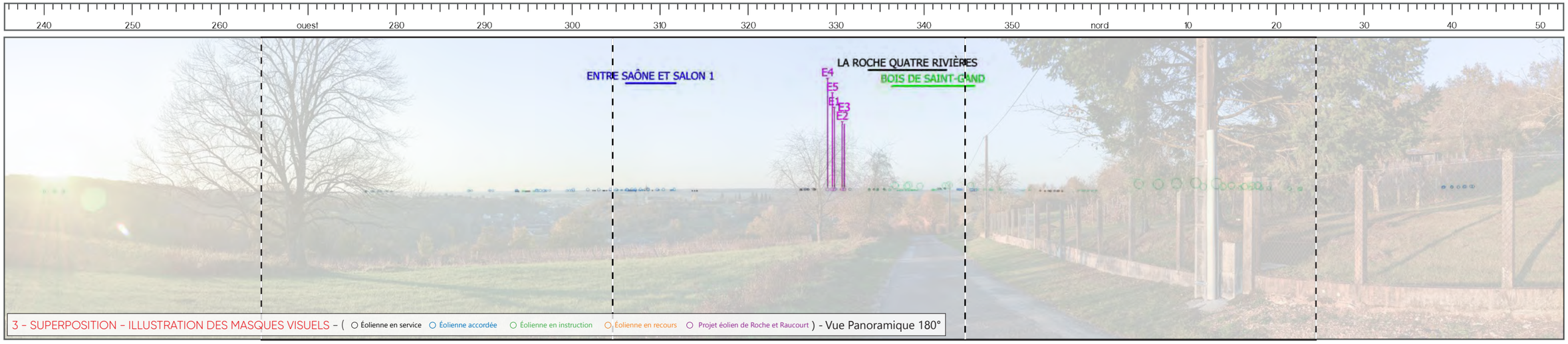

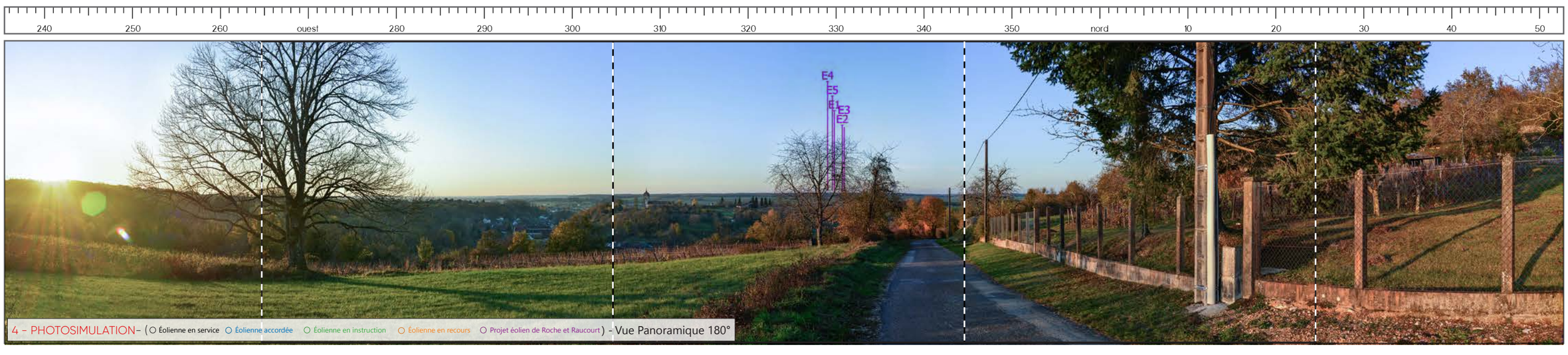

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4
E5
E3
E1
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Plaine de Gray, vallée de la Morthe	Le point de vue est positionné sur le versant nord-est de la vallée de la Morthe, en limite du périmètre du SPR de Bucey-lès-Gy sur l'itinéraire du GR 145. Le projet de Roche-et-Raucourt est discernable à l'horizon malgré la végétation, et s'inscrit en covisibilité indirecte avec l'église de Bucey-lès-Gy qui domine le village. Le projet est majoritairement tronqué par le relief boisé du plateau à l'arrière-plan, sa prégnance est minime au sein du panorama. L'insertion du projet participe au renforcement du motif éolien et à sa densification à l'horizon, toutefois sa présence reste discrète. L'incidence visuelle du projet de Roche-et-Raucourt sur le patrimoine protégé et son cadre paysager est minimale depuis cette portion du GR 145.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Bois de Saint-Gand, PE de Frasne-le-Château, PE Entre Saône et Salon, PE Sud Vannier, PE d'Argillières		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	GR 145		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église co-paroissiale MH 85 et SPR de Bucey-lès-Gy		> Phénomène de covisibilité > Pas de modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

1 . Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire éloignée

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire éloignée						
1	Panorama depuis le château de Gray	Vallée de la Saône	PE Entre Saône et Salon, PE Les Écoulottes, PE val de Vingeane Est			Château de Gray MH 104 et SPR de Gray
2	Panorama depuis les hauteurs de Gy	Plaine de Gray	PE Bois de Saint-Gand, PE de Frasne-le-Château, PE Entre Saône et Salon, PE Les Écoulottes			Covisibilité église Saint-Symphorien MH 94 et SPR de Gy
3	Perception depuis le château de Gy	Plaine de Gray	PE Bois de Saint-Gand, PE de Frasne-le-Château, PE Entre Saône et Salon, PE Sud Vannier, PE Argillières, PE Les Écoulottes			Château MH 95 et SPR de Gy
4	Perception depuis le GR 145 au sud-est de Bucey-lès-Gy	Plaine de Gray	PE Bois de Saint-Gand, PE de Frasne-le-Château, PE Entre Saône et Salon, PE Sud Vannier, PE Argillières, PE Les Écoulottes	GR 145		Covisibilité église co-paroissiale MH 85 et SPR de Bucey-lès-Gy

Figure 116 : *Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire éloignée*

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire éloignée

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Depuis l'aire d'étude éloignée, le projet de parc de Roche-et-Raucourt est perceptible depuis le coteau sud de la vallée de la Saône à Gray, depuis le rebord du plateau surmontant la plaine de Gray à Gy et depuis le versant nord-est de la vallée de la Morthe. La visibilité du parc est généralement réduite au sein des panoramas offerts depuis les 4 points étudiés. La prégnance du parc à cette distance est très limitée, les rapports d'échelles entre les éoliennes du projet et le relief sont favorables. Les impacts évalués pour cette thématique sont très faibles. L'insertion du projet n'a pas d'incidence significative sur la perception des structures paysagères du territoire à l'échelle de l'aire éloignée.

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

À l'échelle du territoire d'étude, 18 parcs éoliens sont pris en compte (2 construits, 8 autorisés et 8 en instructions). Depuis les points de vue étudiés, plusieurs parcs du contexte présent et à venir sont visibles en addition du projet. L'insertion du parc en projet de Roche-et-Raucourt renforce généralement la présence du motif éolien dans le paysage. Le projet participe également à l'étalement du motif éolien ainsi qu'à sa densification à l'horizon, toutefois sa présence reste discrète. Les effets cumulés entre les éoliennes du projet et celles du contexte apparaissent réduits à l'échelle de l'aire éloignée, avec des impacts qualifiés de très faibles à faibles.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les routes de l'aire d'étude éloignée, aucune sensibilité significative n'a été relevée. Un très faible impact a été évalué pour la perception du projet depuis une portion du GR 145 au sud-est de Bucey-lès-Gy. Le parc en projet de Roche-et-Raucourt a une incidence minime dans le paysage perçu depuis les axes de déplacement à cette échelle.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTES DE BOURG

Aucun impact n'a été relevé pour cette thématique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTÉGÉ

Parmi les éléments du patrimoine protégé de l'aire d'étude éloignée, un impact très faible a été identifié pour le château de Gray (MH 104) et le SPR de Gray, pour la visibilité lointaine du projet à l'entrée de l'édifice (PHM n°1). De même, un impact très faible a été attribué au château de Gy (MH 104) et le SPR de Gy (PHM n°3).

De plus, une covisibilité entre le projet et l'église Saint-Symphorien (MH 94) a été qualifiée de très faible. L'impact concerne également le SPR de Gy, le PHM n°2 étant situé dans son emprise. Une covisibilité avec l'église de Bucey-lès-Gy (MH 85) a également été évaluée comme très faible, l'impact concerne aussi le SPR de Bucey-lès-Gy.

Ainsi, 4 monuments historiques, et 3 SPR de l'aire d'étude éloignée sont impactés par le projet, selon un niveau très faible.

E . Analyse des photomontages de l'aire d'étude rapprochée

1 . Carnet de photomontage de l'aire d'étude rapprochée

Photomontage n°5 : Perception depuis le sud-est de Beaujeu

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (10,8km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (11,7km)

Informations photographie

Identifiant : 5

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 902057, 6714822, 233

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 16:23

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

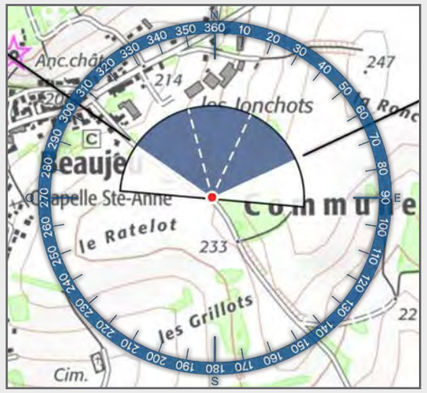

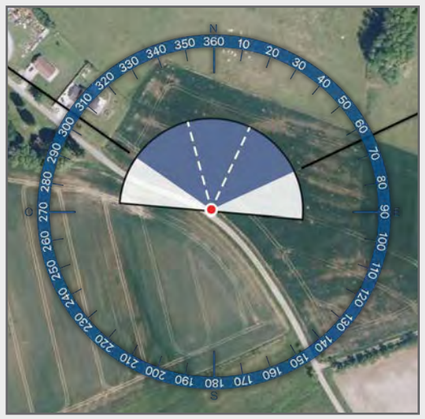

Légende

> Cône de vue

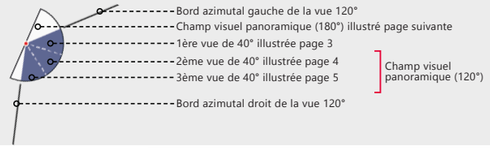

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

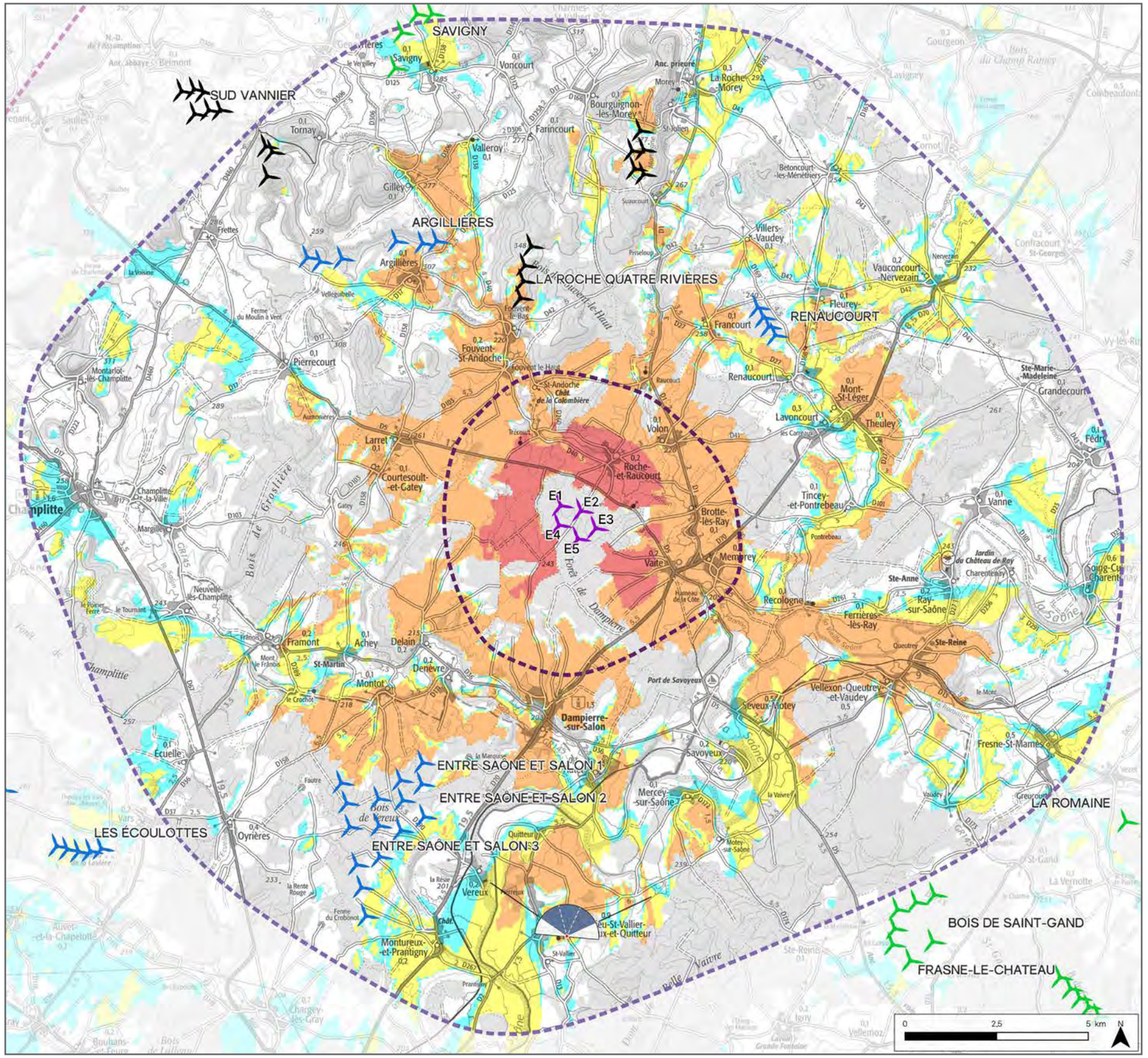

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

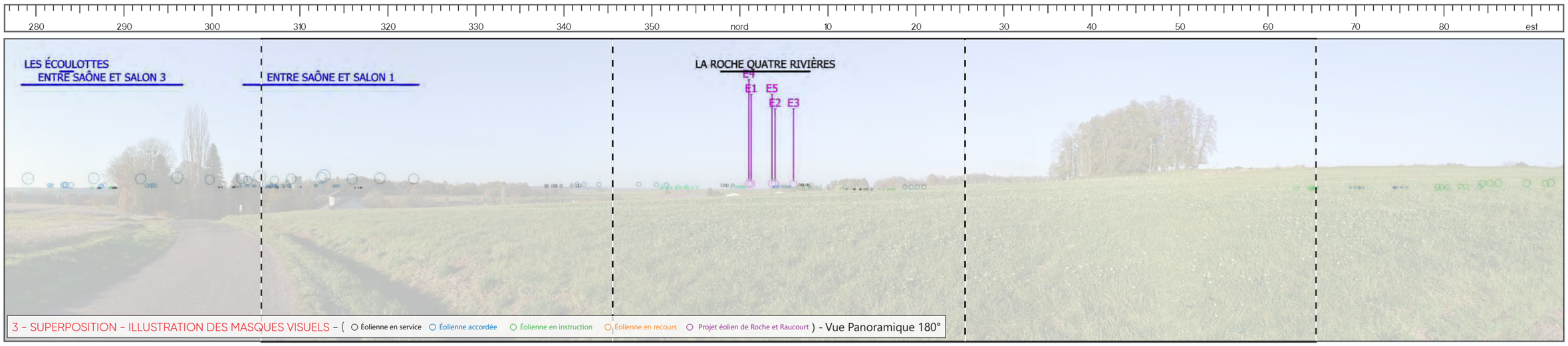
280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est
LES ÉCOULOTTES
ENTRE SAÔNE ET SALON 3
ENTRE SAÔNE ET SALON 1
LA ROCHE QUATRE RIVIÈRES
E4
E1
E5
E2
E3
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

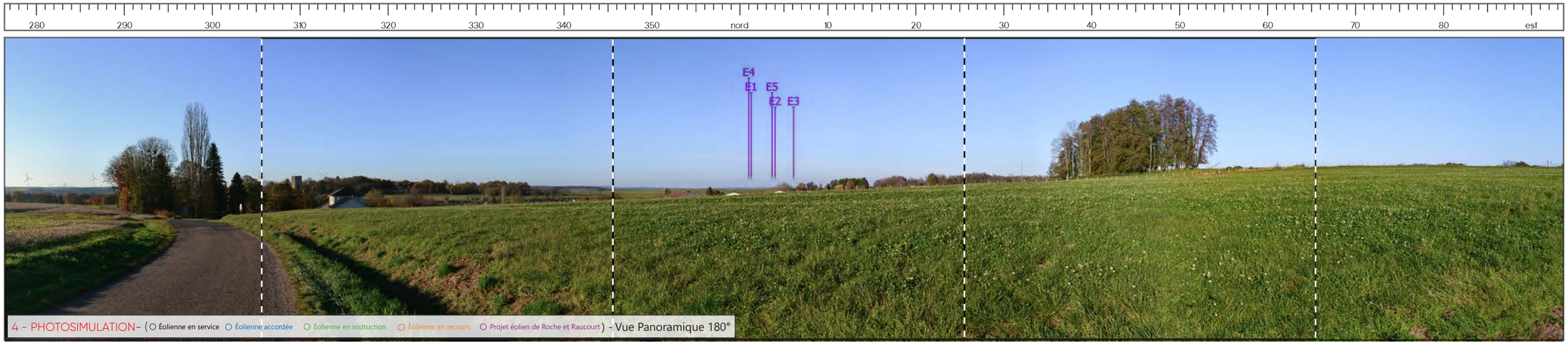
280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est
E4
E1
E5
E2
E3
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4
E1
E5
E2
E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE d'Argillières, PE la Roche Quatre Rivières, PE de Savigny, PE Haut-Vannier	Depuis ce point sur les hauteurs à l'est de la vallée de la Saône, le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit en covisibilité indirecte avec le château de Beaujeu. La vallée de la Saône n'est pas visible, la vue est ouverte et porte jusqu'au plateau où se situe le projet dont la prégnance est peu élevée. Plusieurs parcs autorisés du contexte éolien sont visibles à moindre distance, et s'inscrivent également en covisibilité avec le monument. Un angle important sépare les éoliennes du projet de la tour du château, le phénomène de covisibilité est peu significatif et principalement induit par les éoliennes du contexte à venir. L'insertion du projet renforce le motif éolien, la multiplication des parcs sur différents plans à l'horizon participe également à un effet de mitage du paysage à terme.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de mitage			**Faible**			
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité château de Beaujeu MH 28		> Phénomène de covisibilité		**Très faible**				

Photomontage n°6 : Perception depuis le sud de Mercey-sur-Saône

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (8km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (9km)

Informations photographie

Identifiant : 6

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905374, 6718259, 220,8

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 16:09

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

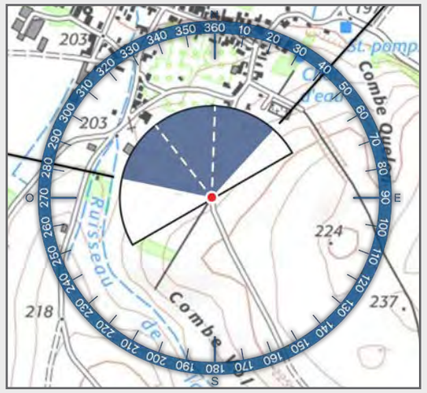

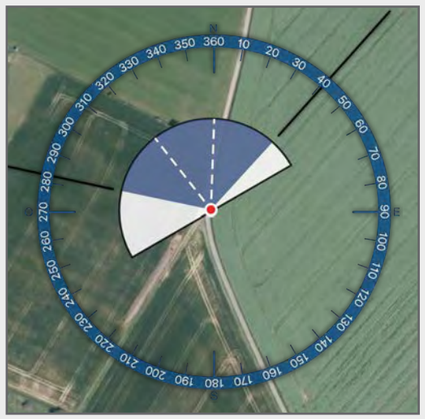

Légende

> Cône de vue

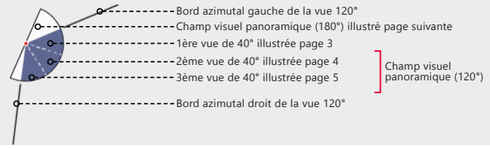

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

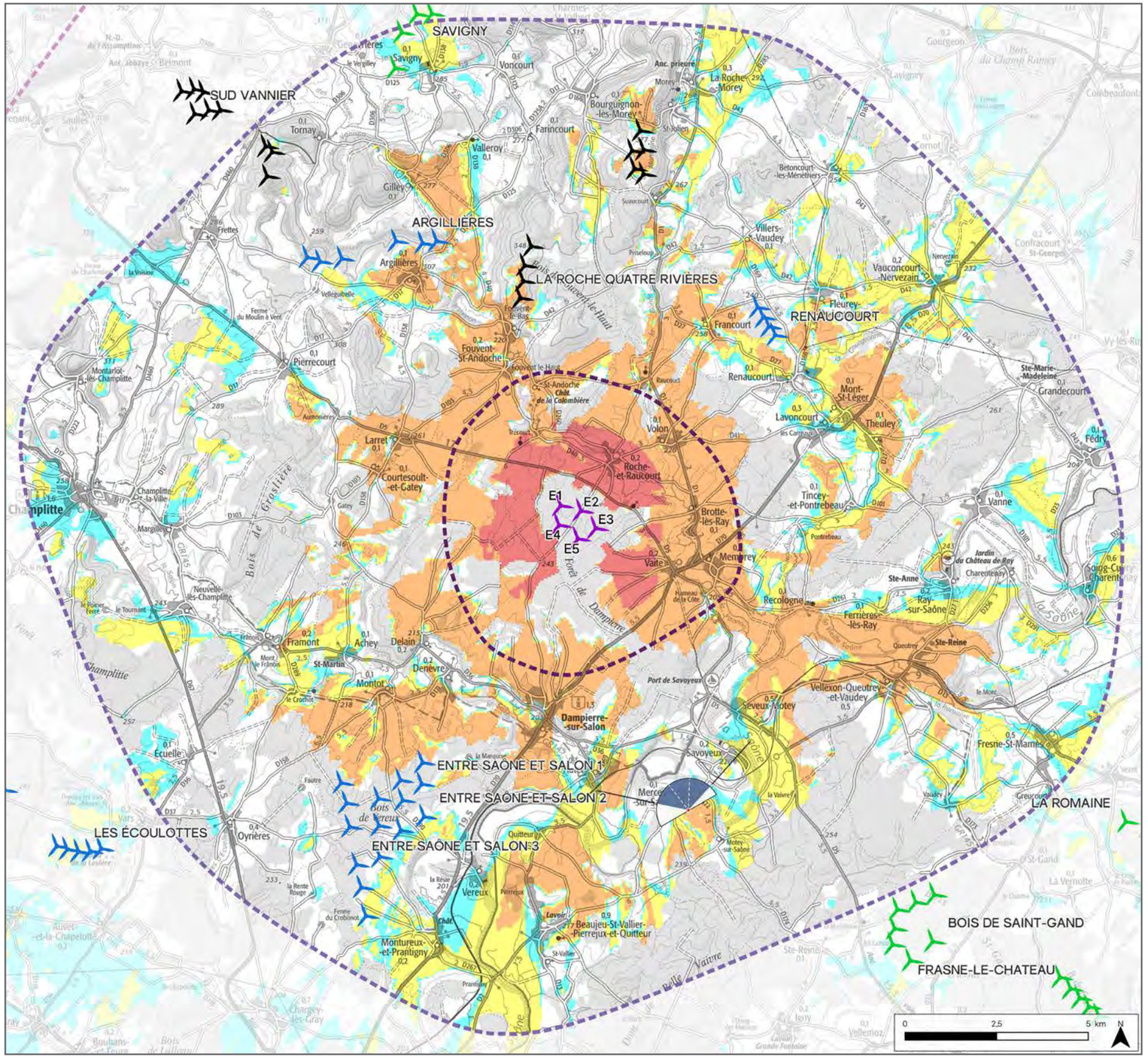

Photomontage n°6 : Perception depuis le sud de Mercey-sur-Saône

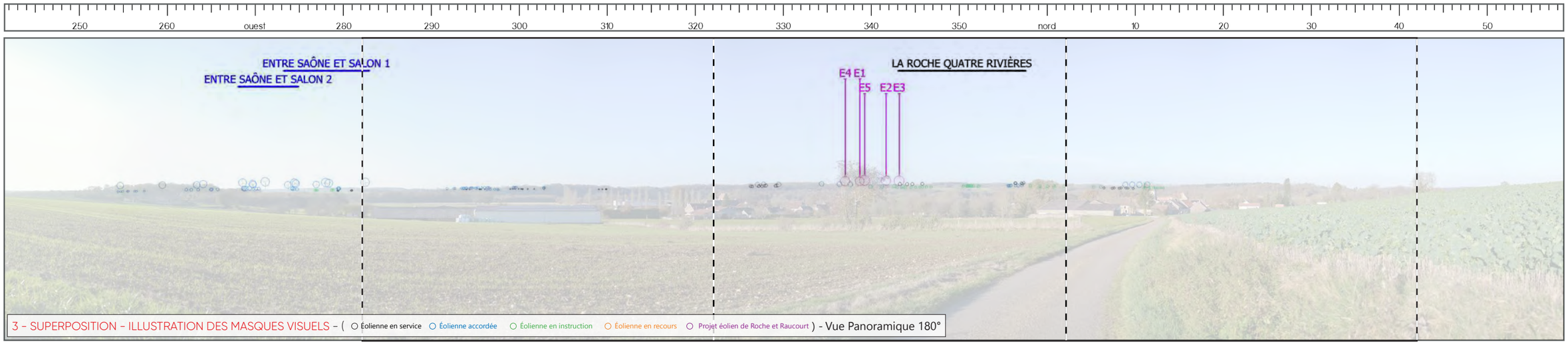

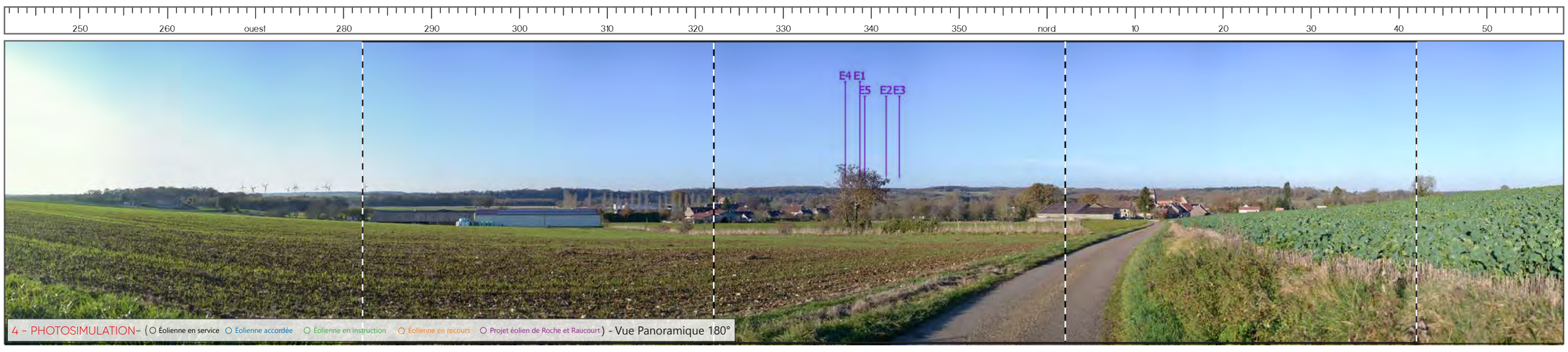

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4 E1

E5 E2 E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Saône	La vue porte dans la vallée de la Saône depuis ce point du coteau sud, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont visibles à l'arrière-plan, tronquées à mi-hauteur par le relief du versant opposé. Le rapport d'échelle entre les éoliennes du projet et la vallée est favorable, leur hauteur apparente est nettement inférieure à celle du versant. Le motif éolien est déjà introduit dans ce paysage par le parc de la Roche Quatre Rivières, un renforcement significatif de la présence éolienne est imminent au regard des parcs du contexte autorisés. Le projet conforte également la présence éolienne à l'horizon tout en maintenant un recul vis-à-vis de la vallée. Les éoliennes du projet s'inscrivent en covisibilité avec la silhouette de bourg de Mercey-sur-Saône depuis ce point de vue. Un angle important sépare l'église du projet et la prégnance des éoliennes est peu élevée, l'impact dû au phénomène de covisibilité est considéré très faible.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon, PE de Renaucourt, PE La Roche Quatre Rivières		> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette de Mercey-sur-Saône		> Modification du paysage quotidien > Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°7 : Perception depuis le sud de Vellexon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (9,7km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (10,8km)

Informations photographie

Identifiant : 7

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 911123, 6720888, 243,1

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 12:15

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

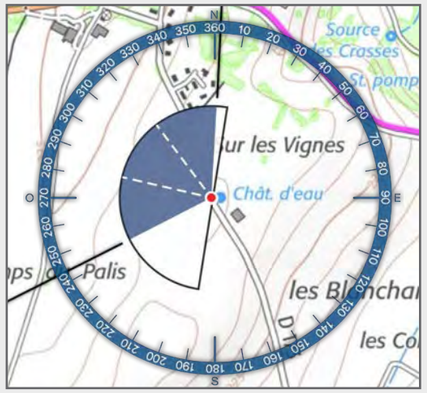

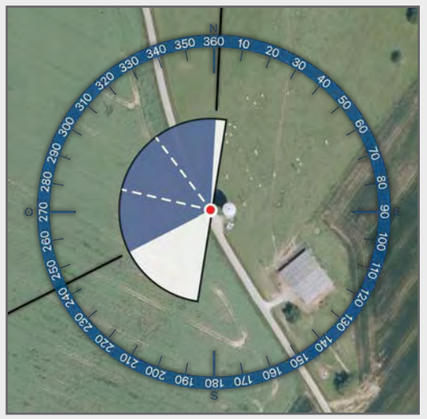

Légende

> Cône de vue

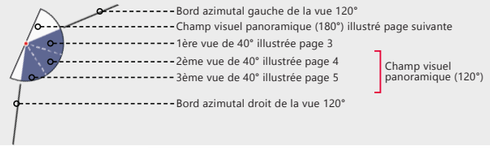

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

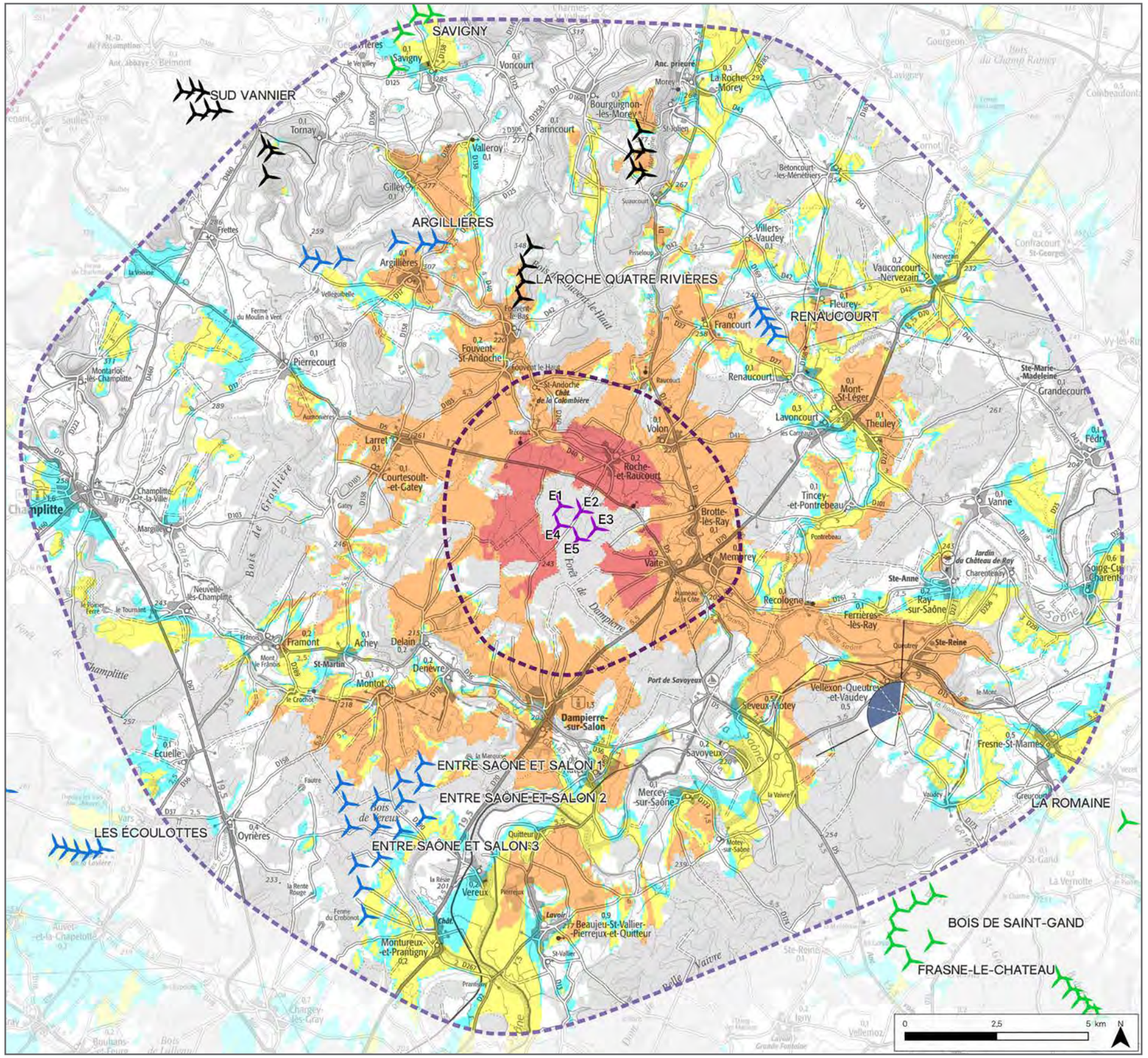

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

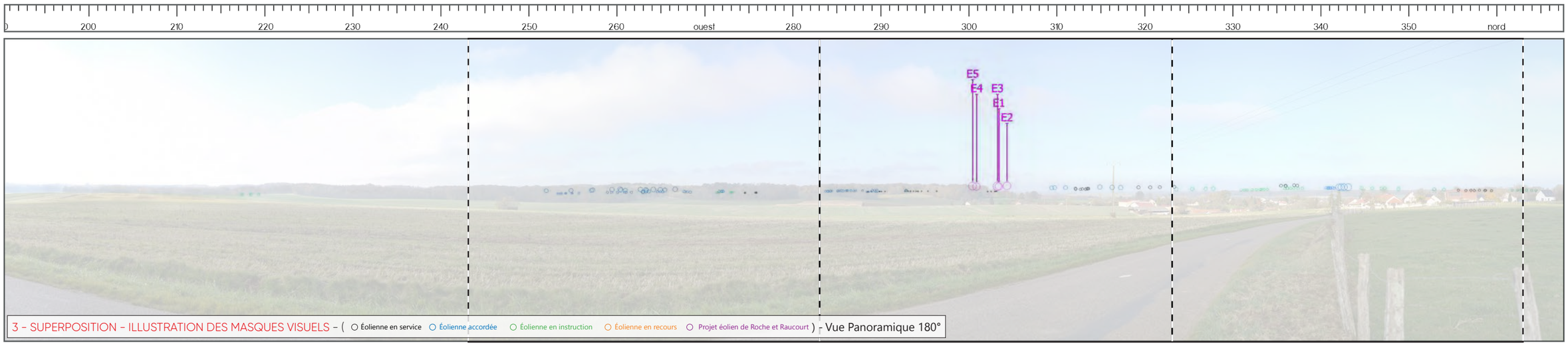
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
E5
E4
E3
E1
E2
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
E5
E4
E3
E1
E2
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E4
E3
E1
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Roche Quatre Rivières, PE de Renaucourt, PE d'Argillières, PE Sud Vannier	Plusieurs parcs du contexte éolien sont visibles à l'horizon depuis ce point haut au sud de la confluence entre la Romaine et la Saône. L'insertion du projet contribue à la multiplication des parcs éoliens dans le paysage, pouvant induire à terme un effet de mitage au regard des parcs du contexte autorisés et en instructions. L'emprise horizontale du projet demeure limitée avec seulement 3 éoliennes dont les rotors sont entièrement visibles, 2 éoliennes étant majoritairement masquées par le relief.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de mitage			Faible			
Perception depuis les axes de communication	RD 173	En empruntant la RD 173, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt génèrent un point d'appel visuel supplémentaire. La modification du paysage traversé est peu importante compte-tenu du contexte éolien, des parcs construits étant déjà perceptibles. Le projet entre en covisibilité avec la silhouette bâtie du village de Vellexon, toutefois l'angle séparant les deux éléments dans le paysage est relativement élevé. La prégnance du projet étant peu importante, le phénomène de covisibilité est limité et il n'y a pas de risque de concurrence visuelle avec la silhouette bâtie.	> Point d'appel visuel		Très faible				
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Vellexon		> Phénomène de covisibilité > Modification du paysage quotidien		Très faible				

Photomontage n°8 : Perception depuis le pont de la RD 27 sur la Saône

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (9,9km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (11km)

Informations photographie

Identifiant : 8

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 912423, 6723355, 203,4

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 12:04

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

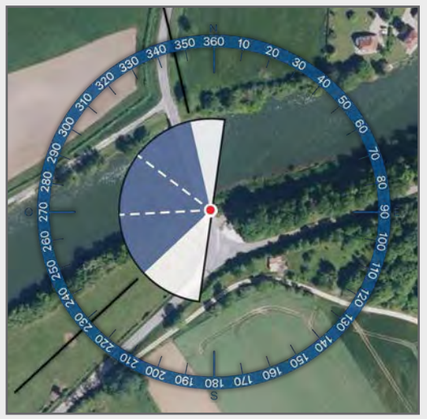

Légende

> Cône de vue

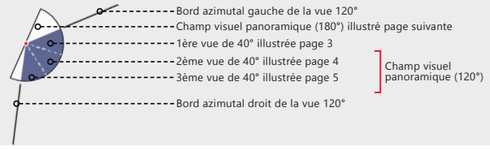

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

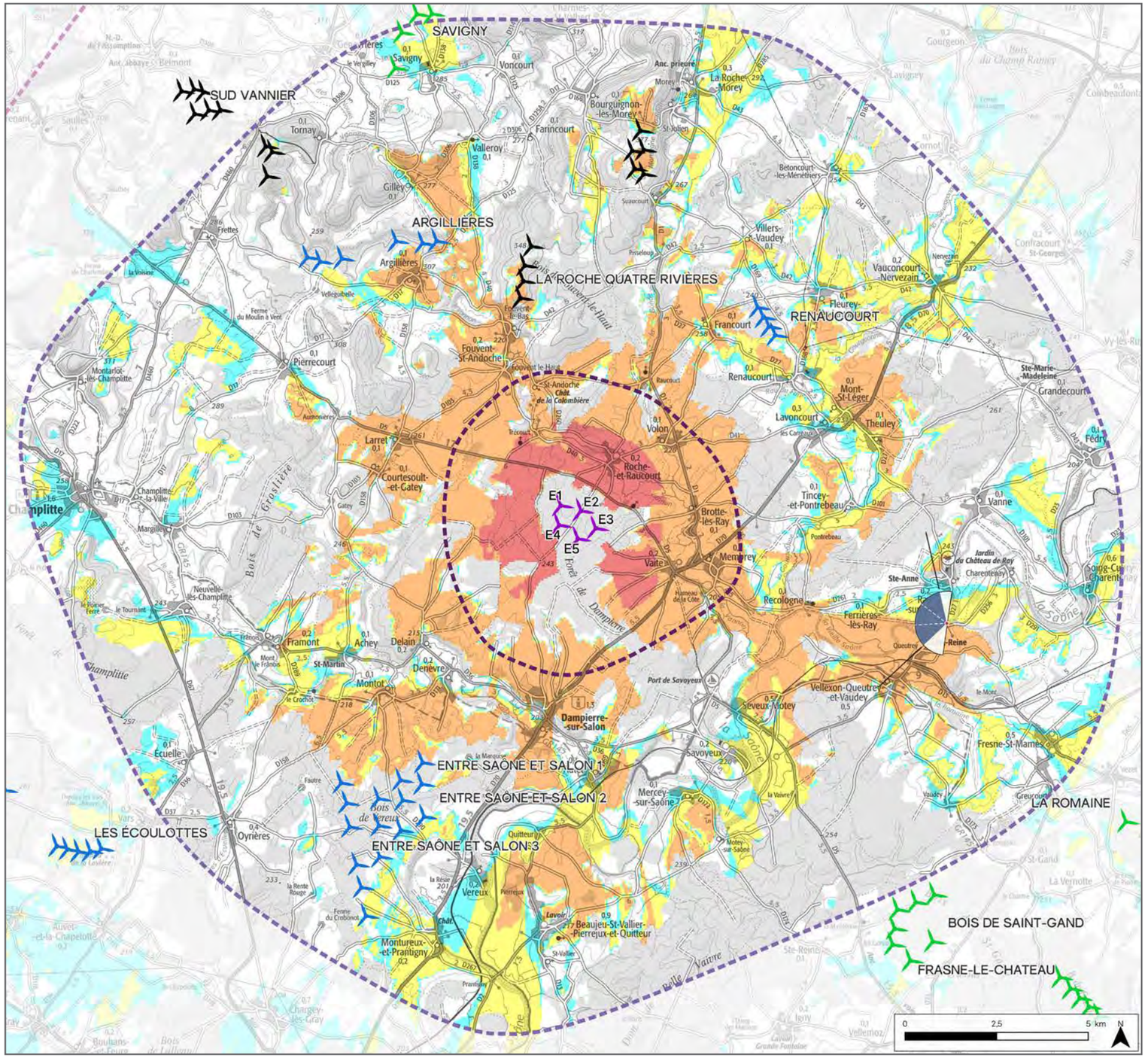

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

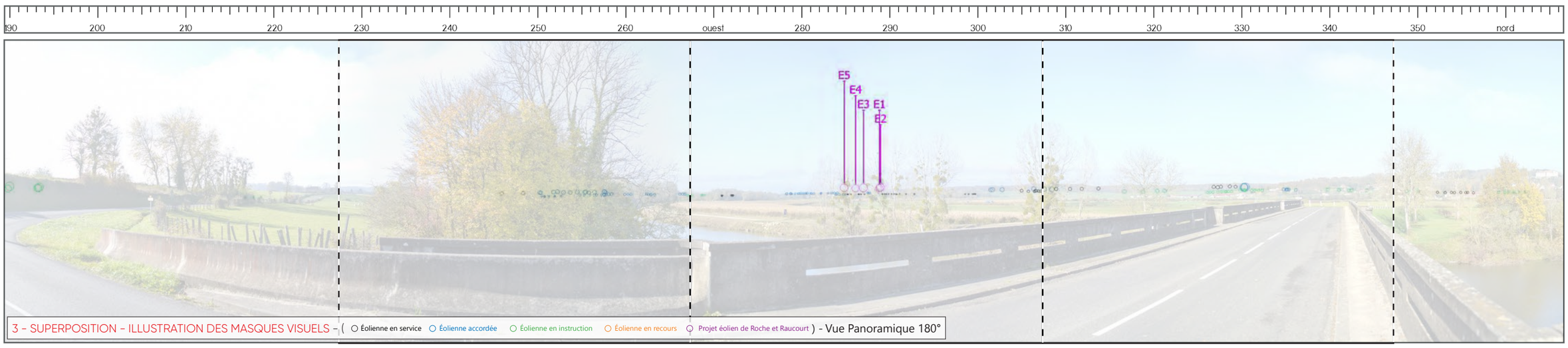
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
E5
E4
E3
E1
E2
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

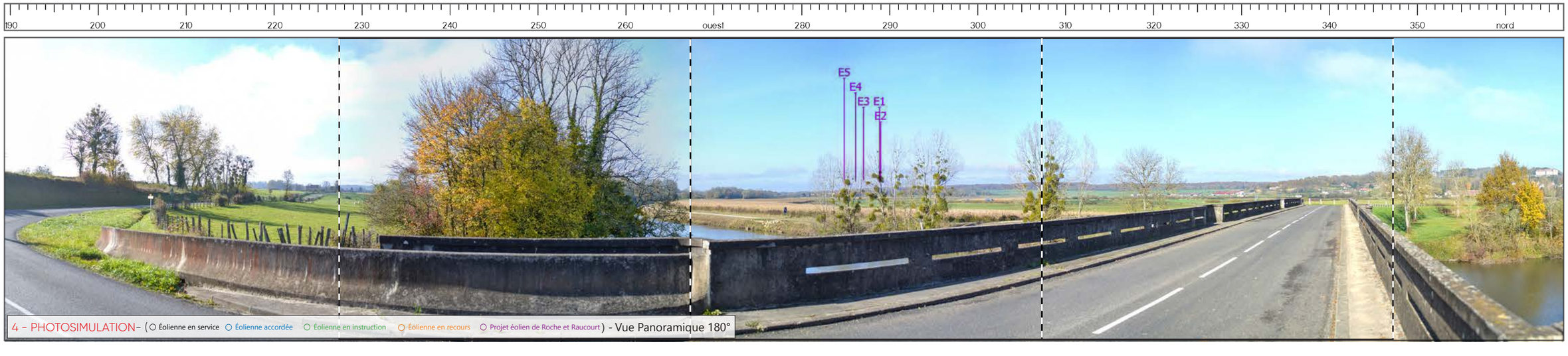
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
E5
E4
E3
E1
E2
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E4
E3
E1
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Saône	Lors du franchissement de la Saône par le pont de la RD 27 en direction de Ray-sur-Saône, le projet de Roche-et-Raucourt apparaît à l'arrière-plan du versant ouest de la vallée. Aucun parc du contexte n'est visible, le motif éolien n'est pas introduit dans le paysage perçu en fond de vallée. Les éoliennes du projet sont tronquées et leur hauteur apparente est inférieure à l'amplitude du relief, le rapport d'échelle vis-à-vis de la vallée est favorable. La perception du projet est limitée depuis la voie verte Rive de Saône, dont l'itinéraire emprunte ce pont. Un point d'appel visuel lointain est généré par les éoliennes du projet, toutefois la modification du paysage traversé est peu importante.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	Voie verte Rive de Saône, RD 27		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité SPR de Ray-sur Saône	Le village de Ray-sur-Saône est protégé par un SPR s'étendant jusqu'à la rive face au point de vue, son château constitue un édifice emblématique du territoire. La silhouette de Ray-sur-Saône est visible sur le coteau opposé de la vallée, en covisibilité indirecte avec le projet. Le château est positionné à plus de 60° du projet et n'est donc pas considéré dans la covisibilité. L'angle séparant le projet de la silhouette du village de Ray-sur-Saône étant important, le phénomène de covisibilité indirect entre les deux éléments est très réduit depuis ce point de vue.	> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°9 : Perception depuis RD 291 au sud de Charentenay

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (11,6km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (12,7km)

Informations photographie

Identifiant : 9

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 914338, 6724158, 225,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 11:56

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

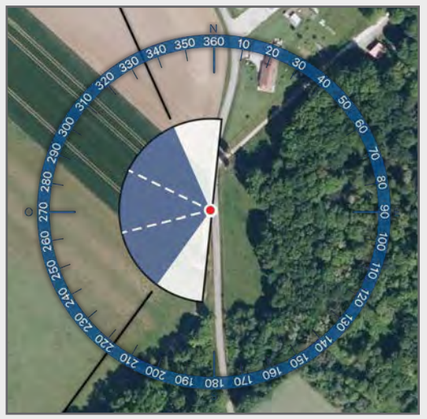

Légende

> Cône de vue

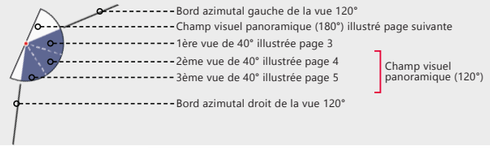

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

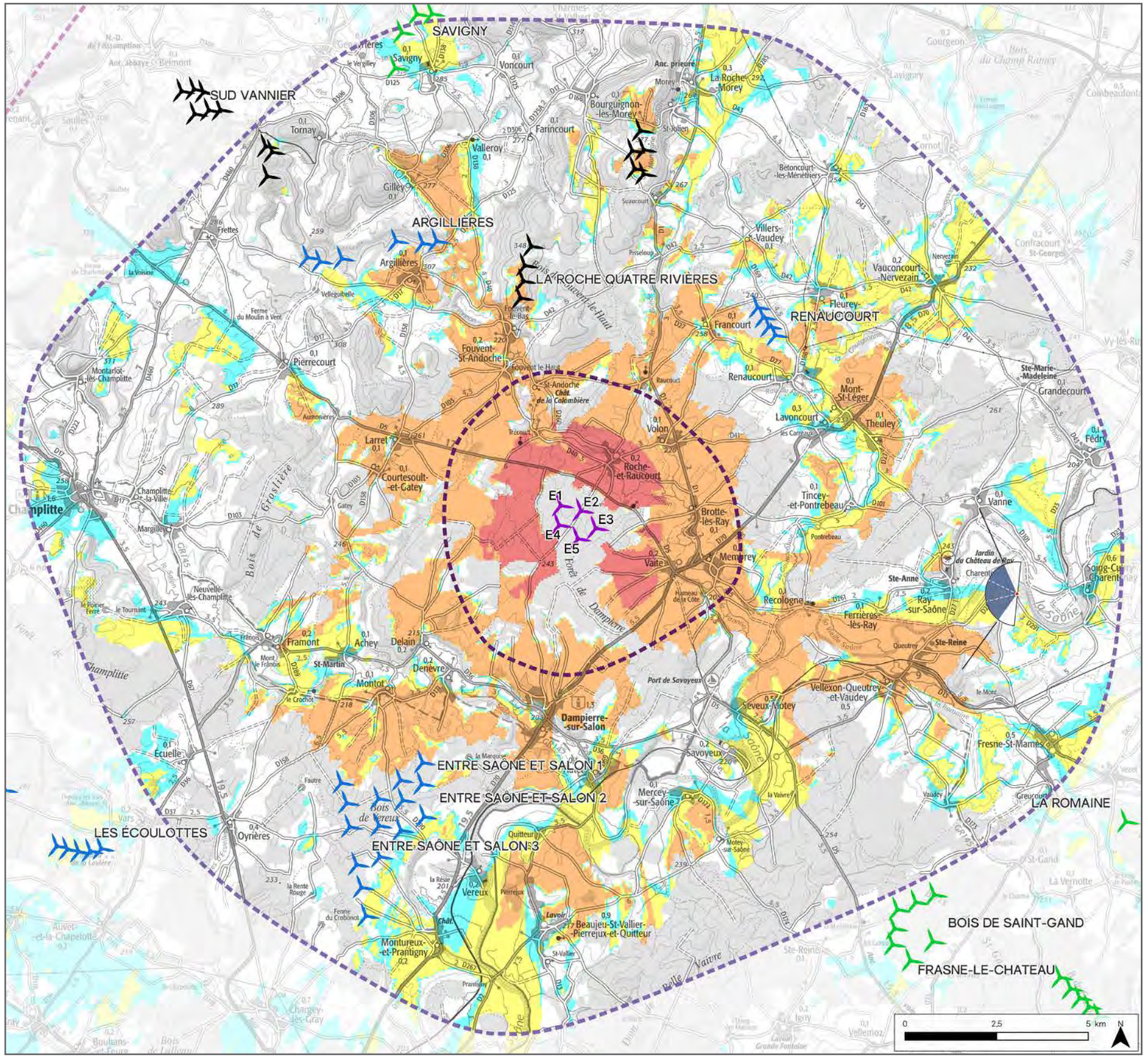

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

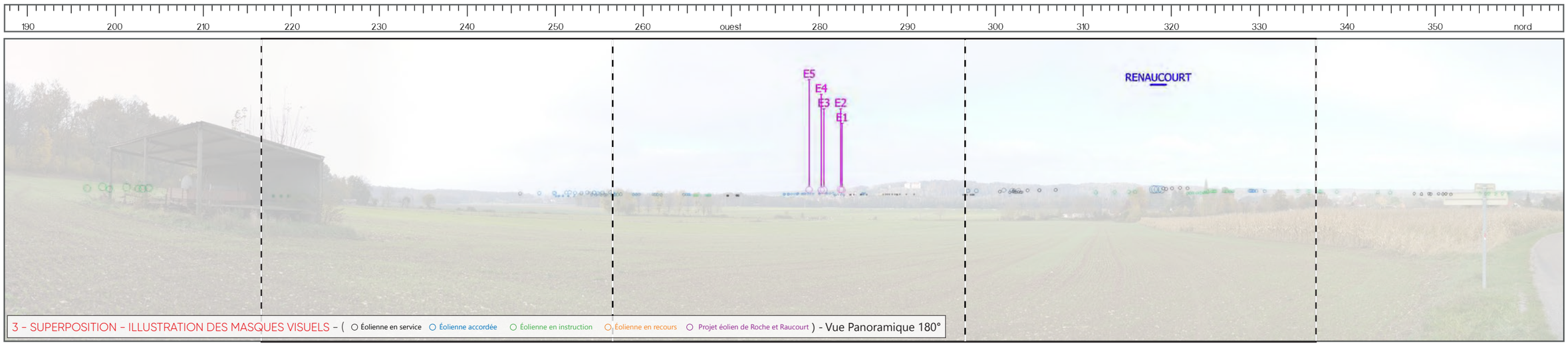
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
E5
E4
E3
E2
E1
RENAUCOURT
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

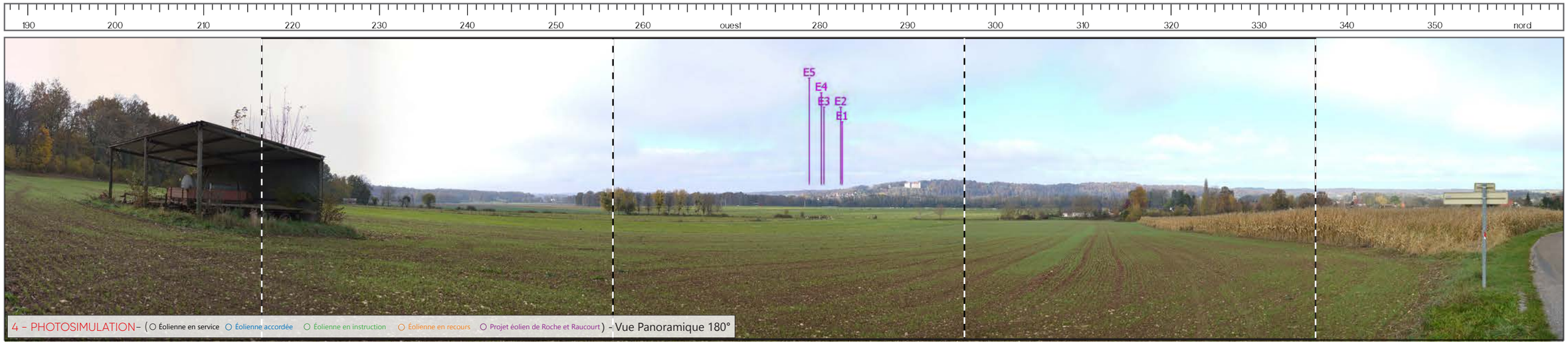
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
E5
E4
E3
E2
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E4
E2
E3
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Saône	Depuis ce point sur l'itinéraire de la voie verte Rive de Saône, le projet de Roche-et-Raucourt est partiellement visible à l'arrière-plan du versant opposé de la vallée. Les éoliennes du projet sont tronquées jusqu'à hauteur des moyeux, les pales dépassent du relief boisé. Les dimensions apparentes des éoliennes du projet sont peu élevées et il n'y a pas d'incidence sur les rapports d'échelle avec les éléments du paysage. Le motif éolien n'est pas encore introduit à ce niveau de la vallée de la Saône, néanmoins un parc du contexte autorisé apparaît également à l'arrière-plan de la vallée. Le projet est visible isolé par rapport aux éoliennes du contexte et génère un point d'appel visuel depuis la voie verte et la RD 291. Les éoliennes du projet étant majoritairement masquées, la modification du paysage traversé reste limitée.	> Modification du paysage observé	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 3		> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 291, voie verte Rive de Saône		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette de Ray-sur Saône	Le projet entre en covisibilité avec le château et l'église de Ray-sur-Saône depuis ce point de vue. Les deux édifices sont protégés au titre des monuments historiques, le village fait également l'objet d'un SPR. Le château de Ray-sur-Saône se détache de la silhouette du village et se positionne à distance des éoliennes du projet, tandis que la covisibilité avec l'église est directe. Le phénomène de covisibilité est réduit compte-tenu de la faible prégnance des éoliennes, en grande partie masquées par le relief. L'incidence sur le cadre paysager du patrimoine protégé est toutefois notable, le mouvement des pales pourra attirer le regard au détriment de la silhouette bâtie.	> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église et château de Ray-sur-Saône MH 20 et 22, SPR Ray-sur-Saône		> Phénomène de covisibilité > Modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°10 : Perception depuis RD 234 au nord de Soing

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (13,8km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (14,9km)

Informations photographie

Identifiant : 10

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 916647, 6724956, 240,7

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 11:46

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

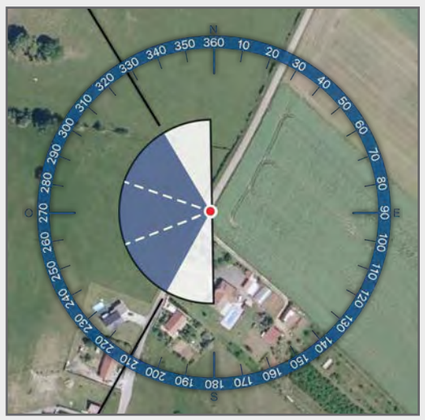

Légende

> Cône de vue

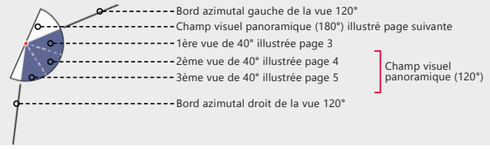

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

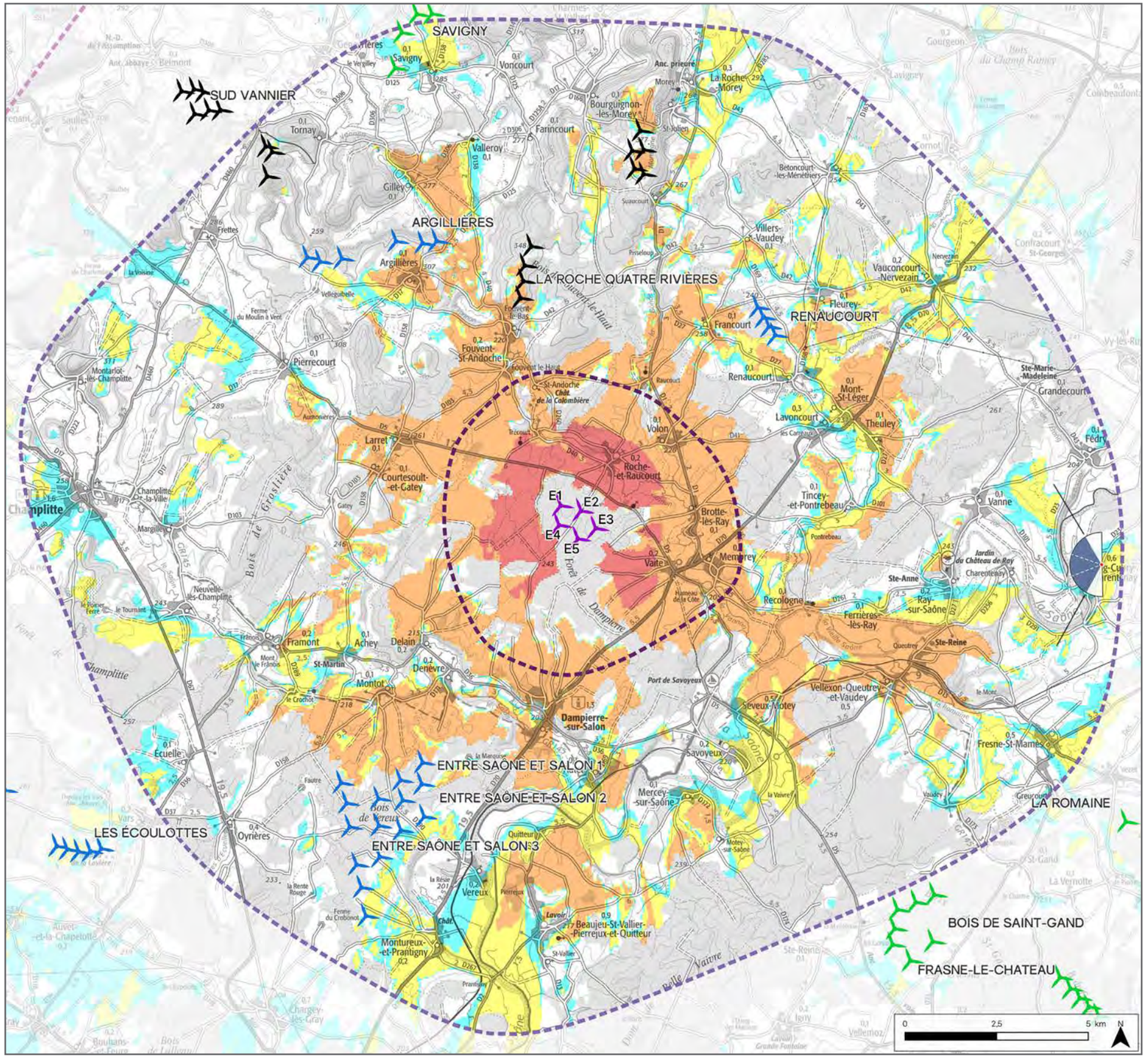

SOING
2– SITUATION EXISTANTE– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

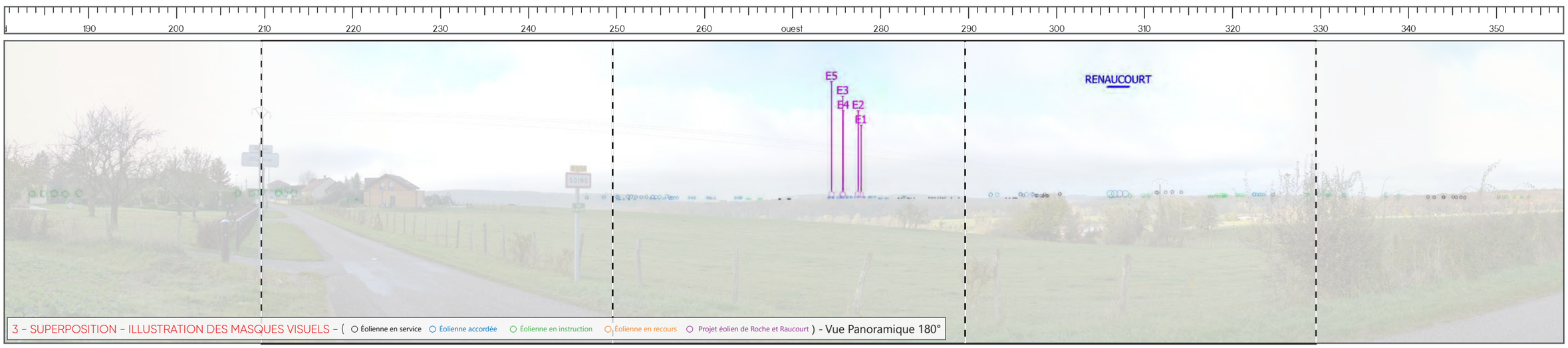
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
E5
E3
E4
E2
E1
RENAUCOURT
SOING
3 – SUPERPOSITION – ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS – (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

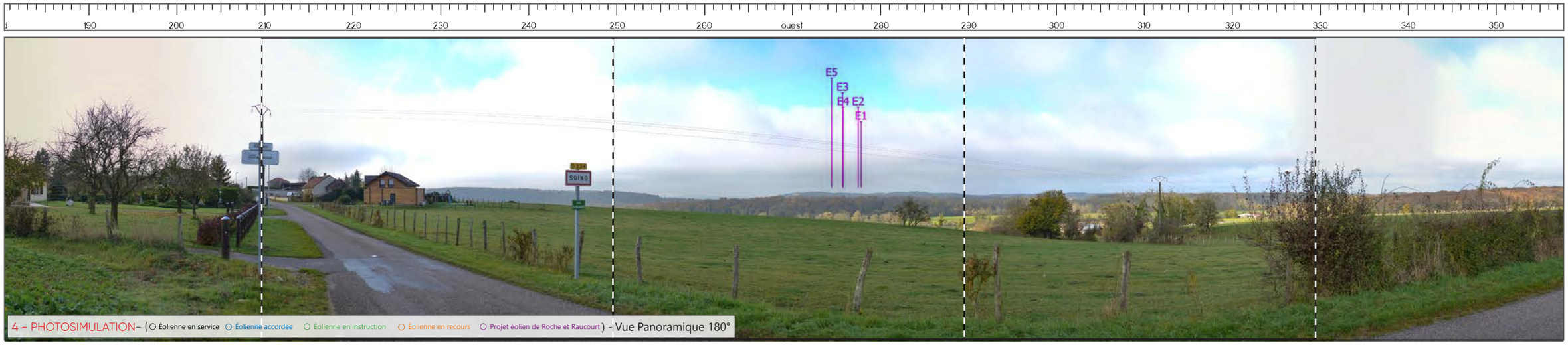
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
E5
E3
E4
E2
E1
SOING
4 – PHOTOSIMULATION– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E3
E2
E4
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Saône	Le relief de la boucle formée par la vallée de la Saône est visible depuis ce point de vue, le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit à l'arrière-plan du relief boisé en étant partiellement masqué. Le motif éolien est déjà présent à l'horizon, et son renforcement est imminent du fait des parcs autorisés. Le projet est visible en situation isolée à distance des parcs autorisés et construits, il participe ainsi à l'étalement du motif éolien sur l'horizon et conforte la présence éolienne dans le paysage. Les éoliennes du projet étant majoritairement tronquées et peu prégnantes, l'incidence sur le paysage quotidien des riverains en frange de Soing est très limitée.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, PE Val de Vingeanne Est, PE de Renaucourt, PE Sud Vannier, PE La Roche Quatre Rivières		> Effet d'étalement sur l'horizon > Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange nord Soing		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité château de Ray-sur-Saône MH 20	Le château de Ray-sur-Saône est perceptible depuis ce point de vue, de l'autre côté de la boucle formée par la vallée de la Saône. Bien que le projet soit en partie masqué par le relief, il s'inscrit en covisibilité avec l'édifice. S'agissant d'une covisibilité lointaine et indirecte, l'incidence sur le monument est très faible.	> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°11 : Perception depuis la rue du château de Ray-sur Saône

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (9,5km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (10,5km)

Informations photographie

Identifiant : 11

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 912259, 6724922, 258,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 12:40

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

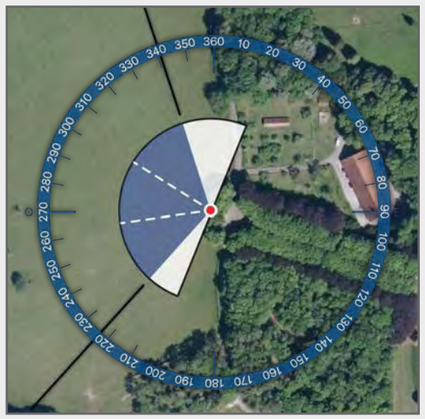

Légende

> Cône de vue

- Bord azimutal gauche de la vue 120°
- Champ visuel panoramique (180°) illustré page suivante
- 1ère vue de 40° illustrée page 3
- 2ème vue de 40° illustrée page 4
- 3ème vue de 40° illustrée page 5
- Bord azimutal droit de la vue 120°

Champ visuel panoramique (120°)

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

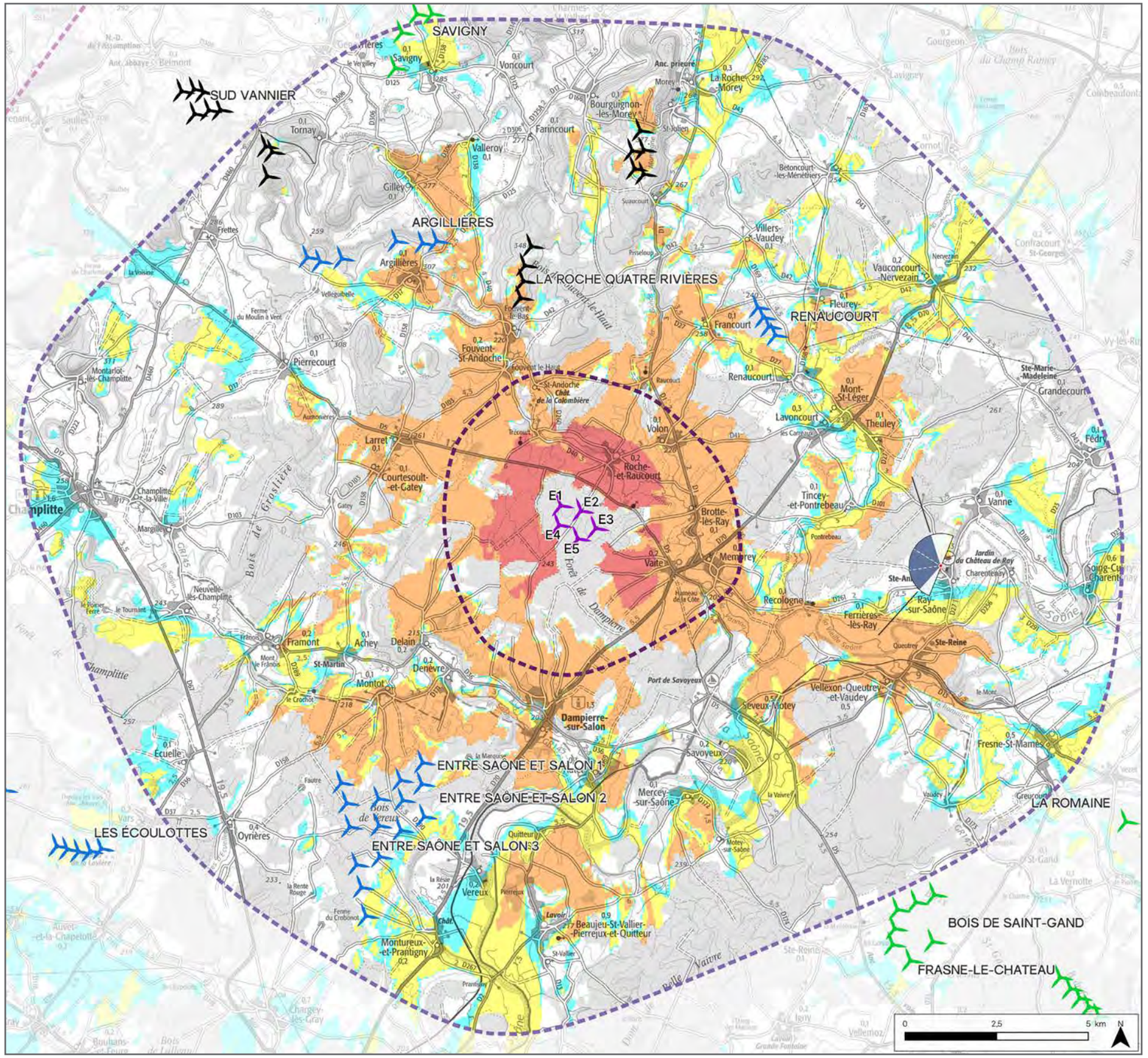

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

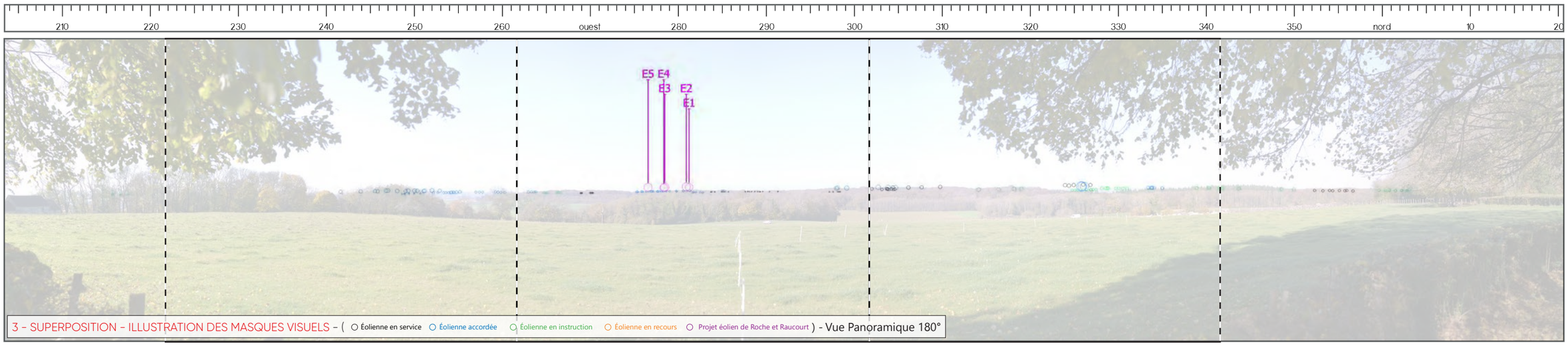
210 220 230 240 250 260 ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20
E5 E4 E3 E2 E1
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

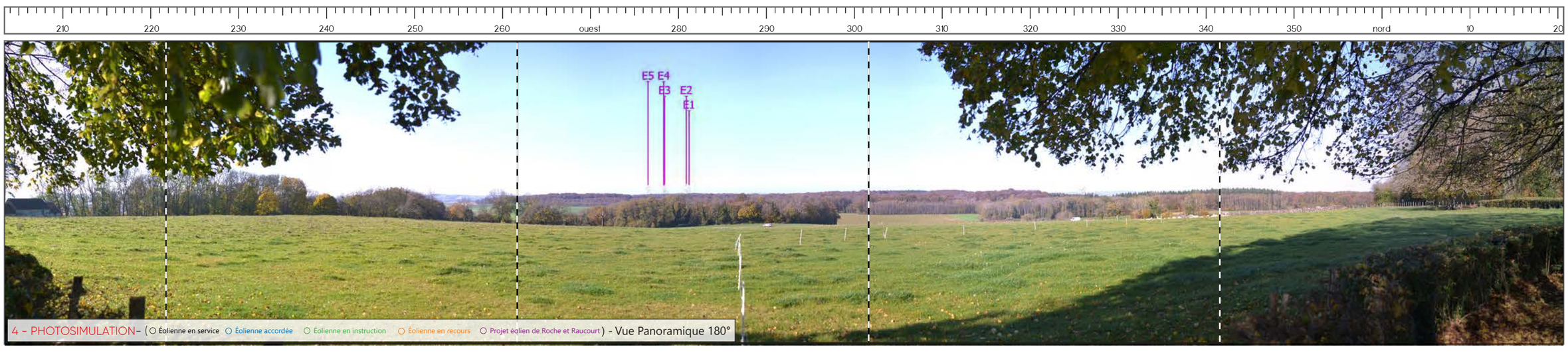
210 220 230 240 250 260 ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20
E5 E4 E3 E2 E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E4
E3
E2
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de Renaucourt, PE La Roche Quatre Rivières	Le point de vue est situé à l'entrée ouest du domaine du château de Ray-sur-Saône, en direction opposée à la vallée de la Saône. Les éoliennes du projet sont partiellement visibles, tronquées par le relief et les boisements. Le motif éolien est déjà introduit dans le paysage par le parc de la Roche Quatre Rivières, et les éoliennes du parc autorisé de Renaucourt présentent des dimensions apparentes similaires à celles du projet. Le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit en situation isolée et renforce la présence éolienne dans le paysage de plateau boisé. Les éoliennes du projet ne pourront pas être perçues depuis l'enceinte du domaine arboré, le phénomène de visibilité concerne uniquement cette entrée et non les abords directs du château.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Château de Ray-sur Saône MH 20		> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°12 : Perception depuis la RD 101 à l'est de Tincey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (7,9km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (8,9km)

Informations photographie

Identifiant : 12

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 910764, 6726405, 231,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 12:52

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

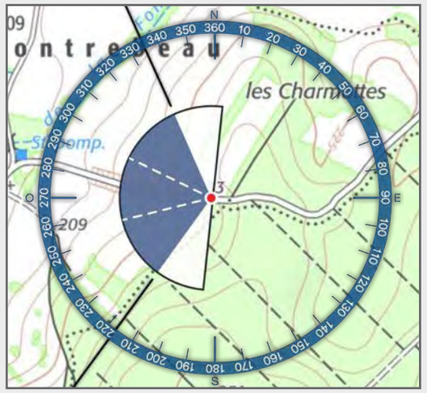

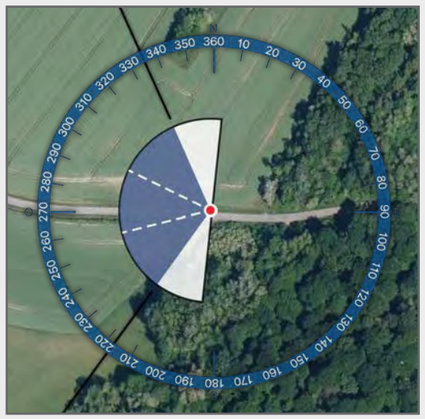

Légende

> Cône de vue

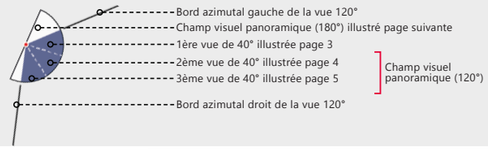

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

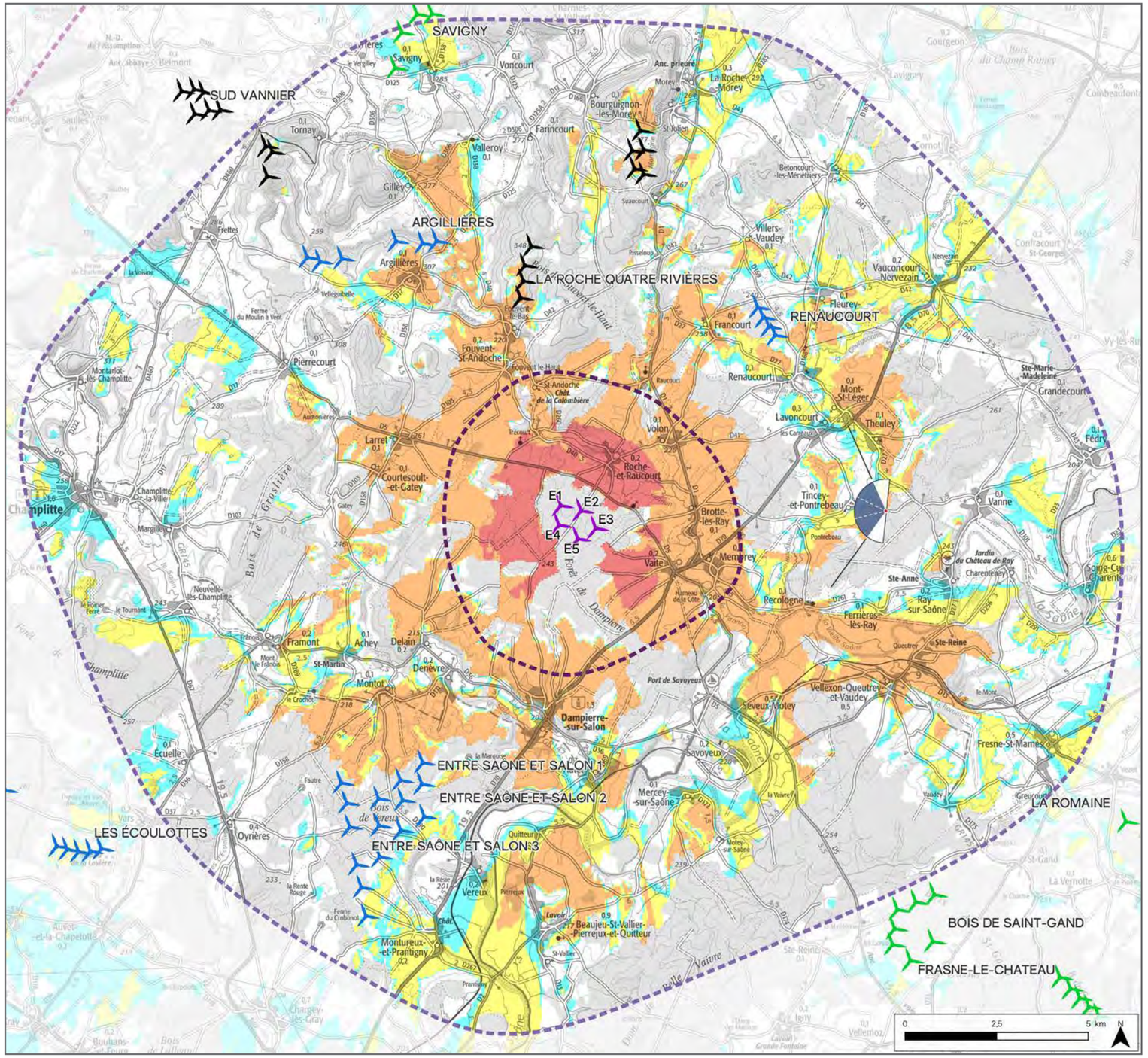

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

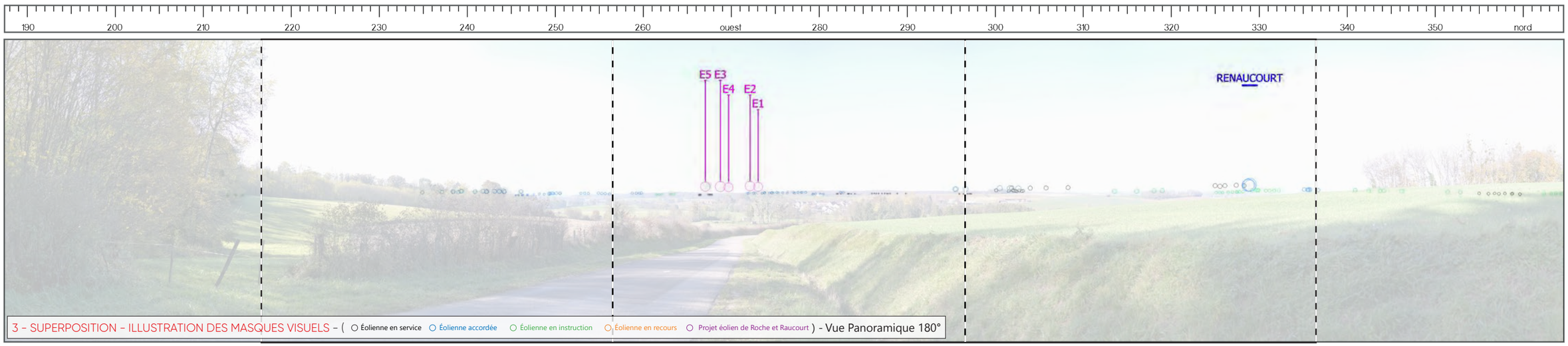
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
E5 E3
E4
E2
E1
RENAUCOURT
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

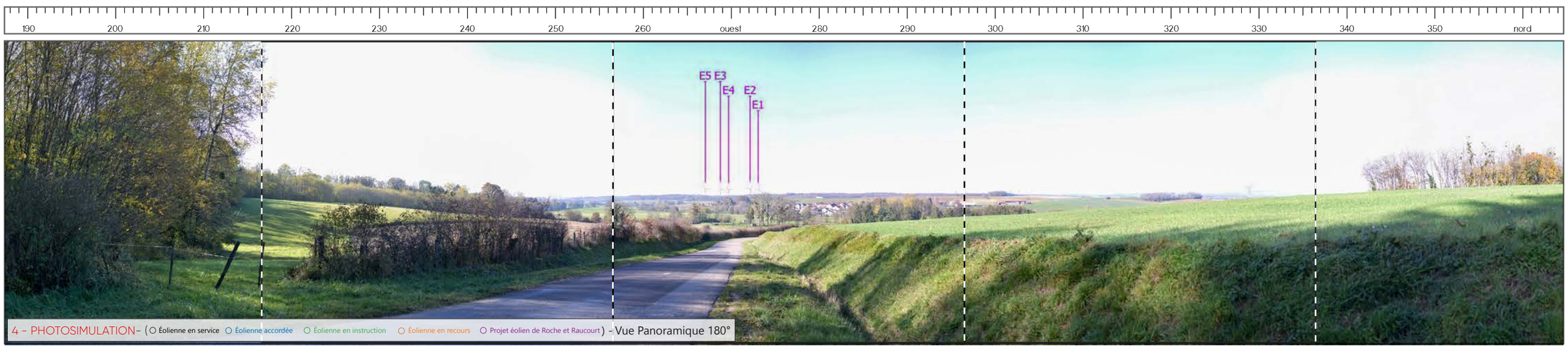
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
E5 E3
E4
E2
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5 E3 E4 E2 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Gourgeonne	Le point de vue est positionné sur le versant est de la vallée de la Gourgeonne, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont visibles à l'arrière-plan du versant opposé. La hauteur apparente des éoliennes est inférieure au dénivelé de la vallée, les rapports d'échelle sont équilibrés. Le motif éolien est déjà présent dans le paysage du fait du contexte éolien existant et autorisé, toutefois les éoliennes du contexte présentent des dimensions apparentes moindres. L'insertion du projet renforce le motif éolien dans ce secteur, avec une faible incidence sur le cadre paysager de la vallée.	> Modification du paysage observé			**Faible**			
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de Renaucourt, PE Sud Vannier, PE La Roche Quatre Rivières		> Effet de renforcement du motif éolien		**Très faible**				
Perception depuis les axes de communication	RD 101	À ce niveau de la RD 101, les éoliennes du projet génèrent un point d'appel visuel dans le prolongement de l'axe de la route. Les éoliennes entrent en covisibilité avec la silhouette du village de Tincey dont le clocher de l'église est visible. La silhouette du village n'est pas superposée au projet et la hauteur apparente des éoliennes est relativement faible, le phénomène de covisibilité est ainsi limité.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel			**Faible**			
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Tincey		> Phénomène de covisibilité			**Faible**			

Photomontage n°13 : Perception depuis l'est de Theuley

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (8,4km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (9,4km)

Informations photographie

Identifiant : 13

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 910886, 6728383, 246,5

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 13:00

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

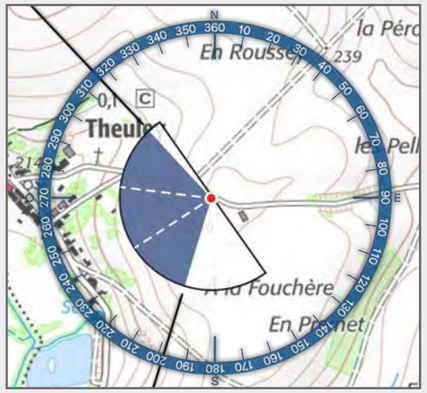

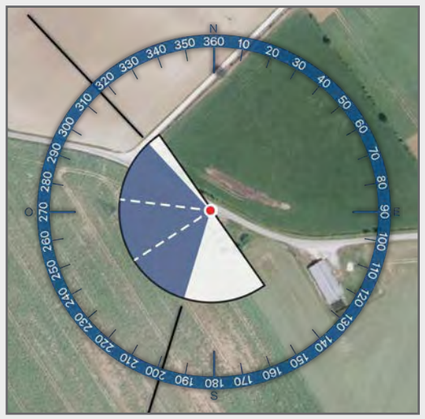

Légende

> Cône de vue

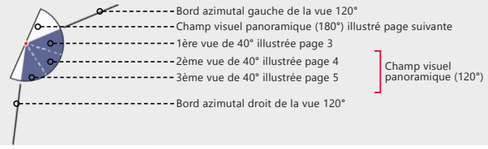

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

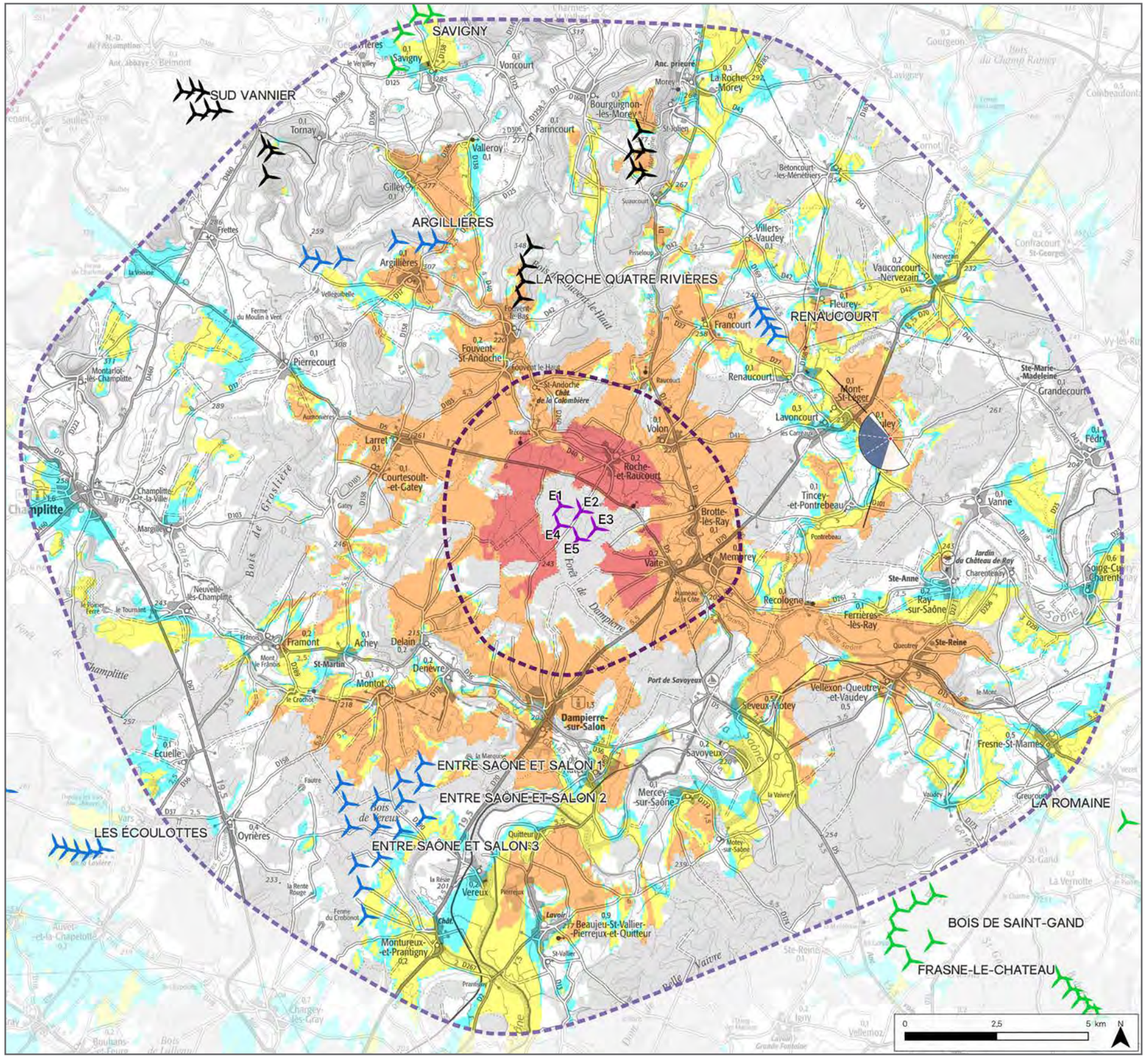

Photomontage n°13 : Perception depuis l'est de Theuley

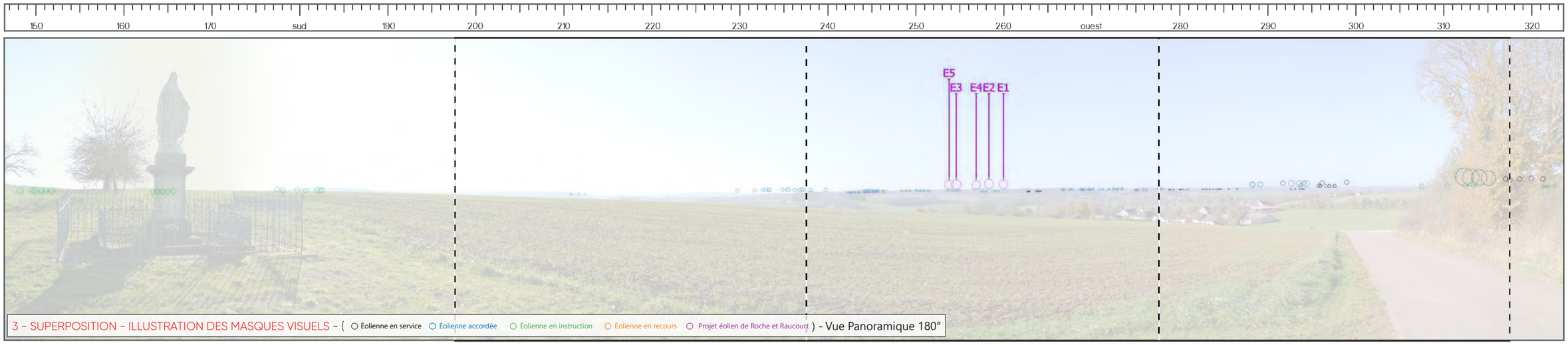

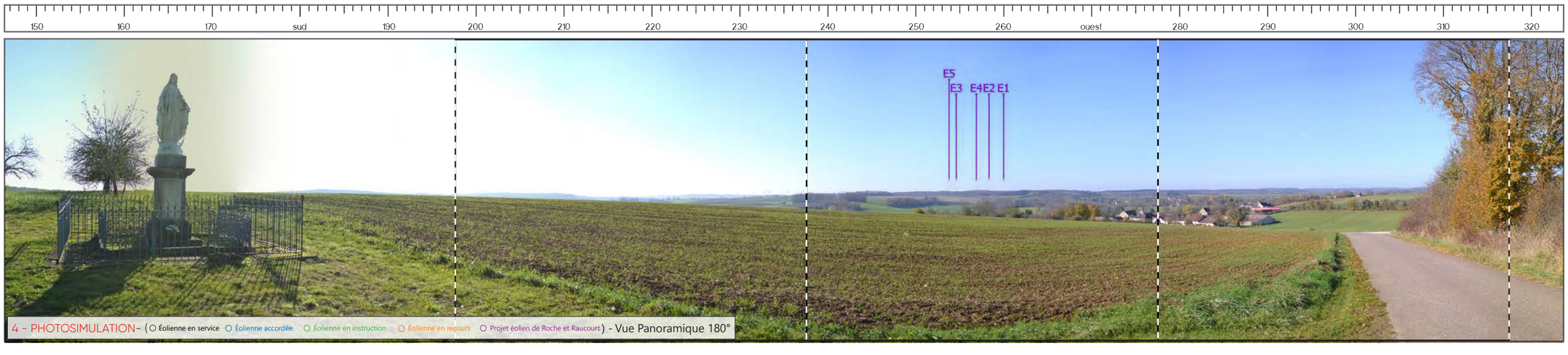

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E3
E4
E2
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Gourgeonne	Depuis le coteau est de la vallée de la Gourgeonne, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont visibles à l'arrière-plan du versant opposé. La hauteur apparente des éoliennes est inférieure au dénivelé de la vallée, les rapports d'échelle sont équilibrés. Plusieurs parcs du contexte présent et à venir occupent l'horizon au sein du panorama, le projet apparaît isolé avec des dimensions apparentes plus élevées. L'insertion du projet renforce le motif éolien déjà visible dans ce secteur, tout en participant à un effet d'étalement sur l'horizon. Au regard de l'ouverture générale à la vue, l'emprise du projet est peu importante et l'incidence du projet sur le paysage observé est limitée.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE Sud Vannier, PE La Roche Quatre Rivières		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement à l'horizon	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Theuley	Le point de vue est positionné au niveau d'un calvaire surmontant le village de Theuley, au bord d'une route communale. Les éoliennes entrent en covisibilité indirecte avec la silhouette du village, dont le clocher de l'église est visible. L'angle séparant la silhouette de bourg et le projet est important, il n'y a pas de risque d'effet de concurrence visuelle. La hauteur apparente des éoliennes étant relativement faible, le phénomène de covisibilité est réduit.	> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°14 : Perception en sortie nord-ouest de Renaucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (6,7km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (7,4km)

Informations photographie

Identifiant : 14

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 907882, 6730260, 234,9

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 13:11

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

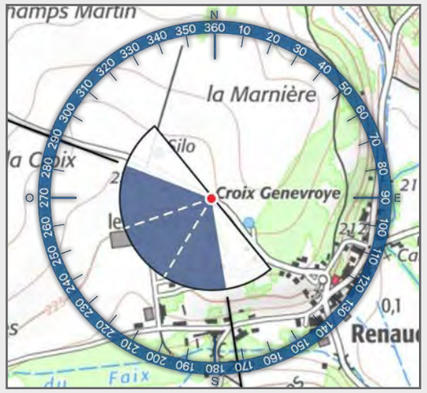

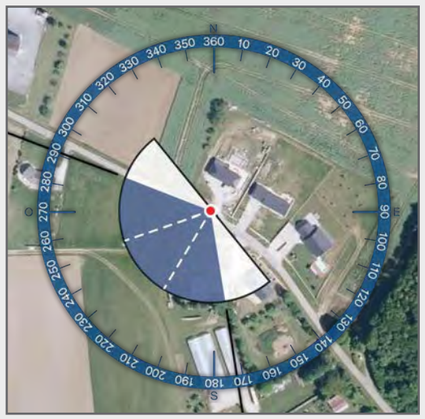

Légende

> Cône de vue

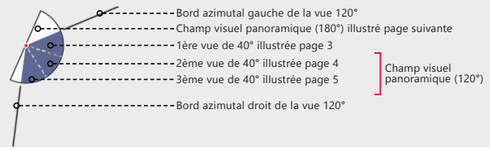

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

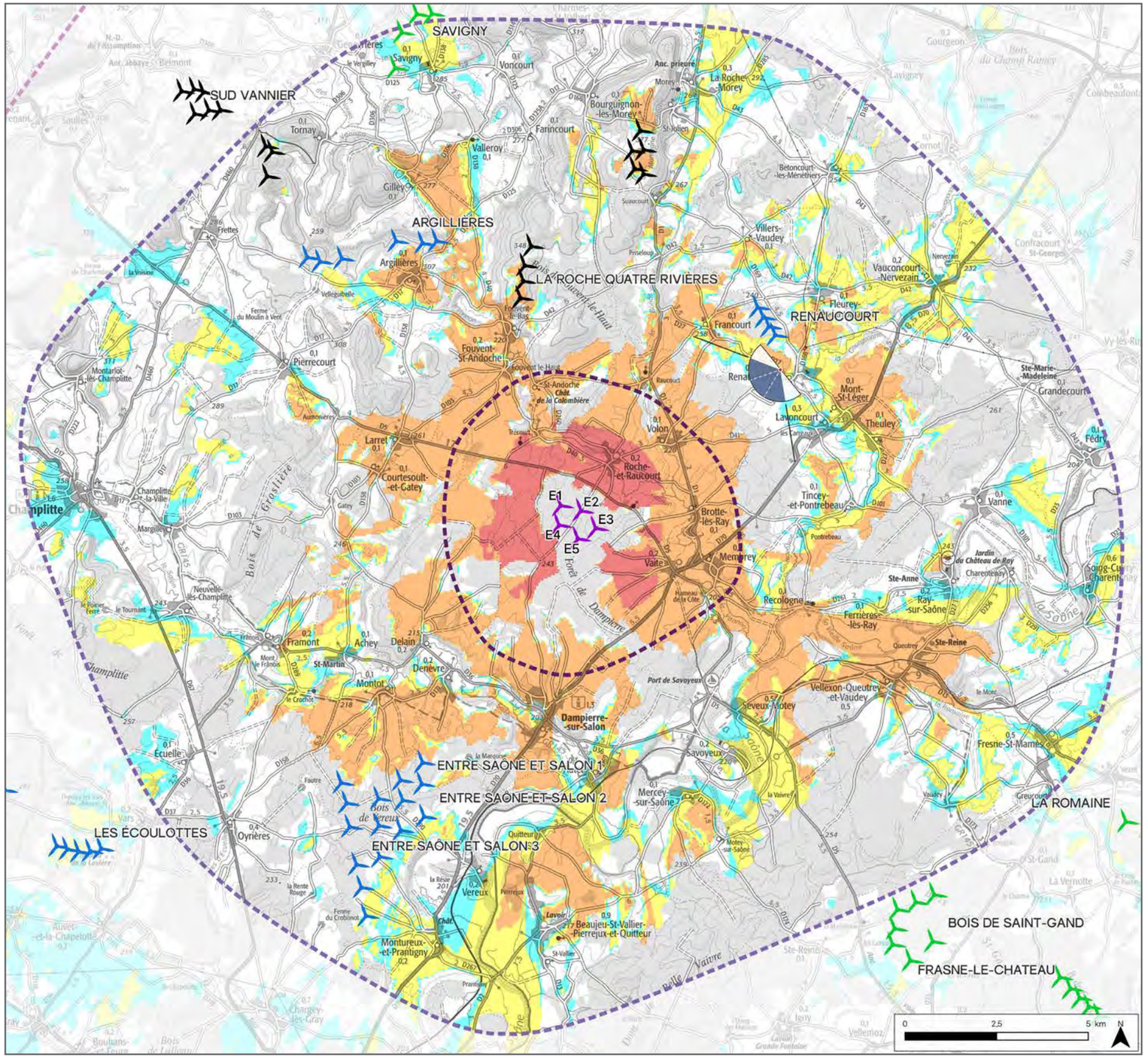

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

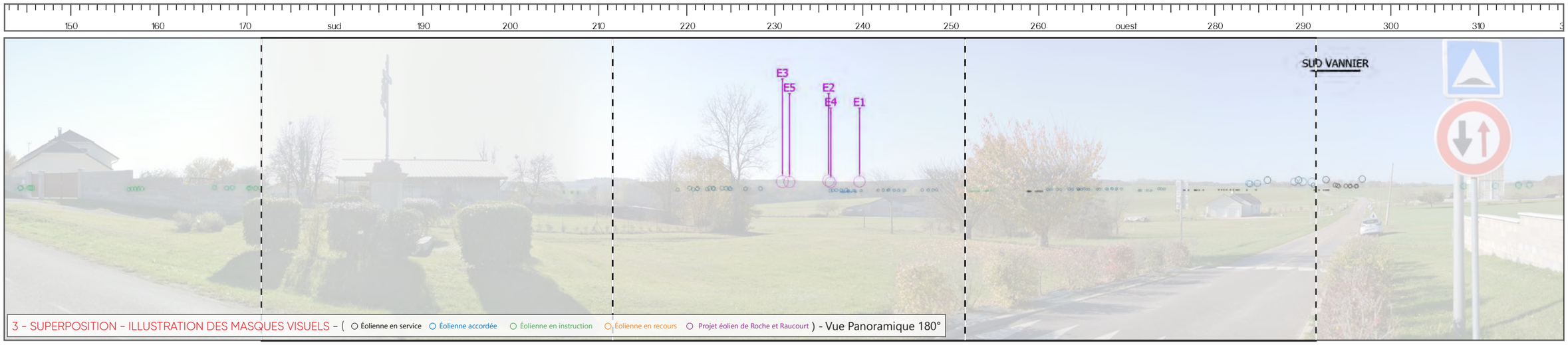
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
E3
E5
E2
E4
E1
SUD VANNIER
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

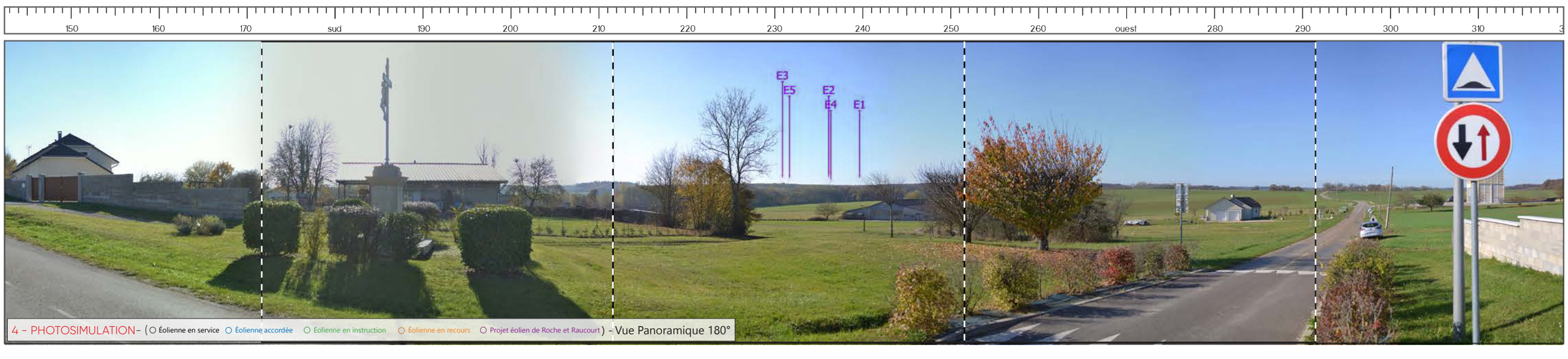
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
E3
E5
E2
E4
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3
E5
E2
E4
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE d'Argillières, PE La Roche Quatre Rivières	À ce niveau de la RD 27, les éoliennes du projet s'inscrivent latéralement par rapport à la voie et sont majoritairement masquées par le relief. Le motif éolien est déjà présent via le parc construit de la Roche Quatre Rivières, aux côtés duquel le parc autorisé d'Argillières. Le projet de Roche-et-Raucourt est isolé par rapport au parcs du contexte et ne présente pas d'interaction visuelle particulière avec ceux-ci, la présence éolienne dans le paysage est toutefois renforcée par l'insertion du projet.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 27		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange nord-ouest Renaucourt	Le point de vue est positionné en sortie nord-ouest du village de Renaucourt, aux abords de la croix protégée au titre des monuments historiques. La visibilité du projet est peu importante, avec seulement des fragments de pales perceptibles à l'arrière-plan du relief. L'incidence sur le cadre paysager de l'édifice est ainsi très limitée. De même, la perception des éoliennes depuis l'habitat est réduite, l'impact sur le paysage quotidien des riverains est très faible.	> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Croix de chemin MH 4		> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°15 : Perception depuis la RD 42 à l'est de Fleurey-lès-Lavoncourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (9,5km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (10,2km)

Informations photographie

Identifiant : 15

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 909739, 6732452, 241,4

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 13:20

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

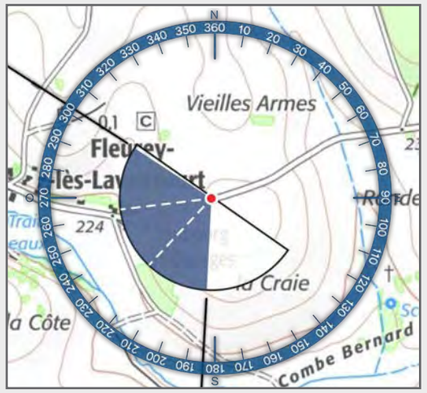

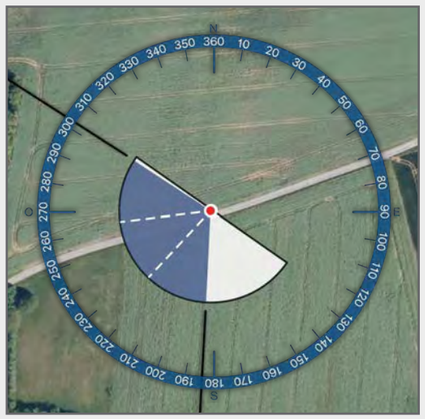

Légende

> Cône de vue

- Bord azimutal gauche de la vue 120°
- Champ visuel panoramique (180°) illustré page suivante
- 1ère vue de 40° illustrée page 3
- 2ème vue de 40° illustrée page 4
- 3ème vue de 40° illustrée page 5
- Bord azimutal droit de la vue 120°

Champ visuel panoramique (120°)

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

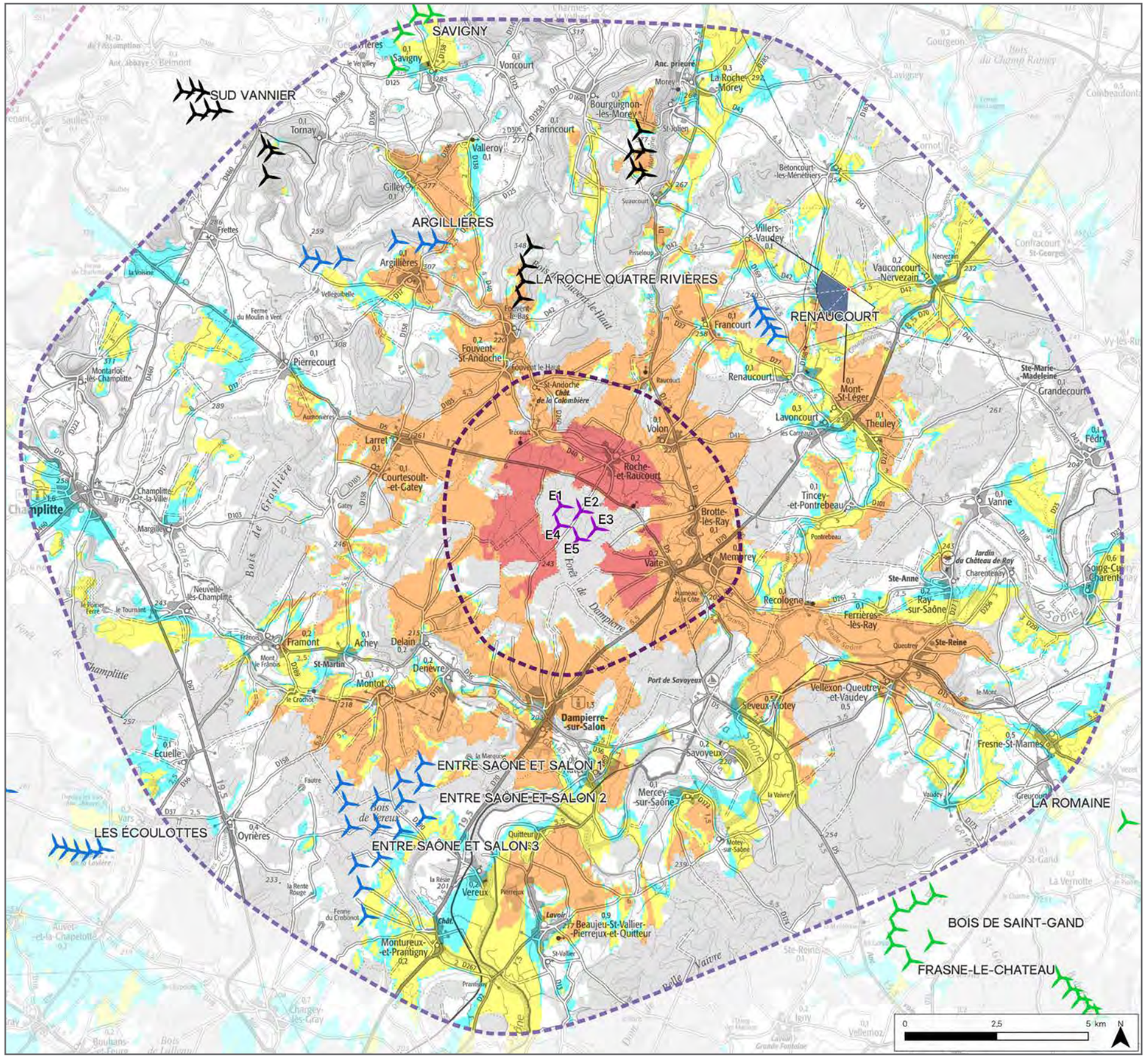

Photomontage n°15 : Perception depuis la RD 42 à l'est de Fleurey-lès-Lavoncourt

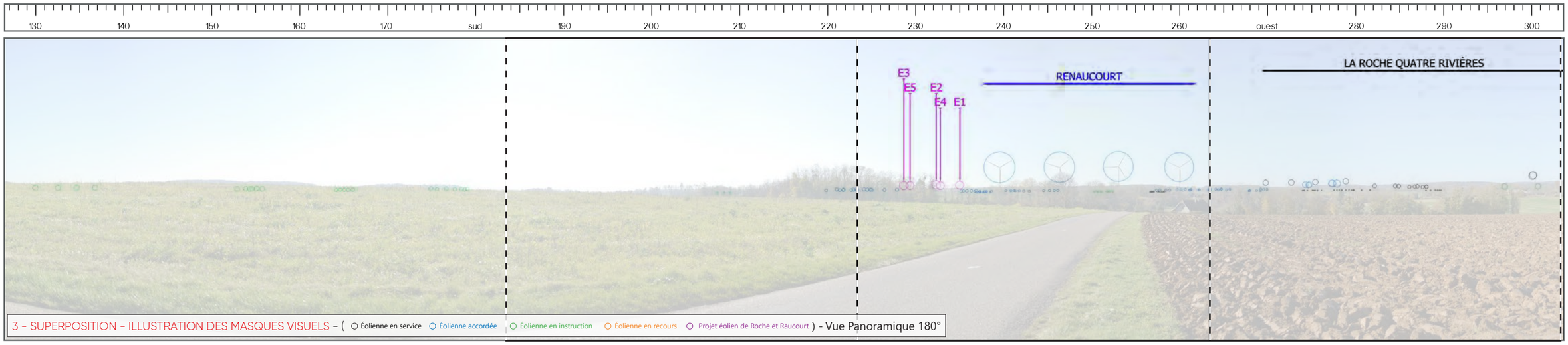

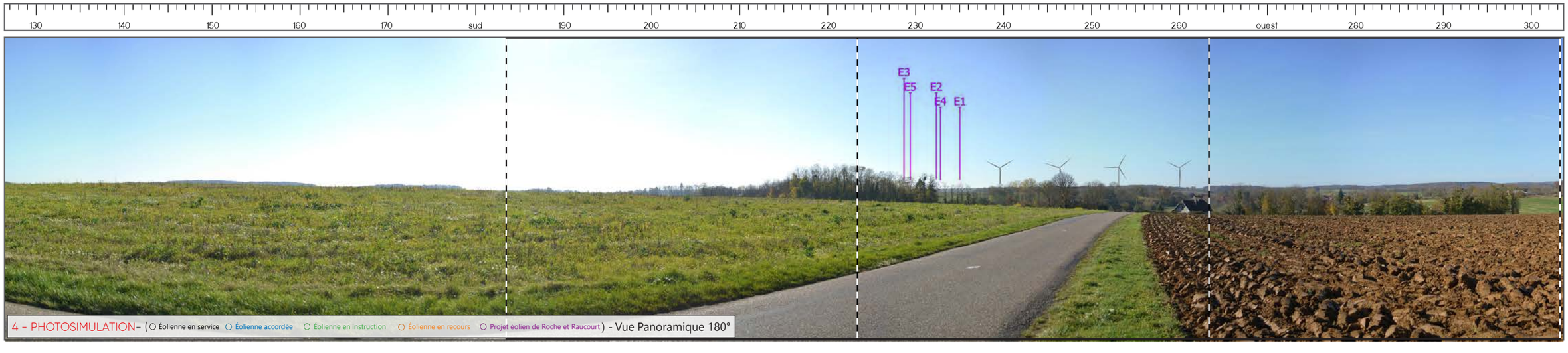

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3
E5
E2
E4
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Renaucourt, PE d'Argillières, PE La Roche Quatre Rivières	Depuis ce point positionné sur les hauteurs à l'est de Fleurey-lès-Lavoncourt, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont visibles à l'arrière-plan sur le plateau boisé. La hauteur apparente des éoliennes du projet est très réduite en comparaison des éoliennes du parc autorisé de Renaucourt, situées face au point de vue de l'autre côté de la vallée. La silhouette village en contrebas est masquée par la végétation, il n'y a pas de situation de covisibilité constatée avec les éoliennes du projet. Au regard du contexte éolien présent et à venir, l'incidence du projet sur le paysage traversé est peu importante.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 42		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Fleurey-lès-Lavoncourt		> Pas de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°16 : Perception depuis l'ouest de la Roche-Morey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (12,9km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (13,7km)

Informations photographie

Identifiant : 16

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 907138, 6738438, 297,9

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 13:33

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

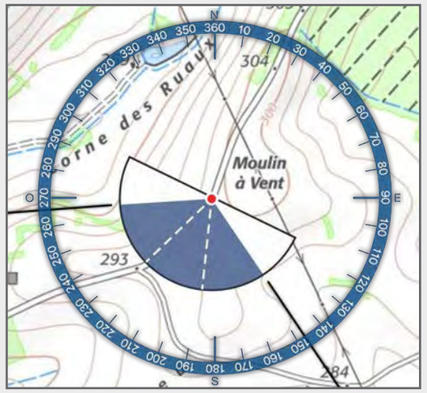

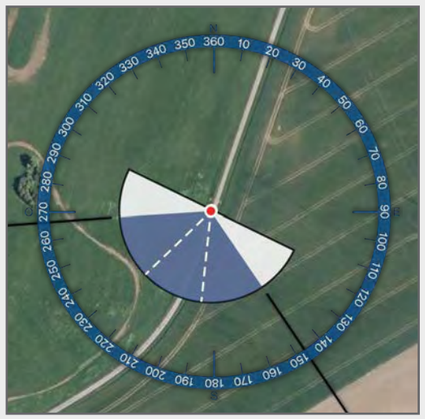

Légende

> Cône de vue

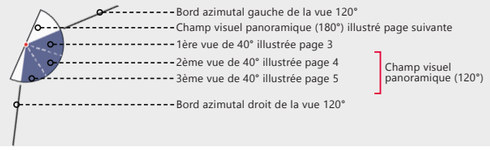

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

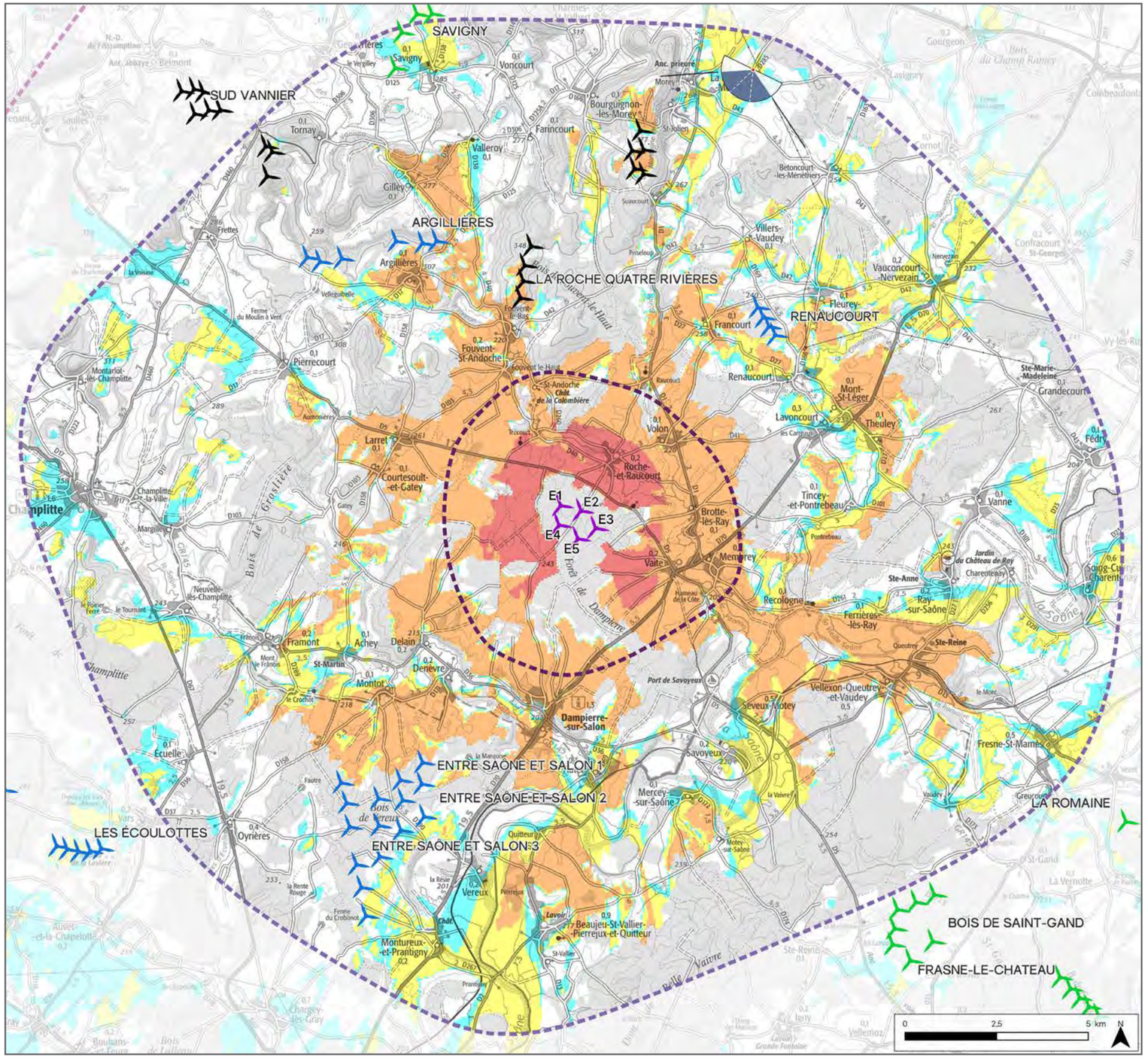

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

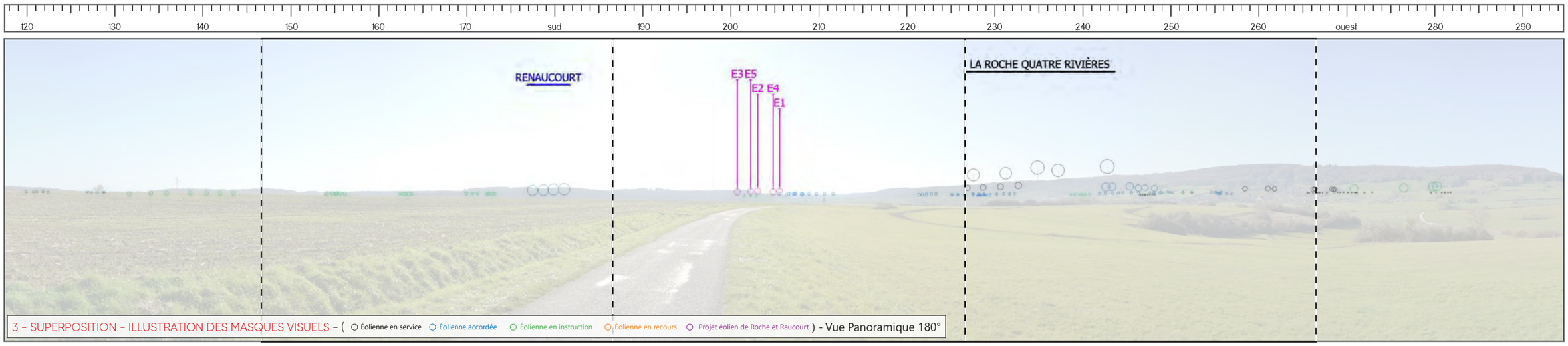
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
RENAUCOURT
E3 E5
E2 E4
E1
LA ROCHE QUATRE RIVIÈRES
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

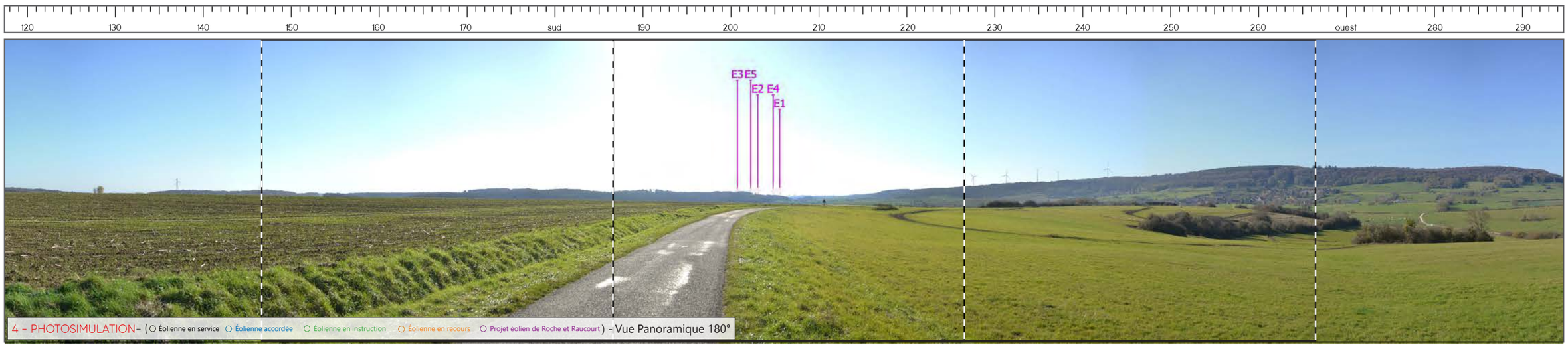
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
E3 E5
E2 E4
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Montagne de la Roche	Le paysage de ce secteur est marqué par la Montagne de la Roche, qui forme une élévation singulière du relief entre les vallées de la Bonde et de la Rigotte. La structure est soulignée par une partie du parc éolien de la Roche 4 Rivières, qui surmonte la colline. Le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit à l'horizon, à l'arrière-plan du relief encadrant la vallée de la Bonde. Le motif éolien étant déjà fortement présent via le parc construit, la visibilité lointaine et partielle du projet a peu d'incidence sur la perception des structures paysagères. Néanmoins, le projet participe à un effet d'étalement du motif éolien sur l'horizon aux côtés du parc autorisé Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, également perceptible.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de la Roche 4 Rivières, PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 285	En empruntant la RD 285, la silhouette du village de la Roche-Morey est visible sur le flanc de la Montagne de la Roche. Les éoliennes du contexte entrent en covisibilité avec la silhouette du village, l'insertion du projet tend à renforcer le phénomène existant. Le projet pourra créer un point d'appel visuel lointain, néanmoins le parc de la Roche 4 Rivières attire davantage l'attention. Le projet s'inscrit à distance de la silhouette de bourg, un angle important sépare les deux éléments. L'incidence du projet est donc marginale au regard de la covisibilité existante.	> Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette la Roche-Morey		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°17 : Perception en frange nord de Fouvent-le-Haut

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (4,5km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (5,5km)

Informations photographie

Identifiant : 17

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 900358, 6730801, 229,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 13:51

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

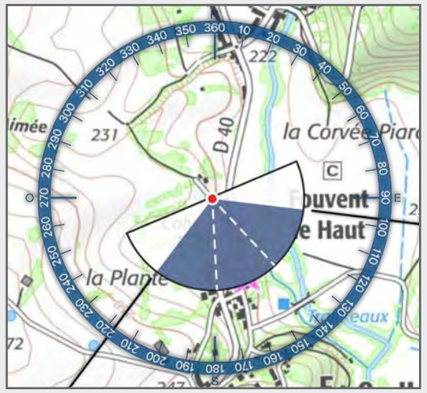

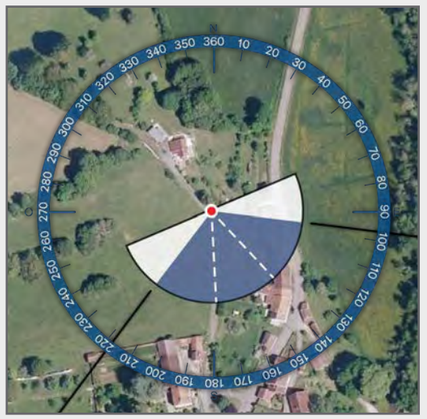

Légende

> Cône de vue

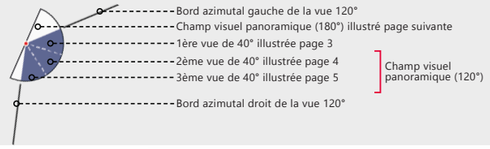

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

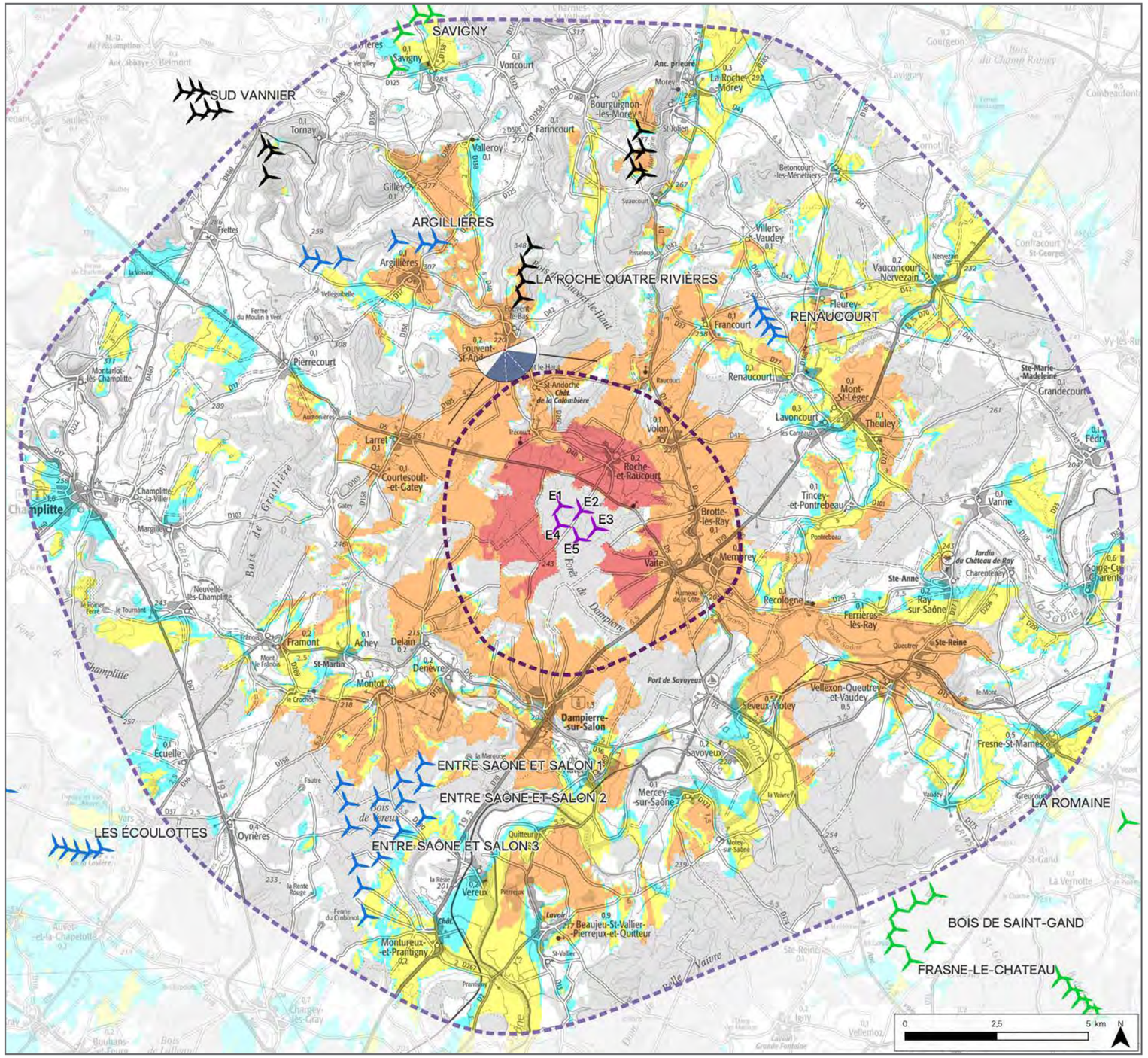

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

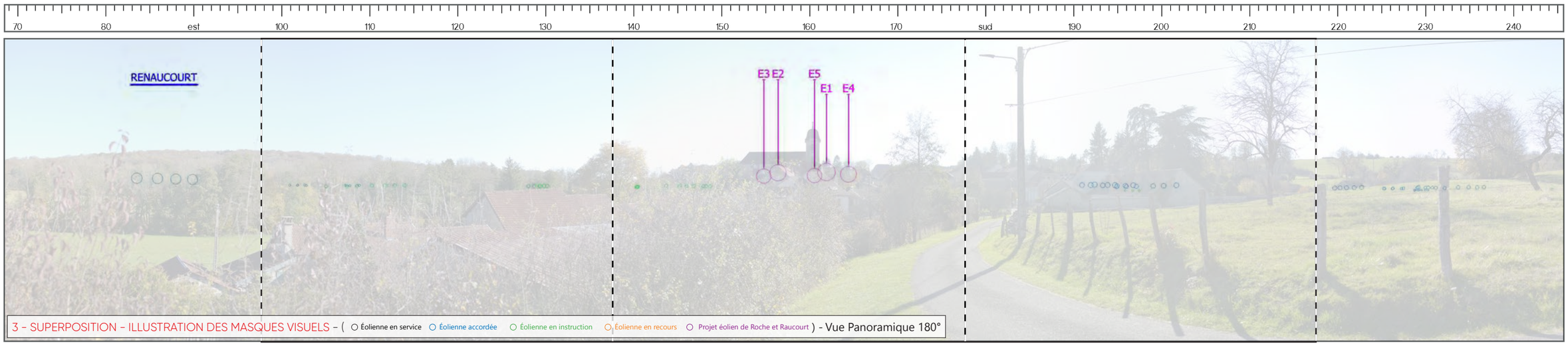
70
80
est
100
110
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
RENAUCOURT
E3 E2
E5
E1
E4
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

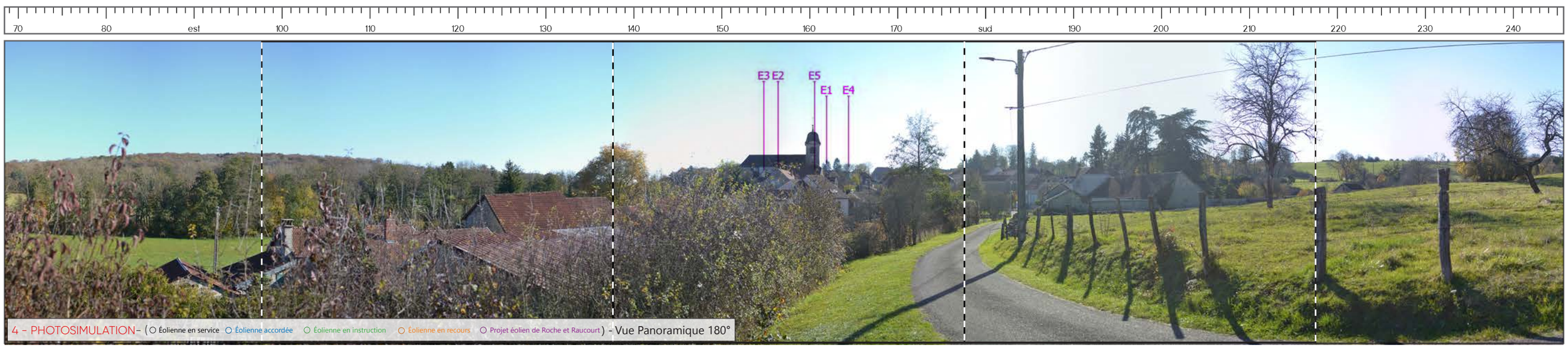
70
80
est
100
110
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
E3 E2
E5
E1
E4
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E2 E5 E1 E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église de Fouvent-le-Haut MH 3	Un risque de covisibilité entre le projet et l'église était pressenti depuis ce point du village de Fouvent-le-Haut. Les éoliennes du projet sont entièrement masquées du fait du relief, de la trame bâtie et végétale. Il n'y a, par conséquent, aucune incidence relevée.	> Absence de phénomène de covisibilité						

Photomontage n°18 : Perception depuis la RD 5 à l'ouest de Larret

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (5,2km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (6,3km)

Informations photographie

Identifiant : 18

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 897104, 6728549, 277,5

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 13:59

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

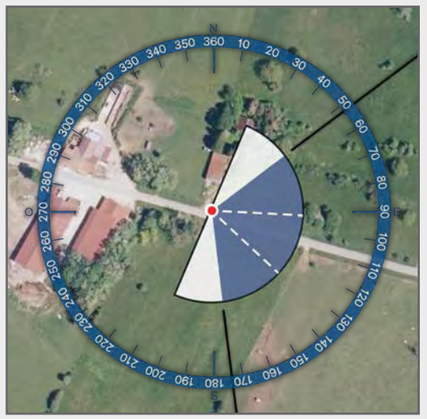

Légende

> Cône de vue

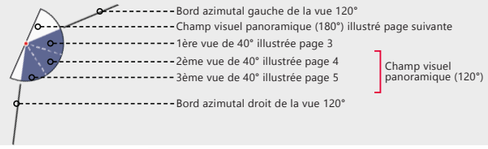

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

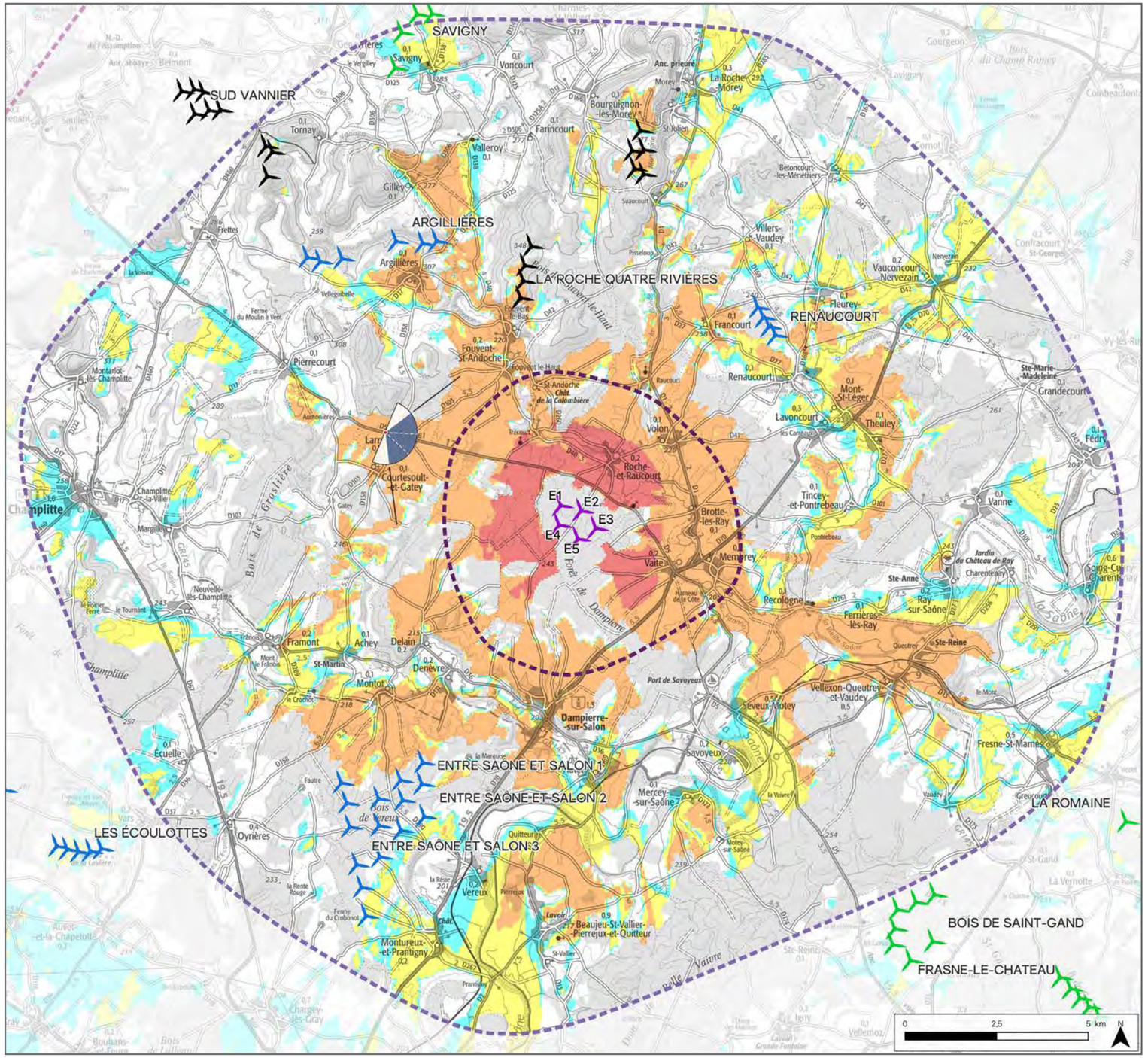

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

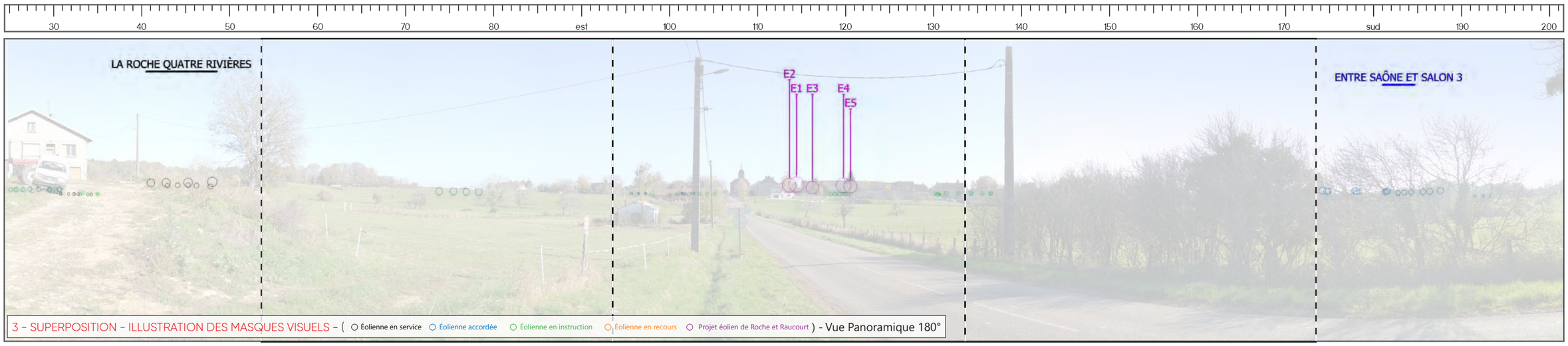
30
40
50
60
70
80
est
100
110
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
LA ROCHE QUATRE RIVIÈRES
E2
E1 E3
E4
E5
ENTRE SAÔNE ET SALON 3
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

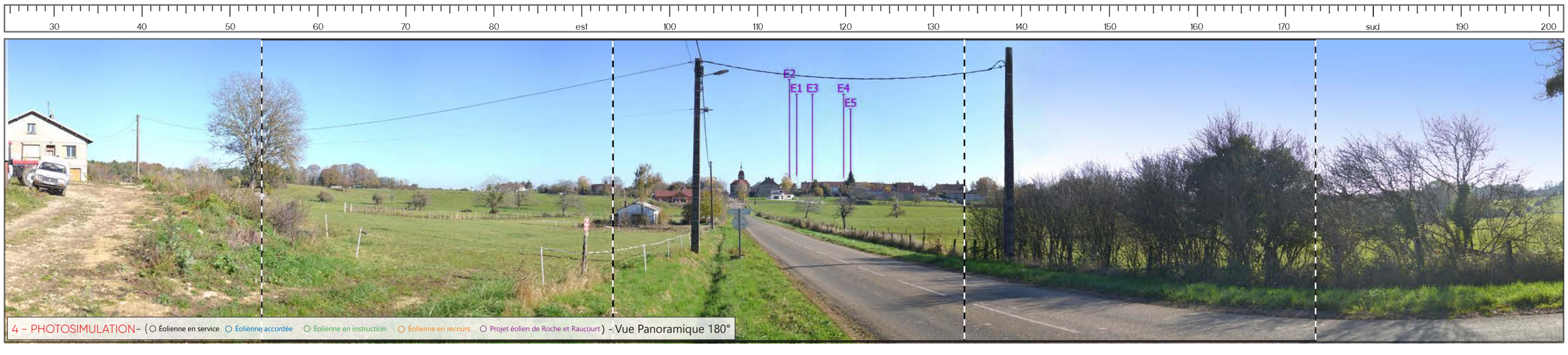
30
40
50
60
70
80
est
100
110
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
E2
E1 E3
E4
E5
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E2
E1
E3
E4
E5

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 5	À ce niveau de la RD 5, le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette du village de Larret. Les éoliennes du projet sont majoritairement occultées par la trame bâtie, toutefois une pale de E1 et des fragments de pales des autres éoliennes sont visibles. La hauteur apparente du projet est faible par rapport aux bâtiments, néanmoins les pales en mouvement pourront attirer le regard. Le phénomène de covisibilité avec la silhouette de bourg est limité, le projet sera davantage visible en progressant sur la route en sortie est du village.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel		**Très faible**				
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Larret		> Modification du paysage quotidien > Phénomène de covisibilité			**Faible**			

Photomontage n°19 : Perception depuis la RD 36 à l'ouest d'Achey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (7,1km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (8km)

Informations photographie

Identifiant : 19

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 895559, 6722675, 240,7

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 14:27

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

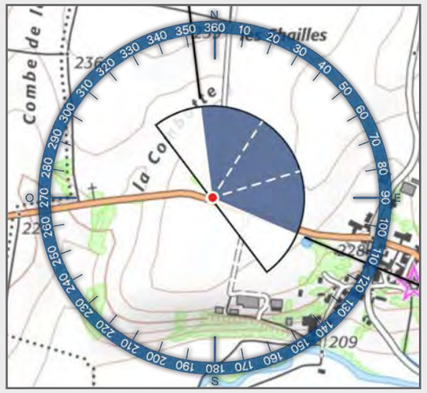

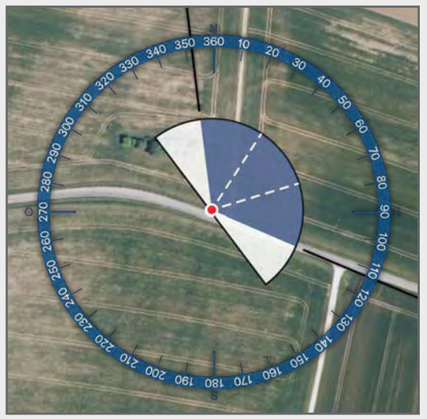

Légende

> Cône de vue

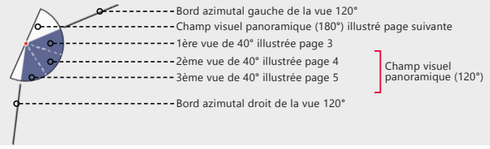

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

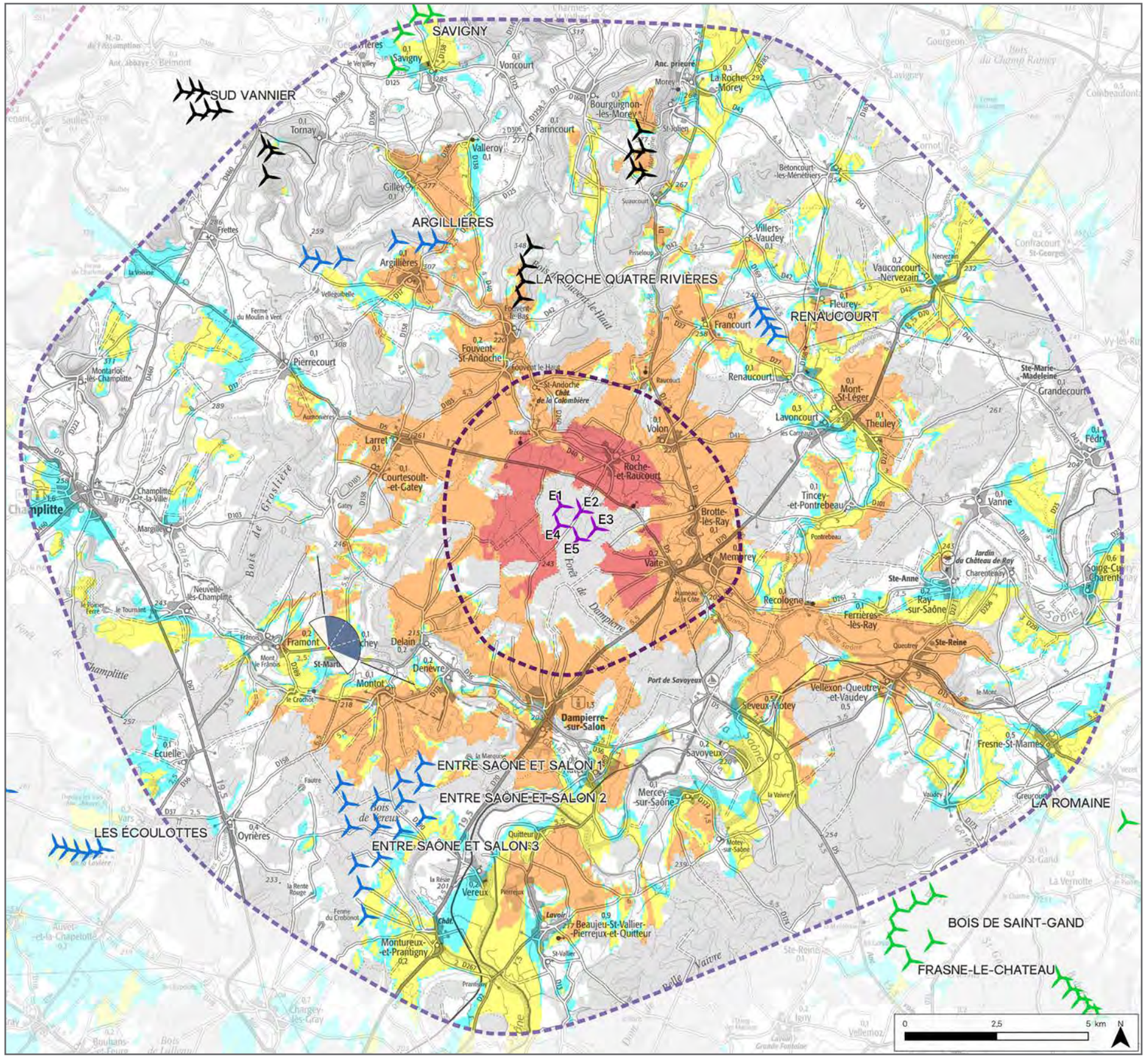

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

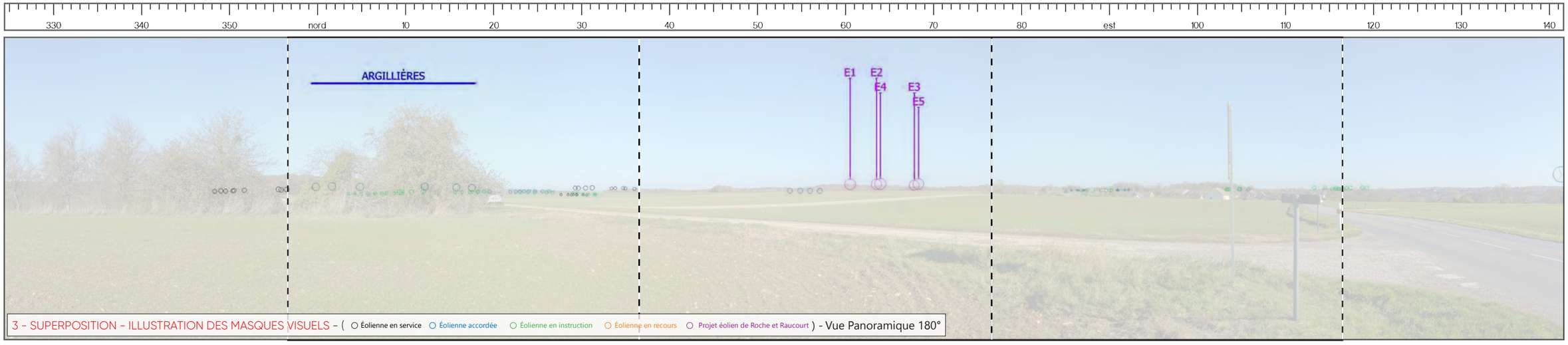
330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130 140
ARGILLIÈRES
E1 E2 E4 E3 E5
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

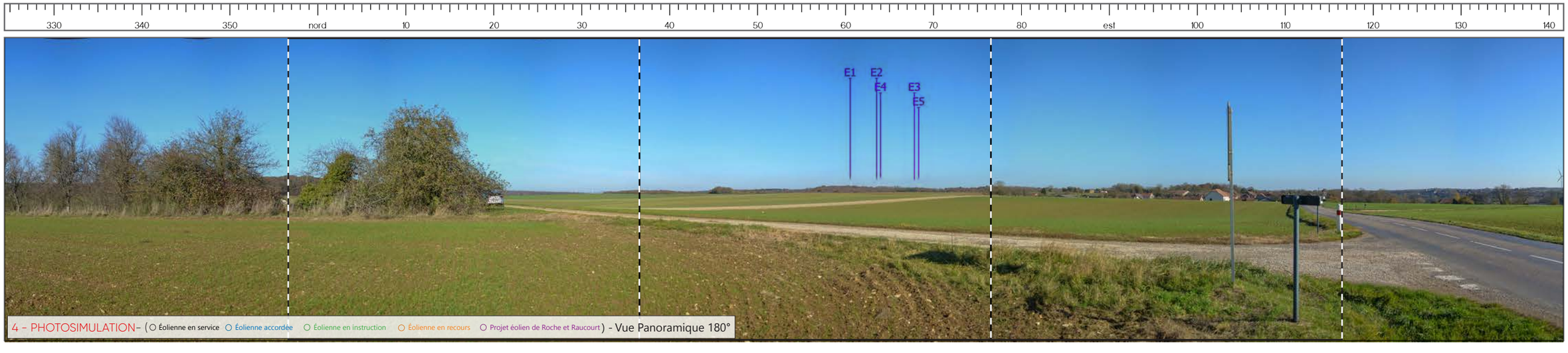
330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130 140
E1 E2 E4 E3 E5
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1
E2
E4
E3
E5

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de la Roche 4 Rivières, PE Bois de Saint-Gand	À ce niveau de la RD 36, la silhouette d'Achey et son église protégée est visible en contrebas, dans la pente du versant nord de la vallée du Salon. Le motif éolien est déjà présent, bien que discret, via le parc de la Roche 4 Rivières perceptible au loin. Les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt son partiellement visibles à l'arrière-plan du relief boisé du plateau, tronquées jusqu'aux rotors. Le projet s'inscrit en covisibilité indirecte avec la silhouette du village dont le clocher, un angle important sépare les deux éléments. Le projet de parc de Bois de Saint-Gand s'inscrit également en covisibilité avec l'église, ce parc du contexte est situé sur un plan plus lointain et n'entre pas en relation avec le projet. La prégnance du projet est relativement faible compte-tenu des masques visuels présents, l'incidence sur le paysage traversé est très faible.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 36		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Achey		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église Saint-Martin MH 12		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°20 : Panorama depuis Montot

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (6,5km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (7,2km)

Informations photographie

Identifiant : 20

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 897243, 6721418, 235,2

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 14:39

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

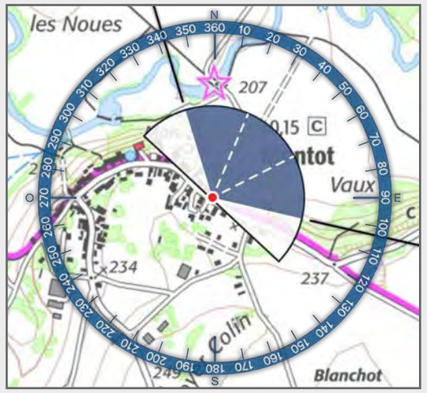

Légende

> Cône de vue

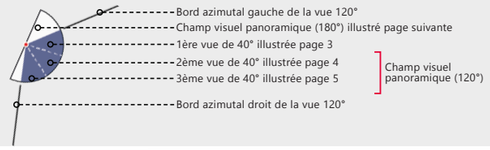

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

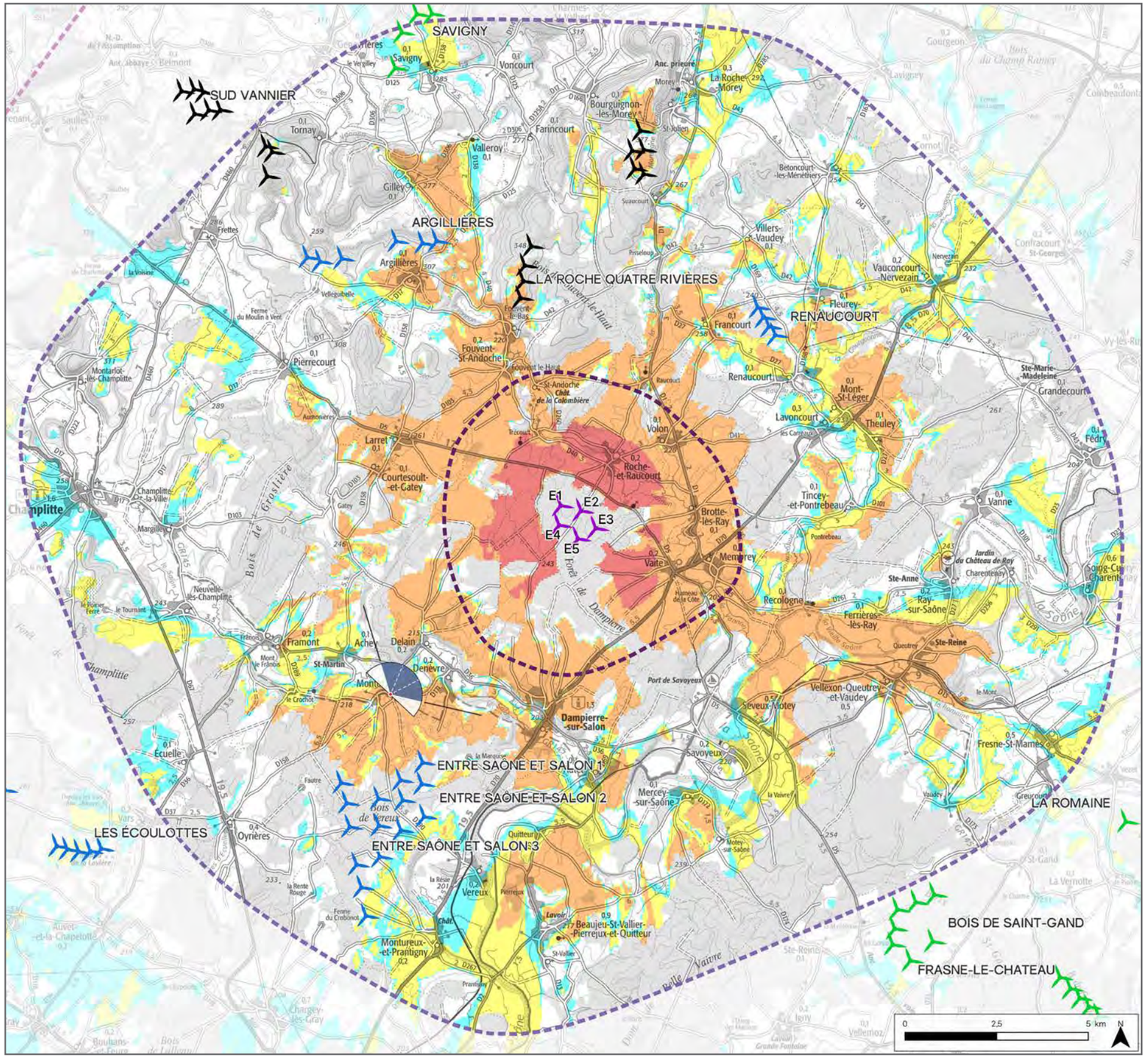

2– SITUATION EXISTANTE– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130

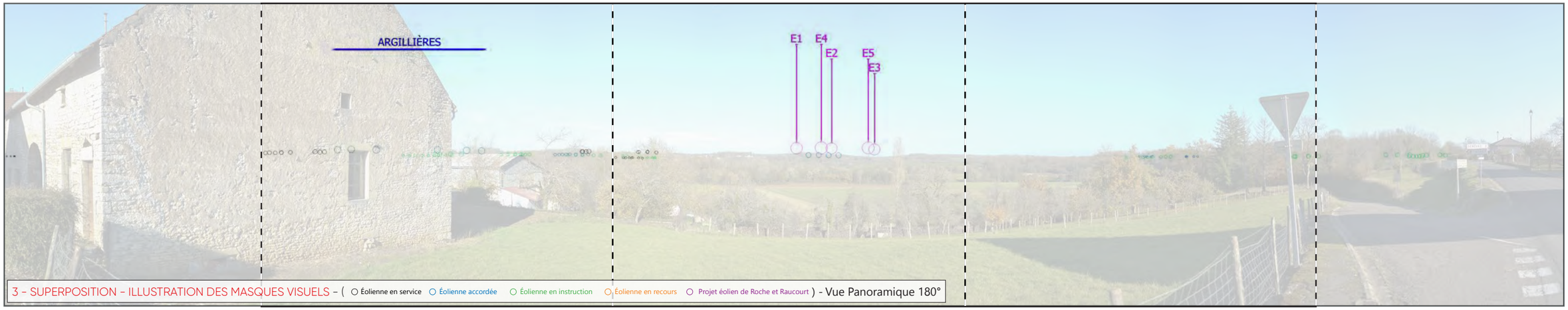

3 – SUPERPOSITION – ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS – (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130

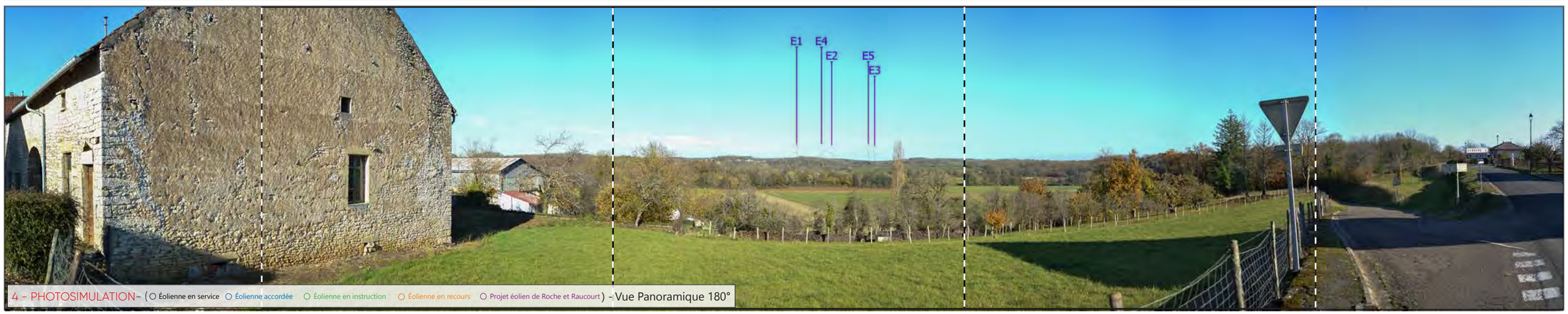

4 – PHOTOSIMULATION– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1
E4
E2
E5
E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Salon	Le point de vue est positionné sur le coteau sud de la vallée du Salon à Montot, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt apparaissent à l'arrière-plan du versant opposé. La hauteur apparente des éoliennes est inférieure au dénivelé de la vallée, les rapports d'échelles sont équilibrés et le recul suffisant. Cette section de la RD 171 est également empruntée par le GR 145, le projet génère un point d'appel visuel positionné latéralement par rapport à la voie. La modification du paysage traversé est limitée, compte-tenu des dimensions apparentes des éoliennes. L'incidence sur le paysage quotidien des riverains est en revanche notable, le motif éolien n'étant pas introduit dans ce secteur de la vallée initialement. Les éoliennes seront visibles depuis l'habitat à flanc de coteau en frange ouest du village uniquement.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 171, GR 145		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange ouest Montot		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°21 : Vue depuis le coteau sud de la vallée du Salon à Denèvre

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (5,3km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (6km)

Informations photographie

Identifiant : 21

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 898737, 6721665, 214,8

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 14:50

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

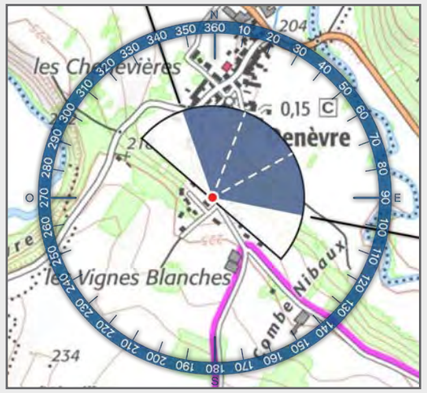

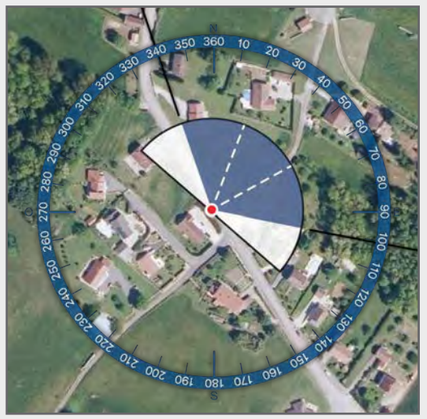

Légende

> Cône de vue

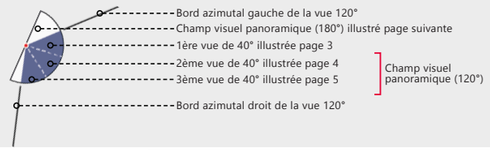

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

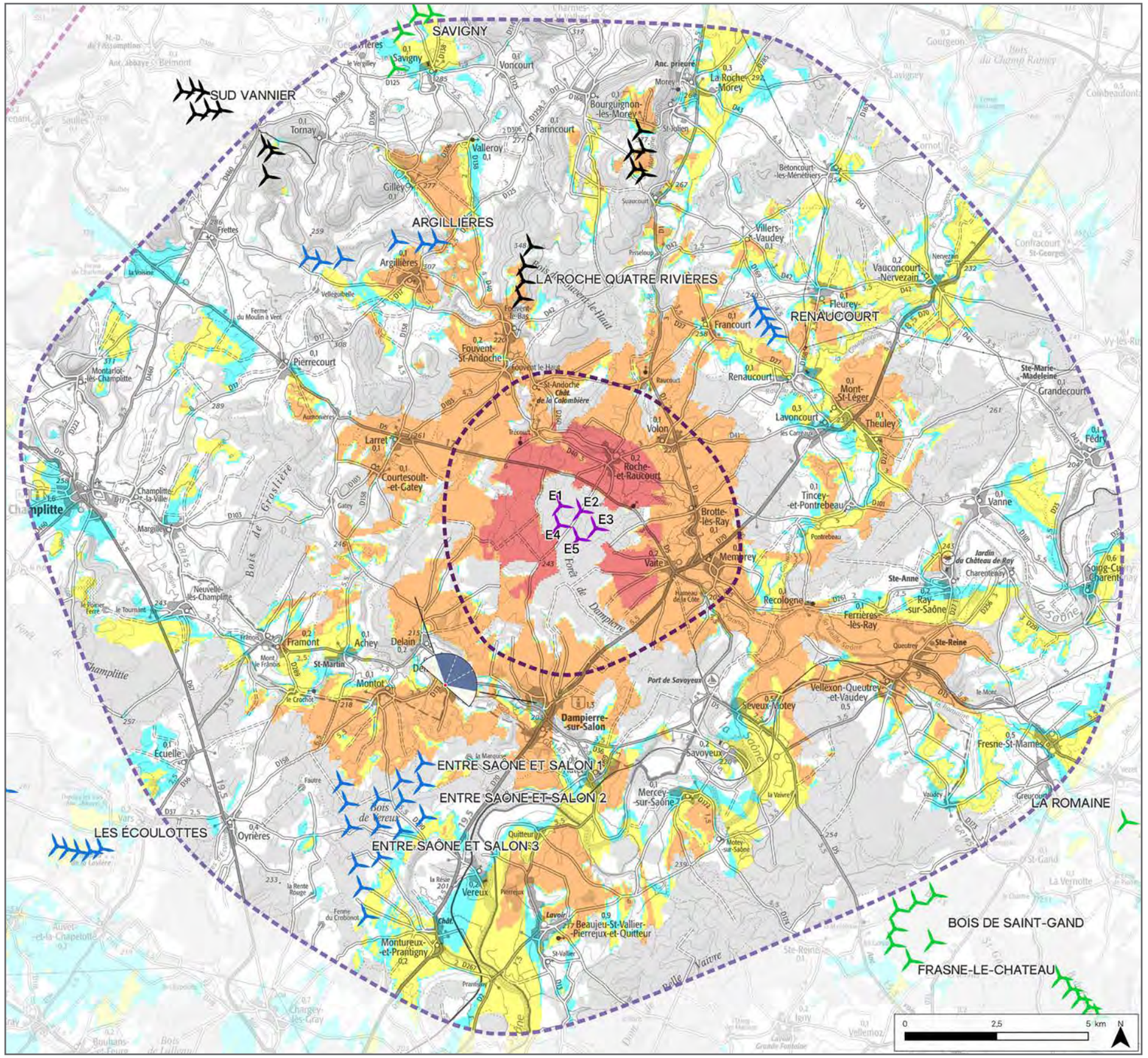

Photomontage n°21 : Vue depuis le coteau sud de la vallée du Salon à Denèvre

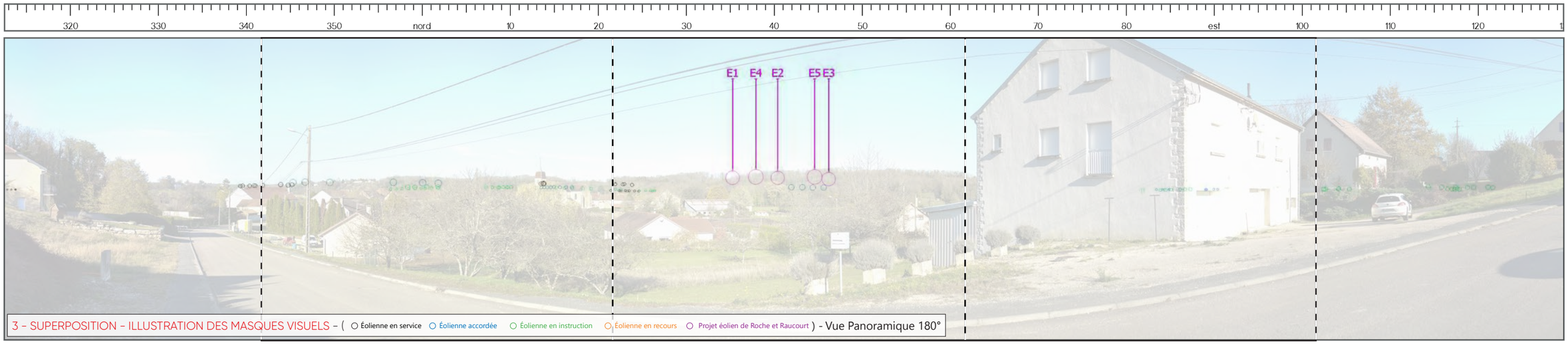

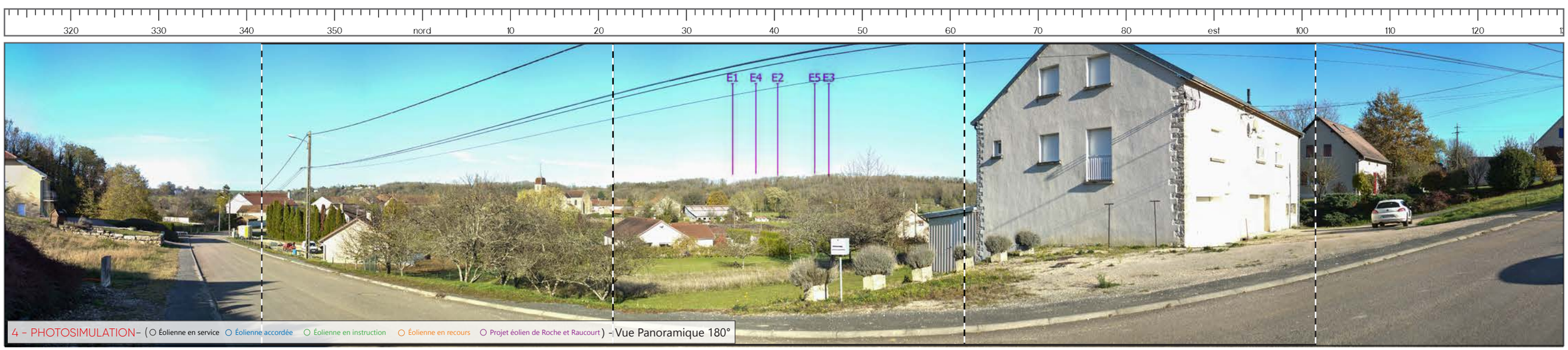

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1 E4 E2 E5 E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange sud Denèvre	À ce niveau de la vallée du Salon à Denèvre, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont majoritairement masquées par le relief boisé du versant opposé de la vallée. Des fragments de pales de E1et E4 sont perceptibles, la prégnance du projet est néanmoins très réduite à l'arrière-plan de la végétation. L'incidence sur l'habitat est très faible, s'agissant d'une vue ponctuelle depuis cette rue.	> Modification du paysage quotidien		X				

Photomontage n°22 : Perception depuis la RD 70 en entrée sud de Dampierre-sur-Salon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (5,6km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (6,4km)

Informations photographie

Identifiant : 22

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 901094, 6720152, 203,5

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 14:58

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

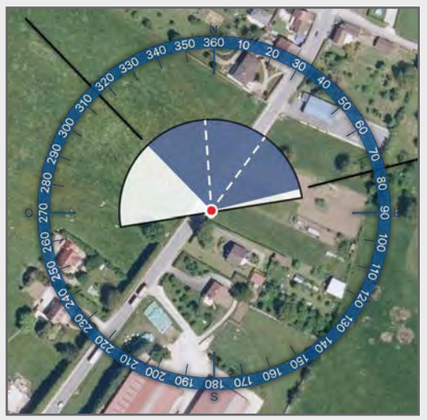

Légende

> Cône de vue

- Bord azimutal gauche de la vue 120°
- Champ visuel panoramique (180°) illustré page suivante
- 1ère vue de 40° illustrée page 3
- 2ème vue de 40° illustrée page 4
- 3ème vue de 40° illustrée page 5
- Bord azimutal droit de la vue 120°

Champ visuel panoramique (120°)

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

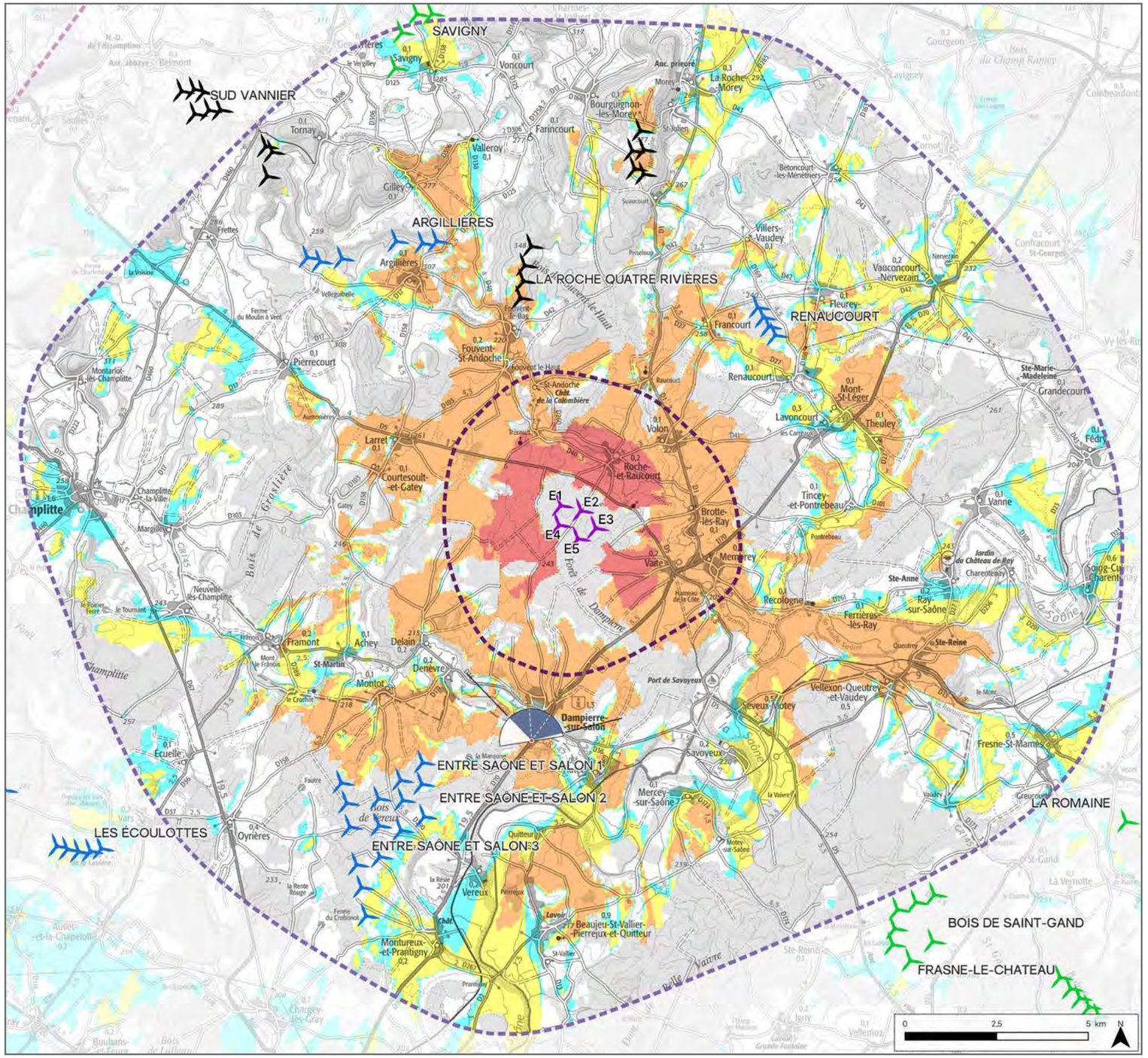

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

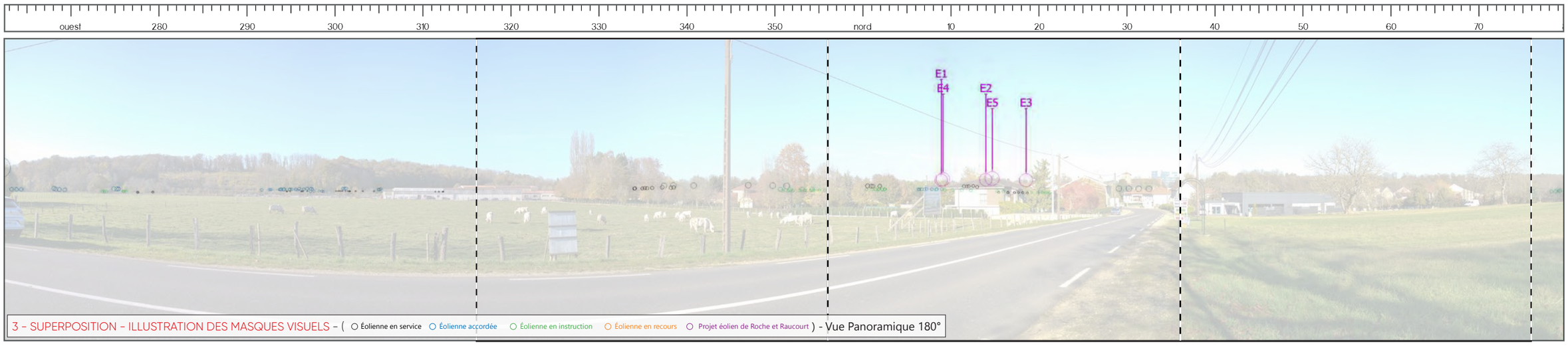
ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70
E1
E4
E2
E5
E3
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

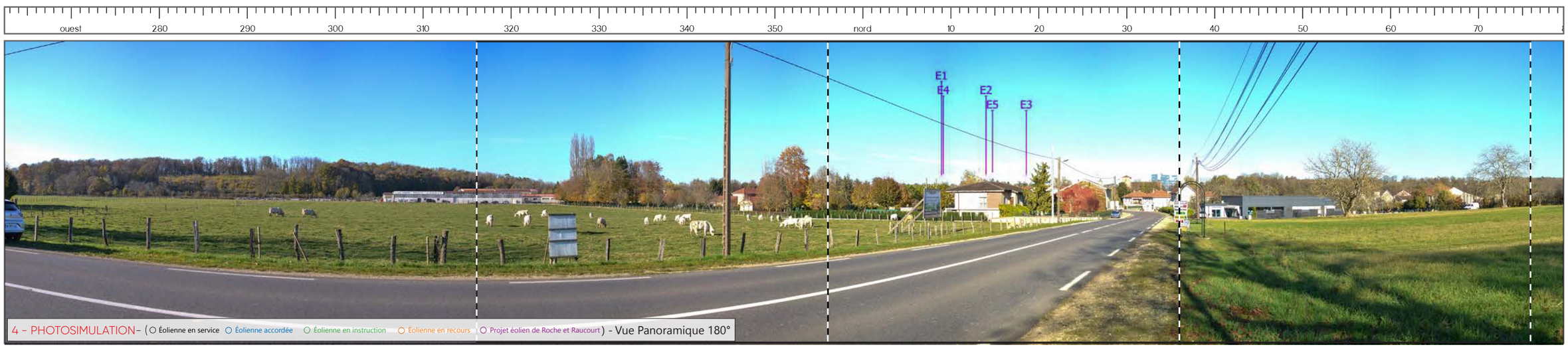
ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70
E1
E4
E2
E5
E3
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1

E2

E4

E5

E3

Le saviez-vous ?

Les sols agricoles occupent 51% du territoire soit 28 millions d'hectares

Chaque année l'agriculture perd 70 000 ha

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Salon	En entrée sud de Dampierre-sur-Salon par la RD 70, les éoliennes du projet sont en grande partie masquées par la trame bâtie et la végétation du village. Des fragments de pales sont perceptibles, le mouvement pourra attirer l'attention en empruntant la route. La hauteur apparente des éoliennes du projet est peu élevée par rapport aux bâtiments, le rapport d'échelle vis-à-vis de la vallée est favorable. Le projet sera entièrement masqué depuis le bourg en progressant sur la route. L'incidence sur le paysage quotidien des riverains est relativement faible, il s'agit d'un phénomène de visibilité ponctuel en entrée de village.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 70		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Dampierre-sur-Salon et entrée sud		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°23 : Perception en frange est de Dampierre-sur-Salon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (4,7km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (5,6km)

Informations photographie

Identifiant : 23

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 901989, 6720958, 237,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 15:31

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

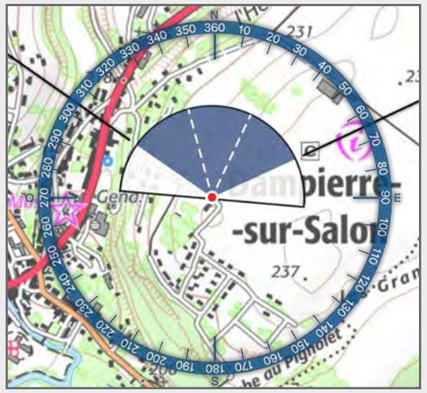

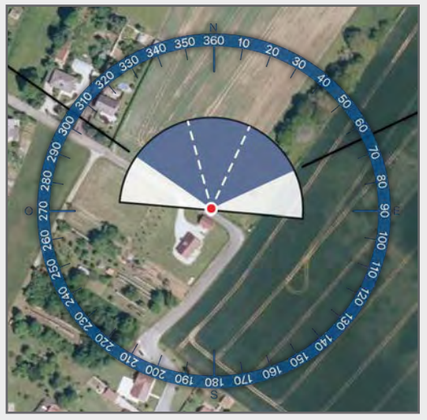

Légende

> Cône de vue

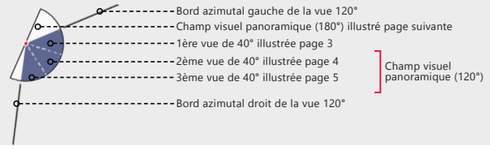

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

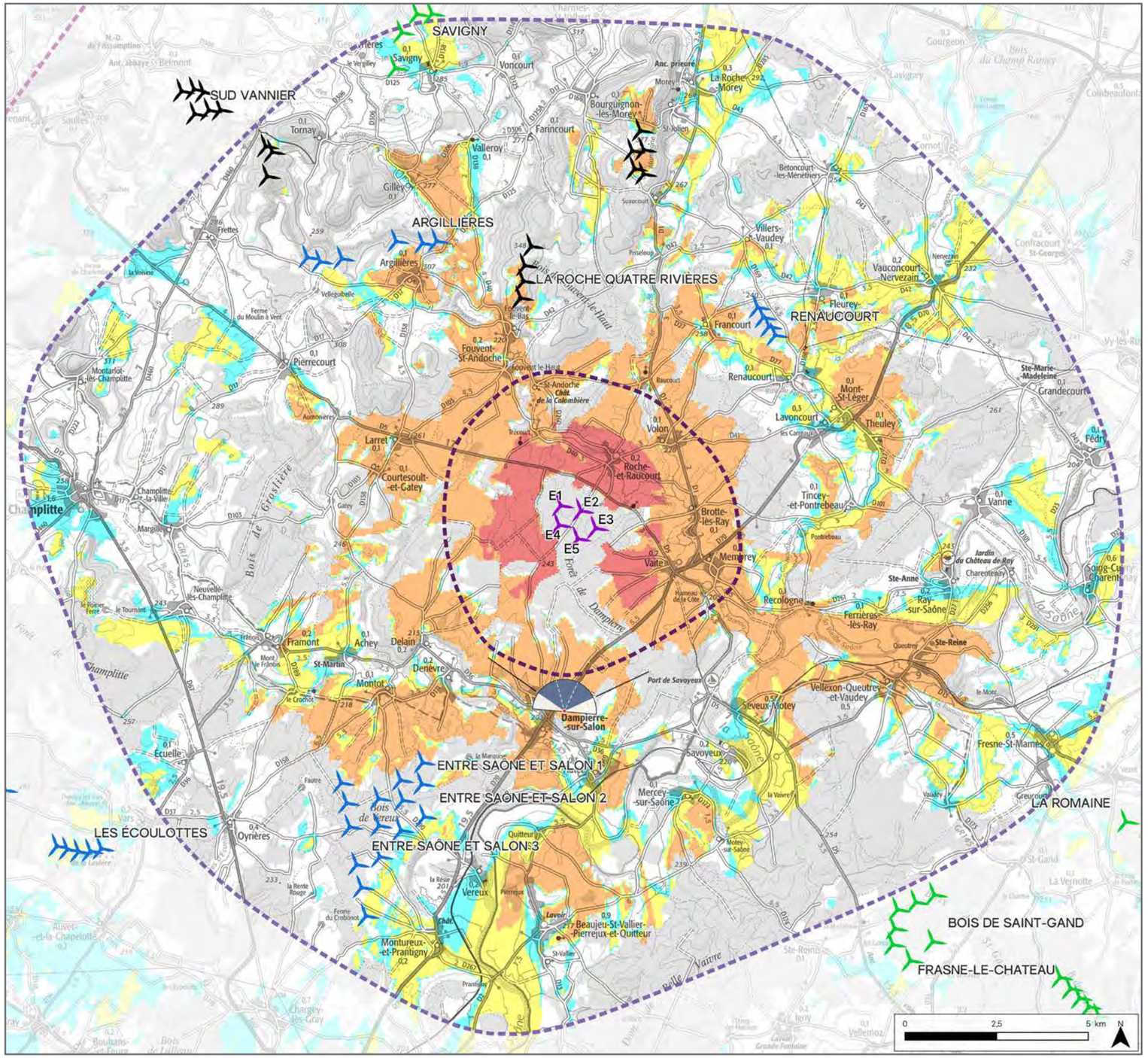

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est

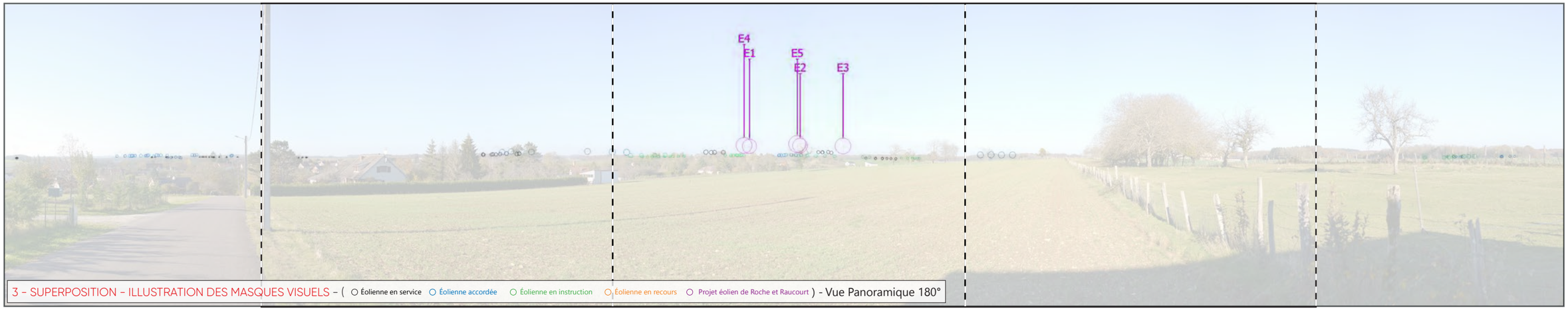

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4

E1

E5

E2

E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE d'Argillières, PE La Roche Quatre Rivières	Depuis ce point haut en frange est de Dampierre-sur-Salon, la vue est dégagée et le projet est visible à l'arrière-plan des boisements sur le plateau. Le motif éolien est déjà introduit dans ce paysage, toutefois les parcs du contexte présentent des dimensions apparentes inférieures à celles du projet. Au regard de l'ouverture des vues, la prégnance du projet de Roche-et-Raucourt est peu élevée dans le paysage. Le phénomène de visibilité depuis l'habitat concerne seulement ce secteur en marge du bourg en direction du nord, l'impact est par conséquent jugé faible.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange est Dampierre-sur-Salon		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°24 : Perception depuis les rives de Saône à Recologne

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (5,9km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (7km)

Informations photographie

Identifiant : 24

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 908326, 6723757, 199

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 12:27

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

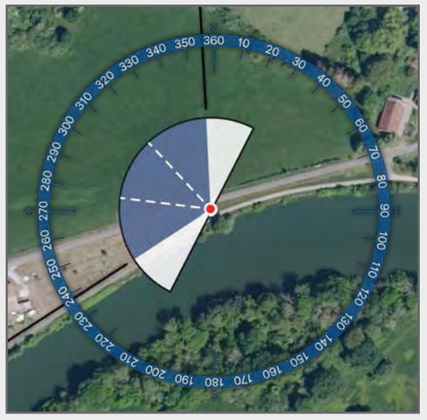

Légende

> Cône de vue

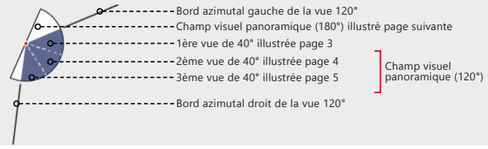

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

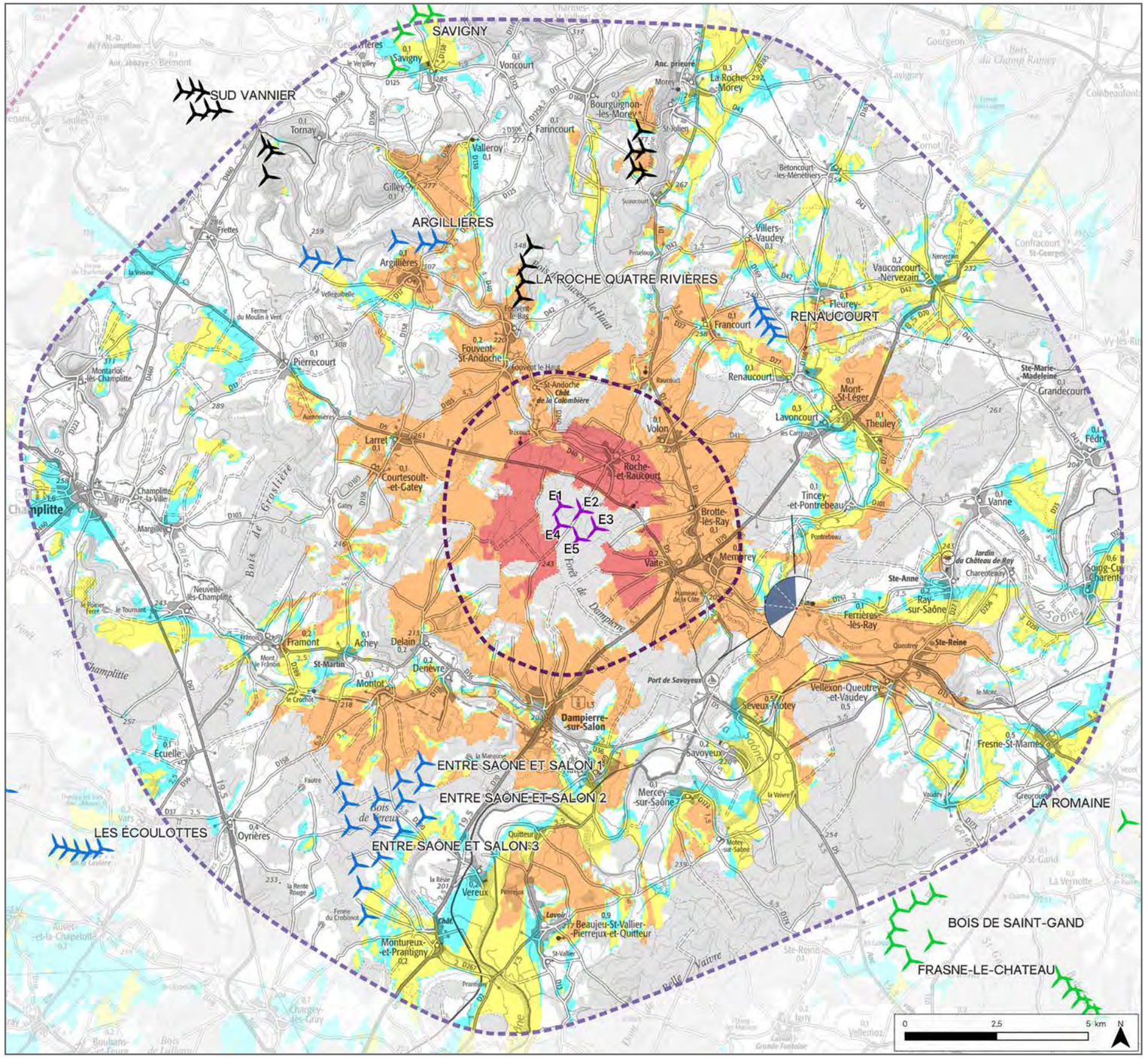

Photomontage n°24 : Perception depuis les rives de Saône à Recologne

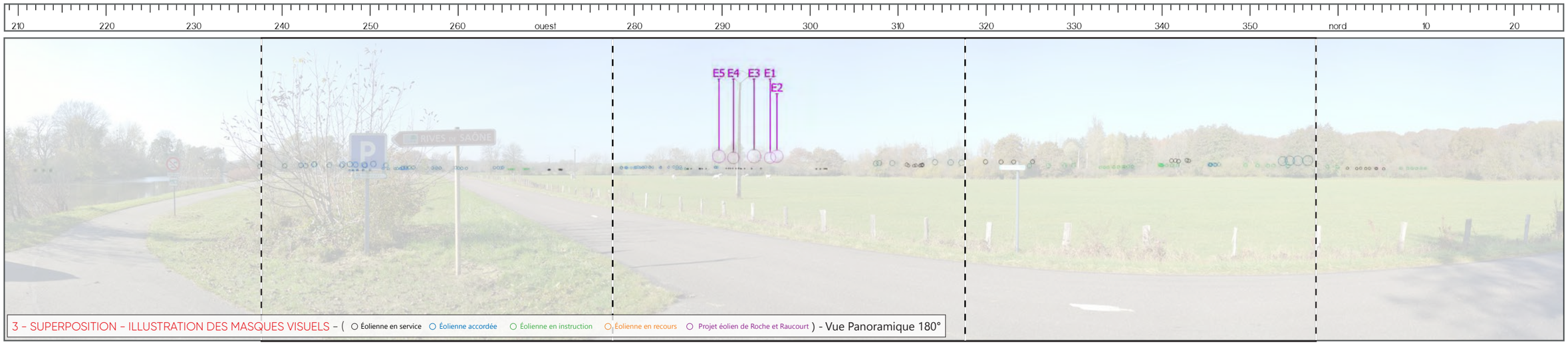

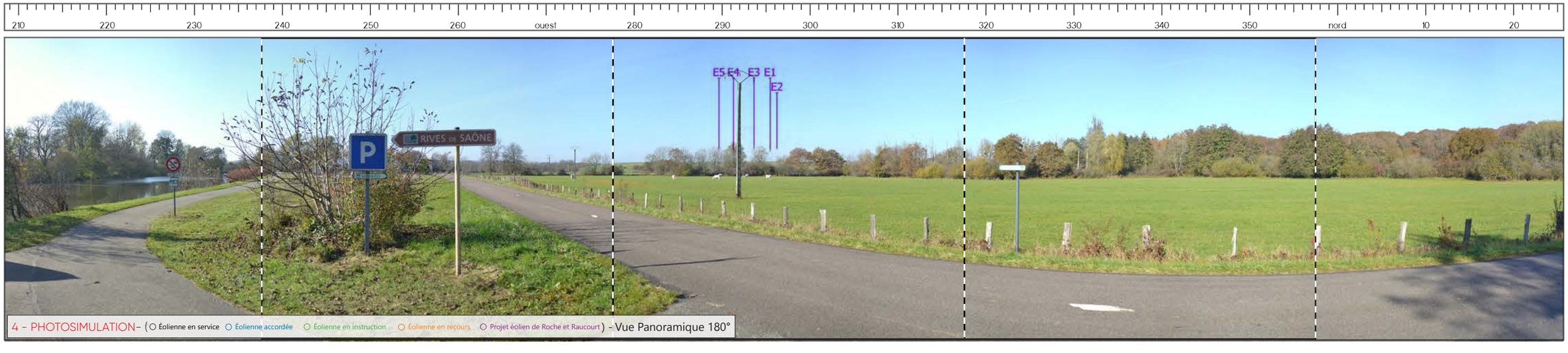

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5 E4 E3 E1

E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Saône	Depuis ce point en fond de vallée de la Saône, le motif éolien n'est pas introduit à l'état initial. Les éoliennes du projet sont partiellement visibles à l'arrière-plan du relief en empruntant la RD 261, en sortie ouest du village de Recologne. Le projet est également perceptible sur cette section de la voie verte Rives de Saône. La hauteur apparente des éoliennes est inférieure à la végétation, la prégnance du projet est très limitée dans le paysage de vallée.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	Voie verte Rives de Saône, RD 261		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie ouest Recologne		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°25 : Perception depuis la route communale entre Francourt et Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (4,6km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (5,3km)

Informations photographie

Identifiant : 25

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904650, 6730440, 239,8

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:40

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

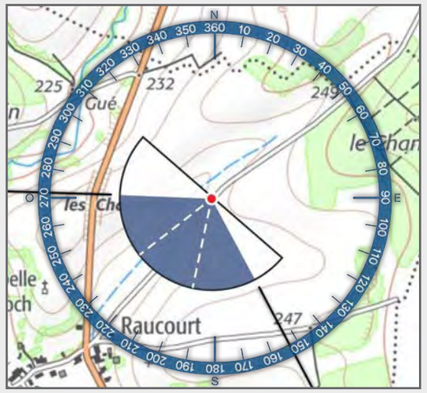

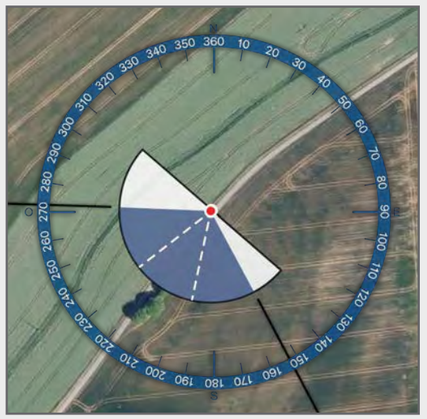

Légende

> Cône de vue

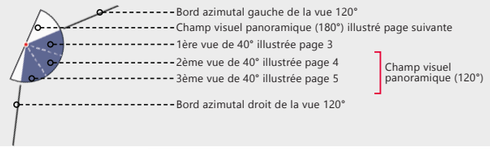

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

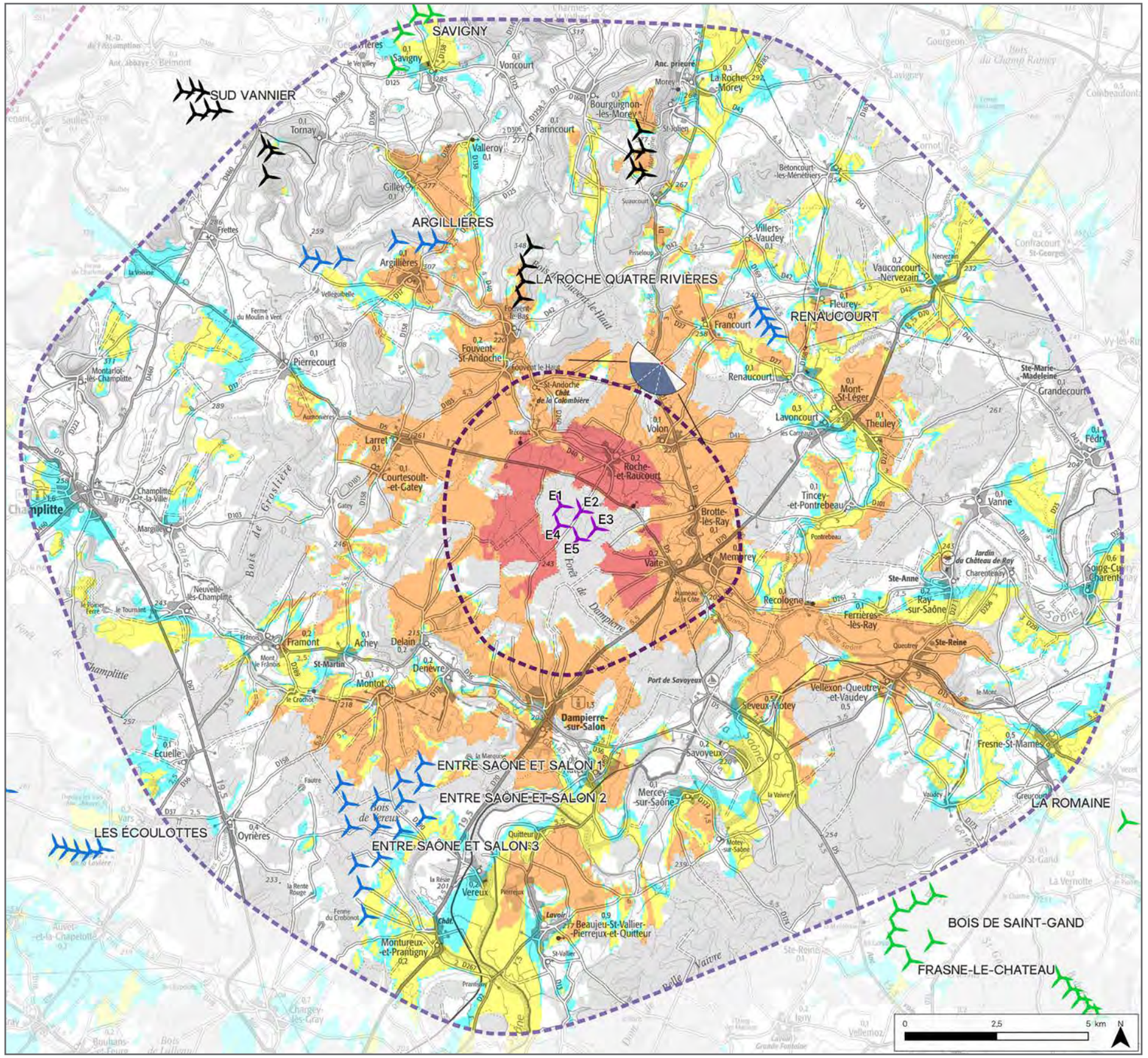

Photomontage n°25 : Perception depuis la route communale entre Francourt et Raucourt

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

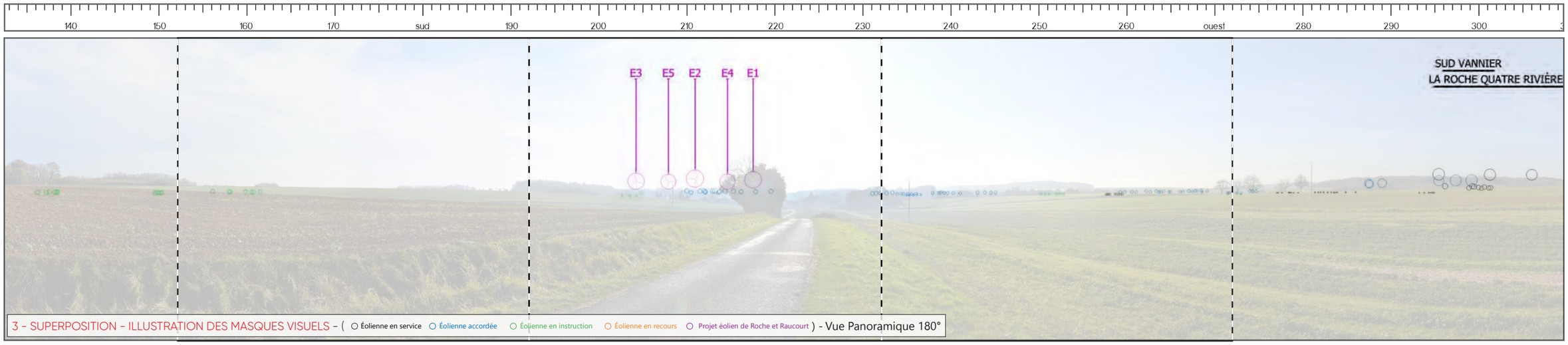

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

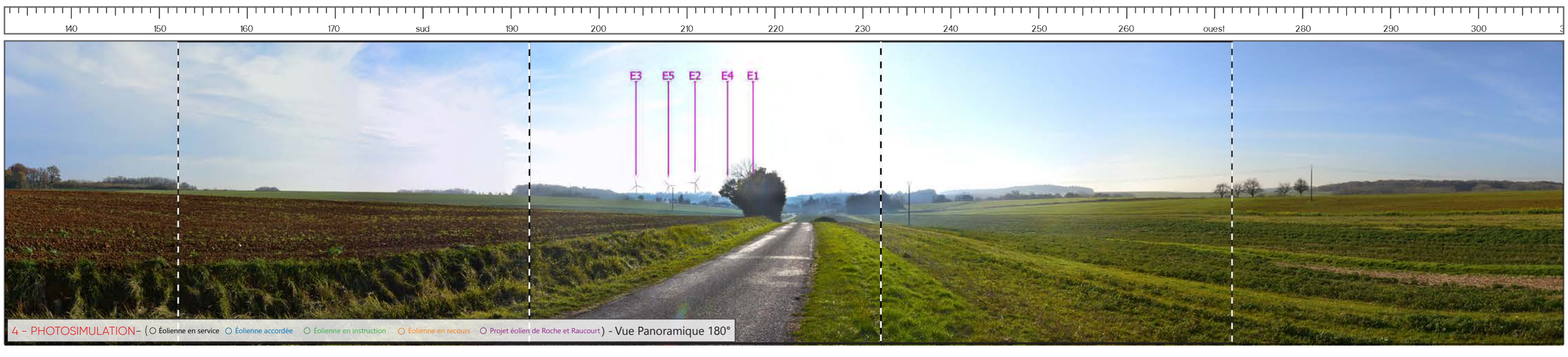

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Bonde	Au nord-est du village de Raucourt (commune de Roche-et-Raucourt), le relief décline vers la vallée de la Bonde et la silhouette du village est visible. Les éoliennes du projet s'inscrivent à l'arrière-plan du versant opposé de la vallée et forment un alignement. La hauteur apparente des éoliennes est significative, toutefois il n'y a pas d'effet de surplomb constaté sur la vallée. Le projet entre en covisibilité avec la silhouette du village et pourra attirer l'attention au détriment du bourg et son clocher. Il s'agit toutefois d'une perception depuis une route communale peu fréquentée.	> Modification du paysage observé						
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Raucourt		> Phénomène de covisibilité						

Photomontage n°26 : Perception depuis la RD 1 au nord de Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (4,5km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (5,2km)

Informations photographie

Identifiant : 26

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904344, 6730459, 242,3

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:50

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

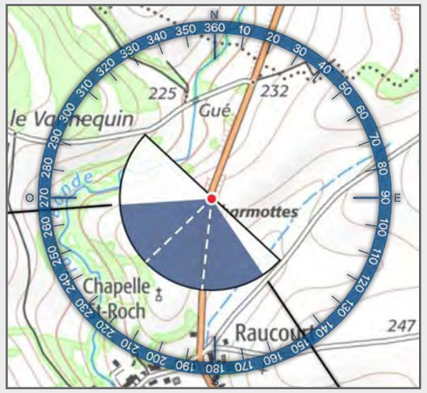

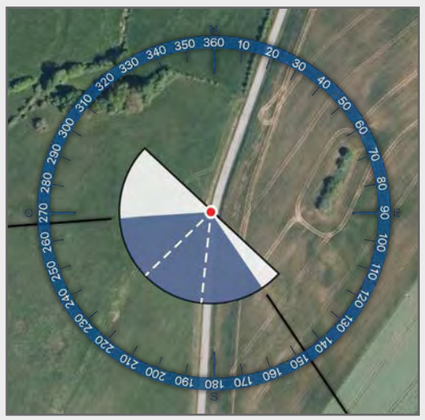

Légende

> Cône de vue

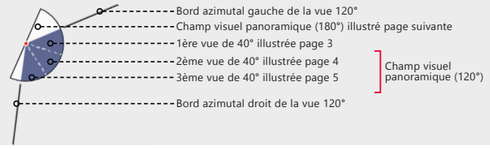

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

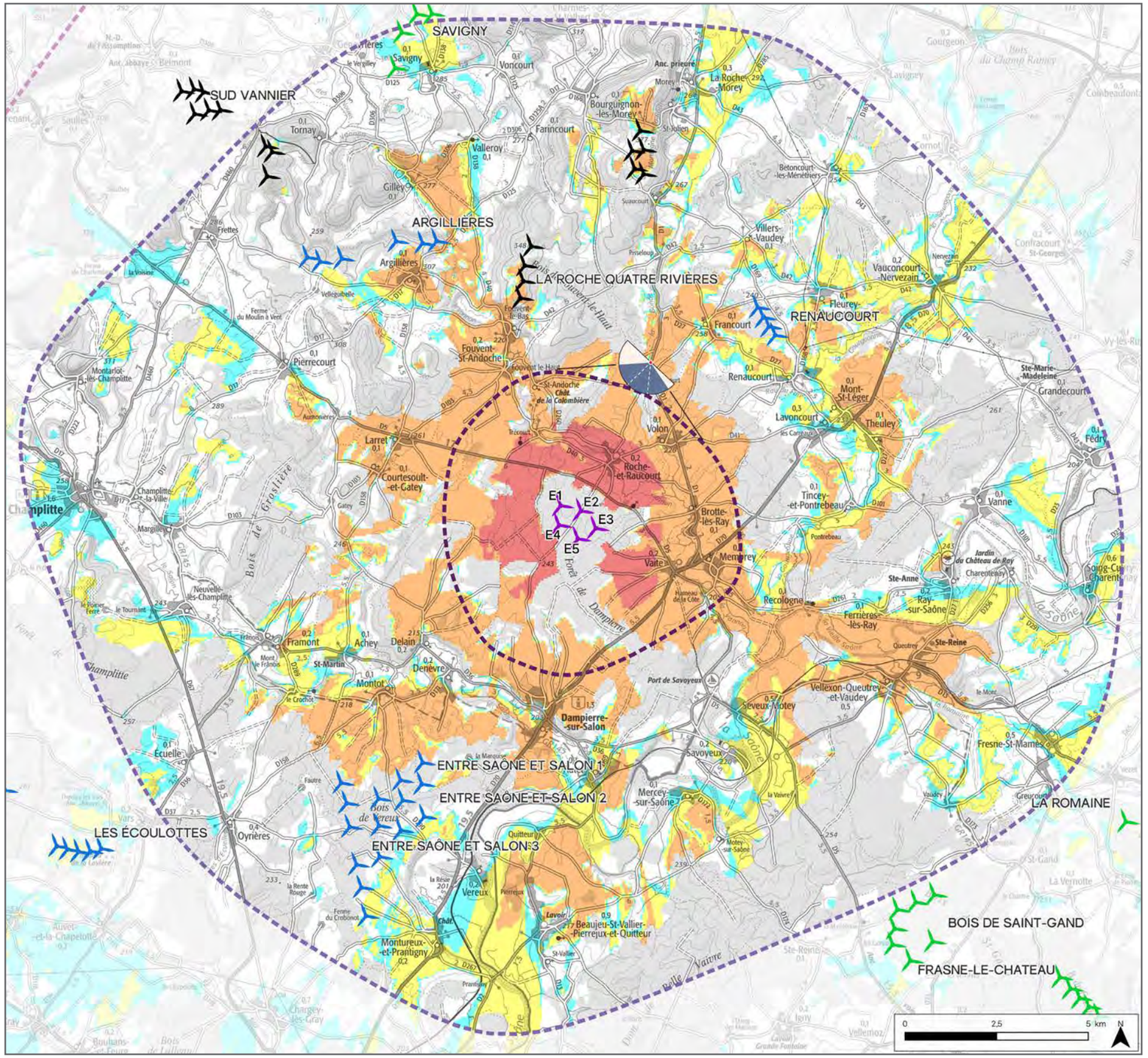

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

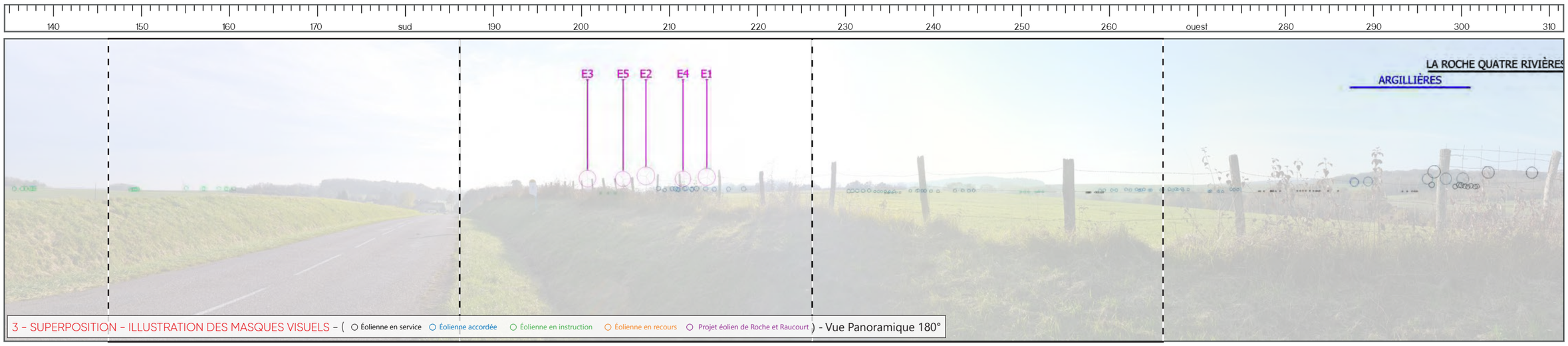
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
E3
E5
E2
E4
E1
LA ROCHE QUATRE RIVIÈRES
ARGILLIÈRES
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

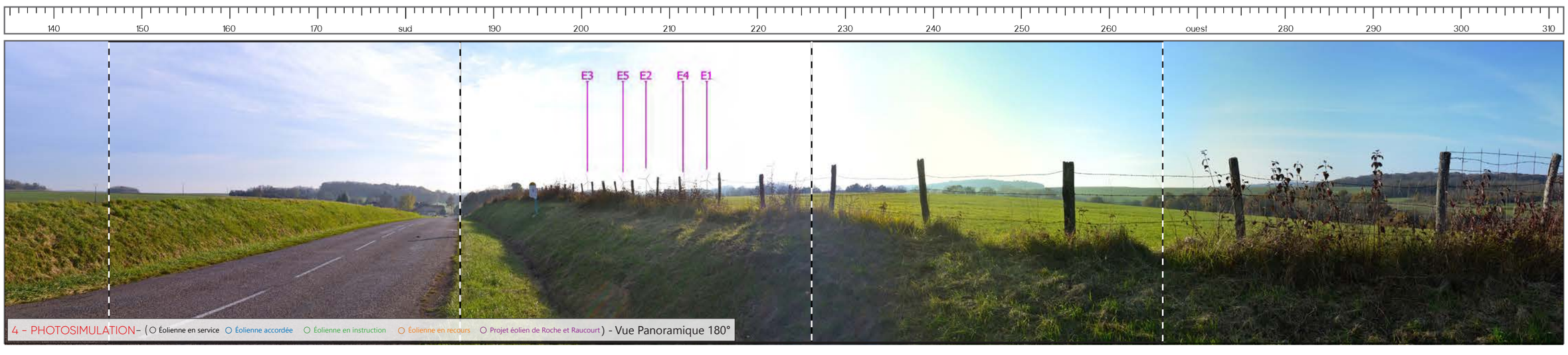
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
E3
E5
E2
E4
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

D1
6

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Bonde	À ce niveau de la RD 1 menant à Raucourt sur le coteau est de la vallée de la Bonde, la vue est contrainte par le talus bordant la voie. Les éoliennes du projet apparaissent en covisibilité indirecte avec la silhouette du village, positionnée de l'autre côté de la voie. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le dénivelé est équilibré, l'incidence sur la perception de la vallée est peu important. Au regard de la prégnance des éoliennes du projet, la modification du paysage traversé est faible.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 1		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Raucourt		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°27 : Perception depuis la RD 1 au sud-est de Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (4km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (4,7km)

Informations photographie

Identifiant : 27

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904387, 6729859, 227,6

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:30

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

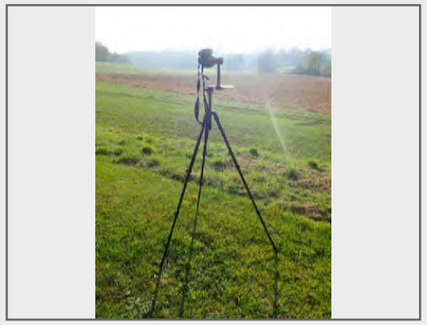

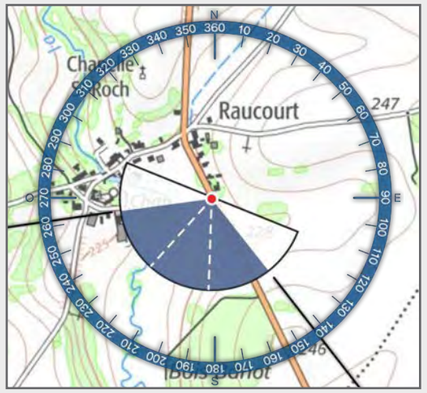

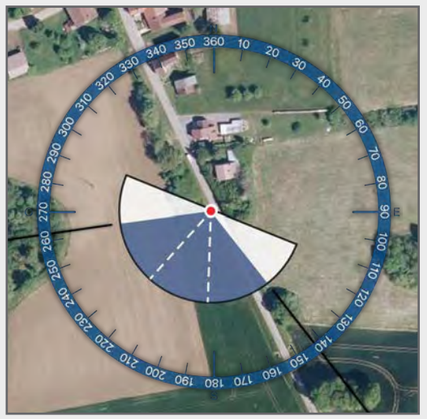

Légende

> Cône de vue

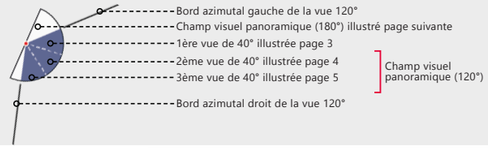

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

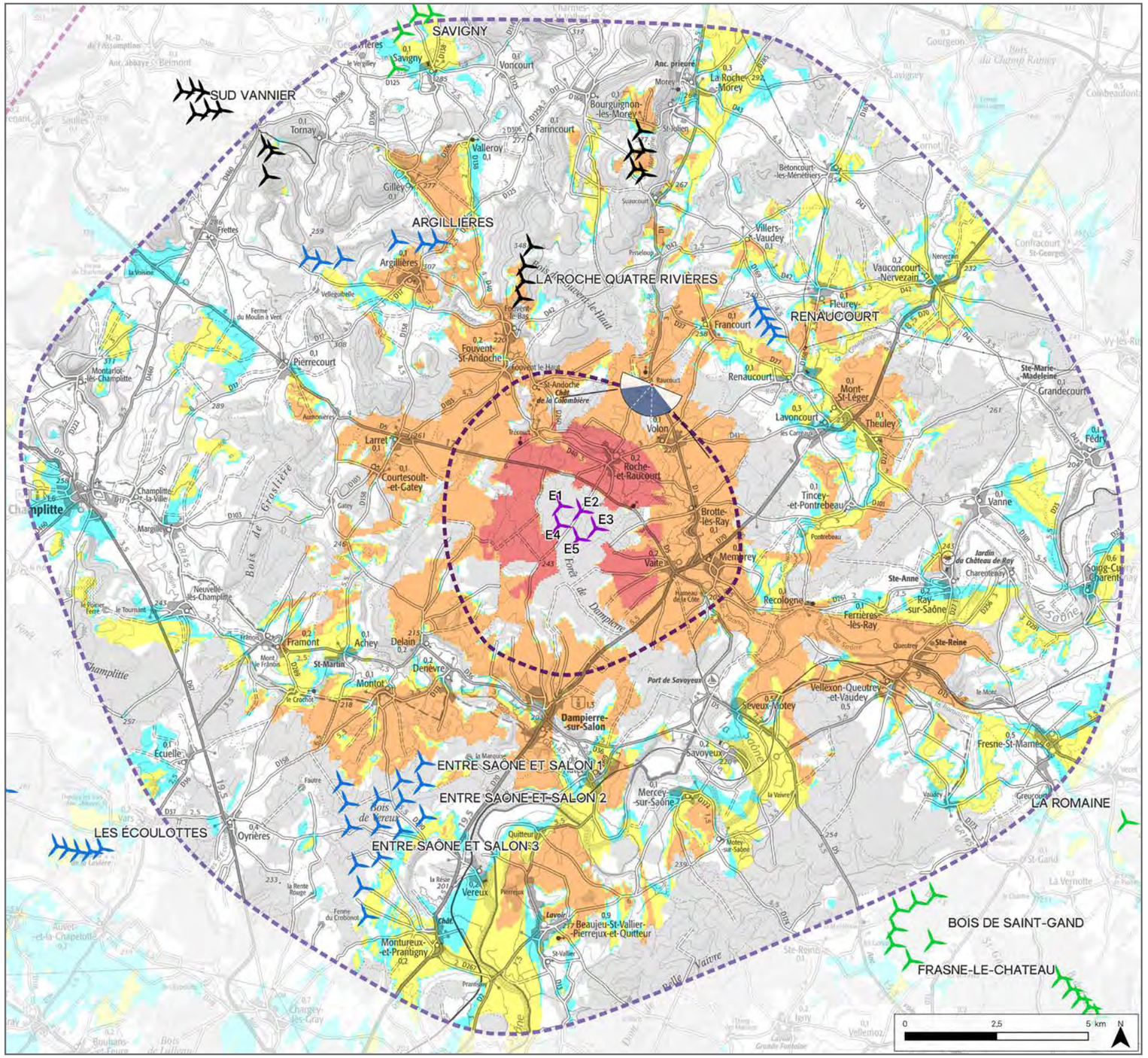

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

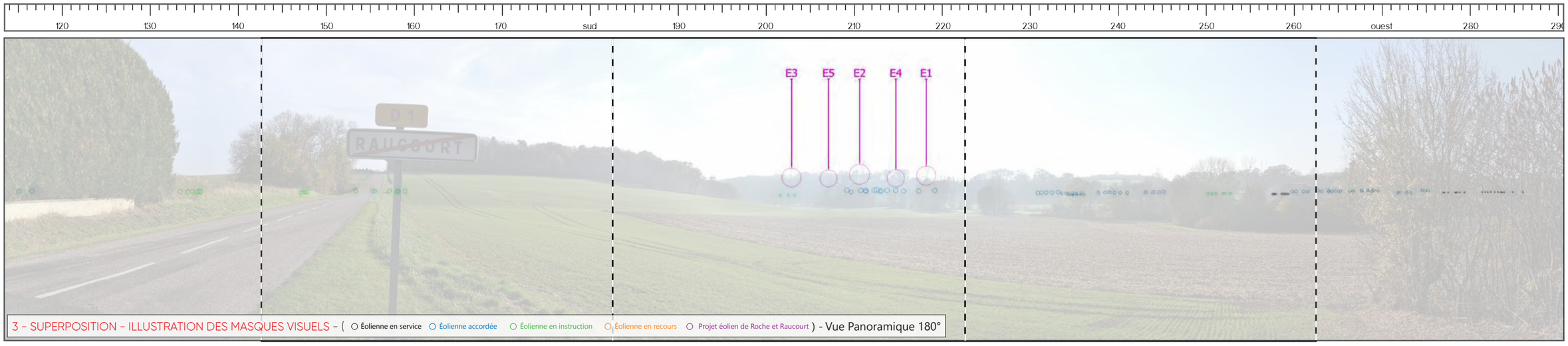

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

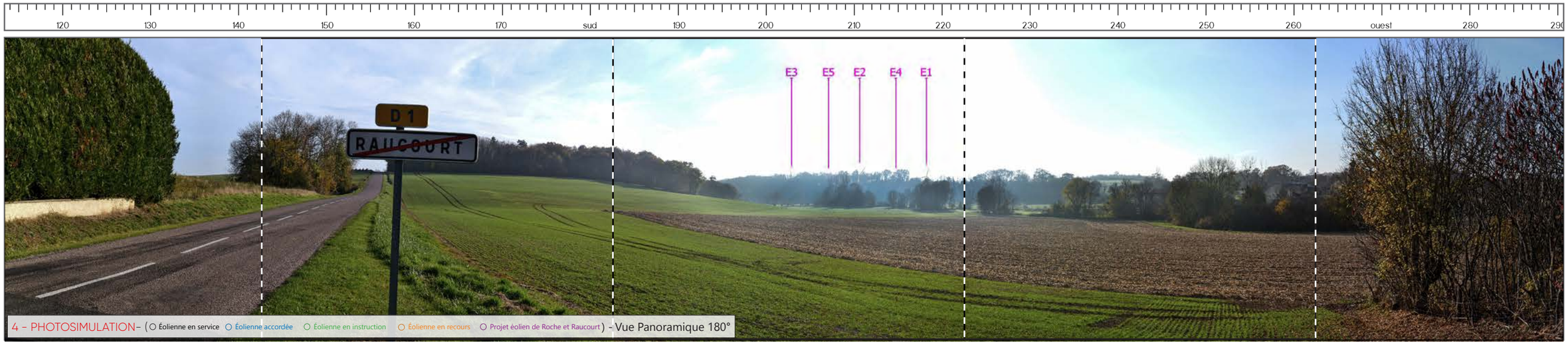

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Bonde	En sortie sud-est du village de Raucourt par la RD 1, la vue porte sur la vallée de la Bonde jusqu'au coteau opposé. Les éoliennes du projet s'inscrivent à l'arrière-plan du relief ouest de la vallée et forment un alignement. Les boisements installés sur le versant occultent en grande partie le projet de Roche-et-Raucourt, l'éolienne la plus visible (E1) est tronquée jusqu'au rotor. La hauteur apparente des éoliennes est relativement faible, il n'y a pas d'incidence sur la perception du dénivelé de la vallée. Le mouvement des pales pourra générer des points d'appels visuels en parcourant la route, toutefois la modification du paysage est peu importante.	> Modification du paysage observé			Faible			
Perception depuis les axes de communication	RD 1		> Modification du paysage traversé			Faible			
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Raucourt et frange sud-est		> Modification du paysage quotidien			Faible			

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULE AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTEGÉ
Aire rapprochée						
5	Perception depuis le sud-est de Beaujeu		PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE d'Argillières, PE La Roche 4 Rivières, PE de Savigny, PE Haut-Vannier			Covisibilité château de Beaujeu MH 28
6	Perception depuis le sud de Mercey-sur-Saône	Vallée de la Saône	PE Entre Saône et Salon, PE La Roche 4 Rivières, PE de Renaucourt		Silhouette Mercey-sur-Saône	
7	Perception depuis le sud de Vellexon		PE La Roche 4 Rivières, PE de Renaucourt, PE d'Argillières, PE Sud Vannier	RD 173	Silhouette Vellexon	
8	Perception depuis le pont de la RD 27 sur la Saône	Vallée de la Saône		Voie verte Rive de Saône, RD 27		Covisibilité SPR de Ray-sur-Saône
9	Perception depuis RD 291 au sud de Charentenay	Vallée de la Saône	PE Entre Saône et Salon	Voie verte Rive de Saône, RD 291	Silhouette Ray-sur Saône	Covisibilité église et château de Ray-sur-Saône MH 20 et 22, SPR Ray-sur-Saône
10	Perception depuis RD 234 au nord de Soing	Vallée de la Saône	PE Entre Saône et Salon 1, PE Val de Vingeanne Est, PE de Renaucourt, PE Sud Vannier, PE La Roche 4 Rivières		Frange nord Soing	Covisibilité château de Ray-sur Saône MH 20
11	Perception depuis la rue du château de Ray-sur-Saône		PE de Renaucourt, PE La Roche 4 Rivières			Château de Ray-sur-Saône MH 20
12	Perception depuis la RD 101 à l'est de Tincey	Vallée de la Gourgeonne	PE de Renaucourt, PE Sud Vannier, PE La Roche 4 Rivières	RD 101	Silhouette Tincey	
13	Perception depuis l'est de Theuley	Vallée de la Gourgeonne	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE Sud Vannier, PE La Roche 4 Rivières		Silhouette Theuley	
14	Perception en sortie nord-ouest de Renaucourt		PE d'Argillières, PE La Roche 4 Rivières	RD 27	Frange nord-ouest Renaucourt	Croix de chemin MH 4
15	Perception depuis la RD 42 à l'est de Fleurey-lès-Lavoncourt		PE Renaucourt	RD 42	Silhouette Fleurey-lès-Lavoncourt	
16	Perception depuis l'ouest de la Roche-Morey	Montagne de la Roche	PE La Roche 4 Rivières	RD 285	Silhouette la Roche-Morey	
17	Perception en frange nord de Fouvent-le-Haut					Covisibilité église de Fouvent-le-Haut MH 3
18	Perception depuis la RD 5 à l'ouest de Larret			RD 5	Silhouette Larret	
19	Perception depuis la RD 36 à l'ouest d'Achey		PE de la Roche 4 Rivières, PE Bois de Saint-Gand	RD 36	Silhouette Achey	Covisibilité église Saint-Martin MH 12
20	Panorama depuis Montot	Vallée du Salon		RD 171, GR 145	Frange ouest Montot	
21	Vue depuis le coteau sud de la vallée du Salon à Denèvre				Frange sud Denèvre	
22	Perception depuis la RD 70 en entrée sud de Dampierre-sur-Salon	Vallée du Salon		RD 70	Silhouette Dampierre-sur-Salon et entrée sud	
23	Perception en frange est de Dampierre-sur-Salon		PE d'Argillières, PE La Roche 4 Rivières		Frange est Dampierre-sur-Salon	
24	Perception depuis les rives de Saône à Recologne	Vallée de la Saône		Voie verte, RD 261	Sortie ouest Recologne	
25	Perception depuis la route communale entre Francourt et Raucourt	Vallée de la Bonde			Silhouette Raucourt	
26	Perception depuis la RD 1 au nord de Raucourt			RD 1	Silhouette Raucourt	
27	Perception depuis la RD 1 au sud-est de Raucourt	Vallée de la Bonde		RD 1	Silhouette Raucourt et frange sud-est	

VALEUR DE L'IMPACT : Très fort | Fort | Modéré | Faible | Très faible | Nul

Figure 117 : *Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire rapprochée*

3 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire rapprochée

■ Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques

La structure paysagère majeure de l'aire rapprochée est la vallée de la Saône, l'incidence du projet sur celle-ci est évaluée à travers 5 photomontages. Le rapport d'échelle entre le projet de Roche-et-Raucourt et le relief de la vallée est favorable, la visibilité du projet est limitée depuis la vallée et le versant sud-ouest. L'impact sur la vallée de la Saône est évalué à très faible pour tous les photomontages étudiés. Des impacts jusqu'à faibles ont été évalués depuis les vallées secondaires de la Gourgeonne et du Salon, tandis qu'un impact a été qualifié de modéré pour la vallée de la Bonde. Le rapport d'échelle demeure équilibré entre le projet et le relief de ces vallées. Un impact très faible a également été relevé pour la visibilité du projet aux abords de la Montagne de la Roche.

■ Effet cumulé avec un autre parc éolien

Le projet de Roche-et-Raucourt renforce la présence éolienne dans le paysage, et participe parfois à un effet d'étalement du motif éolien sur l'horizon lorsque le projet est visible aux côtés de parcs du contexte. L'insertion du projet contribue à la multiplication des parcs éoliens dans le paysage, pouvant induire à terme un effet de mitage au regard des parcs du contexte autorisés et en instructions (cet effet a été qualifié uniquement depuis les PHM 5 et 7). Les interactions entre le projet et les parcs du contexte sont globalement peu importants, les impacts dus aux effets cumulés sont qualifiés de très faibles à faibles.

■ Perception depuis les axes de communication

Des impacts allant de très faibles à faibles ont été évalués au niveau des voies de déplacement de l'aire rapprochée. De manière générale, des points d'appels visuels sont générés par l'insertion des éoliennes du projet dans le paysage traversé.

■ Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec les silhouettes de bourgs

De nombreux photomontages réalisés traitent de situations de covisibilités entre le projet et des silhouettes de bourgs. Des impacts de très faibles à faibles ont été évalués pour les silhouettes de Mercey-sur-Saône, Vellexon, Ray-sur Saône, Tincey, Theuley, la Roche-Morey, Larret, Achey et Dampierre-sur-Salon. Des impacts jusqu'à modérés ont été évalués pour des covisibilités avec la silhouette du village de Raucourt (commune de Roche-et-Raucourt). Le projet est également visible en frange des villages de Soing, Denèvre, Renaucourt (impacts jusqu'à faibles) et Montot (impact modéré). Aucune incidence n'a été relevé depuis les centre-bourgs de l'aire rapprochée.

■ Visibilité et/ou covisibilité avec le patrimoine bâti et paysager protégé

Parmi les monuments protégés de l'aire rapprochée, la croix de chemin (MH 4) est très faiblement impactée par le projet pour un phénomène de visibilité aux abords. Des impacts très faibles ont également été évalués pour des covisibilités avec le château de Beaujeu (MH 28) et l'église Saint-Martin (MH 12).
Concernant le SPR, le château et l'église de Ray-sur-Saône (MH 20 et 22), 4 photomontages évaluent l'incidence du projet en situation de covisibilité ou de visibilité aux abords. Les impacts sont qualifiés de très faibles à modérés en covisibilité avec le projet tandis que l'impact est jugé faible aux abords du château (entrée ouest du domaine).

F . Analyse des photomontages de l'aire d'étude immédiate

1 . Carnet de photomontages de l'aire d'étude immédiate

Photomontage n°28 : Perception en entrée nord de Saint-Andoche

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (3,5km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (4,5km)

Informations photographie

Identifiant : 28

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 901156, 6729941, 231,8

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:05

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

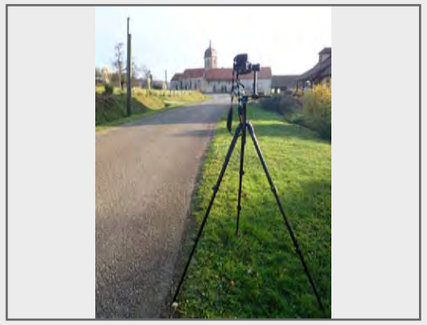

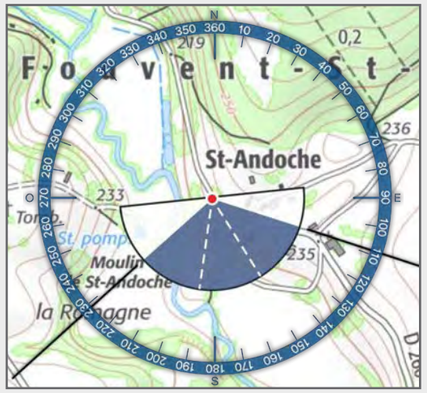

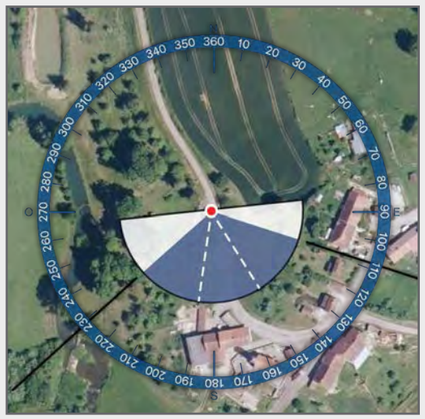

Légende

> Cône de vue

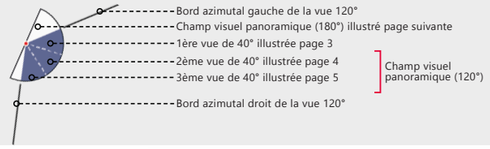

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

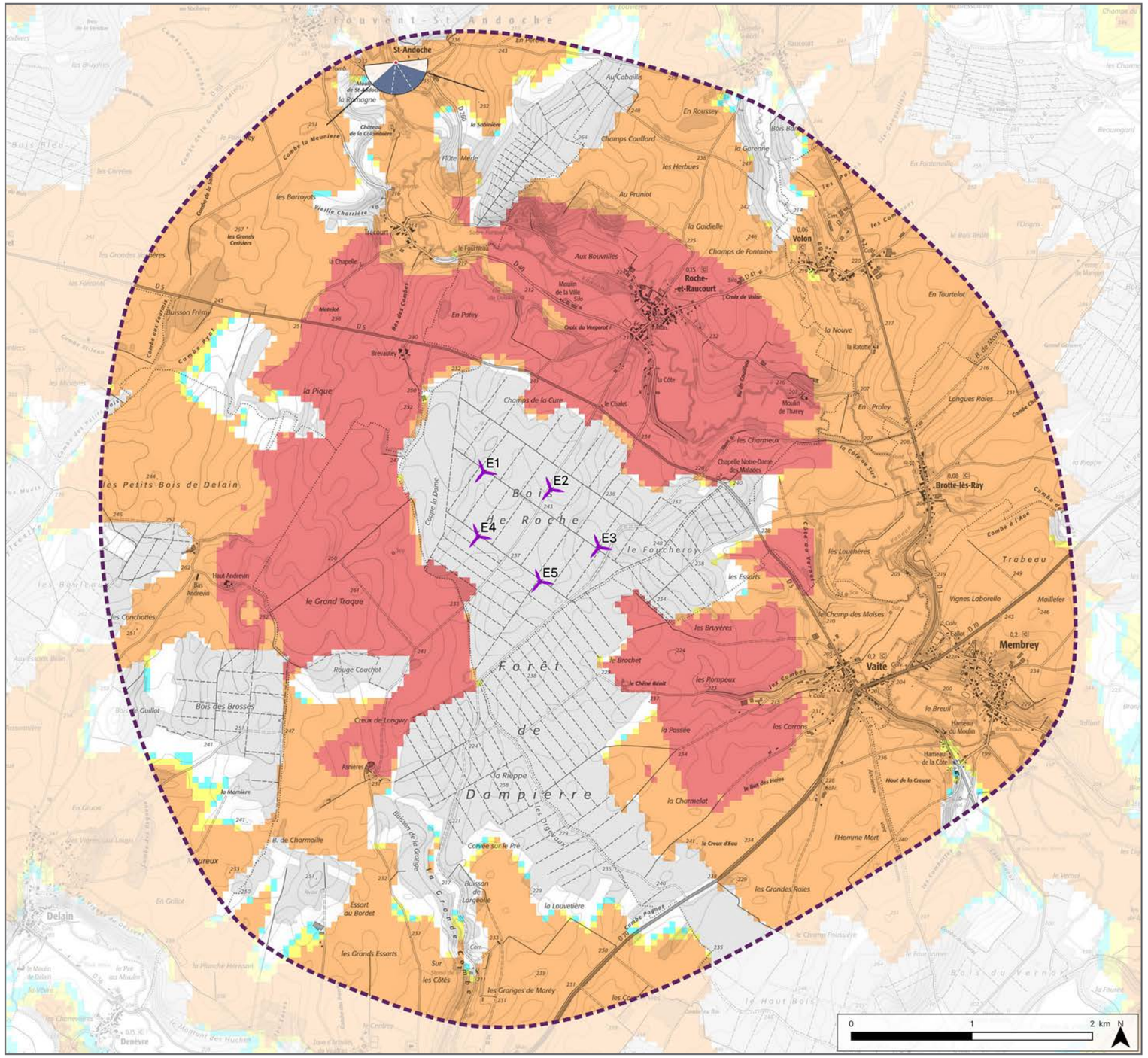

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

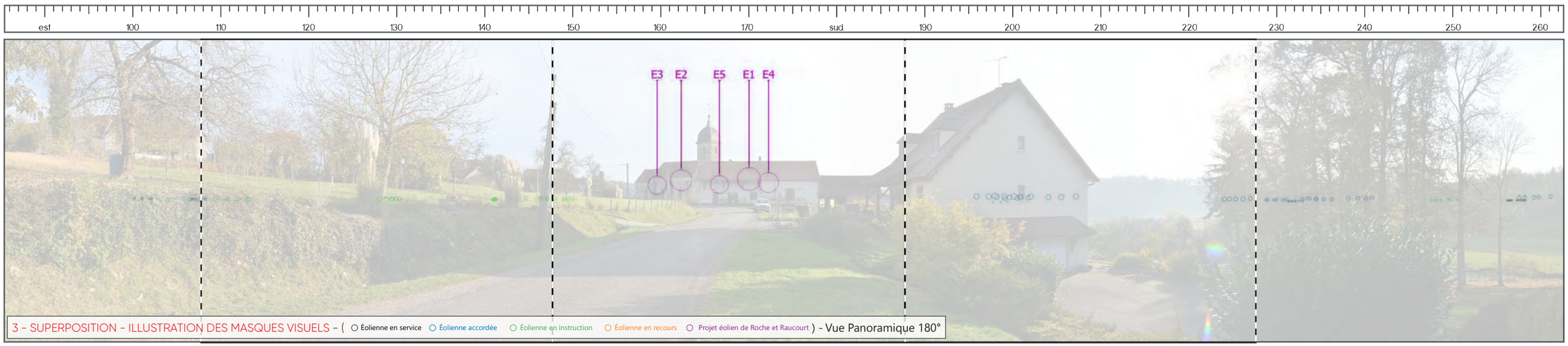
est 100 110 120 130 140 150 160 170 sud 190 200 210 220 230 240 250 260
E3 E2 E5 E1 E4
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

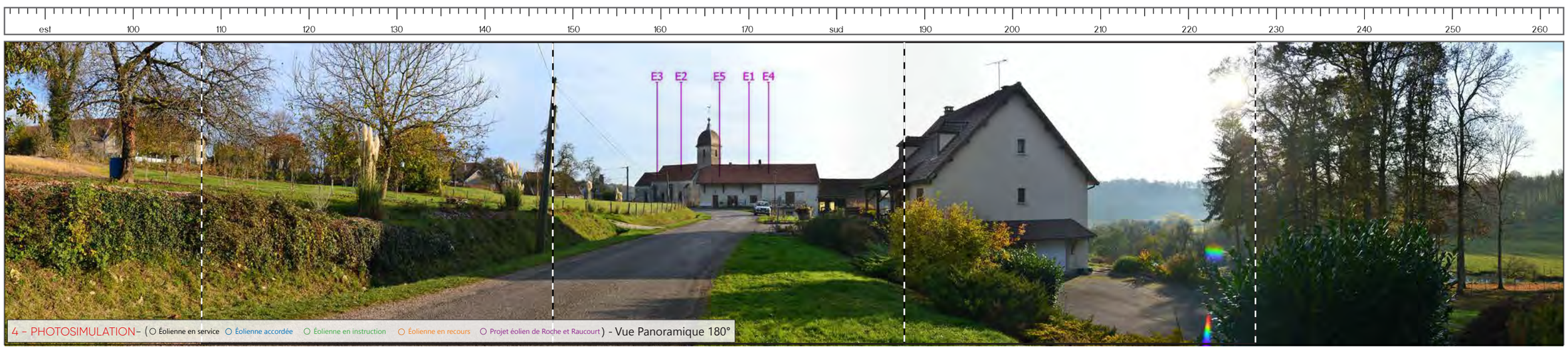
est 100 110 120 130 140 150 160 170 sud 190 200 210 220 230 240 250 260
E3 E2 E5 E1 E4
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Entrée nord de Saint-Andoche	Un risque de visibilité du projet à l'arrière-plan de l'église était pressenti depuis ce point du village de Saint-Andoche. Les éoliennes du projet sont entièrement masquées par le bâti, il n'y a par conséquent aucune incidence relevée.	> Absence de phénomène de visibilité						

Photomontage n°29 : Perception depuis le lieu-dit Andrevin

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (2,4km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (3,4km)

Informations photographie

Identifiant : 29

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 899478, 6725744, 263,8

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 14:14

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

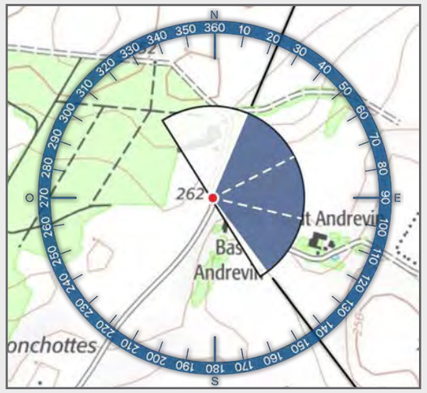

Légende

> Cône de vue

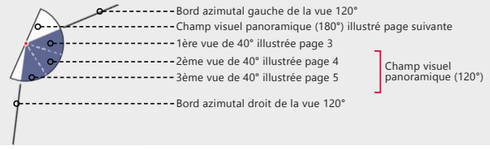

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

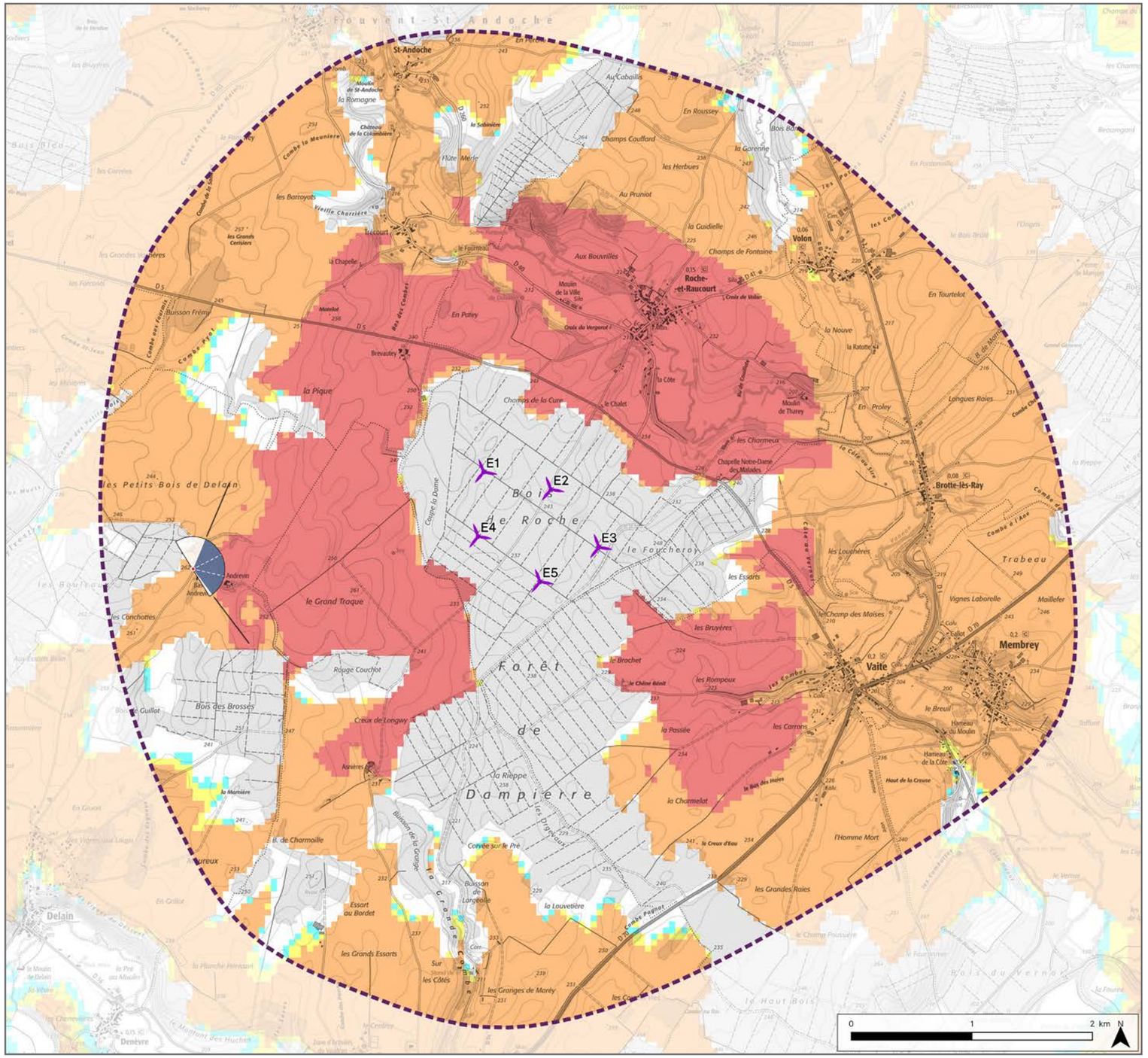

Photomontage n°29 : Perception depuis le lieu-dit Andrevin

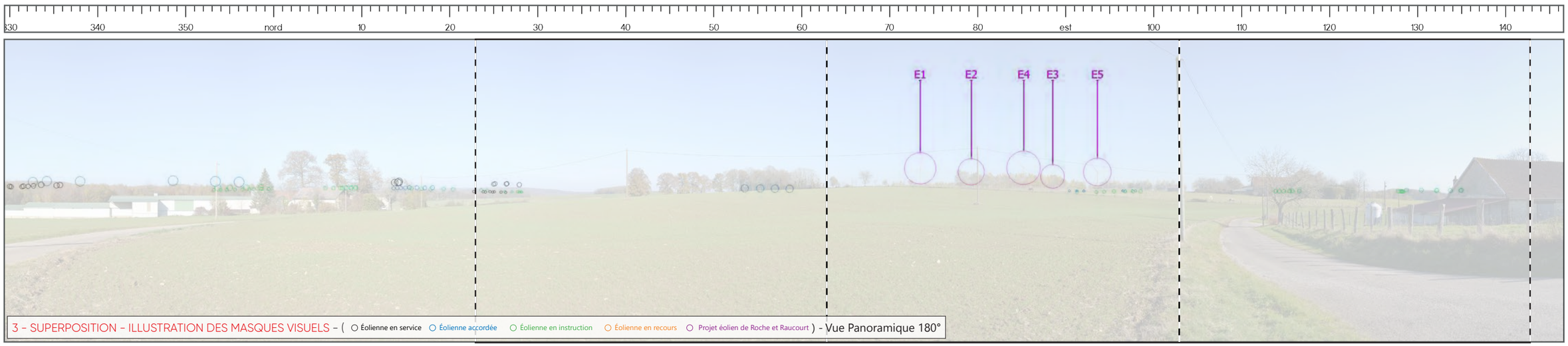

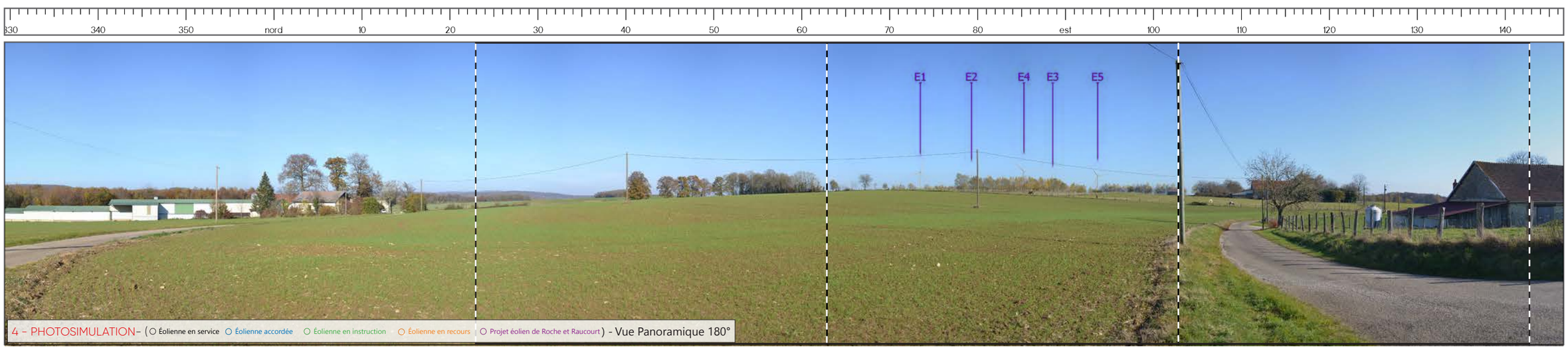

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1
E2
E4
E3
E5

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Roche 4 Rivières	La vue est ouverte au sein de l'espace agricole dans ce secteur du plateau, le motif éolien est déjà introduit par le parc de la Roche 4 Rivières présent à l'horizon. Le projet de Roche-et-Raucourt est situé à moindre distance et présente des dimensions apparentes supérieures, il n'y a cependant pas d'interaction visuelle entre le projet et le contexte éolien présent. Les éoliennes du projet sont partiellement masquées par le relief et la végétation, toutefois leur prégnance est notable depuis l'habitat isolé présent aux alentours. La modification du paysage quotidien est significative pour les riverains.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Lieu-dit Andrevin		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (2,2km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (2,9km)

Informations photographie

Identifiant : 30

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 900960, 6723879, 228,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 15:42

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

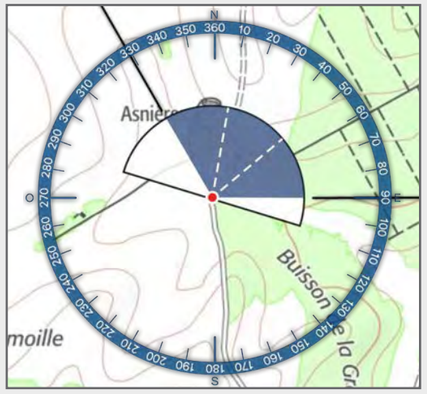

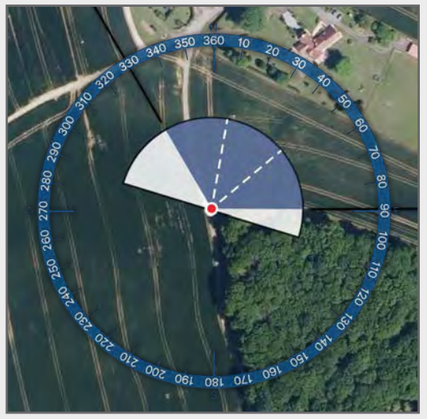

Légende

> Cône de vue

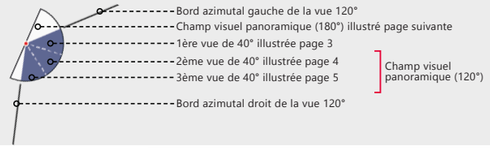

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

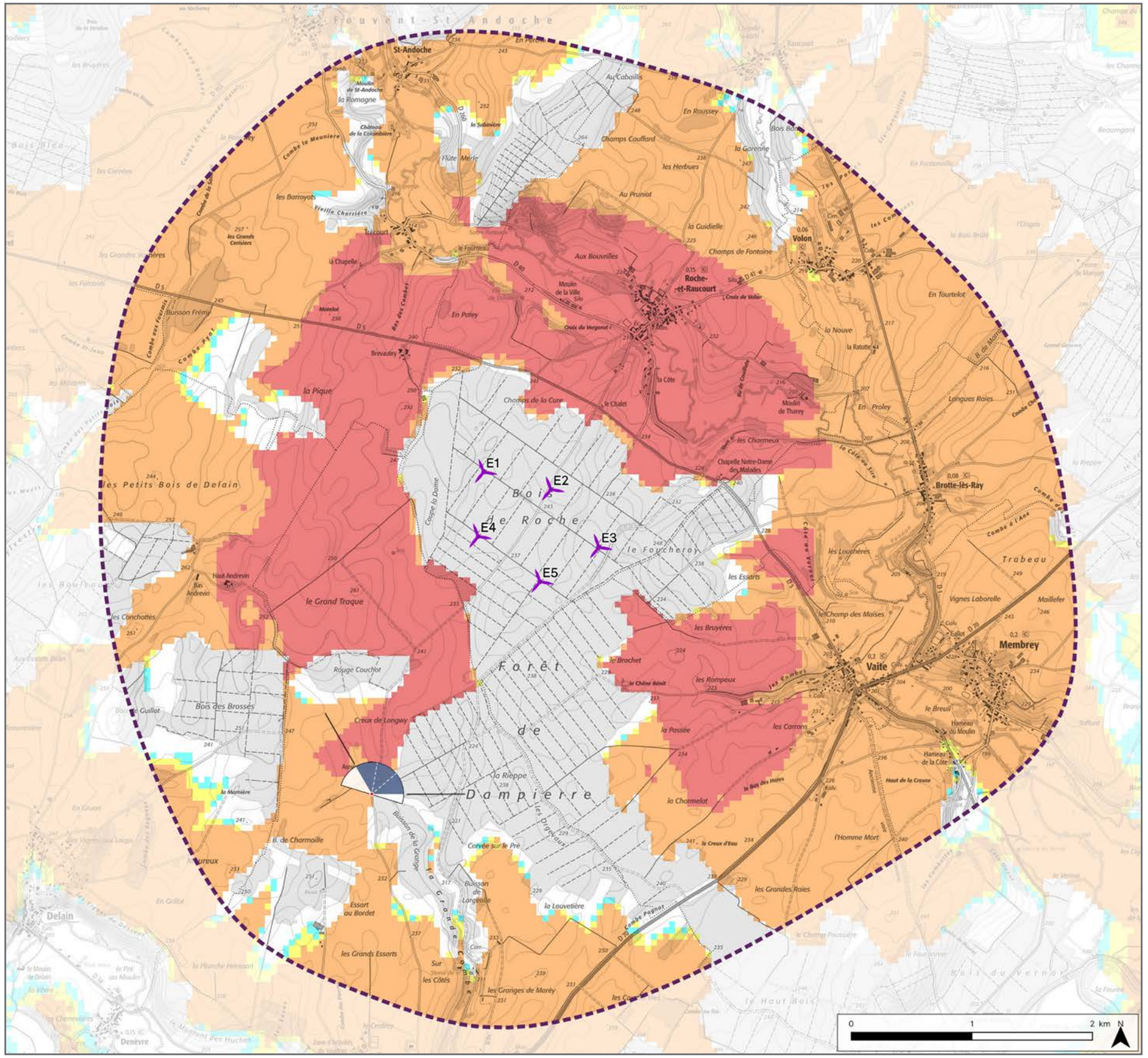

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

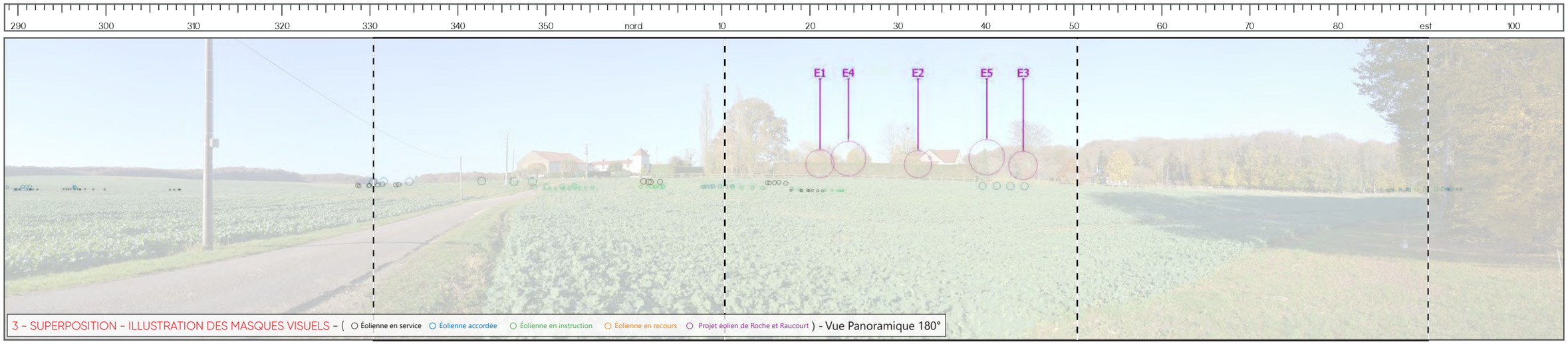
290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100
E1 E4 E2 E5 E3
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

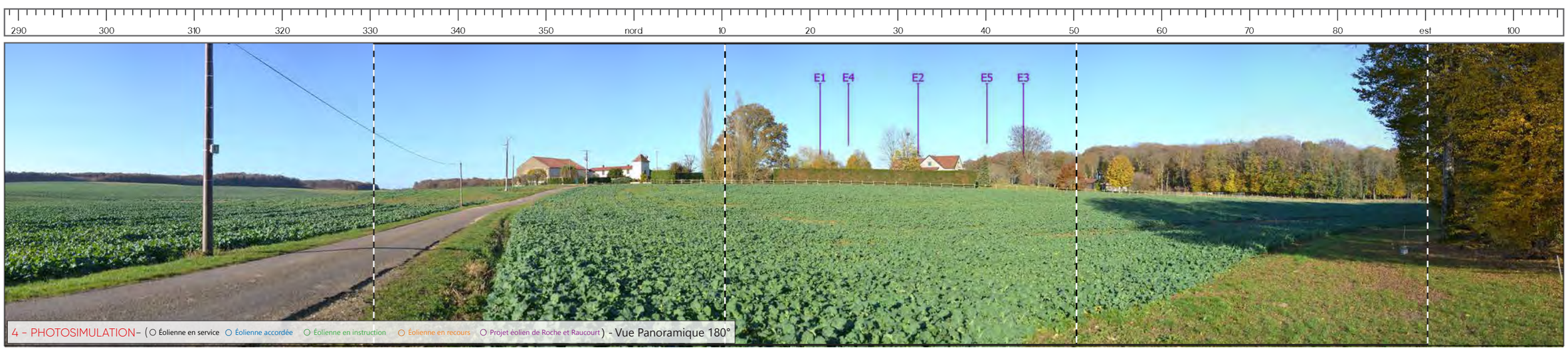
290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100
E1 E4 E2 E5 E3
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1
E4
E2
E5
E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Lieu-dit Asnières	Depuis les abords du lieu-dit, le projet de Roche-et-Raucourt est majoritairement masqué. L'habitat isolé est situé en lisière de forêt sur le plateau cultivé, les boisements occultent en grande partie les éoliennes. Les portions visibles des rotors présentent toutefois des dimensions apparentes significatives. Les fragments de pales en mouvement risquent d'attirer le regard depuis le lieu de vie, bien que celui-ci soit entouré de haies limitant l'incidence visuelle du projet.	> Modification du paysage quotidien				Modéré		

Photomontage n°31 : Perception depuis la RD 70 au sud de Vaite

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,7km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (3,8km)

Informations photographie

Identifiant : 31

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904690, 6723988, 229

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 13:23

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

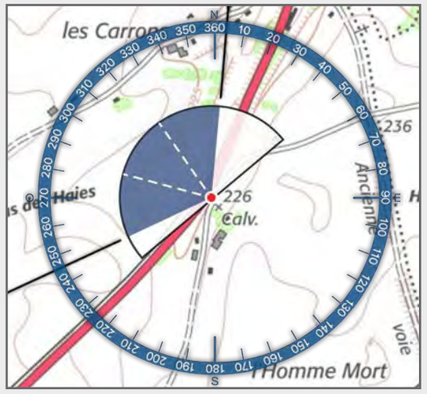

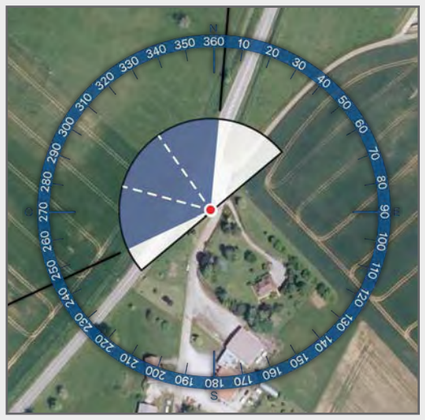

Légende

> Cône de vue

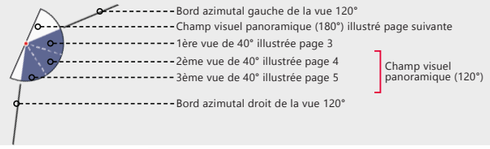

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

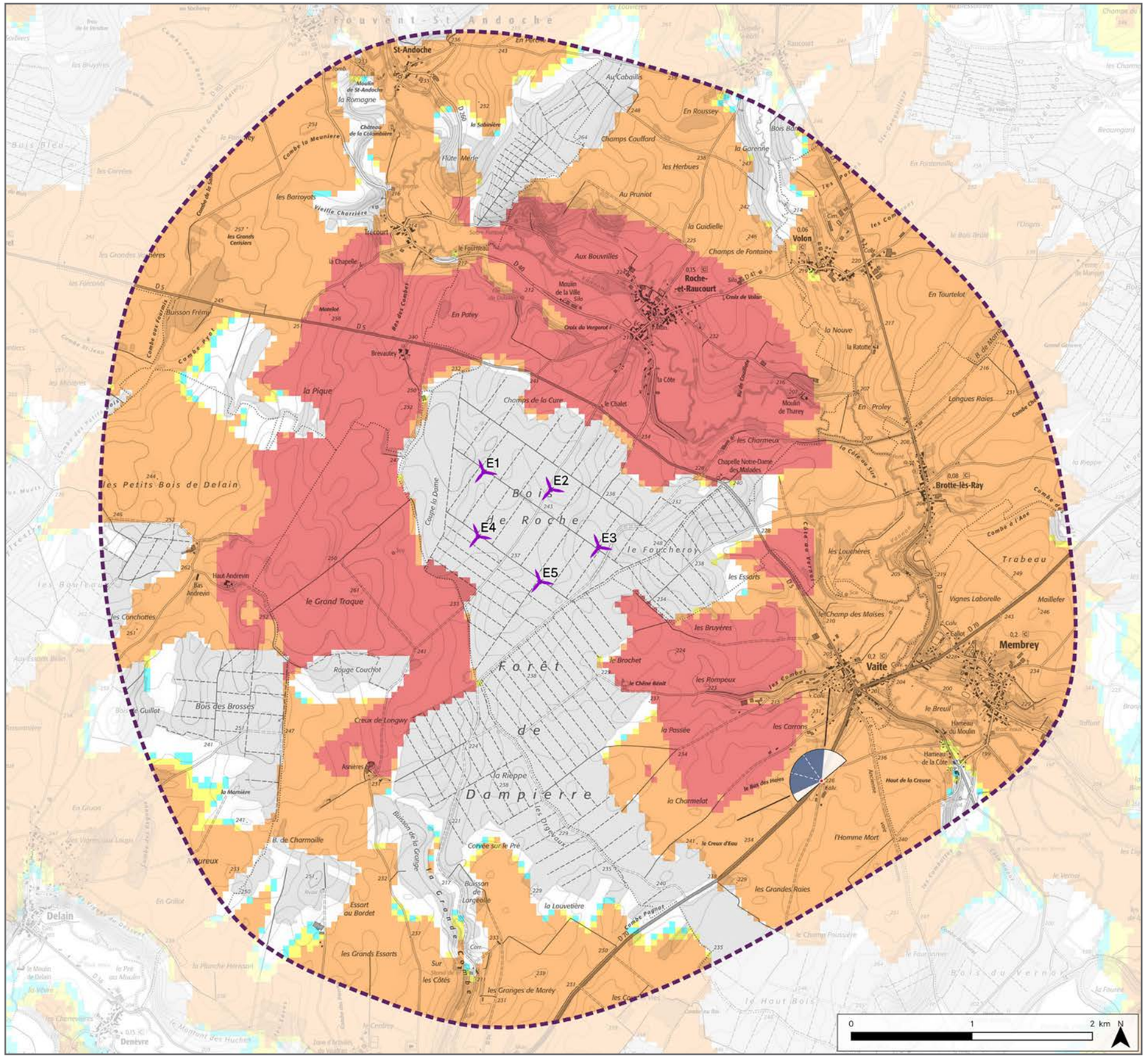

Photomontage n°31 : Perception depuis la RD 70 au sud de Vaite

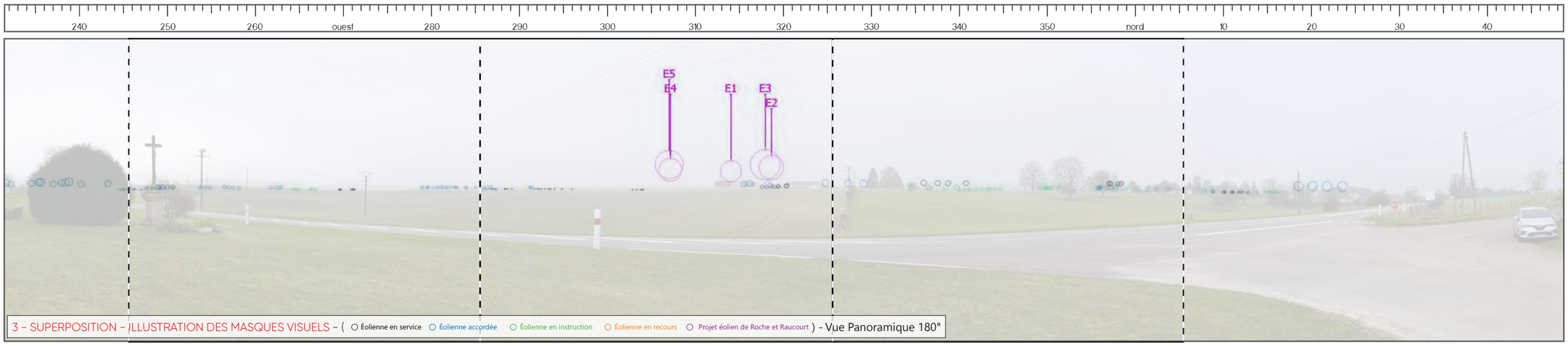

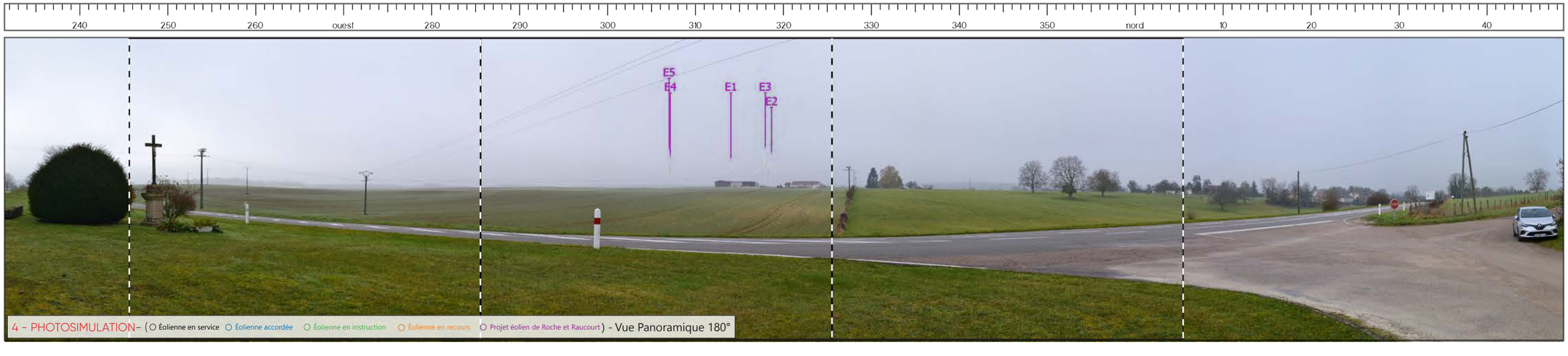

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E4
E1
E3
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de Renaucourt, PE d'Argillières	Le paysage est ouvert depuis ce secteur du plateau agricole, les éoliennes du projet sont visibles et présentent des chevauchements. Les parcs éolien du contexte présent et à venir sont peu visibles dans ce secteur, les effets cumulés avec le projet sont très réduits. La prégnance des éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt est significative, avec des dimensions apparentes supérieures à celles des éléments du paysage. Ce type de paysage de plateau cultivé aux grandes dimensions est toutefois adapté au motif éolien. En circulant sur la RD 70, les éoliennes du projet génèrent des points d'appels visuels et attirent le regard dans le paysage traversé. Une incidence notable sur le paysage quotidien est également relevée pour l'habitat isolé à proximité.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 70		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Habitat isolé de la ZA de Vaite		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°32 : Panorama depuis les hauteurs au sud de Vaite

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,7km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (3,9km)

Informations photographie

Identifiant : 32

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905083, 6724386, 234,2

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 14:44

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

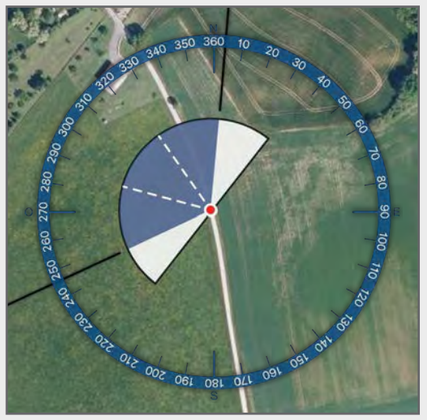

Légende

> Cône de vue

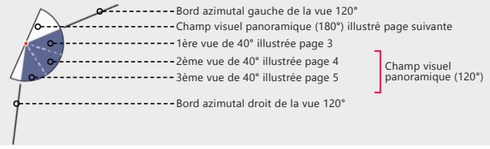

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

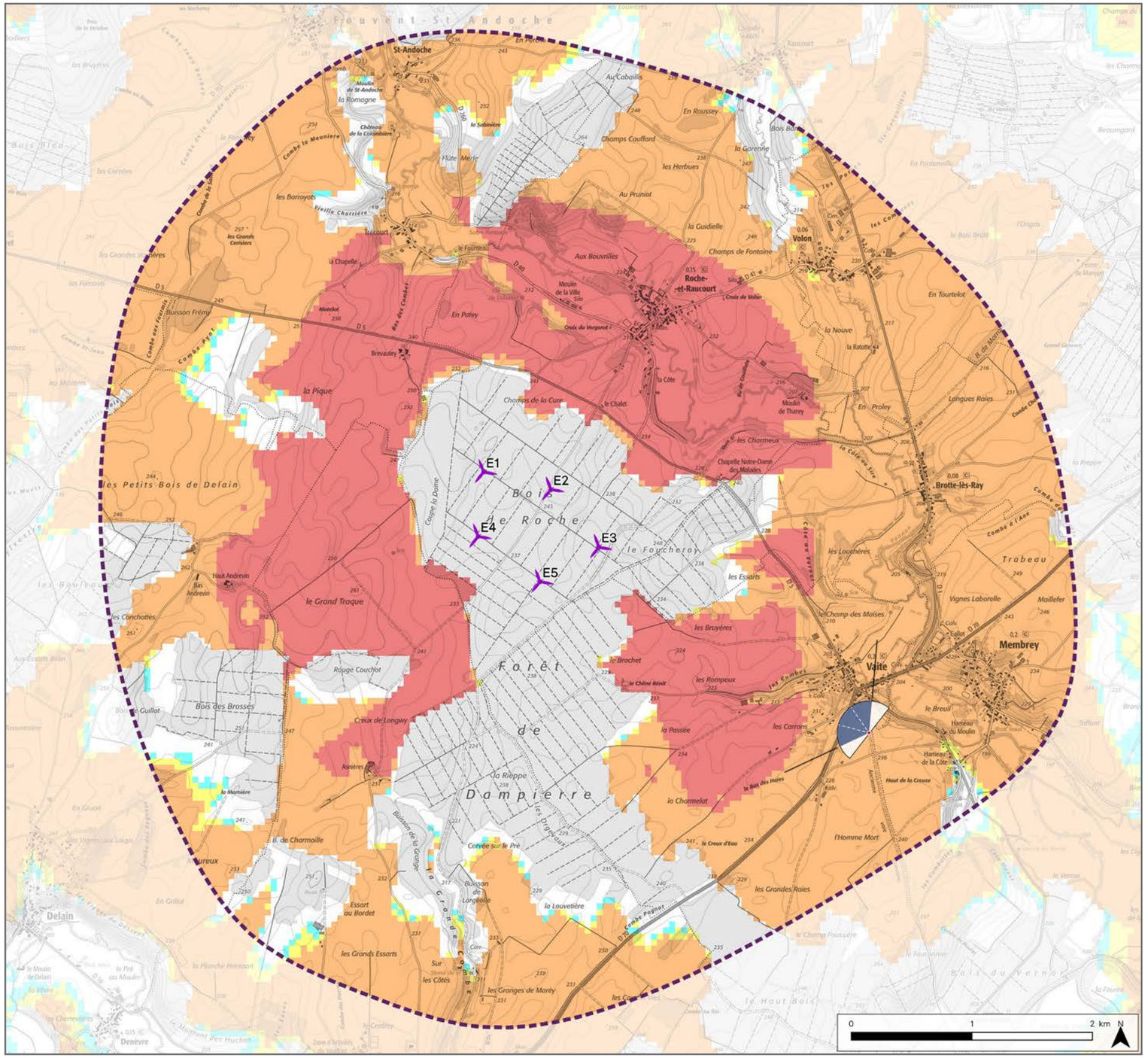

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

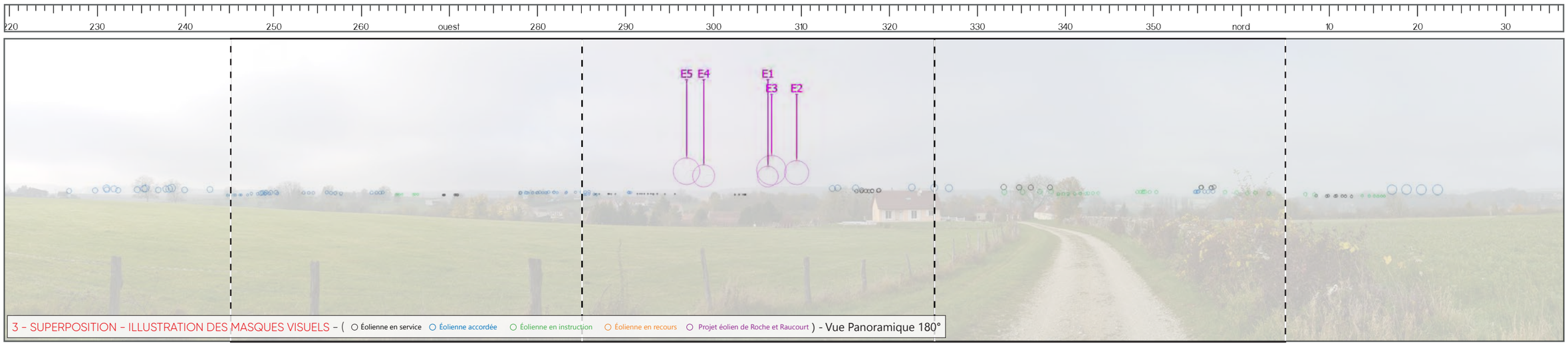
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
10
20
30
E5
E4
E1
E3
E2
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

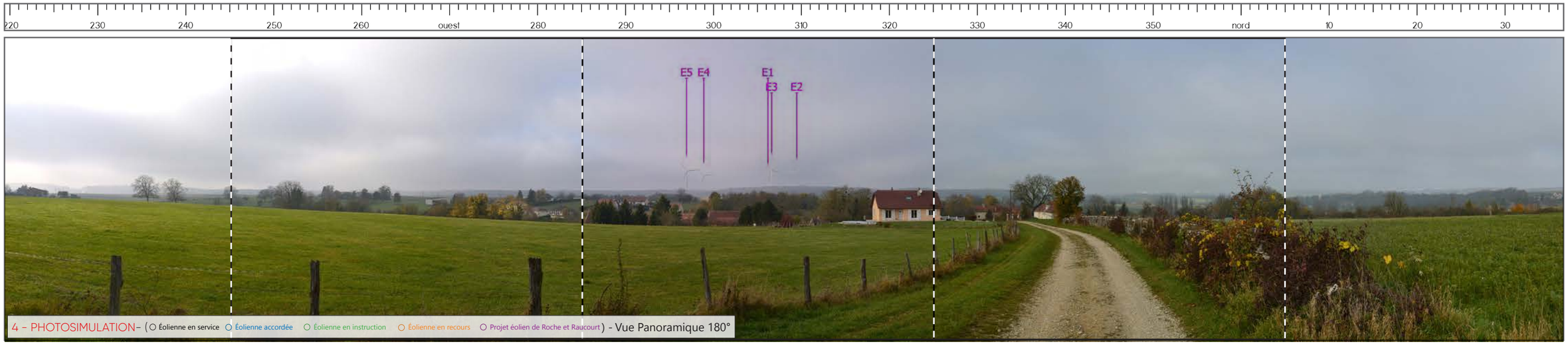
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
10
20
30
E5
E4
E1
E3
E2
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5 E4

E1

E3 E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Le point de vue est positionné sur les hauteurs du coteau ouest de la vallée du Vannon, au sud de Vaite. Le motif éolien est déjà introduit dans le paysage par plusieurs parcs dont la prégnance est très faible à l'horizon. Le projet est situé à moindre distance sur le plateau et n'entretient pas de relation visuelle particulière avec les autre parcs du contexte. La hauteur apparente des éoliennes du projet est significative, néanmoins la lecture du relief de la vallée n'est pas perturbée et il n'y a pas d'effet de surplomb constaté. L'insertion du projet de Roche-et-Raucourt génère cependant un impact élevé sur l'habitat en frange sud de Vaite, le projet entre également en covisibilité avec une partie de la silhouette du village. Le bourg est toutefois masqué par le relief et l'incidence visuelle du projet concerne principalement l'habitat présent à flanc de coteau.	> Modification du paysage observé				**Modéré**		
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de la Roche 4 Rivières, PE de Renaucourt, PE d'Argillières		> Effet de renforcement du motif éolien		**Très faible**				
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Vaite		> Phénomène de covisibilité > Modification du paysage quotidien					**Fort**	

Photomontage n°33 : Perception en sortie de bourg de Vaite

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,3km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (3,4km)

Informations photographie

Identifiant : 33

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904878, 6724929, 205,6

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 14:51

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

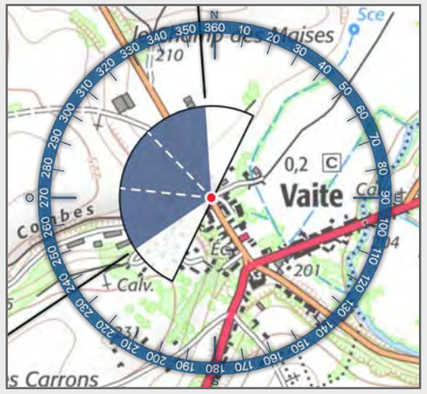

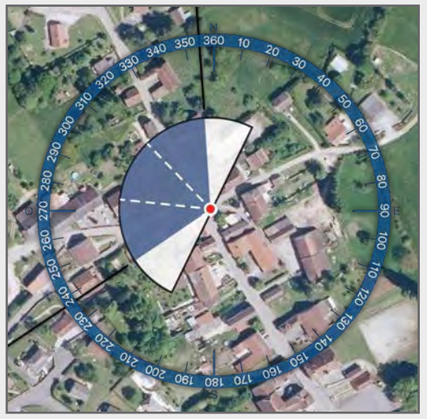

Légende

> Cône de vue

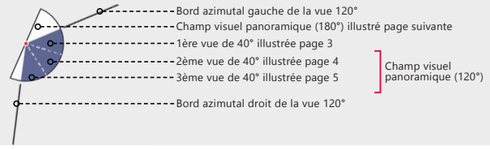

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

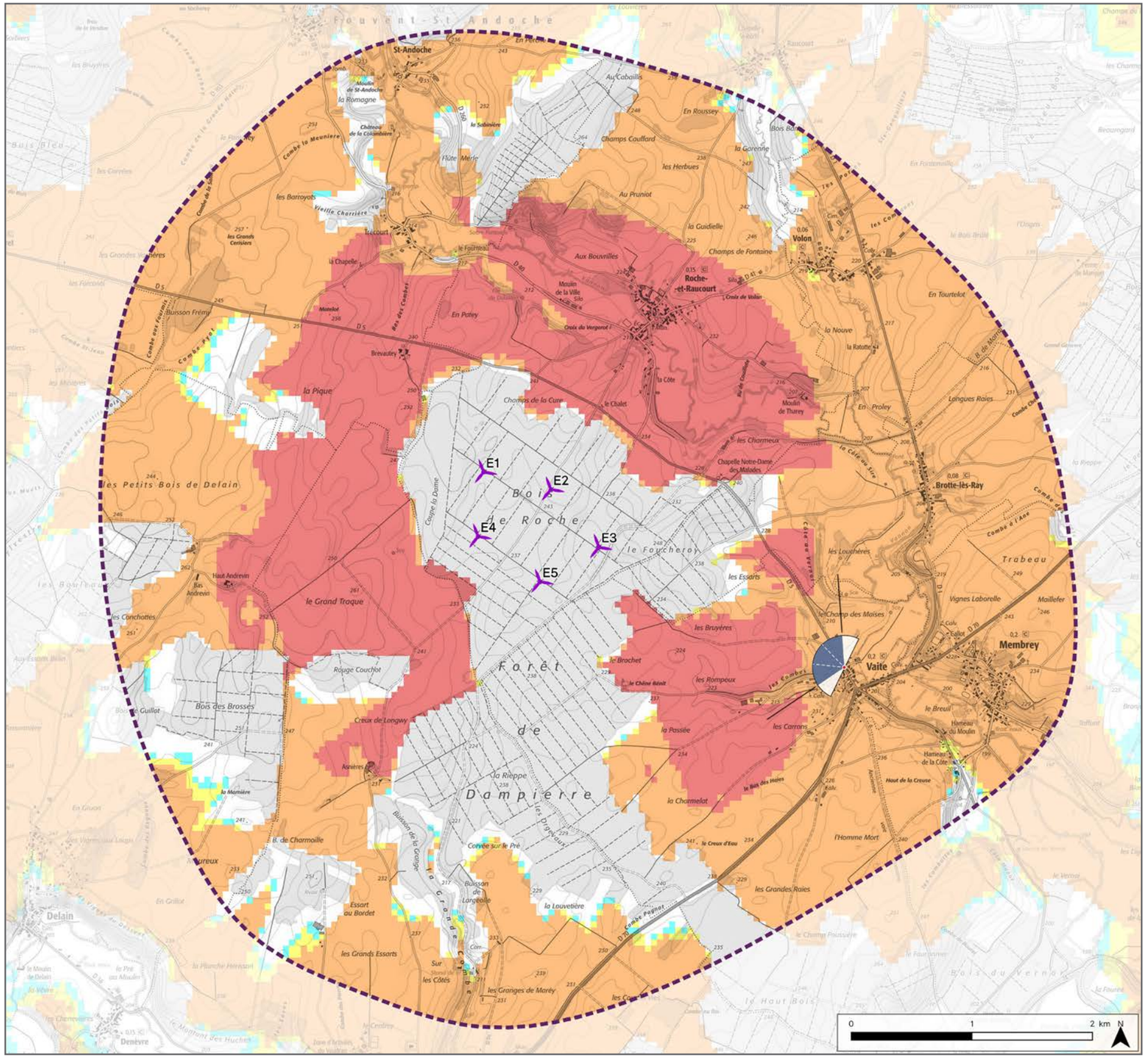

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

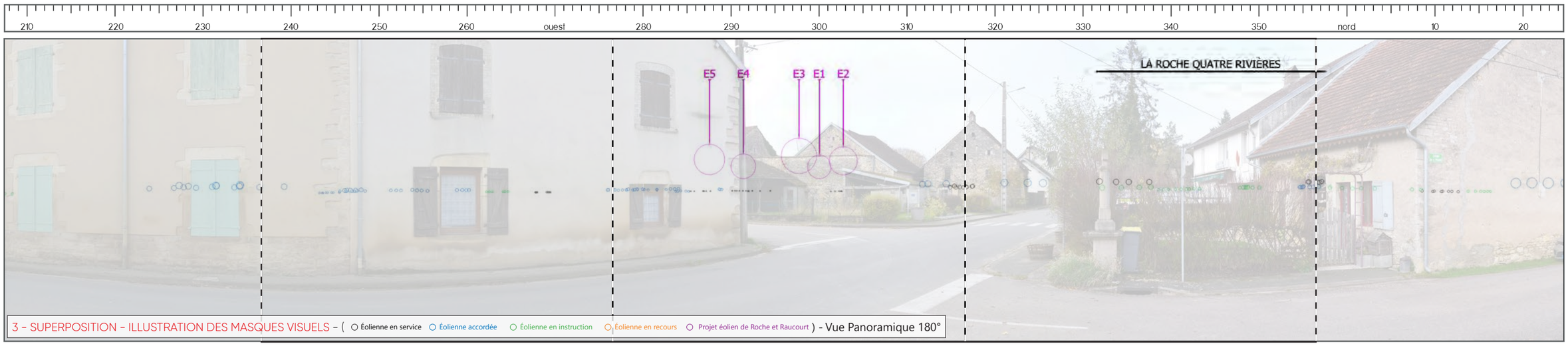

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

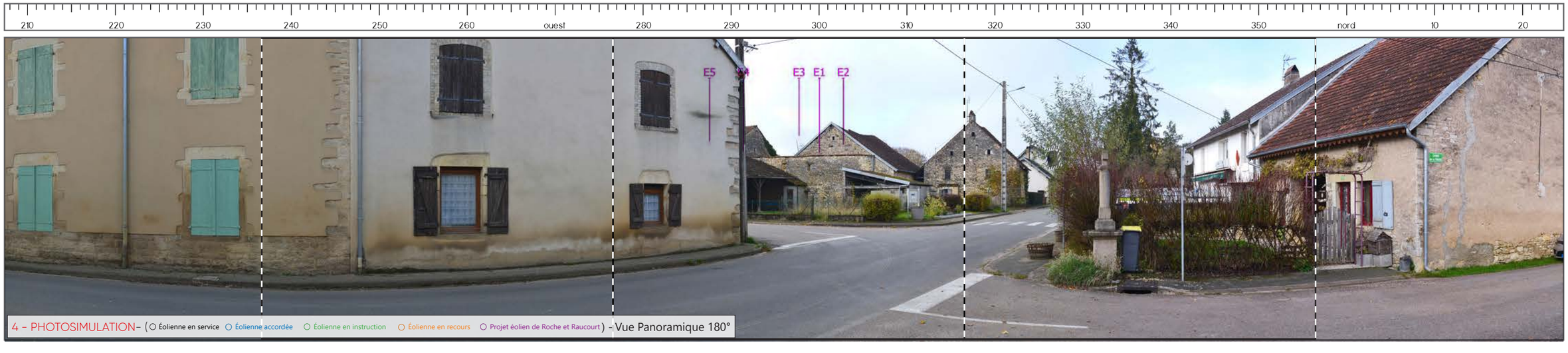

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5 E4 E3 E1 E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Bourg Vaite	Depuis le bourg de Vaite dans la vallée du Vannon, les perceptions sont limitées par la trame bâtie. Les pales d'une éolienne du projet de Roche-et-Raucourt (E3) apparaissent à l'occasion d'une ouverture entre les bâtiments. Le mouvement des pales pourra attirer l'attention, toutefois il s'agit d'un phénomène de visibilité ponctuel et la hauteur apparente de l'éolienne demeure inférieure à celle de la trame bâtie.	> Modification du paysage quotidien			X			

Photomontage n°34 : Perception en frange ouest de Membrey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (3,1km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (4,2km)

Informations photographie

Identifiant : 34

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905781, 6725058, 229,1

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 14:57

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

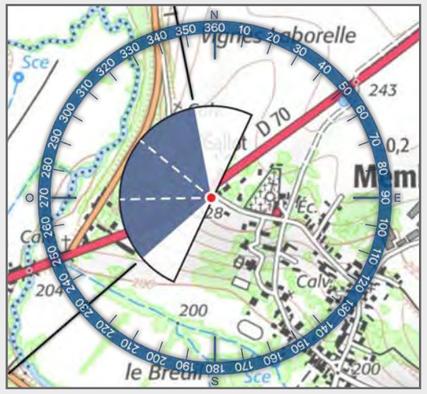

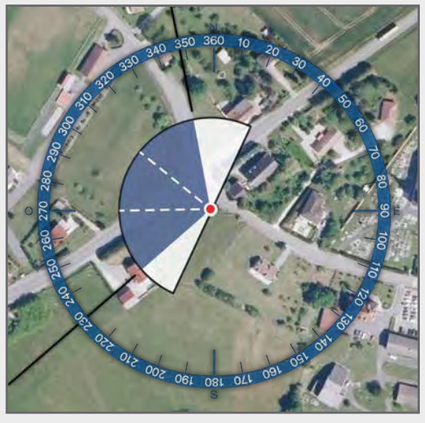

Légende

> Cône de vue

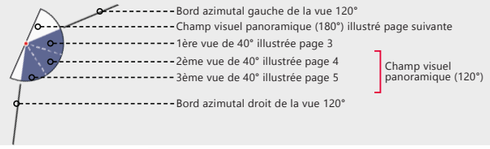

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

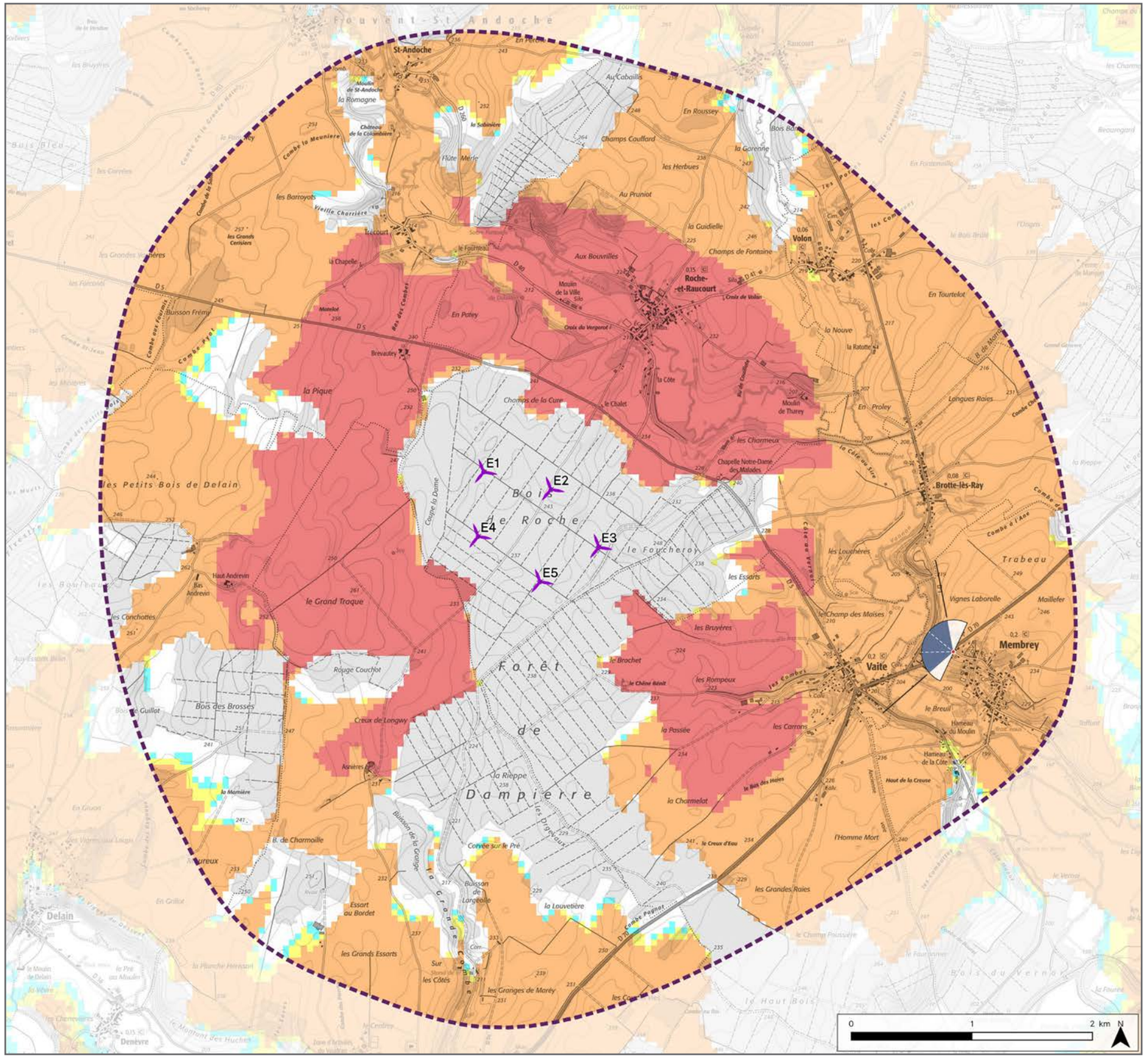

Photomontage n°34 : Perception en frange ouest de Membrey

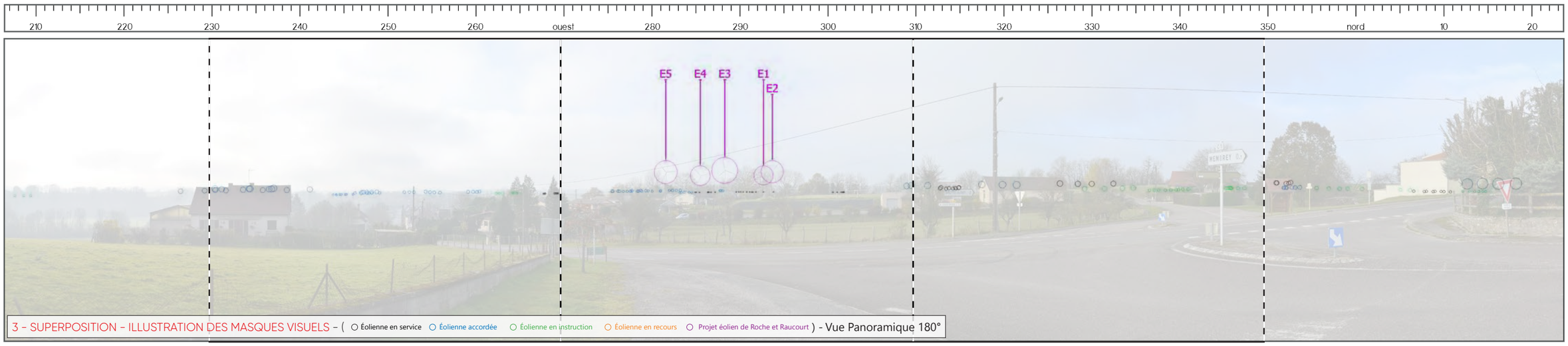

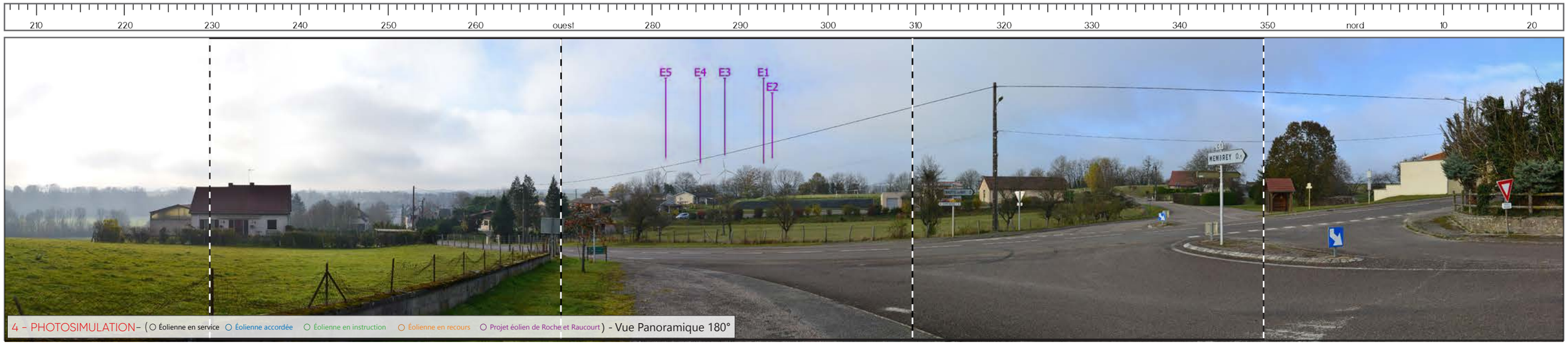

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5 E4 E3 E1 E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Depuis le coteau est de la vallée du Vannon à ce niveau de la RD 70, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont visibles filtrées par la végétation. Les dimensions apparentes élevées des éoliennes sont atténuées par la présence de masques visuels, le rapport d'échelle vis-à-vis du relief de la vallée reste équilibré. La prégnance des éoliennes dans le paysage traversé est limitée sur cette section de la RD 70, l'incidence sur l'habitat en frange ouest de Membrey est toutefois notable.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 70		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange ouest Membrey		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°35 : Perception depuis la RD 70 au nord de Membrey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (3,6km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (4,6km)

Informations photographie

Identifiant : 35

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 906384, 6725549, 246,1

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:04

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

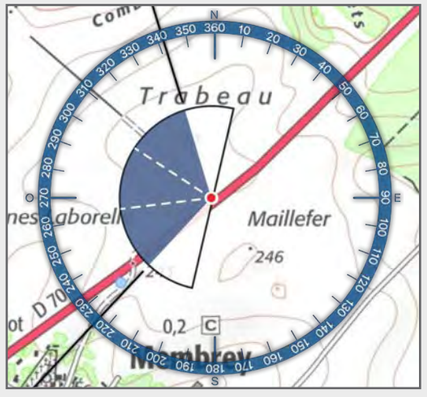

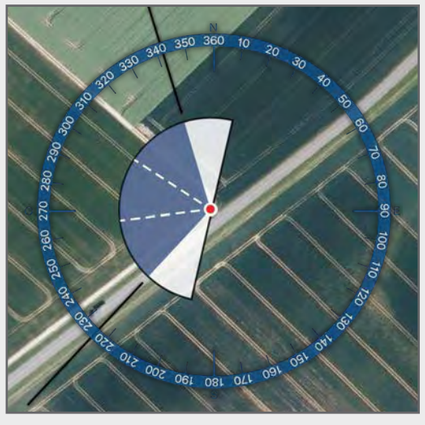

Légende

> Cône de vue

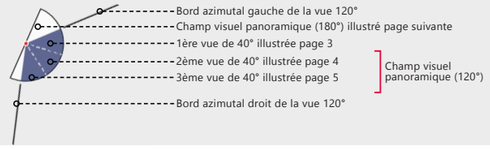

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

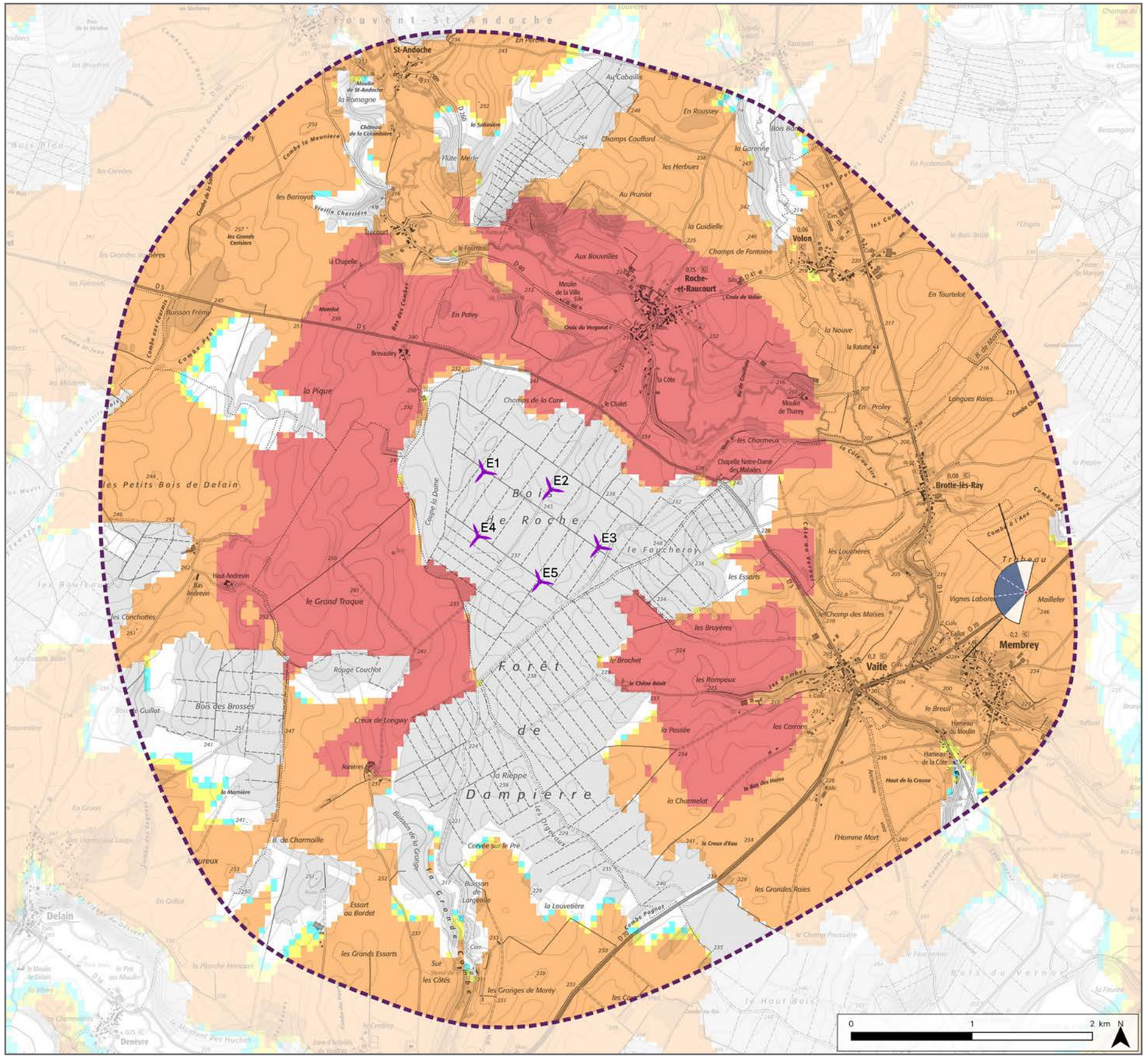

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

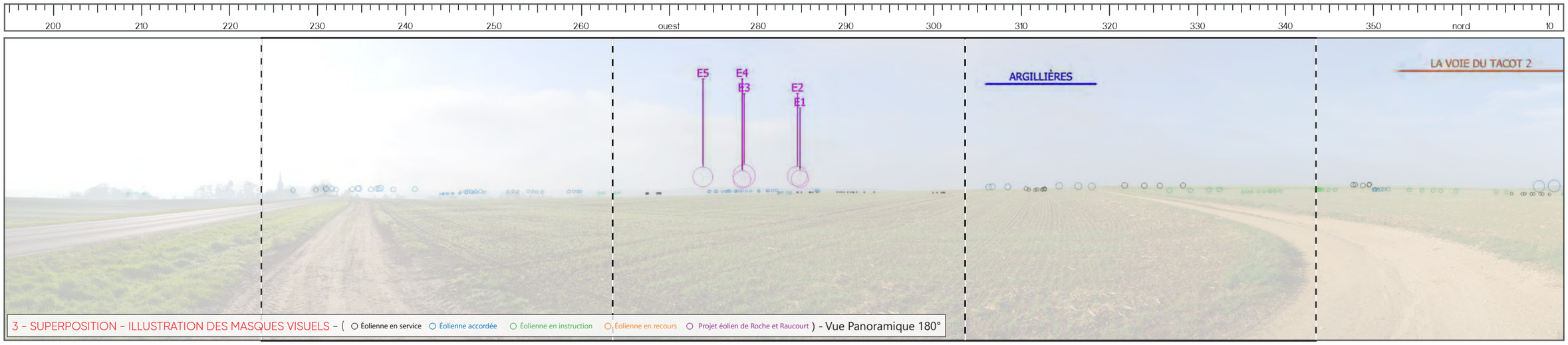
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
10
E5
E4
E3
E2
E1
ARGILLIÈRES
LA VOIE DU TACOT 2
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

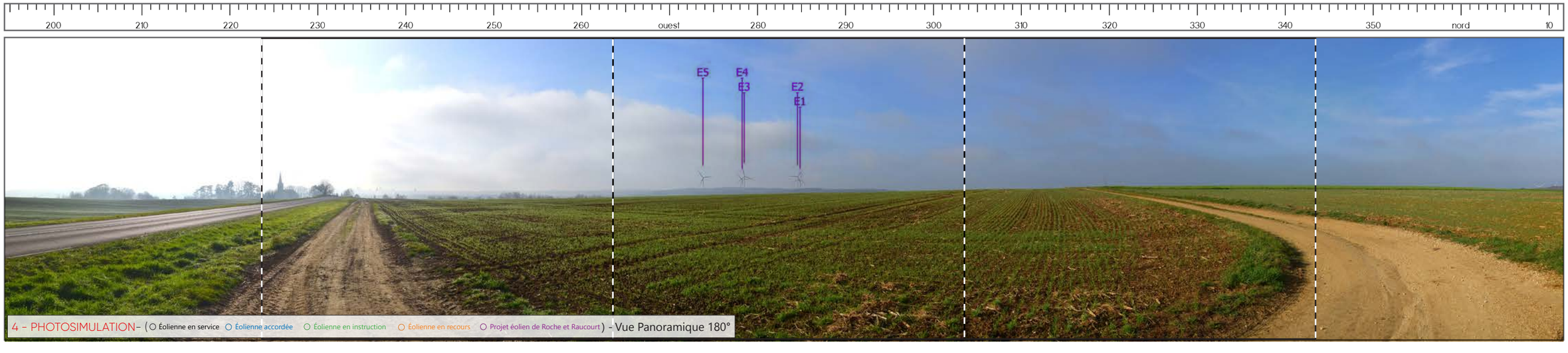
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
340
350
nord
10
E5
E4
E3
E2
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5

E4

E3

E2

E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3
Perception depuis les axes de communication	RD 70
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Membrey

Analyse paysagère	Typologie de l'effet
Le point de vue est positionné sur le plateau à l'est de la vallée du Vannon. Le motif éolien n'est pas encore introduit dans le panorama, mais plusieurs parcs autorisés sont présents à l'horizon. Le projet est situé à moindre distance de l'autre côté de la vallée et n'entretient pas de relation visuelle particulière avec les parcs du contexte. La hauteur apparente des éoliennes du projet est notable, toutefois la lecture du relief de la vallée n'est pas perturbée et il n'y a pas d'effet de surplomb constaté. L'emprise du projet est relativement restreinte au regard de l'ouverture générale du paysage, mais pourra générer un point d'appel visuel depuis la RD 70. Le projet de Roche-et-Raucourt entre en covisibilité avec la silhouette du village de Membrey, indiquée par son église. Le bourg est toutefois masqué par le relief et l'angle séparant le projet de l'édifice est important (environ 48°). Il n'y a par conséquent pas de risque de concurrence visuelle et l'incidence de la covisibilité est limitée.	> Modification du paysage observé
	> Effet de renforcement du motif éolien
	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel
	>Phénomène de covisibilité

Évaluation de l'impact paysager					
Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°36 : Perception en frange ouest de Brotte-lès-Ray

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,7km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (3,7km)

Informations photographie

Identifiant : 36

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905530, 6726401, 208,1

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:11

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

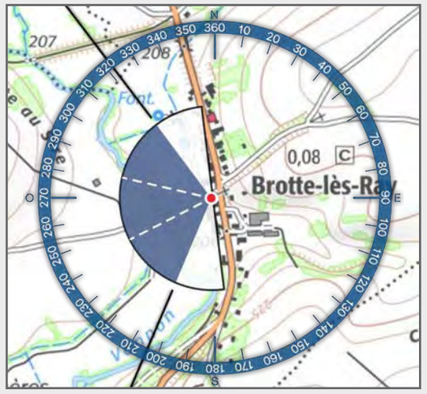

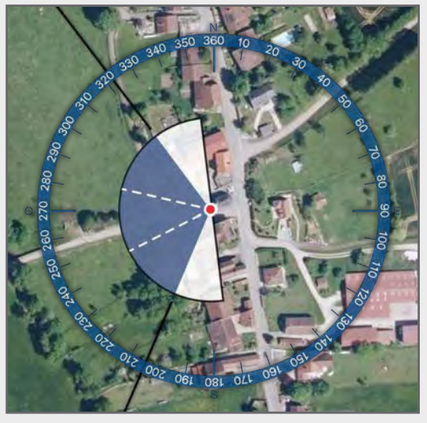

Légende

> Cône de vue

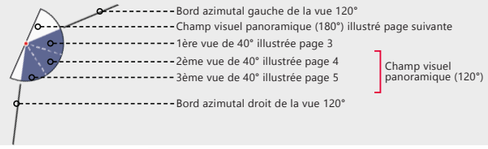

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

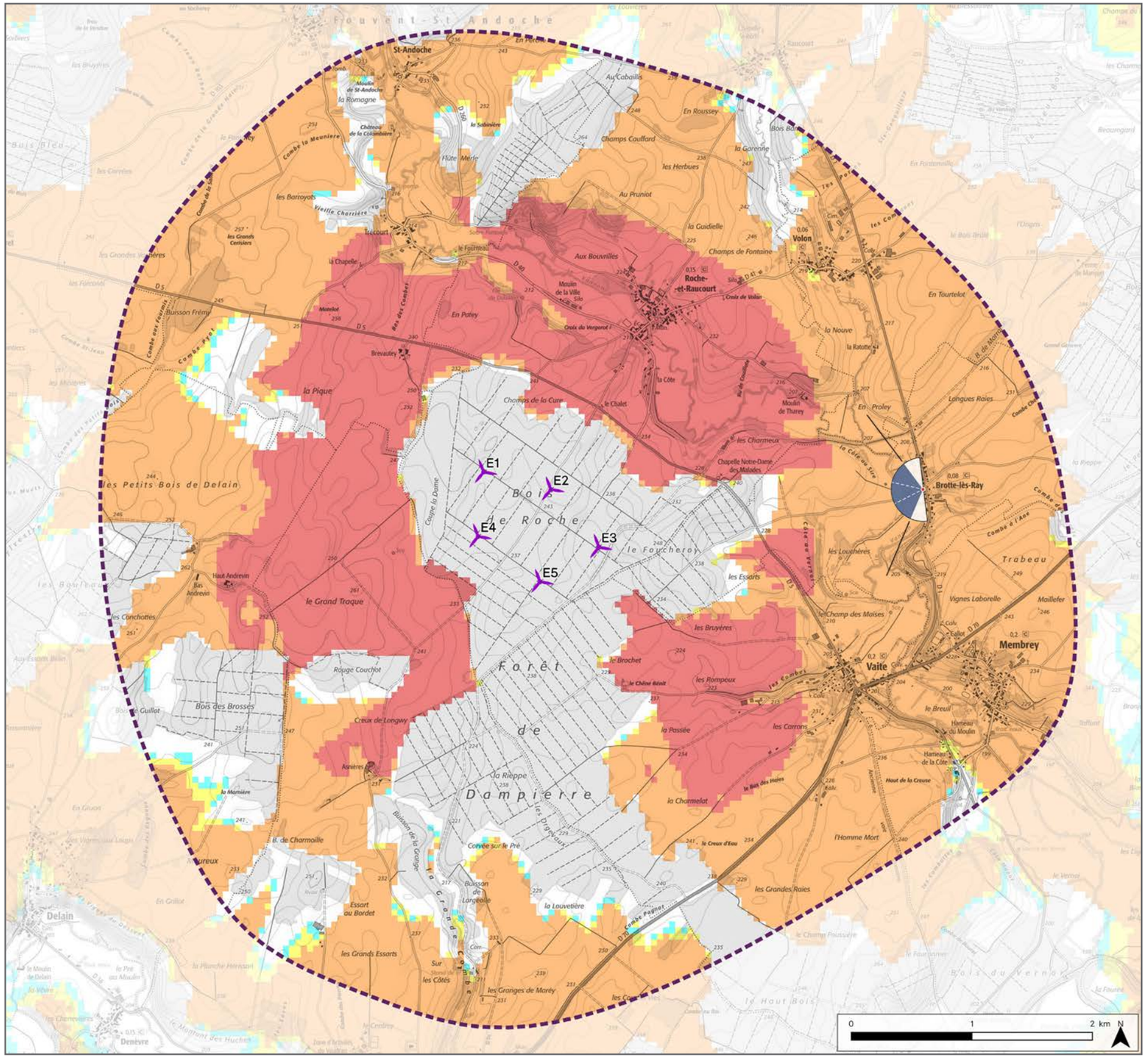

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

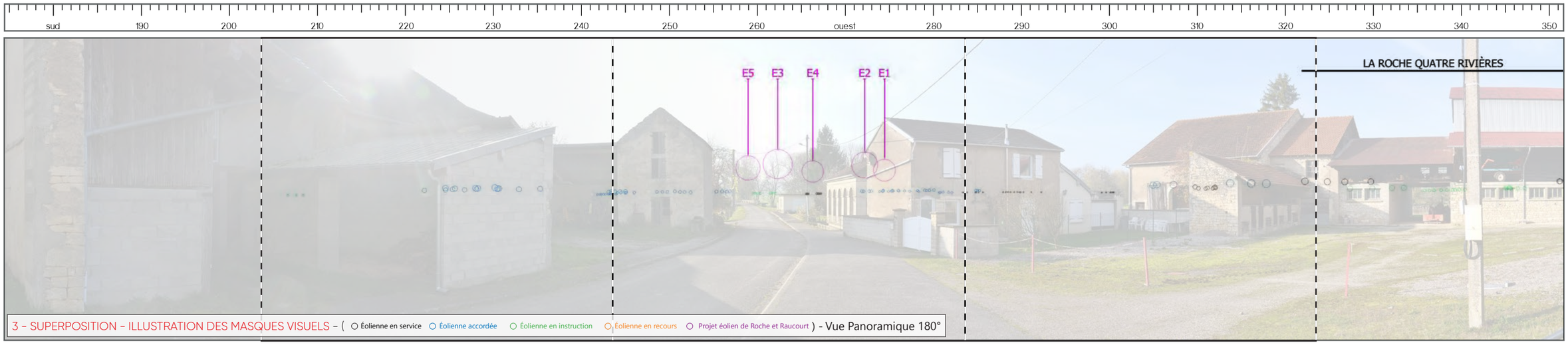

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

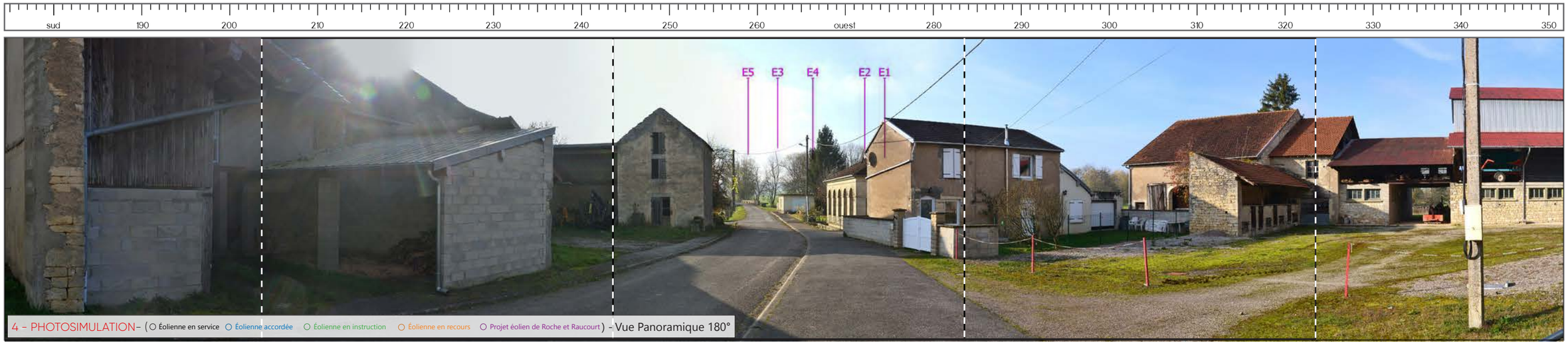

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5 E3 E4 E2 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Depuis les abords de l'église du village de Brotte-lès-Ray, les vues en direction du projet sont cadrées par le bâti et filtrées par la végétation. Les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont partiellement visibles selon une hauteur apparente inférieure à celle de la végétation de la vallée du Vannon. Il n'y a pas d'incidence sur la perception des rapports d'échelle depuis ce point de vue, toutefois l'insertion des éoliennes modifie le paysage quotidien des riverains.	> Modification du paysage observé			**Faible**			
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange ouest Brotte-lès-Ray		> Modification du paysage quotidien				**Modéré**		

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,8km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (3,7km)

Informations photographie

Identifiant : 37

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905308, 6727307, 229,3

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:19

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

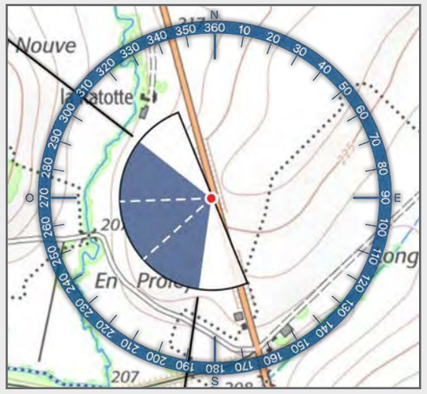

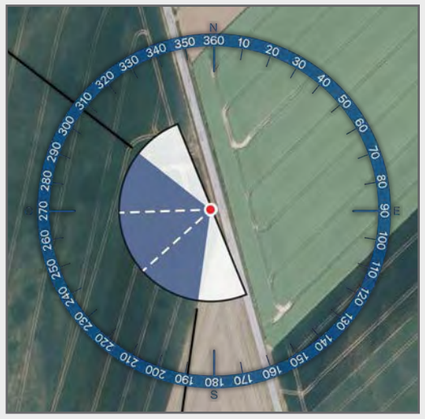

Légende

> Cône de vue

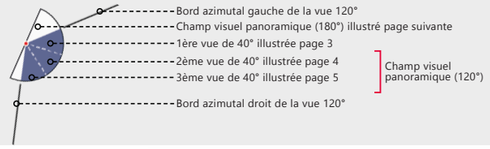

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

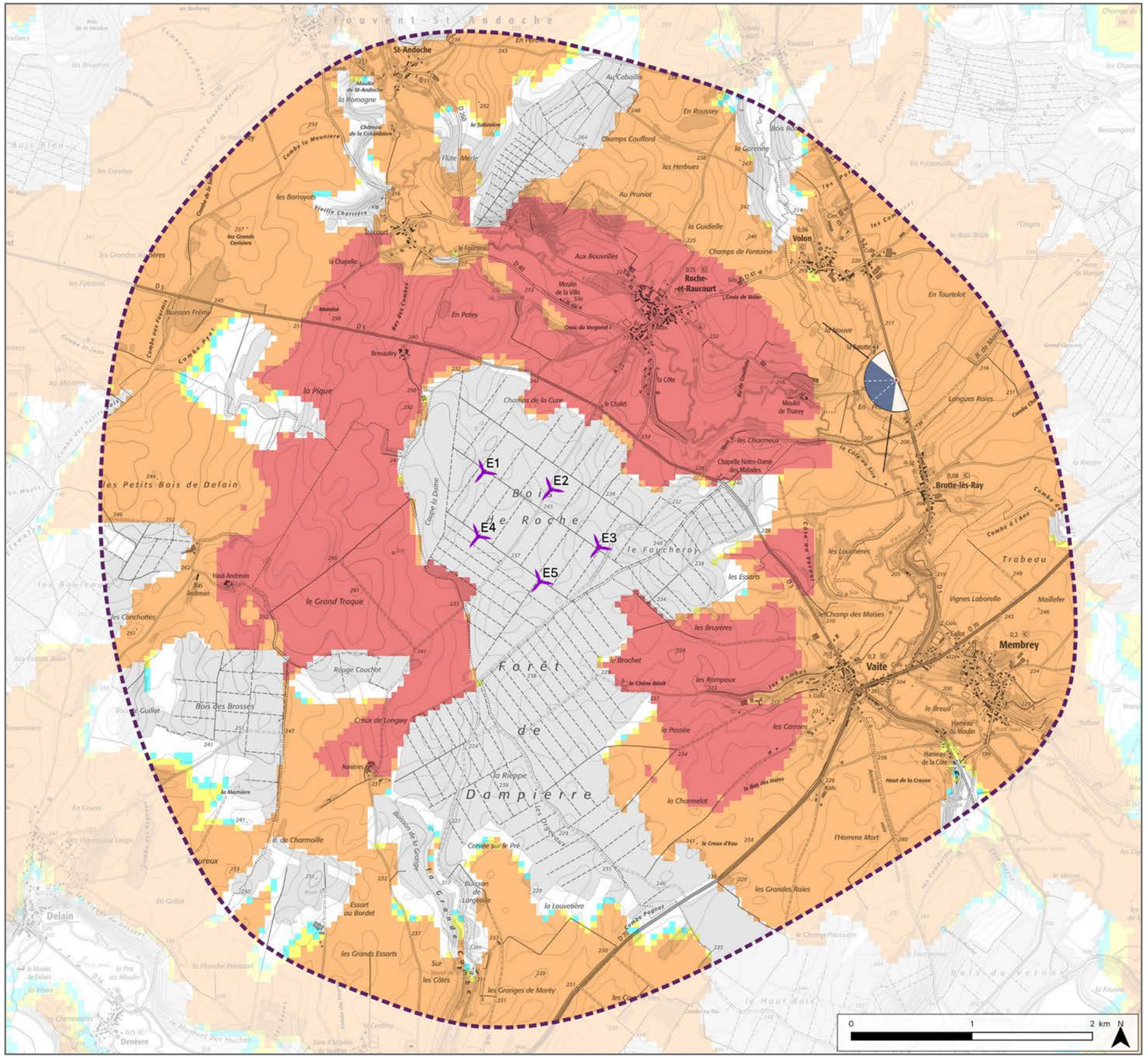

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

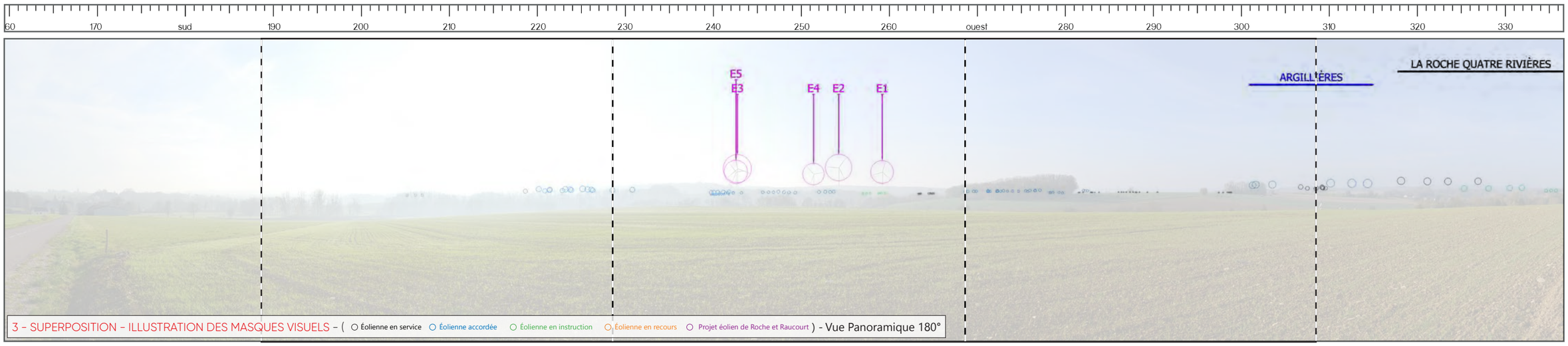
60
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
E5
E3
E4
E2
E1
ARGILLIÈRES
LA ROCHE QUATRE RIVIÈRES
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

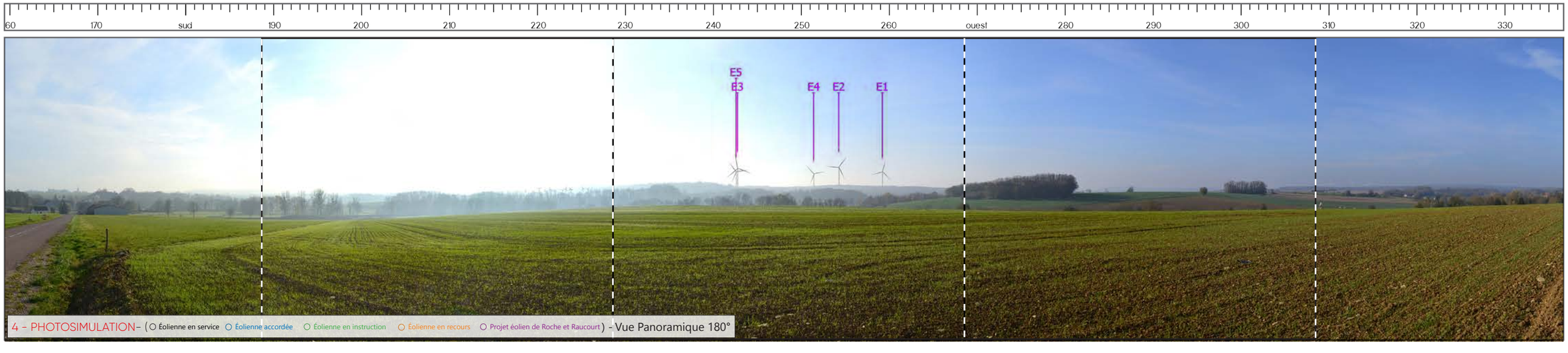
60
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
E5
E3
E4
E2
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E3
E4
E2
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Le point de vue est positionné sur le coteau à l'est de la vallée du Vannon et de sa confluence avec la Bonde. Le motif éolien est introduit dans le panorama via le parc de la Roche 4 Rivières, et plusieurs parcs autorisés sont présents à l'horizon. Le projet est situé à moindre distance de l'autre côté de la vallée et n'entretient pas de relation visuelle particulière avec les parcs du contexte. La hauteur apparente des éoliennes du projet est significative, équivalente au dénivelé perçu. Au regard de la largeur du panorama offert, la perception de la vallée n'est pas perturbée, l'implantation suivant globalement les lignes de forces du relief. Pour les usagers de la RD 1, le projet génère un point d'appel visuel important dans le paysage traversé.	> Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3		> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 1		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort

Photomontage n°38 : Perception depuis la RD 1 en frange est de Volon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (3,3km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (4km)

Informations photographie

Identifiant : 38

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904984, 6728490, 227

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:25

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

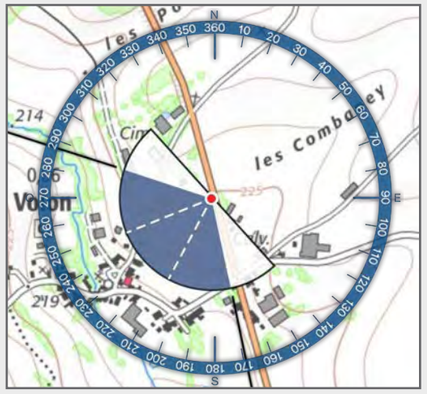

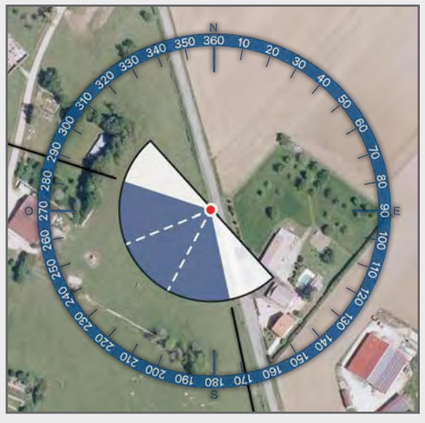

Légende

> Cône de vue

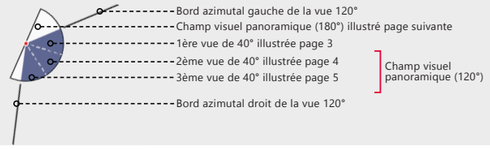

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

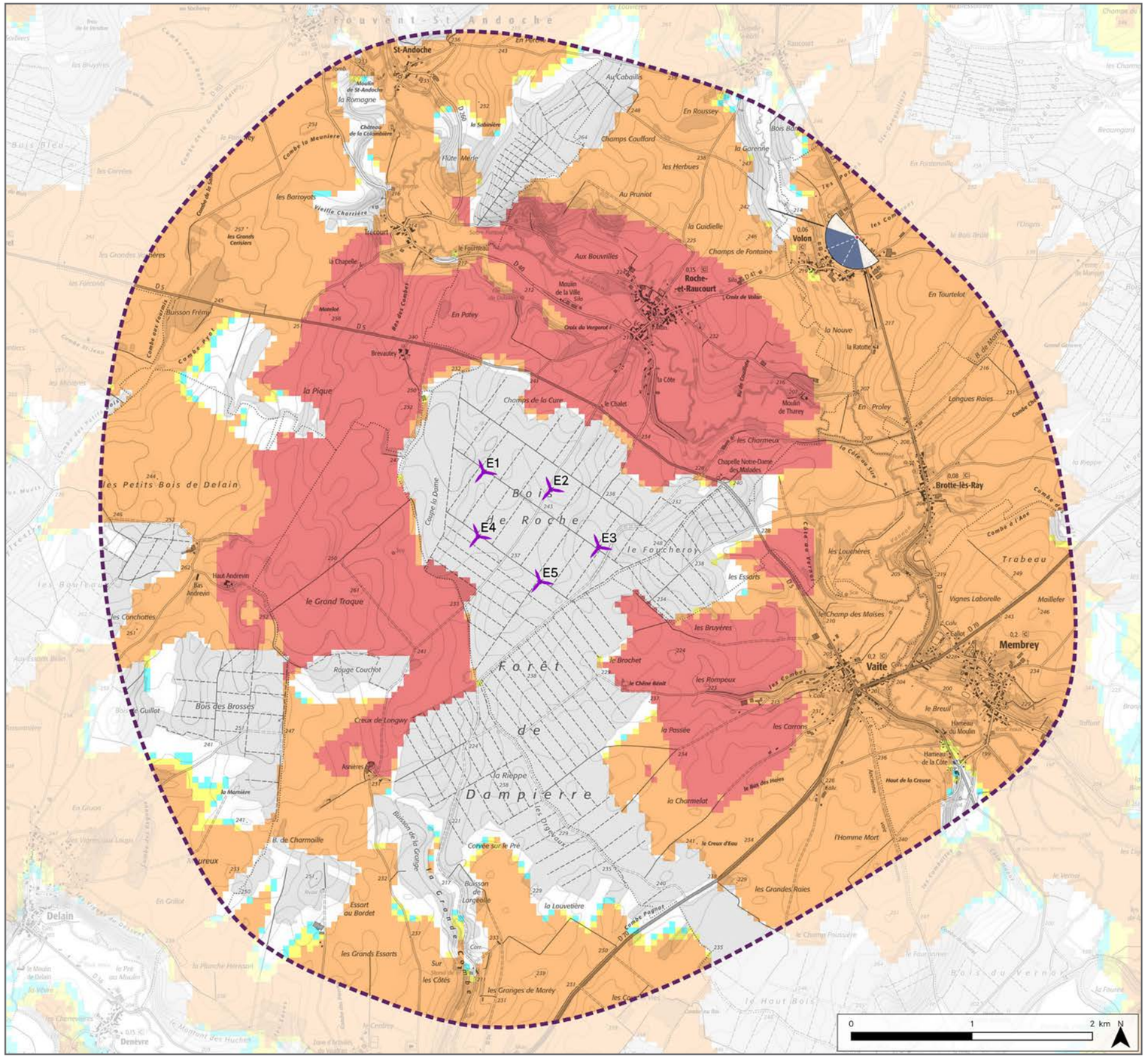

Photomontage n°38 : Perception depuis la RD 1 en frange est de Volon

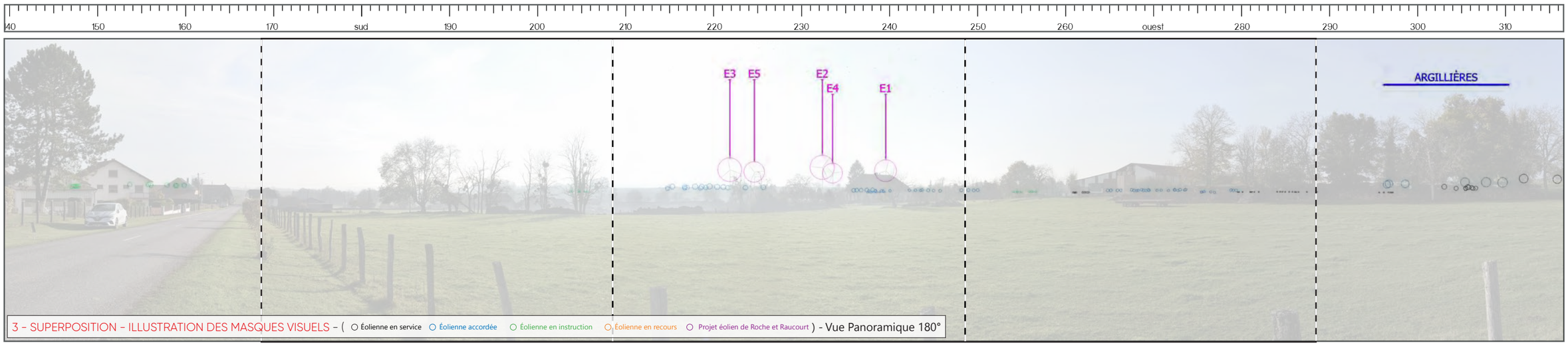

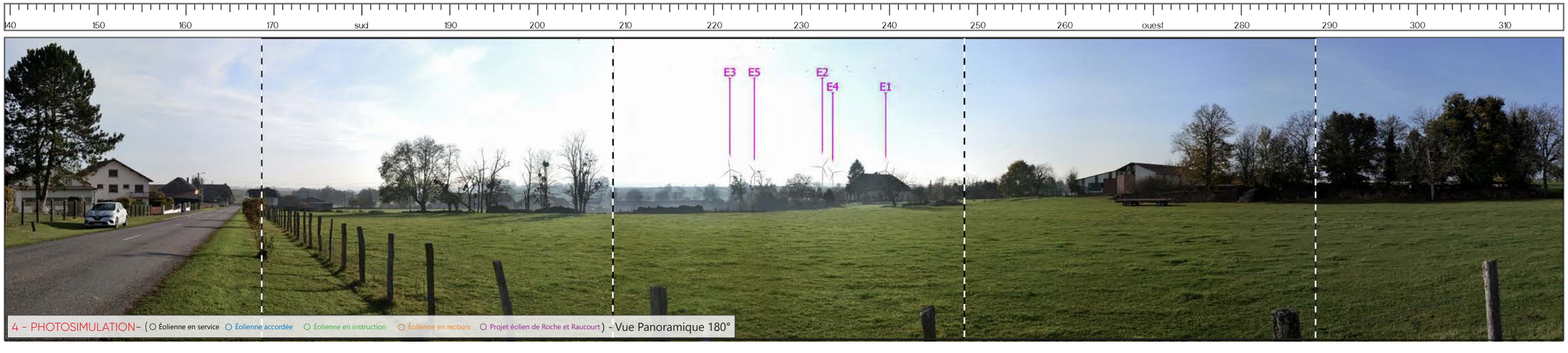

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3
E5
E2
E4
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Bonde	À ce niveau de la RD 1, le projet de Roche-et-Raucourt apparaît de l'autre côté de la vallée de la Bonde. Les éoliennes sont filtrées par la trame végétale accompagnant le bourg de Volon, leur hauteurs apparentes sont supérieures à celles des éléments bâtis. La prégnance du projet est significative, néanmoins celui-ci suit les lignes de forces du relief et il n'y a pas d'effet de surplomb constaté sur la vallée. Pour les usagers de la RD 1, le projet génère un point d'appel visuel important dans le paysage traversé et s'inscrit en covisibilité avec la silhouette du village de Volon. La silhouette de bourg est toutefois peu définie, en partie occultée par la végétation et le relief. L'incidence visuelle du projet concerne également l'habitat situé sur les hauteurs en frange ouest de Volon, avec une modification notable du paysage quotidien.	> Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 1		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange est Volon, silhouette de Volon		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°39 : Panorama depuis le coteau nord-est de la vallée du Vannon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (2,3km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (3,3km)

Informations photographie

Identifiant : 39

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 901703, 6728845, 231,1

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:11

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

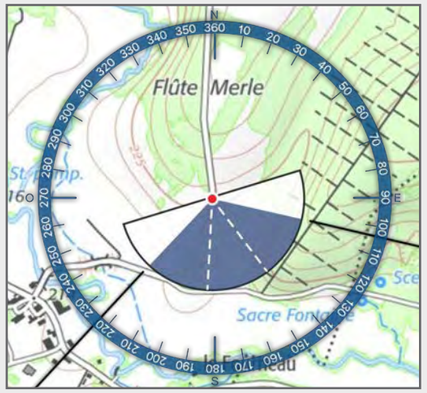

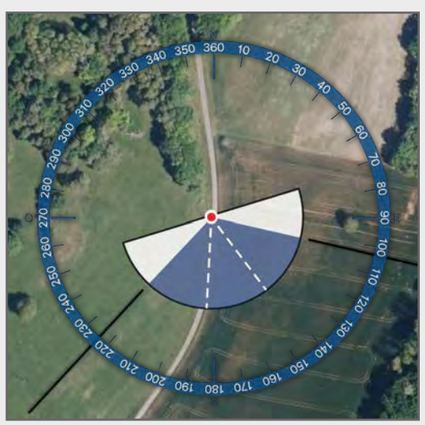

Légende

> Cône de vue

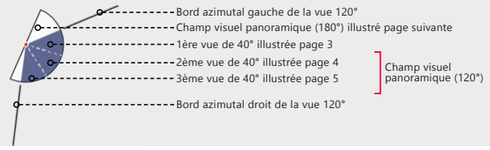

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

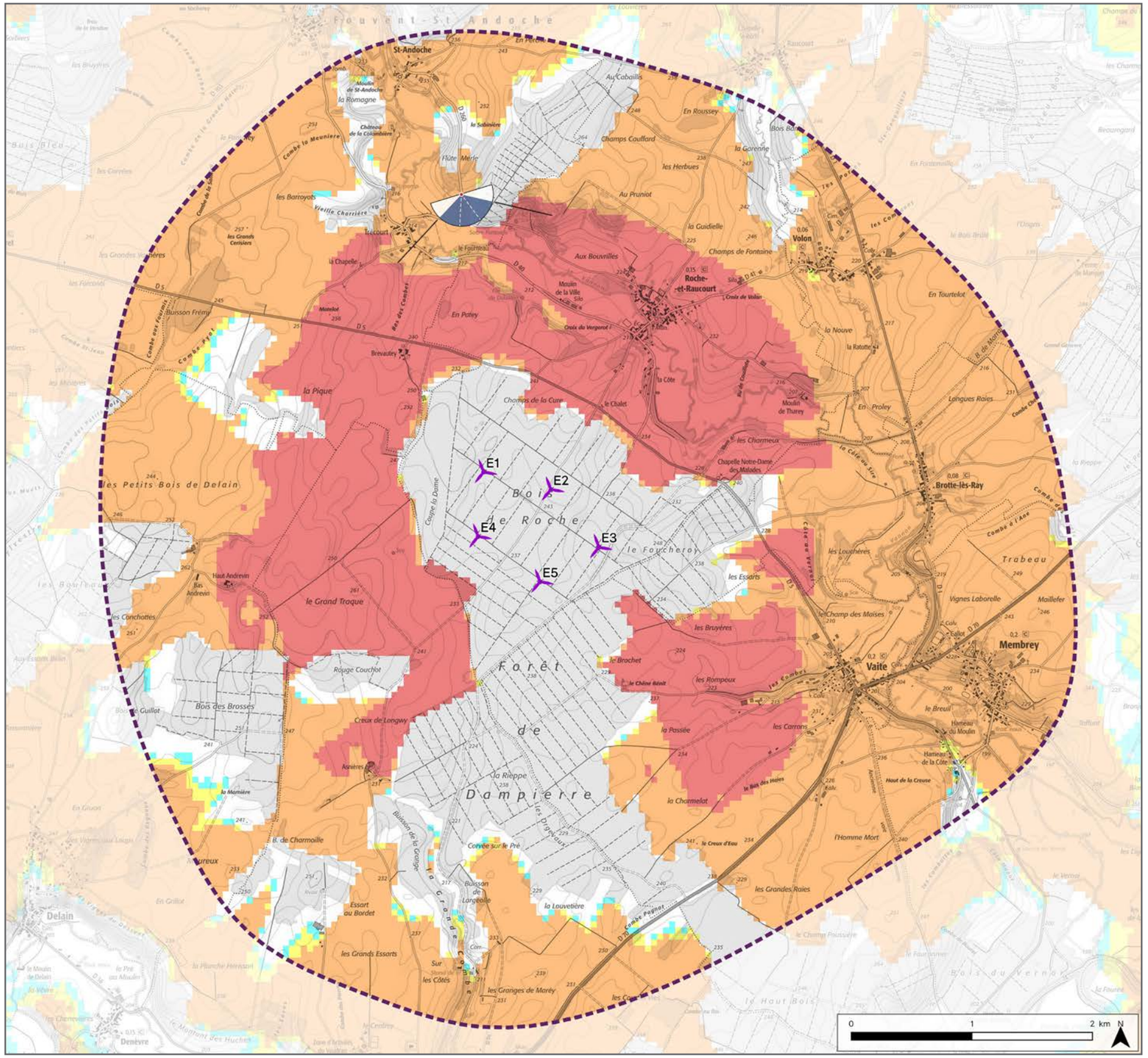

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

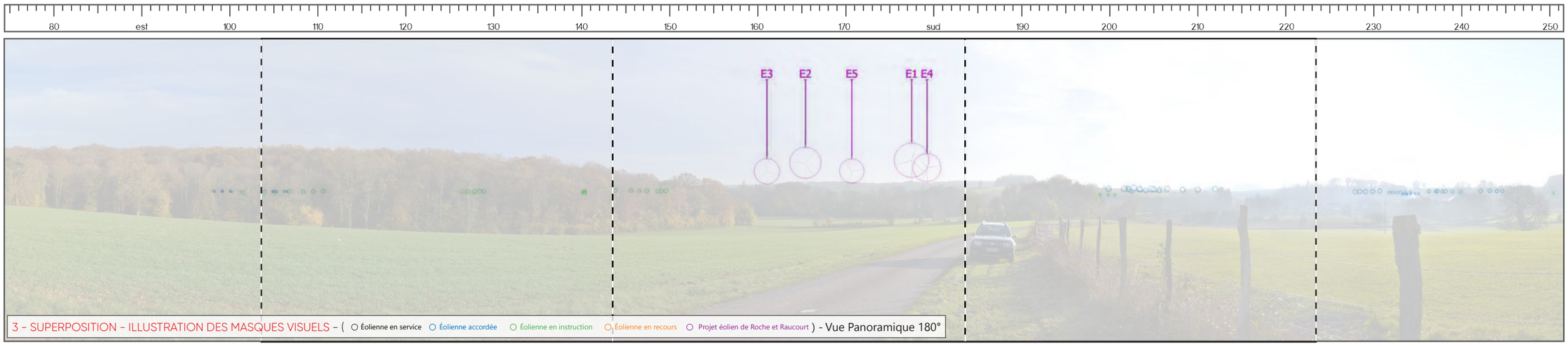
80
est
100
110
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
E3
E2
E5
E1
E4
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

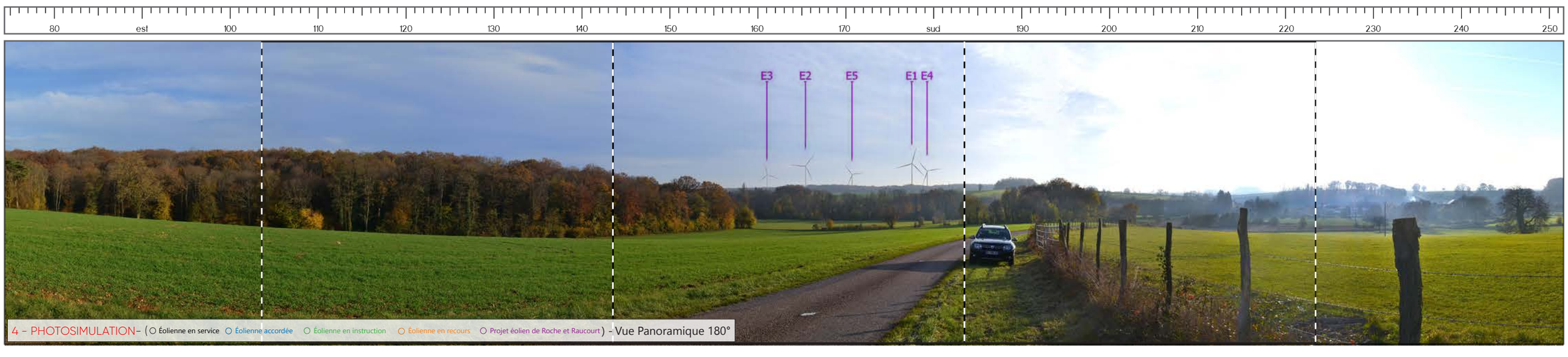
80
est
100
110
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
E3
E2
E5
E1
E4
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E2 E5 E1 E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Depuis ce point au niveau du coteau nord-est de la vallée du Vannon, les éoliennes du projet s'inscrivent à l'arrière-plan du versant opposé. Le motif éolien n'est pas introduit à l'état initial, toutefois un parc autorisé est perceptible à l'horizon. Le projet est positionné à moindre distance et n'entretient pas de relation visuelle particulière les parcs du contexte. Les dimensions apparentes des éoliennes sont importantes, légèrement supérieures à la profondeur perçue de la vallée, le rapport d'échelle est par conséquent défavorable par rapport au relief. L'implantation suit toutefois un alignement cohérent selon les lignes de forces présentes, la lecture du relief et des perspectives est peu affectée. Pour les usagers de la RD 260, la modification du paysage traversé est élevée avec création de points d'appels visuels proches de l'axe de la route.	> Rupture d'échelle > Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3		> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 260		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort

Photomontage n°40 : Perception depuis le hameau de Trécourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (2km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (3km)

Informations photographie

Identifiant : 40

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 901291, 6728457, 215,8

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:16

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

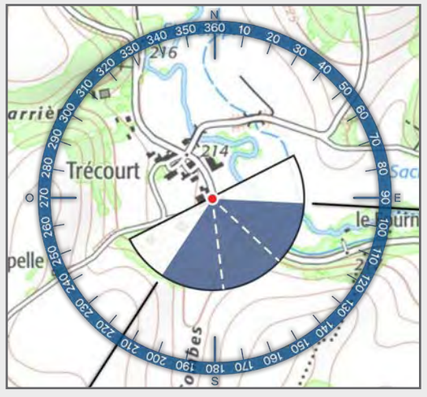

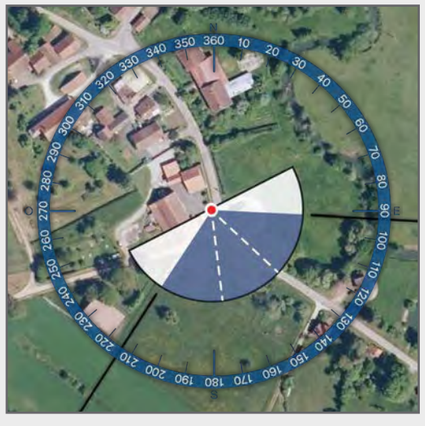

Légende

> Cône de vue

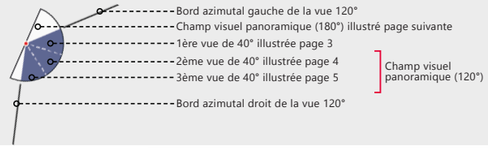

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

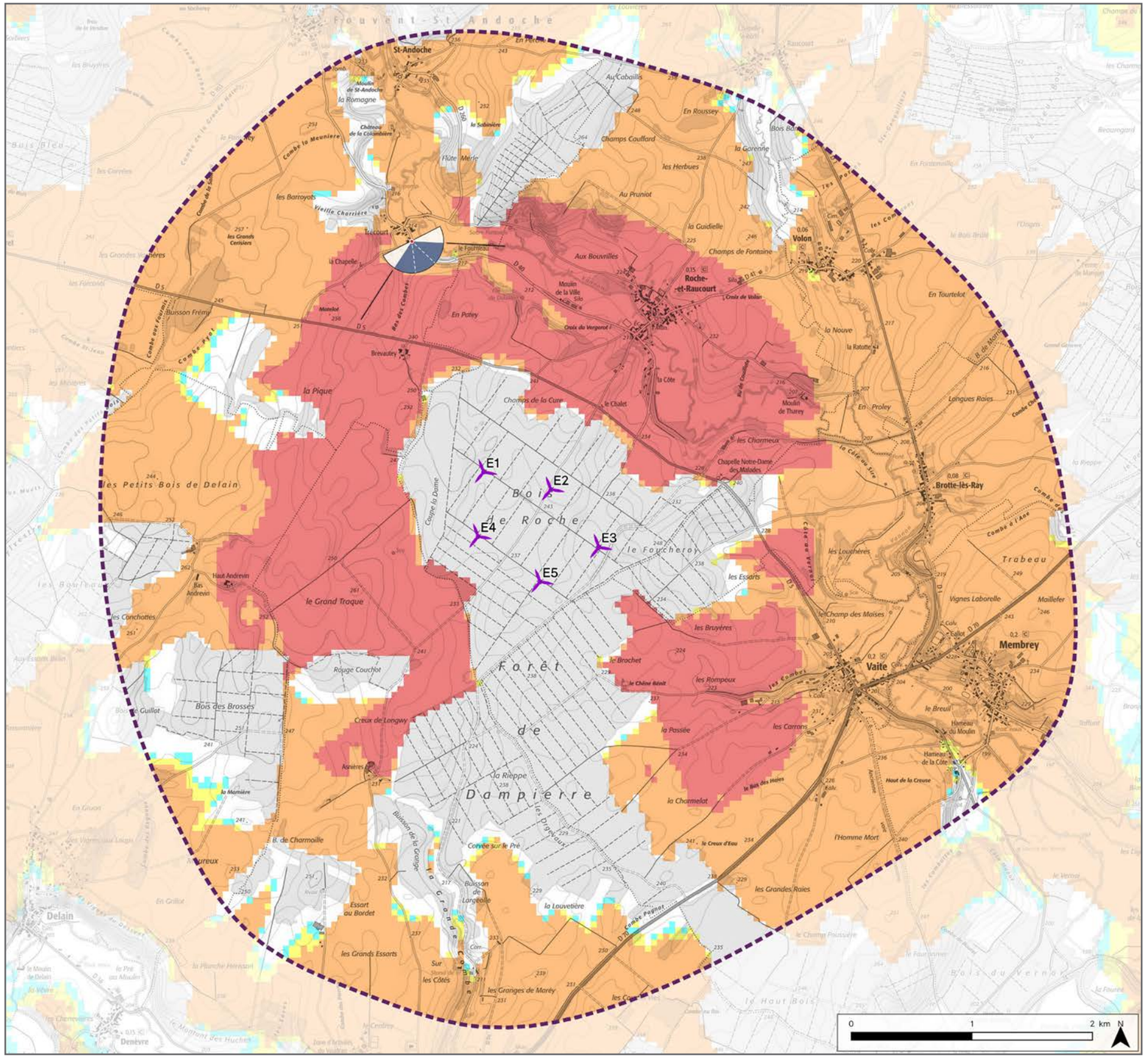

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

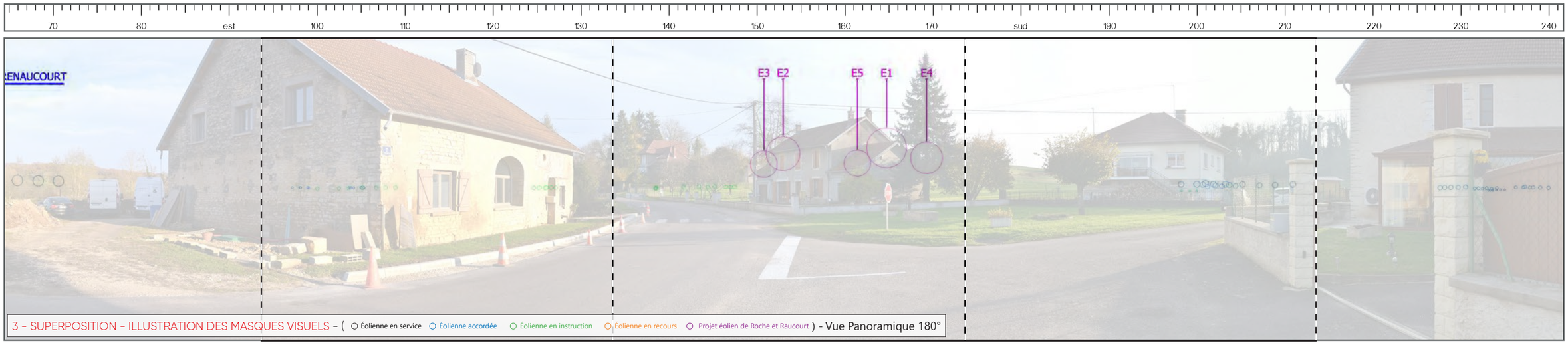
70
80
est
100
110
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
ENAUCOURT
E3
E2
E5
E1
E4
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

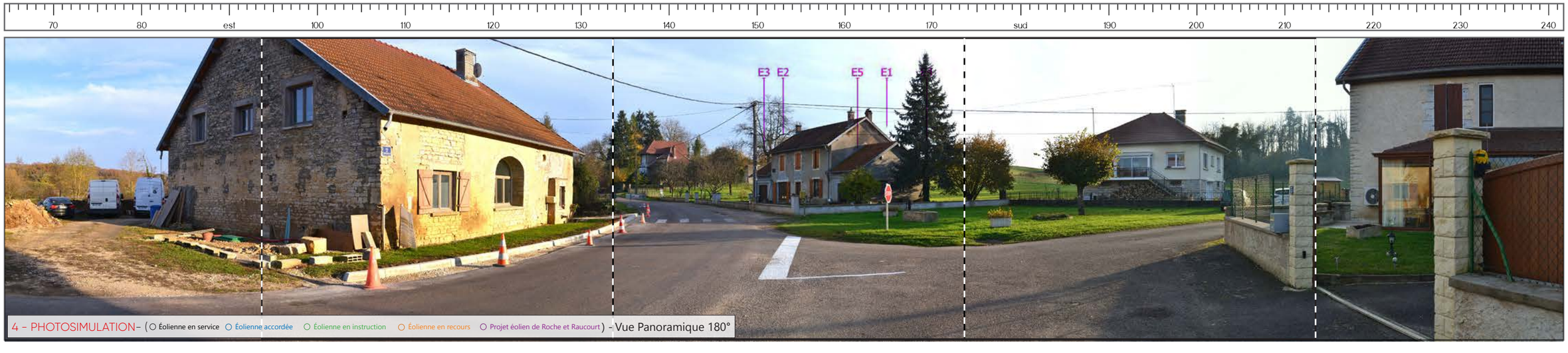
70
80
est
100
110
120
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
E3
E2
E5
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E2 E5 E1 E4

STOP

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 40	Depuis le hameau de Trécourt, les vues en direction du projet sont limitées par le bâti, le relief et la végétation. Des fragments de pales des éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont visibles, selon une hauteur apparente inférieure à celle du bâti. L'insertion des éoliennes modifie le paysage quotidien des riverains, les pales en mouvement pouvant attirer l'attention. L'incidence depuis la RD 40 est très réduite compte-tenu des masques visuels présents.	> Modification du paysage traversé	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau Trécourt		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°41 : Perception depuis la RD 5 à proximité du lieu-dit Brevautey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (1,5km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (2,6km)

Informations photographie

Identifiant : 41

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 900958, 6727681, 239,5

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:24

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

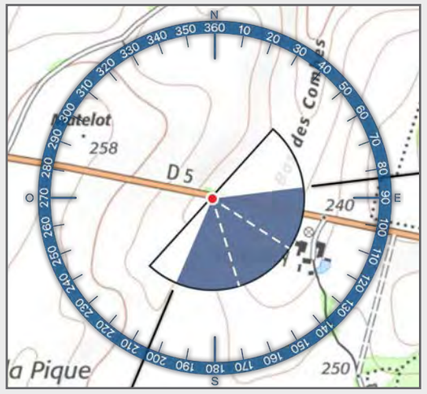

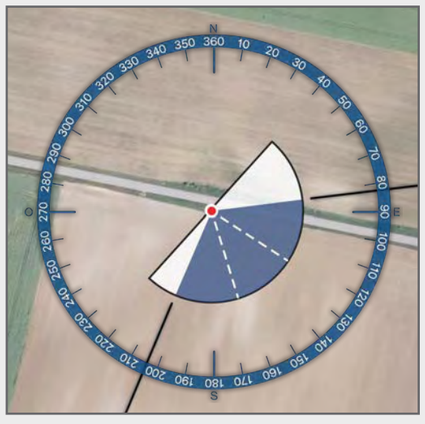

Légende

> Cône de vue

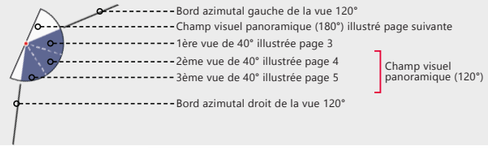

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

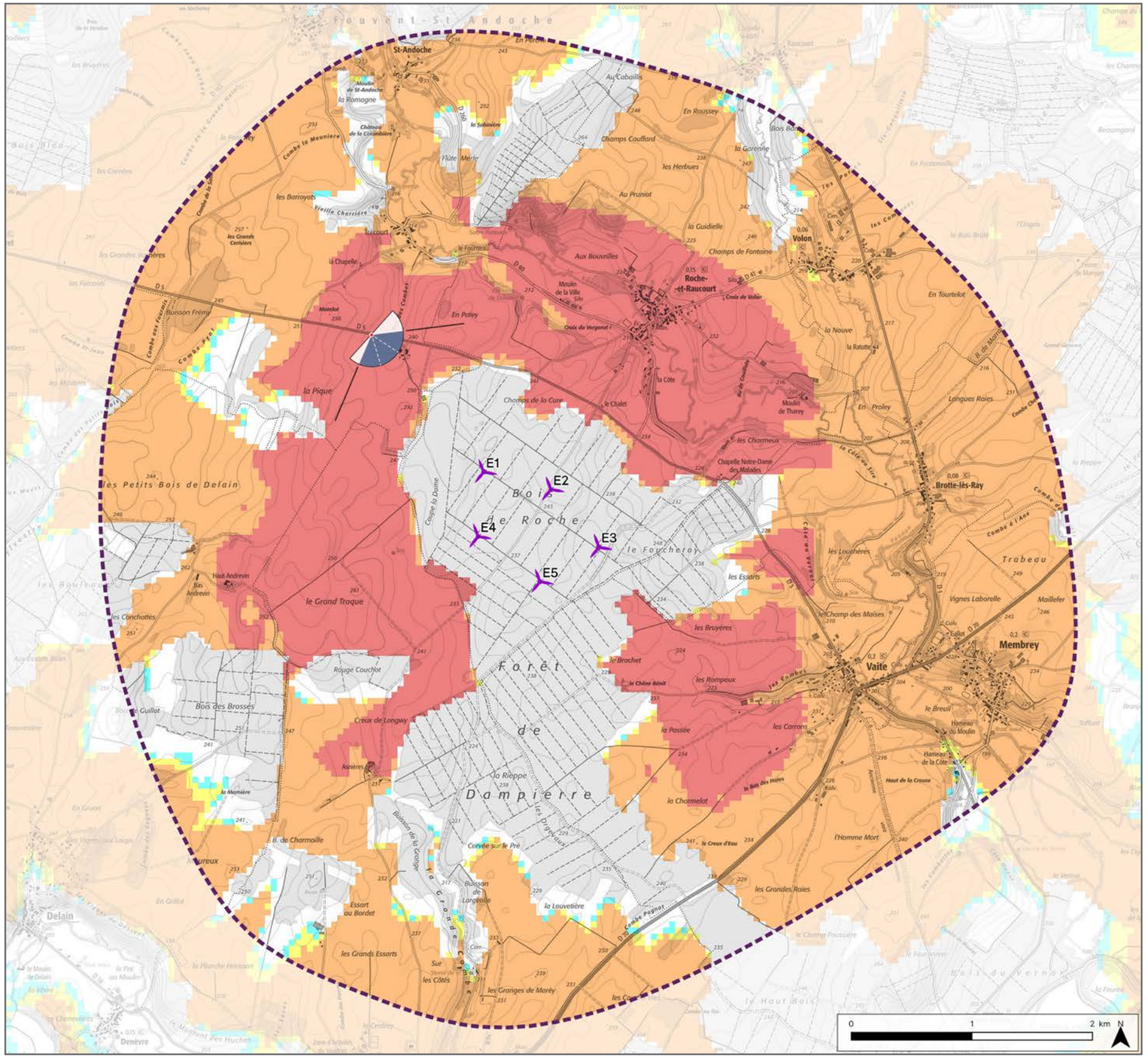

Photomontage n°41 : Perception depuis la RD 5 à proximité du lieu-dit Brevautey

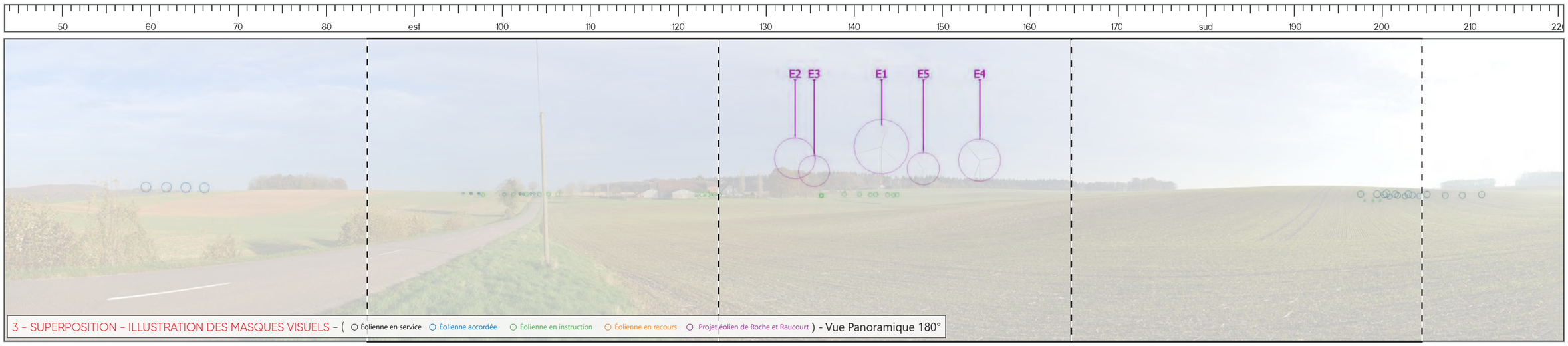

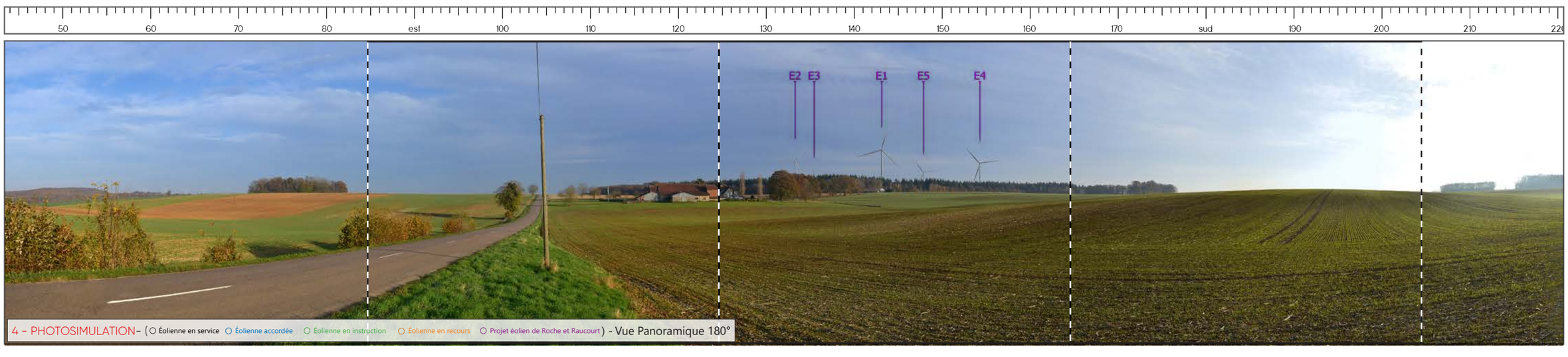

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E2
E3
E1
E5
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 5	Sur cette section de la RD 5, le projet est visible à l'arrière-plan du bois de Roche. Le paysage de plateau cultivé est adapté à l'intégration d'éléments de grandes dimensions, toutefois les dimensions apparentes des éoliennes sont importantes par rapport à l'habitat isolé situé à proximité. La modification du paysage traversé est élevée pour les usagers de la RD 5, avec la création de points d'appels visuels. À cette distance (1,5 km), la prégnance des éoliennes est particulièrement élevée et génère un très fort impact sur le cadre de vie des habitants du lieu-dit.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel					Fort	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Lieu-dit Brevautey		> Modification du paysage quotidien						Très fort

Photomontage n°42 : Perception depuis la route communale au nord de Roche-et-Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (2,1km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (2,8km)

Informations photographie

Identifiant : 42

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 903494, 6728158, 229,5

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 17:02

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

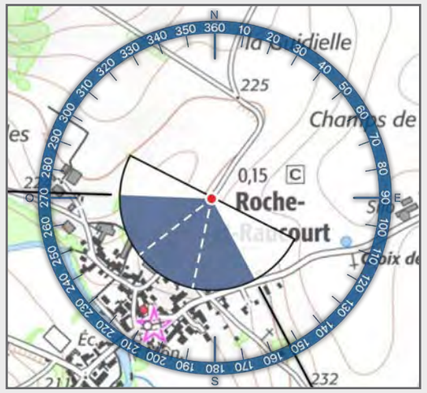

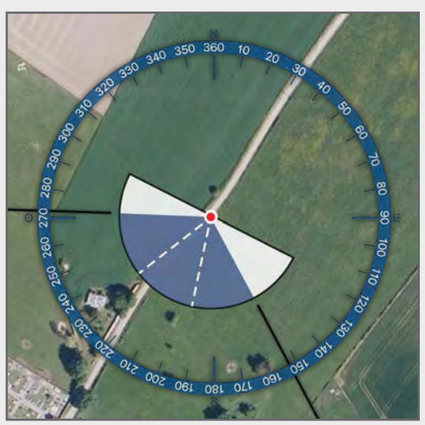

Légende

> Cône de vue

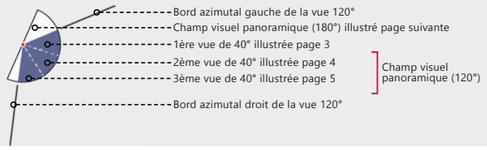

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

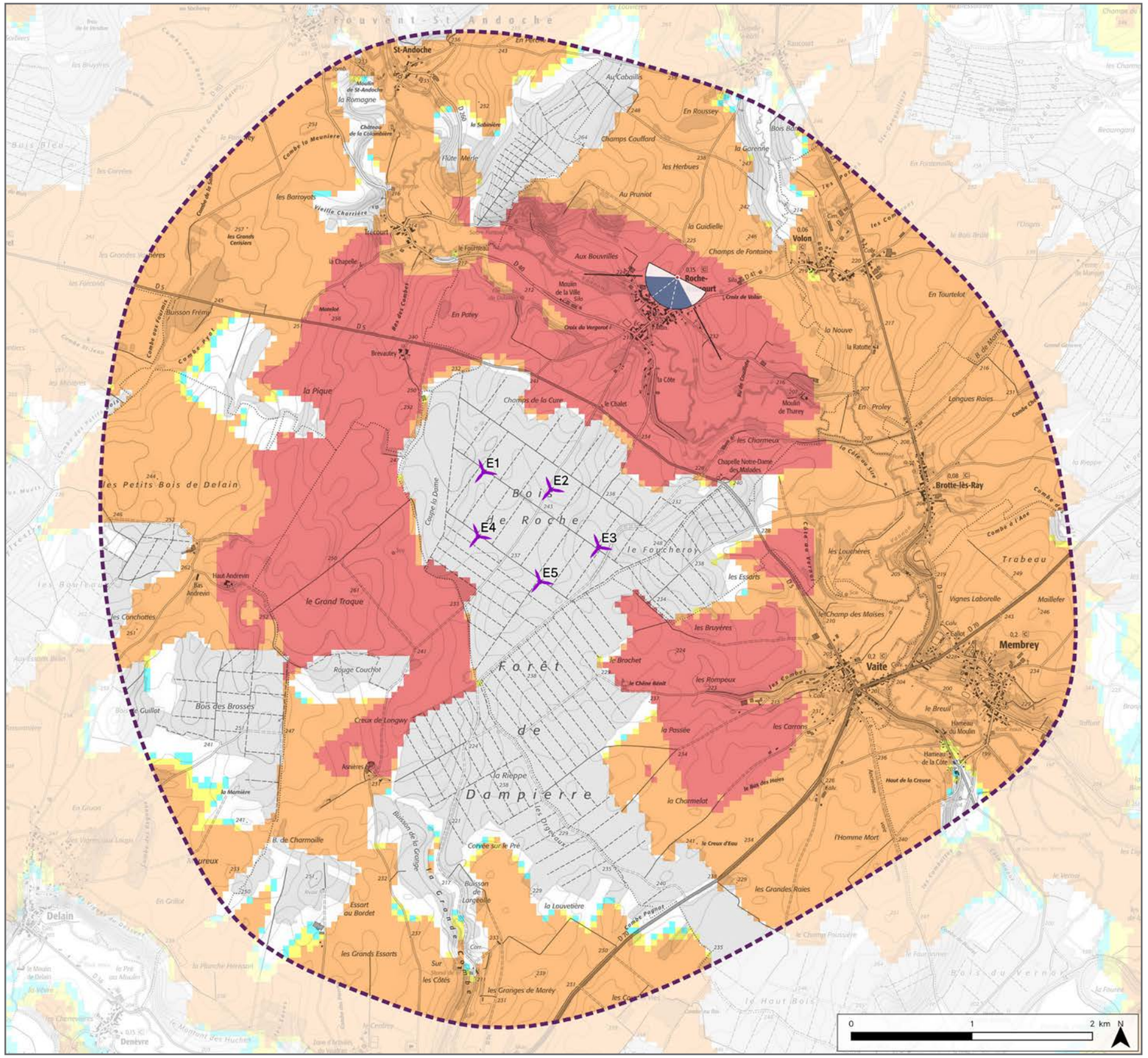

Photomontage n°42 : Perception depuis la route communale au nord de Roche-et-Raucourt

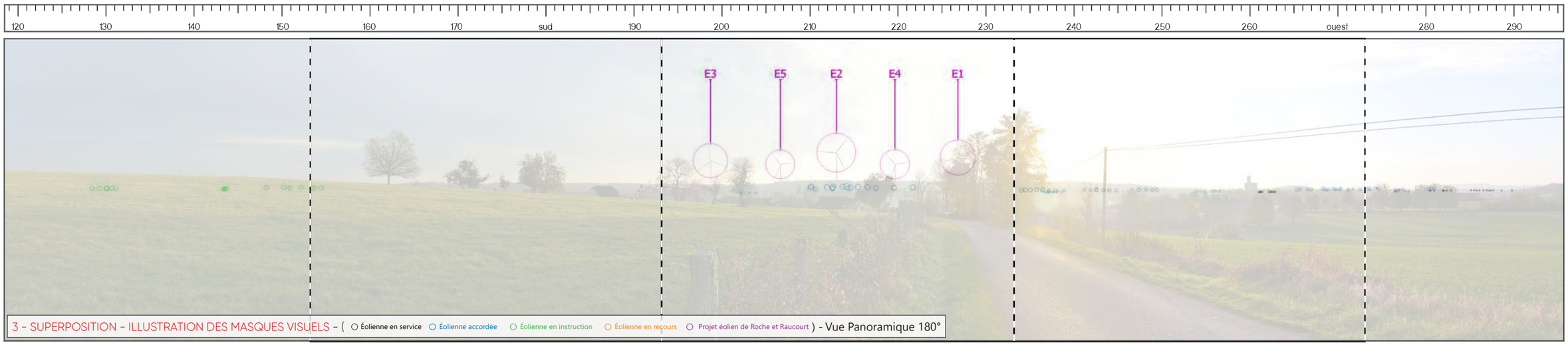

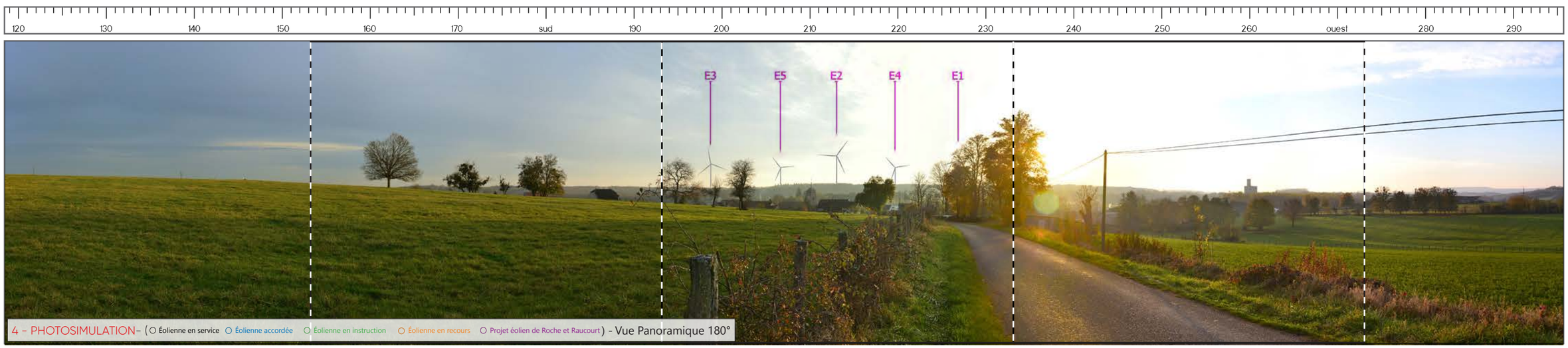

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Depuis le coteau est de la vallée du Vanon, le projet s'inscrit à l'arrière-plan du versant opposé de la vallée et du bois de Roche. Les éoliennes du projet s'inscrivent en covisibilité directe avec la silhouette du village de Roche (commune de Roche-et-Raucourt), dont l'église fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. La hauteur apparente de E2 est supérieure au dénivelé de la vallée, malgré un recul de plus d'1 km vis-à-vis du versant sud-ouest. Le rapport d'échelle est par conséquent défavorable depuis ce point de vue. Un effet de concurrence visuelle est également créé par le projet par rapport au clocher de l'église et la silhouette du village. La modification du paysage quotidien est importante au regard de la prégnance du projet, bien qu'il s'agisse d'une perception depuis une route communale où le trafic est confidentiel.	> Rupture d'échelle > Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Roche		> Modification du paysage quotidien > Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église de Roche MH 1		> Phénomène de covisibilité > Effet de concurrence visuelle > Modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort

Photomontage n°43 : Perception depuis la RD 41 au nord-est de Roche

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (2,1km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (2,8km)

Informations photographie

Identifiant : 43

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 903846, 6728017, 238

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 17:08

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

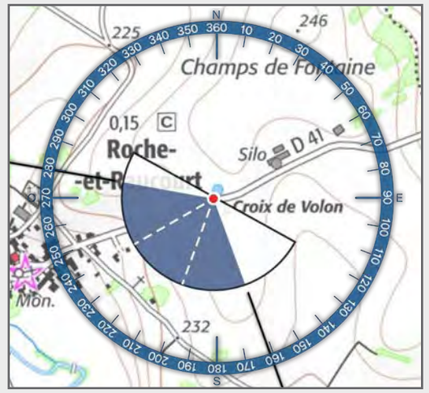

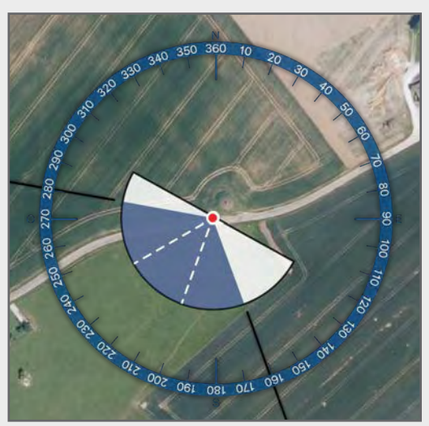

Légende

> Cône de vue

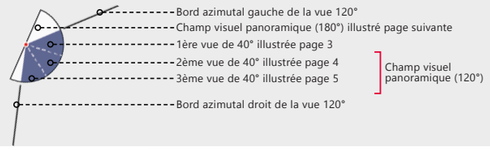

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

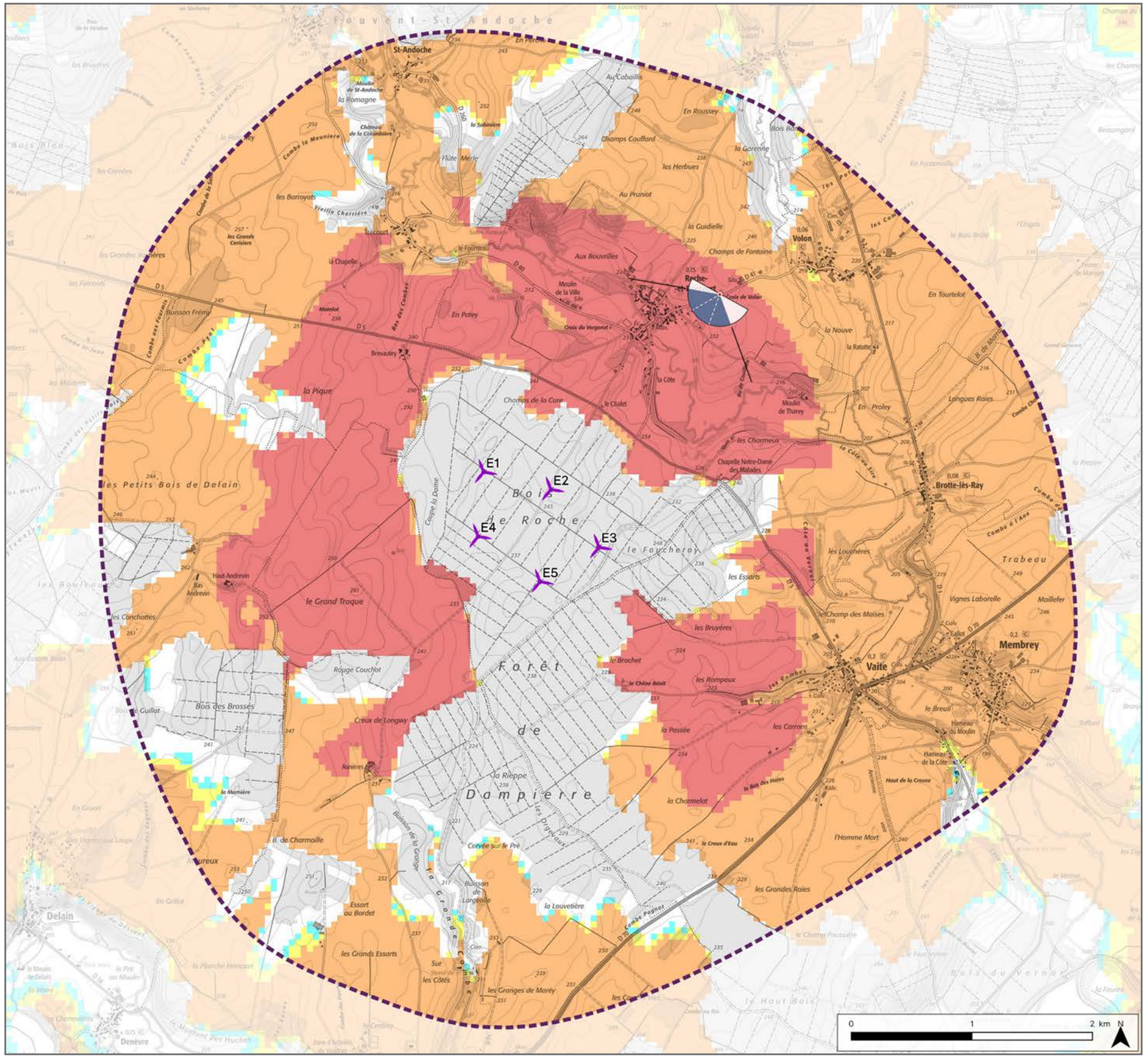

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

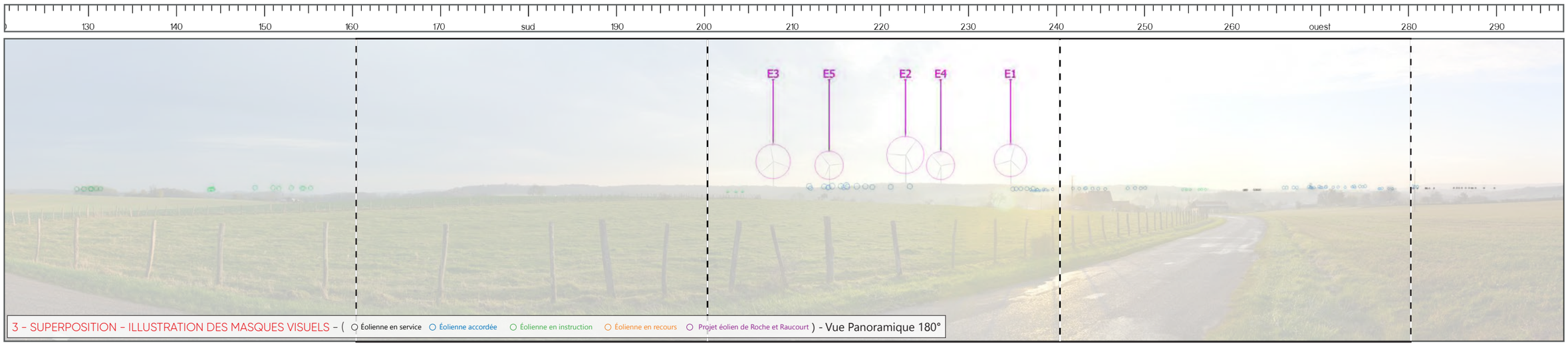
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
E3
E5
E2
E4
E1
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

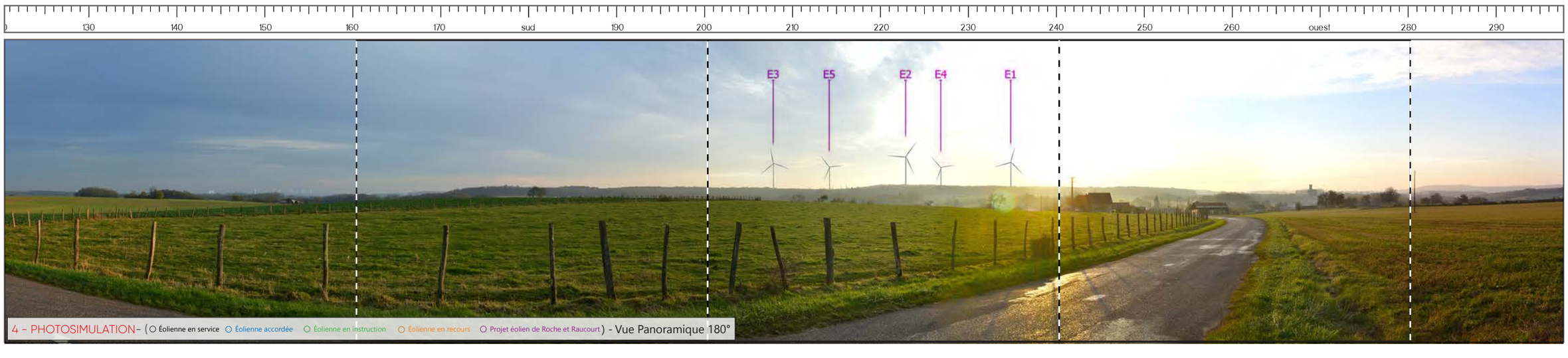
130
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
E3
E5
E2
E4
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	À ce niveau du coteau est de la vallée du Vannon, un large panorama est offert sur la vallée. Le motif éolien est très peu présent dans le paysage à l'état initial, des parcs autorisés seront néanmoins perceptibles à l'horizon. Une partie du parc Entre Saône et Salon s'insère notamment à l'arrière-plan du projet, selon une prégnance très faible. Le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit de l'autre côté de la vallée selon des dimensions apparentes importantes, légèrement supérieures au dénivelé perçu. Le rapport d'échelle est défavorable malgré le recul du projet vis-à-vis du versant sud-ouest, à plus d'1 km. L'implantation suit toutefois un alignement cohérent selon les lignes de forces existantes, l'incidence sur la lecture du relief et des perspectives est limitée.	> Rupture d'échelle > Modification de la structure paysagère		Très faible				
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3		> Effet de renforcement du motif éolien		Faible				
Perception depuis les axes de communication	RD 41	Pour les usagers de la RD 41, la modification du paysage traversé est élevée avec la création de points d'appels visuels importants. Les éoliennes du projet s'inscrivent en covisibilité indirecte avec la silhouette du village de Roche et son église protégée depuis la route. Au regard de la forte prégnance des éoliennes du projet, un effet de concurrence visuelle est généré vis-à-vis du clocher de l'église et de la silhouette du village.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel		Très faible				
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Roche		> Phénomène de covisibilité > Concurrence visuelle		Très faible				
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église de Roche MH 1		> Phénomène de covisibilité > Effet de concurrence visuelle		Très faible				

Photomontage n°44 : Perception depuis le centre-bourg de Roche-et-Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (1,7km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (2,4km)

Informations photographie

Identifiant : 44

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 903305, 6727806, 211,8

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:56

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

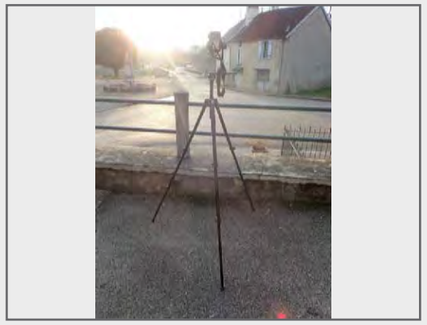

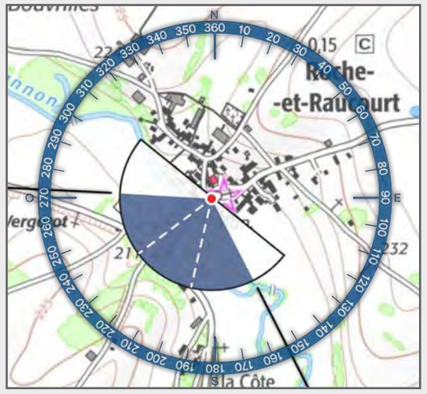

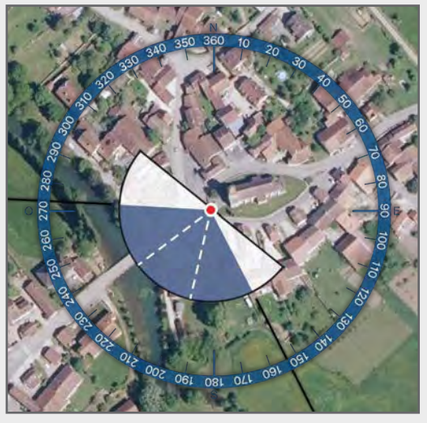

Légende

> Cône de vue

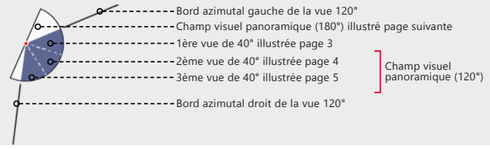

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

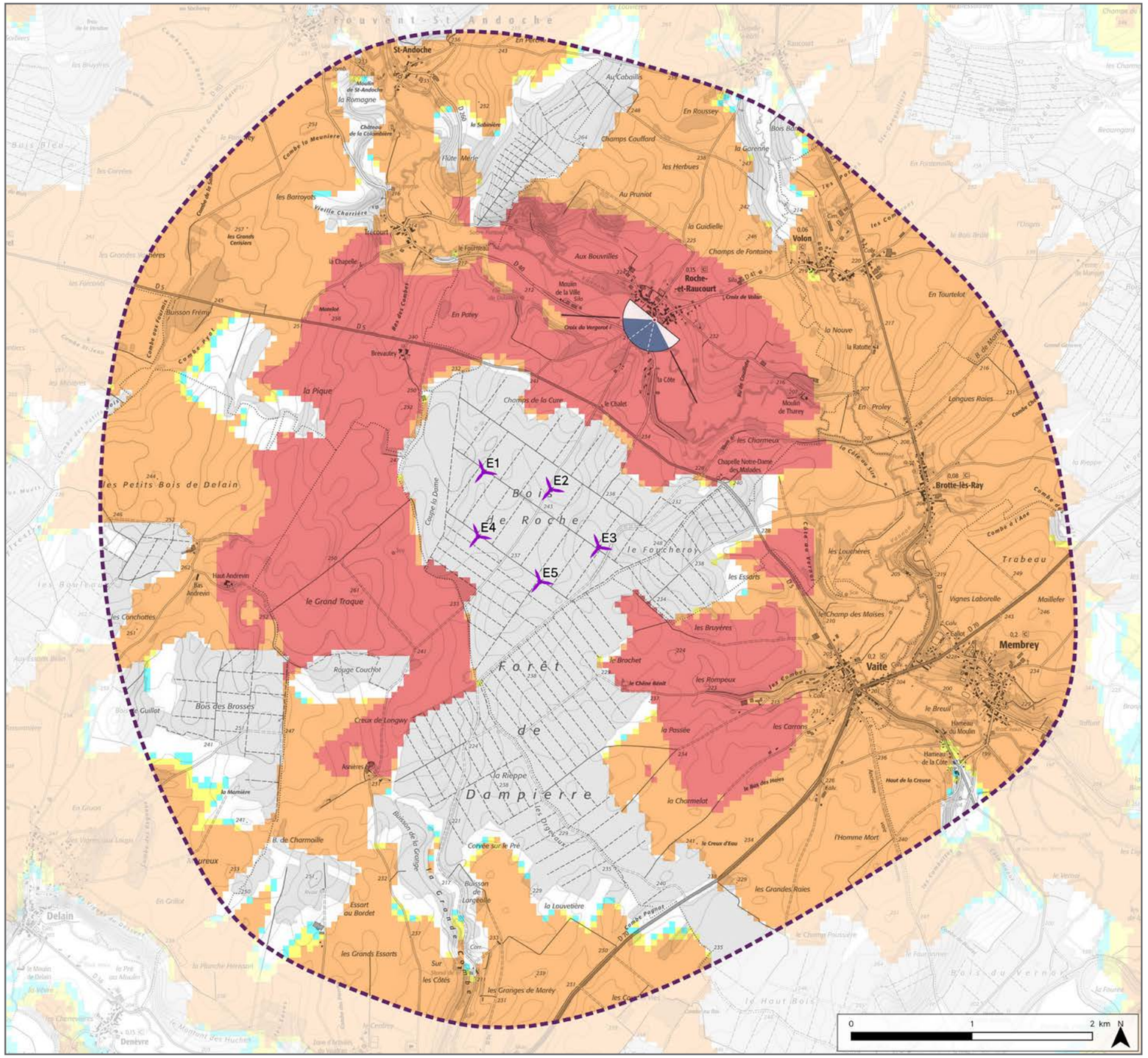

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

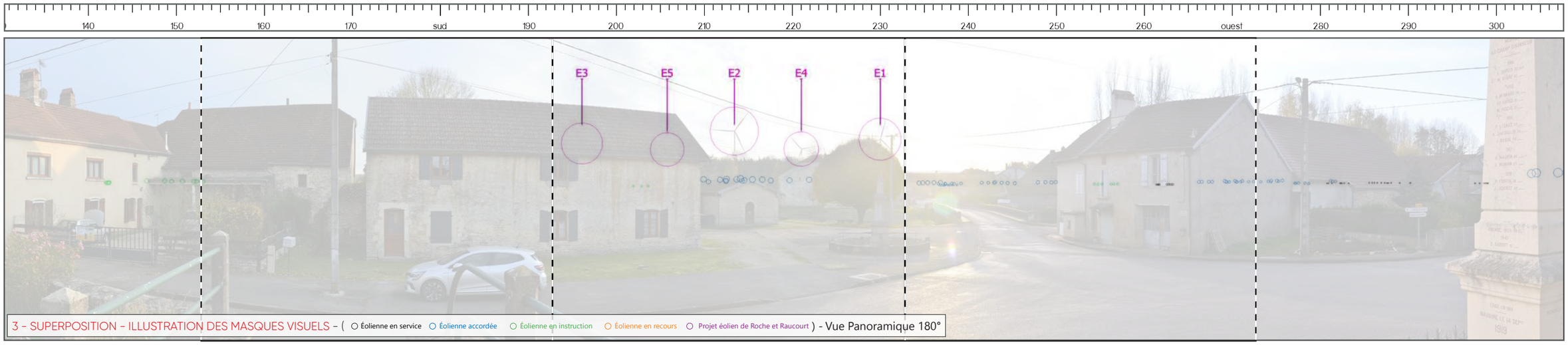

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

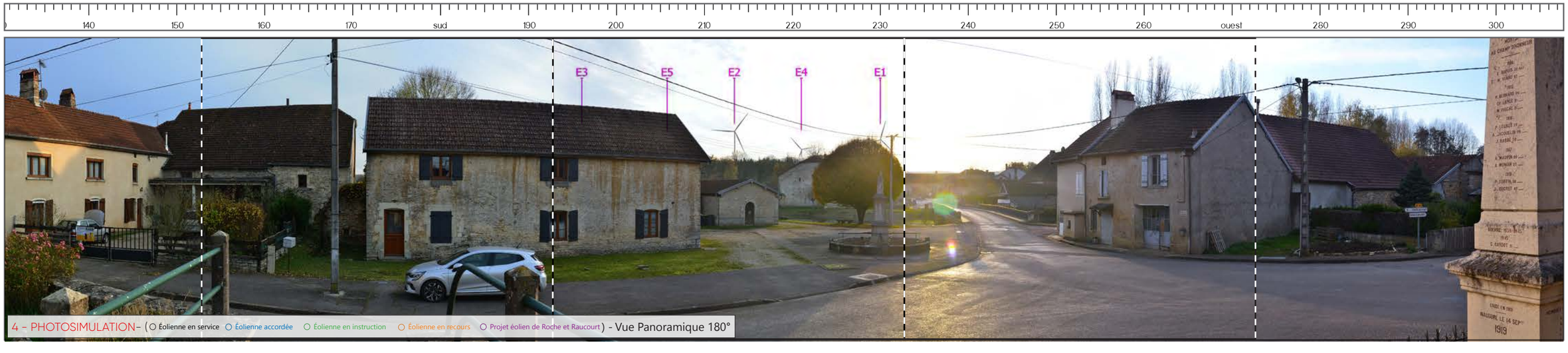

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3

E5

E2

E4

E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Aux abords de l'église protégée située au centre du village de Roche (commune de Roche-et-Raucourt), la profondeur des perceptions est limitée par le bâti et la végétation de la vallée du Vannon. Les éoliennes du projet apparaissent à l'arrière-plan de la trame bâtie selon des hauteurs apparentes élevées, comparables aux habitations au premier plan. Les éoliennes du projet (en particulier E1 et E2) surmontent le coteau sud-ouest de la vallée, la visibilité du projet depuis le cours d'eau en fond de vallée induit un impact important malgré le recul du projet. Les pales en mouvement des éoliennes attireront le regard depuis le centre-bourg et l'édifice protégé, générant un impact important sur le paysage quotidien et le cadre paysager du monument.	> Modification du paysage observé > Modification de la structure paysagère	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Centre-bourg de Roche		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Église de Roche MH 1		> Phénomène de visibilité > Modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort

Photomontage n°45 : Perception depuis la RD 41 en sortie sud de Roche-et-Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (1,1km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (1,8km)

Informations photographie

Identifiant : 45

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 903250, 6727075, 230,2

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:46

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

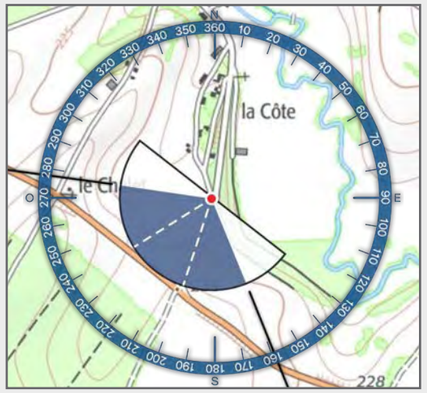

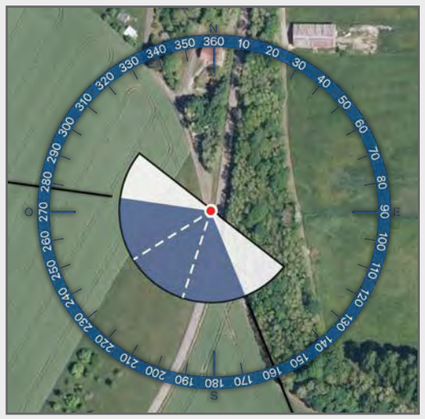

Légende

> Cône de vue

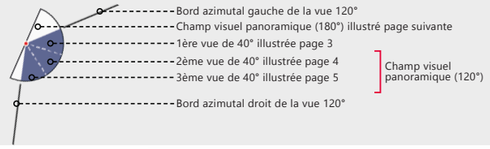

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

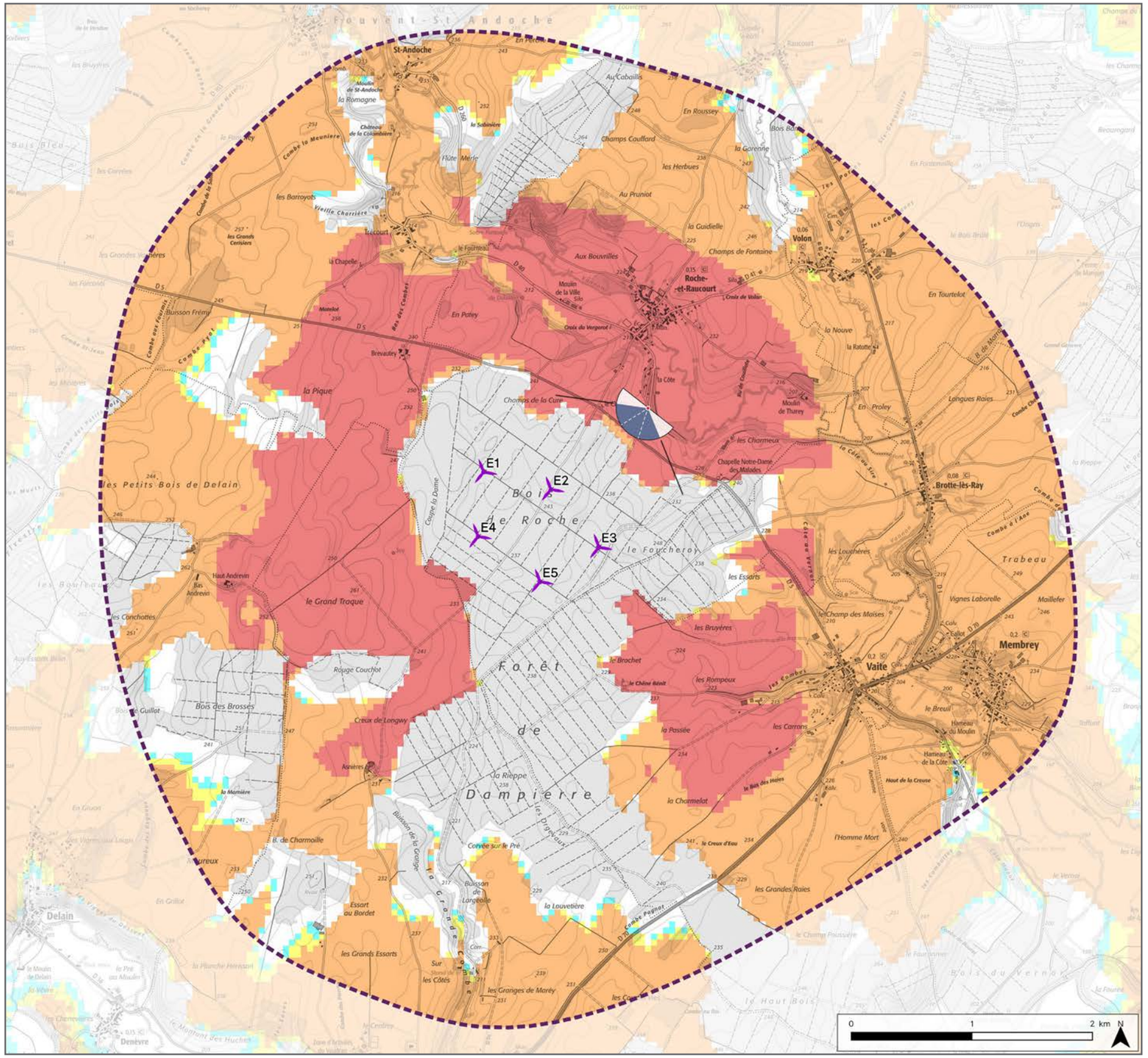

Photomontage n°45 : Perception depuis la RD 41 en sortie sud de Roche-et-Raucourt

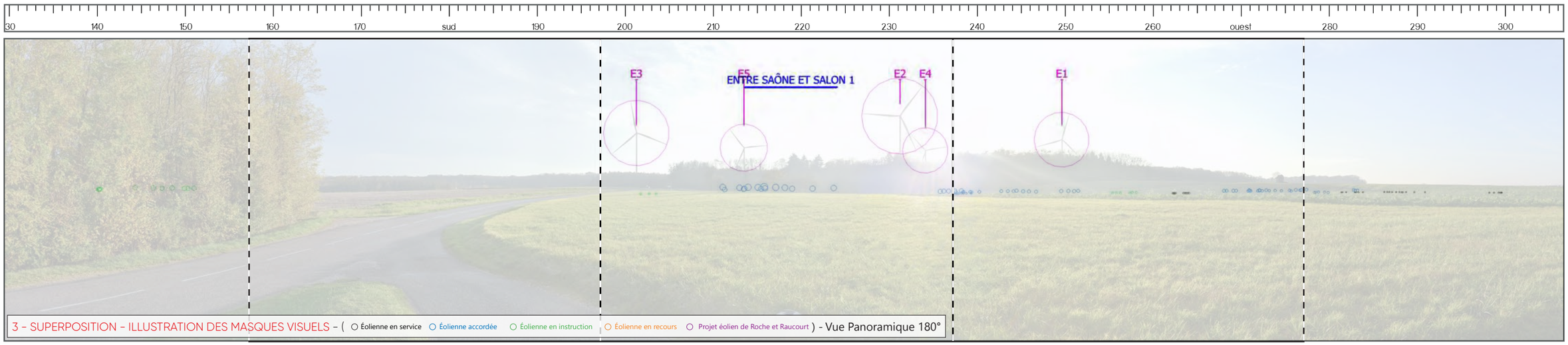

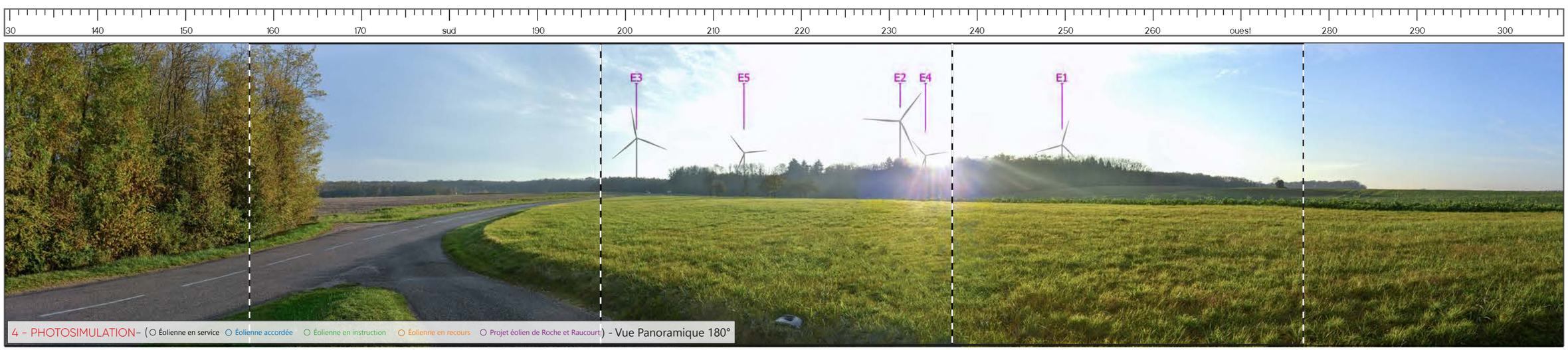

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3

E5

E2

E4

E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 41	En atteignant le plateau par la RD 41 en sortie sud du village de Roche, la vue est ouverte sur l'espace agricole jusqu'au bois de Roche. Les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt s'inscrivent à l'arrière-plan des boisements, les dimensions apparentes de E2 et E3 sont relativement élevées tandis que les autres éoliennes sont tronquées jusqu'aux rotors. L'insertion du projet génère un point d'appel important dans l'axe de la route, les éoliennes dominent les autres composantes du paysage. Néanmoins, le paysage de plateau agricole et forestier est adapté à l'intégration d'éléments de grande taille. Une incidence importante est également évaluée pour l'habitat à proximité (lieu-dit la Côte), en marge du village.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel					Fort	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie sud de Roche (lieu-dit La Côte)		> Modification du paysage quotidien					Fort	

Photomontage n°46 : Perception depuis le lieu-dit du Moulin de Tharey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,1km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (2,9km)

Informations photographie

Identifiant : 46

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904497, 6727170, 208,2

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 17:16

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

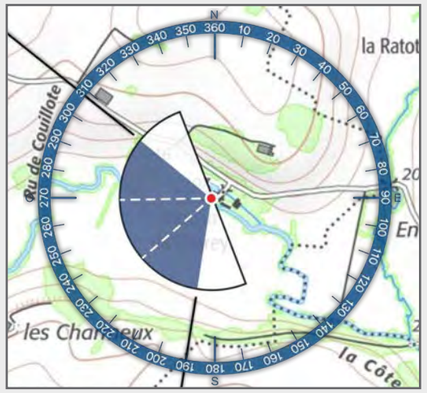

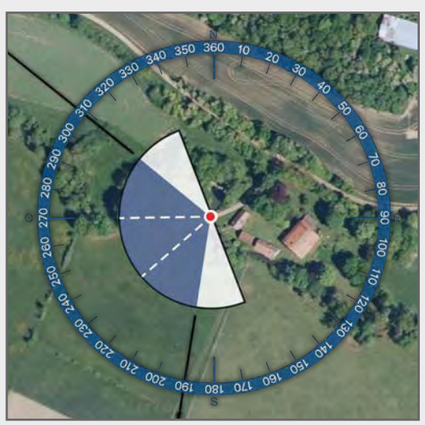

Légende

> Cône de vue

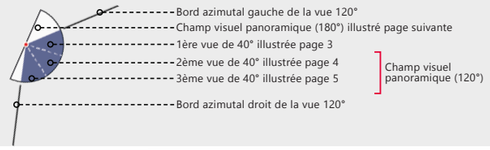

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

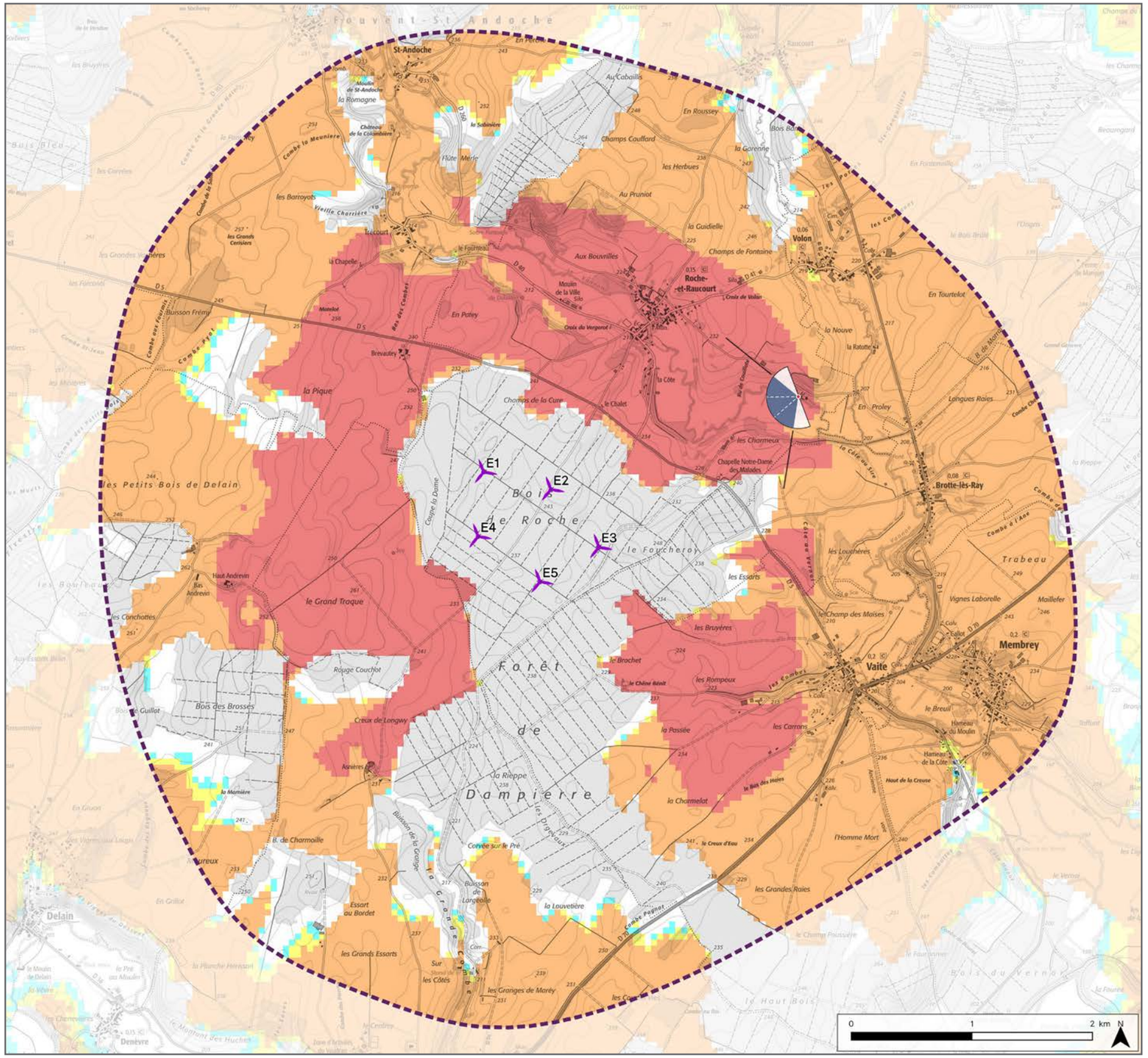

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

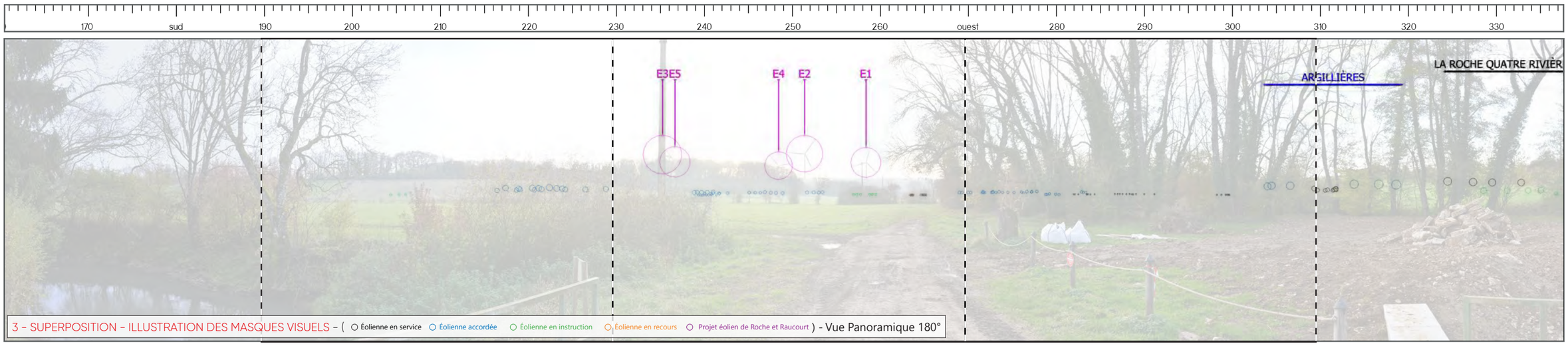
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
E3E5
E4
E2
E1
ARGILLIÈRES
LA ROCHE QUATRE RIVIÈR
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

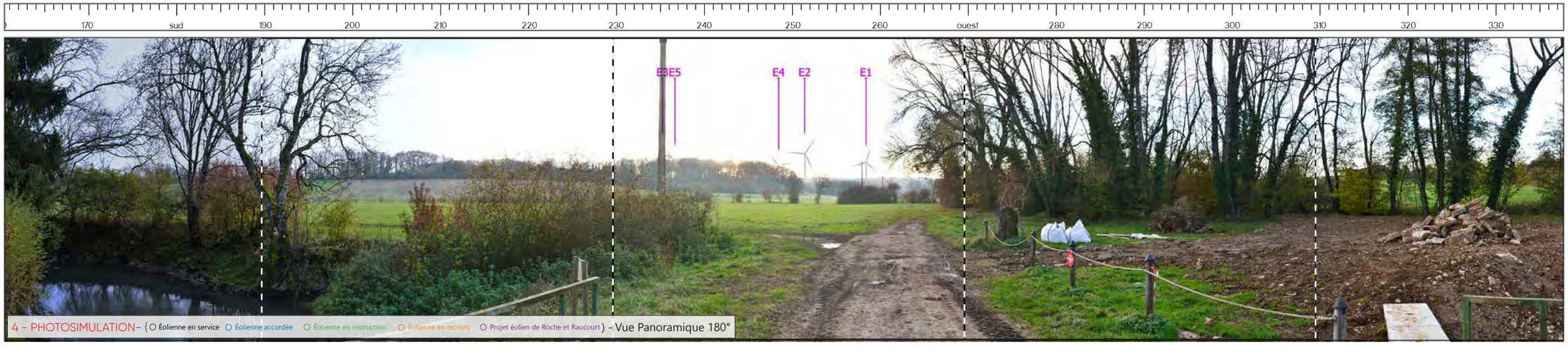
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
E3E5
E4
E2
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E4 E2 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	À ce niveau de la vallée du Vannon au lieu-dit le Moulin de Tharey, la vue porte jusqu'au versant opposé de la vallée. Le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit à l'arrière-plan du relief et des boisements, les éoliennes E1 et E2 sont visibles tandis que E3, E4 et E5 sont majoritairement masquées. Malgré le recul des éoliennes du projet sur le plateau, la hauteur apparente de E2 est supérieure à la profondeur perçue de la vallée. Le rapport d'échelle est par conséquent défavorable depuis ce point de vue. Les dimensions apparentes de E1 sont plus équilibrés vis-à-vis du relief, tandis que seules les pales des autres éoliennes dépassent des boisements du coteau opposé. La visibilité de E1 et E2 est significative aux abords de l'habitat isolé, toutefois la végétation accompagnant le cours d'eau limite la prégnance du projet.	> Rupture d'échelle > Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé					Fort	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Lieu-dit le Moulin de Tharey		> Modification du paysage quotidien				Modéré		

Photomontage n°47 : Perception aux abords du lieu-dit du Moulin de la Ville

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (1,6km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (2,5km)

Informations photographie

Identifiant : 48

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 902299, 6728087, 214

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:52

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

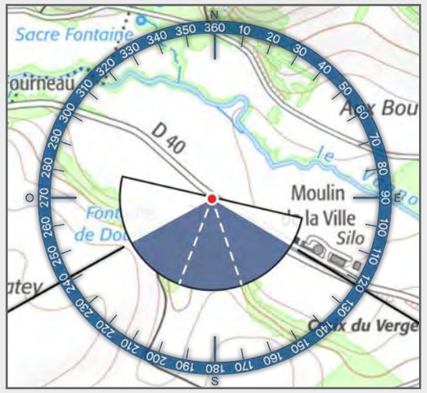

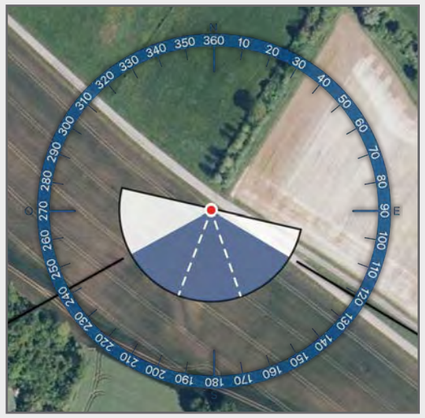

Légende

> Cône de vue

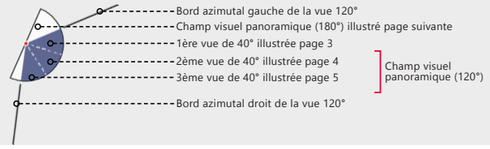

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

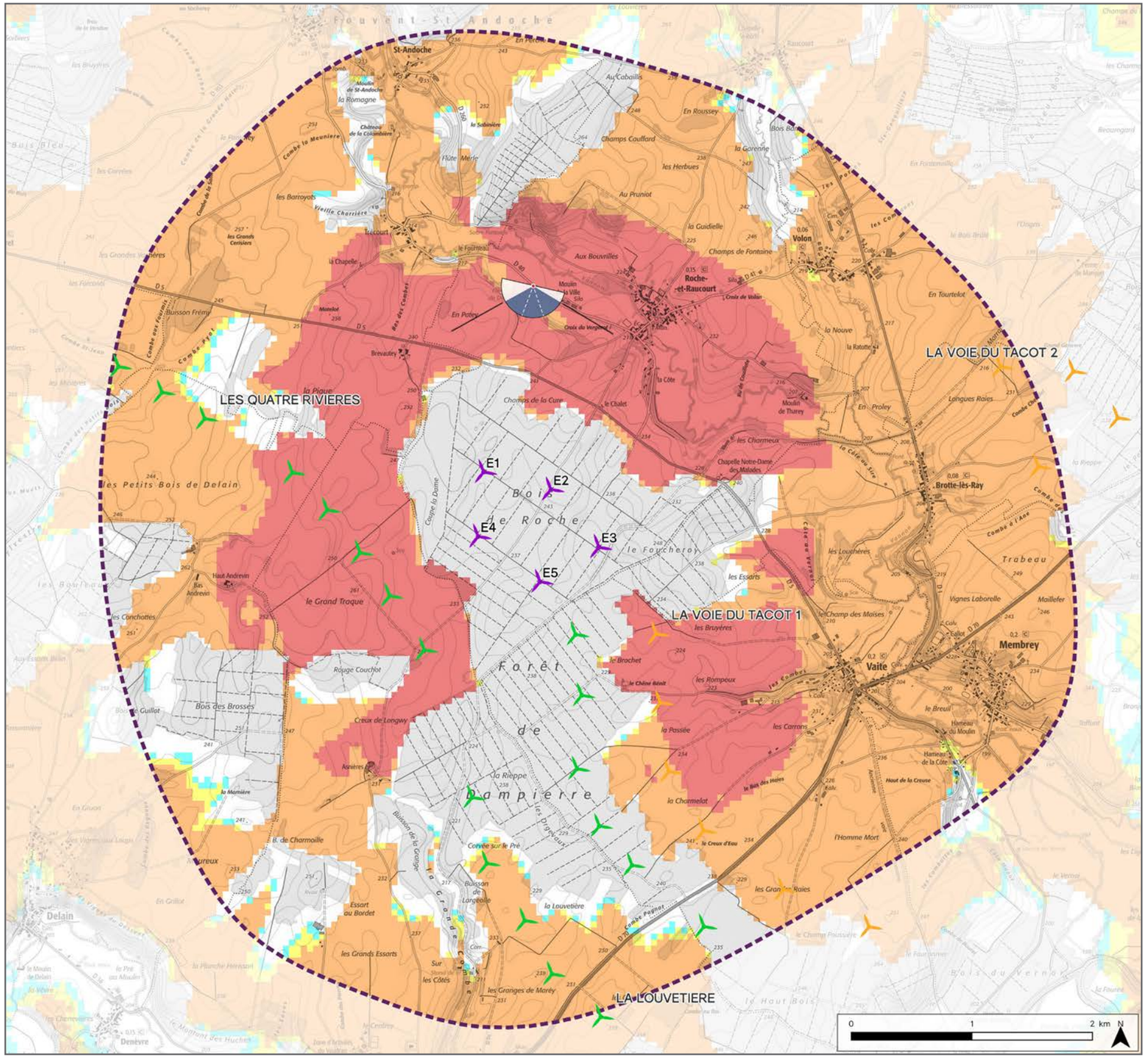

Photomontage n°47 : Perception aux abords du lieu-dit du Moulin de la Ville

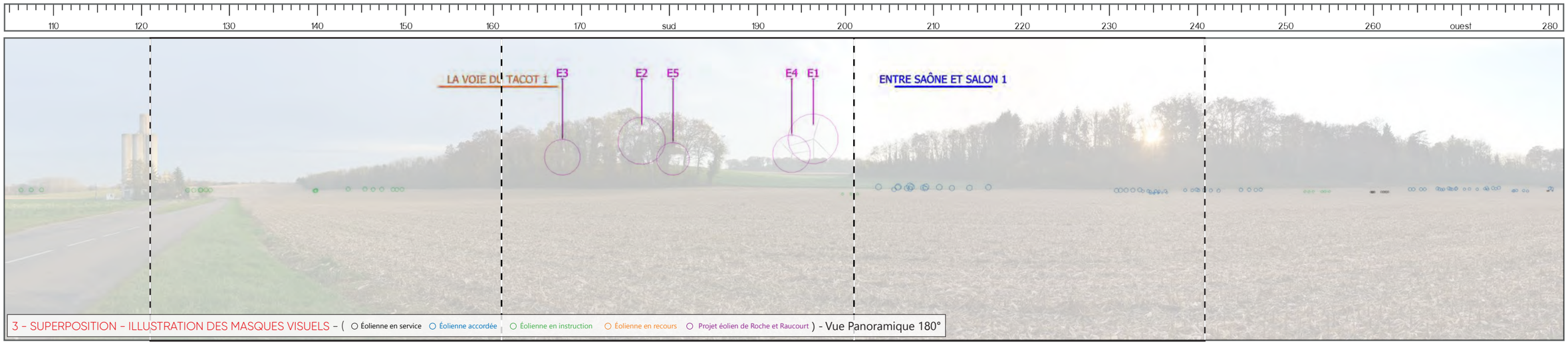

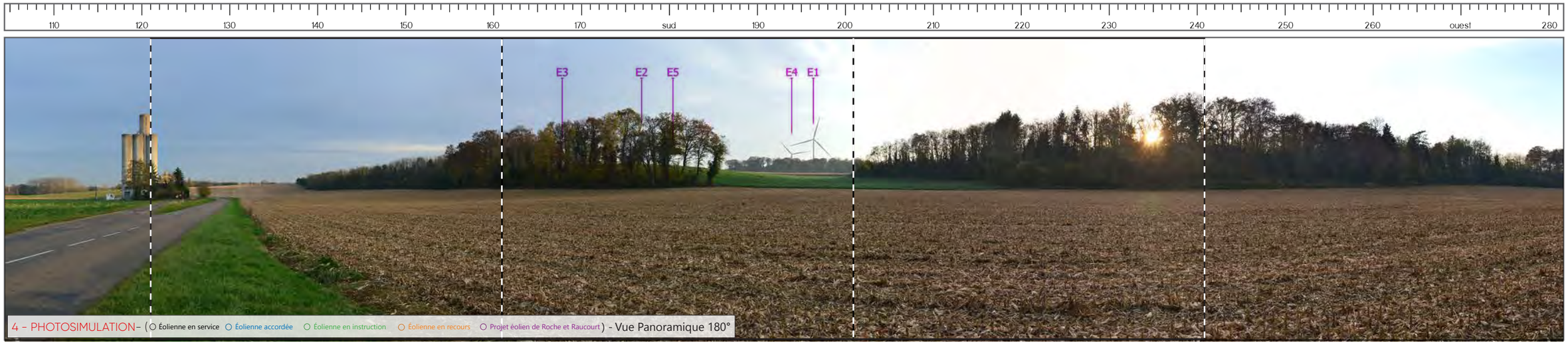

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3
E2
E5
E4
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	En parcourant la RD 40 en rive sud du Vannon, les perceptions en direction du projet de Roche-et-Raucourt sont contraintes par le relief et les boisements. Les éoliennes E1 et E4 apparaissent tronquées tandis que les autres sont majoritairement masquées par la végétation. La prégnance du rotor de E1 est significative, néanmoins l'éolienne présente une dimension apparente inférieure à celle des boisements au second plan. Les rapports d'échelle entre le projet et la vallée sont favorables depuis ce secteur, et l'incidence sur l'habitat isolé à proximité est relativement faible du fait des masques visuels présents. Pour les automobilistes, l'insertion du projet génère un point d'appel visuel notable depuis la route.	> Modification du paysage observé			Faible			
Perception depuis les axes de communication	RD 40		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel				Modéré		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Lieu-dit le Moulin de la Ville		> Modification du paysage quotidien			Faible			

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire immédiate						
28	Perception en entrée nord de Saint-Andoche				Entrée nord de Saint-Andoche	
29	Perception depuis le lieu-dit Andrevin		PE de la Roche 4 Rivières		Lieu-dit Andrevin	
30	Perception depuis le lieu-dit Asnières				Lieu-dit Asnières	
31	Perception depuis la RD 70 au sud de Vaite		PE de Renaucourt, PE d'Argillières	RD 70	Habitat de la ZA de Vaite	
32	Panorama depuis les hauteurs au sud de Vaite	Vallée du Vannon	PE de la Roche 4 Rivières, PE de Renaucourt, PE d'Argillières		Silhouette Vaite	
33	Perception en sortie de bourg de Vaite				Bourg Vaite	
34	Perception en frange ouest de Membrey	Vallée du Vannon		RD 70	Frange ouest Membrey	
35	Perception depuis la RD 70 au nord de Membrey	Vallée du Vannon	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3	RD 70	Silhouette Membrey	
36	Perception en frange ouest de Brotte-lès-Ray	Vallée du Vannon			Frange ouest Brotte-lès-Ray	
37	Panorama depuis la RD 1	Vallée du Vannon	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3	RD 1		
38	Perception depuis la RD 1 en frange est de Volon	Vallée de la Bonde		RD 1	Frange est Volon, Silhouette Volon	
39	Panorama depuis le coteau nord-est de la vallée du Vannon	Vallée du Vannon	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3	RD 260		
40	Perception depuis le hameau de Trécourt			RD 40	Hameau Trécourt	
41	Perception depuis la RD 5 à proximité du lieu-dit Brevautey			RD 5	Lieu-dit Brevautey	
42	Perception depuis la route communale au nord de Roche-et-Raucourt	Vallée du Vannon			Silhouette Roche	Covisibilité église de Roche MH 1
43	Perception depuis la RD 41 au nord-est de Roche	Vallée du Vannon	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3	RD 41	Silhouette Roche	Covisibilité église de Roche MH 1
44	Perception depuis le centre-bourg de Roche-et-Raucourt	Vallée du Vannon			Centre-bourg de Roche	Église de Roche MH 1
45	Perception depuis la RD 41 en sortie sud de Roche-et-Raucourt			RD 41	Sortie sud de Roche (lieu-dit La Côte)	
46	Perception depuis le lieu-dit du Moulin de Tharey	Vallée du Vannon			Lieu-dit le Moulin de Tharey	
47	Perception aux abords du lieu-dit du Moulin de la Ville	Vallée du Vannon		RD 40	Lieu-dit le Moulin de la Ville	

Figure 118 : *Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire immédiate*

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

3 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire immédiate

■ Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques

La structure paysagère principale de l'aire immédiate est la vallée du Vannon, représentée sur 11 photomontages. Les rapports d'échelle entre le projet et la vallée sont favorables depuis les secteurs de Membrey et Brotte-lès-Ray, toutefois ceux-ci sont perçus comme défavorables depuis le coteau nord-est sur la commune de Roche-et-Raucourt. En effet, le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit de l'autre côté de la vallée selon des dimensions apparentes importantes, légèrement supérieures au dénivelé perçu. L'implantation suit toutefois les lignes de forces du relief, ce qui limite l'incidence sur la perception de la vallée. Le recul du projet vis-à-vis de la vallée est supérieur à 1 km, il n'y a donc pas d'effet de surplomb manifeste. Les impacts sont qualifiés de faibles à forts sur la vallée du Vannon. La vallée de la Bonde est aussi étudiée dans une moindre mesure, une incidence modérée du projet a été évaluée sur celle-ci.

■ Effet cumulé avec un autre parc éolien

Les situations d'intervisibilités entre le projet et les parcs du contexte sont peu fréquentes au sein de l'aire d'étude immédiate. Les impacts sont généralement évalués à très faibles pour le renforcement du motif éolien dans le secteur, un impact faible a également été évalué par rapport au parc de la Roche 4 Rivières. Le projet ne présente pas d'interaction particulière avec les parcs du contexte et ne perturbe pas leur lisibilité.

■ Perception depuis les axes de communication

Des impacts allant de très faibles à forts ont été évalués au niveau des voies de déplacement de l'aire immédiate. Les incidences les plus élevées ont été relevées depuis les RD 1, RD 260, RD 5 et RD 41 (impacts forts). Des points d'appels visuels sont fréquemment générés par l'insertion des éoliennes du projet dans le paysage traversé.

■ Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec les silhouettes de bourgs

La majorité des photomontages réalisés dans l'aire immédiate portent sur l'habitat. Pour le bourg de Vaite, un impact faible du projet a été évalué pour la perception partielle des éoliennes à proximité du centre-bourg, un fort impact a également été relevé pour une covisibilité avec la silhouette de bourg depuis les hauteurs en frange sud. Des impacts de faibles à modérés ont été évalués depuis les franges de Membrey, Brotte-lès-Ray et Volon. De plus, une covisibilité a été jugée modérée avec la silhouette de bourg de Volon. L'incidence sur le paysage quotidien est plus importante depuis le village de Roche (commune de Roche-et-Raucourt), les impacts ont été qualifiés de forts en centre-bourg et en sortie sud. De forts impacts ont également été relevés pour des covisibilités avec la silhouette de bourg depuis le nord. Les impacts sur les hameaux et lieux-dits isolés sont généralement modérés, à l'exception du lieu-dit Brevautey situé au plus près du projet où un très fort impact est évalué.

■ Visibilité et/ou covisibilité avec le patrimoine bâti et paysager protégé

L'aire immédiate comprend un seul monument protégé jugé sensible au projet, il s'agit de l'église de Roche (MH 1). Les impacts sont qualifiés de forts pour des covisibilités avec le clocher depuis le nord, le projet génère un effet de concurrence visuelle avec l'édifice. Une forte incidence est également évaluée depuis les abords du monument, en centre-bourg de Roche.

- Contenu de la page ajouté ou modifié suite à l'avis MRAe -

G . ANALYSE DES EFFETS DE SURPLOMB POTENTIELS

Les parcs éoliens font partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle.[1] Il convient donc d'analyser ces nouveaux rapports d'échelle et ces effets sur les structures paysagères ou éléments patrimoniaux du territoire d'étude.

Plus précisément, la notion d'échelle verticale permet de rendre compte du rapport de dimension entre deux ou plusieurs objets. Le rapport d'échelle ainsi étudié s'analyse en prenant en compte la taille des objets composant le paysage et l'échelle de ces objets tels qu'ils sont visibles depuis le point de vue de l'observateur (comparaison des tailles apparentes). Le rapport d'échelle est aussi à analyser en fonction de la distance physique qui sépare les composants comparés. On parle alors d'échelle horizontale. Le rapport d'échelle entre plusieurs composants du paysage n'est alors pertinent que s'il est analysé dans sa verticalité et dans son horizontalité.

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté précise :
- le surplomb est un effet de dominance d'un parc éolien vis-à-vis d'un lieu de vie.
- l'effet d'écrasement résulte quant à lui du rapport apparent entre la taille des éoliennes et un élément de paysage (bâtis ou relief).

Pour rappel, la hauteur apparente c'est l'angle vertical sous lequel un élément du paysage (bâti ou relief) ou une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, châteaux d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.»

La carte ci-contre met en évidence la concentration de l'habitat qui s'est développé dans la vallée du Vannon et de la Bonde, au nord-est du projet. En effet, les bourgs de Saint-Andoche, de Roche, de Volon, de Brotte-lès-Ray, de Vaite et de Membrey, se sont développés autour des cours d'eau, à moins de 5 km de la zone du projet.
Ainsi, au vu de l'implantation du projet, une attention particulière doit être ainsi portée sur les rapports d'échelle. C'est pourquoi une première analyse théorique a été menée sur tous les lieux de vie principaux de l'aire d'étude immédiate pour étudier le risque de surplomb du parc en projet. Enfin une seconde analyse, s'appuyant sur les photomontages, a été réalisée afin de comparer les hauteurs apparentes des éléments observés et de définir ainsi le risque d'effet d'écrasement réel sur les structures paysagères et bâties.

Légende
D = la distance d'éloignement du point de vue au projet éolien
H = la hauteur apparente cumulée
h1 = la hauteur apparente du projet éolien de Roche-et-Raucourt
h2 ou h3 = la hauteur apparente du bâti ou de la structure paysagère observée

Seuils d'alerte
L'effet de surplomb devient sensible quand la distance d'éloignement (D) est inférieure à 5 fois la hauteur apparente cumulée (H) des éléments observés.
L'effet d'écrasement devient sensible quand le rapport entre la hauteur apparente du projet et des éléments paysagers ou bâtis est supérieure à 0,5. [2]

1 *Guide relatif à l'étude des impacts des projets de parcs éoliens terrestres, 2020*

2 *Paysage et éolien, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, avril 2021*

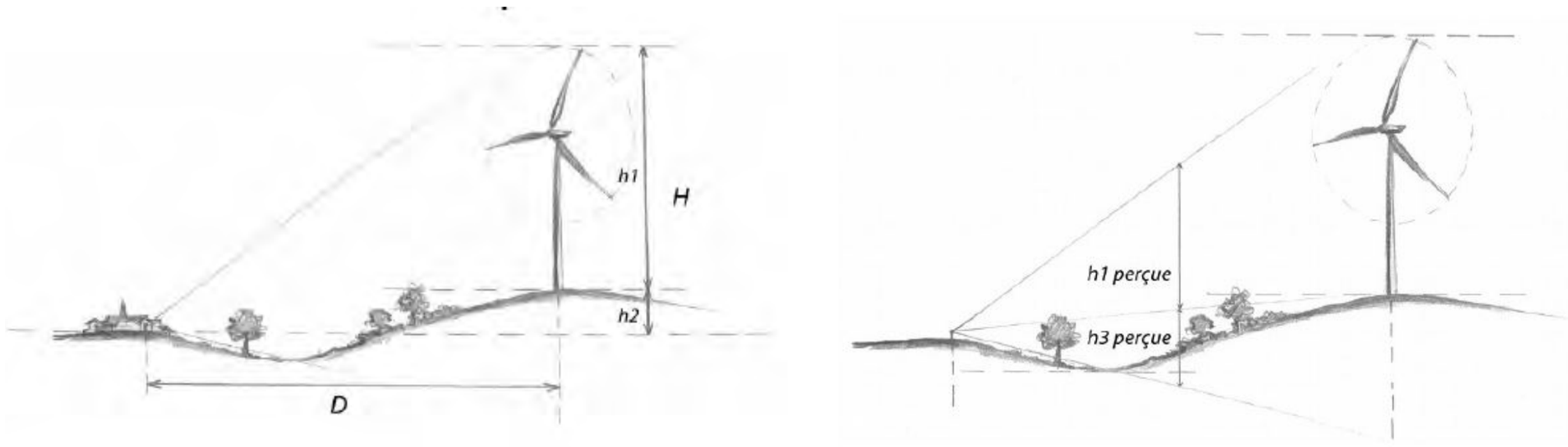

Figure 119 : *Illustration du rapport d'échelle, Paysage et éolien, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, avril 2021*

FIGURE 120 : *CARTE DU RELIEF ET DES HABITATS*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Éolienne projetée

Zone d'implantation potentielle

Aire immédiate

Bourgs

Altitude

270 m

197 m

Cours d'eau

Rebords de plateaux / hauts des versants

Point de photomontage

St-Andoche

Volon

Roche

Brotte-lès-Ray

Membrey

Vaite

28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47

E1 E2 E3 E4 E5

Bois Roche

Forêt de Dampierre

le Foucheroy

les Petits Bois de Delain

0 0,5 1 Kilomètres

N

1 . ANALYSE DU RISQUE DE L'EFFET DE SURPLOMB

Saint-Andoche et Membrey sont les villages les plus éloignées du projet. Toutefois le risque de visibilité du projet est plus important depuis le bourg de Membrey au vu de sa position, sur le versant face au projet. Les perceptions depuis le bourg de Saint-Andoche semblent plus limitées du fait de l'orientation de la vallée et du relief, pouvant créer un masque visuel entre l'observateur et le projet. L'insertion et la position du bourg de Vaite est similaire à celles de Saint-Andoche, le risque est limité.

Le bourg de Volon cumule une distance d'éloignement importante et une position sur le versant limitant les perceptions en direction du projet. Toutefois sur des situations de covisibilité, lorsque le projet peut être visible en arrière-plan de la silhouette de bourg, il y a un risque d'effet de dominance des éoliennes sur le versant perçu et la trame bâtie.

Les bourgs de Brotte-lès-Ray et de Roche sont les plus proches du projet et se développe sur le versant faisant face au projet. Au vu de leur situation, la visibilité et la prégnance des éoliennes du projet sont les plus fortes. Toutefois, selon les valeurs calculée le risque d'effet de domination du projet semble, à ce stade, limité.

D'après cette première analyse théorique le risque d'effet de surplomb est négligeable pour la plupart des bourgs de l'aire d'étude immédiate. Globalement, les bourgs présentent une distance d'éloignement au projet suffisante pour éviter ou limiter les effets de surplomb. En revanche, bien que les seuils ne soient pas atteint, les valeurs calculées pour le bourg de Roche se rapprochent du seuil d'alerte.

Le calcul de cet effet de surplomb n'est que théorique et ses conclusions sont à recouper avec des points de photomontages pris depuis les bourgs ou les routes à proximité.

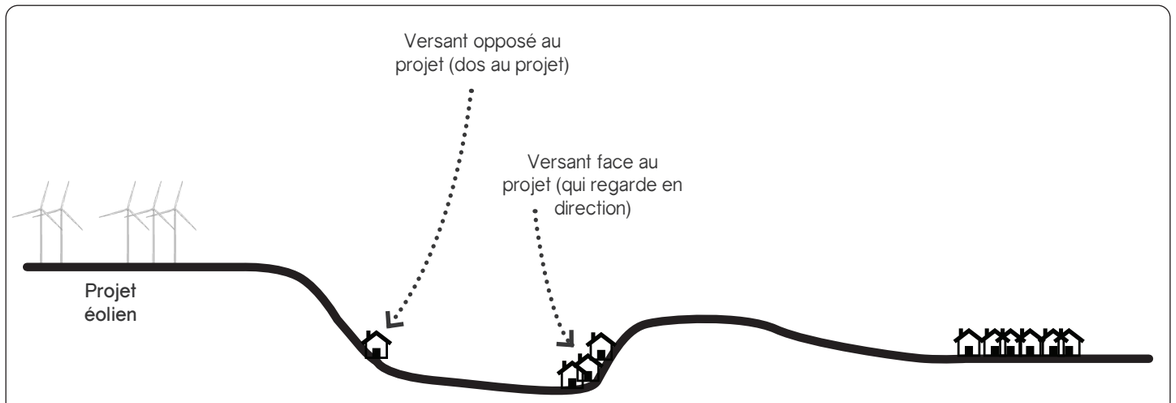

Figure 122 : *Illustration du versant opposé et du versant face au projet*

Légende

D = la distance d'éloignement du point de vue au projet éolien

H = la hauteur apparente cumulée

h_1 = la hauteur apparente du projet éolien de Roche-et-Raucourt

h_2 = la hauteur apparente du bâti ou de la structure paysagère observée

Bourg	Distance entre le bourg et le projet de Roche-et-Raucourt (D)	Hauteur apparente théorique du projet (soit h1)	Altitude max du bourg	Altitude max du projet (éolienne la plus proche du bourg)	Hauteur apparente théorique du versant (soit h2)	Hauteur apparente cumulée (H)	Risque d'effet de surplomb (si D < 5H)
Saint-Andoche	3,3 km	230 m	235 m	245 m (E1)	10 m	240 m	5H = 1,2 km soit D > 5H
Roche	1,9 km	230 m	225 m	245 m (E2)	20 m	250 m	5H = 1,25 km soit D > 5H
Volon	3,2 km	230 m	220 m	245 m (E2)	25 m	255 m	5H = 1,275 km soit D > 5H
Brotte-lès-Ray	2,8 km	230 m	210 m	235 m (E3)	25 m	255 m	5H = 1,275 km soit D > 5H
Vaite	2,3 km	230 m	225 m	235 m (E3)	10 m	240 m	5H = 1,2 km soit D > 5H
Membrey	3,4 km	230 m	230 m	235 m (E3)	5 m	235 m	5H = 1,175 km soit D > 5H

Figure 121 : *Tableau récapitulatif des valeurs théorique par bourgs*

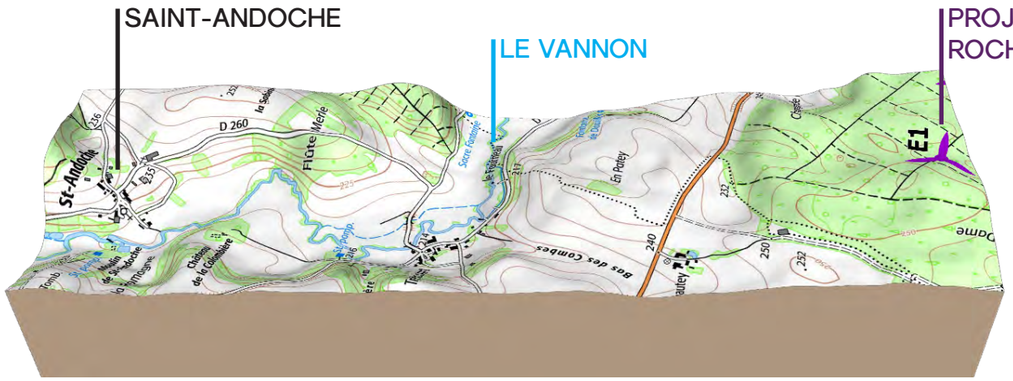

Le bourg de Saint-Andoche possède une trame bâtie relativement lâche qui s'étend sur le coteau est du Vannon. En direction du projet éolien de Roche-et-Raucourt, le relief ondulé et des méandres tendent à réduire la visibilité.

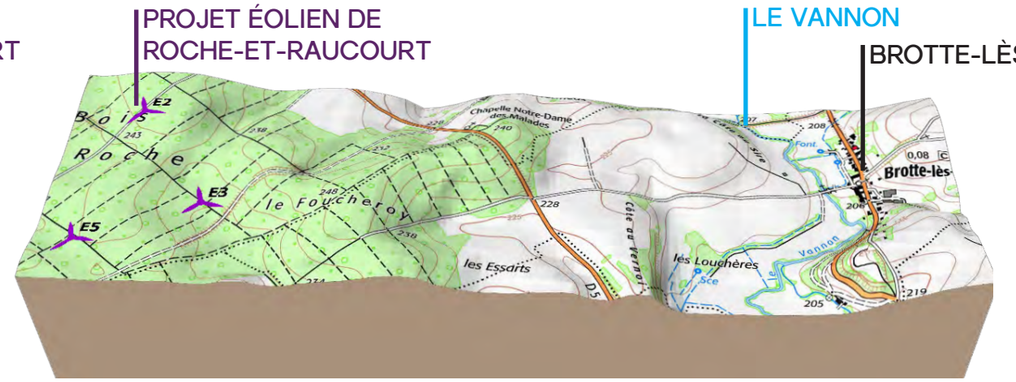

Le bourg de Brotte-lès-Ray se développe sur les premières pentes du versant de la vallée du Vannon et fait face au plateau où s'installe le projet. Ce plateau boisé présente une altitude plus importante que celle du bourg. Les perceptions en direction du projet, depuis le bourg en contre-plongé peuvent augmenter les effets de domination des éoliennes.

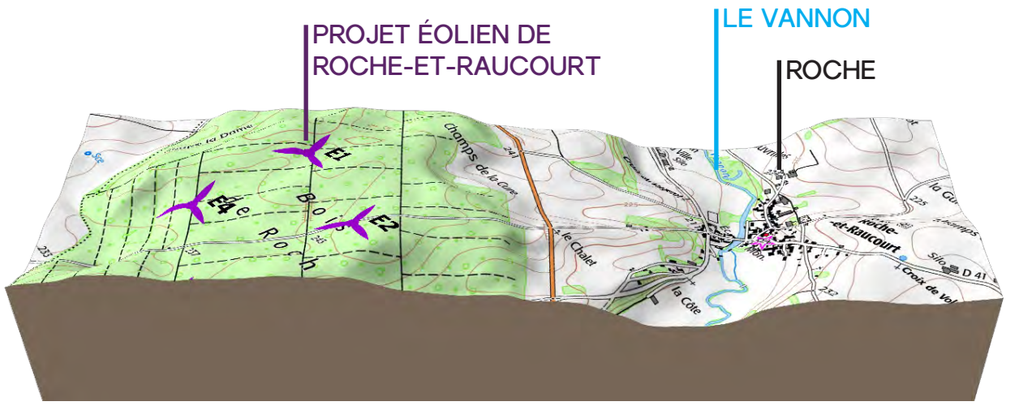

Bien que le bourg de Roche-et-Raucourt s'inscrive dans une vallée, il s'étage sur le versant faisant face au projet. Les perceptions vers celui-ci peuvent donc être davantage dégagées vers le haut du versant qu'en fond de vallée.

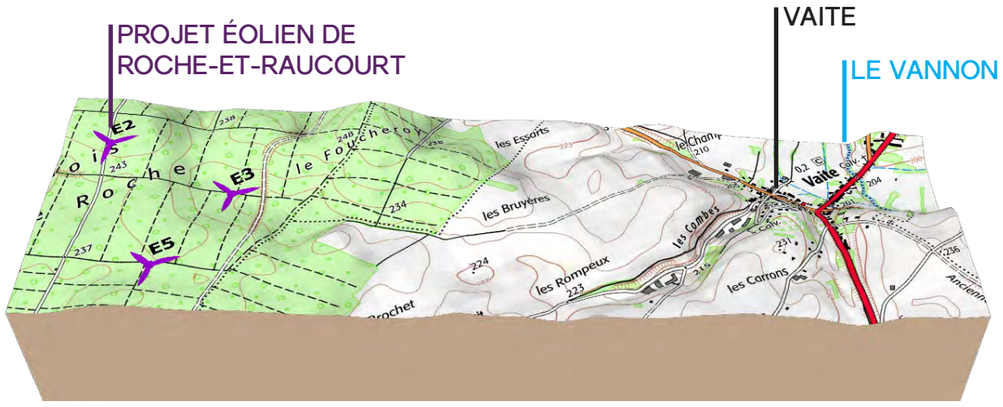

Le bourg de Vaite s'installe dans la vallée du Vannon et se développe dans une combe perpendiculaire. Le relief de ces versants limite ainsi les perceptions en direction du projet.

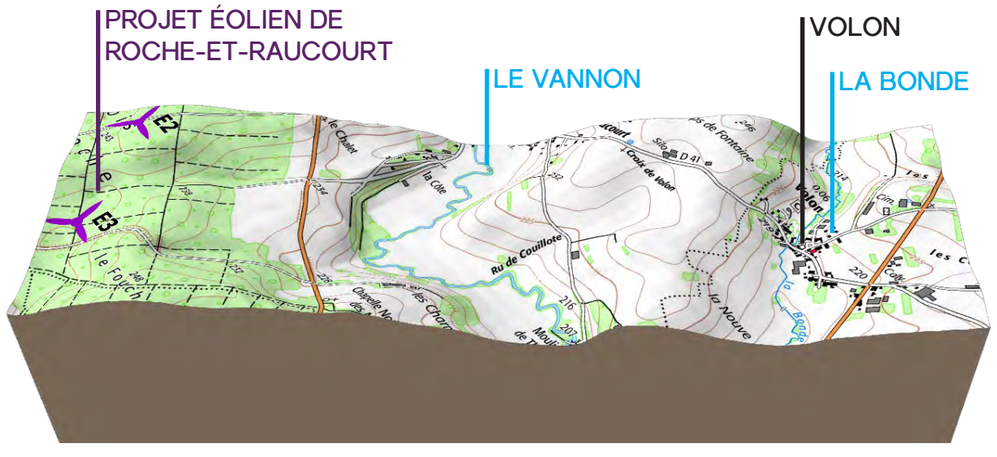

Le bourg de Volon se développe dans une vallée parallèle à celle du Vannon, la Bonde. Ainsi le relief les séparant constitue un masque visuel important. Les perceptions vers le projet sont alors limitées.

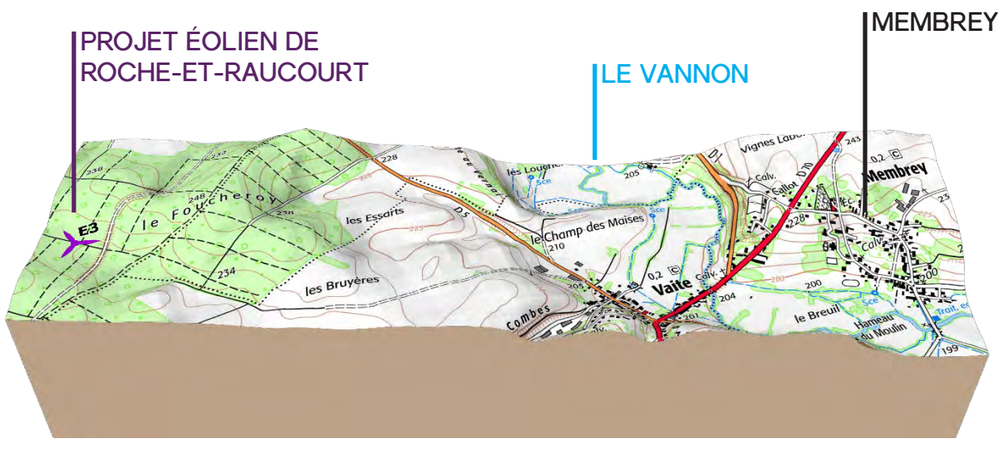

Le bourg de Membrey se développe sur le coteau du versant de la vallée du Vannon faisant face au projet. De fait, les perceptions peuvent être dégagées en direction de celui-ci.

■ PHOTOMONTAGE N°28

Données :

h_1 ~ environ 3,8° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

Analyse :

Les éoliennes du parc en projet sont masquées par l'église du bourg. Les rapports d'échelle ne peuvent donc pas être étudiés depuis ce point de vue.

■ PHOTOMONTAGE N°42

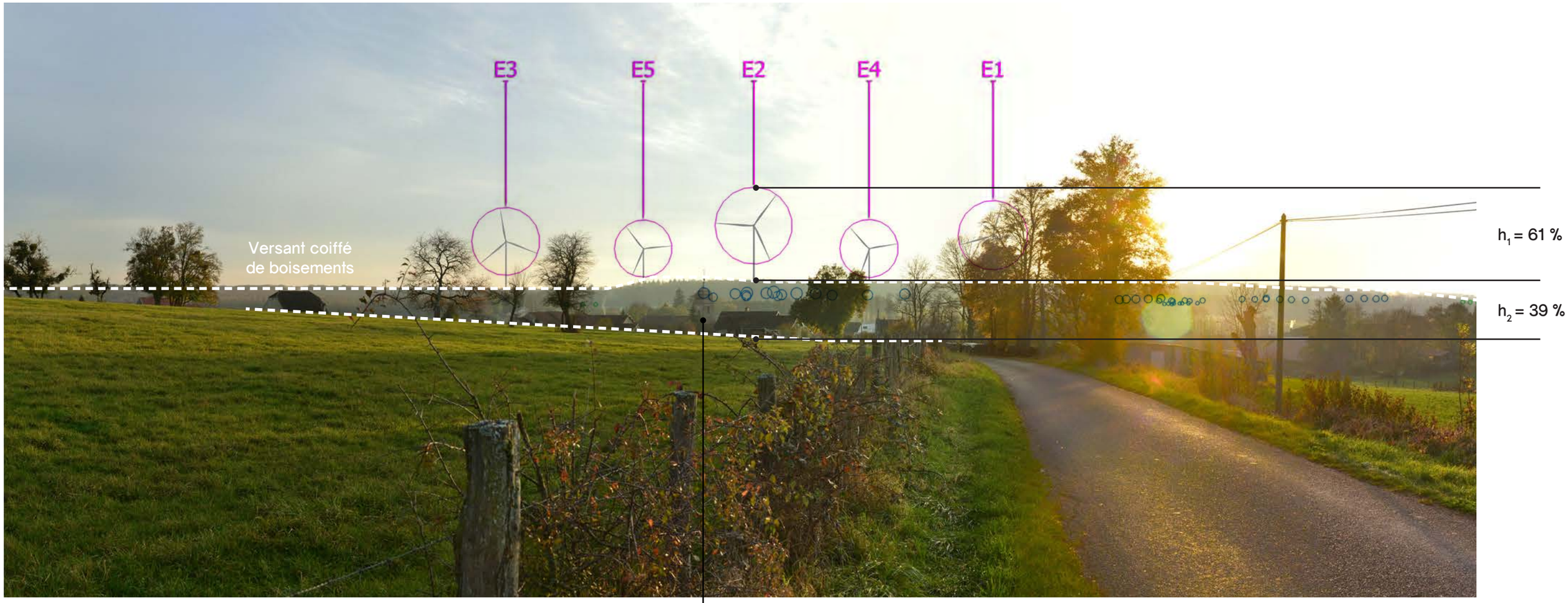

Données :

h_1 ~ environ 6,3° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

Le rapport h_1/ h_2 est de 1,5, supérieur au seuil d'alerte de 0,5.
D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :

Les éoliennes du parc en projet sont visibles en arrière-plan de la silhouette du bourg de Roche et du clocher de l'église protégée. La hauteur apparente des éoliennes et notamment de E2, la plus proche, est importante et supérieure au dénivelé de la vallée et de la silhouette de l'église. C'est pourquoi les impacts ont été qualifiés de forts depuis ce point de vue. L'analyse du photomontage confirme le risque de rupture d'échelle pressenti par l'analyse théorique.

■ PHOTOMONTAGE N°43

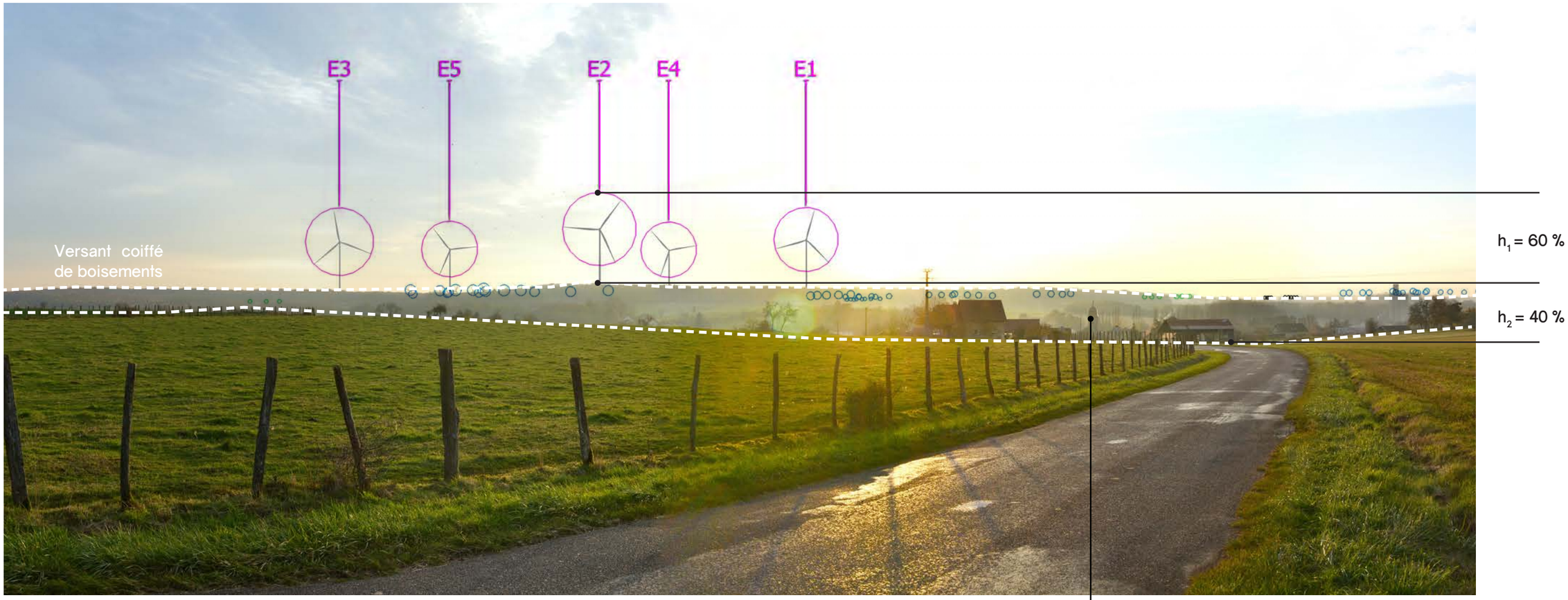

Données :

h_1 ~ environ 6,3° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

Le rapport h_1/ h_2 est de 1,5, supérieur au seuil d'alerte de 0,5.
D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :

La situation et la prégnance des éoliennes du projet sont similaires au point de vue précédent. La hauteur apparente des éoliennes, et notamment de E2, la plus proche, est importante et supérieure au dénivelé de la vallée et de la silhouette de l'église. C'est pourquoi les impacts ont été qualifiés de fort depuis ce point de vue. L'analyse du photomontage confirme le risque de rupture d'échelle pressenti par l'analyse théorique.

■ PHOTOMONTAGE N°44

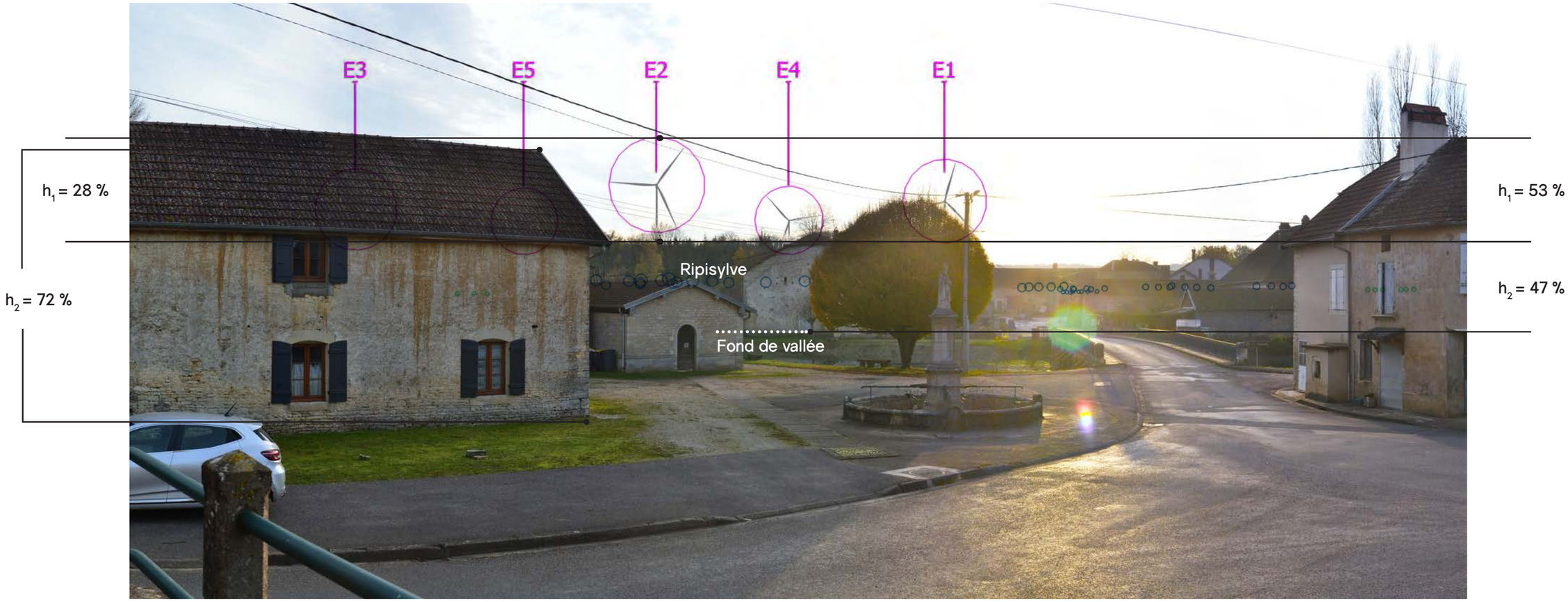

Données :

h_1 ~ environ 7,7° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

> Concernant le bâti

Le rapport h_1/ h_2 est de 0,4, inférieur au seuil d'alerte de 0,5.

D'après l'analyse théorique, il n'y a pas d'effet d'écrasement notable depuis ce point de vue.

> Concernant le versant

Le rapport h_1/ h_2 est de 1,2, supérieur au seuil d'alerte de 0,5.

D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :

En effet, bien que la distance du projet soit réduite (1,7 km), les éoliennes du projet s'insèrent en arrière-plan de la trame bâtie et de la ripisylve. En partie tronquées, les éoliennes sont perceptibles au-dessus de la trame végétale avec une prégnance forte. Bien qu'E2 puisse générer un effet de domination sur la ripisylve observée, il s'agit d'une fenêtre visuelle très localisée. Par ailleurs, la hauteur apparente des éléments bâtis du premier plan est plus importante que celle du projet.

Depuis ce point de vue, les impacts ont été qualifiés de forts vis-à-vis de la prégnance des éoliennes, modifiant ainsi le paysage quotidien. L'analyse des photomontages permet de nuancer le risque de rupture d'échelle pressenti par l'analyse théorique.

■ PHOTOMONTAGE N°45

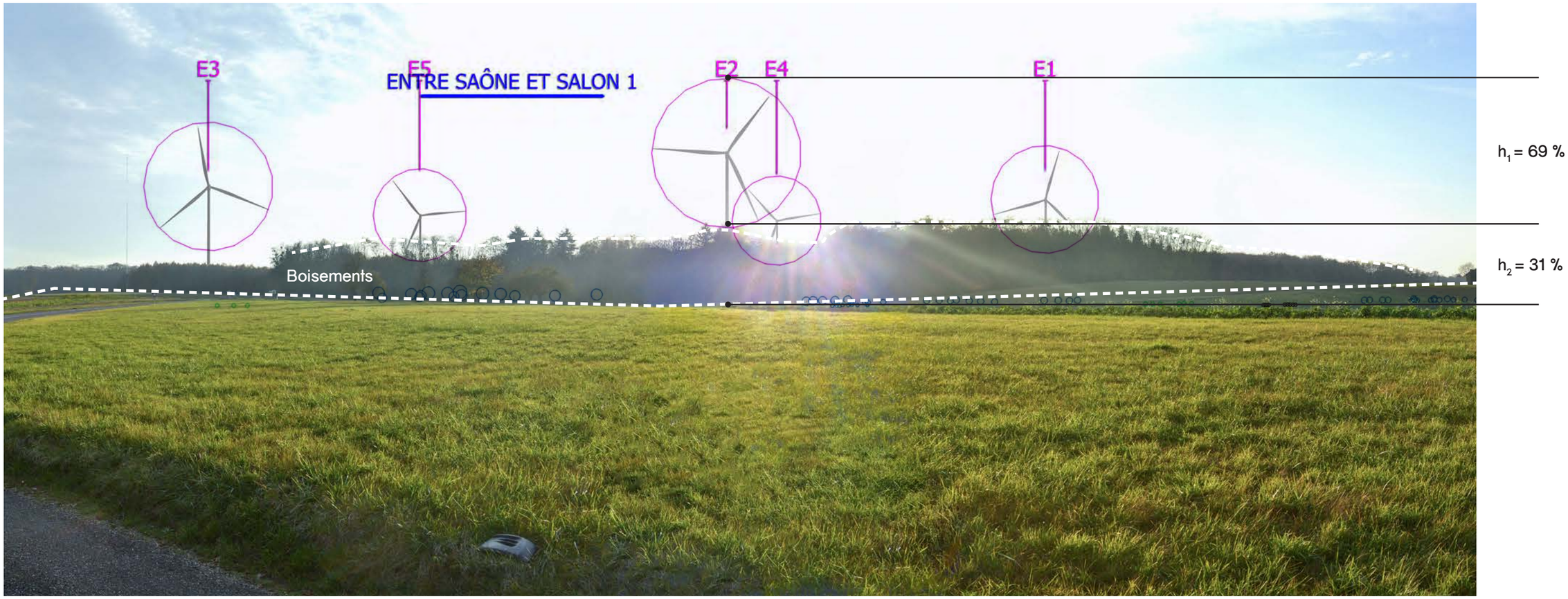

Données :

h_1 ~ environ 12° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

Le rapport h_1/ h_2 est de 1,8, supérieur au seuil d'alerte de 0,5.
D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :

Les éoliennes du parc en projet sont visibles en arrière-plan des boisements. La hauteur apparente des éoliennes et notamment de E2, la plus proche, est importante et supérieure à la hauteur apparente du bois qu'elle domine. C'est pourquoi les impacts ont été qualifiés de fort depuis ce point de vue. L'analyse du photomontage confirme le risque de rupture d'échelle pressenti par l'analyse théorique.

■ PHOTOMONTAGE N°38

Données :

h_1 ~ environ 4° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

> Concernant la végétation du premier-plan

Le rapport h_1/ h_2 est de 0,4, inférieur au seuil d'alerte de 0,5.

D'après l'analyse théorique, il n'y a pas d'effet d'écrasement notable depuis ce point de vue.

> Concernant le versant

Le rapport h_1/ h_2 est de 1,2, supérieur au seuil d'alerte de 0,5.

D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :

Les éoliennes du projet sont visibles à l'horizon, en arrière-plan d'éléments arborés (haies au premier-plan et bois en arrière-plan). Bien qu'elles dominent le versant boisé la hauteur apparente des machines est toutefois similaire (rapport de 1/2) à celle du versant observé à l'horizon. C'est pourquoi l'impact a été jugé modéré. L'analyse des photomontages permet de nuancer le risque de rupture d'échelle pressenti par l'analyse théorique.

2.4. BOURG DE VOLON

■ PHOTOMONTAGE N°36

Données :

h_1 ~ environ 4,9° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

> Concernant le bâti

Le rapport h_1/ h_2 est de 0,3, inférieur au seuil d'alerte de 0,5.

D'après l'analyse théorique, il n'y a pas d'effet d'écrasement notable depuis ce point de vue.

> Concernant le versant

Le rapport h_1/ h_2 est de 2,9, supérieur au seuil d'alerte de 0,5.

D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :

Depuis ce secteur, le projet éolien est en grande partie filtré par la trame arborée qui occupe la fenêtre visuelle dans l'axe de la voie. Au vu de la faible prégnance du projet, il n'y a pas de ruptures d'échelle défavorables observées. L'analyse du photomontage confirme les valeurs théoriques.

■ PHOTOMONTAGE N°31

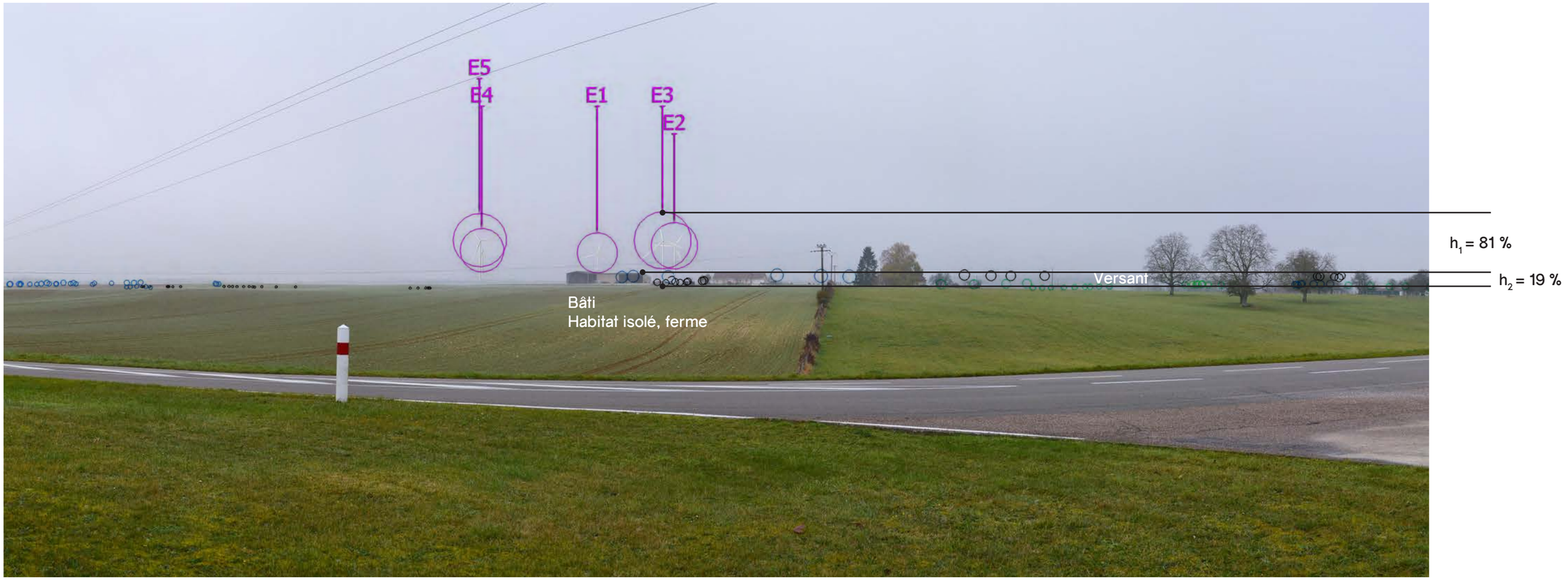

Données :
h_1 ~ environ 4,9° d'angle vertical*
** sans prise en compte des masques visuels*

Le rapport h_1/ h_2 est de 4,2, supérieur au seuil d'alerte de 0,5.
D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :
Depuis ce secteur, en périphérie du bourg de Vaite, les éoliennes du parc en projet sont visibles à l'horizon. L'échelle de ce plateau agricole est adaptée à l'insertion d'éléments verticaux de grandes dimensions comme l'éolien. Localement des situations de covisibilité avec des éléments bâtis d'habitat ou de ferme isolée marque une différence d'échelle importante. Des impacts modérés ont été relevés. Néanmoins, l'analyse des photomontages permet de nuancer le risque de rupture d'échelle pressenti par l'analyse théorique au vu de l'ouverture visuelle de ce secteur.

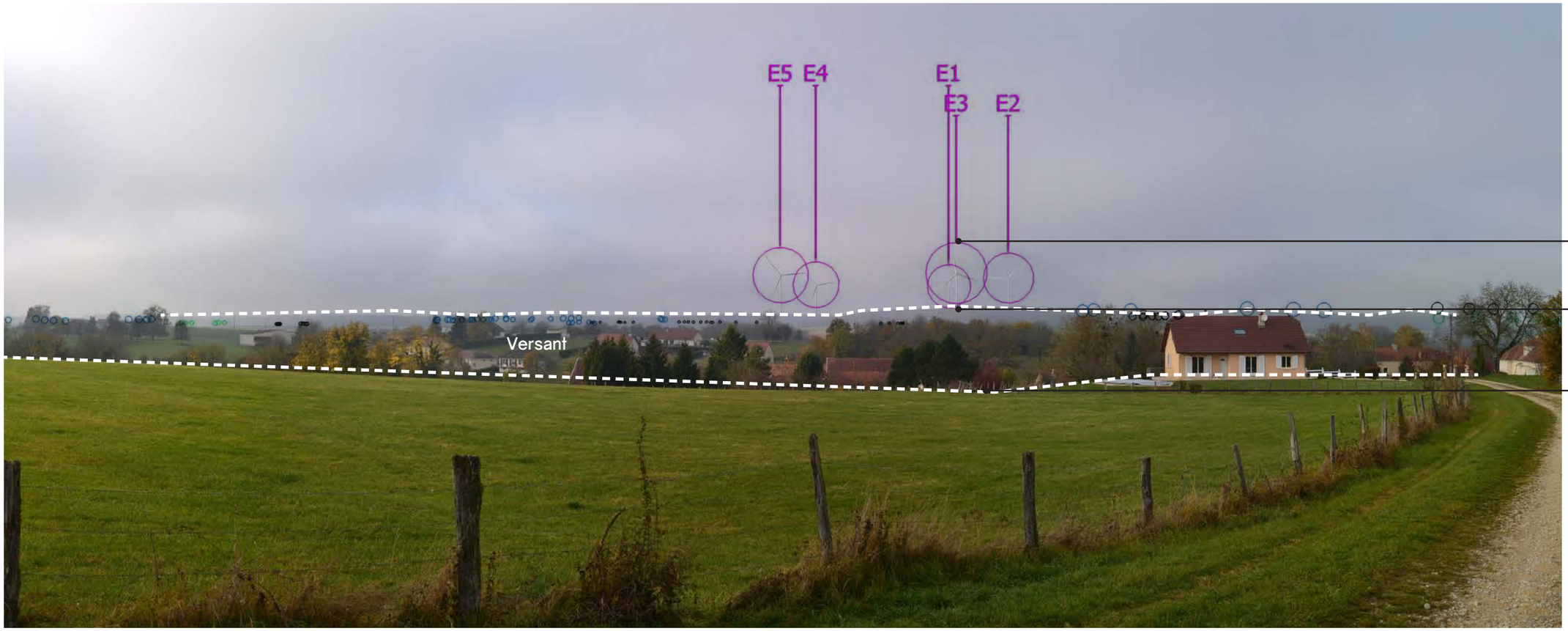

Données :

h_1 ~ environ 4,9° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

Le rapport h_1/ h_2 est de 0,8, légèrement supérieur au seuil d'alerte de 0,5.
D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :

Les éoliennes du parc en projet sont visibles en arrière-plan des boisements. La hauteur apparente des éoliennes et notamment de E3, la plus proche, est importante mais demeure inférieure à la hauteur apparente du bois qu'elle domine. Les impacts ont été qualifiés de modéré et fort depuis ce point de vue, en raison de la prégnance des rotors des machines. L'analyse des photomontages permet de nuancer le risque de rupture d'échelle pressenti par l'analyse théorique.

■ PHOTOMONTAGE N°33

Données :

h_1 ~ environ 5,7° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

Le rapport h_1/ h_2 est de 0,2, inférieur au seuil d'alerte de 0,5.
D'après l'analyse théorique, il n'y a pas d'effet d'écrasement notable depuis ce point de vue.

Analyse :

En effet depuis ce bourg, la trame bâtie masque en grande partie les éoliennes du projet. Seul de faibles portions de pales sont ainsi perceptibles par intermittence, en arrière-plan des habitations. Au vu de leur faible visibilité, les impacts ont été jugés faibles. Par ailleurs, l'analyse du photomontage confirme que l'insertion du projet n'engendre pas de rapports d'échelle défavorables depuis ce secteur habité.

2.6. BOURG DE MEMBREY

■ PHOTOMONTAGE N°34

Données :

h_1 ~ environ 4,2° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

Le rapport h_1/ h_2 est de 0,6, légèrement supérieur au seuil d'alerte de 0,5.
D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :

Les éoliennes du parc en projet sont visibles en arrière-plan de la trame bâtie et végétale qui compose le bourg. Ainsi leur position, en arrière-plan d'une masse arborée, réduit la visibilité des éoliennes. Leur prégnance est atténuée par ce filtre visuel. C'est pourquoi les impacts ont été qualifiés de faible à modéré. L'analyse des photomontages permet donc de nuancer le risque de rupture d'échelle pressenti par l'analyse théorique.

■ PHOTOMONTAGE N°35

Données :

h_1 ~ environ 3,7° d'angle vertical*

** sans prise en compte des masques visuels*

> Concernant le bâti

Le rapport h_1/ h_2 est de 0,8, légèrement supérieur au seuil d'alerte de 0,5.
D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

> Concernant le versant

Le rapport h_1/ h_2 est de 1,9, supérieur au seuil d'alerte de 0,5.
D'après l'analyse théorique, l'effet d'écrasement est sensible depuis ce point de vue.

Analyse :

Depuis ce point de vue, les perceptions sont dégagées et offrent une grande ouverture visuelle. Les éoliennes du parc en projet sont visibles à l'horizon. Bien qu'elles soient prégnantes, elles se tiennent à distance des éléments majeurs de ce panorama (silhouette de l'église et axe de la RD). C'est pourquoi les impacts ont été globalement qualifiés de faibles. L'analyse des photomontages permet donc de nuancer le risque de rupture d'échelle pressenti par l'analyse théorique.

3 . SYNTHÈSE

L'analyse par les photomontages a permis de mettre en évidence l'importance des masques visuels (trame bâtie ou végétation). En effet, ces filtres peuvent limiter ou réduire de façon importante la hauteur apparente pressentie des éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt ainsi que leurs effets d'écrasement ou de surplomb sur les éléments paysagers observés. Bien que les éoliennes puissent être, théoriquement, proche d'un secteur habité ou visibles, en réalité des constructions ou des masses de végétations viennent régulièrement les masquer, partiellement ou totalement. C'est pourquoi, sur de nombreux photomontages étudiés le risque d'effet d'écrasement est nuancé ou jugé négligeable.

Cependant, à une distance d'éloignement inférieur à 2 km, au vu de la hauteur en bout de pale des éoliennes envisagées (230 m) et au vu du relief à proximité (vallée du Vannon et de la Bonde), les effets d'écrasement peuvent être notables sur les structures paysagère ou bâties observées. C'est notamment le cas pour le bourg de Roche, identifié dès les premières études comme sensible.

Bourg	PHM	Distance du point de vue à une éolienne du projet (D)	Altitude du point de vue	Angle apparent théorique et maximal de l'éolienne la plus proche	Risque d'effet d'écrasement d'après les photomontages
Saint-Andoche	n° 28	3,5 km	231,8 m	3,8°	Négligeable
Roche	n°42	2,1 km	229,5 m	6,3°	Notable
	n°43	2,1 km	238 m	6,3°	Notable
	n°44	1,7 km	211,8 m	7,7°	Nuancé
	n°45	1,1 km	230,2 m	12°	Notable
Volon	n°38	3,3 km	227 m	4°	Sensible
Brotte-lès-Ray	n°36	2,7 km	208,1 m	4,9°	Négligeable
Vaite	n°31	2,7 km	229 m	4,9°	Sensible
	n°32	2,7 km	234,2 m	4,9°	Sensible
	n°33	2,3 km	205,6 m	5,7°	Négligeable
Membrey	n°34	3,1 km	229,1 m	4,2°	Négligeable
	n°35	3,6 km	246,1 m	3,7°	Négligeable

Figure 123 : *Tableau récapitulatif du risque d'effet d'écrasement par bourg*

H . Analyse de 15 photomontages tenant compte des parcs en recours proches

1 . Carnet de 15 photomontages intégrant les parcs de la Voie du Tacot 1, 2 et 3

Reprise des photomontages n°6, 8, 23, 24, 25, 26, 31, 34, 35, 37, 38, 39, 42, 43, 45

Les parcs éolien de la Voie du Tacot 1, 2 et 3 sont passés en recours après le dépôt en mars 2023 de la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Roche-et-Raucourt. Ainsi, le carnet de photomontages avait été réalisé sans prendre en compte ces parcs. Quelques photomontages pertinents sont repris ici.

Photomontage n°1 : Perception depuis le sud de Mercey-sur-Saône

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (8km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (9km)

Informations photographie

Identifiant : 6

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905374, 6718259, 220,8

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 16:09

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

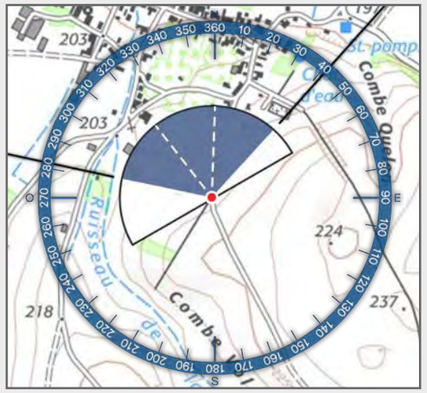

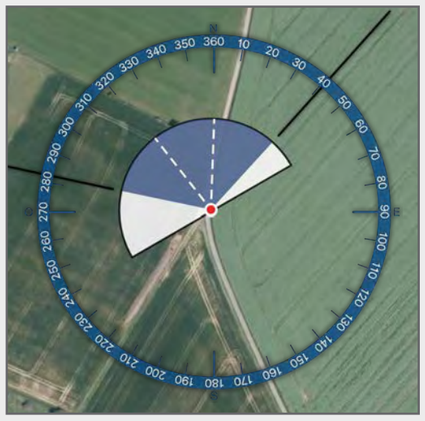

Légende

> Cône de vue

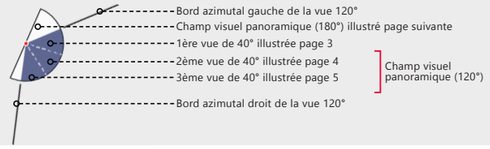

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

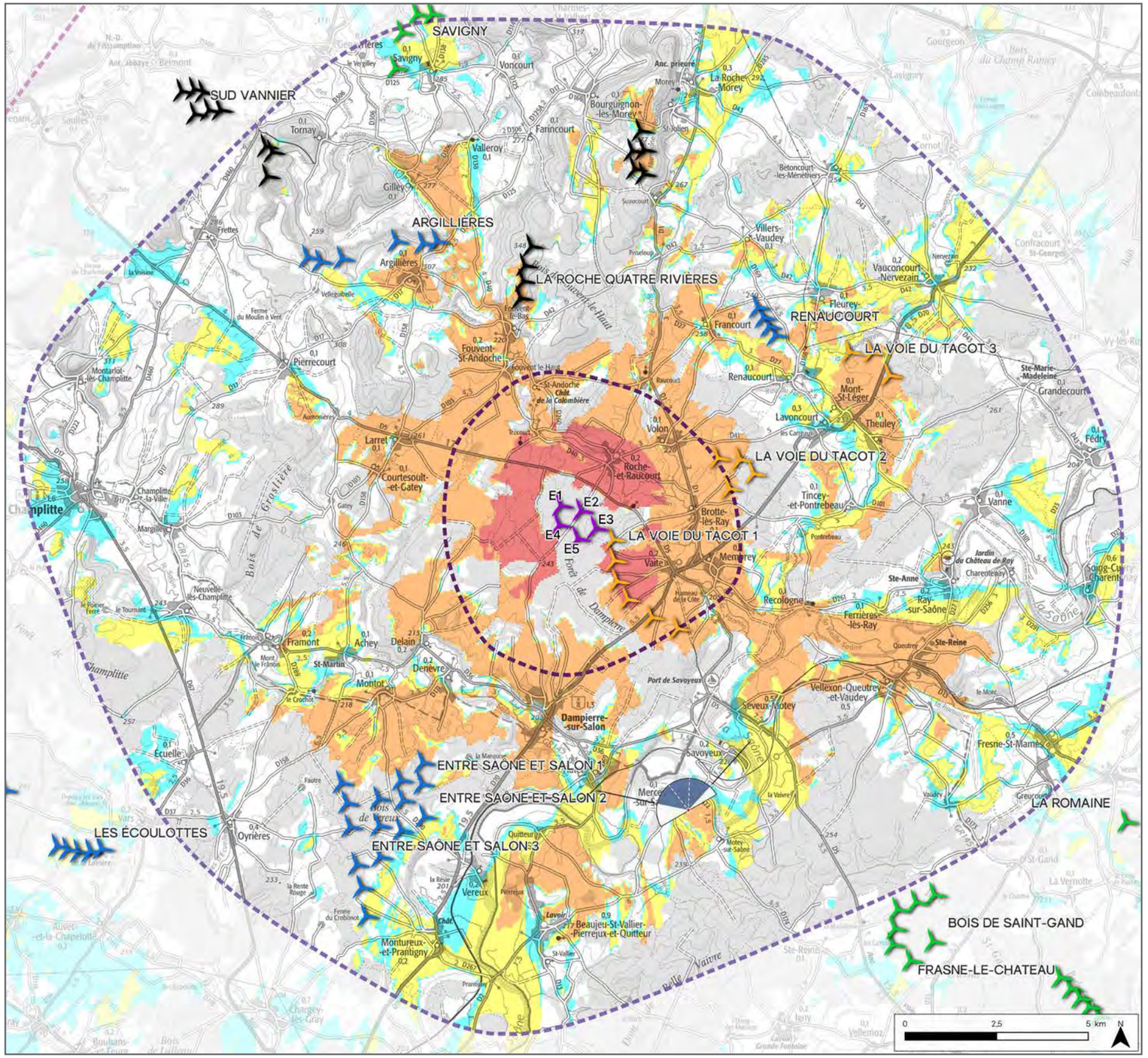

Photomontage n° 1 : Perception depuis le sud de Mercey-sur-Saône

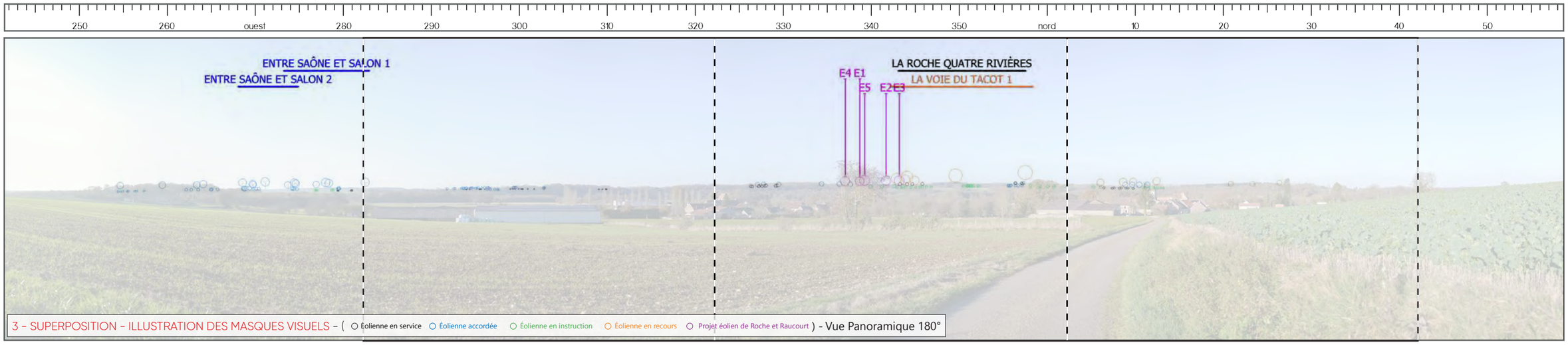

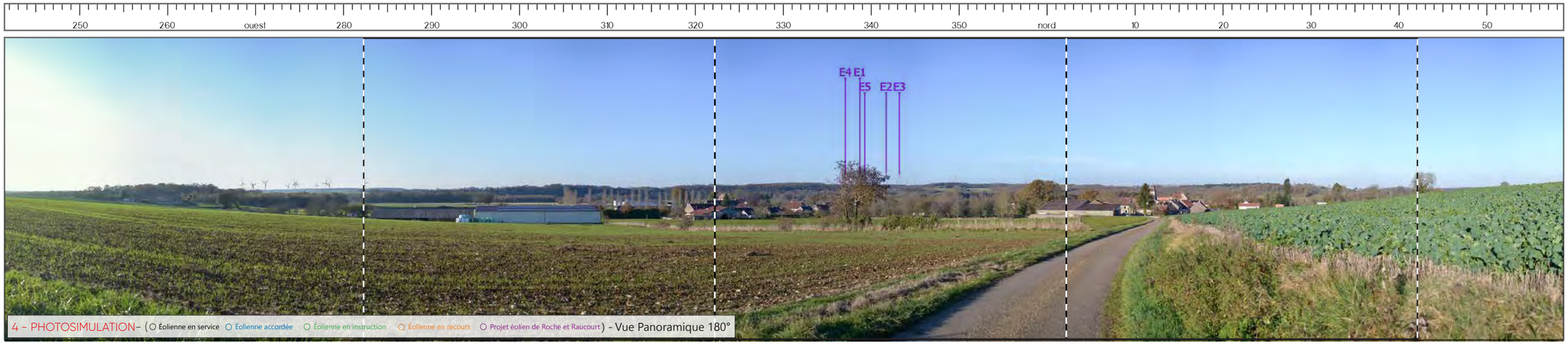

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4 E1

E5 E2 E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon, PE de Renaucourt, PE La Roche Quatre Rivières, PE La Voie du Tacot 1	Le motif éolien est déjà introduit dans ce paysage par le parc de la Roche Quatre Rivières, un renforcement significatif de la présence éolienne est imminent au regard des parcs du contexte autorisés. Le projet s'inscrit aux côtés du parc de la Voie du Tacot 1, les superpositions induites génèrent un effet de densification localisé sur l'horizon.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification			**Faible**			
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Saône	La vue porte dans la vallée de la Saône depuis ce point du coteau sud, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont visibles à l'arrière-plan, tronquées à mi-hauteur par le relief du versant opposé. Le rapport d'échelle entre les éoliennes du projet et la vallée est favorable, leur hauteur apparente est nettement inférieure à celle du versant. Les éoliennes du projet s'inscrivent en covisibilité avec la silhouette de bourg de Mercey-sur-Saône depuis ce point de vue. Un angle important sépare l'église du projet et la prégnance des éoliennes est peu élevée, l'impact dû au phénomène de covisibilité est considéré très faible.	> Modification du paysage observé		**Très faible**				
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette de Mercey-sur-Saône		> Modification du paysage quotidien > Phénomène de covisibilité		**Très faible**				

Photomontage n°2 : Perception depuis le pont de la RD 27 sur la Saône

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (9,9km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (11km)

Informations photographie

Identifiant : 8

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 912423, 6723355, 203,4

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 12:04

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

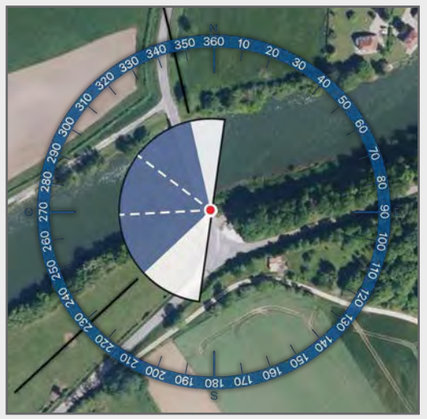

Légende

> Cône de vue

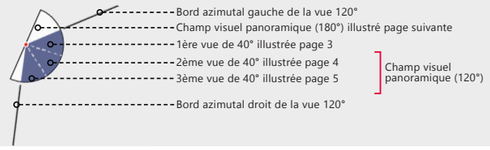

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

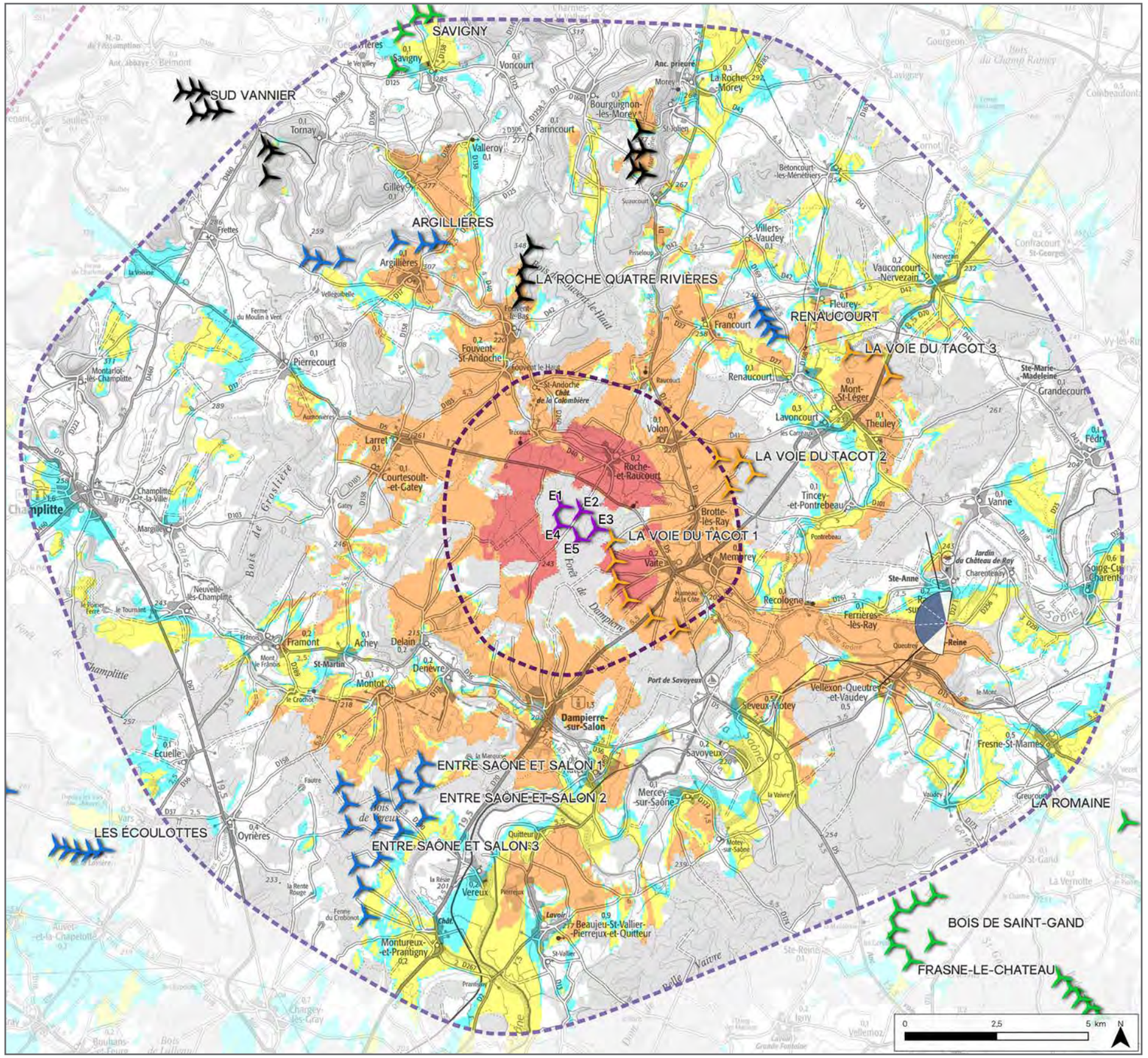

Photomontage n° 2 : Perception depuis le pont de la RD 27 sur la Saône

2– SITUATION EXISTANTE– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

190 200 210 220 230 240 250 260 ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord

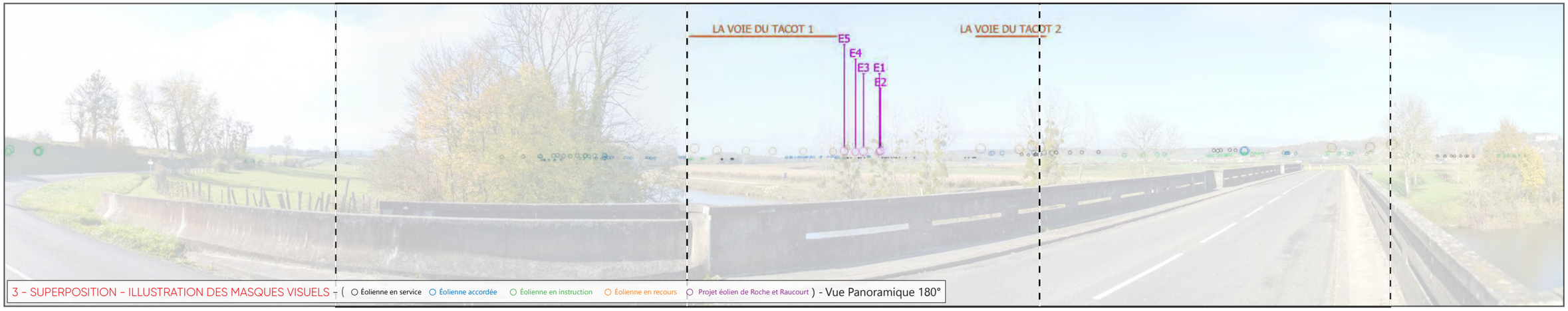

3 – SUPERPOSITION – ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS – (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

190 200 210 220 230 240 250 260 ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord

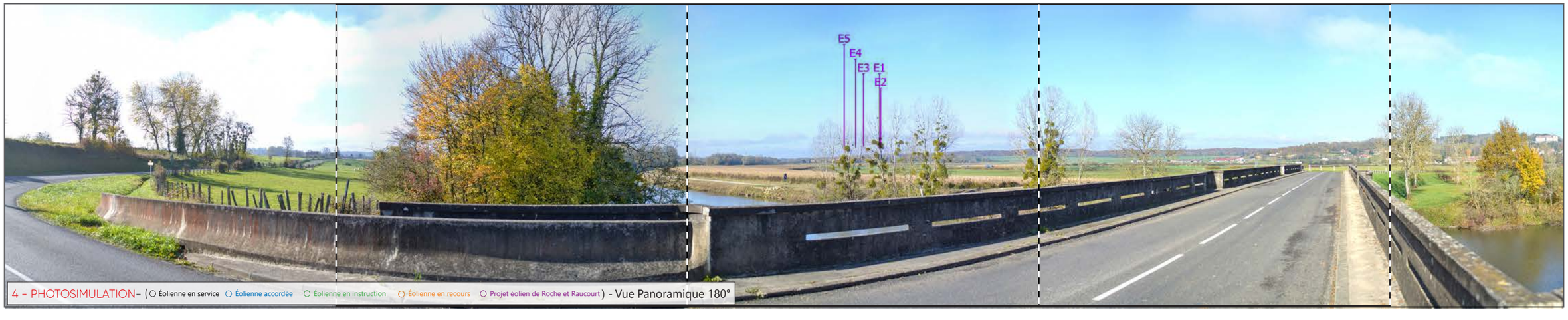

4 – PHOTOSIMULATION– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E4
E3
E1
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1 et 2	Le motif éolien n'est pas introduit dans le paysage perçu en fond de vallée à ce jour, toutefois les parcs en recours de la Voie du Tacot 1 et 2 sont visibles en addition du projet. Les éoliennes du projet présentent des dimensions apparentes similaires à celles du contexte, et s'insèrent dans la continuité du parc de la Voie du Tacot 1. L'alignement formé par l'ensemble est lisible, malgré les chevauchements inter-éoliennes du projet. Le projet participe à l'insertion du motif éolien dans le paysage de la vallée et génère un effet d'étalement à l'horizon.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Saône	Lors du franchissement de la Saône par le pont de la RD 27 en direction de Ray-sur-Saône, le projet de Roche-et-Raucourt apparaît à l'arrière-plan du versant ouest de la vallée. Les éoliennes du projet sont tronquées et leur hauteur apparente est inférieure à l'amplitude du relief, le rapport d'échelle vis-à-vis de la vallée est favorable. La perception du projet est limitée depuis la voie verte Rive de Saône, dont l'itinéraire emprunte ce pont. Un point d'appel visuel lointain est généré par les éoliennes du projet, toutefois la modification du paysage traversé est peu importante.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	Voie verte Rive de Saône, RD 27		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité SPR de Ray-sur Saône	Le village de Ray-sur-Saône est protégé par un SPR s'étendant jusqu'à la rive face au point de vue, son château constitue un édifice emblématique du territoire. La silhouette de Ray-sur-Saône est visible sur le coteau opposé de la vallée, en covisibilité indirecte avec le projet. Le château est positionné à plus de 60° du projet et n'est donc pas considéré dans la covisibilité. L'angle séparant le projet de la silhouette du village de Ray-sur-Saône étant important, le phénomène de covisibilité indirect entre les deux éléments est très réduit depuis ce point de vue.	> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°3 : Perception en frange est de Dampierre-sur-Salon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (4,7km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (5,6km)

Informations photographie

Identifiant : 23

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 901989, 6720958, 237,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 15:31

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

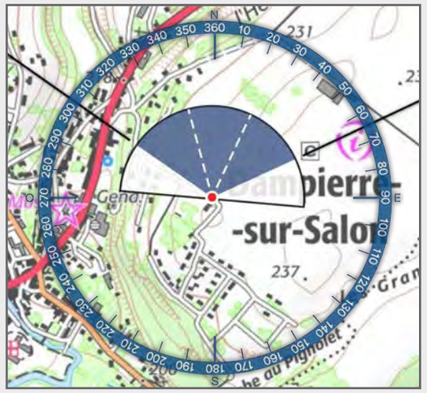

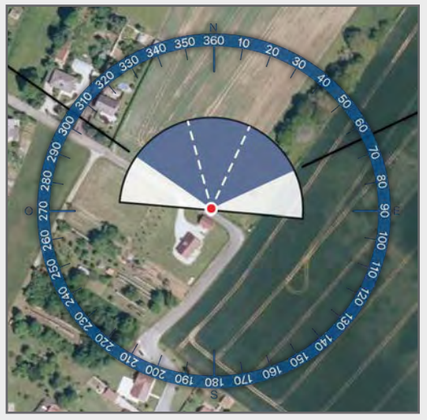

Légende

> Cône de vue

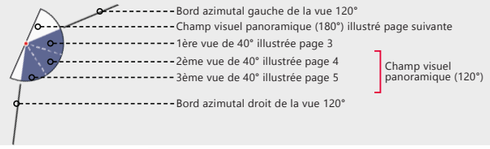

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

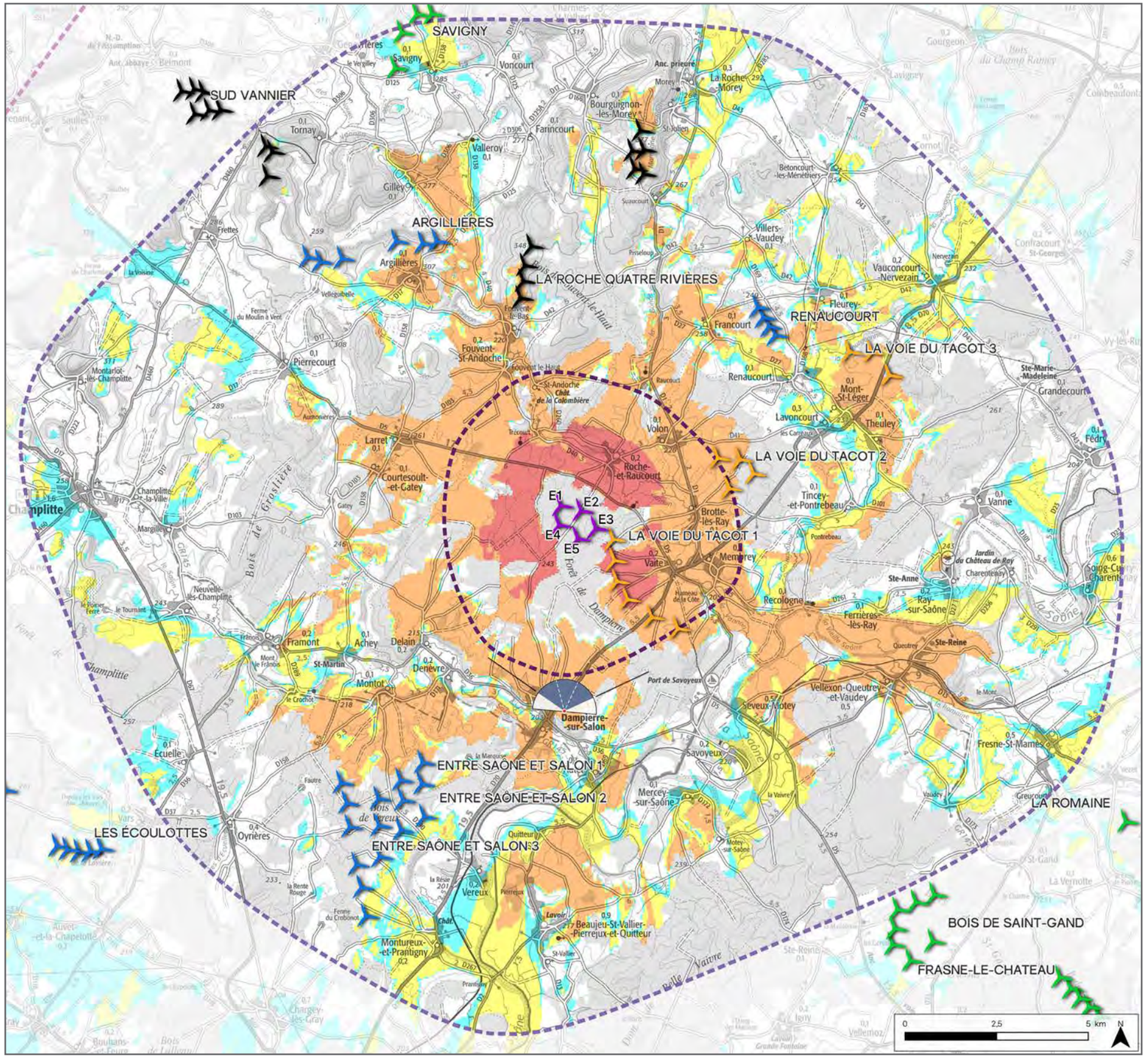

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

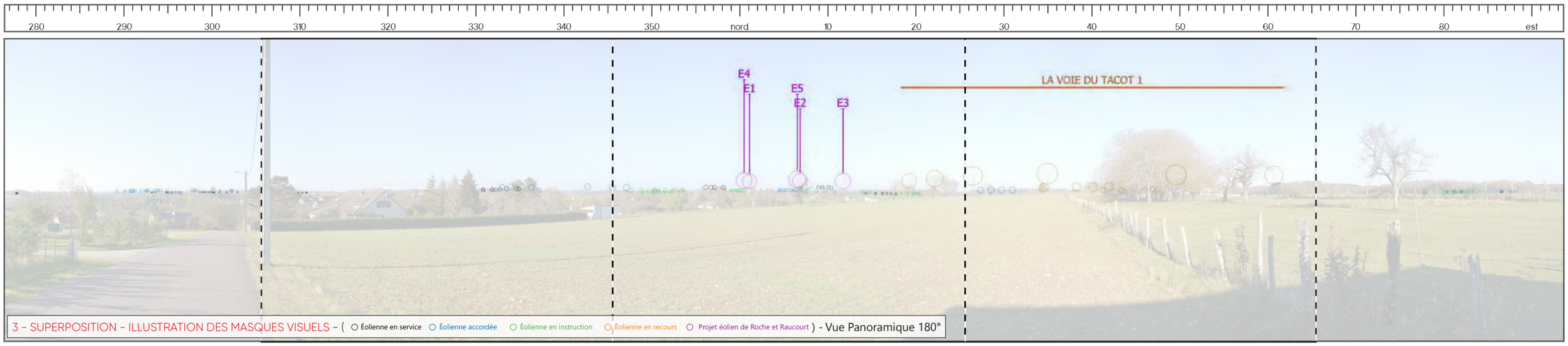
280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est
E4
E1
E5
E2
E3
LA VOIE DU TACOT 1
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

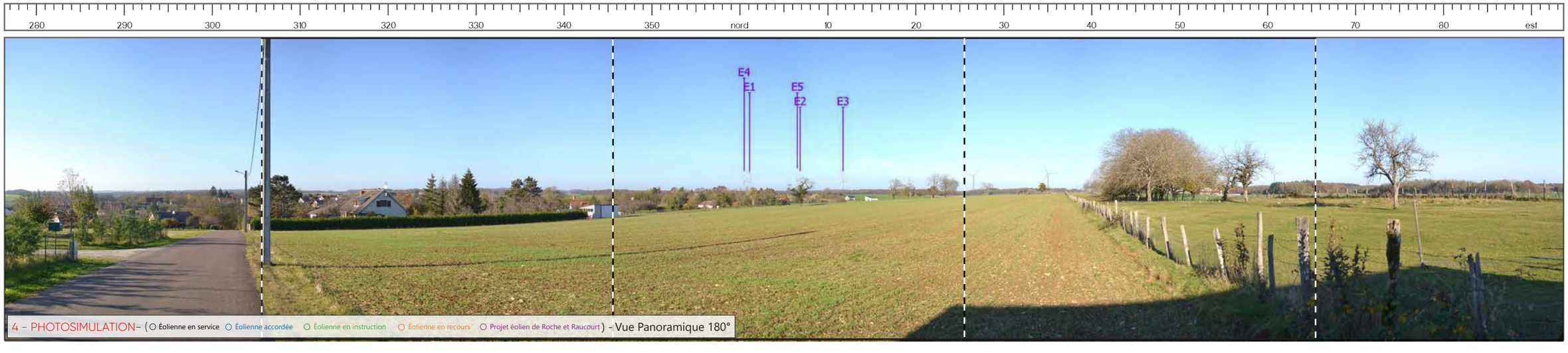
280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est
E4
E1
E5
E2
E3
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4
E1
E5
E2
E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1	Le parc en recours de la Voie du Tacot 1 est disposé selon un alignement à l'horizon, les dimensions apparentes des éoliennes du projet sont légèrement inférieures à celles du parc du contexte. L'insertion du projet dans le prolongement du parc du contexte renforce le motif éolien dans le paysage et étend son emprise sur l'horizon. Les deux parcs composent un alignement lisible à l'arrière-plan, l'ensemble est cohérent malgré les chevauchements inter-éoliennes du projet.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE d'Argillières, PE La Roche Quatre Rivières	Depuis ce point haut en frange est de Dampierre-sur-Salon, la vue est dégagée et le projet est visible à l'arrière-plan des boisement sur le plateau. Le motif éolien est déjà introduit dans ce paysage, toutefois les parcs du contexte présente des dimensions apparentes inférieures à celles du projet. Au regard de l'ouverture des vues, la prégnance du projet de Roche-et-Raucourt est peu élevée dans le paysage. Le phénomène de visibilité depuis l'habitat concerne seulement ce secteur en marge du bourg en direction du nord, l'impact est par conséquent jugé faible.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange est Dampierre-sur-Salon		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°4 : Perception depuis les rives de Saône à Recologne

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (5,9km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (7km)

Informations photographie

Identifiant : 24

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 908326, 6723757, 199

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 12:27

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

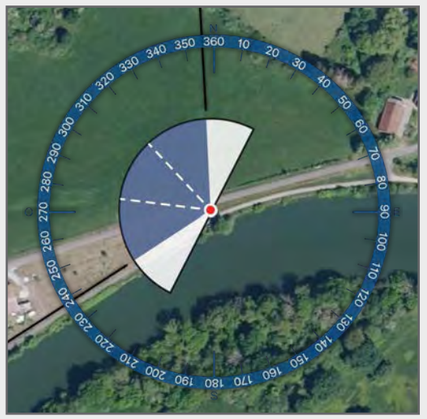

Légende

> Cône de vue

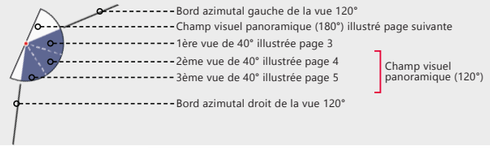

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

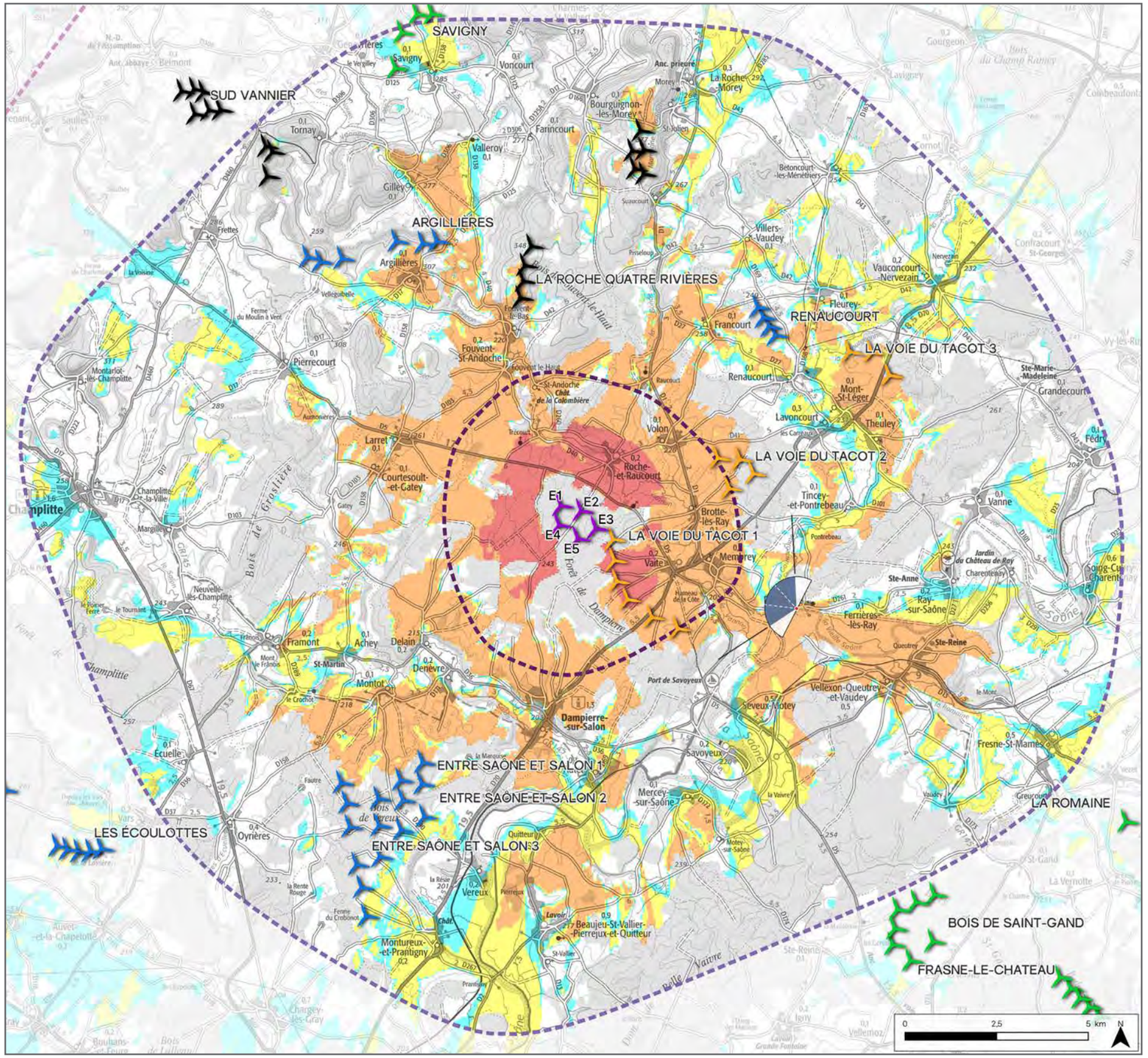

Photomontage n° 4 : Perception depuis les rives de Saône à Recologne

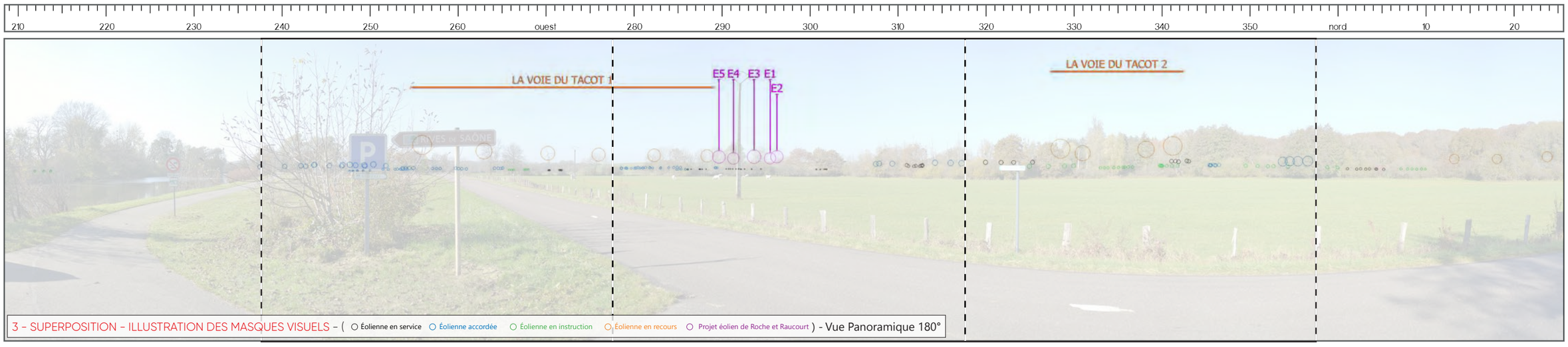

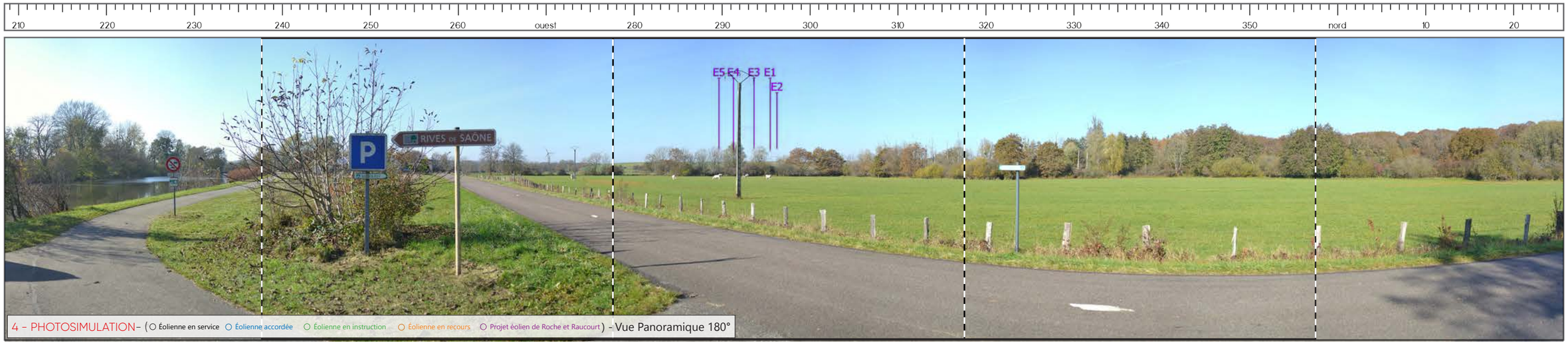

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E4
E3
E1
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1	Le parc en recours de la Voie du Tacot 1 est visible à l'horizon, selon un alignement. Le projet s'inscrit dans le prolongement de l'alignement formé par le parc du contexte, avec des dimensions apparentes comparables. Le projet est peu visible et s'intègre aux côtés du parc en recours, les effets cumulés sont très limités.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Saône	Depuis ce point en fond de vallée de la Saône, le motif éolien n'est pas introduit à l'état initial. Les éoliennes du projet sont partiellement visibles à l'arrière-plan du relief en empruntant la RD 261, en sortie ouest du village de Recologne. Le projet est également perceptible sur cette section de la voie verte Rives de Saône. La hauteur apparente des éoliennes est inférieure à la végétation, la prégnance du projet est très limitée dans le paysage de vallée.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	Voie verte Rives de Saône, RD 261		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie ouest Recologne		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°5 : Perception depuis la route communale entre Francourt et Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (4,6km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (5,3km)

Informations photographie

Identifiant : 25

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904650, 6730440, 239,8

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:40

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

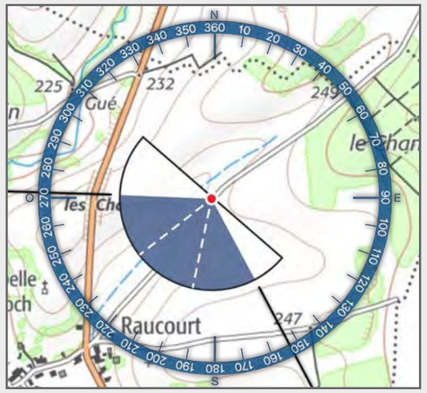

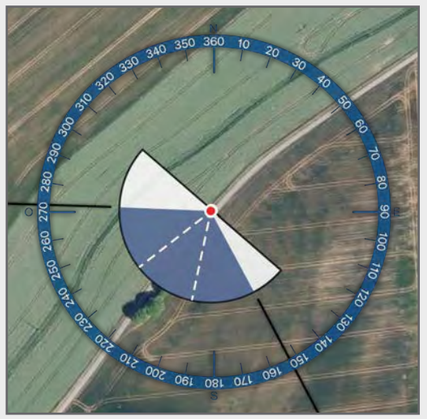

Légende

> Cône de vue

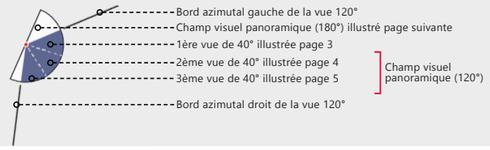

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

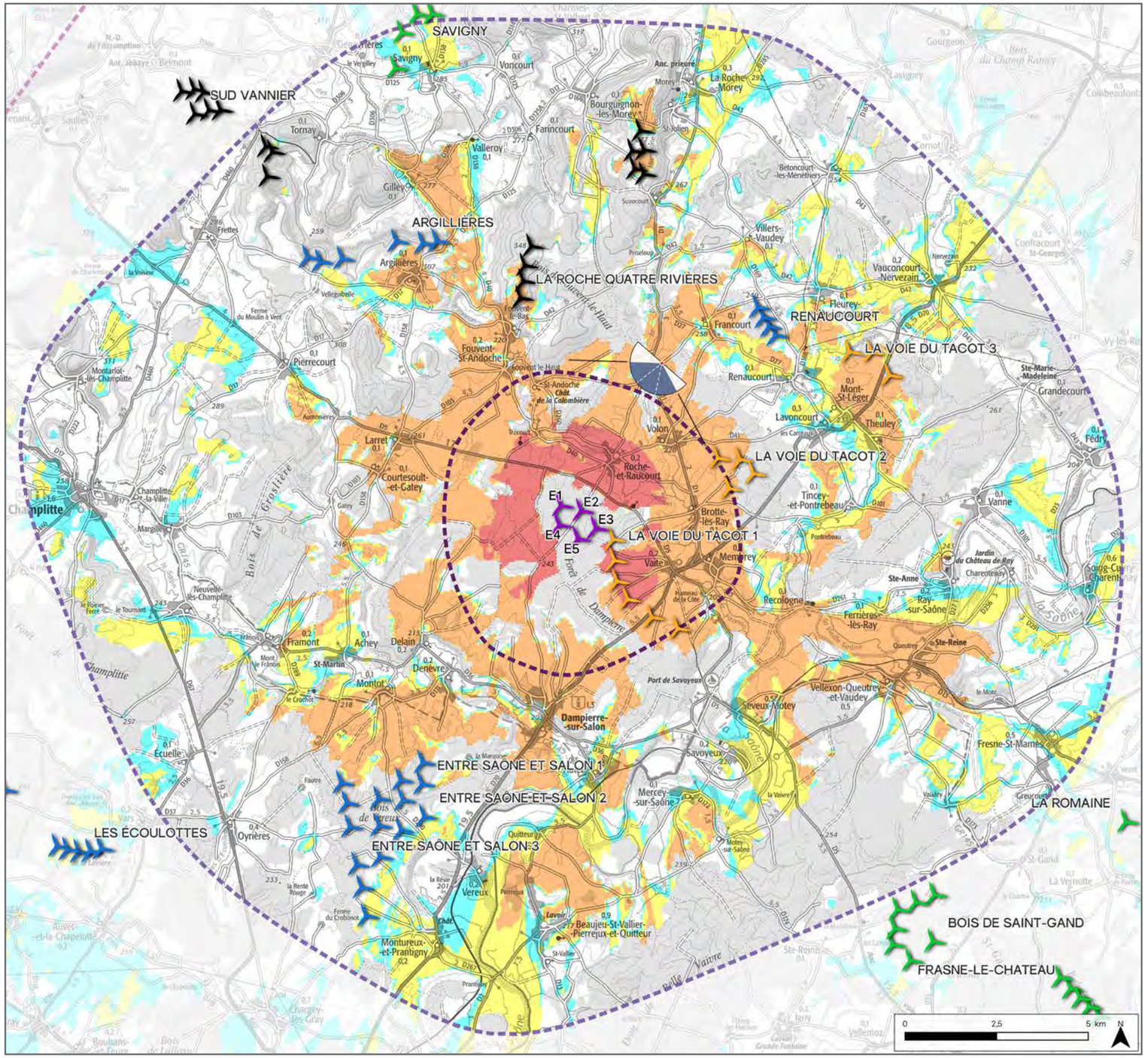

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

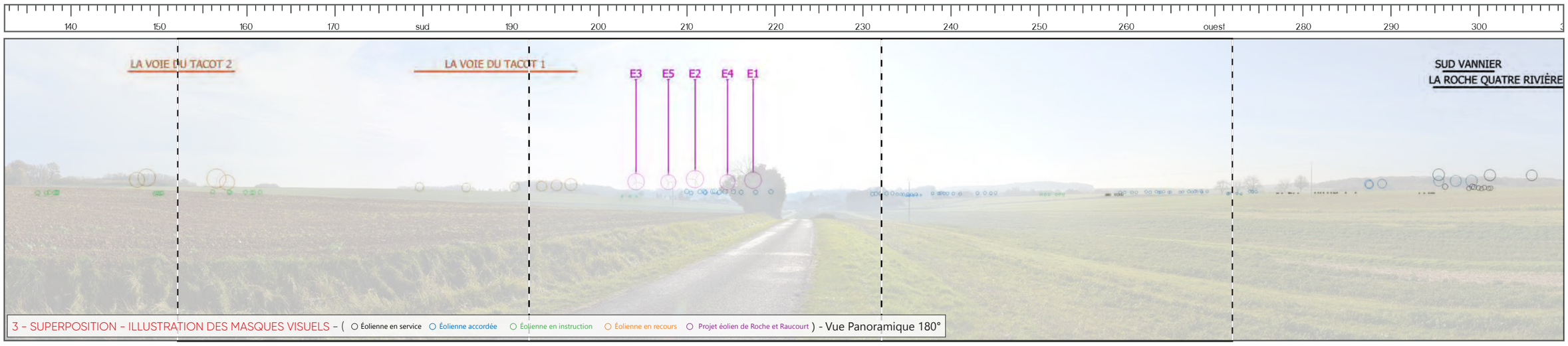
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
LA VOIE DU TACOT 2
LA VOIE DU TACOT 1
E3
E5
E2
E4
E1
SUD VANNIER
LA ROCHE QUATRE RIVIÈRE
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

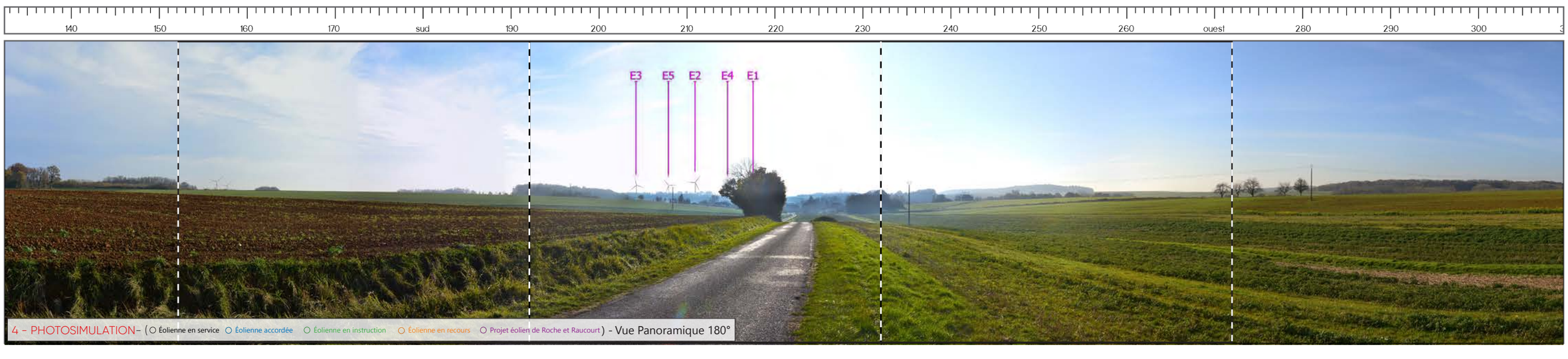
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
E3
E5
E2
E4
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1 et 2	Les parcs en recours de la Voie du Tacot 1 et 2 sont partiellement visibles à l'horizon, la prégnance du projet étant supérieure. L'alignement formé par le projet est cohérent vis-à-vis de celui du parc de la Voie du Tacot 1 et le projet interagit peu avec les parcs du contexte, les effets cumulés sont très limités.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Bonde	Au nord-est du village de Raucourt (commune de Roche-et-Raucourt), le relief décline vers la vallée de la Bonde et la silhouette du village est visible. Les éoliennes du projet s'inscrivent à l'arrière-plan du versant opposé de la vallée et forment un alignement. La hauteur apparente des éoliennes est significative, toutefois il n'y a pas d'effet de surplomb constaté sur la vallée. Le projet entre en covisibilité avec la silhouette du village et pourra attirer l'attention au détriment du bourg et son clocher. Il s'agit toutefois d'une perception depuis une route communale peu fréquentée.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Raucourt		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°6 : Perception depuis la RD 1 au nord de Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (4,5km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (5,2km)

Informations photographie

Identifiant : 26

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904344, 6730459, 242,3

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:50

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

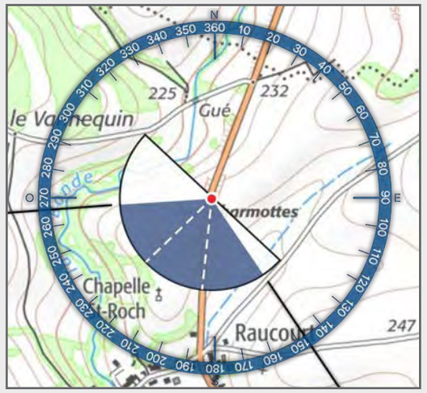

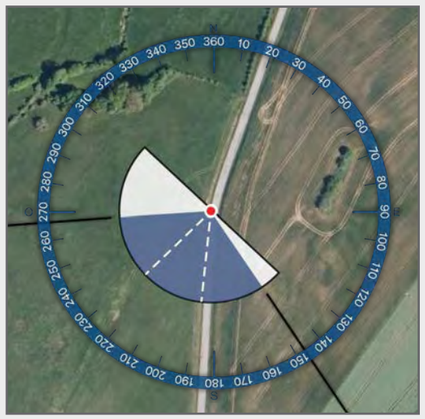

Légende

> Cône de vue

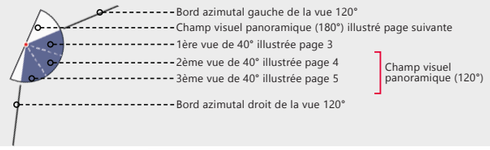

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

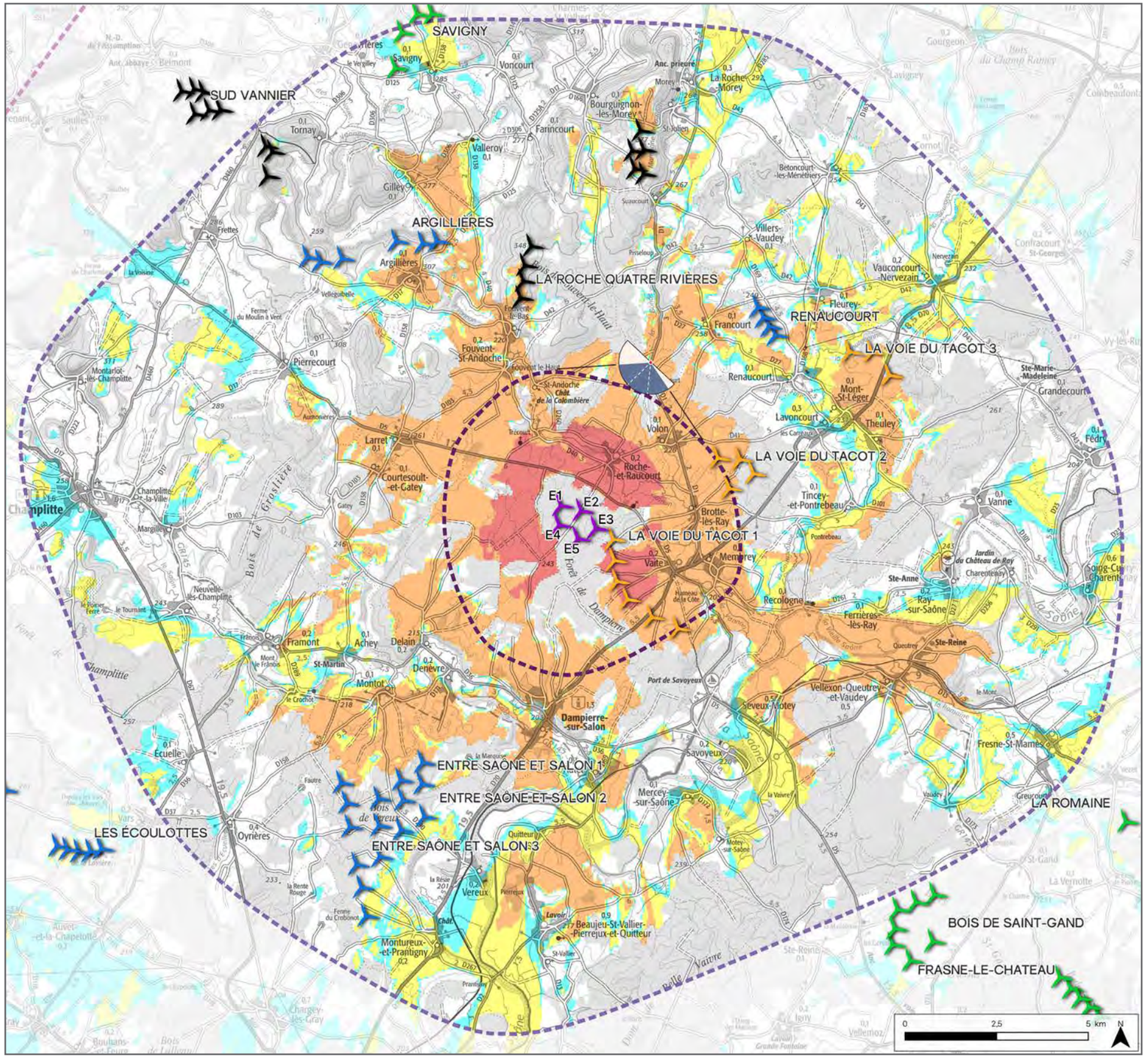

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

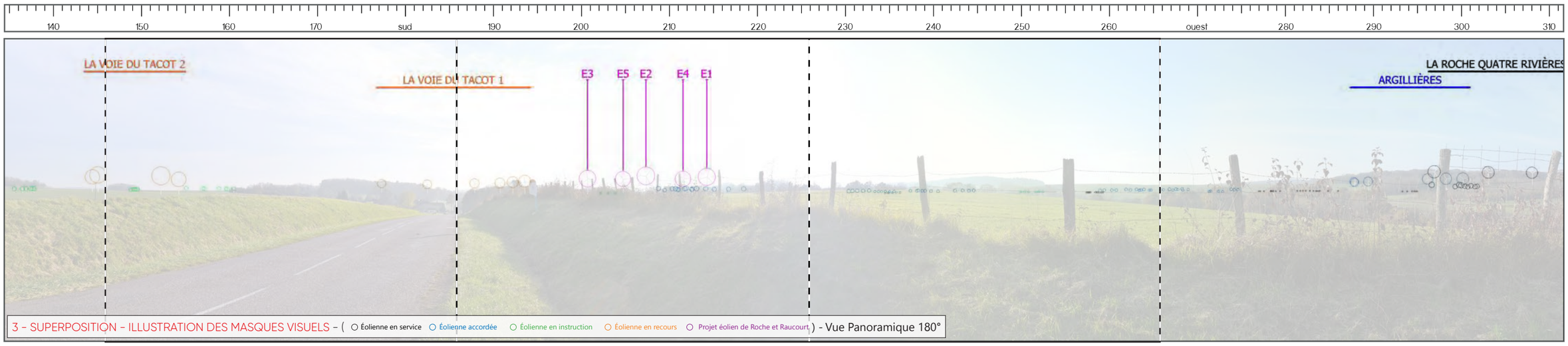
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
LA VOIE DU TACOT 2
LA VOIE DU TACOT 1
E3
E5
E2
E4
E1
LA ROCHE QUATRE RIVIÈRES
ARGILLIÈRES
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

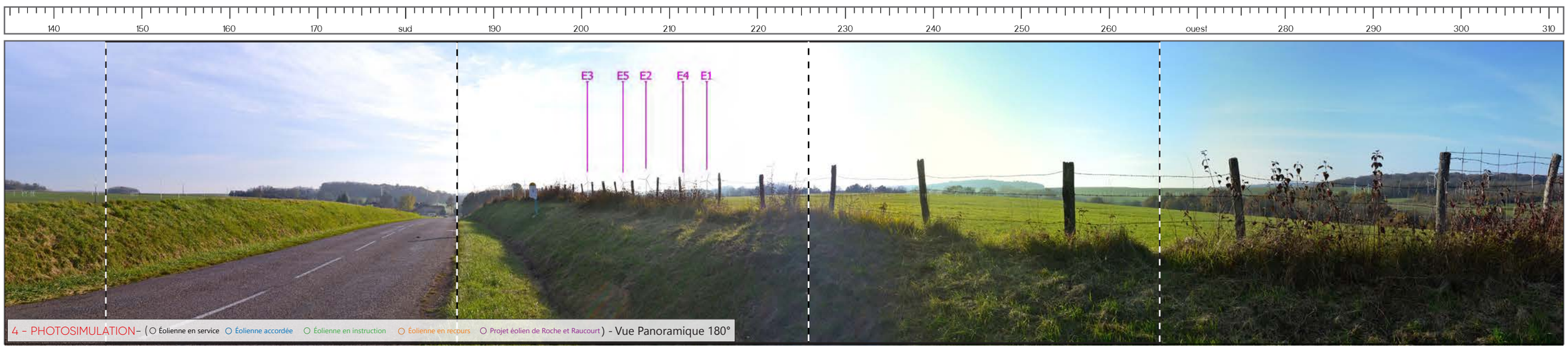
140
150
160
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
E3
E5
E2
E4
E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

D1
6

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1 et 2	En considérant le parc en recours de la Voie du Tacot 1, le projet poursuit l'alignement formé et participe à l'effet d'étalement sur l'horizon du motif éolien. Les dimensions apparentes des éoliennes du projet sont supérieures à celles des éoliennes du contexte, l'insertion du projet renforce la présence éolienne dans le paysage. Le parc en recours de la Voie du Tacot 2 n'entretient pas d'interaction particulière avec le projet.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Bonde	À ce niveau de la RD 1 menant à Raucourt sur le coteau est de la vallée de la Bonde, la vue est contrainte par le talus bordant la voie. Les éoliennes du projet apparaissent en covisibilité indirecte avec la silhouette du village, positionnée de l'autre côté de la voie. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le dénivelé est équilibré, l'incidence sur la perception de la vallée est peu important. Au regard de la prégnance des éoliennes du projet, la modification du paysage traversé est faible.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 1		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Raucourt		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°7 : Perception depuis la RD 70 au sud de Vaite

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,7km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (3,8km)

Informations photographie

Identifiant : 31

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904690, 6723988, 229

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 13:23

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

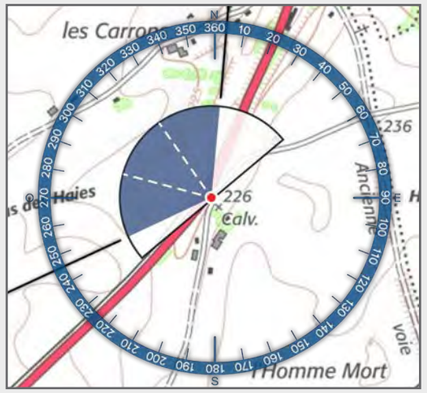

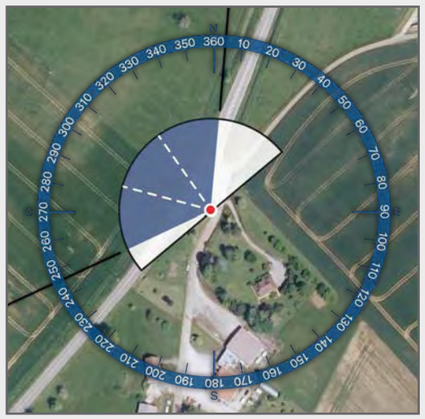

Légende

> Cône de vue

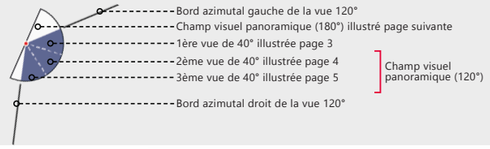

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

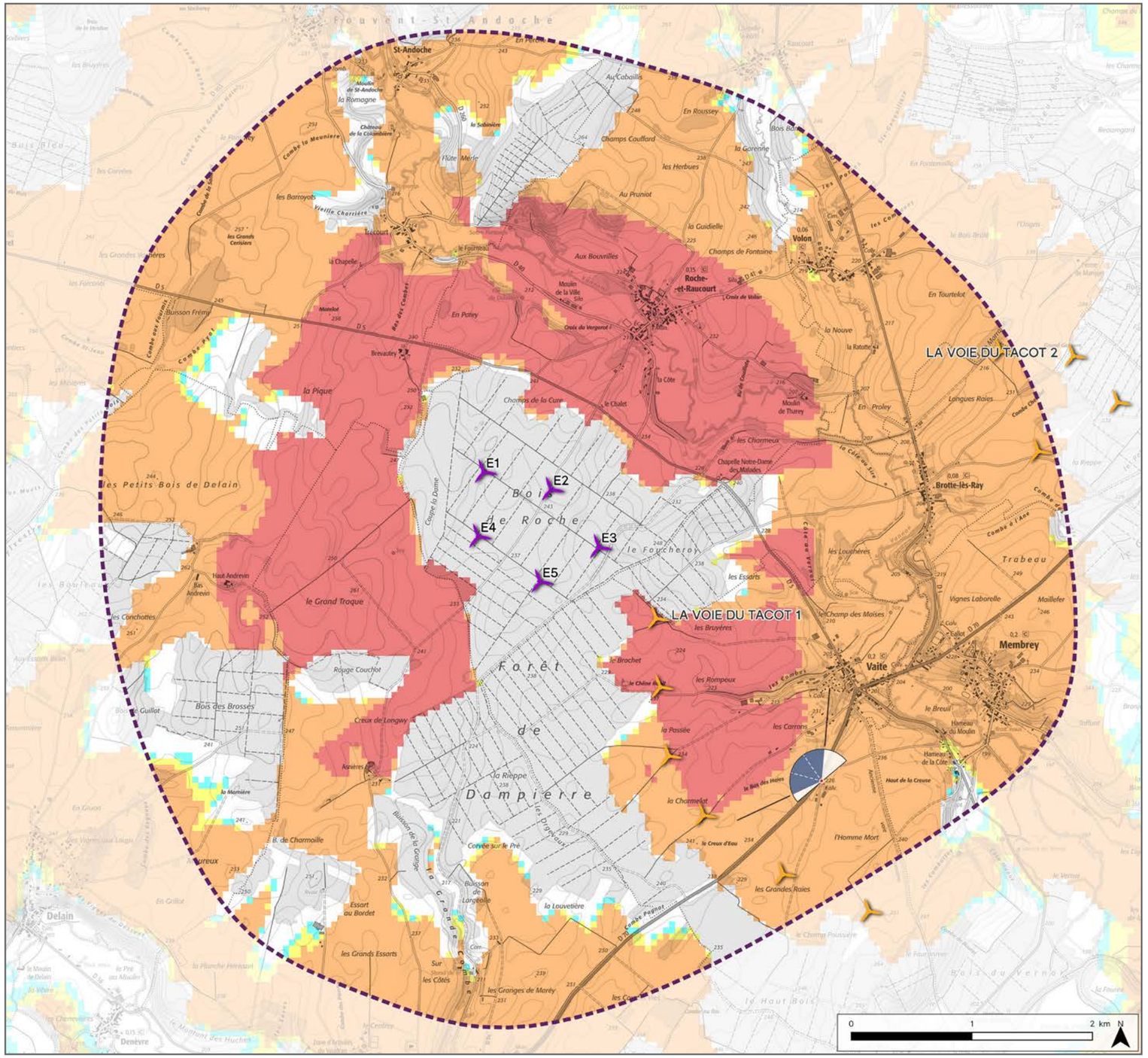

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

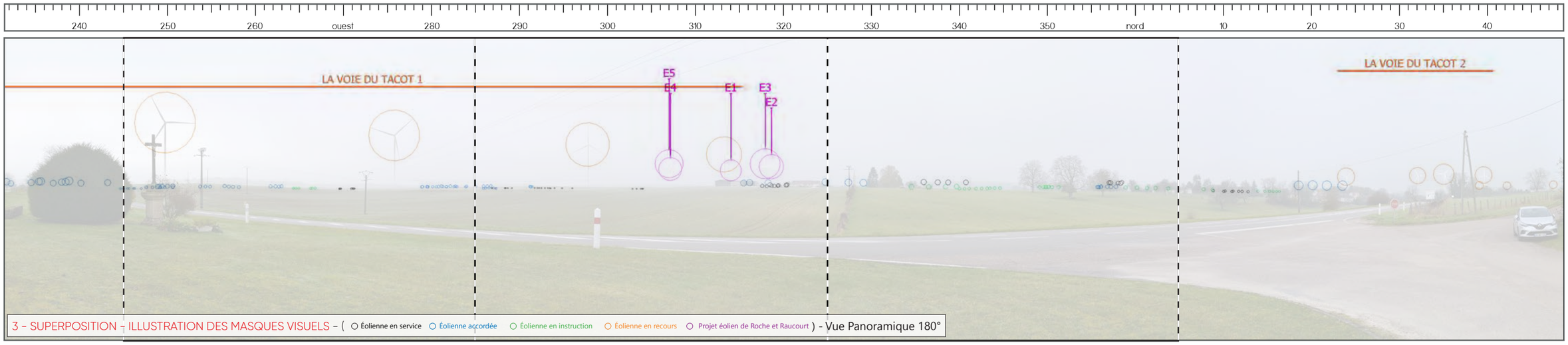

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

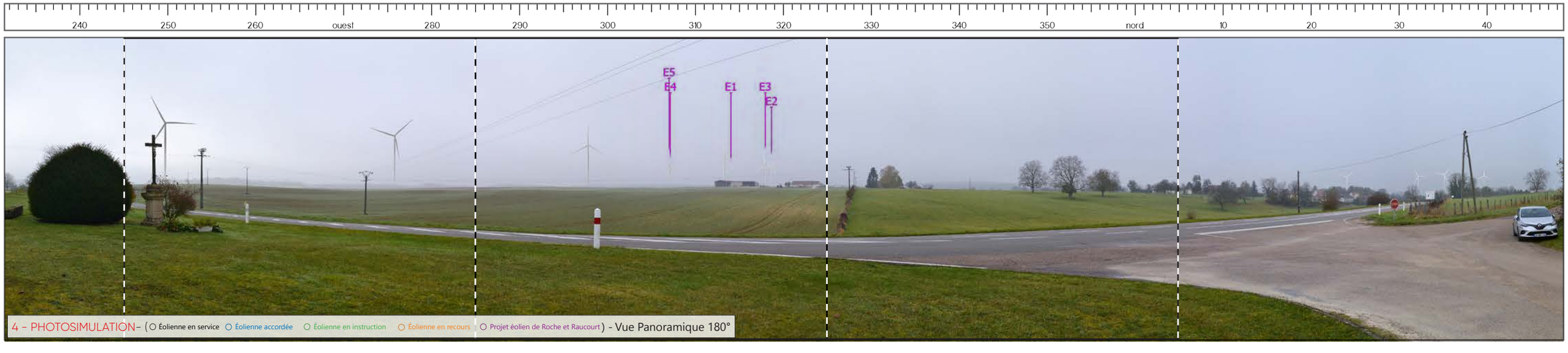

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E4
E1
E3
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de Renaucourt, PE d'Argillières, PE La Voie du Tacot 1 et 2	Le parc en recours de la Voie du Tacot 1 est disposé selon un alignement au second plan, les dimensions apparentes des éoliennes du projet sont inférieures à celles des parcs en service ou déjà accordés. Le projet s'inscrit en superposition avec le parc en recours de la Voie du Tacot 1, ce qui crée un effet de densification. L'insertion du projet au niveau du parc du contexte limite l'étalement sur l'horizon du motif éolien. Les parcs du contexte présents en direction de la vallée n'entretiennent pas d'interaction particulière avec le projet.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification			**Faible**			
Perception depuis les axes de communication	RD 70	Le paysage est ouvert depuis ce secteur du plateau agricole, les éoliennes du projet sont visibles et présentent des chevauchements. La prégnance des éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt est significative, avec des dimensions apparentes supérieures à celles des éléments du paysage. Ce type de paysage de plateau cultivé aux grandes dimensions est toutefois adapté au motif éolien. En circulant sur la RD 70, les éoliennes du projet génèrent des points d'appels visuels et attirent le regard dans le paysage traversé. Une incidence notable sur le paysage quotidien est également relevée pour l'habitat isolé à proximité.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel			**Faible**			
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Habitat isolé de la ZA de Vaite		> Modification du paysage quotidien				**Modéré**		

Photomontage n°8 : Perception en frange ouest de Membrey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (3,1km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (4,2km)

Informations photographie

Identifiant : 34

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905781, 6725058, 229,1

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 14:57

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

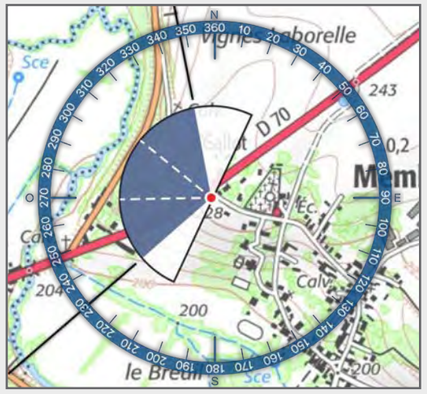

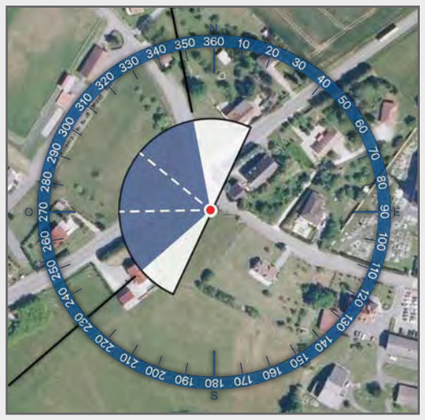

Légende

> Cône de vue

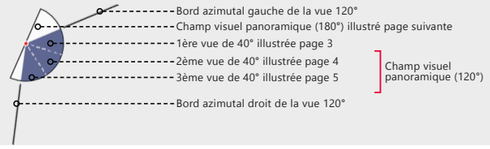

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

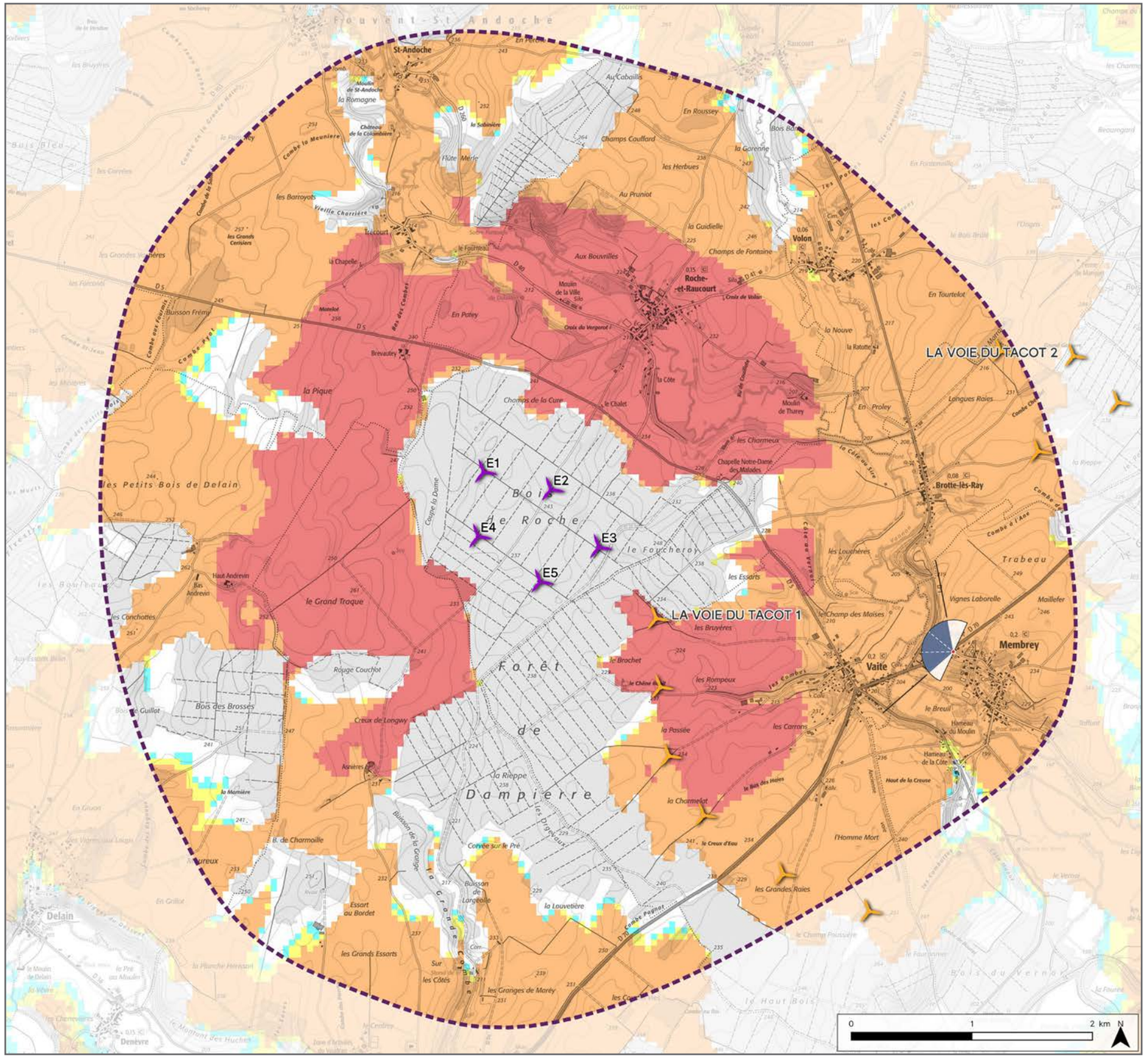

Photomontage n° 8 : Perception en frange ouest de Membrey

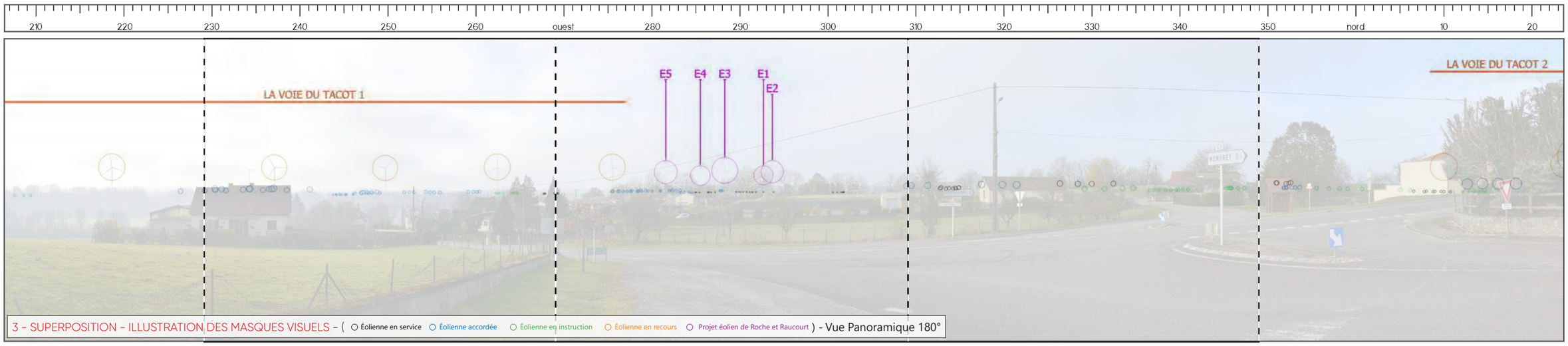

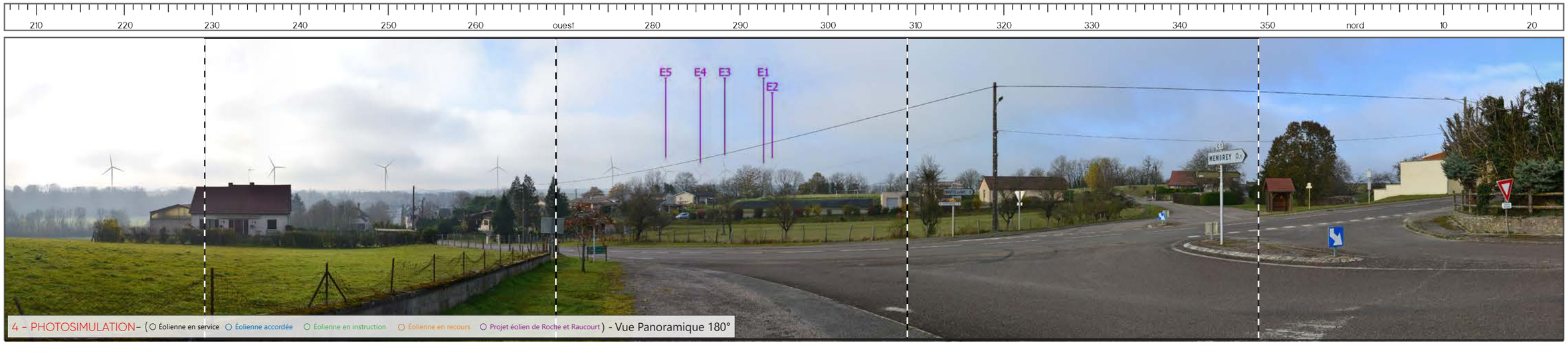

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5 E4 E3 E1 E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1	Le parc en recours de la Voie du Tacot 1 est disposé selon un alignement parallèle à la vallée, les dimensions apparentes des éoliennes du projet sont légèrement inférieures à celles des parcs du contexte accordés ou en service. L'insertion du projet dans la continuité de l'alignement formé renforce le motif éolien dans le paysage et étend son emprise sur l'horizon. Les trois parcs composent un alignement lisible à l'arrière-plan de la vallée, l'ensemble est cohérent par rapport aux lignes de force du relief.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Depuis le coteau est de la vallée du Vannon à ce niveau de la RD 70, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt sont visibles filtrées par la végétation. Les dimensions apparentes élevées des éoliennes sont atténuées par la présence de masques visuels, le rapport d'échelle vis-à-vis du relief de la vallée reste équilibré. La prégnance des éoliennes dans le paysage traversé est limité sur cette section de la RD 70, l'incidence sur l'habitat en frange ouest de Membrey est toutefois notable.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 70		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange ouest Membrey		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°9 : Perception depuis la RD 70 au nord de Membrey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (3,6km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (4,6km)

Informations photographie

Identifiant : 35

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 906384, 6725549, 246,1

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:04

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

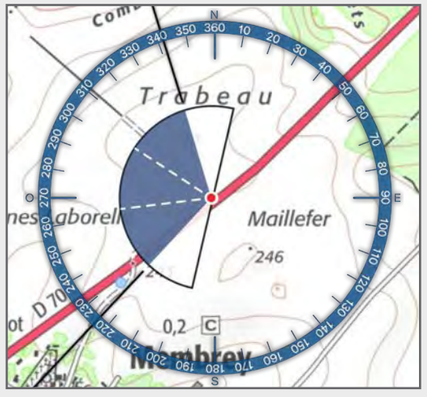

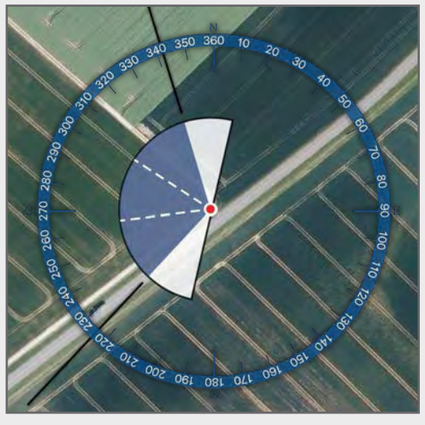

Légende

> Cône de vue

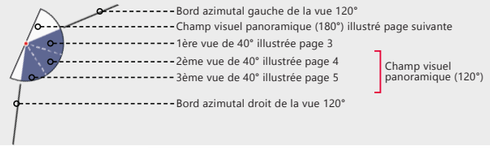

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

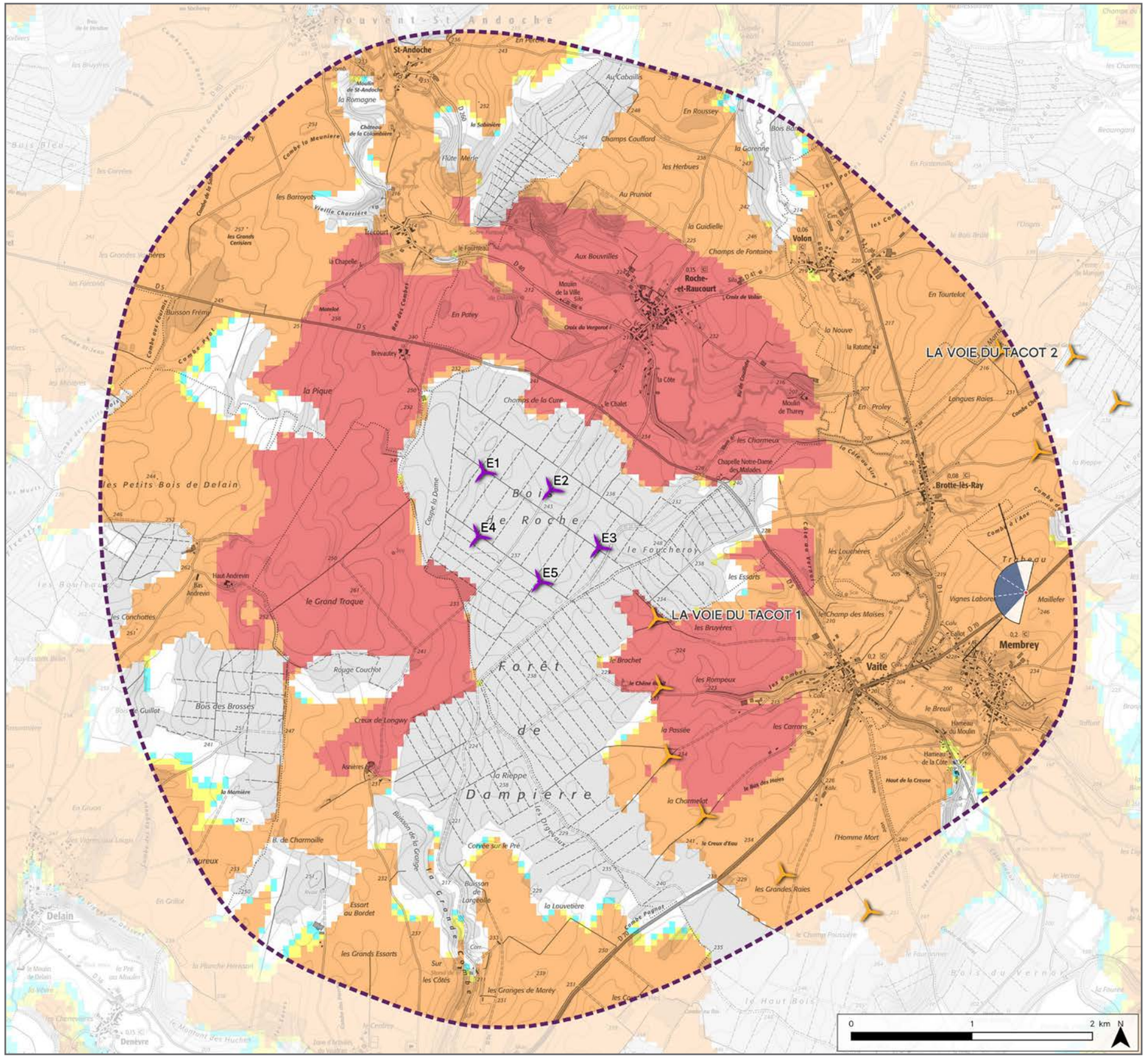

Photomontage n° 9 : Perception depuis la RD 70 au nord de Membrey

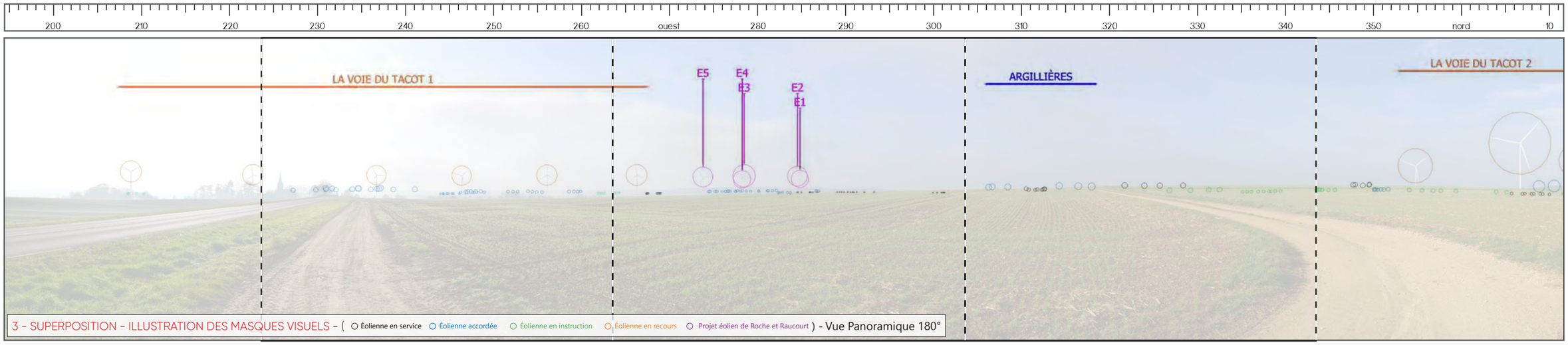

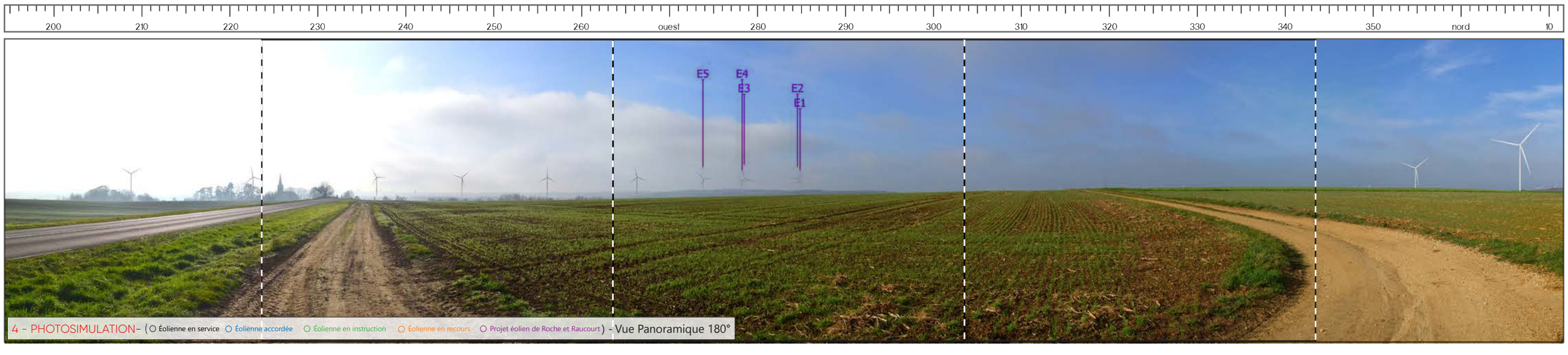

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5

E4

E3

E2

E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1	Le motif éolien est principalement représenté par le parc en recours de la Voie du Tacot 1, dont les dimensions apparentes sont équivalentes à celles du projet. Plusieurs parcs autorisés sont également présents à l'horizon. L'insertion du projet dans le prolongement des parcs du contexte renforce le motif éolien dans le paysage et étend son emprise sur l'horizon. Les trois parcs forment un alignement lisible à l'arrière-plan de la vallée malgré les chevauchements inter-éoliennes du projet, l'ensemble est cohérent par rapport aux lignes de force du relief.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon						
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Le point de vue est positionné sur le plateau à l'est de la vallée du Vannon. La hauteur apparente des éoliennes du projet est notable, toutefois la lecture du relief de la vallée n'est pas perturbée et il n'y a pas d'effet de surplomb constaté. L'emprise du projet est relativement restreinte au regard de l'ouverture générale du paysage, mais pourra générer un point d'appel visuel depuis la RD 70. Le projet de Roche-et-Raucourt entre en covisibilité avec la silhouette du village de Membrey, indiquée par son église. Le bourg est toutefois masqué par le relief et l'angle séparant le projet de l'édifice est important (environ 48°). Il n'y a par conséquent pas de risque de concurrence visuelle et l'incidence de la covisibilité est limitée.	> Modification du paysage observé						
Perception depuis les axes de communication	RD 70		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel						
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Membrey		>Phénomène de covisibilité						

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,8km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (3,7km)

Informations photographie

Identifiant : 37

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905308, 6727307, 229,3

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:19

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

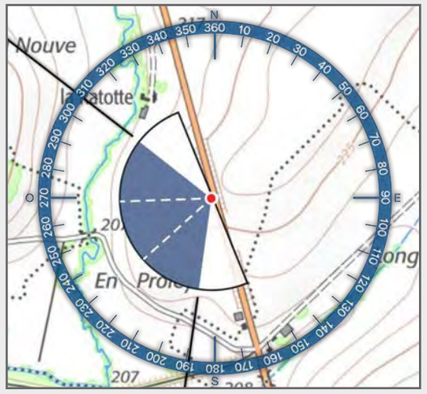

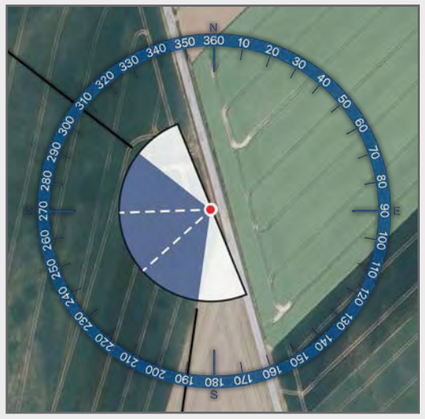

Légende

> Cône de vue

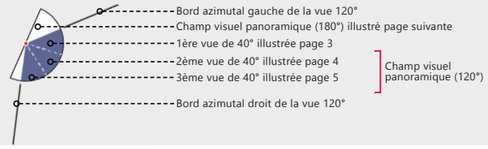

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

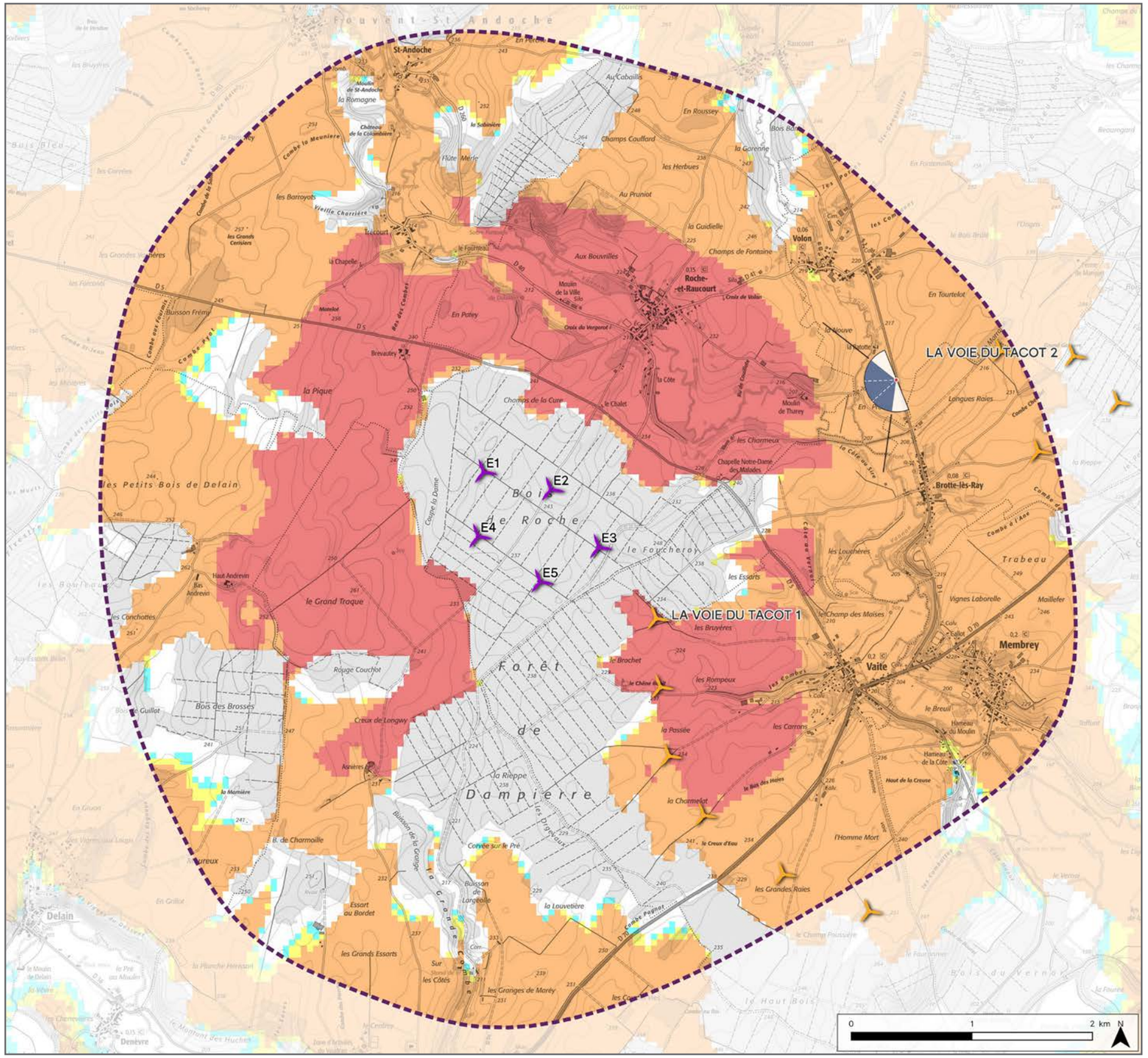

2– SITUATION EXISTANTE– (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

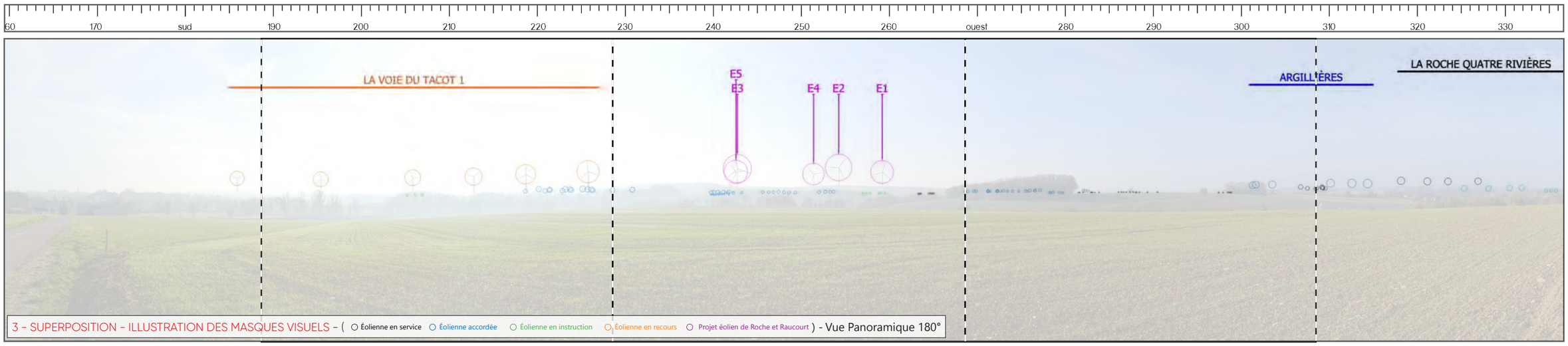
60
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
LA VOIE DU TACOT 1
E5
E3
E4
E2
E1
ARGILLIÈRES
LA ROCHE QUATRE RIVIÈRES
3 – SUPERPOSITION – ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS – (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

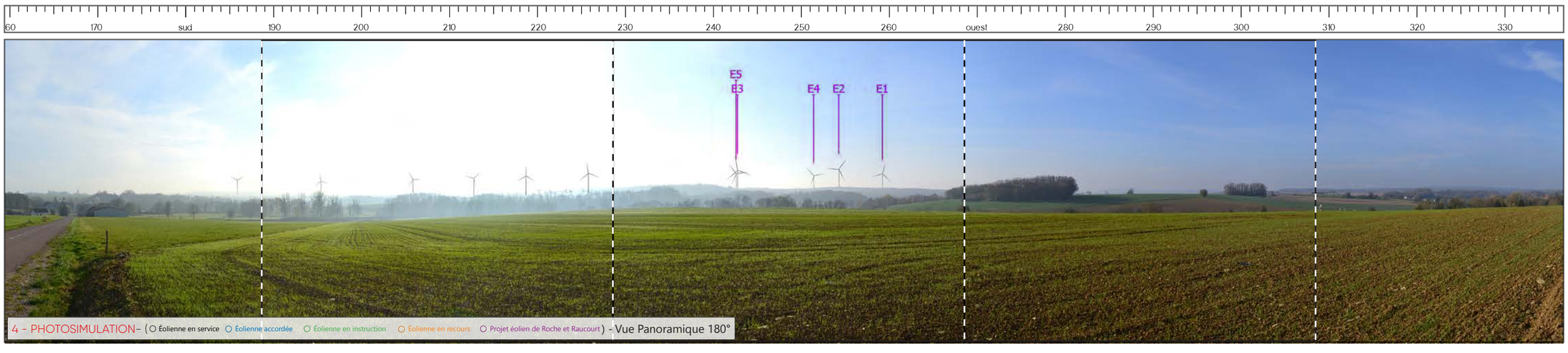
60
170
sud
190
200
210
220
230
240
250
260
ouest
280
290
300
310
320
330
E5
E3
E4
E2
E1
4 – PHOTOSIMULATION– (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E3
E4
E4
E2
E2
E1
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1	Le motif éolien est présent dans le panorama via le parc de la Roche 4 Rivières, le parc en recours de la Voie du Tacot 1 ainsi que plusieurs parcs autorisés présents à l'horizon. L'insertion du projet renforce le motif éolien dans le paysage et étend son emprise sur l'horizon. En s'inscrivant aux côtés des parcs en recours, le projet forme un alignement lisible, dans la continuité du parc de la Voie du Tacot 1. L'ensemble formé est cohérent par rapport aux lignes de force du relief, malgré une superposition entre E3 et E5 du projet.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Le point de vue est positionné sur le coteau à l'est de la vallée du Vannon et de sa confluence avec la Bonde. La hauteur apparente des éoliennes du projet est significative, équivalente au dénivelé perçu. Au regard de la largeur du panorama offert, la perception de la vallée n'est pas perturbée, l'implantation suivant globalement les lignes de force du relief. Pour les usagers de la RD 1, le projet génère un point d'appel visuel mesuré dans le paysage traversé.	> Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 1		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°11 : Perception depuis la RD 1 en frange est de Volon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (3,3km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (4km)

Informations photographie

Identifiant : 38

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904984, 6728490, 227

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:25

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

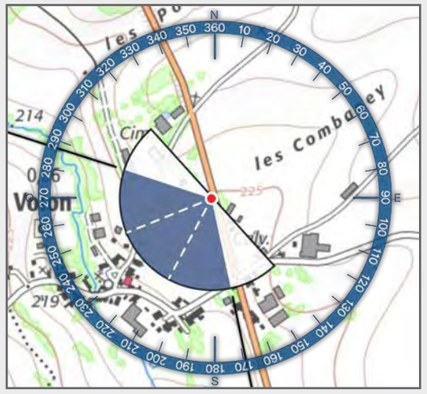

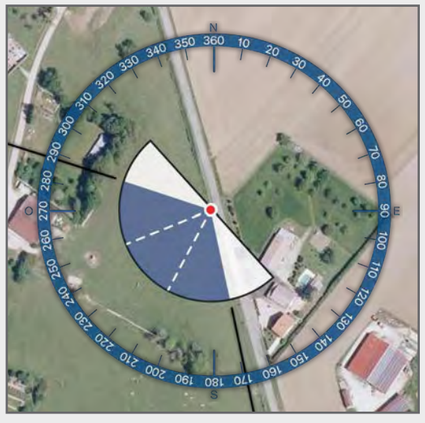

Légende

> Cône de vue

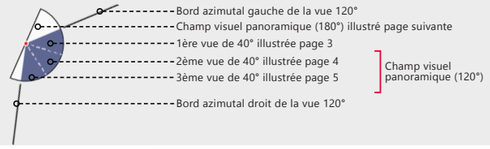

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

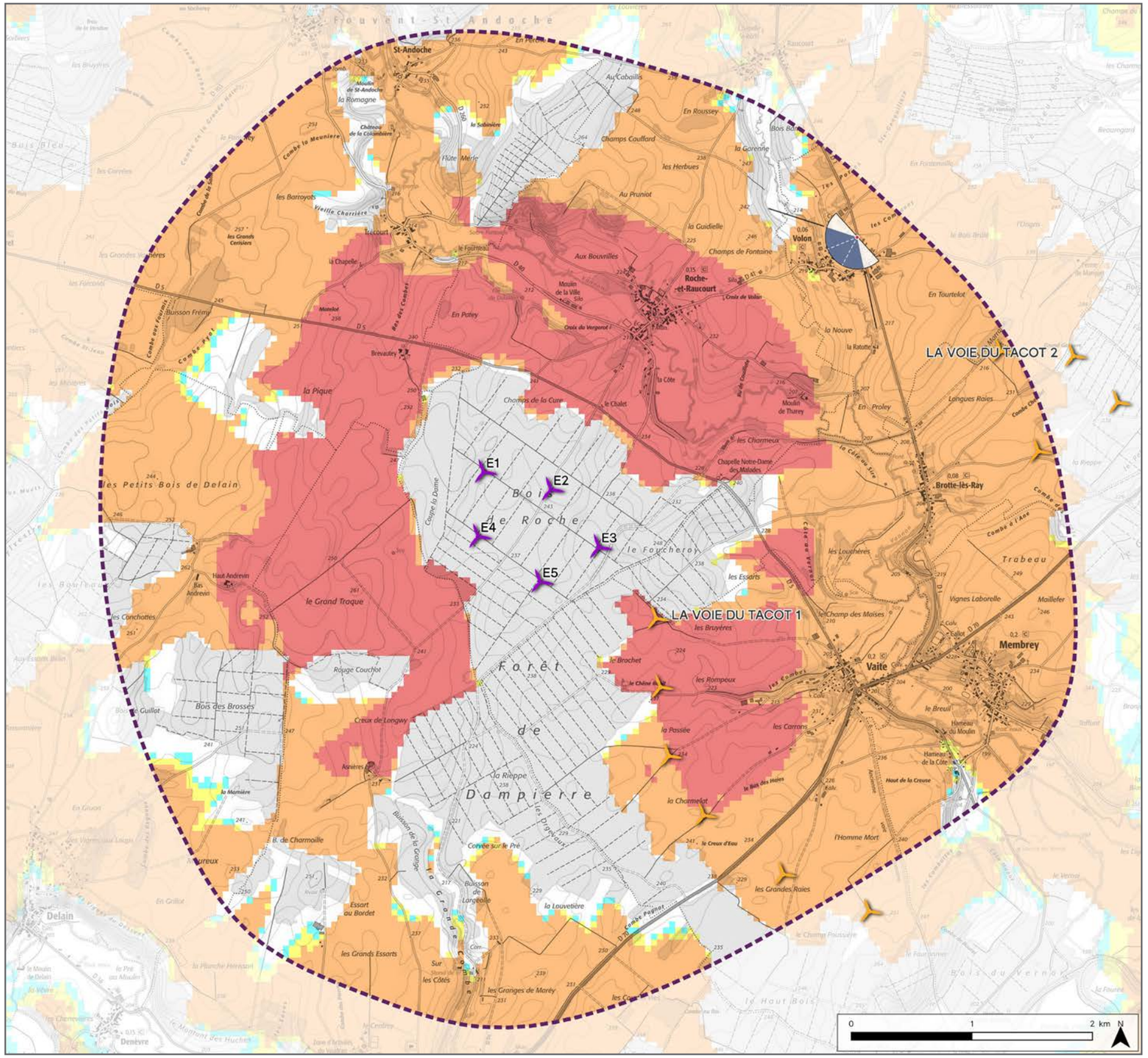

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

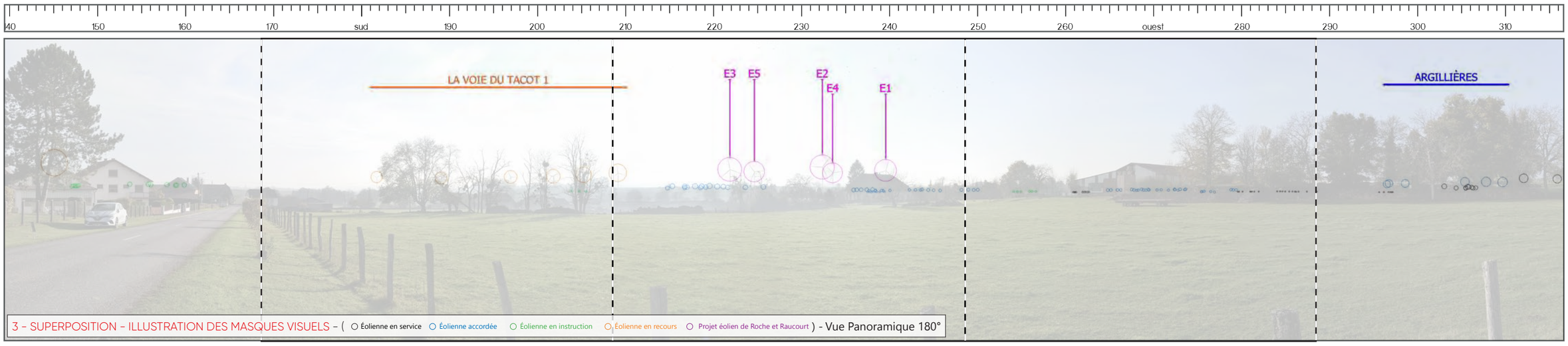
140 150 160 170 sud 190 200 210 220 230 240 250 260 ouest 280 290 300 310
LA VOIE DU TACOT 1
E3 E5 E2 E4 E1
ARGILLIÈRES
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

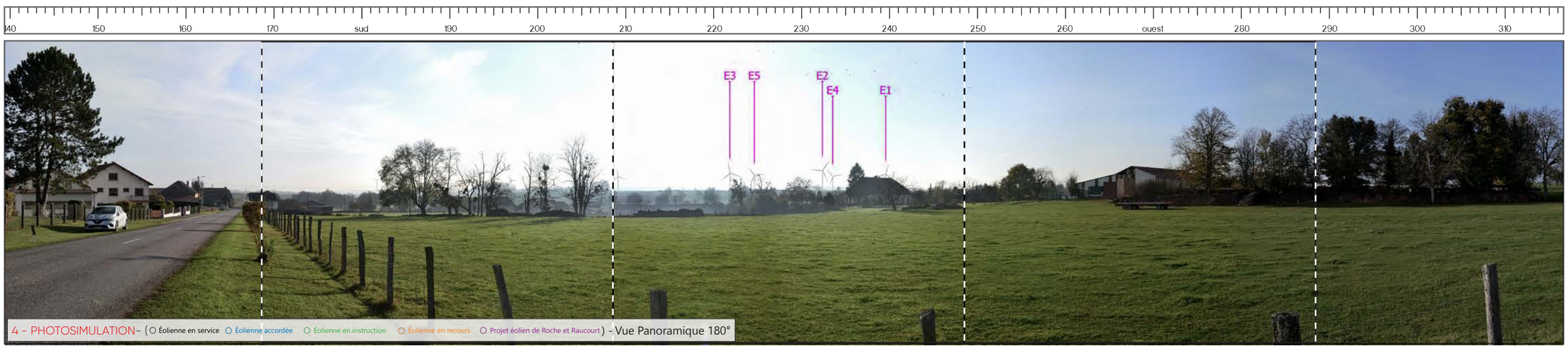
140 150 160 170 sud 190 200 210 220 230 240 250 260 ouest 280 290 300 310
E3 E5 E2 E4 E1
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Éolienne en recours Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3
E5
E2
E4
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1	L'introduction du motif éolien dans le paysage est imminente en tenant compte du parc en recours de la Voie du Tacot 1, dont les dimensions apparentes sont inférieures à celles du projet. L'insertion du projet renforce le motif éolien et étend son emprise sur l'horizon. Ceux-ci forment un alignement lisible à l'arrière-plan de la vallée, l'ensemble est cohérent par rapport aux lignes de force du relief.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon			Faible			
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Bonde	À ce niveau de la RD 1, le projet de Roche-et-Raucourt apparaît de l'autre côté de la vallée de la Bonde. Les éoliennes sont filtrées par la trame végétale accompagnant le bourg de Volon, leur hauteurs apparentes sont supérieures à celles des éléments bâtis. La prégnance du projet est significative, néanmoins celui-ci suit les lignes de force du relief et il n'y a pas d'effet de surplomb constaté sur la vallée. Pour les usagers de la RD 1, le projet génère un point d'appel visuel important dans le paysage traversé et s'inscrit en covisibilité avec la silhouette du village de Volon. La silhouette de bourg est toutefois peu définie, en partie occultée par la végétation et le relief. L'incidence visuelle du projet concerne également l'habitat situé sur les hauteurs en frange ouest de Volon, avec une modification notable du paysage quotidien.	> Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé				Modéré		
Perception depuis les axes de communication	RD 71		> Modification du paysage traversé				Modéré		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange est Volon, silhouette de Volon		> Modification du paysage quotidien				Modéré		

Photomontage n°12 : Panorama depuis le coteau nord-est de la vallée du Vannon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (2,3km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (3,3km)

Informations photographie

Identifiant : 39

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 901703, 6728845, 231,1

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:11

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

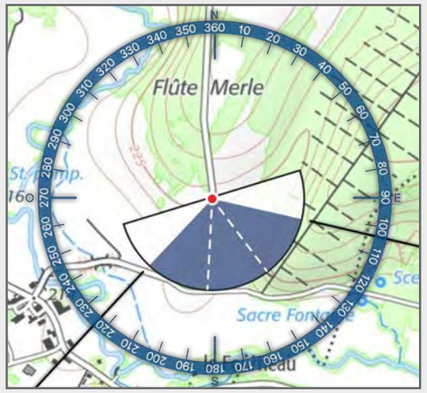

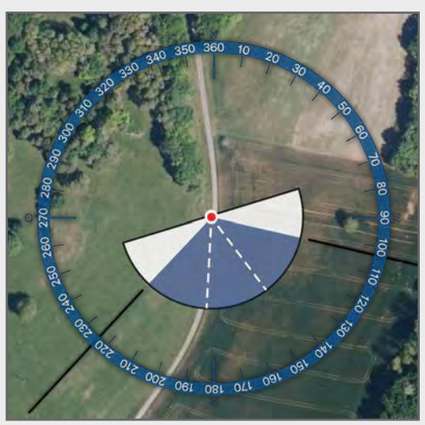

Légende

> Cône de vue

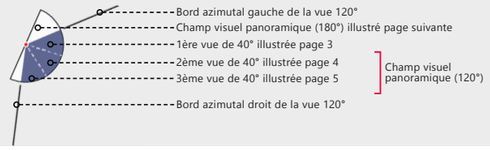

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

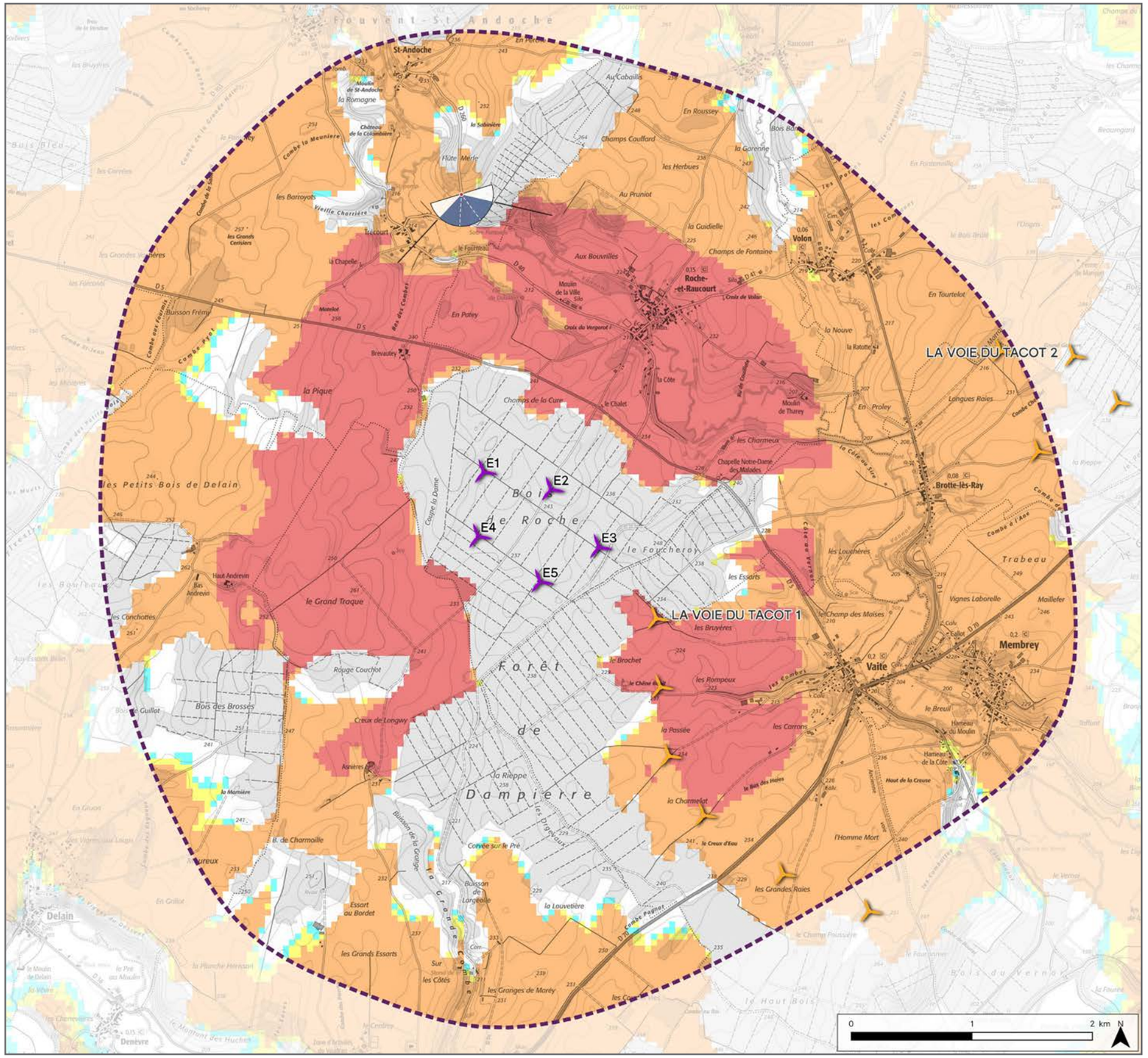

Photomontage n° 12 : Panorama depuis le coteau nord-est de la vallée du Vannon

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

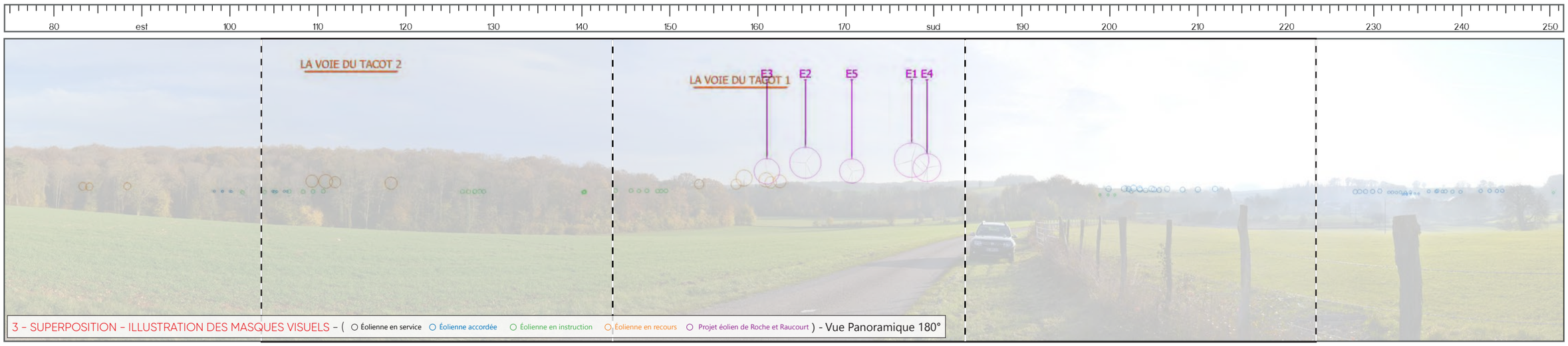

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

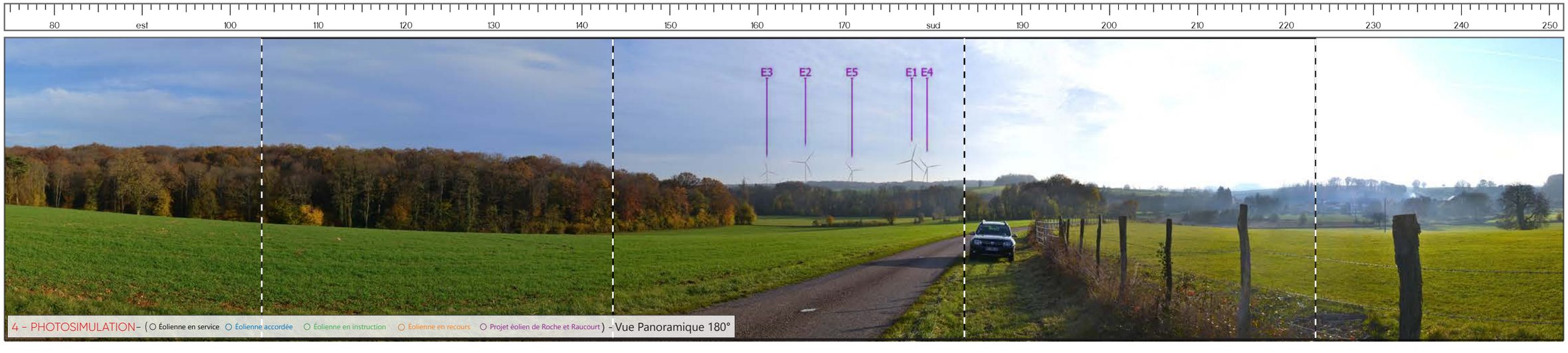

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E2 E5 E1 E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE La Voie du Tacot 1	Le parc de la Voie du Tacot 1 est visible à l'arrière-plan au niveau du projet, selon des dimensions apparentes inférieures. Un parc autorisé est également perceptible à l'horizon, mais n'entretient pas d'interaction particulière avec le projet. Le parc en projet s'inscrit au-devant des parcs en recours ce qui crée un effet de densification, ainsi qu'un renforcement du motif dans le paysage. Depuis ce point de vue, l'insertion du projet au niveau des parcs du contexte limite l'étalement sur l'horizon du motif éolien.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification			**Faible**			
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Depuis ce point au niveau du coteau nord-est de la vallée du Vannon, les éoliennes du projet s'inscrivent à l'arrière-plan du versant opposé. Les dimensions apparentes des éoliennes sont importantes, légèrement supérieures à la profondeur perçue de la vallée. Le rapport d'échelle est par conséquent défavorable par rapport au relief. L'implantation suit toutefois un alignement cohérent selon les lignes de force présentes, la lecture du relief et des perspectives est peu affectée. Pour les usagers de la RD 260, la modification du paysage traversé est élevée avec création de points d'appels visuels proches de l'axe de la route.	> Rupture d'échelle > Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé					**Fort**	
Perception depuis les axes de communication	RD 260		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel					**Fort**	

Photomontage n°13 : Perception depuis la route communale au nord de Roche-et-Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (2,1km)

Éolienne la plus éloignée : E5 (2,8km)

Informations photographie

Identifiant : 42

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 903494, 6728158, 229,5

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 17:02

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

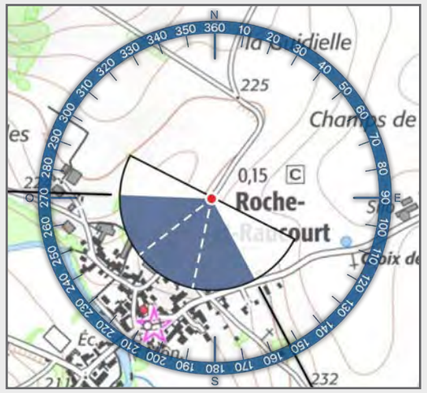

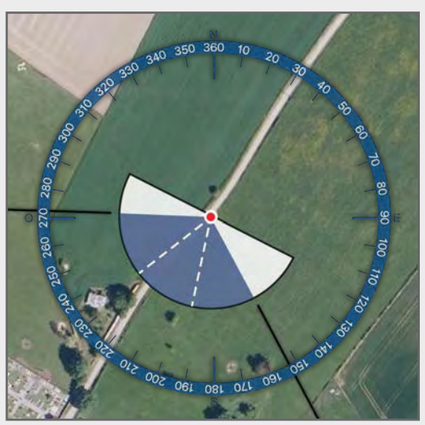

Légende

> Cône de vue

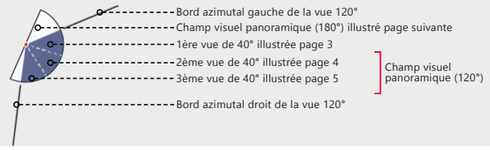

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

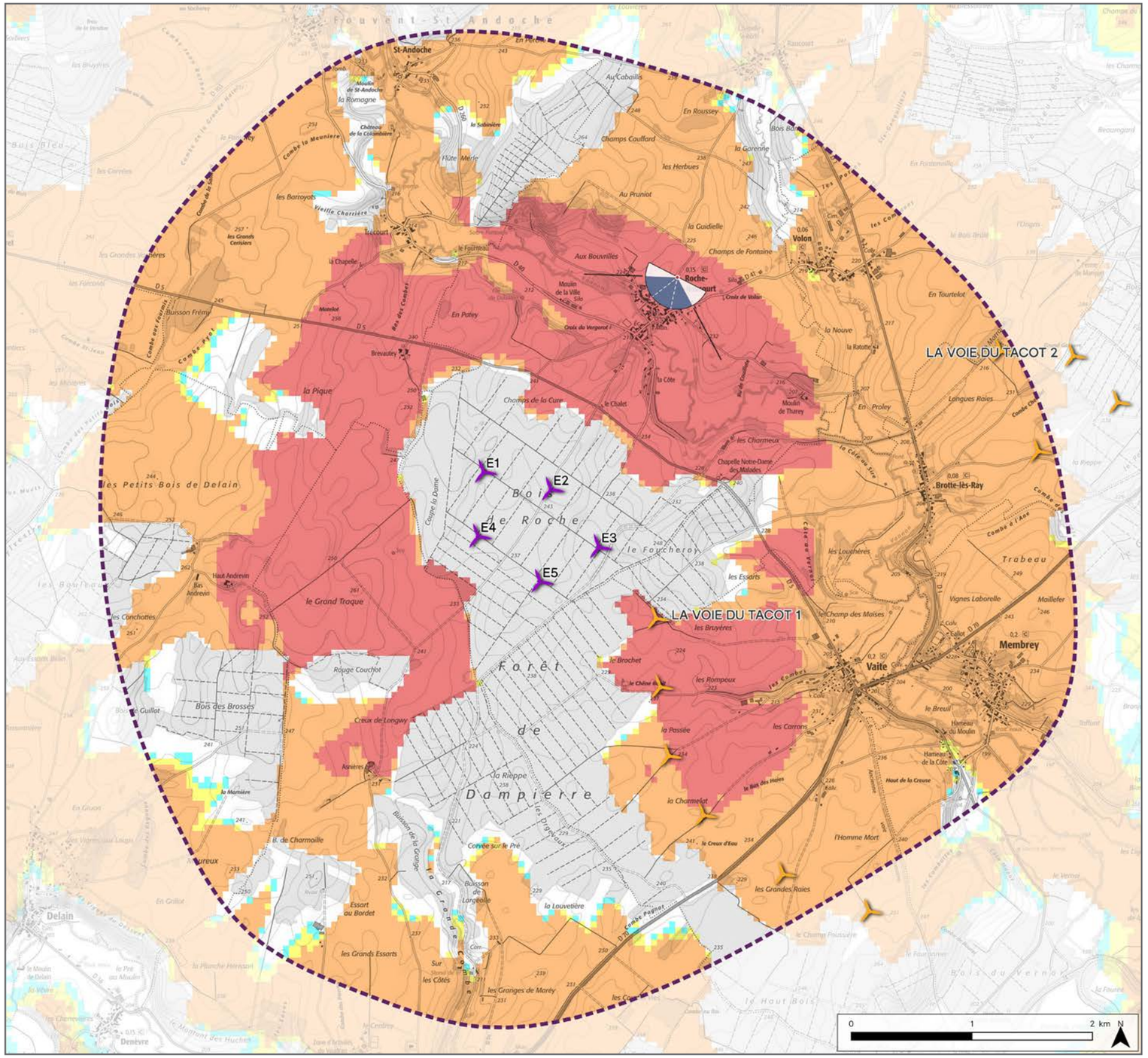

Photomontage n° 13 : Perception depuis la route communale au nord de Roche-et-Raucourt

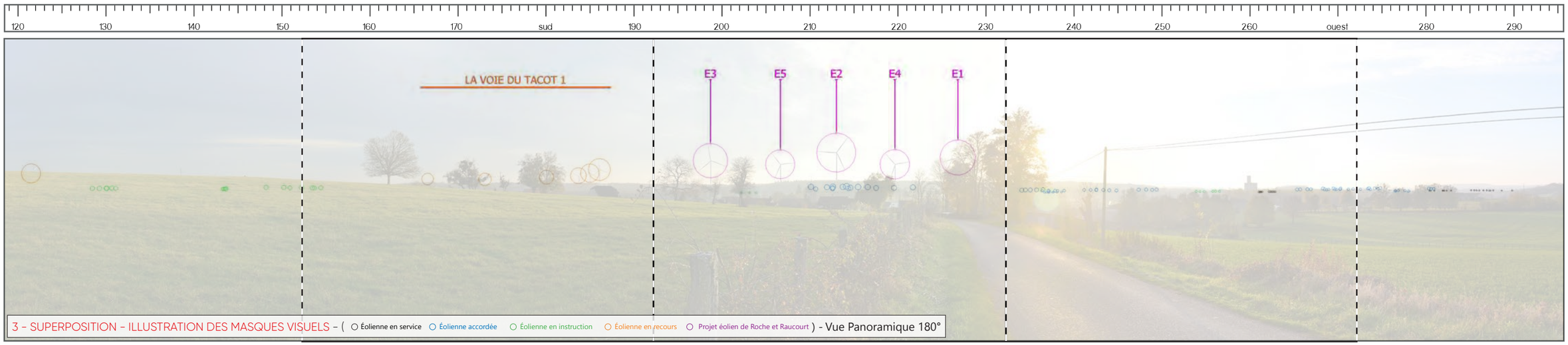

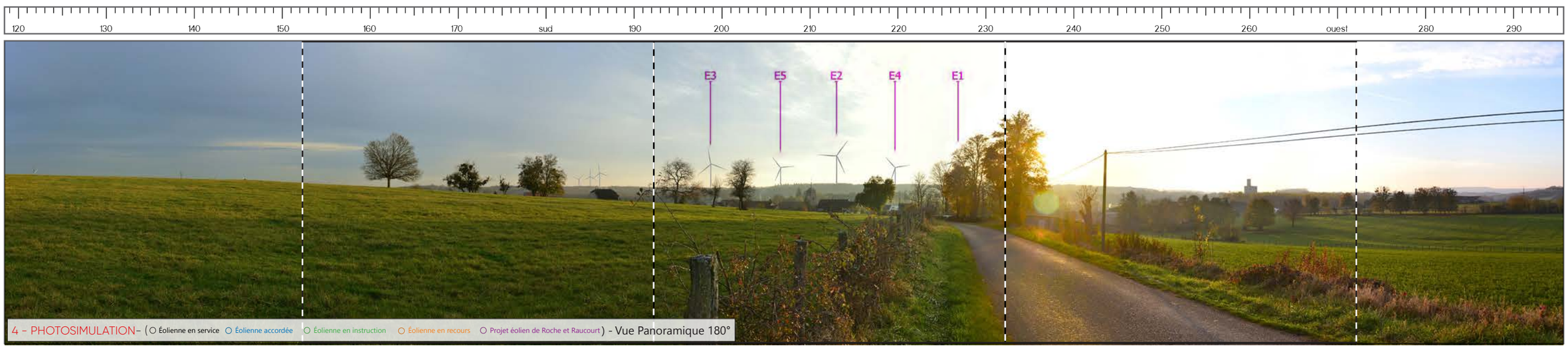

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3

E5

E2

E4

E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1	En tenant compte du parc en recours de la Voie du Tacot 1, l'insertion du projet renforce significativement le motif éolien dans le paysage et étend son emprise sur l'horizon en considérant le parc du contexte en recours. Ceux-ci présentent des dimensions apparentes inférieures au projet, les trois parcs forment néanmoins un alignement lisible à l'arrière-plan de la vallée.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon				Modéré		
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Depuis le coteau est de la vallée du Vanon, le projet s'inscrit à l'arrière-plan du versant opposé de la vallée et du bois de Roche. Les éoliennes du projet s'inscrivent en covisibilité directe avec la silhouette du village de Roche (commune de Roche-et-Raucourt), dont l'église fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. La hauteur apparente de E2 est supérieure au dénivelé de la vallée, malgré un recul de plus d'1 km vis-à-vis du versant sud-ouest. Le rapport d'échelle est défavorable depuis ce point de vue. Un effet de concurrence visuelle est également créé par le projet par rapport au clocher de l'église et la silhouette du village. La modification du paysage quotidien est importante au regard de la prégnance du projet, bien qu'il s'agisse d'une perception depuis une route communale où le trafic est confidentiel.	> Rupture d'échelle > Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé					Fort	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Roche		> Modification du paysage quotidien > Phénomène de covisibilité					Fort	
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église de Roche MH 1		> Phénomène de covisibilité > Effet de concurrence visuelle > Modification de l'écrin paysager					Fort	

Photomontage n°14 : Perception depuis la RD 41 au nord-est de Roche

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (2,1km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (2,8km)

Informations photographie

Identifiant : 43

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 903846, 6728017, 238

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 17:08

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

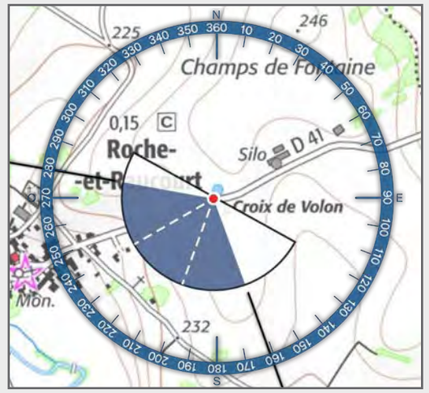

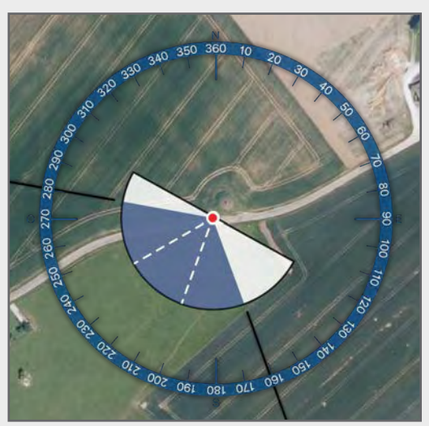

Légende

> Cône de vue

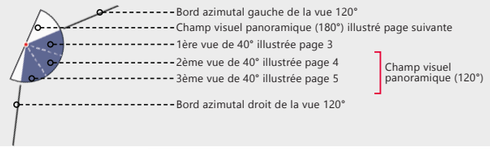

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

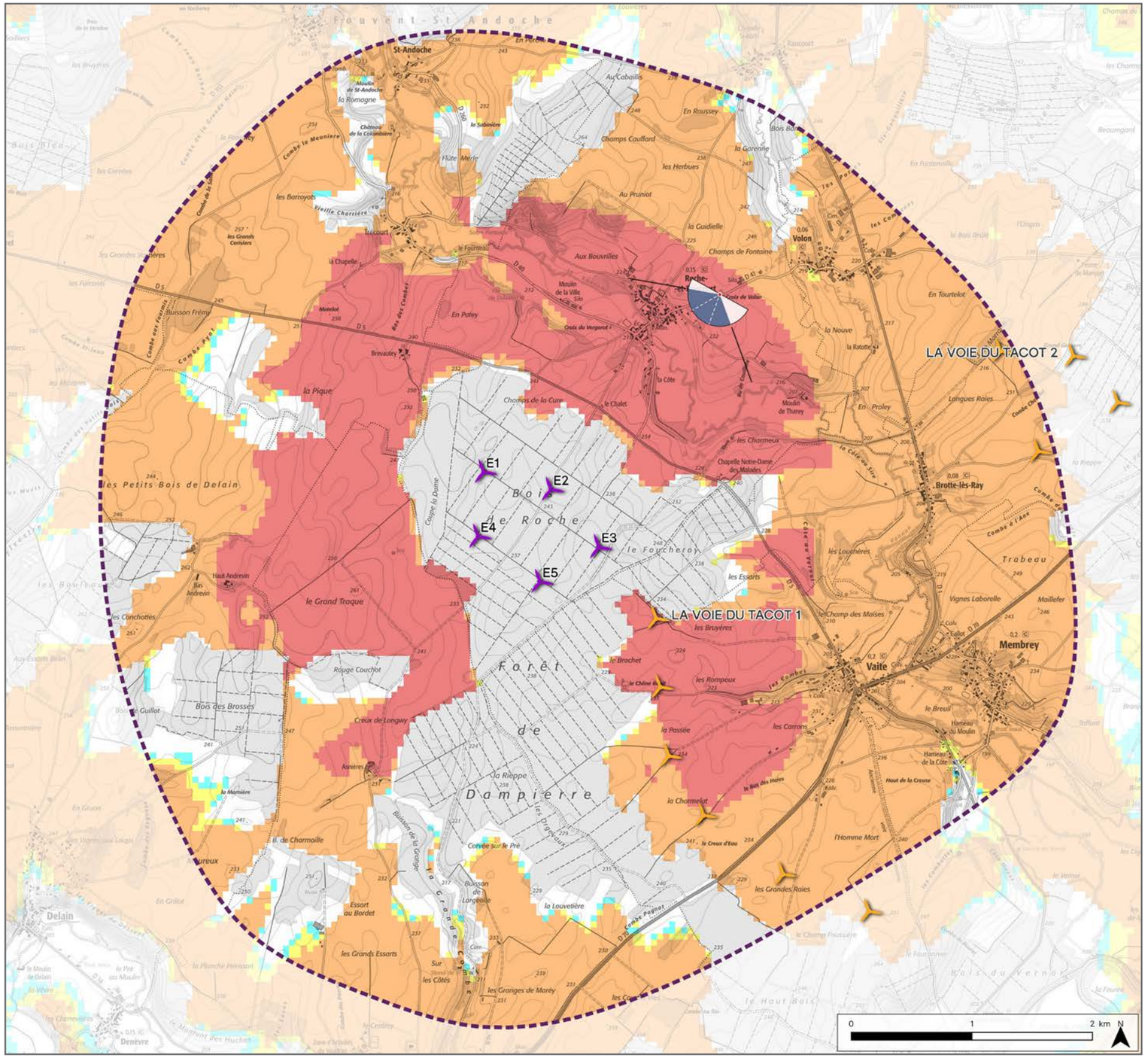

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

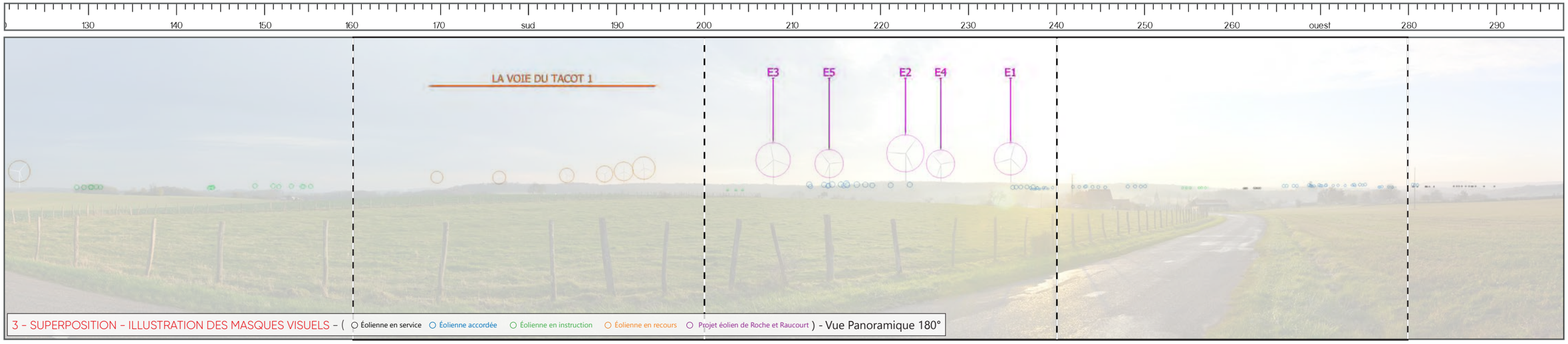

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

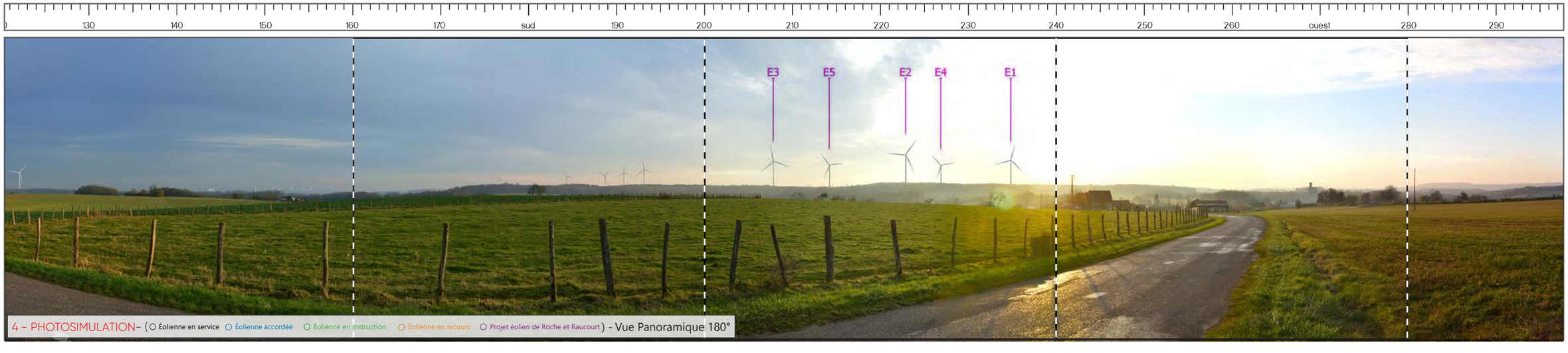

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne en recours ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3 E5 E2 E4 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3 et PE La Voie du Tacot 1	Le motif éolien est représenté par le parc en recours de la Voie du Tacot 1, des parcs autorisés sont également perceptibles à l'horizon. L'insertion du projet renforce significativement le motif éolien dans le paysage et étend son emprise sur l'horizon. Ceux-ci présentent des dimensions apparentes inférieures au projet, les trois parcs forment néanmoins un alignement lisible à l'arrière-plan de la vallée.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon				Modéré		
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	À ce niveau du coteau est de la vallée du Vannon, un large panorama est offert sur la vallée. Le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit de l'autre côté de la vallée selon des dimensions apparentes importantes, légèrement supérieures au dénivelé perçu. Le rapport d'échelle est défavorable malgré le recul du projet vis-à-vis du versant sud-ouest, à plus d'1 km. L'implantation suit toutefois un alignement cohérent selon les lignes de force existantes, l'incidence sur la lecture du relief et des perspectives est limitée.	> Rupture d'échelle > Modification de la structure paysagère					Fort	
Perception depuis les axes de communication	RD 41	Pour les usagers de la RD 41, la modification du paysage traversé est élevée avec la création de points d'appels visuels importants. Les éoliennes du projet s'inscrivent en covisibilité indirecte avec la silhouette du village de Roche et son église protégée depuis la route. Au regard de la forte prégnance des éoliennes du projet, un effet de concurrence visuelle est généré vis-à-vis du clocher de l'église et de la silhouette du village.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel					Fort	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Roche		> Phénomène de covisibilité > Concurrence visuelle					Fort	
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église de Roche MH 1		> Phénomène de covisibilité > Effet de concurrence visuelle					Fort	

Photomontage n°15 : Perception depuis la RD 41 en sortie sud de Roche-et-Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 162m I 149m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (1,1km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (1,8km)

Informations photographie

Identifiant : 45

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 903250, 6727075, 230,2

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:46

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

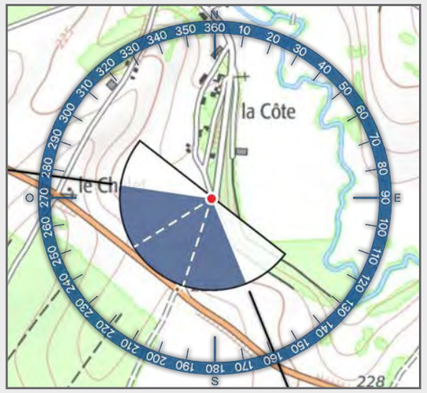

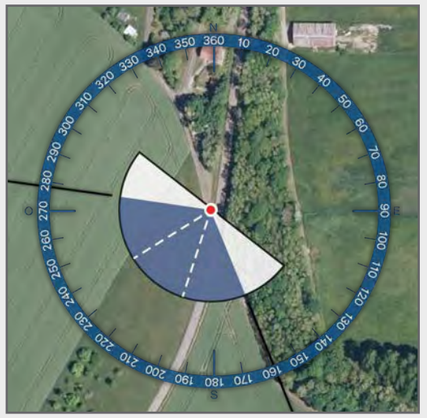

Légende

> Cône de vue

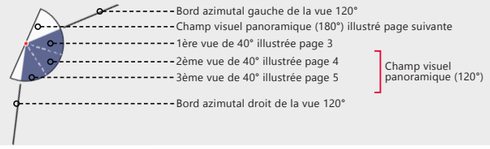

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet en recours
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

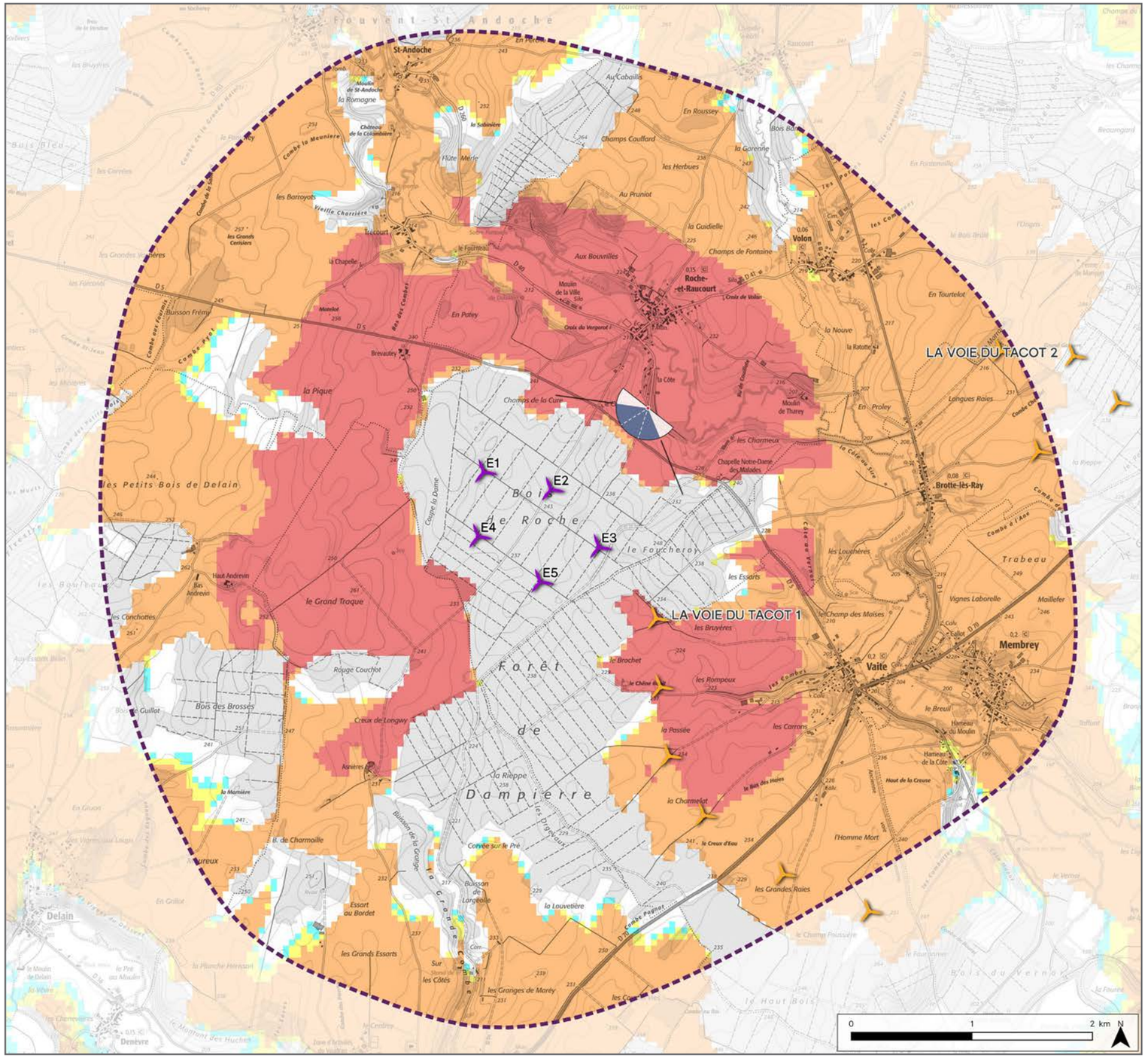

Photomontage n° 15 : Perception depuis la RD 41 en sortie sud de Roche-et-Raucourt

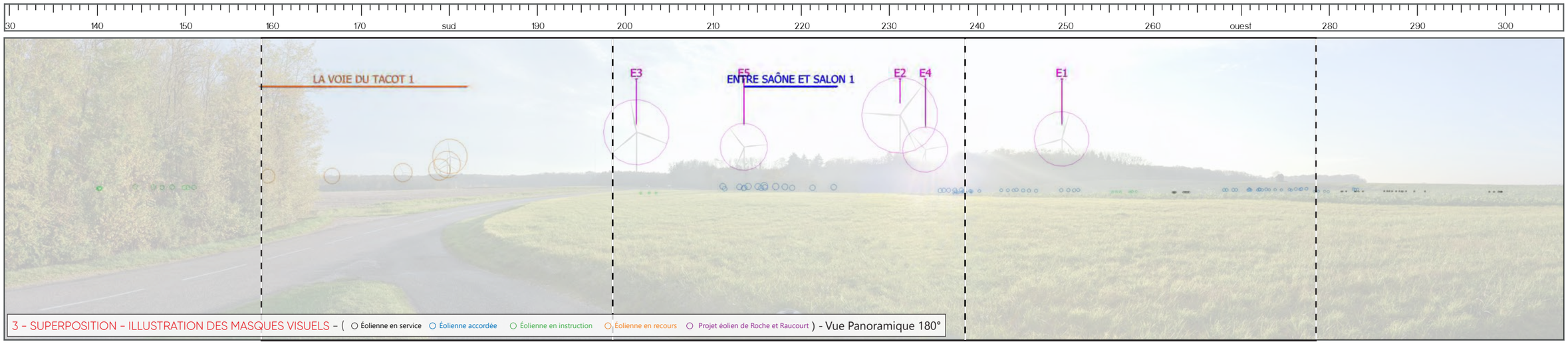

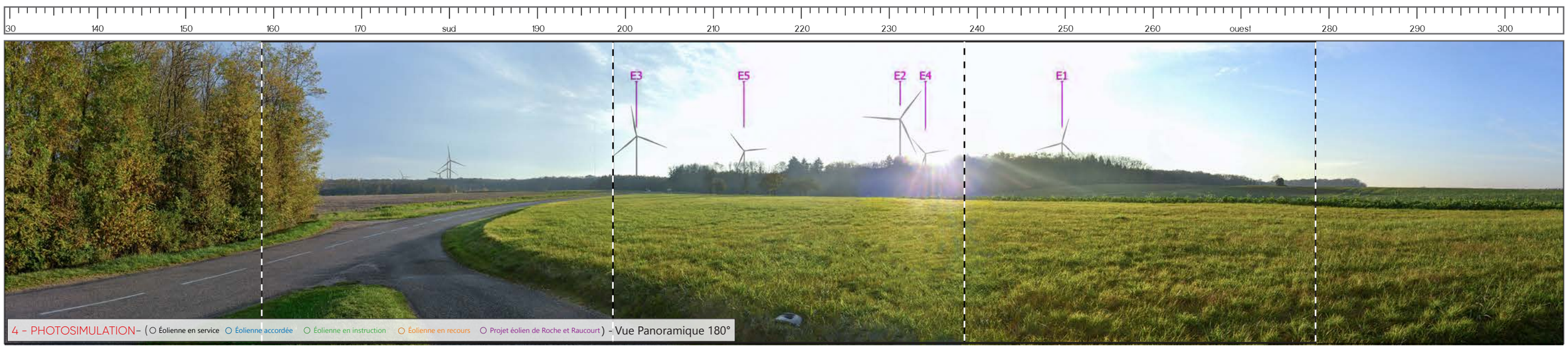

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3
E5
E2
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE La Voie du Tacot 1	En tenant compte du parc sous recours de la Voie du Tacot 1, une intervisibilité est constatée entre le projet et ces parcs du contexte. Les dimensions apparentes des éoliennes du projet sont supérieures, les trois parcs sont distincts et ne présentent pas de chevauchements. Le motif éolien est renforcé significativement suite à l'insertion du projet, néanmoins celui-ci ne perturbe pas la lisibilité du parc du contexte.	> Effet de renforcement du motif éolien			Faible			
Perception depuis les axes de communication	RD 41	En atteignant le plateau par la RD 41 en sortie sud du village de Roche, la vue est ouverte sur l'espace agricole jusqu'au bois de Roche. Les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt s'inscrivent à l'arrière-plan des boisements, les dimensions apparentes de E2 et E3 sont relativement élevées tandis que les autres éoliennes sont tronquées jusqu'aux rotors. L'insertion du projet génère un point d'appel important dans l'axe de la route, les éoliennes dominent les autres composantes du paysage. Néanmoins, le paysage de plateau agricole et forestier est adapté à l'intégration d'éléments de grande taille. Une incidence importante est également évaluée pour l'habitat à proximité (lieu-dit la Côte), en marge du village.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel					Fort	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie sud de Roche (lieu-dit La Côte)		> Modification du paysage quotidien					Fort	

2 . Conclusion des impacts paysagers suite à la prise en compte des parcs en recours

■ Effet cumulé avec les parcs de la Voie du Tacot 1, 2 et 3

Le projet présente des interactions visuelles fréquentes avec le parc du contexte en recours de la Voie du Tacot 1. Il se tient toutefois à distance du parc en recours de la Voie du Tacot 2, limitant ainsi les interactions avec ce dernier. Il existe cependant quelques superpositions visuelles entre le parc de la Voie du Tacot 1 et le projet produisant un effet de densification (photomontages n°6, 23, 31 et 39). Le projet s'inscrit régulièrement dans le prolongement du parc de la Voie du Tacot 1, en étendant leur emprise sur l'horizon. Les trois parcs forment un pôle, avec des implantations plus ou moins régulières, réduisant la lisibilité globale du motif éolien à l'horizon. Néanmoins, les impacts sont évalués de très faibles à modérés pour les effets cumulés en tenant compte des parcs en recours, avec une augmentation des impacts par rapport à ceux évalués en parties D, E et F. Les incidences demeurent peu élevées, la géométrie d'implantation du projet de Roche-et-Raucourt est compatible vis-à-vis du parc en recours de la Voie du Tacot.

Concernant les photomontages n°31, 35, 39 et 43, le parc en projet s'insère régulièrement dans le prolongement des parcs éoliens en recours avec une hauteur apparente similaire avec ces derniers ce qui permet, au vu des nombreux chevauchements d'éoliennes, une certaine cohérence dans l'observation du motif. Le parc en projet peut également s'insérer en avant-plan des parcs en recours, modifiant ainsi la lisibilité du motif éolien à l'état initial. Bien que le projet puisse être perceptible avec une prégnance différente, son implantation se rattache visuellement à ce groupe.

I . Analyse de 10 photomontages tenant compte du parc des Petits Bois

1 . Carnet de 10 photomontages intégrant le parc autorisé des petits bois

Reprise des photomontages n°18, 20, 23, 25, 29, 30, 32, 37, 41, 43

Le parc éolien des Petits Bois a été autorisé en mai 2024 soit après le dépôt en mars 2023 de la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Roche-et-Raucourt. Ainsi, le carnet de photomontages avait été réalisé sans prendre en compte le parc éolien des Petits Bois. Quelques photomontages pertinents sont repris ici.

Photomontage n°1 : Perception depuis la RD 5 à l'ouest de Larret

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (5,2km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (6,3km)

Informations photographie

Identifiant : 18

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 897104, 6728549, 277,5

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 13:59

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

Légende

> Cône de vue

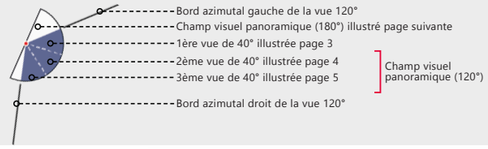

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

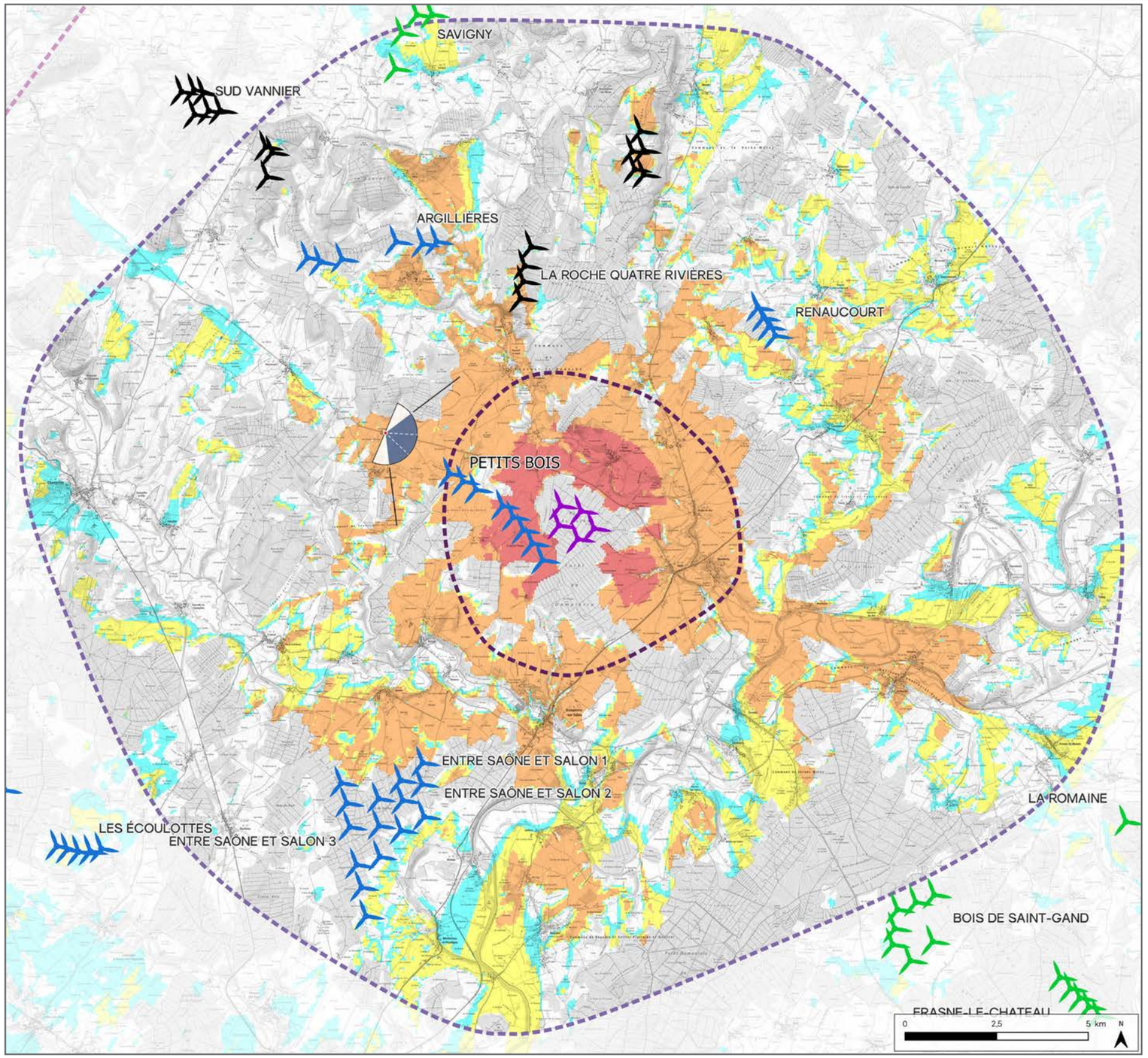

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130 140 150 160 170 sud 190 200

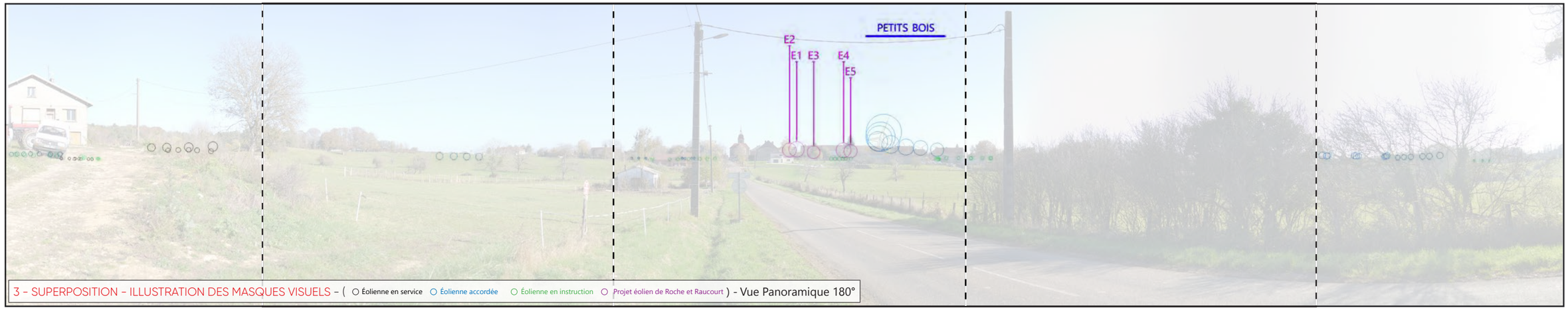

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130 140 150 160 170 sud 190 200

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E2
E1
E3
E4
E5

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Petits Bois	À ce niveau de la RD 5, le parc en autorisé des Petits Bois apparait derrière les bâtiments du bourg de Larret avec une prégnance importante. Le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit lui aussi à l'arrière-plan de la silhouette du village, au côté du parc des Petits Bois. Cependant les éoliennes du projet sont majoritairement occultées par la trame bâtie, toutefois une pale de E1 et des fragments de pales des autres éoliennes sont visibles. La hauteur apparente du projet est faible par rapport aux bâtiments, néanmoins les pales en mouvement pourront attirer le regard. Le phénomène de covisibilité avec la silhouette de bourg est limité, le projet sera davantage visible en progressant sur la route en sortie est du village.	> Effet de reforcement du motif éolien	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 5		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Larret		> Modification du paysage quotidien > Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (6,5km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (7,2km)

Informations photographie

Identifiant : 20

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 897243, 6721418, 235,2

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 14:39

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

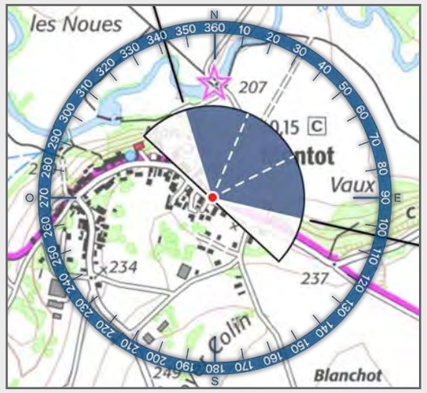

Légende

> Cône de vue

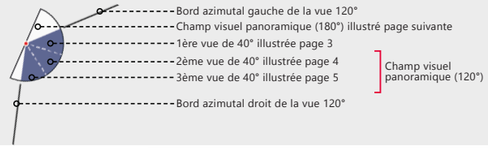

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

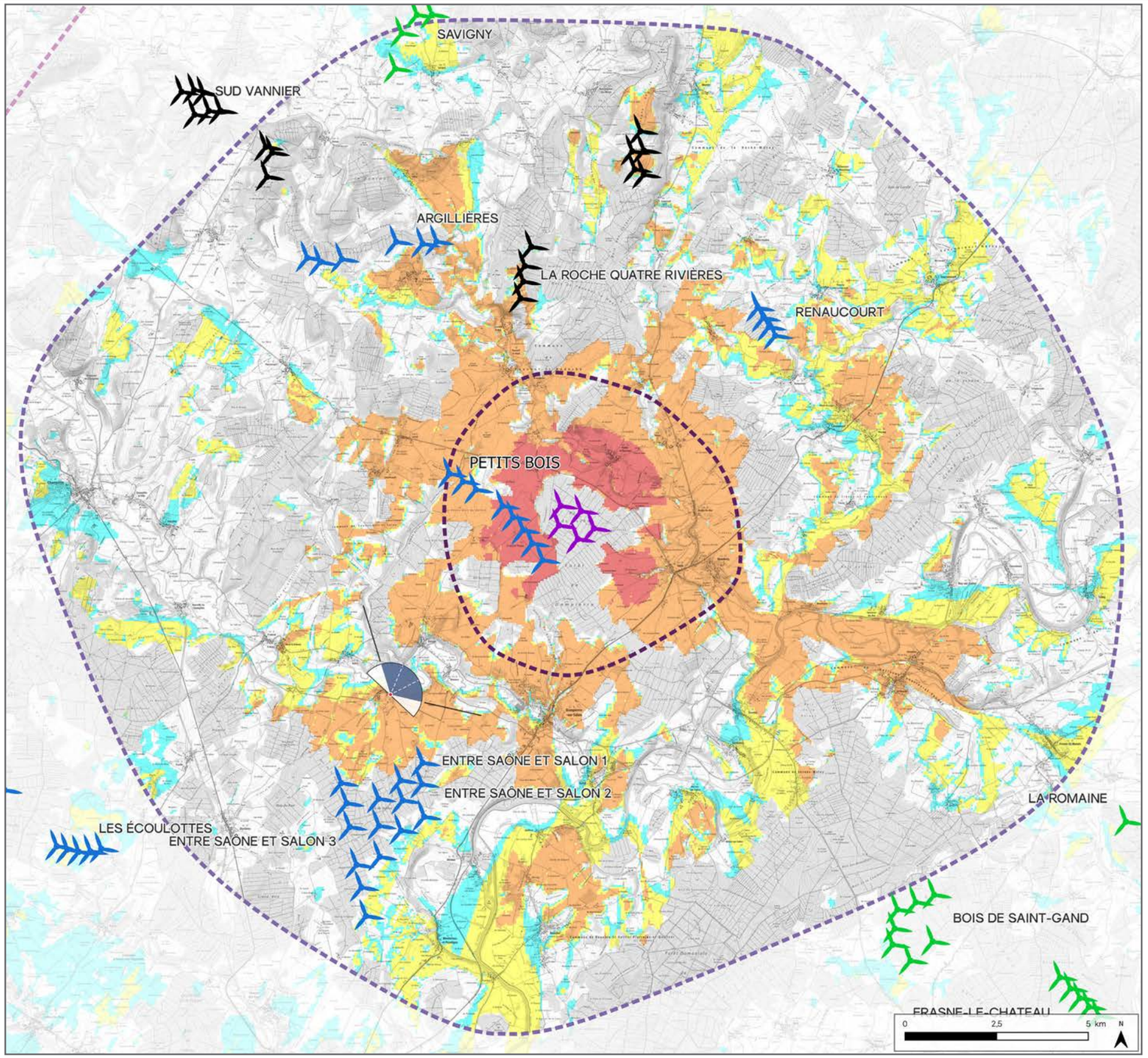

2– SITUATION EXISTANTE– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130

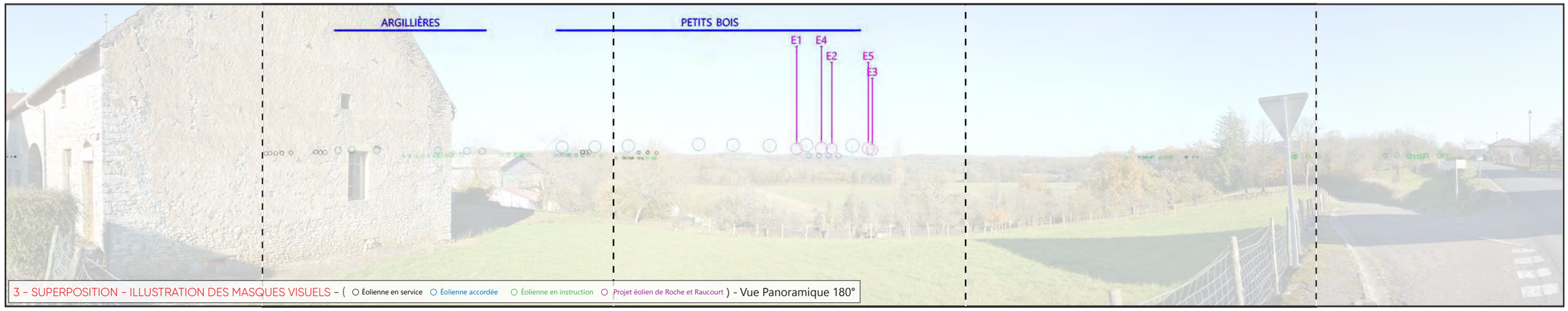

3 – SUPERPOSITION – ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS – (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130

4 – PHOTOSIMULATION– (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1
E4
E2
E5
E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Petits Bois	Le motif éolien est représenté par le parc en autorisé des Petits Bois. L'insertion du projet derrière ce parc renforce et densifie le motif éolien dans le paysage. Celui-ci présente des dimensions apparentes légèrement supérieures au projet. L'insertion du projet vient altérer la lisibilité du parc des Petits Bois, qui formait une ligne aux écarts réguliers entre les machines en rajoutant des chevauchements.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification				Modéré		
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Salon	Le point de vue est positionné sur le coteau sud de la vallée du Salon à Montot, les éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt apparaissent à l'arrière-plan du versant opposé. La hauteur apparente des éoliennes est inférieure au dénivelé de la vallée, les rapports d'échelles sont équilibrés et le recul suffisant. Cette section de la RD 171 est également empruntée par le GR 145, le projet génère un point d'appel visuel positionné latéralement par rapport à la voie. La modification du paysage traversé est limitée, compte-tenu des dimensions apparentes des éoliennes. L'incidence sur le paysage quotidien des riverains est en revanche notable, le motif éolien n'étant pas introduit dans ce secteur de la vallée initialement. Les éoliennes seront visibles depuis l'habitat à flanc de coteau en frange ouest du village uniquement.	> Modification du paysage observé			Faible			
Perception depuis les axes de communication	RD 171, GR 145		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel			Faible			
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange ouest Montot		> Modification du paysage quotidien				Modéré		

Photomontage n°3 : Perception en frange est de Dampierre-sur-Salon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (4,7km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (5,6km)

Informations photographie

Identifiant : 23

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 901989, 6720958, 237,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 15:31

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

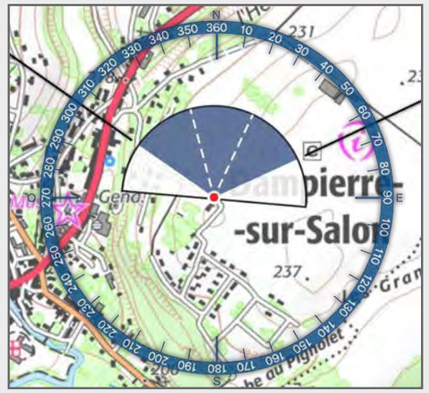

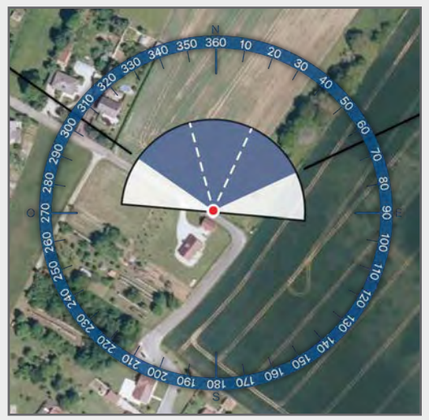

Légende

> Cône de vue

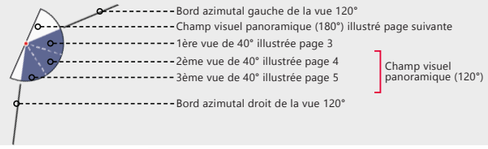

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

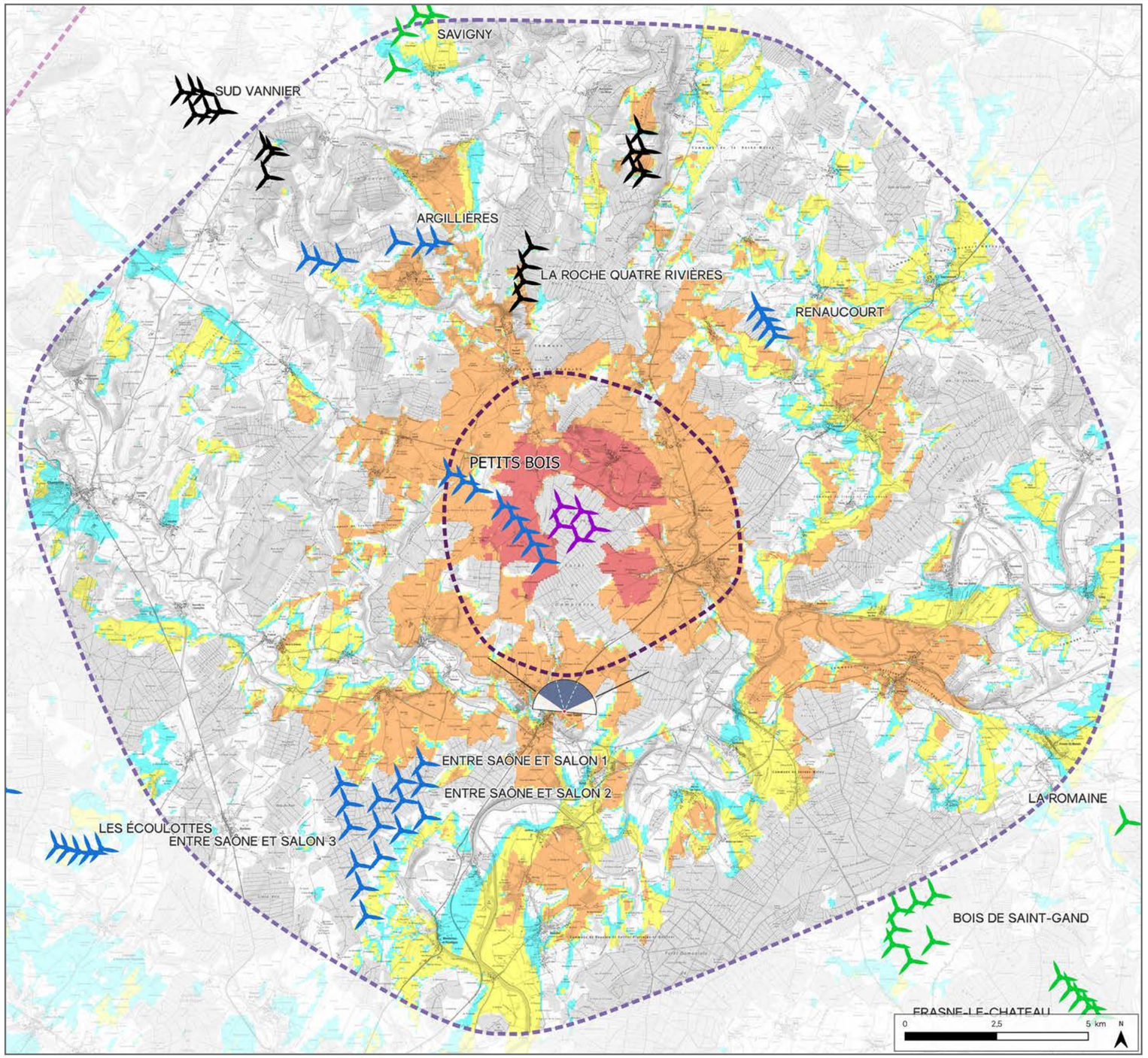

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°
280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est

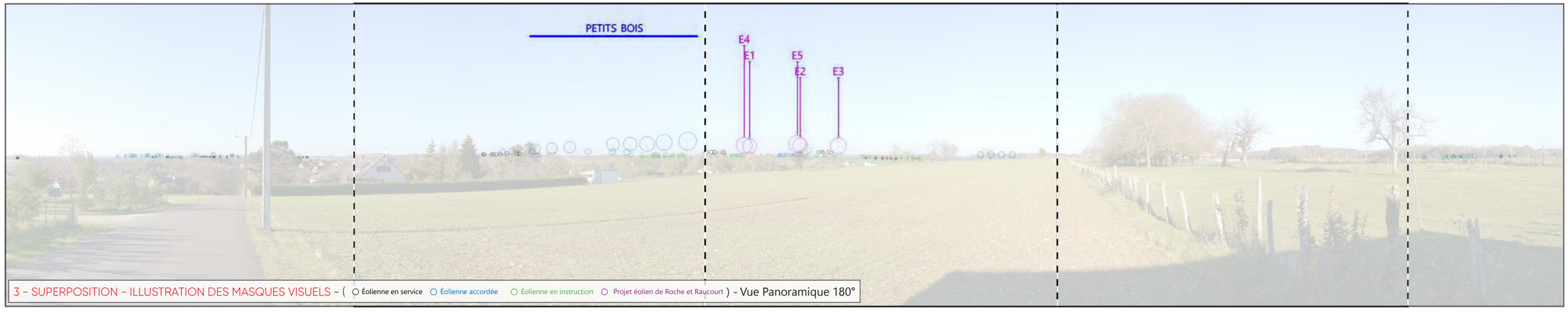
PETITS BOIS
E4
E1
E5
E2
E3
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°
280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est

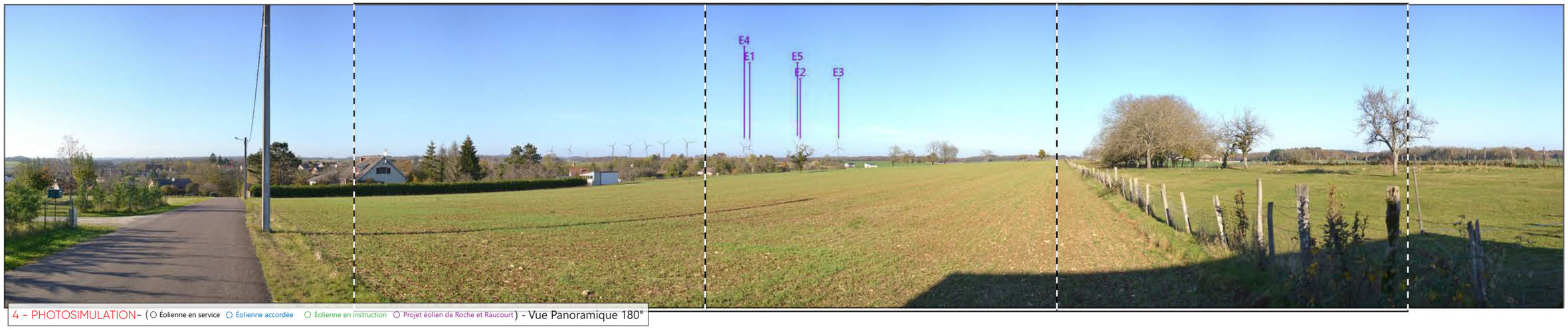
E4
E1
E5
E2
E3
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4
E1
E5
E2
E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Petits Bois, PE d'Argillières, PE La Roche Quatre Rivières	Depuis ce point haut en frange est de Dampierre-sur-Salon, la vue est dégagée et le projet est visible à l'arrière-plan des boisements sur le plateau au côté du parc autorisé des Petits Bois. Le parc en projet présente une prégnance légèrement inférieure à celui-ci. De plus, le contexte éolien est complété par d'autres parcs qui présentent néanmoins des dimensions apparentes inférieures à celles du projet. L'insertion du projet renforce le motif éolien dans le paysage et étend son emprise sur l'horizon. En effet, le projet et le parc des Petits Bois crée un alignement lisible malgré le chevauchement de certaines éoliennes. Au regard de l'ouverture des vues, la prégnance du projet de Roche-et-Raucourt est peu élevée dans le paysage. Le phénomène de visibilité depuis l'habitat concerne seulement ce secteur en marge du bourg en direction du nord, l'impact est par conséquent jugé faible.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon			Faible			
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange est Dampierre-sur-Salon		> Modification du paysage quotidien			Faible			

Photomontage n°4 : Perception depuis la route communale entre Francourt et Raucourt

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (4,6km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (5,3km)

Informations photographie

Identifiant : 25

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 904650, 6730440, 239,8

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:40

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

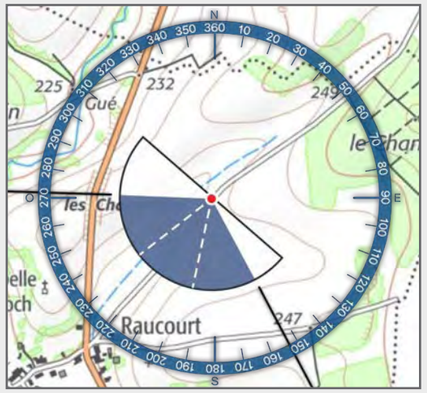

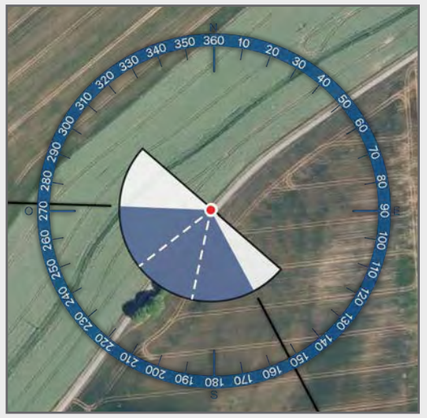

Légende

> Cône de vue

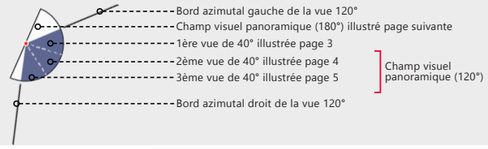

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

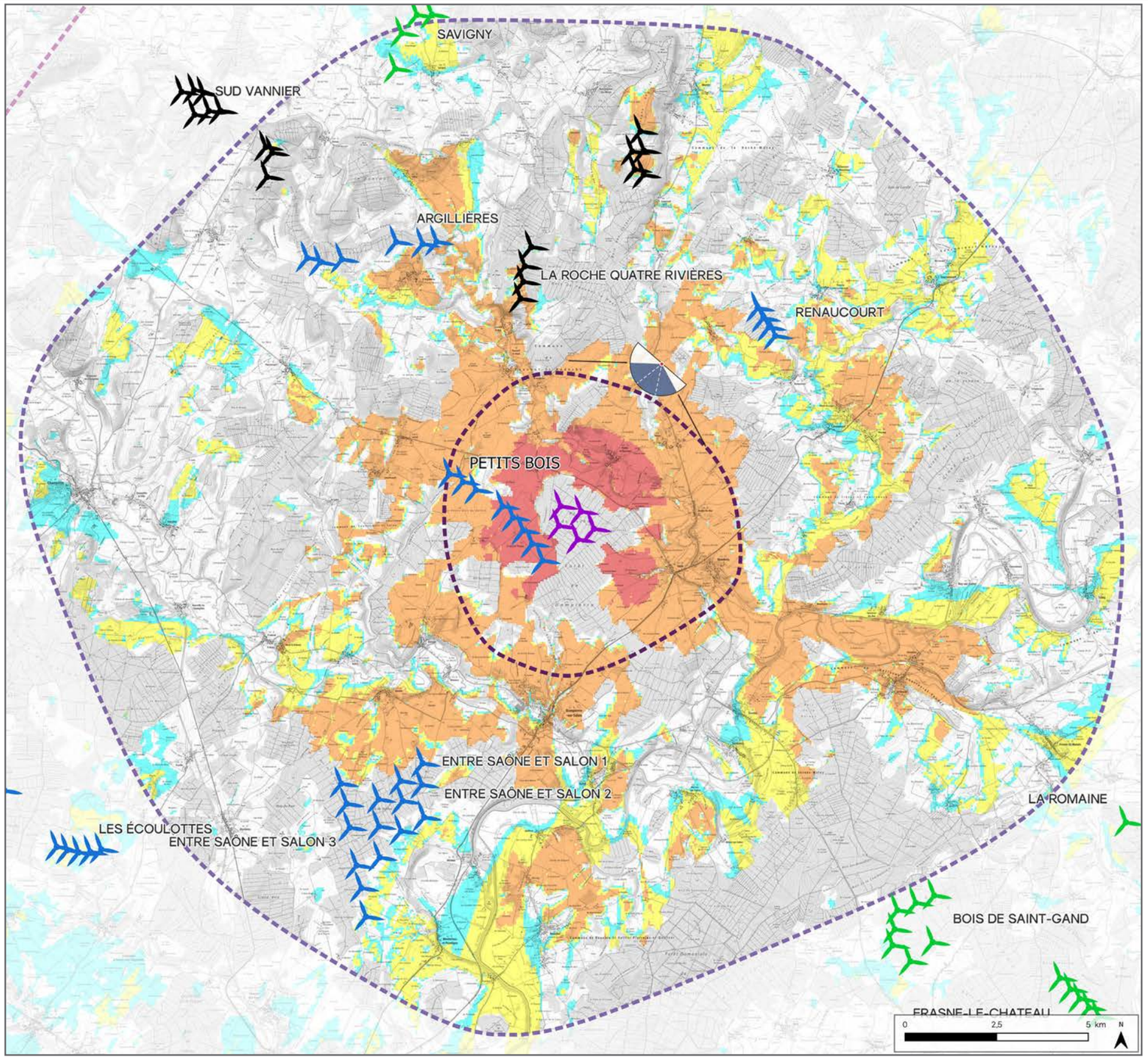

Photomontage n° 4 : Perception depuis la route communale entre Francourt et Raucourt

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

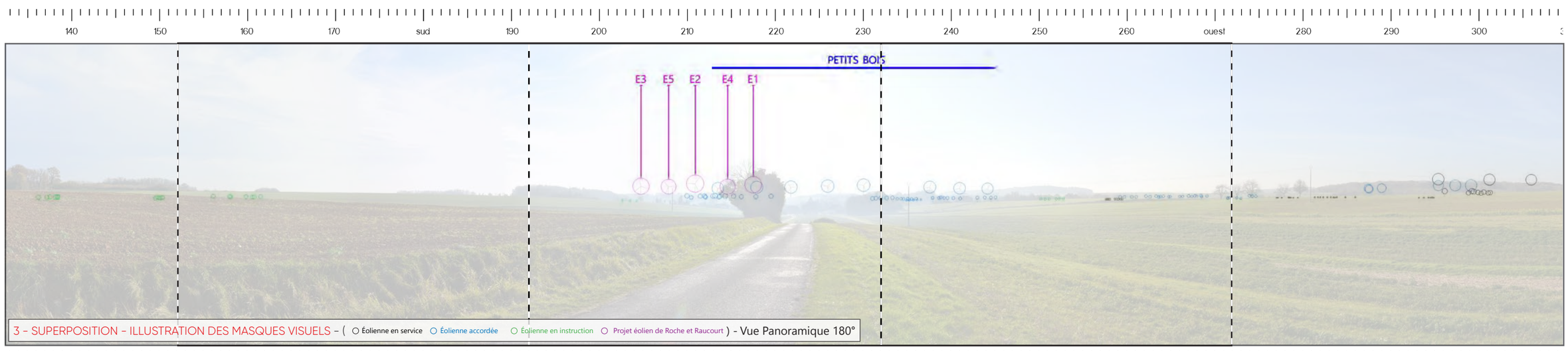

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

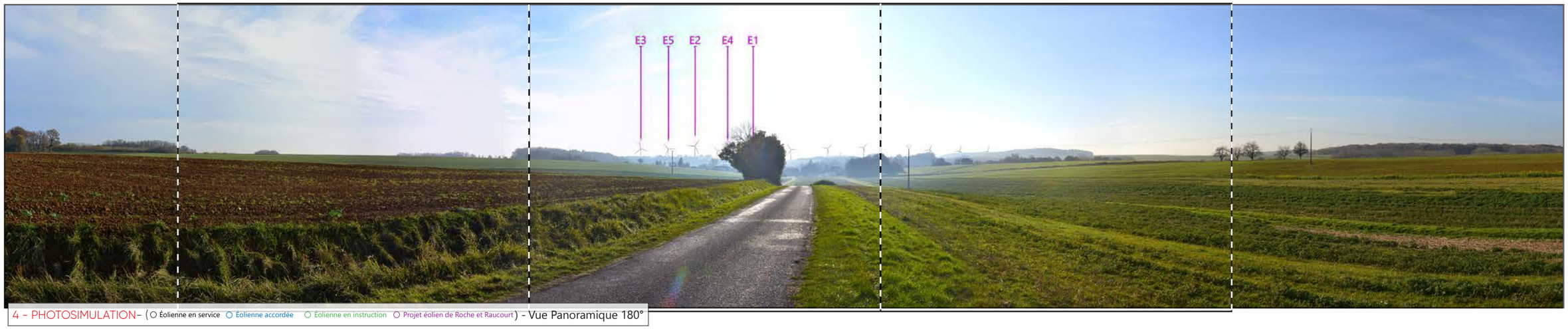

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3
E5
E2
E4
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Petits Bois	Le motif éolien est représenté par le parc autorisé des Petits Bois. L'insertion du projet renforce le motif éolien dans le paysage et étend son emprise sur l'horizon. Celui-ci présente des dimensions apparentes inférieures au projet, les deux parcs forment néanmoins un bel alignement lisible à l'arrière-plan de la vallée.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon			Faible			
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Bonde	Au nord-est du village de Raucourt (commune de Roche-et-Raucourt), le relief décline vers la vallée de la Bonde et la silhouette du village est visible. Les éoliennes du projet s'inscrivent à l'arrière-plan du versant opposé de la vallée et forment un alignement. La hauteur apparente des éoliennes est significative, toutefois il n'y a pas d'effet de surplomb constaté sur la vallée. Le projet entre en covisibilité avec la silhouette du village et pourra attirer l'attention au détriment du bourg et son clocher. Il s'agit toutefois d'une perception depuis une route communale peu fréquentée.	> Modification du paysage observé				Modéré		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Raucourt		> Phénomène de covisibilité				Modéré		

Photomontage n°5 : Perception depuis le lieu-dit Andrevin

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (2,4km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (3,4km)

Informations photographie

Identifiant : 29

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 899478, 6725744, 263,8

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 14:14

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

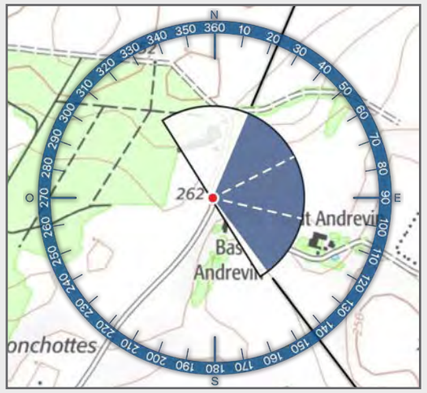

Légende

> Cône de vue

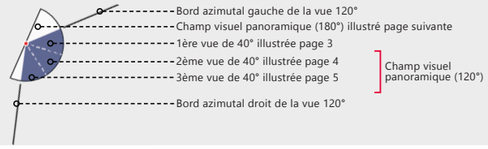

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

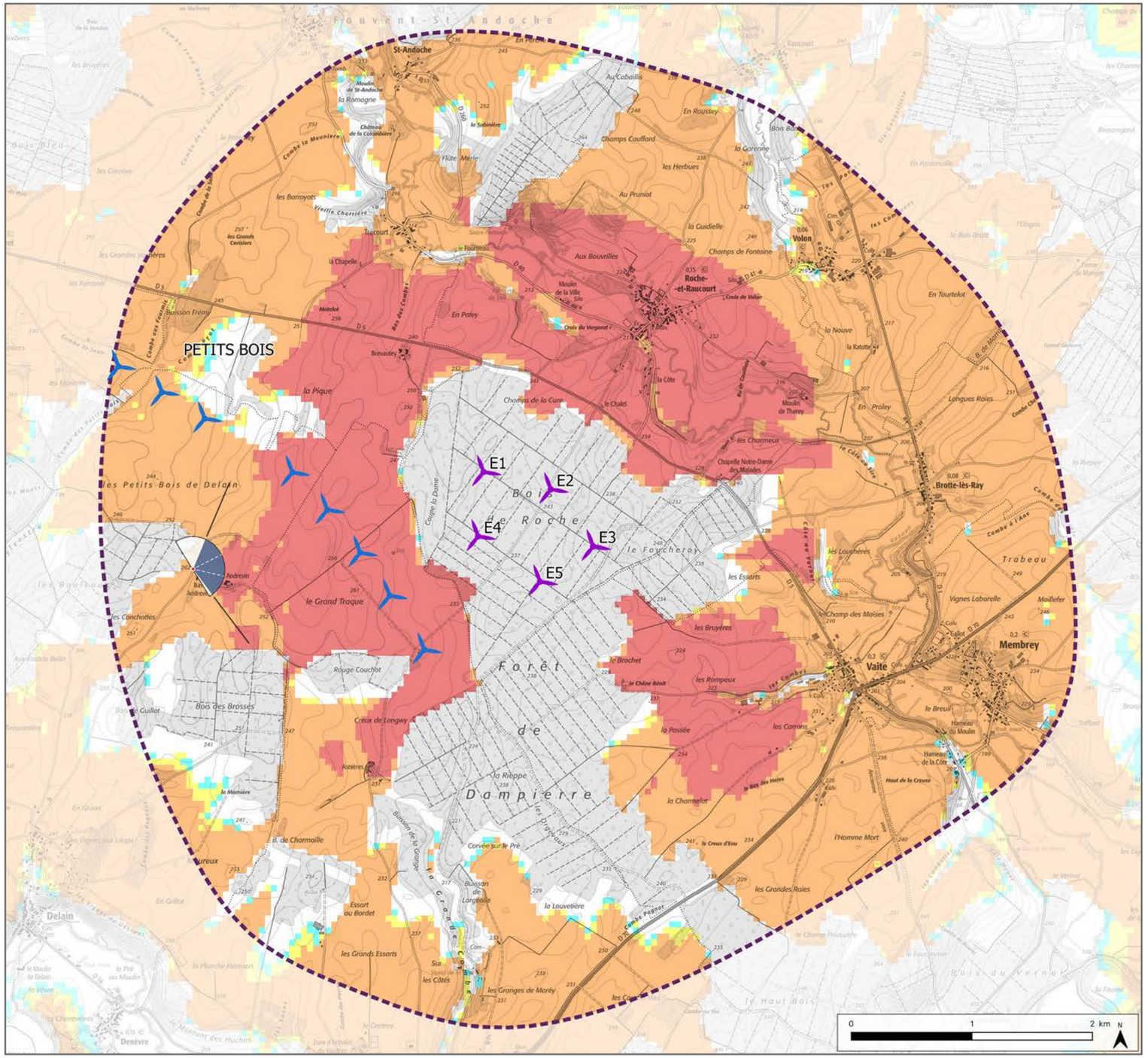

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130 140

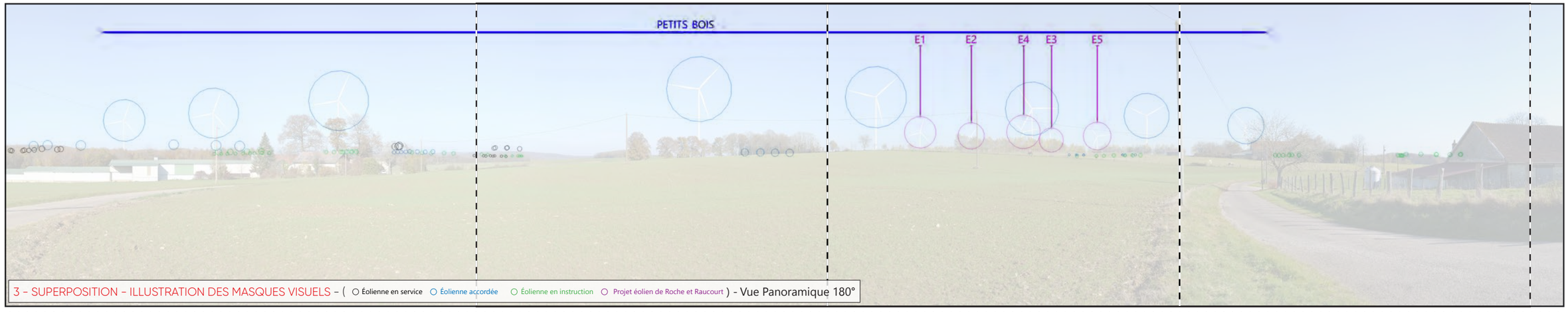

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100 110 120 130 140

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1
E2
E4
E3
E5

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Petits Bois, PE La Roche 4 Rivières	La vue est ouverte au sein de l'espace agricole dans ce secteur du plateau, le motif éolien est déjà introduit par le parc de la Roche 4 Rivières présent à l'horizon avec une emprise visuelle réduite. Le contexte éolien est complété par le parc autorisé des Petits Bois implanté en arrière-plan des ondulations du plateau agricole et présentant une forte prégnance. Le projet de Roche-et-Raucourt est situé derrière ce parc avec des dimensions apparentes inférieures. Les éoliennes du projet sont partiellement masquées par le relief et la végétation, toutefois leur prégnance est notable depuis l'habitat isolé présent aux alentours. La modification du paysage quotidien est significative pour les riverains.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Lieu-dit Andrevin		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°6 : Perception depuis le lieu-dit Asnières

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E5 (2,2km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (2,9km)

Informations photographie

Identifiant : 30

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 900960, 6723879, 228,6

Date et heure de prise de vue : 09/11/2021 15:42

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

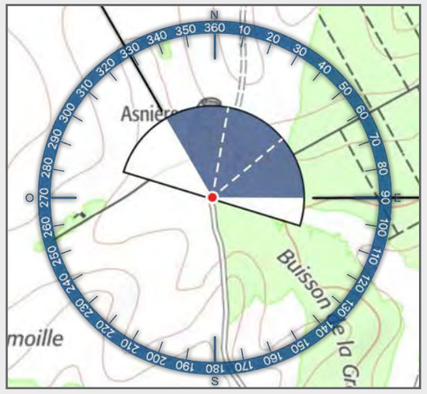

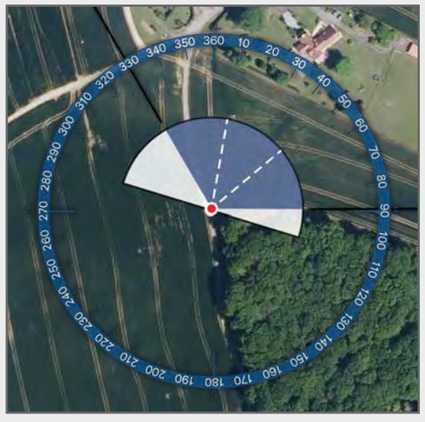

Légende

> Cône de vue

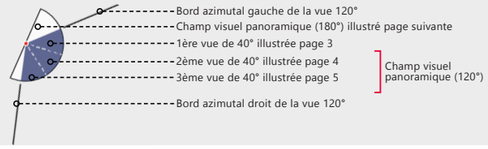

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

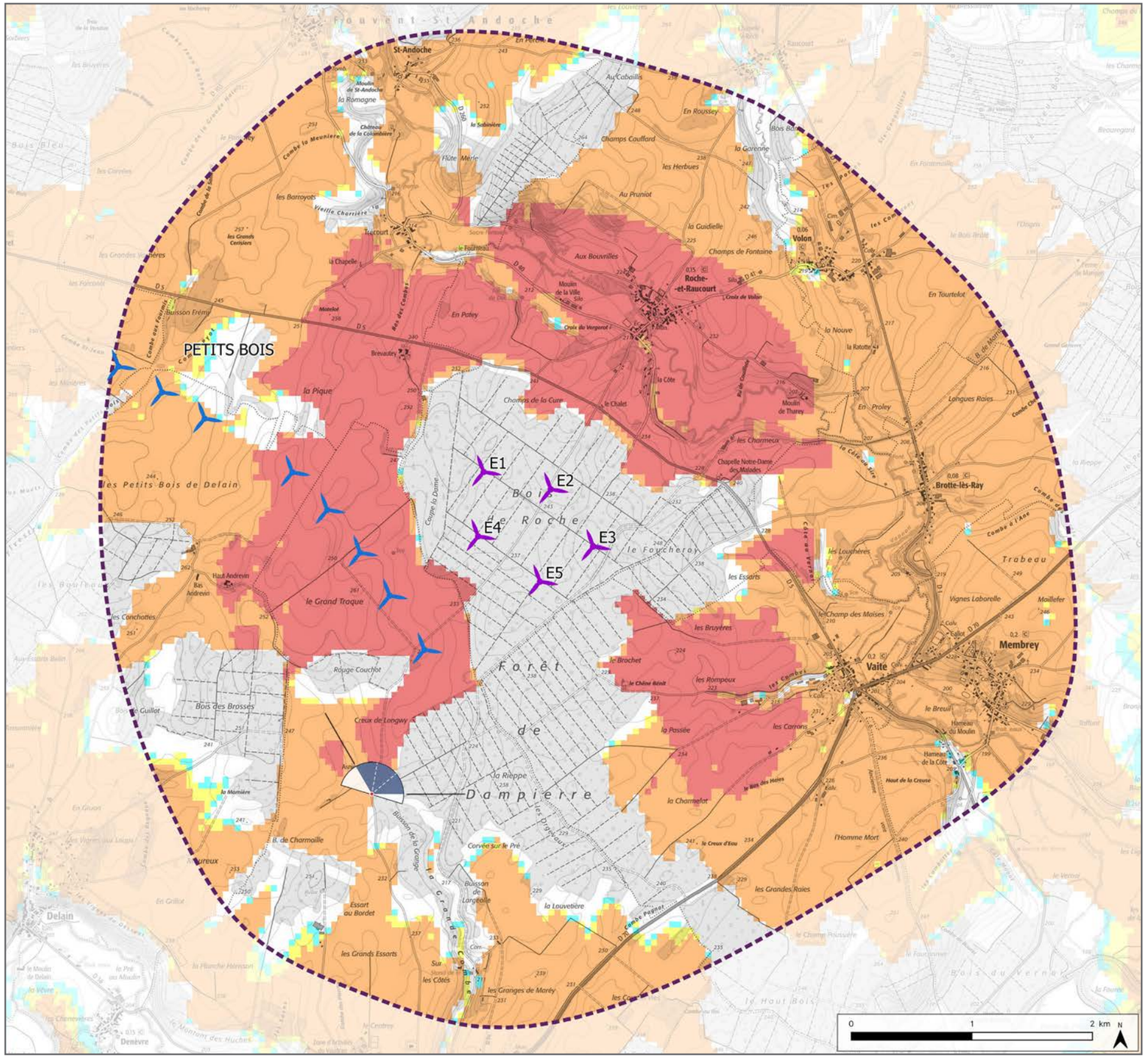

290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100

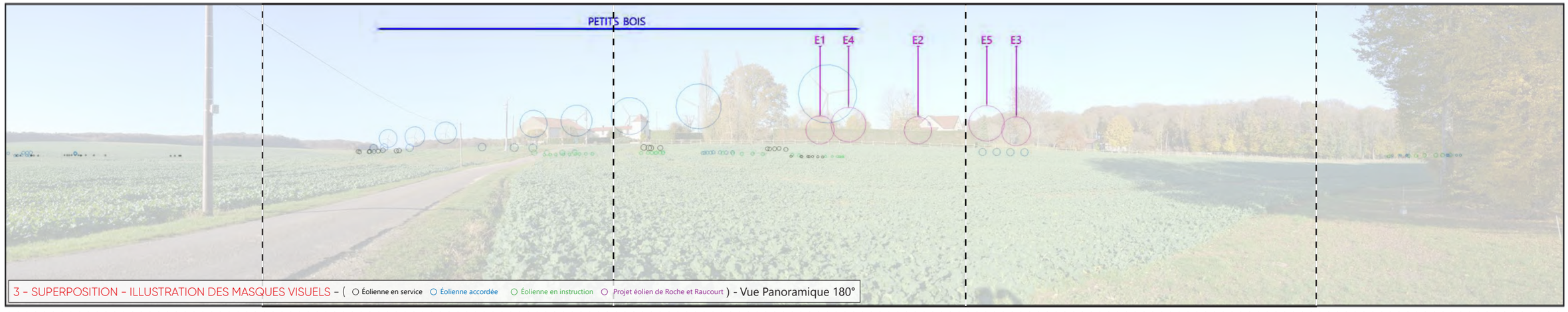

290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30 40 50 60 70 80 est 100

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E1
E4
E2
E5
E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Petits Bois	Depuis les abords du lieu-dit, le parc autorisé des Petits Bois s'inscrit en arrière plan de la trame bâtie du lieu-dit d'Asnière avec une prégnance importante tandis que le projet de Roche-et-Raucourt est majoritairement masqué. L'habitat isolé est situé en lisière de forêt sur le plateau cultivé, les boisements occultent en grande partie les éoliennes. Les portions visibles des rotors présentent toutefois des dimensions apparentes significatives. Les fragments de pales en mouvement risquent d'attirer le regard depuis le lieu de vie, bien que celui-ci soit entouré de haies limitant l'incidence visuelle du projet.	> Effet de reforcement du motif éolien
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Lieu-dit Asnières		> Modification du paysage quotidien

Évaluation de l'impact paysager					
Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°7 : Panorama depuis les hauteurs au sud de Vaite

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,7km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (3,9km)

Informations photographie

Identifiant : 32

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905083, 6724386, 234,2

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 14:44

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

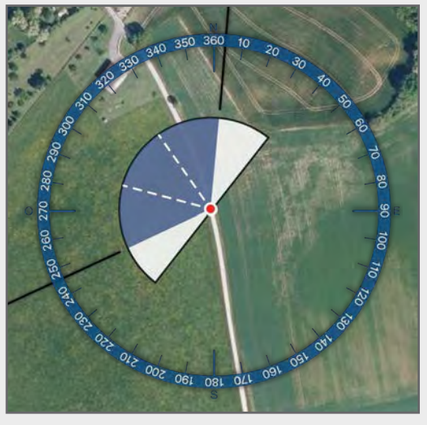

Légende

> Cône de vue

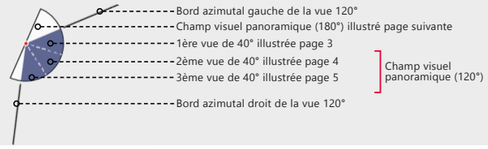

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

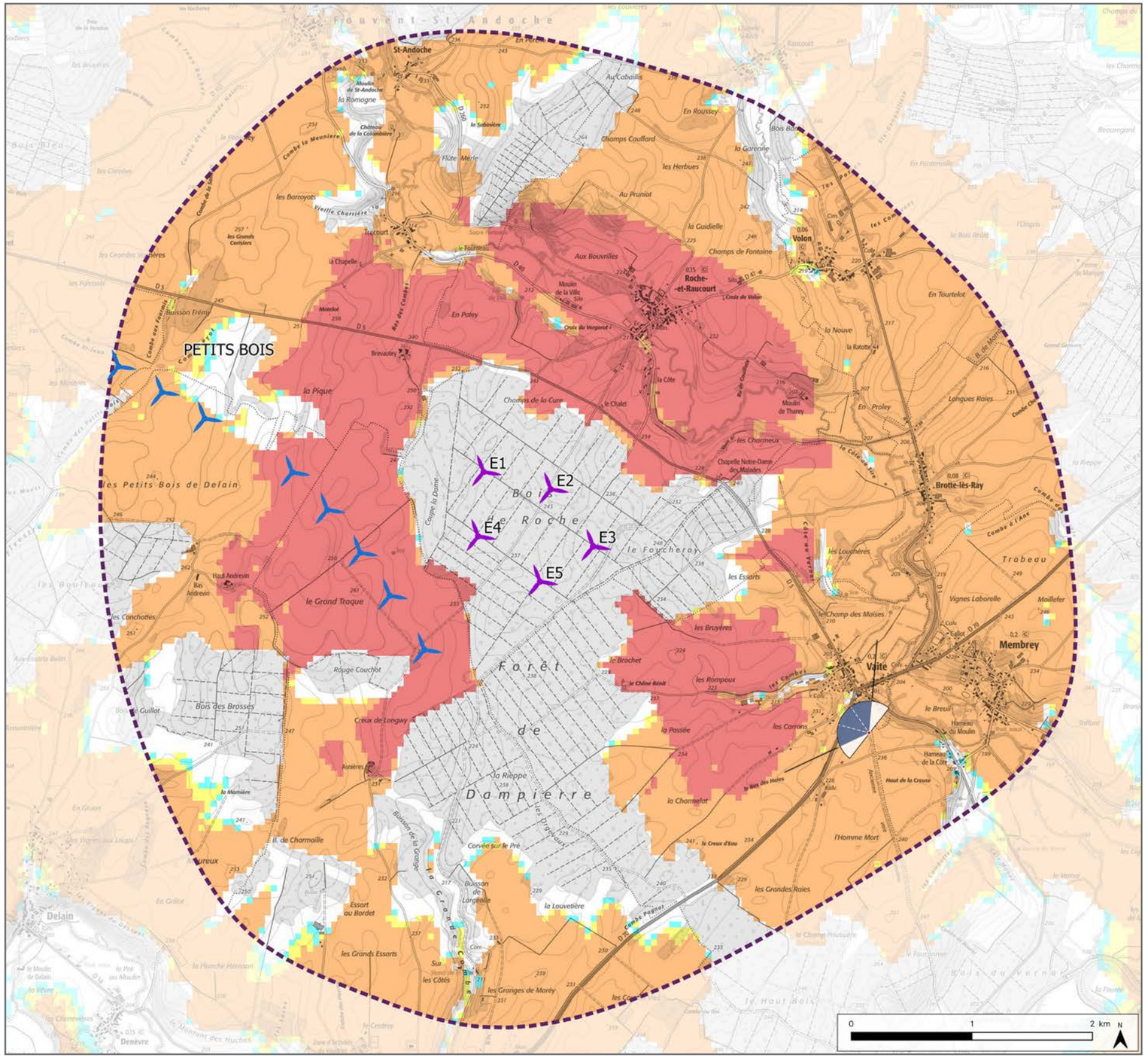

Photomontage n° 7 : Panorama depuis les hauteurs au sud de Vaite

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

220 230 240 250 260 ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30

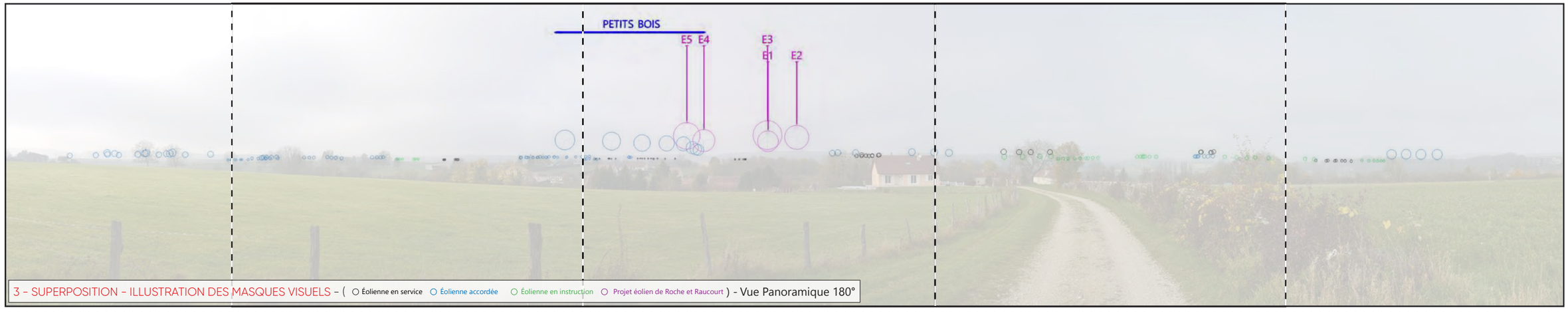

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

220 230 240 250 260 ouest 280 290 300 310 320 330 340 350 nord 10 20 30

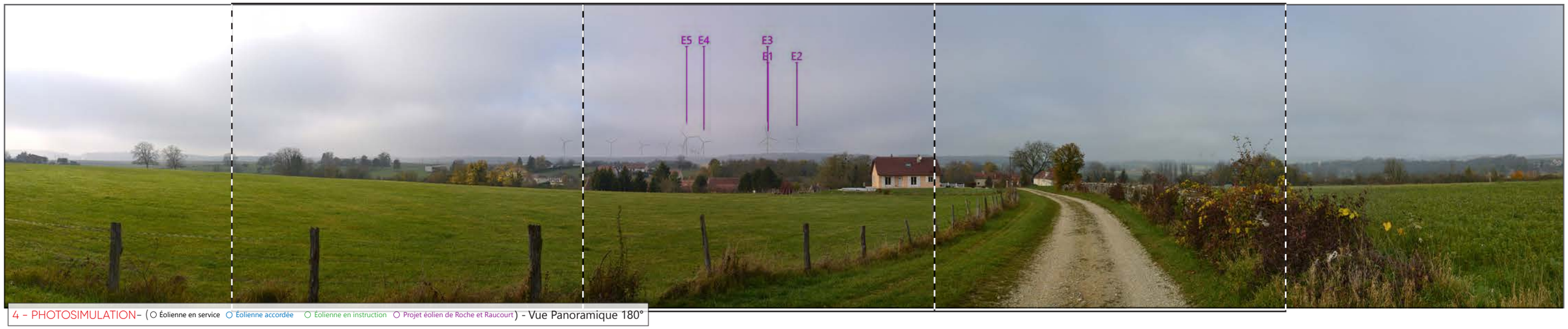

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

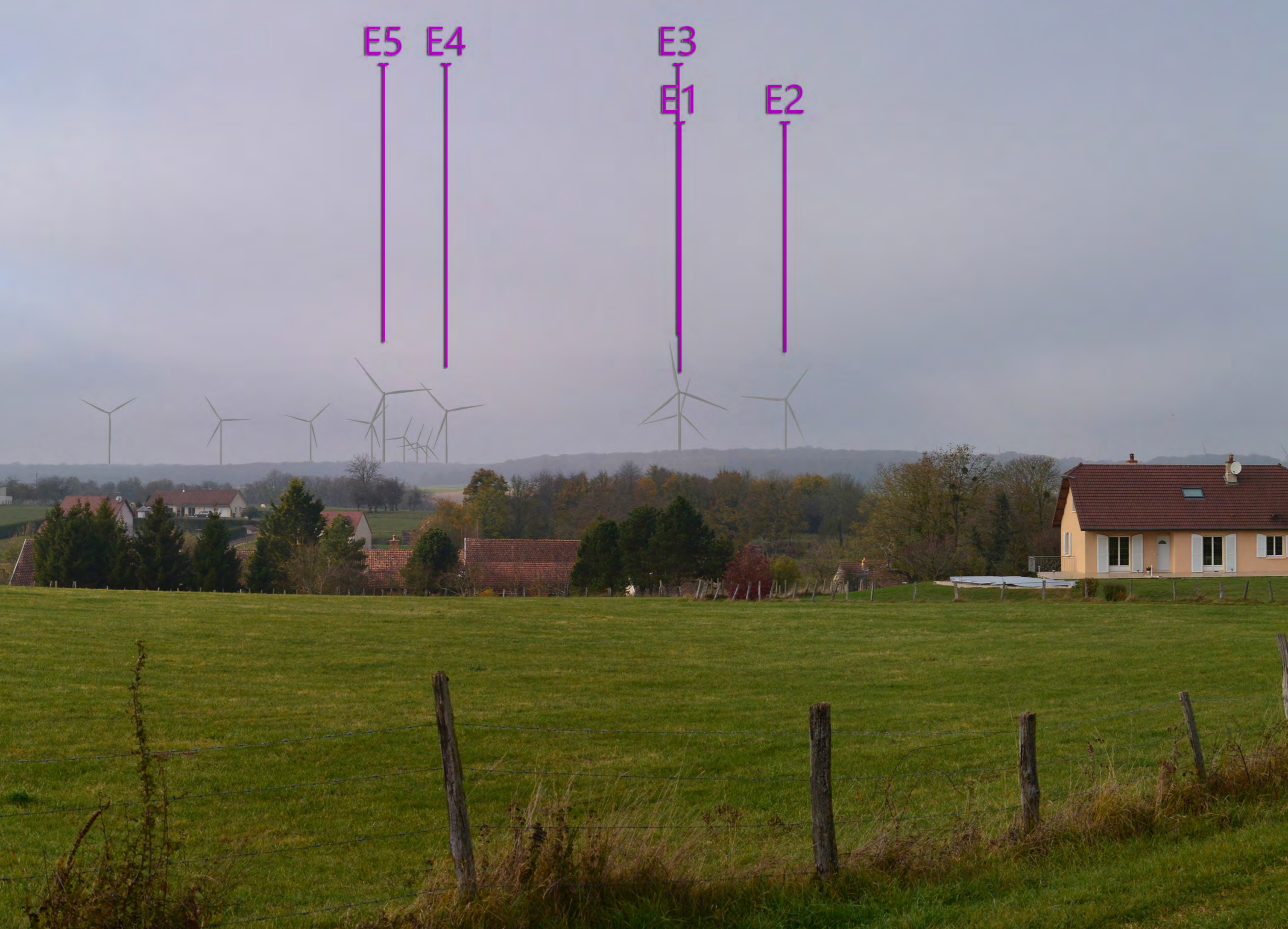
E5
E4
E3
E1
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Le point de vue est positionné sur les hauteurs du coteau ouest de la vallée du Vannon, au sud de Vaite. Le motif éolien est déjà introduit dans le paysage par plusieurs parcs dont la prégnance est très faible à l'horizon. De plus, le contexte éolien est complété par le parc autorisé des Petits Bois qui s'inscrit sur le plateau avec une emprise visuelle mesurée. Le projet est situé à moindre distance dans le prolongement de ce parc. Les deux parcs forment alors un alignement lisible malgré le chevauchement de certaines machines. La hauteur apparente des éoliennes du projet est significative, néanmoins la lecture du relief de la vallée n'est pas perturbée et il n'y a pas d'effet de surplomb constaté. L'insertion du projet de Roche-et-Raucourt génère cependant un impact élevé sur l'habitat en frange sud de Vaite, le projet entre également en covisibilité avec une partie de la silhouette du village. Le bourg est toutefois masqué par le relief et l'incidence visuelle du projet concerne principalement l'habitat présent à flanc de coteau.	> Modification du paysage observé						
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Petits Bois, PE de la Roche 4 Rivières, PE de Renaucourt, PE d'Argillières		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon						
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Vaite		> Phénomène de covisibilité > Modification du paysage quotidien						

Photomontage n°8 : Panorama depuis la RD 1

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,8km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (3,7km)

Informations photographie

Identifiant : 37

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 905308, 6727307, 229,3

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 15:19

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

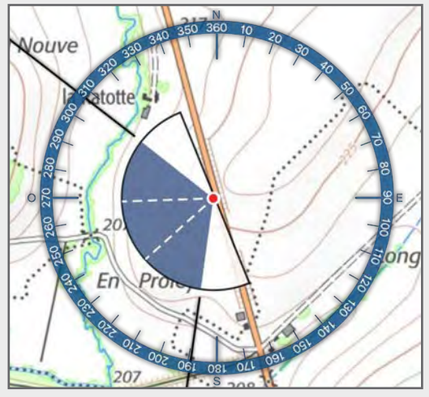

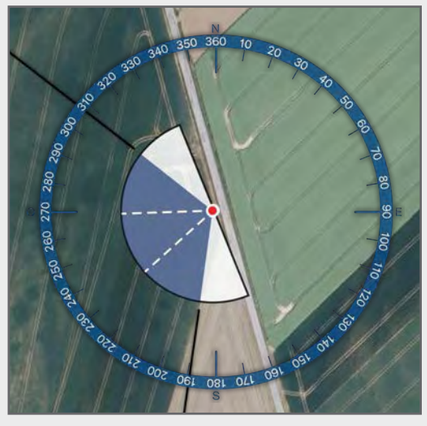

Légende

> Cône de vue

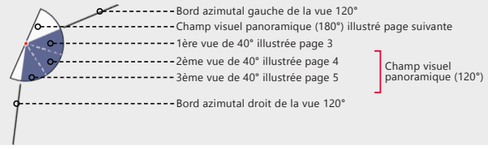

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

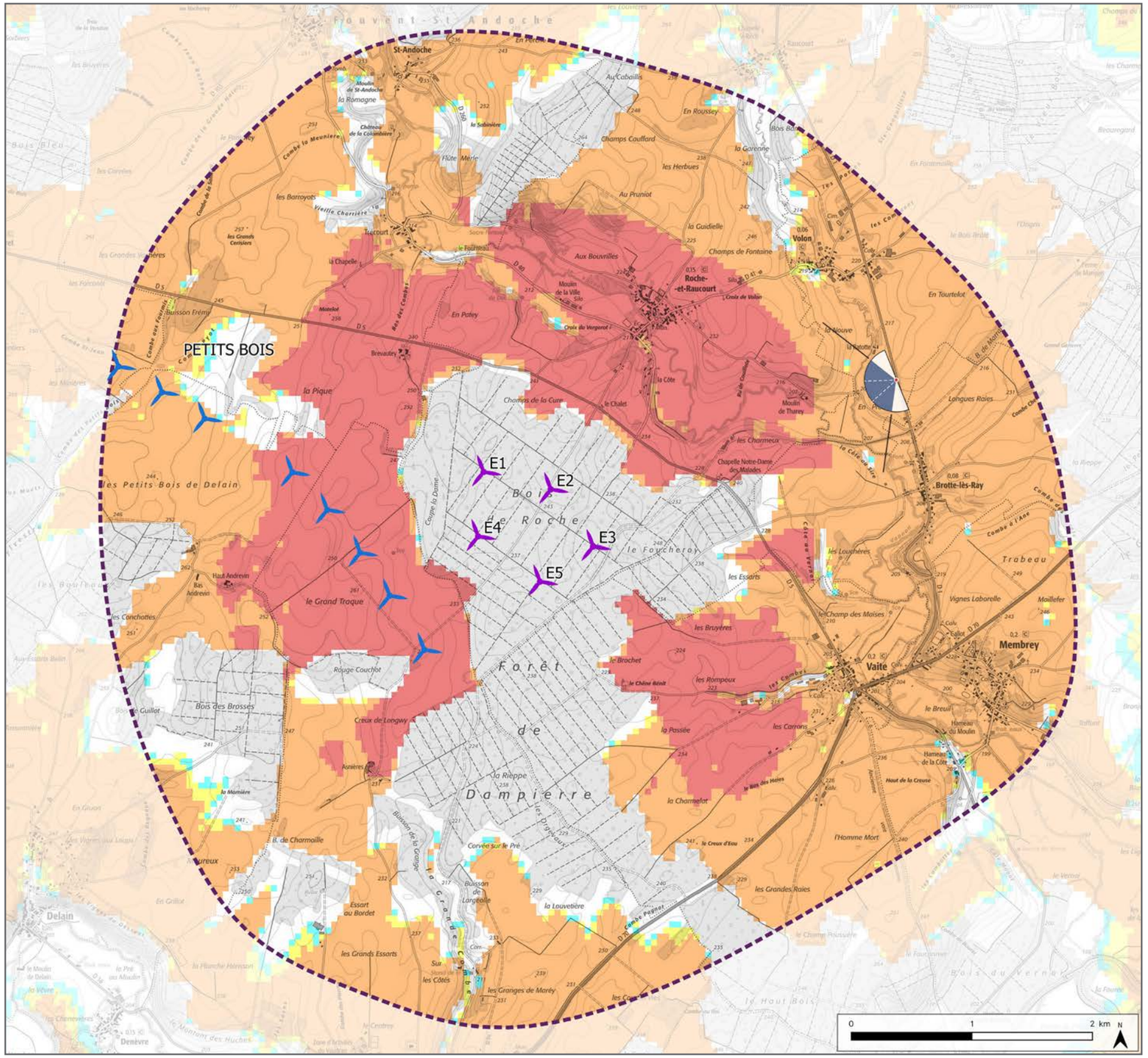

Photomontage n° 8 : Panorama depuis la RD 1

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

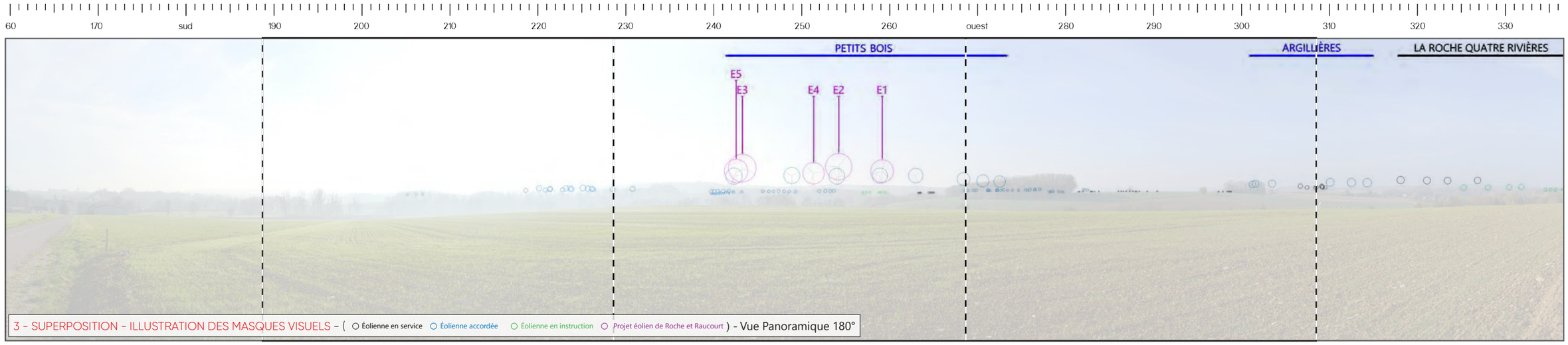

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

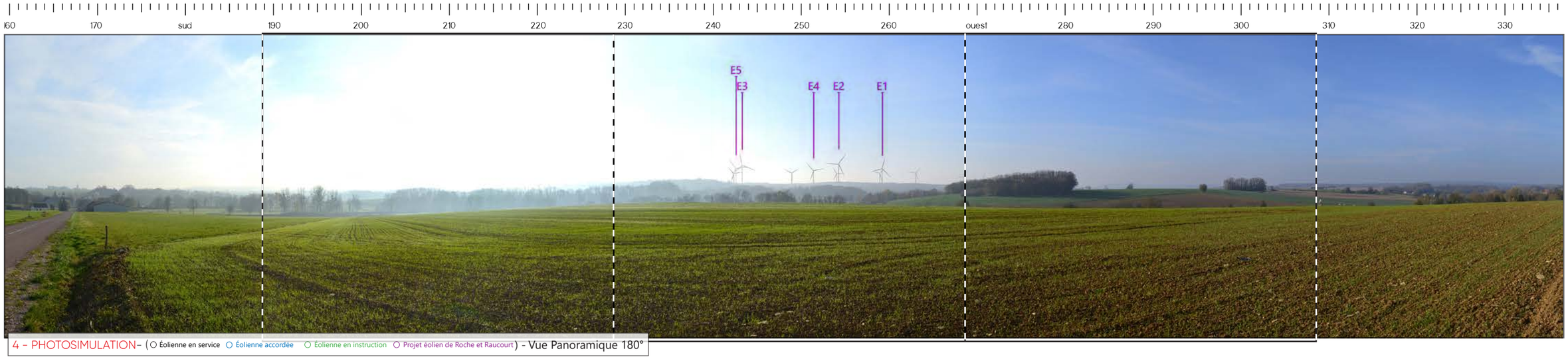

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E5
E3
E4
E2
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	Le point de vue est positionné sur le coteau à l'est de la vallée du Vannon et de sa confluence avec la Bonde. Le motif éolien est introduit dans le panorama via le parc de la Roche 4 Rivières et plusieurs parcs autorisés sont présents à l'horizon. Le parc autorisé des Petits Bois vient compléter le contexte éolien présent. Le projet est situé à moindre distance de l'autre côté de la vallée et s'inscrit au premier-plan du parc des Petits Bois créant un effet de densification et de renforcement du motif éolien. La hauteur apparente des éoliennes du projet est significative, équivalente au dénivelé perçu. Au regard de la largeur du panorama offert, la perception de la vallée n'est pas perturbée, l'implantation suivant globalement les lignes de forces du relief. Pour les usagers de la RD 1, le projet génère un point d'appel visuel important dans le paysage traversé.	> Modification de la structure paysagère > Modification du paysage observé				Modéré		
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Petits Bois, PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification				Modéré		
Perception depuis les axes de communication	RD 1		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel					Fort	

Photomontage n°9 : Perception depuis la RD 5 à proximité du lieu-dit Brevautey

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (1,5km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (2,6km)

Informations photographie

Identifiant : 41

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 900958, 6727681, 239,5

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 16:24

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

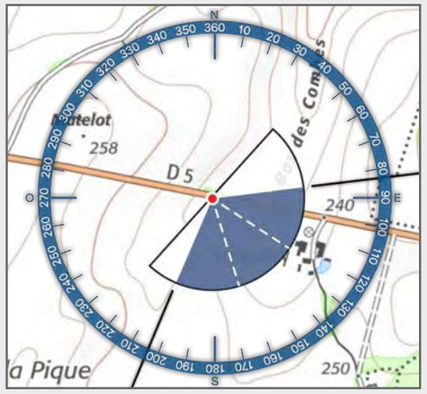

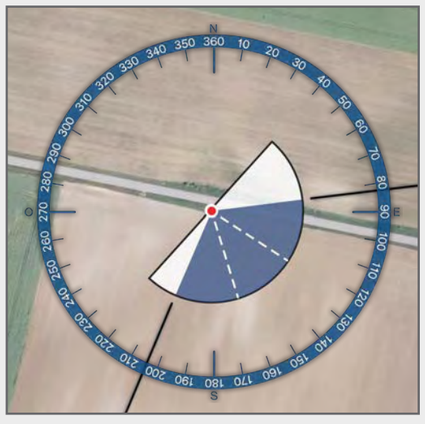

Légende

> Cône de vue

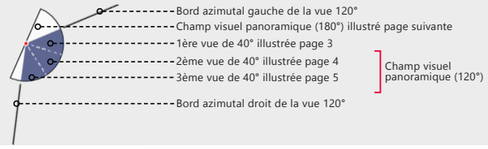

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

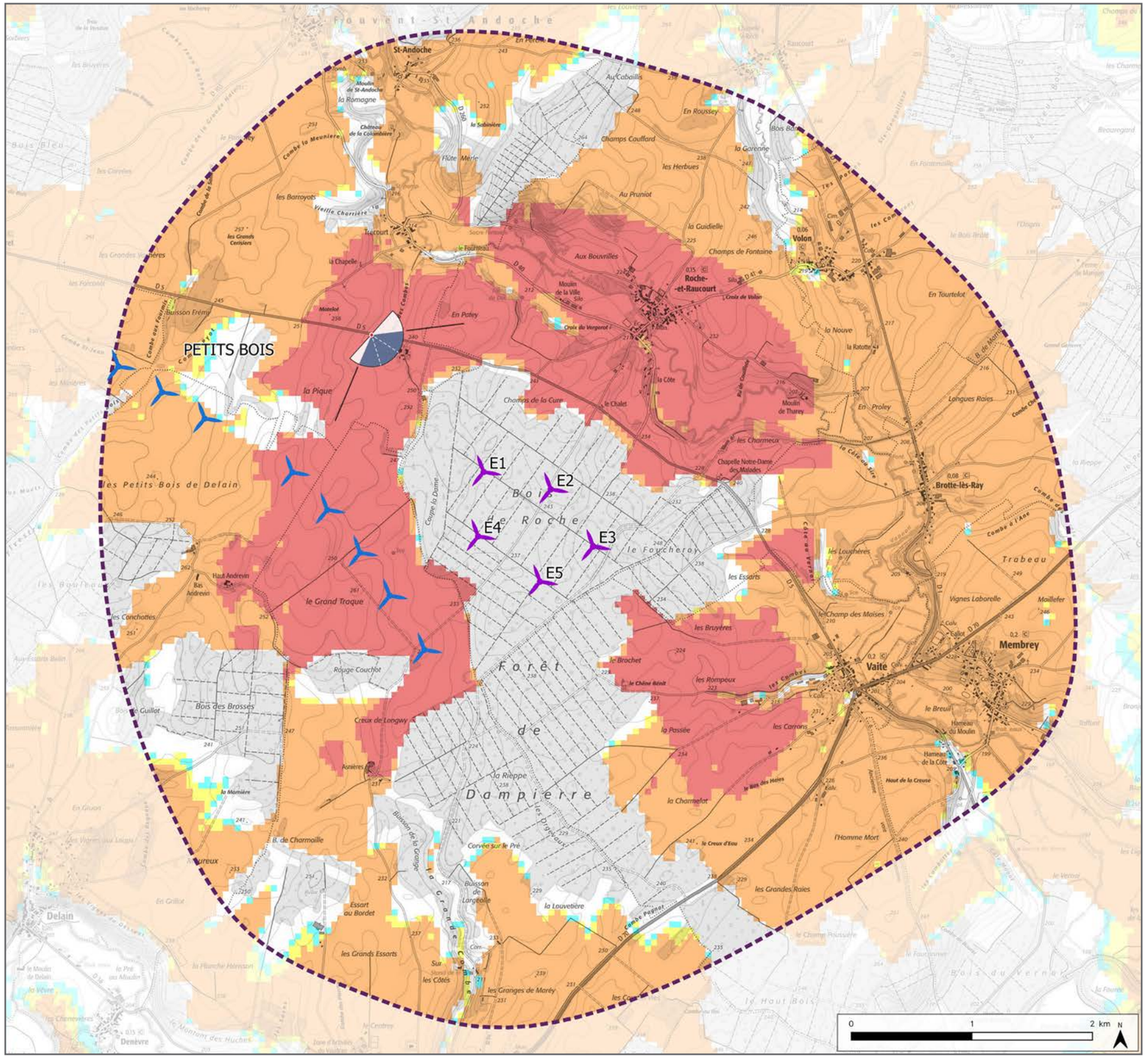

2- SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°
50 60 70 80 est 100 110 120 130 140 150 160 170 sud 190 200 210 22

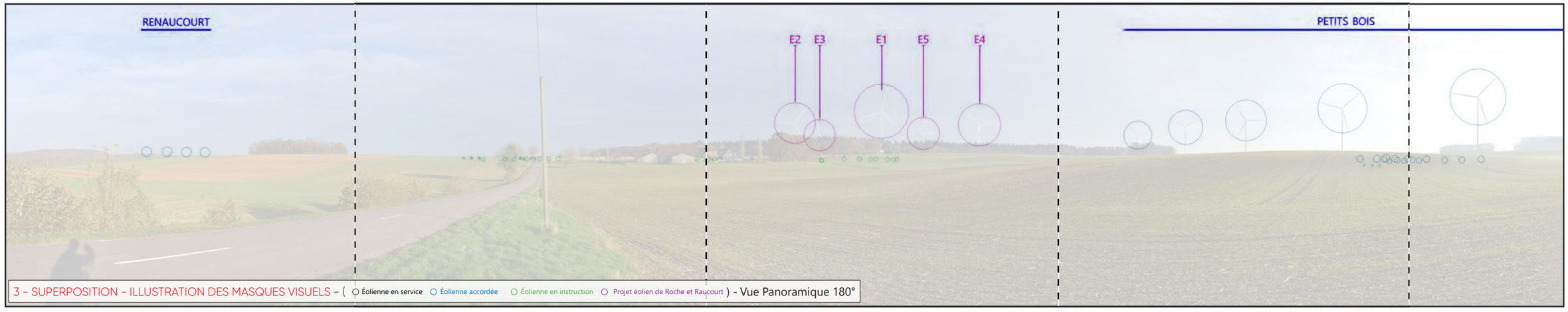
RENAUCOURT
E2 E3 E1 E5 E4
PETITS BOIS
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°
50 60 70 80 est 100 110 120 130 140 150 160 170 sud 190 200 210 22

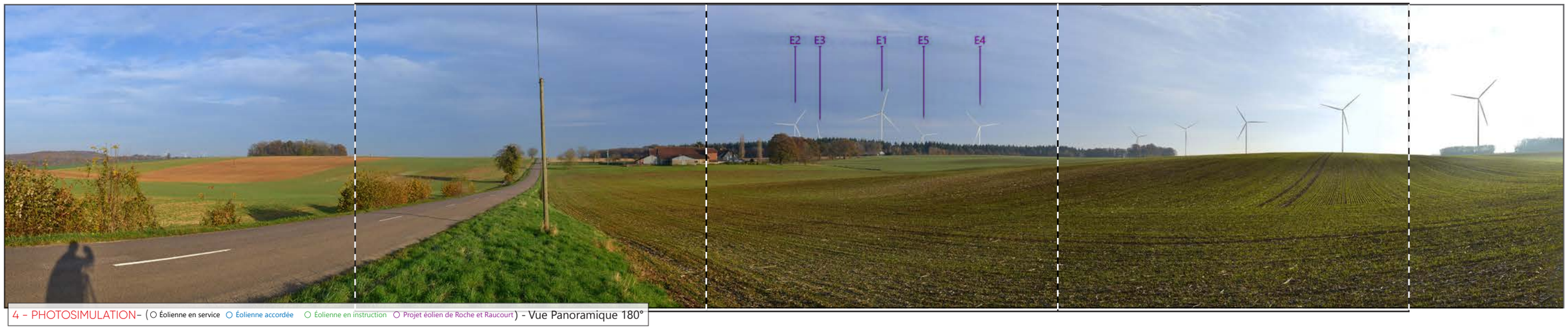
E2 E3 E1 E5 E4
4 - PHOTOSIMULATION- (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E2
E3
E1
E5
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Petits Bois	Le Contexte éolien est représenté par le parc autorisé des Petits Bois situé sur le plateau agricole avec une prégnance importante. Le parc en projet s'inscrit dans le prolongement de celui-ci avec une emprise visuelle relativement similaire. L'insertion du projet produit un effet d'étalement sur l'horizon. Ces deux parc forment ainsi un alignement lisible dans ce paysage.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon					Fort	
Perception depuis les axes de communication	RD 5	Sur cette section de la RD 5, le projet est visible à l'arrière-plan du bois de Roche. Le paysage de plateau cultivé est adapté à l'intégration d'éléments de grandes dimensions, toutefois les dimensions apparentes des éoliennes sont importantes par rapport à l'habitat isolé situé à proximité. La modification du paysage traversé est élevée pour les usagers de la RD 5, avec la création de points d'appels visuels. À cette distance (1,5 km), la prégnance des éoliennes est particulièrement élevée et génère un impact très fort sur le cadre de vie des habitants du lieu-dit.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel					Fort	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Lieu-dit Brevautey		> Modification du paysage quotidien						Très fort

Photomontage n°10 : Perception depuis la RD 41 au nord-est de Roche

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension mat I rotor I hauteur totale: 149m I 162m I 230m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (2,1km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (2,8km)

Informations photographie

Identifiant : 43

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 903846, 6728017, 238

Date et heure de prise de vue : 10/11/2021 17:08

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

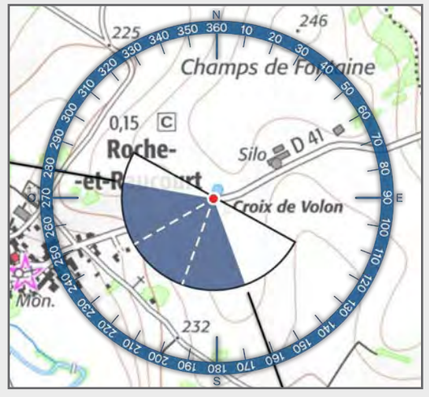

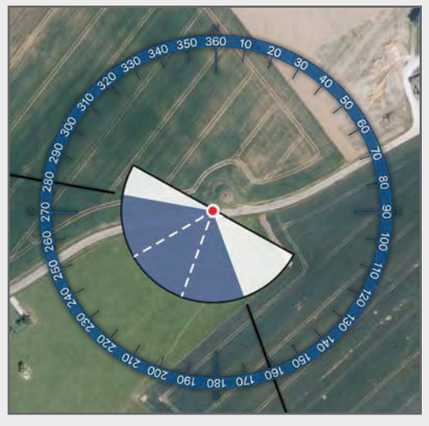

Légende

> Cône de vue

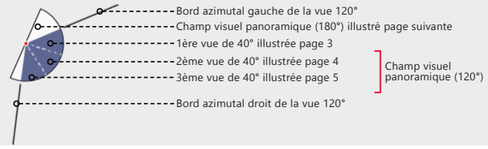

> Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé (PC accordé)
- Projet en instruction (avis AE)
- Projet éolien de Roche et Raucourt

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

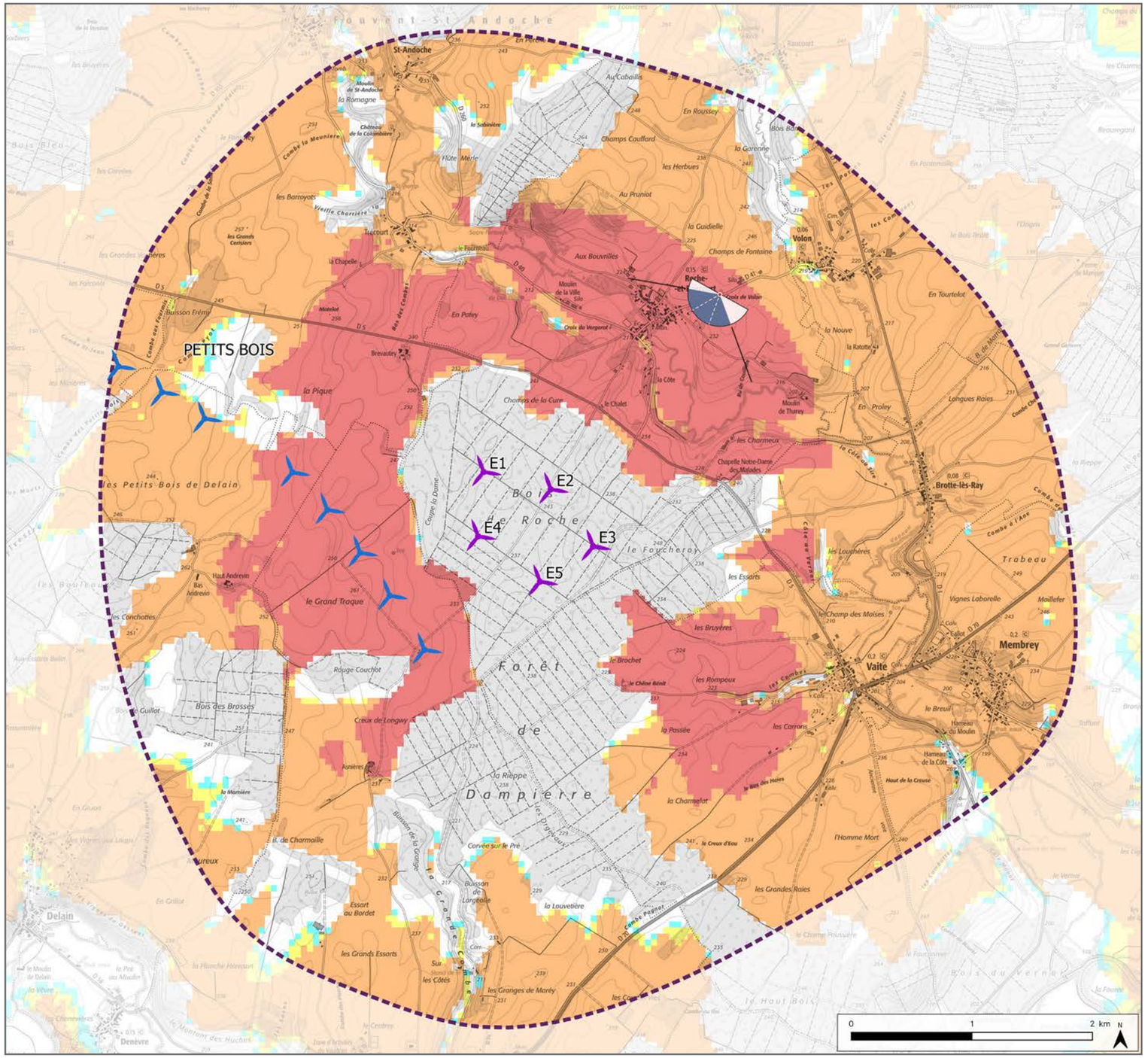

Photomontage n° 10 : Perception depuis la RD 41 au nord-est de Roche

2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°

130 140 150 160 170 sud 190 200 210 220 230 240 250 260 ouest 280 290

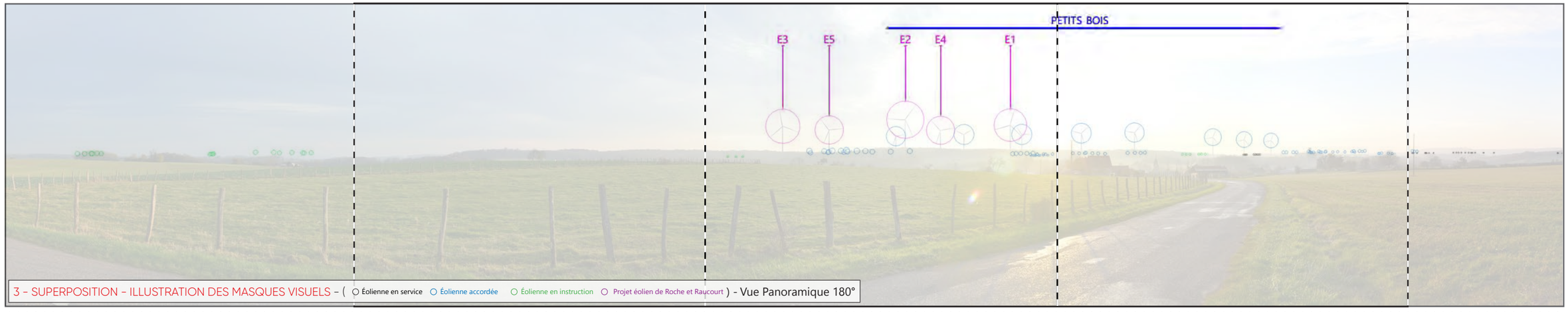

3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

130 140 150 160 170 sud 190 200 210 220 230 240 250 260 ouest 280 290

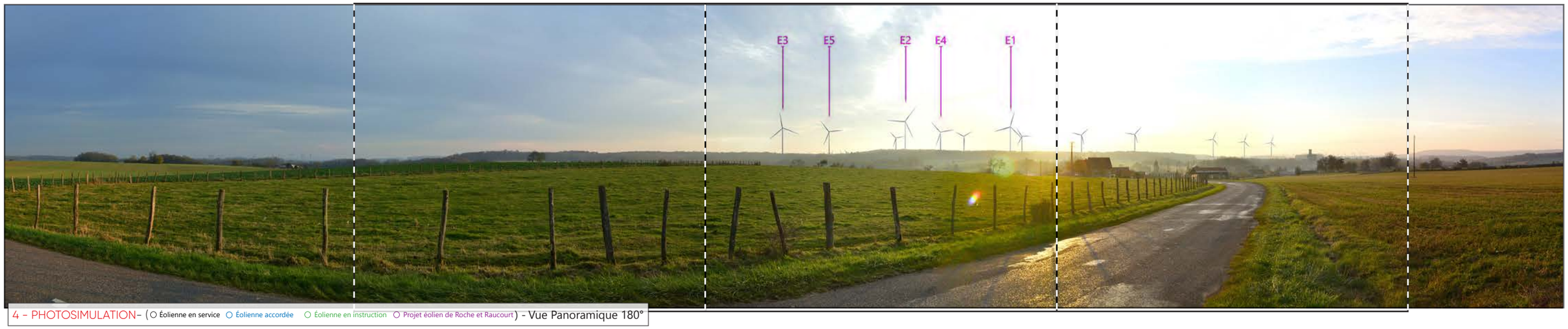

4 - PHOTOSIMULATION- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Projet éolien de Roche et Raucourt) - Vue Panoramique 180°

5 – VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E3
E5
E2
E4
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Vannon	À ce niveau du coteau est de la vallée du Vannon, un large panorama est offert sur la vallée. Le motif éolien est représenté par des parcs autorisés perceptibles à l'horizon et du parc des Petits Bois situé à une distance moindre de l'observateur. Une partie du parc Entre Saône et Salon s'insère notamment à l'arrière-plan du projet, selon une prégnance très faible ainsi qu'une partie du parc des Petits Bois selon une prégnance modérée. Ces superpositions de parcs provoquent un effet de densification du motif éolien. Le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit de l'autre côté de la vallée selon des dimensions apparentes importantes, légèrement supérieures au dénivelé perçu. Le rapport d'échelle est défavorable malgré le recul du projet vis-à-vis du versant sud-ouest, à plus d'1 km. L'implantation suit toutefois un alignement cohérent selon les lignes de forces existantes, l'incidence sur la lecture du relief et des perspectives est limitée.	> Rupture d'échelle > Modification de la structure paysagère				**Fort**	
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3, PE des Petits Bois		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon				**Modéré**		
Perception depuis les axes de communication	RD 41	Pour les usagers de la RD 41, la modification du paysage traversé est élevée avec la création de points d'appels visuels importants. Les éoliennes du projet s'inscrivent en covisibilité indirecte avec la silhouette du village de Roche et son église protégée depuis la route. Au regard de la forte prégnance des éoliennes du projet, un effet de concurrence visuelle est généré vis-à-vis du clocher de l'église et de la silhouette du village.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel					**Fort**	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Silhouette Roche		> Phénomène de covisibilité > Concurrence visuelle					**Fort**	
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité église de Roche MH 1		> Phénomène de covisibilité > Effet de concurrence visuelle					**Fort**	

2 . Conclusion des impacts paysagers suite à la prise en compte du parc autorisé des Petits Bois

■ EFFET CUMULÉ AVEC LE PARC DES PETITS BOIS

Le projet présente des interactions visuelles fréquentes avec le parc du contexte des Petits Bois. L'insertion du projet ne perturbe pas la lisibilité de ce parc et les situations de chevauchements ne sont pas courantes. Le projet s'inscrit régulièrement dans le prolongement de ce parc, en étendant son emprise sur l'horizon. Les deux parcs forment généralement un ensemble cohérent par rapport aux lignes de force du relief, sous la forme d'un alignement plus ou moins régulier. Les impacts sont évalués de très faibles à fort pour les effets cumulés en tenant compte du parc en instruction, avec une augmentation des impacts par rapport à ceux évalués en parties D, E et F. Les incidences demeurent peu élevées, la géométrie d'implantation du projet de Roche-et-Raucourt est compatible vis-à-vis du parc eautorisé des Petits Bois.

J . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE

1 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

1.1. *PRÉAMBULE*

L'objectif de ce chapitre est de donner une idée, relative, de la présence éolienne dans le paysage et du degré de contribution du projet éolien de Roche-et-Raucourt aux risques d'effet d'encerclement des lieux de vie, en lien avec le contexte éolien existant et à venir.

Les schémas présentés dans la suite de cette étude apportent ainsi une lecture théorique (par l'affichage des différents angles et la représentation des éoliennes) sur l'occupation éolienne depuis un point donné. Cette méthode s'appuie sur des données précises mais ne prend pas en considération les obstacles tels que le relief, les haies, les boisements et le bâti qui peuvent souvent jouer le rôle de masque visuel total ou partiel. Il s'agit donc d'une analyse maximisante.

La méthodologie présentée ci-après s'appuie sur les préconisations de la région Hauts-de-France.

1.2. *RÉALISATION DU SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE*

L'occupation visuelle est analysée sur un rayon de 5 et 10 km, conformément aux préconisations généralement émises pour l'évaluation de la saturation et notamment celles de la DREAL Hauts-de-France.

Un anneau est présent à 5 et à 10 km et indique les angles occupés par le motif éolien (en gris) et les espaces entre les parcs (en vert).

La contribution spécifique du projet est indiquée à chaque fois (en violet).

À noter que c'est l'extérieur du rotor qui est considéré (et non le mât de l'éolienne).

Pour chaque localité étudiée, l'ensemble du contexte éolien connu au jour de la réalisation du schéma est pris en compte (construit, autorisé et en instruction).

Les caractéristiques des éoliennes sont prises en compte (hauteur bout de pale réelle) et un filaire est affiché de façon circulaire (360°) autour du schéma de saturation à titre indicatif. Ce dernier représente la visibilité des éoliennes vis-à-vis du relief et de leur prégnance visuelle (positionnement, visibilité et hauteur apparente) depuis le lieu d'observation ce qui peut permettre de nuancer les résultats théoriques issus de l'analyse cartographique.

1.3. *CRITÈRES D'ANALYSE*

Trois critères sont ensuite étudiés :

> **Critère 1 - Indice d'occupation de l'horizon** : ce critère correspond à la somme des angles occupés par les parcs éoliens. Le raisonnement s'appuie sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (y compris le relief). **Si l'angle cumulé est supérieur à 120° sur l'aire de 10 km, il est considéré dans le guide régional des Hauts-de-France que le seuil d'alerte est atteint.**

> Critère 2 - Indice de densité

Critère 2a - Indice de densité sur l'horizon occupé : ce critère correspond au ratio du nombre d'éoliennes présentes à moins de 5 km sur la totalité des angles occupés (sur l'aire de 10 km). **Si l'indice de densité est supérieur à 0,1, il est considéré dans le guide régional des Hauts-de-France que le seuil d'alerte est atteint.**

Critère 2b - Indice de densité surfacique : ce critère correspond au ratio du nombre d'éoliennes présentes sur la totalité de la surface occupée sur l'aire de 10 km (314 km²). **Si l'indice de densité est supérieur à 0,25, il est considéré dans le guide régional des Hauts-de-France que le seuil d'alerte est atteint.**

> Critère 3 - **Indice d'espace de respiration** : ce critère correspond à la mesure du plus grand angle continu sans éolienne dit « de respiration » sur les aires de 5 et de 10 km. Différents seuils sont préconisés pour ce critère, dont la valeur de 120° qui correspond à la définition d'un espace de respiration dans le guide national de l'étude d'impact 2020. Cependant, **il est considéré dans le guide régional des Hauts-de-France que le seuil d'alerte est atteint si l'angle est inférieur à 160° sur l'aire de 10 km.**

Ces critères sont ainsi établis à l'état initial, à l'état projeté (c'est-à-dire avec l'ajout du projet éolien étudié) puis leur évolution est analysée. Ces résultats sont répertoriés dans un tableau et un texte d'analyse accompagne l'ensemble (schéma d'occupation visuelle et tableau).

Plusieurs situations sont alors possibles :

> **Les 3 indices ne sont pas atteints : il n'y a pas lieu d'évoquer une potentielle saturation**
> **1 indice est atteint (ou approché) : il y a un risque de saturation visuelle**
> **Au moins 2 indices sont atteints : la saturation visuelle théorique est avérée**

À noter « Il est important de souligner que l'indice de densité doit être lu en complément des deux autres (occupation des horizons et espace de respiration). Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.»[1]

---

1 Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France, février 2022

2 . Choix des bourgs

Les bourgs proches du projet sont potentiellement les plus exposés du fait de l'occupation que peut présenter l'implantation dans son périmètre immédiat. En effet, plus on s'éloigne du projet, plus l'emprise de celui-ci se réduit sur l'horizon. De plus, le choix des points tient compte du contexte éolien en place afin de déterminer des secteurs où potentiellement le projet viendrait en réduction d'un espace de respiration existant.

Les bourgs de Larret, Roche-et-Raucourt, Vaite et Dampierre-sur-Salon ont fait l'objet d'une analyse afin d'estimer les risques d'encerclement et d'occupation auxquels ils seraient confrontés avec l'insertion du projet sur ce territoire.

Le choix de ces bourgs pour l'analyse de la saturation se base sur la pertinence de leur localisation et leur représentativité dans le territoire d'étude.

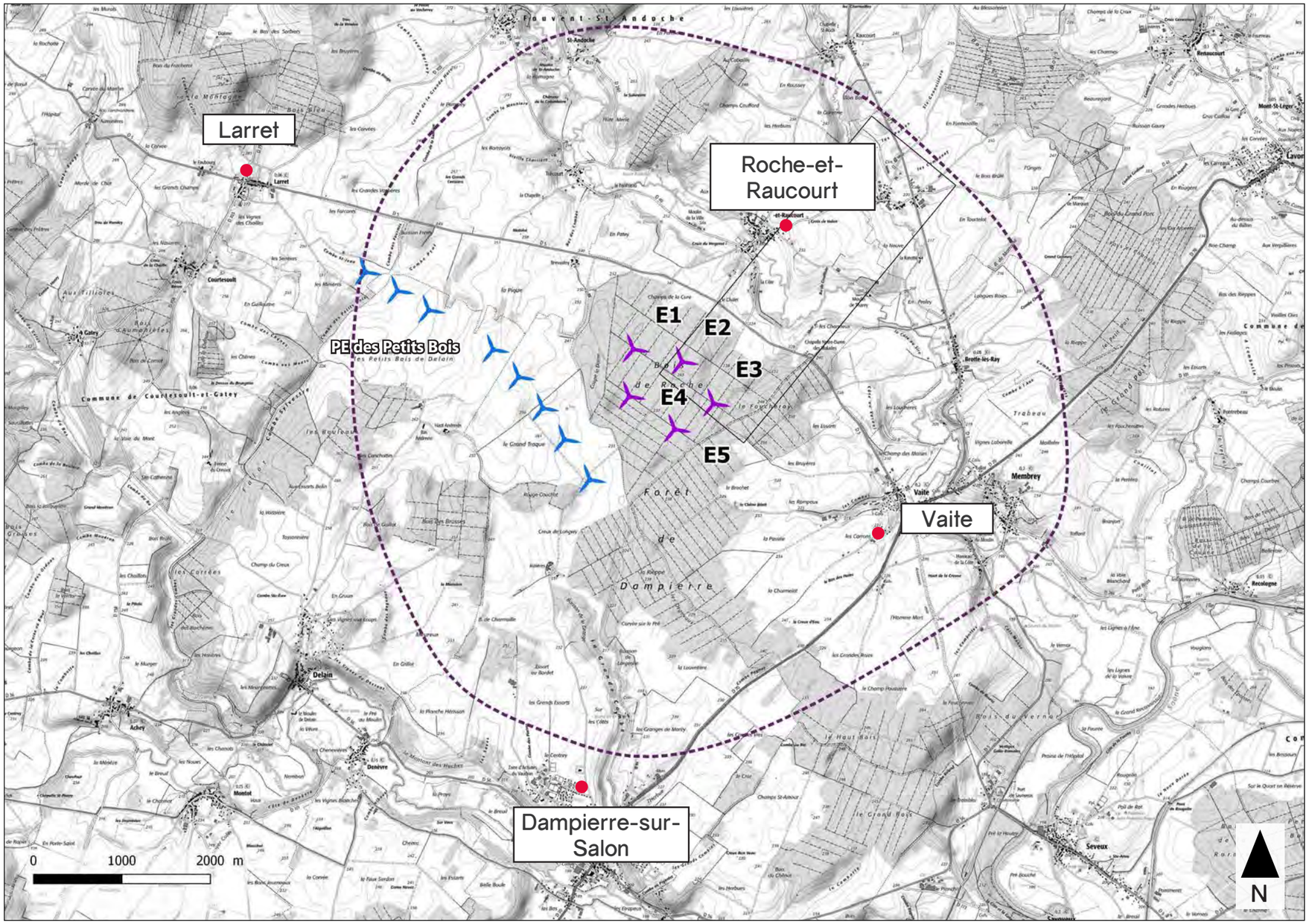

Figure 124 : *Localisation des schémas d'occupation visuelle*

2.1. BOURG DE LARRET

L'analyse de l'occupation visuelle se base sur l'étude cartographique des parcs en instruction, autorisés et en exploitation qui gravitent dans un périmètre de 10 km autour du bourg de Larret, à partir du schéma et des indices ci-contre.

Le schéma d'occupation visuelle apporte les éléments suivants :

À l'état initial, plusieurs parcs gravitent autour du bourg. Dans l'aire des 5 km, un seul parc éolien est présent, il se situe au sud-est laissant un grand espace quasi sans éolienne au nord et à l'ouest. Dans l'aire des 10 km, les parcs éoliens présentent une plus grande homogénéité dans leur répartition. L'occupation de l'horizon par le motif éolien (IOH) présente des valeurs en dessous du seuil d'alerte, à savoir 59° pour 120° dans l'aire de 10 km, réduite à 57° en excluant les doubles comptes. Le premier indice de densité atteint le seuil d'alerte avec un indice à 0,15 pour un seuil à 0,1 tandis que la valeur du second indice (surfacique) ne déclenche pas le seuil d'alerte. La répartition actuelle des parcs éoliens permet un espace de respiration continu de 206° dans l'aire de 0 à 5 km cependant dans l'aire des 5 à 10 km, le plus grand espace de respiration est de 140°. Le seuil d'alerte du critère 3 est déclenché. La valeur de ces indices est à nuancer de part la très faible prégnance des éoliennes et au regard du filaire (affiché sur le pourtour du schéma page suivante) qui montre que les parcs d'Argillères et Sud Vannier sont masqués par le relief.

Le projet est implanté au sud-est du bourg, à environ 5 km, et occupe un angle horizontal mesuré de 12°. Le cumul des angles occupés par des projets éoliens (IOH) passe à 69° à l'état projeté en excluant les doubles compte, ne dépassant pas le seuil d'alerte. L'indice de densité horizontal diminue légèrement mais il n'y a pas de modification dans l'atteinte du seuil. L'indice de densité surfacique, quant à lui, augmente légèrement mais ne dépasse pas le seuil d'alerte. Le positionnement du projet n'impacte pas l'angle de respiration maximum présent à l'état initial.

D'après cette analyse théorique, deux indices présentent des seuils d'alerte déclenchés dès l'état initial ce qui présage d'une situation de saturation visuelle sur le territoire, mais la contribution du projet de Roche-et-Raucourt demeure limitée et les résultats à nuancer avec la visibilité réelle du contexte.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Larret

Indice d'occupation de l'horizon (IOH)				
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur ou égal à 120 °				
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	11		13	
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	48		60	
Total des angles occupés de 0 à 10 km sans exclure les doubles comptes (IOH = A+A')	59	Seuil d'alerte non atteint	73	Seuil d'alerte non atteint
Doubles comptes : total des angles occupés de 0 à 5 km et de 5 à 10 km (A'')	2		4	
Total des angles occupés de 0 à 10 km en excluant les doubles comptes (IOH'=A+A'-A'')	57	Seuil d'alerte non atteint	69	Seuil d'alerte non atteint

Indice de densité horizontal (ID1)				
Seuil d'alerte : supérieur ou égal à 0,1				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	9		10	
Indice de densité (ID1 = B / A+A') Nb éolienne à 5 km / Somme des angles occupés	0,15	Seuil d'alerte atteint	0,14	Seuil d'alerte atteint

Indice de densité surfacique (ID2)				
Seuil d'alerte : supérieur ou égal à 0,25				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par km2	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre total d'éoliennes entre 5 et 10 km (B')	20		24	
Nombre total d'éoliennes entre 0 et 10 km (B'')	29		34	
Indice de densité (ID 2 = B+B' / 314) Nombre d'éoliennes au km2 entre 0 et 10 km	0,09	Seuil d'alerte non atteint	0,11	Seuil d'alerte non atteint

Indice d'espace de respiration (IER)				
Seuil d'alerte : inférieur ou égal à 160°				
Mesure du plus grand angle sans éolienne	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 5 km	206		206	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 10 km (IER)	140	Seuil d'alerte atteint	140	Seuil d'alerte atteint

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - LARRET

Coordonnées X ; Y ; Z du point d'observation :
897 526 ; 6 728 600 ; 283,6
(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

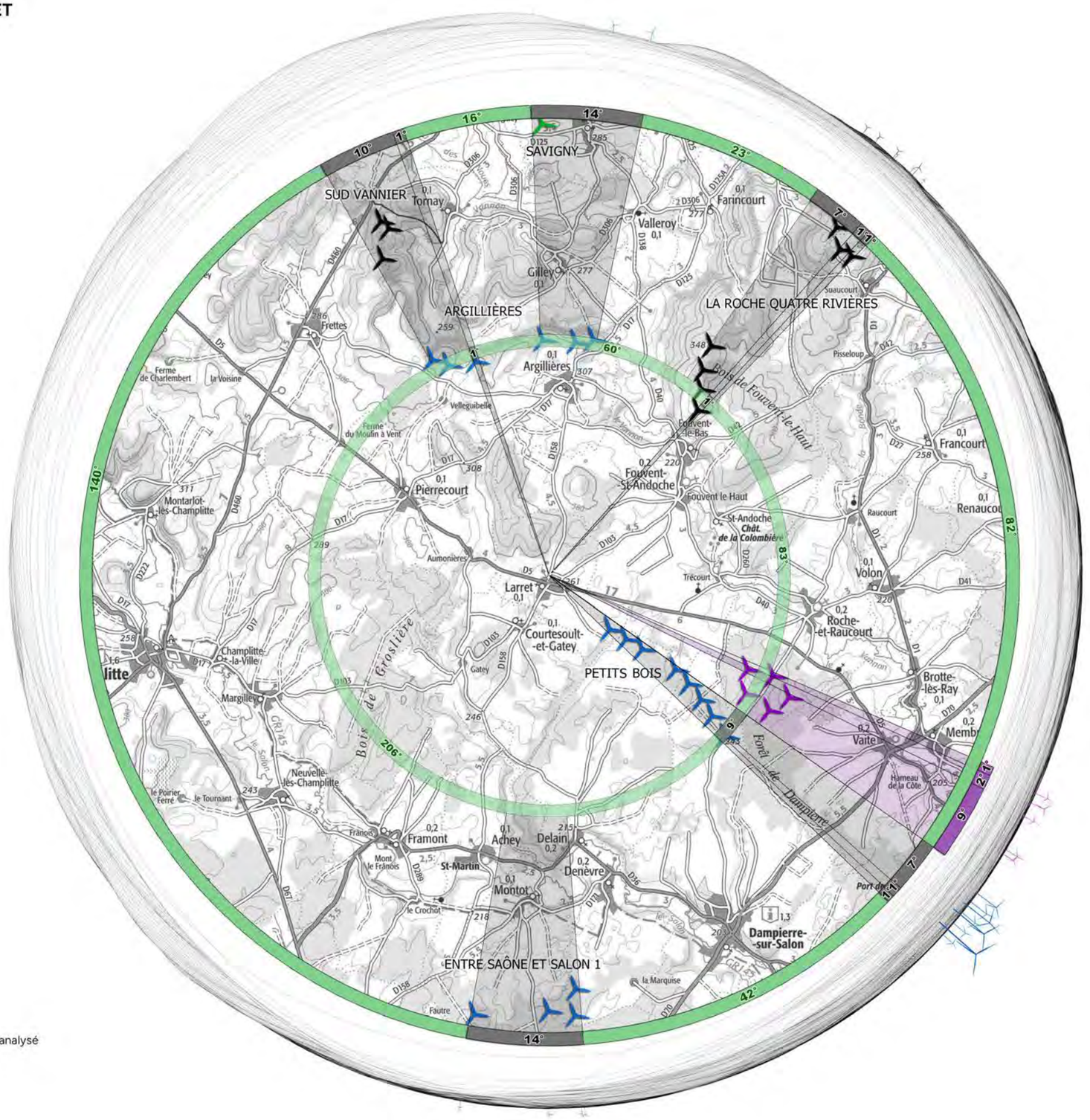

LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien de Roche-et-Raucourt
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue comportant des éoliennes
- Angle de vue comportant des éoliennes du projet

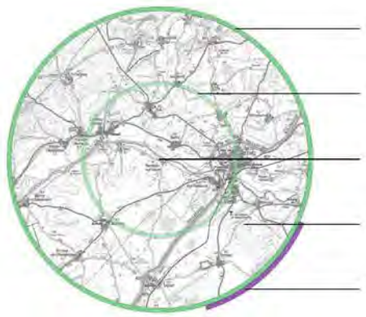

2.2. BOURG DE ROCHE-RAUCOURT

L'analyse de l'occupation visuelle se base sur l'étude cartographique ***des parcs en instruction, autorisés et en exploitation*** *qui gravitent dans un périmètre de 10 km autour du bourg de Roche-et-Raucourt, à partir du schéma et des indices ci-contre.*

Le schéma d'occupation visuelle apporte les éléments suivants :

À l'état initial, plusieurs parcs gravitent autour du bourg. Dans l'aire des 5 km, seul le parc des Petits Bois est présent, il se situe au sud-ouest laissant un grand espace sans éolienne au nord et à l'est. Dans l'aire des 10 km, les parcs éoliens se situent exclusivement au nord du bourg. L'occupation de l'horizon par le motif éolien (IOH) présente des valeurs en dessous du seuil d'alerte, à savoir 89° pour 120° dans l'aire de 10 km. Aucun indice de densité n'atteint le seuil d'alerte. En effet, l'indice ID1 est à 0,09 pour un seuil à 0,1 et ID2 à 0,08 pour un seuil à 0,25. La répartition actuelle des parcs éoliens permet un espace de respiration continu de 297° dans l'aire de 0 à 5 km et de 165° dans l'aire des 5 à 10 km, ne déclenchant pas le seuil d'alerte de ce critère.

Le projet est implanté au sud-ouest du bourg, à moins de 5 km, et occupe un angle horizontal mesuré de 33° du fait de son implantation. Le cumul des angles occupés par des parcs éoliens (IOH) passe à 105° à l'état projeté ne dépassant pas le seuil d'alerte du fait que le projet s'insère au premier plan du parc des Petits Bois. L'indice de densité horizontal augmente de 0,03 et atteint un indice de 0,12 à l'état projeté. Il déclanche alors le seuil d'alerte. L'indice de densité surfacique augmente lui aussi légèrement mais ne dépasse pas le seuil d'alerte. L'implantation du projet vient réduire le plus grand angle de respiration présent à l'état initial dans l'aire des 0 à 5 km et dans 0 à 10 km qui passe alors à 149° et déclanche le seuil d'alerte. Cependant, au vu du filaire (affiché sur le pourtour du schéma page suivante), la visibilité du parc de Renaucourt au nord-est du village est probablement nulle ou négligeable du fait des masques visuels présents sur le plateau, ainsi il y aurait un espace de respiration continu de 197°.

D'après cette analyse théorique, les seuils d'alerte pour les critères de densité horizontal et d'espace de respiration sont atteint à l'état projeté mais la contribution du projet de Roche-et-Raucourt reste relativement faible et les résultats à nuancer avec la visibilité réelle du contexte.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Roche-et-Raucourt

Indice d'occupation de l'horizon (IOH)				
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur ou égal à 120 °				
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens	État initial (en °)		État projeté (en °)	
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	47		63	
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	42		42	
Total des angles occupés de 0 à 10 km sans exclure les doubles comptes (IOH = A+A')	89	Seuil d'alerte non atteint	105	Seuil d'alerte non atteint
Doubles comptes : total des angles occupés de 0 à 5 km et de 5 à 10 km (A'')	0		0	
Total des angles occupés de 0 à 10 km en excluant les doubles comptes (IOH'=A+A'-A'')	89	Seuil d'alerte non atteint	105	Seuil d'alerte non atteint

Indice de densité horizontal (ID1)				
Seuil d'alerte : supérieur ou égal à 0,1				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé	État initial (en °)		État projeté (en °)	
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	8		13	
Indice de densité (ID1 = B / A+A') Nb éolienne à 5 km / Somme des angles occupés	0,09	Seuil d'alerte non atteint	0,12	Seuil d'alerte atteint

Indice de densité surfacique (ID2)				
Seuil d'alerte : supérieur ou égal à 0,25				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par km2	État initial (en °)		État projeté (en °)	
Nombre total d'éoliennes entre 5 et 10 km (B')	18		18	
Nombre total d'éoliennes entre 0 et 10 km (B'')	26		31	
Indice de densité (ID 2 = B+B' / 314) Nombre d'éoliennes au km2 entre 0 et 10 km	0,08	Seuil d'alerte non atteint	0,10	Seuil d'alerte non atteint

Indice d'espace de respiration (IER)				
Seuil d'alerte : inférieur ou égal à 160°				
Mesure du plus grand angle sans éolienne	État initial (en °)		État projeté (en °)	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 5 km	297		281	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 10 km (IER)	165	Seuil d'alerte non atteint	149	Seuil d'alerte atteint

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - ROCHE-ET-RAUCOURT

Coordonnées X ; Y ; Z du point d'observation :
903 648 ; 6 727 942 ; 230,7
(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

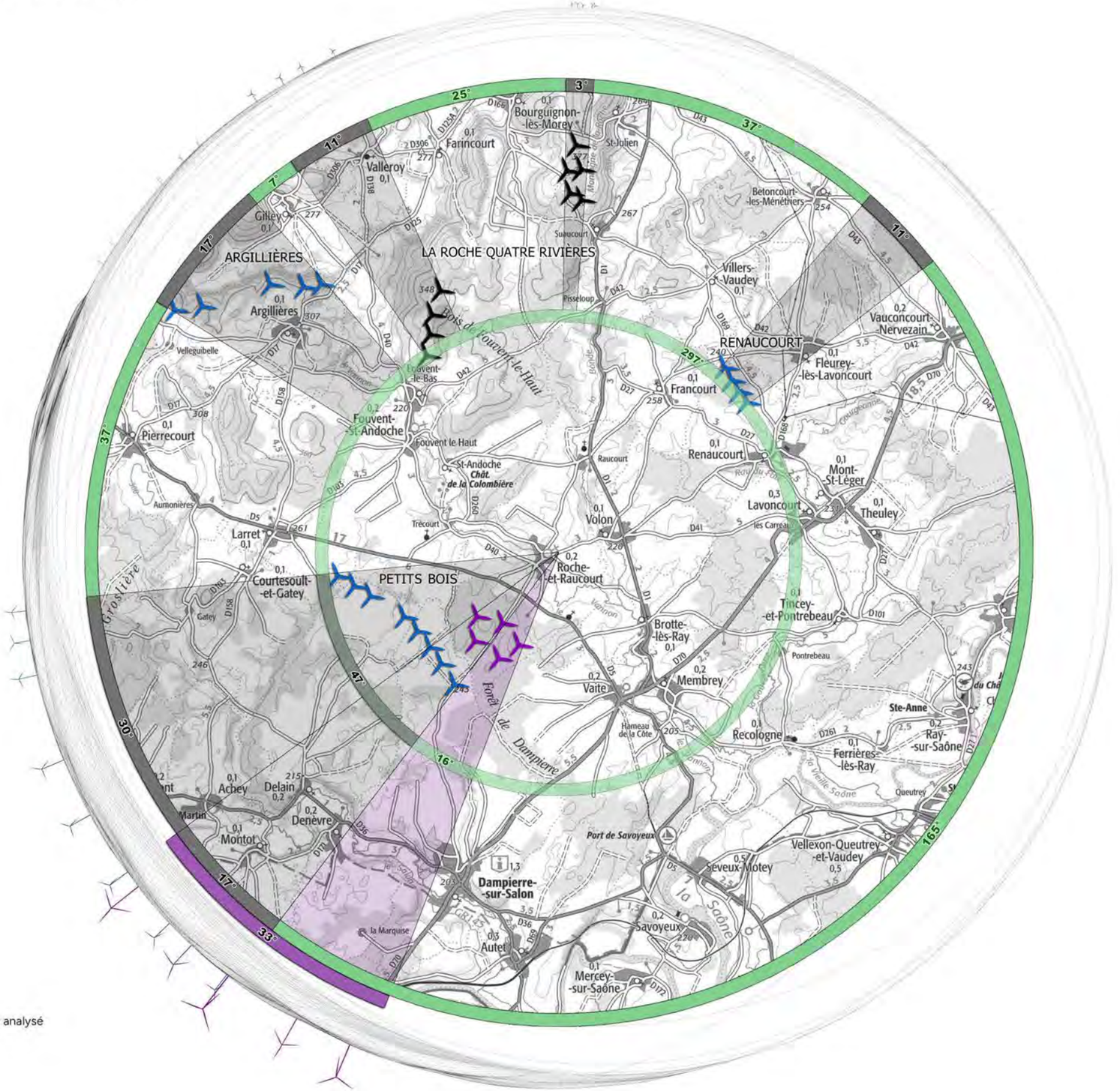

LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien de Roche-et-Raucourt
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue comportant des éoliennes
- Angle de vue comportant des éoliennes du projet

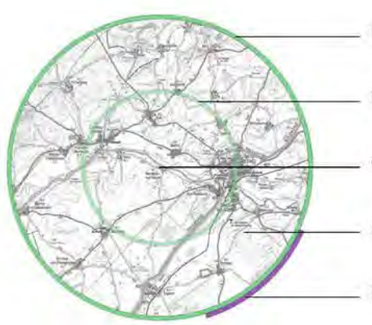

2.3. BOURG DE VAITE

L'analyse de l'occupation visuelle se base sur l'étude cartographique ***des parcs en instruction, autorisés et en exploitation*** *qui gravitent dans un périmètre de 10 km autour du bourg de Vaite, à partir du schéma et des indices ci-contre.*

Le schéma d'occupation visuelle apporte les éléments suivants :

À l'état initial, plusieurs parcs gravitent autour du bourg. Dans l'aire des 5 km, seule une partie du parc des Petits Bois est présent, il se situe à l'ouest laissant un grand espace sans éolienne à l'est. Dans l'aire des 10 km, les parcs éoliens se situent à l'ouest et au nord du bourg. L'occupation de l'horizon par le motif éolien (critère 1) présente des valeurs en dessous du seuil d'alerte, à savoir 39° pour 120° dans l'aire de 10 km. Le premier indice de densité atteint le seuil d'alerte avec un indice à 0,13 pour un seuil à 0,1 tandis que la valeur du second indice (surfacique) ne déclenche pas le seuil d'alerte. La répartition actuelle des parcs éoliens permet un espace de respiration continu de 343° dans l'aire de 0 à 5 km et de 200° dans l'aire de 5 à 10 km n'atteignant pas le seuil d'alerte.

Le projet est implanté à l'ouest du bourg, à moins de 5 km, et occupe un angle horizontal mesuré de 17° du fait de son implantation. Le cumul des angles occupés par des projets éoliens (critère 1) passe à 55° à l'état projeté en excluant les doubles compte ne dépassant pas le seuil d'alerte. L'indice de densité horizontal augmente de 0,05 arrivant à 0,18 pour un seuil à 0,1 cependant il était déjà atteint à l'état initial. L'indice de densité surfacique augmente quant à lui légèrement mais ne dépasse pas le seuil d'alerte. Enfin, le positionnement du projet n'impacte pas l'angle de respiration maximum présent à l'état initial dans l'aire des 10 km.

D'après cette analyse théorique, un seul critère atteint le seuil d'alerte dès l'état initial ne traduisant pas de situation de saturation visuelle sur le territoire. De plus, le projet de Roche-et-Raucourt ne modifie que légèrement les indices.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Vaite

Indice d'occupation de l'horizon (IOH)				
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur ou égal à 120 °				
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	17		34	
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	22		22	
Total des angles occupés de 0 à 10 km sans exclure les doubles comptes (IOH = A+A')	39	Seuil d'alerte non atteint	56	Seuil d'alerte non atteint
Doubles comptes : total des angles occupés de 0 à 5 km et de 5 à 10 km (A'')	0		1	
Total des angles occupés de 0 à 10 km en excluant les doubles comptes (IOH'=A+A'-A'')	39	Seuil d'alerte non atteint	55	Seuil d'alerte non atteint

Indice de densité horizontal (ID1)				
Seuil d'alerte : supérieur ou égal à 0,1				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	5		10	
Indice de densité (ID1 = B / A+A') Nb éolienne à 5 km / Somme des angles occupés	0,13	Seuil d'alerte atteint	0,18	Seuil d'alerte atteint

Indice de densité surfacique (ID2)				
Seuil d'alerte : supérieur ou égal à 0,25				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par km2	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre total d'éoliennes entre 5 et 10 km (B')	18		18	
Nombre total d'éoliennes entre 0 et 10 km (B'')	23		28	
Indice de densité (ID 2 = B+B' / 314) Nombre d'éoliennes au km2 entre 0 et 10 km	0,07	Seuil d'alerte non atteint	0,09	Seuil d'alerte non atteint

Indice d'espace de respiration (IER)				
Seuil d'alerte : inférieur ou égal à 160°				
Mesure du plus grand angle sans éolienne	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 5 km	343		326	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 10 km (IER)	200	Seuil d'alerte non atteint	200	Seuil d'alerte non atteint

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - VAITE

Coordonnées X ; Y ; Z du point d'observation :
904 647 ; 6 724 434 ; 227,7
(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

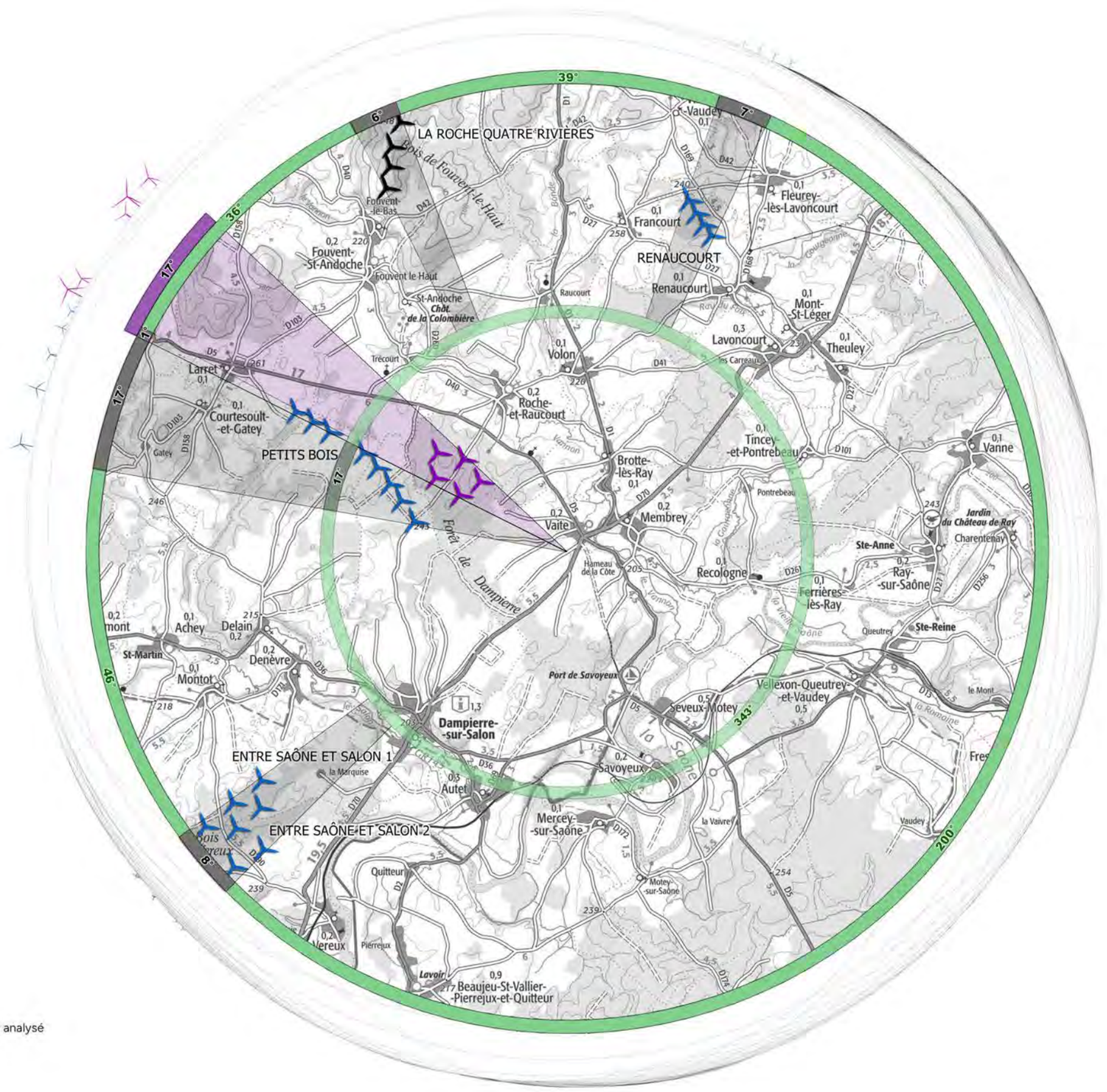

LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien de Roche-et-Raucourt
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue comportant des éoliennes
- Angle de vue comportant des éoliennes du projet

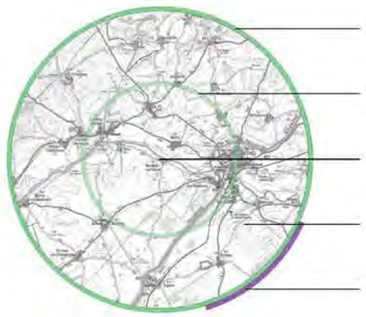

2.4. BOURG DE DAMPIERRE-SUR-SALON

L'analyse de l'occupation visuelle se base sur l'étude cartographique ***des parcs en instruction, autorisés et en exploitation*** *qui gravitent dans un périmètre de 10 km autour du bourg de Dampierre-sur-Salon, à partir du schéma et des indices ci-contre.*

Le schéma d'occupation visuelle apporte les éléments suivants :

À l'état initial, plusieurs parcs gravitent autour du bourg. Dans l'aire des 5 km, une partie du parc des Petits Bois est présent au nord et une partie du pôle de Saône et Salon se situe au sud-ouest, laissant un grand espace sans éolienne à l'est. Dans l'aire des 10 km, les parcs éoliens se situent au nord et au sud-ouest du bourg. L'occupation de l'horizon par le motif éolien (critère 1) présente des valeurs en dessous du seuil d'alerte, à savoir 72° pour 120° dans l'aire de 5 à 10 km réduite à 55° en excluant les doubles comptes. Le premier indice de densité atteint le seuil d'alerte avec un indice à 0,13 pour un seuil à 0,1 tandis que la valeur du second indice (surfacique) ne déclenche pas le seuil d'alerte. La répartition actuelle des parcs éoliens permet un espace de respiration continu de 217° dans l'aire de 0 à 5 km et de 213° dans l'aire de 5 à 10 km n'atteignant pas le seuil d'alerte.

Le projet est implanté au nord du bourg, à moins de 5 km, et occupe un angle horizontal mesuré de 17° du fait de son implantation. Le cumul des angles occupés par des projets éoliens (critère 1) passe à 72° à l'état projeté en excluant les doubles compte ne dépassant pas le seuil d'alerte. L'indice de densité horizontal augmente de 0,03 arrivant à 0,16 pour un seuil à 0,1 cependant il était déjà atteint à l'état initial. L'indice de densité surfacique, quant à lui, augmente légèrement mais ne dépasse pas le seuil d'alerte. Enfin, bien que le projet diminue l'angle de respiration maximum, il reste supérieur au seuil d'alerte de 160°.

D'après cette analyse théorique, un seul critère atteint le seuil d'alerte dès l'état initial ne traduisant pas de situation de saturation visuelle sur le territoire. De plus, le projet de Roche-et-Raucourt ne modifie que très légèrement les indices.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Dampierre-sur-Salon

Indice d'occupation de l'horizon (IOH)				
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur ou égal à 120 °				
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	30		47	
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	42		42	
Total des angles occupés de 0 à 10 km sans exclure les doubles comptes (IOH = A+A')	72	Seuil d'alerte non atteint	89	Seuil d'alerte non atteint
Doubles comptes : total des angles occupés de 0 à 5 km et de 5 à 10 km (A")	17		17	
Total des angles occupés de 0 à 10 km en excluant les doubles comptes (IOH'=A+A'-A")	55	Seuil d'alerte non atteint	72	Seuil d'alerte non atteint

Indice de densité horizontal (ID1)				
Seuil d'alerte : supérieur ou égal à 0,1				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	9		14	
Indice de densité (ID1 = B / A+A') Nb éolienne à 5 km / Somme des angles occupés	0,13	Seuil d'alerte atteint	0,16	Seuil d'alerte atteint

Indice de densité surfacique (ID2)				
Seuil d'alerte : supérieur ou égal à 0,25				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par km2	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre total d'éoliennes entre 5 et 10 km (B')	14		14	
Nombre total d'éoliennes entre 0 et 10 km (B")	23		28	
Indice de densité (ID 2 = B+B' / 314) Nombre d'éoliennes au km2 entre 0 et 10 km	0,07	Seuil d'alerte non atteint	0,09	Seuil d'alerte non atteint

Indice d'espace de respiration (IER)				
Seuil d'alerte : inférieur ou égal à 160°				
Mesure du plus grand angle sans éolienne	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 5 km	217		200	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 10 km (IER)	213	Seuil d'alerte non atteint	196	Seuil d'alerte non atteint

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - DAMPIERRE-SUR-SALON

Coordonnées X ; Y ; Z du point d'observation :
901 305 ; 6 721 621 ; 231,7
(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

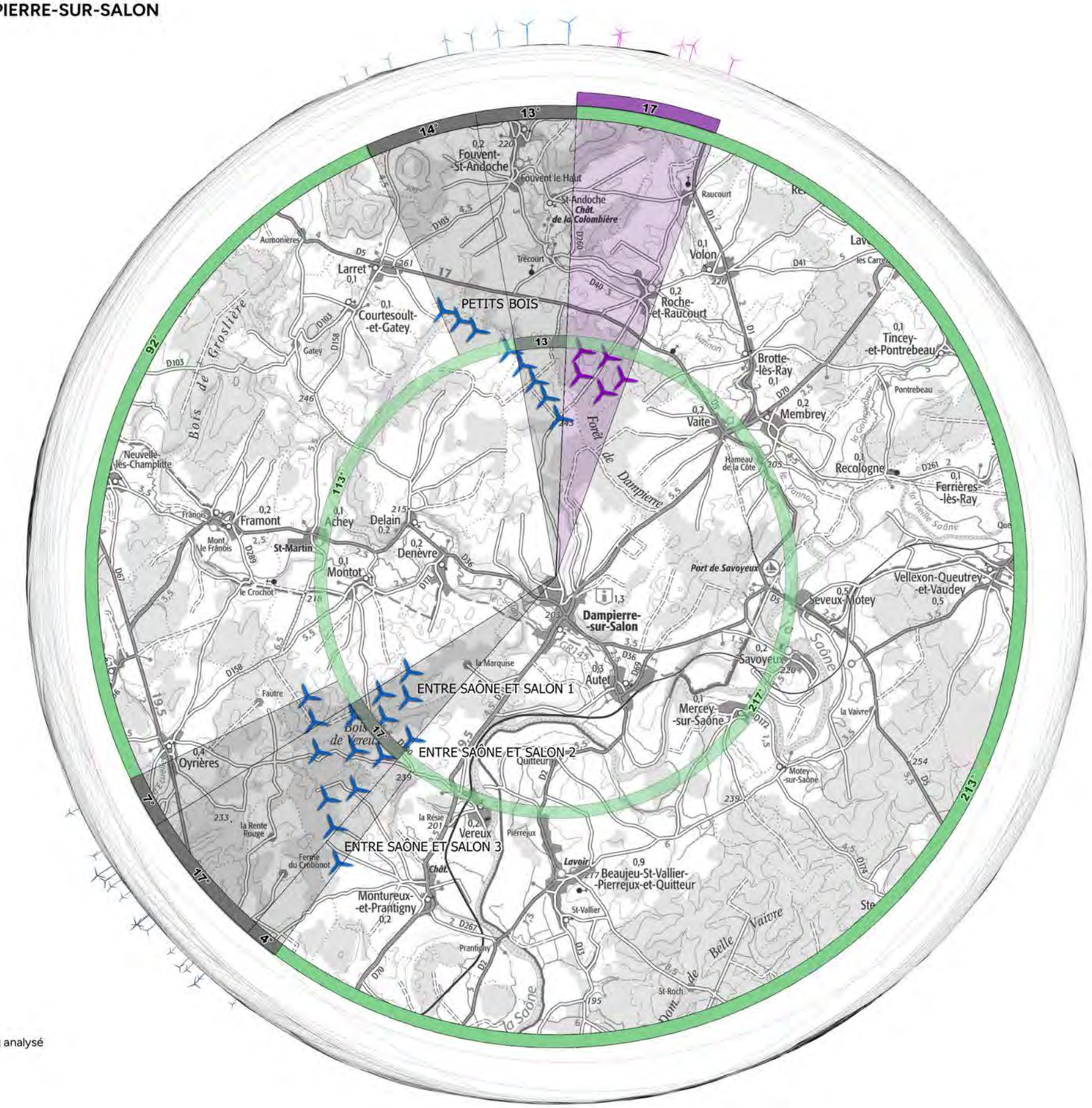

LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien de Roche-et-Raucourt
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue comportant des éoliennes
- Angle de vue comportant des éoliennes du projet

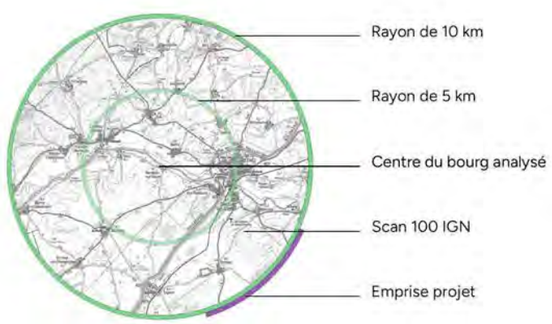

3 . Conclusion

L'étude de l'occupation visuelle du projet éolien de Roche-et-Raucourt présentée s'appuie sur l'évaluation de trois critères : indice d'occupation de l'horizon, indice de densité et indice d'espace de respiration. Elle a été réalisée depuis 4 secteurs habités, à savoir :

> 1 - le bourg de Larret,
> 2 - le bourg de Roche-et-Raucourt,
> 4 - le bourg de Vaite,
> 3 - le bourg de Dampierre-sur-Salon,

Sur les schémas réalisés :

le bourg de Larret présente les critères 2a et 3 atteints dès l'état initial et les critères 1 et 2b non atteint. En ce qui concerne les bourgs de Vaite et Dampierre-sur-Salon, seul le critère 2a est atteint dès l'état initial ainsi la présence du projet n'apporte aucune modification sur l'atteinte ou non des critères. Enfin pour le bourg de Roche-et-Raucourt, les critères 2a et 3 sont atteints avec l'insertion du projet. Néanmoins ces résultats sont à nuancer avec la visibilité réelle des parcs en place qui peut être atténuée par la présence du relief, de la trame bâtie et végétale.

Projet éolien de Roche-et-Raucourt	Critères (atteint / non atteint)				
	1 - Indice de l'occupation de		2 - Indice de densité		3 - Indice d'espace de respiration
	avec double compte	sans double compte	2a	2b (surfacique)	
Depuis le bourg de Dampierre-sur-Salon	Non atteint	Non atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Larret	Non atteint	Non atteint	Atteint	Non atteint	Atteint
Depuis le bourg de Roche-et-Raucourt	Non atteint	Non atteint	Atteint	Non atteint	Atteint
Depuis le bourg de Vaite	Non atteint	Non atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint

Légende :

Atteint	Atteint avec le projet
Atteint	Atteint dès l'état initial
Non atteint	Non atteint

Figure 125 : *Tableau récapitulatif des critères d'occupation pour les quatres bourgs étudiés*

K . POSTES DE LIVRAISON

Deux postes de livraison sont prévus pour le projet éolien de Roche-et-Raucourt, au bord de la route communale existante traversant le bois de Roche dans l'emprise de la ZIP. Il s'agit de modules de 10m par 3m reposant sur une plateforme de 18m par 11m.

Les PDL ne seront pas visibles depuis les routes et l'habitat de l'aire d'étude immédiate, du fait de leur situation au sein du bois de Roche. Il est proposé d'opter pour une finition en béton banché avec l'application d'une peinture de teinte vert foncé selon le gradient proposé ci-après. Ce revêtement, durable et sans entretien, assure une bonne évolution dans le temps ainsi qu'une intégration paysagère optimisée. Le choix de la finition pourra être affiné avec les élus et/ou le propriétaire du terrain.

Figure 126 : *Localisation du poste de livraison*

Colorimétrie proposée pour les postes de livraison : RAL 6002 vert feuillage, RAL 6028 vert pin, RAL 6005 vert mousse, RAL 6009 vert sapin, RAL 6012 vert noir.

Figure 127 : *Image de référence - insertion d'un PDL en cadre boisé*

L . Mesures ERC et mesures d'accompagnement

1 . Mesures en amont du choix du projet

■ MESURE M1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

D'après le Schéma Régional Éolien (SRE) de Franche-Comté, le site d'implantation du projet éolien se situe dans une zone favorable à l'implantation de l'éolien, en dehors des secteurs d'exclusion. Le territoire est déjà empreint du motif éolien, avec plusieurs parcs en exploitation dans la partie nord de l'aire d'étude rapprochée ce qui facilite l'intégration du projet.

Le projet de Roche-et-Raucourt s'inscrit dans un secteur où le développement éolien est imminent, avec plusieurs parcs accordés dans l'aire d'étude rapprochée. De plus, deux parcs en instructions et un parc en recours jouxtent la ZIP au sein de l'aire d'étude immédiate. La multiplication des projets de parcs éolien autour de la ZIP et la recherche d'une cohérence vis-à-vis de ceux-ci participent à la formation potentielle d'un pôle éolien.

■ MESURE M2 : CHOIX DU NOMBRE DE MACHINES ET DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

Parmi les mesures de réduction et d'évitement prises en compte en amont du choix du projet, le choix de limiter le nombre de machines à 5 éoliennes dans l'emprise de la ZIP participe à la diminution de l'emprise visuelle du parc éolien et à son occupation sur l'horizon. Les risques d'interactions inter-éoliennes et inter-parcs (chevauchements visuels par exemple) sont également réduits.

Le travail de recherche des variantes du présent projet éolien visait à étudier :
> le recul vis-à-vis de la vallée du Vannon et le respect des lignes de force du paysage
> le recul et la lisibilité du projet depuis les secteurs habités et les routes
> la mise à profit du relief et des boisements existants pour occulter le projet
> la cohérence avec le développement éolien alentour

La configuration en quinconce retenue apparaît favorable vis-à-vis des parcs en recours de la Voie du Tacot 1 et 2. Les éoliennes du projet s'intègrent généralement dans le prolongement de celles des parcs du contexte selon deux alignements dont l'orientation suit celle de la vallée du Vannon. Le recul par rapport à la vallée et au village de Roche-et-Raucourt est significatif, avec un positionnement des éoliennes au centre de la ZIP dans le bois de Roche.

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 47 photomontages, représentatifs des sensibilités du site, a été réalisée et a permis une analyse des impacts du projet final, dans des conditions de représentation similaires à celle du champ de vision humain.

2 . Mesures après analyse des photomontages

■ INTERVISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un paysage où le motif éolien est déjà présent et où son renforcement est imminent, avec 2 parcs construits, 8 autorisés et 8 en cours d'instruction. En interaction avec les parcs du contexte, le projet pourra participer à l'effet d'étalement sur l'horizon depuis des points lointains, plus rarement à la densification du motif ou au mitage du paysage. Les effets cumulés sont limités avec des impacts jusqu'à faibles, principalement évalués depuis des points de vue panoramiques lointains. Ces impacts augmentent modérément en tenant compte des parcs en recours proches

Le choix du site d'implantation (mesure M1), dans un territoire empreint du motif éolien, limite la modification du paysage. Le choix du nombre de 5 machines (mesure M2) permet au parc de limiter les risques de chevauchements visuels entre les éoliennes du projet et celles du contexte. Le choix de la géométrie d'implantation assure une compatibilité entre le projet et le parc en recours de la Voie du Tacot 1 situé à proximité.
Pour accompagner l'implantation du projet au sein de ce territoire, une mesure complémentaire (mesure M6) est proposée : l'installation de panneaux d'information sur l'énergie éolienne et l'environnement (faune et flore locale).

On peut considérer que les mesures nécessaires ont été prises et que l'impact résiduel, ne pouvant être supprimé, est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien. Une mesure complémentaire est toutefois proposée, permettant d'accompagner la mise en place du projet et son acceptation locale, mais ne modifie pas l'évaluation globale des impacts paysagers.

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Les photomontages réalisés ont mis en évidence des impacts jusqu'à forts sur cette thématique. Ces impacts concernent la vallée du Vannon, dans l'aire d'étude immédiate. Les rapports d'échelle entre le projet et le relief de cette vallée apparaissent localement défavorables depuis le secteur de Roche-et-Raucourt. Les rapports d'échelle sont équilibrés et les impacts de très faibles à modérés pour les autres structures paysagères du territoire d'étude, dont la vallée de la Saône.
Les mesures prises au niveau du choix du site d'implantation puis de la géométrie et du nombre d'éoliennes (mesures M1 et M2) permettent de réduire l'impact du projet en terme de recul et d'orientation par rapport à la vallée du Vannon.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact jusqu'à faible dans l'aire rapprochée, et allant jusqu'à fort au sein de l'aire immédiate pour les RD 1, RD 260, RD 5 et RD 41.
Les plantations le long des voies de communication peuvent être un moyen pour masquer les éoliennes depuis les routes. Toutefois, l'étude des vues depuis les axes déplacement fait déjà état de la présence de boisements réguliers en bord de route dans l'aire immédiate, il apparaît préférable de maintenir une alternance entre vues ouvertes et fermées depuis ces routes plutôt que de chercher à masquer continuellement le projet.
À noter que la principale mesure pour limiter la perception du projet depuis les routes a été prise a travers le choix du nombre d'éoliennes et de leur emplacement (mesure M1 et M2).

■ VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

L'analyse de l'état initial a identifié des sensibilités pour certains monuments historiques au sein du périmètre d'étude. Après étude des photomontages, 10 monuments protégés et 4 SPR sont impactés par le projet éolien de Roche-et-Raucourt. S'agissant de perceptions généralement lointaines du projet sans incidence significative sur l'écrin paysager des monuments, il n'y a pas de mesure particulière à mettre en œuvre depuis les édifices et sites protégés étudiés (impacts qualifiés de très faibles à modérés dans les aires d'étude éloignée et rapprochée).

La principale mesure mise en œuvre est le choix de l'emplacement de la ZIP (mesure M1) avec un seul monument historique dans l'aire immédiate, ainsi que le choix de la géométrie d'implantation (mesure M2), un recul ayant été mis en place vis-à-vis du village de Roche et du MH 1.

Concernant l'église de Roche (MH 1) dans l'aire d'étude immédiate, un impact fort a été évalué pour des covisibilités depuis le nord. L'incidence sur la perception du monument est élevée, des plantations le long de la RD 41 pourraient être envisagées afin de réduire la visibilité des éoliennes. Néanmoins, les plantations occulteraient également la silhouette de bourg, le clocher de l'édifice et réduiraient la vue sur la vallée. Le linéaire planté nécessiterait d'être étendu sur une distance importante pour limiter efficacement le phénomène de covisibilité, il est par conséquent illusoire d'espérer masquer totalement le phénomène.

Aux abords de l'église dans le centre de Roche, le projet génère des impacts jugés forts. Des rotors des éoliennes les plus proches (E1 et E2 notamment) sont visibles à l'arrière-plan du bâti. La plantation d'arbres de haut jet supplémentaires aux abords de la fontaine face à l'église et le long du Vannon est envisageable afin de réduire la visibilité du projet, néanmoins ceux-ci pourraient réduire la vue sur le cours d'eau.

Ainsi, pour répondre aux incidences élevées sur le cadre du monument historique du village de Roche (commune de Roche-et-Raucourt), il est recommandé de mettre en place des mesures d'accompagnement du projet éolien. Ces mesures pourront prendre la forme d'aménagements ayant pour objectif l'amélioration de la qualité des abords des édifices (par exemple : plantation d'arbres, enterrement du réseau aérien, travail sur le revêtement de voirie et des trottoirs, ajout de mobilier urbain, création de massifs végétalisés ...) voir mesure M3 en page suivante.

Ainsi, on peut considérer que les mesures nécessaires ont été prises et que l'impact résiduel, ne pouvant être supprimé, est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

D'après les photomontages étudiés, les lieux de vie exposés au projet sont principalement le village de Roche et les lieux-dits proches. Les impacts ont été évalués à forts pour le bourg de Roche et jusqu'à très fort pour l'habitat isolé à proximité du projet.

Des plantations peuvent être pertinentes au niveau des lieux de vie les plus impactés par le projet, en l'absence de masques visuels existants. La plantation de haies (mesure M5) peut être mise en œuvre si souhaitée par des riverains lorsqu'une vue directe sur le projet est avérée. Les mesures concernant les aménagements dans le village de Roche (mesure M3 et M4) permettent également de répondre au fort impact évalué depuis le centre-bourg.

Ainsi, on peut considérer que les mesures nécessaires ont été prises et que l'impact résiduel, ne pouvant être supprimé, est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien.

3 . MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ÉOLIEN ET DE RÉDUCTION

■ MESURE M3 : PLANTATION D'ARBRES DE HAUTE TIGE

Afin d'atténuer la covisibilité entre le monument historique de l'église de Roche et le parc en projet, des plantations sont prévues le long de la route communale au nord du bourg de Roche reliant le village de Raucourt.

Il s'agit d'arbres de haute tige dont la hauteur, à maturité, pourra réduire la visibilité de l'éolienne, à l'image de ce qui s'observe déjà avec quelques arbres isolés présents à proximité (et visibles sur le photomontage 42).

Un budget de 5 000 € sera réservé à cet usage et comprend la fourniture et la plantation de 14 à 16 arbres sur un linéaire d'environ 100 m.

Les espèces proposées sont de type autochtone de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité) et s'appuient sur les recommandations émises pour les plantations en Haute Marne. Le choix final des essences se fera par le propriétaire de la parcelle concernée.

Exemple de palette végétale : Chêne pédonculé (Quercus robur), Chêne sessile (Quercus petraea), Charme commun (Carpinus betulus), Érable champêtre (Acer campestre), Tilleul à grandes feuilles (Tilia platyphyllos)...

Cette mesure de plantation, va diminuer à terme la visibilité du parc et de l'édifice protégé depuis la route vicinale rejoignant le bourg de Raucourt.

À noter que l'emplacement de cette mesure pourra être amené à évoluer selon discussion sur le territoire après la mise en service du parc.

■ MESURE M4 : ENFOUISSEMENT PARTIEL DU RÉSEAU AÉRIEN

En réponse aux incidences relevées depuis le centre-bourg du village de Roche, il est prévu un enfouissement partiel du réseau électrique aérien.

Il s'agit de l'effacement d'une portion d'environ 85 ml, qui correspond à une section entre 3 poteaux venant visuellement en avant du parc en projet depuis les abords de l'église de Roche (photomontage 44). Cette portion pourra être amené à évoluer selon discussion avec la commune et la SICAE.

Cette mesure ne réduit pas directement l'incidence du projet mais participe à l'embellissement du cadre de vie depuis un secteur impacté par l'introduction du projet éolien.

Un budget de 85 000 € sera réservé à cet usage.

Cette mesure, va accompagner l'introduction du parc éolien en valorisant les abords de l'édifice protégé via la suppression d'une partie du réseau aérien.

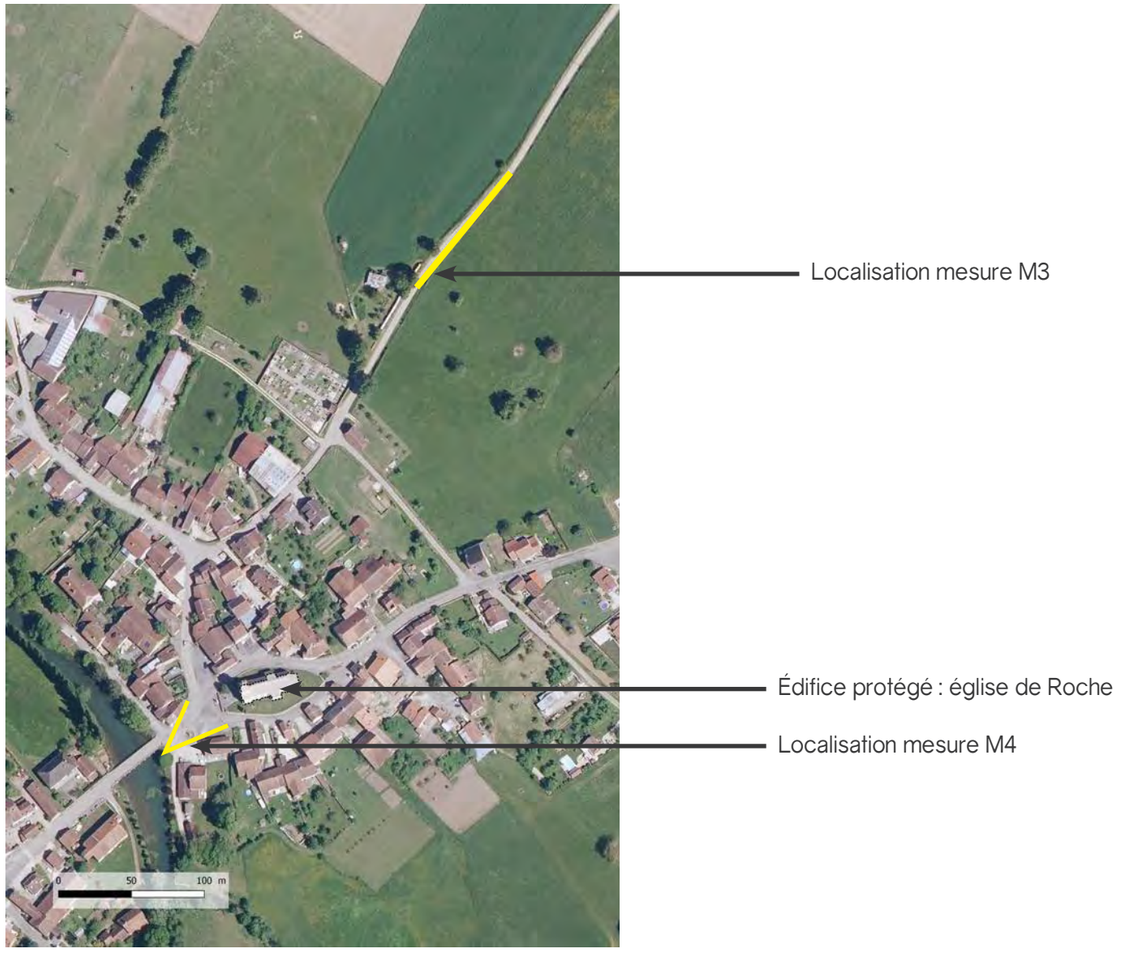

Figure 128 : *Localisation des mesures M3 et M4*

Figure 129 : *Photomontage de mesure M3 (plantation d'arbres de haute tige) ; Vue en direction du projet depuis la route communale reliant les bourgs de Roche et Raucourt*

Figure 130 : *Photomontage de mesure M4 (enfouissement partiel du réseau aérien) ; Vue en direction du projet depuis les abords de l'église de Roche*

■ MESURE M5 : PLANTATIONS DE HAIES ET D'ARBRES FRUITIERS

Des plantations, à portée paysagère et environnementale, sont proposées, pour les secteurs habités les plus exposés au projet (impacts forts à très forts), à la mise en service du parc éolien de Roche-et-Raucourt.

Les riverains souhaitant bénéficier de cette mesure pourront se manifester, dans un délai d'un an après la construction du parc, auprès du Maître d'Ouvrage. À noter, que le porteur de projet communiquera auprès de chaque habitation de l'existence de cette mesure lors de la mise en service du parc. Des visites sur site seront également organisées afin de valider les incidences ; si elles sont confirmées, les secteurs de plantations seront affinés avec un choix d'essences adaptées. L'intervention d'un paysagiste (ou pépiniériste) pour la réalisation des plantations sera privilégiée afin de veiller à ce que l'emplacement des végétaux permette leur rôle de filtre visuel en direction du projet. La localisation précise des plantations sera donc définie après la visite in-situ.

Un budget sera réservé à cet usage, d'un montant de 30 000 €, ce qui représente environ 1 000 ml de plantations. Les essences proposées seront essentiellement composées d'arbres et d'arbustes. Le budget envisagé comprend la fourniture et la plantation des végétaux.

Cette mesure permet de répondre notamment aux incidences élevées identifiées (fortes à très fortes) en paysage immédiat :
- le bourg de Roche,
- la frange est de Volon,
- la frange sud de Brotte-lès-Ray,
- lieux-dit de Brevautey, des Charmeux, de la Côte et des Carrons.

La localisation de cette mesure est précisée sur la carte des impacts paysagers de l'aire immédiate.

Cette mesure de plantation pourra être effectuée à l'intérieur des jardins, à but ornemental et d'agrément, ou réaliser en renforcement d'un linéaire de haie existant afin d'assurer une continuité écologique et de préserver la structure paysagère originelle dans lesquelles le projet se développe. Localement, la réalisation de cette mesure pourra réduire l'impact lié à l'introduction du projet éolien depuis les franges les plus exposées.

Le cortège végétal choisi devra également :
- contenir des espèces de type autochtone, comme proposé ci-après en référence, de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité)
- privilégier la plantation de fruitiers afin de promouvoir et de soutenir le programme de plantation de vergers soutenu par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Figure 131 : *Secteurs privilégiés pour la mesure M5 (plantation de haies)*

> Image de référence : plantation et évolution d'une haie champêtre

Photo 155 : *Haie champêtre composée de grands sujets (arbres de haut jet)*

Photo 156 : *Haie champêtre composée de sujets moyens (arbres de moyen jet et arbustes)*

Chêne pédonculé

Érable champêtre

Charme commun

Frêne commun

Sureau noir

Noisetier commun

Viorne obier

Cornouiller mâle

Fusain d'Europe

Bourdaine

Groseillier à fleurs

Charme

Amélanchier

Châtaignier commun

Sureau à grappes

Tilleul à petites feuilles

Troène commun

Prunellier

Lilas

Néflier commun

Merisier

Églantier commun

Cerisier

Pommier d'ornement

Liste non exhaustive, les espèces doivent être choisies dans une pépinière locale et doivent être adaptées au territoire de plantation.

> Espèces pour vergers en Bourgogne

Poirier Bergamote Crassane

Pommier Châtaignier

Pommier Reine des Reinettes

Poirier Marguerite Marillat

Groseilliers à Maquereaux

Framboisier Surprise d'Automne

Prunier coco

Cognassier bourgeault

■ MESURE M6 : INSTALLATION DE PANNEAUX PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre de la construction des éoliennes du projet de Roche-et-Raucourt des panneaux d'information, ayant un but pédagogique et éducatif, pourront être installés dans le bois de Roche, le long d'un sentier et à proximité direct des futures éoliennes.

Ces panneaux informeront le public sur l'énergie éolienne et en particulier l'installation du parc de Roche-et-Raucourt sur le territoire mais également sur la faune et la flore environnante. Cette mesure a pour but d'accompagner la mise en place du projet de parc de Roche-et-Raucourt ainsi que de promouvoir le développement et de renseigner sur les évolutions techniques des énergies renouvelables sur un territoire.

Un budget sera réservé à la fourniture, à l'installation et au contenu de ce panneau, soit 7 500 €.

La mesure proposée permet d'accompagner la mise en place du projet et son acceptation locale mais ne modifie pas l'évaluation globale des impacts paysagers.

Photo 157 : *Exemple d'intégration de panneaux d'information*

4 . TABLEAU RÉCAPITULATIF - MESURES ERC

Nomenclature	Nature de la mesure	Nom de la mesure	Objectif	Coût de la mesure (H.T)	Participation de la société VALECO à la réalisation de la mesure (H.T)
M1	Évitement	Choix du site d'implantation	Éviter le mitage et favoriser la meilleure intégration du parc éolien dans un territoire donné	-	-
M2	Évitement	Choix du nombre de machines et de la géométrie de l'implantation	Favoriser une meilleure lisibilité du parc éolien et limiter l'emprise du projet	-	-
M3	Réduction	Plantation d'arbres de haute tige	Limiter la visibilité du projet en covisibilité avec l'église de Roche	5 000 €	5 000 €
M4	Accompagnement	Enfouissement partiel du réseau aérien	Amélioration du cadre de vie des habitants de Roche	85 000 €	85 000 €
M5	Réduction	Plantation de haies et d'arbres fruitiers	Filtrer les vues sur le projet et accompagner l'insertion du projet éolien depuis les secteurs habités	30 000 €	30 000 €
M6	Accompagnement	Installation de panneaux pédagogiques	Sensibiliser le public sur les sources d'énergies renouvelables, accompagner l'installation du projet éolien sur le territoire et valoriser le patrimoine local et	7 500 €	7 500 €
				Total (H.T)	127 500,00 €

Figure 132 : *Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien*

NB : > Tous les aménagements proposés seront réalisés sous réserve de l'accord des propriétaires concernés (particuliers ou municipalités).

5 . Tableau récapitulatif - impacts résiduels

Thématique	Sensibilité vis-à-vis du projet à l'état initial	Mesure d'évitement	Impact du projet évalué	Mesure de réduction	Mesure compensatoire	Mesure d'accompagnement	Impact résiduel
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Sensibilités jusqu'à fortes - vallée de la Saône, vallée de la Bonde et très forte - vallée du Vannon	Choix du site d'implantation - du nombre d'éoliennes et de la géométrie - orientation par rapport aux lignes de force - recul vis-à-vis des vallées	Jusqu'à fort - vallée du Vannon	-	-	-	Jusqu'à fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Sensibilités jusqu'à modérées pour les parcs du contexte - sensibilités jusqu'à très fortes en considérant les parcs en recours de la Voie du Tacot	Choix du site d'implantation - du nombre d'éoliennes et de la géométrie - orientation par rapport aux parcs en recours proches	Jusqu'à faibles pour les parcs du contexte - impacts jusqu'à modérés en considérant les parcs en recours de la Voie du Tacot	-	-	-	Jusqu'à faibles - jusqu'à modérés en cas d'autorisation des parcs en recours
Perception depuis les axes de communication	Sensibilités jusqu'à très fortes - RD 5, RD 40 et RD 41, sensibilité forte - RD 70	Choix du site d'implantation - du nombre d'éoliennes et de la géométrie - orientation par rapport aux lignes de force	Jusqu'à fort - RD 1, RD 260, RD 5 et RD 41	-	-	-	Jusqu'à fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sensibilités jusqu'à très fortes - visibilité et covisibilité avec le bourg de Roche (Roche-et-Raucourt), habitat isolé	Choix du site d'implantation - du nombre d'éoliennes et de la géométrie - recul vis-à-vis de l'habitat	Jusqu'à fort - visibilité et covisibilité avec le bourg de Roche - jusqu'à très fort pour un habitat isolé proche	Plantation de haies en frange de l'habitat, plantation d'arbres de haute tige		Enfouissement partiel du réseau aérien	Jusqu'à modéré / fort, selon l'efficacité des mesures
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Sensibilités jusqu'à très fortes - covisibilité MH1, sensibilités jusqu'à fortes - covisibilités MH3, MH20, MH22 et SPR de Ray-sur-Saône,	Choix du site d'implantation - du nombre d'éoliennes et de la géométrie d'implantation	Jusqu'à fort - visibilité et covisibilité avec le MH 1 - impacts jusqu'à modérés pour les éléments protégés de Ray-sur-Saône	Plantation d'arbres de haute tige	-	Enfouissement partiel du réseau aérien	Jusqu'à modéré / fort, selon l'efficacité des mesures

Figure 133 : *Tableau récapitulatif des sensibilités, impacts et impacts résiduels majeurs*

M . Évolution du paysage sans projet

Dans un horizon proche, un déploiement de l'éolien est vraisemblable dans le territoire étudié. En effet, 9 parcs éoliens ont été autorisés (1 dans l'aire immédiate, 3 dans l'aire rapprochée et 5 dans l'aire éloignée) et 7 sont en cours d'instruction. L'introduction ou le renforcement du motif éolien apparaît ainsi imminente dans les paysages Franc-Comtois, indépendamment du projet de Roche-et-Raucourt.

Dans un horizon plus lointain (2050), les tendances en terme de climat prévoient dans le département une hausse des températures moyennes entre 0,6 et 1,3°C, une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur en été et une diminution du nombre de jours anormalement froids en hiver.[1]

On peut supposer qu'à terme, la modification du climat aura une incidence sur la composition des forêts du département, avec des changements au niveau des essences utilisées. Les adaptations liées au changement climatique pourront également concerner les pratiques agricoles. Les paysages de ce territoire rural étant étroitement liées à l'agriculture et la foresterie, il est probable que ceux-ci évoluent au cours du siècle.

D'après l'Atlas de la Haute-Saône (édition 2020) : « Les CC du nord-ouest du département sont en forte baisse de population. Cela est lié au vieillissement et à un solde migratoire déficitaire. Entre 2011 et 2016, on note ainsi des baisses de 715 habitants dans la CC de la Haute Comté, 473 dans la CC des Quatre Rivières et 374 dans la CC des Hauts du Val de Saône. » Un article de l'INSEE parut en 2018 stipulait également qu'en 2050, « La Haute-Saône pourrait compter entre 192 600 et 231 800 habitants. Quel que soit le scénario retenu, le département perdrait des habitants.[2] » Par conséquent, on peut émettre l'hypothèse que le développement urbain sera limité au sein du territoire étudié.

N . Évolution du paysage avec projet

Les éléments probables concernant l'évolution du paysage cités précédemment s'appliquent indépendamment du projet de Roche-et-Raucourt. Au-delà des impacts paysagers générés par le projet et mis en évidence dans cette étude, les évolutions potentielles d'un parc éolien (renouvellement, extension, démantèlement) sont susceptibles de modifier localement le paysage. À noter que le renouvellement ou l'extension d'un parc éolien sont soumises au processus d'autorisation ICPE, et nécessitant une nouvelle étude paysagère complète.

1 *Météo-France, Rapport Jouzel 2014*

2 *« La Haute-Saône compterait 211 600 habitants en 2050 », NSEE FLASH BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, 2018*

Figure 134 : *Carte de synthèse des impacts 1/3*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

PE de Haut-Vannier
PE de Chauvirey
PE des Hauts de la Rigotte
PE Sud Vannier
PE de Savigny
Covisibilité église Saint-Georges MH56
PE de la Roche 4 Rivières
PE des Trois Provinces
PE d'Argillières
PE de Renaucourt
PE de la Voie du Tacot 3
PE de Petit Bois
E1
E2
E3
E4
E5
PE de la Voie du Tacot 1 et 2
PE d'Orain
PE de Ferroux
Vallée de la Saône
PE de La Romaine
PE Entre Saône et Salon 1, 2 et 3
PE des Écoulottes
PE de Frasne-le-Château
PE de Saint-Gand
PE de Val de Vingeanne Est
SPR de Gray
Château MH104
SPR de Bucey-lès-Gy
SPR de Gy
Covisibilité église co-paroissiale MH85
Château MH95
Covisibilité église Saint-Symphorien MH94

0 2,5 5 Kilomètres N

Éolienne projetée
Aire immédiate
Aire rapprochée
Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI
Secteur en ZVI
Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de l'impact paysager

Très faible | Faible | Modéré | Fort | Très fort

Nature de l'impact paysager

Perception des vallées
Perception des unités paysagères
Effet cumulé avec un autre parc éolien
M — Visibilité depuis un monument historique
S — Visibilité depuis un site protégé
SPR — Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

Figure 135 : *Carte de synthèse des impacts 2/3*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Éolienne projetée
Aire immédiate
Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI
Secteur en ZVI
Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de l'impact paysager

Très faible · Faible · Modéré · Fort · Très fort

Nature de l'impact paysager

Perception des vallées
Perception depuis les axes routiers
Perception depuis les sentiers de randonées et voies vertes
Perception depuis un secteur habité
Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
Effet cumulé avec un autre parc éolien
(M) Visibilité depuis un monument historique
(SPR) Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

PE de Savigny
PE Sud Vannier
PE d'Argillières
PE de la Roche 4 Rivières
PE de Renaucourt
PE de la Voie du Tacot 3
PE de la Voie du Tacot 2
PE de la Voie du Tacot 1
PE de Petit Bois
PE Entre Saône et Plateau 1, 2 et 3

Argillières
Champlitte
Fouvent-le-Bas
Fouvent-le-Haut
Larret
Francourt
Raucourt
Renaucourt
Vauconcourt-Nervezain
Fleurey-lès-Lavoncourt
Recologne
Ray-sur-Saône
Ferrières-lès-Ray
Framont
Achey
Delain
Montot
Denèvre
Dampierre-sur-Salon
Seveux-Motey
Autet
Mercey-sur-Saône

Covisibilité La Roche Morey
Covisibilité Vauconcourt
Covisibilité Fleurey-lès-Lavoncourt
Covisibilités Raucourt
Croix de chemin MH4
Covisibilité Theuley
Covisibilité Tincey
Covisibilité château de Ray-sur-Saône MH20
Covisibilités SPR Ray-sur-Saône, château et église MH20 et 22
Chapelle MH26
Covisibilité Vellexon
Covisibilité église Saint-Martin MH17
Covisibilité Dampierre-sur-Salon
Covisibilité Mercey-sur-Saône
Ancien Château de Montureux-les-Gray MH31
Covisibilité château de Beaujeu MH28

E1 E2 E3 E4 E5

Vallée de la Bonde
Vallée de la Saône
Vallée du Salon
Vallée du Vannon
Vallée de la Bourgeonne

RD 40 · RD 103 · RD 5 · RD 70 · RD 261 · GR 145

0 1,5 3 Kilomètres
N

Figure 136 : *Carte de synthèse des impacts 3/3*

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Éolienne projetée

Aire immédiate

Gradient de l'impact paysager

Très faible | Faible | Modéré | Fort | Très fort

Nature de l'impact paysager

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- M — Visibilité depuis un monument historique

Mesures ERC et d'accompagnement proposées :

- M1 Choix du site d'implantation (E)
- M2 Choix de la géométrie d'implantation et du nombre d'éoliennes(E)
- M3 Plantation d'arbres de haute tige (R)
- M4 Enfouissement partiel du réseau aérien (A)
- M5 Plantations de haies et d'arbres fruitiers (R)
- M6 Installation de panneaux pédagogiques (A)

St-Andoche
Vallée du Vannon
D 260
Trécourt
D 40
Moulin de la Ville
Covisibilités Roche et église MH 1
Vallée de la Bonde
Covisibilité Volon
Volon
Roche
D 41
D 5
Brevautey
La Côte
La Ratotte
D1
PE de la Voie du Tacot 2 (en recours)
Moulin de Tharey
PE de Petit Bois
Les Charmeux
Brotte-lès-Ray
Andrevin
PE de la Voie du Tacot 1 (en recours)
Les Carrons
Vaite
D 70
Covisibilités Membrey
Membrey
D 261
Covisibilité Vaite
Asnières
E1 E2 E3 E4 E5
M1 M2 M3 M4 M5 M6

0 0,5 1 Kilomètres

N

P . CONCLUSION

Dans un premier temps, l'état initial a mis en évidence les sensibilités paysagères spécifiques du territoire d'étude, à savoir :

• Un paysage caractérisé par un relief contrasté, avec des plateaux agricoles et forestiers parcourus de vallées encaissées. La vallée de la Saône constitue une structure paysagère majeure du territoire d'étude, dont la sensibilité est estimée jusqu'à forte. Les hauteurs des coteaux offrent des vues lointaines et le VIP est parfois visible. La vallée la plus exposée au projet de Roche-et-Raucourt est celle du Vannon, pour laquelle la sensibilité a été qualifiée de très forte. Au regard du positionnement de la ZIP vis-à-vis de cette dernière, un risque d'effet de surplomb est pressenti ;

• Le renforcement du motif éolien au sein du territoire est imminent, en effet 8 parcs éoliens ont été autorisés et 8 sont en cours d'instruction sur le territoire d'étude. Dans l'aire immédiate, plusieurs projets de parcs éoliens en recours et un parc autorisé sont situés à proximité de la ZIP. Dans l'éventualité de l'autorisation des ces parcs, ceux-ci entretiendront une relation visuelle importante avec le projet de Roche-et-Raucourt et devront former un ensemble cohérent. À noter que la ZIP a un potentiel d'incidence sur les espaces de respiration des villages situés dans la vallée du Vannon ;

• En empruntant les axes routiers, les vues sont généralement ouvertes dans les espaces agricoles, le relief permettant ponctuellement des perceptions lointaines. Les forêts et les collines constituent des masques visuels importants. Parmi les axes majeurs, la RD 70 est exposée en passant par l'aire immédiate (sensibilité jusqu'à forte). Les routes les plus sensibles sont les RD 5, RD 40 et RD 41 dans l'aire immédiate, avec des sensibilités jusqu'à très fortes (tronçons sur les hauteurs de la vallée du Vannon face à la ZIP). Le GR 145 comprend quelques segments sensibles à l'est de Montot (sensibilité modérée) et entre Seveux et Vellexon (sensibilité faible). La voie verte des Rives de Saône empruntant le chemin de halage et le tracé du GR 145 présente ponctuellement de faibles sensibilités ;

• Au total, 131 monuments historiques, 5 SPR et 4 sites protégés sont recensés. Parmi les monuments étudiés, 5 édifices ont été identifiés comme sensibles au projet depuis l'aire éloignée, 8 depuis l'aire rapprochée et 1 dans l'aire immédiate. La valeur des sensibilités depuis les monuments de l'aire éloignée est peu élevée, n'excédant pas le niveau faible. Depuis l'aire rapprochée, des sensibilités jusqu'à fortes ont été relevées pour des covisibilités potentielles entre le VIP et les églises de Fouvent-le-Haut et Ray-sur-Saône (MH3 et 22) ainsi qu'avec le château de Ray-sur-Saône (MH20). Au niveau de l'aire immédiate, la sensibilité de l'église de Roche (MH1) a été estimée forte depuis les abords et très forte en covisibilité depuis le nord-est. Les SPR de Gray et Gy ont été jugés faiblement sensibles, la sensibilité du SPR de Bucey-lès-Gy est estimée très faible. Le SPR de Ray-sur-Saône présente des sensibilités modérées depuis ses abords et jusqu'à fortes en covisibilité depuis l'est, en rive opposée de la Saône. La sensibilité du SPR de Champlitte est jugée nulle vis-à-vis du projet. Concernant les sites protégés, aucun n'apparaît sensible au projet ;

• Depuis les lieux d'habitat, des sensibilités notables ont été relevées au sein de l'aire rapprochée : les villages de Montot, Denèvre, Dampierre-sur-Salon, Mercey-sur-Saône, Raucourt (commune de Roche-et-Raucourt) et Fouvent-le-Haut présentent des sensibilités modérées depuis leurs franges ou les centres-bourgs. De nombreuses covisibilités potentielles avec des silhouettes de bourgs ont été identifiées. Ces risques concernent les bourgs de Framont, Dampierre-sur-Salon, Mercey-sur-Saône, Vellexon, Ray-sur-Saône, Tincey, Theuley, Fleurey-lès-Lavoncourt, Francourt, Raucourt, Fouvent-le-Haut et Larret. Les sensibilités pour ces covisibilités vont de très faibles à fortes, les villages les plus exposés sont Raucourt, Larret et Fouvent-le-Haut ;

Des sensibilités importantes ont été évaluées au sein de l'aire d'étude immédiate, au niveau des villages situés dans les vallées du Vannon et de la Bonde. Des sensibilités de faibles jusqu'à fortes ont été relevées pour les villages de Saint-Andoche, Vaite, Brotte-lès-Ray, Membrey et Volon. Des sensibilités jusqu'à très fortes ont été estimées à Roche (bourg principal de la commune de Roche-et-Raucourt), depuis le centre ainsi que pour des covisibilités depuis l'est. Les hameaux et lieux-dits isolés de l'aire d'étude immédiate présentent également des sensibilités de modérées à très fortes.

L'analyse des impacts a ensuite permis d'évaluer et de qualifier l'incidence réelle du projet de Roche-et-Raucourt à partir des photomontages réalisés :

• Les photomontages réalisés ont mis en évidence des impacts jusqu'à forts sur cette thématique. Ces impacts concernent la vallée du Vannon, dans l'aire d'étude immédiate. Les rapports d'échelle entre le projet et le relief de cette vallée apparaissent localement défavorables depuis le secteur de Roche-et-Raucourt. Un recul suffisant est toutefois observé entre le projet et la vallée pour éviter un effet de surplomb, et l'orientation du projet est cohérente avec celle du relief. Les rapports d'échelle sont équilibrés et les impacts de très faibles à modérés pour les autres structures paysagères du territoire d'étude, dont la vallée de la Saône.

• L'analyse des photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un paysage où le motif éolien est déjà présent et où son renforcement est imminent, avec 2 parcs construits, 9 autorisés et 7 en cours d'instruction. En interaction avec les parcs du contexte, le projet pourra participer à l'effet d'étalement sur l'horizon depuis des points lointains, plus rarement à la densification du motif ou au mitage du paysage. Les effets cumulés sont limités avec des impacts jusqu'à faibles, principalement évalués depuis des points de vue panoramiques lointains. L'étude de photomontages complémentaires montre que le projet est compatible avec les parcs du contexte en recours proches (en particulier la Voie du Tacot 1).

• Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact jusqu'à faible dans l'aire rapprochée, et allant jusqu'à fort au sein de l'aire immédiate pour les RD 1, RD 260, RD 5 et RD 41. Des points d'appels visuels sont fréquemment générés par l'insertion des éoliennes du projet dans le paysage traversé autour du projet.

• Parmi les éléments protégés du territoire identifiés comme sensibles en partie I, 7 monuments historiques, 2 SPR et 1 site sont impactés par le projet :
- SPR de Gray et château de Gray MH 104 : impacts très faibles (visibilité aux abords)
- Chapelle Sainte-Reine-de-Queutrey MH 26 et château de Montureux-les-Gray MH31 : impacts très faibles (visibilité aux abords, pas de vérification par photomontage car sensibilité minimale à l'état initial)
- Château de Montureux-les-Gray MH31 : impact très faible (visibilité aux abords)
- Église Saint-Symphorien MH 94 et SPR de Gy : impacts très faibles (covisibilité)
- Château MH 95 et SPR de Gy : impacts très faibles (visibilité aux abords)
- Église co-paroissiale MH 85 et SPR de Bucey-lès-Gy : impacts très faibles (covisibilité)
- Château de Beaujeu MH 28 : impact très faible (covisibilité)
- Église de Ray-sur-Saône MH 22, SPR de Ray-sur-Saône : impacts jusqu'à modérés (covisibilité)
- Château de Ray-sur-Saône MH 20 : impact faible (visibilité aux abords), impact jusqu'à modéré (covisibilité)
- Croix de chemin à Renaucourt MH 4 : impact très faible (visibilité aux abords)
- Église Saint-Martin MH 12 : impact très faible (covisibilité)
- Église de Roche MH 1 : impacts forts (visibilité aux abord et covisibilité)

• Concernant l'habitat, de nombreux photomontages réalisés traitent de situations de covisibilités entre le projet et des silhouettes de bourgs dans l'aire rapprochée. Les impacts sont généralement de très faibles à faibles, excepté pour une covisibilité avec la silhouette du village de Raucourt (commune de Roche-et-Raucourt) jugée modérée. Le projet est également visible en frange de certains villages, un impact notable a été identifié depuis Montot (impact modéré). Aucune incidence n'a été relevé depuis les centre-bourgs de l'aire rapprochée. Dans l'aire immédiate, un impact faible a été évalué à proximité du centre-bourg de Vaite, un fort impact a également été relevé depuis les hauteurs en frange sud. Des impacts de faibles à modérés ont été évalués depuis les franges de Membrey, Brotte-lès-Ray et Volon. De plus, une covisibilité a été jugée modérée avec la silhouette de bourg de Volon. L'incidence sur le paysage quotidien est plus importante depuis le village de Roche (commune de Roche-et-Raucourt), les impacts ont été qualifiés de forts en centre-bourg et en sortie sud. De forts impacts ont également été relevés pour des covisibilités avec la silhouette de bourg depuis le nord. Les impacts sur les hameaux et lieux-dits isolés sont généralement modérés, à l'exception du lieu-dit Brevautey situé au plus près du projet où un très fort impact est évalué.

Conformément au Guide de l'étude d'impact 2020, p.40 : « *Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.* »

Le projet éolien de Roche-et-Raucourt est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à des projets de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale. Des mesures de réduction (plantations de haies, mesure M4) et d'accompagnement (aménagement dans le village de Roche, mesure M3) pourront contribuer à l'acceptation du projet et répondent aux impacts évalués sur les thématiques habitat et patrimoine.

ANNEXES

PARTIE 4

Pont sur le Salon à Montot

PARTIE 4. ANNEXES

A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Ambiance paysagère : Panorama depuis les hauteurs au sud de Belmont....26
Photo 2 : Ambiance paysagère : La Saône à Gray....26
Photo 3 : Ambiance paysagère : La vallée de la Morthe depuis le belvédère de l'église de Bucey-lès-Gy....26
Photo 4 : Ambiance paysagère : Le relief boisé annonce le plateau depuis la plaine de Gray, au sud de Fretigney-et-Velloreille....35
Photo 5 : Ambiance paysagère : Silhouette de bourg de Oiselay-et-Grachaux surmontée du Bois de l'Échelotte sur le plateau....35
Photo 6 : Ambiance paysagère : Massifs boisés sur les hauteurs du plateau depuis la RD 3....35
Photo 7 : Ambiance paysagère : Le village de Saint-Broing dans la vallée de la Morthe....37
Photo 8 : Ambiance paysagère : Vue dégagée dans la plaine cultivée depuis la lisière de la forêt domaniale de Belle Vaivre en direction d'Angirey....37
Photo 9 : Ambiance paysagère : Plaine cultivée ouverte au sud d'Angirey....37
Photo 10 : Ambiance paysagère : Franchissement de la Saône à Seveux....39
Photo 11 : Ambiance paysagère : Panorama sur la vallée en direction du sud (vers l'aval) depuis le château de Ray-sur-Saône....39
Photo 12 : Ambiance paysagère : Vue depuis la rive sud-est de la Saône en direction de Ray-sur-Saône....39
Photo 13 : Ambiance paysagère : Vue sur la silhouette de Trecours dans la vallée du Vannon....41
Photo 14 : Ambiance paysagère : Espace cultivé ouvert sur le plateau à l'ouest de Champlitte....41
Photo 15 : Ambiance paysagère : Vue dégagée depuis la N19 à hauteur de La Neuvelle-lès-Scey....41
Photo 16 : Ambiance paysagère : Colline entre Savigny et Gilley à proximité de la vallée du Vannon....43
Photo 17 : Ambiance paysagère : Vue en direction de Pressigny depuis le nord, au sein du plateau de Fayl-Billot....43
Photo 18 : Ambiance paysagère : Silhouette de bourg de Genevrière, le parc éolien de La Roche 4 Rivières est visible à l'horizon....43
Photo 19 : Ambiance paysagère : Le cours de la Vingeanne à Saint-Maurice-sur-Vingeanne....45
Photo 20 : Ambiance paysagère : Vue sur la vallée de la Vingeanne entre Mornay et Pouilly-sur-Vingeanne....45
Photo 21 : Ambiance paysagère : Parcelles cultivées à l'est de Montigny sur Vingeanne, les collines boisées annoncent le plateau et délimitent l'unité paysagère....45
Photo 22 : Ambiance paysagère : Le parc de la Roche 4 Rivières sur la Montagne de la Roche, vue en direction de la ZIP....51
Photo 23 : Ambiance paysagère : Covisibilité entre les éoliennes du parc de la Roche 4 Rivières et la silhouette de Fouvent-le-Bas....51
Photo 24 : Ambiance paysagère : Éoliennes du parc de la Roche 4 Rivières vues depuis le versant opposé de la vallée du Vannon....51
Photo 26 : Ambiance paysagère : Covisibilité entre les éoliennes du parc de la Roche 4 Rivières et les silhouettes des villages de Morey et Saint-Julien....52
Photo 25 : Ambiance paysagère : Covisibilité entre le parc éolien du Pays Jusséen et la silhouette de Montigny-lès-Cherlieu au-delà du périmètre d'étude au nord de l'aire éloignée....52
Photo 27 : Ambiance paysagère : La trame bâtie contraint la profondeur des perceptions à l'entrée du parc....56
Photo 28 : Ambiance paysagère : La vue est fermée par la végétation à l'intérieur du parc....56
Photo 29 : Ambiance paysagère : La silhouette de Gray apparaît à l'occasion de trouées dans la végétation....56
Photo 30 : Ambiance paysagère : Habitations au sein du site à proximité de l'abbaye, la profondeur des vues est contrainte par le relief du vallon boisé....57
Photo 31 : Ambiance paysagère : Les restes de l'abbaye ruinée sont visibles entre la végétation dans le vallon....57
Photo 32 : Vue depuis le belvédère du château de Gray, le VIP est visible à l'horizon avec une emprise relativement faible....60
Photo 33 : Ambiance paysagère : vue sur le centre de Gray depuis la rive nord, la basilique Notre-Dame de Gray émerge de la trame bâtie....61
Photo 34 : Ambiance paysagère : le cours de la Saône à Gray....61
Photo 36 : Depuis les hauteurs au sud-est du SPR, le VIP est visible à l'horizon à l'arrière-plan de l'église Saint-Symphorien....62
Photo 35 : Illustration de la façade sud-est du château de Gy, un risque de visibilité du VIP est pressenti depuis la façade nord donnant sur la ville basse....62
Photo 37 : Depuis le chemin de Bellevue, la végétation et le bâti contraignent la vue en direction du VIP....63
Photo 38 : Vue fermée au niveau de la place de l'église....63
Photo 39 : La vue est fermée par le bâti dans l'ancien bourg....63
Photo 41 : Le VIP n'est pas visible depuis le belvédère de l'église, qui surplombe la vallée de la Morthe et où la vue porte en direction de l'ouest 64
Photo 40 : Le VIP est masqué par le bâti depuis le belvédère de l'église, qui surplombe la vallée de la Morthe....64
Photo 42 : Un risque de covisibilité entre la silhouette du village et le VIP est pressenti depuis ce secteur en marge du SPR (©google streetview, photographie à remplacer lors du second terrain)....65
Photo 43 : Vue depuis le belvédère du château de Gray, le VIP est visible à l'horizon avec une emprise relativement faible....73
Photo 44 : Lorsque le château est perceptible depuis l'est du village (ici rue de Bellevue), le VIP est entièrement masqué....73
Photo 45 : Une situation de covisibilité directe entre l'église et le VIP est pressentie depuis les hauteurs à l'est du village....74
Photo 46 : Un risque de covisibilité entre la silhouette du village et le VIP est pressenti depuis ce secteur en marge du SPR ©google streetview 74
Photo 47 : Un risque de covisibilité entre le clocher et le VIP est pressenti depuis le plateau au nord-est....75
Photo 48 : Risque de covisibilité entre le clocher et le VIP (vue en zoom ici)....75
Photo 49 : Ambiance paysagère : Le Salon à Dampierre-sur-Salon....84
Photo 50 : Ambiance paysagère : Franchissement de la Saône entre Quitteur et Autet sur l'itinéraire du GR 145....84
Photo 51 : Ambiance paysagère : Vue depuis le haut de versant sud de la vallée de la Saône en direction de Soing, sur l'itinéraire du GR 145 / Rives de Saône....84
Photo 52 : Ambiance paysagère : Vue sur la vallée du Salon en direction de l'est depuis Champlitte....84
Photo 53 : Ambiance paysagère : Voie verte sur le chemin de halage en bord de Saône à Recologne....86
Photo 54 : Le VIP apparaît à l'arrière-plan depuis la RD 70 au nord-est de Dampierre-sur-Salon....86
Photo 55 : Le VIP est visible selon une prégnance modérée depuis les hauteurs de Montot sur l'itinéraire du GR 145 (tronçon de la RD 171)....88
Photo 56 : Depuis la RD 1 en direction de Raucourt, le VIP est visible avec une emprise horizontale importante....88
Photo 57 : À ce niveau de la RD 5, le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame bâtie du bourg de Larret....88
Photo 58 : La vue est dégagée et le VIP apparaît à l'arrière-plan depuis la RD 70 au nord-est de Mont-Saint-Léger....89
Photo 59 : Sur la RD 2 en au sud d'Autet à proximité de la voie verte, le VIP est visible bien qu'en partie masqué par les boisements....89
Photo 60 : À ce niveau de la RD 101 en direction de Tincey, la prégnance du VIP est significative à l'arrière-plan de la vallée de la Gourgeonne89
Photo 61 : Le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan depuis la frange sud de Francourt....95
Photo 62 : Le VIP apparaît à l'arrière-plan de la silhouette du village de Larret selon une emprise significative depuis la RD 5....95
Photo 63 : Depuis le centre d'Argillières, le VIP est partiellement visible....95
Photo 64 : En entrée de bourg nord-est d'Argillières, le VIP apparaît à l'occasion d'ouvertures entre le bâti et la végétation....95
Photo 65 : Un risque de covisibilité est pressenti entre la silhouette de Dampierre-sur-Salon et le VIP, dont la prégnance est notable....96
Photo 66 : Le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame boisée en covisibilité indirecte avec la silhouette d'Achey....97
Photo 67 : La covisibilité indirecte avec le VIP s'additionne à celle existante entre le parc du contexte et le village de La Roche-Morey....97
Photo 68 : En entrée de village de Denèvre depuis le sud, le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan des boisements de l'autre côté de la vallée du Salon....97
Photo 69 : Le VIP est partiellement visible en entrée est de Recologne, bien qu'en grande partie masqué par la trame bâtie et végétale....97
Photo 70 : Le VIP est masqué par la végétation depuis le centre de Mont-Saint-Léger, il pourra toutefois être localement perceptible ,de manière filtré, c'est pourquoi une sensibilité très faible a été attribuée à ce point de vue....98
Photo 72 : En frange nord de Delain en direction du plateau, le VIP est visible selon une emprise modérée....98
Photo 74 : En remontant le versant en frange nord de Fouvent-le-Haut, le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame bâtie et de l'église....98
Photo 71 : Le VIP apparaît à l'arrière-plan des boisements en frange est de Dampierre-sur-Salon, en présentant une prégnance significative....98
Photo 73 : Depuis l'ouest de Fouvent-le-Haut, le VIP apparaît selon une forte prégnance en covisibilité de la silhouette du village....98
Photo 75 : Le VIP est en partie masqué par la végétation en sortie de Fouvent-le-Haut, toutefois il sera visible depuis les habitations en frange sud du village....98
Photo 76 : Le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette de Mercey-sur-Saône depuis les hauteurs au sud de la vallée....99
Photo 77 : Le VIP présente une emprise importante depuis ce point élevé à l'est de la Gourgeonne, une covisibilité avec la silhouette de Tincey est pressentie....100
Photo 78 : Covisibilité lointaine entre le VIP et la silhouette de Theuley depuis le haut de versant est de la vallée de la Gourgeonne....100
Photo 79 : Le VIP est visible à l'arrière-plan de la silhouette de Raucourt depuis ce point au nord-est, la prégnance du VIP est élevée....100
Photo 80 : La silhouette de bourg de Raucourt apparaît depuis la RD 1, le VIP est visible avec une prégnance notable à l'arrière-plan de la vallée bien qu'à distance du clocher....101
Photo 82 : Le VIP est visible en frange sud de Raucourt, selon une emprise significative....101
Photo 83 : Le VIP apparaît au-delà du coteau opposé de la vallée de la Saône en frange nord-est de Seveux....101
Photo 81 : Le VIP est masqué par la végétation depuis les rives de la Bonde à Raucourt, toutefois il peut être perceptible à l'occasion d'ouvertures

depuis la rue principale....101
Photo 84 : Ambiance paysagère : Vue en direction du sud depuis le versant est de la Montagne de la Roche entre Saint-Julien et La Roche-Morey, des éoliennes du parc La Roche 4 Rivières sont visibles....104
Photo 85 : Une des 4 grottes de Farincourt (Grotte de l'Ours) ©Collection MDT52....108
Photo 86 : La Rigotte peu avant sa perte ©Collection MDT52....108
Photo 87 : Une autre des cavités karstiques ©Collection MDT52....108
Photo 88 : Ambiance paysagère : Vue depuis le château de Ray-sur-Saône en direction du village au sud (VIP non visible - hors cadrage)....110
Photo 89 : La vue est dégagée sur la vallée de la Saône depuis ce point à Charentenay, la silhouette du village de Ray-sur-Saône et du château entre en covisibilité avec le VIP dont la prégnance est élevée....112
Photo 91 : Le VIP est perceptible en entrée / sortie de Ray-sur-Saône par la RD 27 au sud....112
Photo 93 : Ambiance paysagère : Depuis la rue du château, la vue s'ouvre en direction du village et de la vallée (VIP non visible)....112
Photo 90 : Le VIP est perceptible en sortie de Ray-sur-Saône par la RD 27 à l'ouest....112
Photo 92 : La vue est fermée par le bâti en centre-bourg, ici depuis l'église....112
Photo 94 : Ambiance paysagère : Autre vue depuis la rue du château (VIP non visible)....112
Photo 95 : Depuis ce point de la rue du château devant l'entrée du domaine, le VIP apparaît à l'arrière-plan des boisements selon une emprise modérée....113
Photo 97 : Risque de covisibilité depuis le pont sur la Saône, néanmoins le VIP s'inscrit à distance de la silhouette du village et du château....113
Photo 99 : Ambiance paysagère : La vue est restreinte par les arbres du parc depuis l'intérieur du domaine en direction de l'ouest....113
Photo 96 : Ambiance paysagère : Le château de Ray-sur-Saône....113
Photo 98 : La silhouette du château de Ray-sur-Saône se détache depuis la RD 234 à Soing, le VIP entre en covisibilité avec l'édifice....113
Photo 100 : Le VIP est visible à l'horizon depuis le lotissement des Lavières sur les hauteurs à l'ouest de la ville de Champlitte, en dehors du périmètre du SPR....114
Photo 101 : Visibilité du VIP depuis la RD 67 en dehors du périmètre du SPR, la silhouette de Champlitte est masquée du fait de son encaissement dans la vallée du Salon....114
Photo 102 : Ambiance paysagère : La rivière du Salon s'écoule au pied de la ville de Champlitte....115
Photo 104 : Ambiance paysagère : Implantation du bourg de Champlitte sur le versant ouest de la vallée du Salon, vue depuis les abords de Margilley....115
Photo 103 : Ambiance paysagère : Le château de Champlitte....115
Photo 105 : Ambiance paysagère : Le clocher de l'église Saint-Pancrace depuis la rue du château à Ray-sur-Saône....116
Photo 106 : Ambiance paysagère : Lavoir à Ray-sur-Saône....116
Photo 108 : Le VIP est partiellement visible depuis les abords du monument, la prégnance du VIP est très limitée....120
Photo 107 : Le VIP entre en covisibilité indirecte avec la tour du château, un angle important sépare les deux éléments....120
Photo 109 : Le VIP est partiellement visible depuis les abords du monument, la prégnance du VIP est très limitée du fait de la végétation en fond de vallée et des cultures au premier plan....121
Photo 110 : Le VIP entre en covisibilité avec le clocher, qui se détache de la silhouette du village de Ray-sur-Saône....121
Photo 111 : Depuis ce point de la rue du château devant l'entrée du domaine, le VIP apparaît à l'arrière-plan des boisements avec une emprise modérée....122
Photo 112 : La silhouette du château de Ray-sur-Saône se détache depuis la RD 234 à Soing, le VIP entre en covisibilité avec l'édifice....122
Photo 113 : La silhouette du château de Ray-sur-Saône se détache depuis la RD 234 à Soing, le VIP entre en covisibilité avec l'édifice....122
Photo 114 : Le VIP s'inscrit à l'horizon, à distance de la silhouette du village et du clocher de l'église protégée....123
Photo 115 : Le VIP est visible selon une emprise notable depuis le monument....123
Photo 116 : En remontant le versant en frange nord de Fouvent-le-Haut, le VIP apparaît à l'arrière-plan de l'église....124
Photo 117 : La vue porte au loin en direction du sud-ouest depuis ce point à Membrey sur les hauteurs est de la vallée du Vannon, le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan de la trame bâtie vers l'ouest....130
Photo 118 : Vue depuis le haut de versant est de la vallée du Vannon face au hameau de Trécourt dont la silhouette est visible, le VIP apparaît selon une hauteur apparente importante au regard de l'amplitude du relief....130
Photo 119 : La prégnance du VIP est très élevée en approchant le Bois de Roche par la RD 5 depuis Vaite....134
Photo 120 : Vue depuis la RD 70 au sud de Vaite, la largeur d'occupation du VIP et sa hauteur apparente est importante dans le paysage ouvert 134
Photo 121 : La visibilité du VIP est maximale en rejoignant la RD 5 depuis le sud de Roche, après le rebord du plateau....134
Photo 122 : La visibilité du VIP est importante depuis la RD 40 dans la vallée du Vannon....134
Photo 123 : Depuis la RD 1 sur les hauteurs à l'est de la Bonde, le VIP est visible à l'arrière-plan de la trame boisée avec une prégnance significative....136
Photo 124 : Vue depuis la RD 41 sur les hauteurs entre la Bonde et le Vannon, le VIP apparaît du côté opposé de la vallée du Vannon avec une emprise horizontale et verticale importante....136
Photo 125 : La vue est ouverte en direction de la vallée du Vannon depuis ce tronçon de la RD 70 sur le plateau au nord de Membrey, la visibilité du VIP est élevée....136
Photo 126 : Vue depuis la rue du Lavoir descendant vers l'église, le VIP est en partie masqué par la trame bâtie et végétale ; la vue est cependant ouverte depuis les habitations....140
Photo 127 : Depuis ce point de la rue du Pré Dimanche en entrée de village, le VIP est visible à l'arrière-plan de l'église....140
Photo 128 : Depuis le centre de Roche traversé par le Vannon, le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame bâtie avec une emprise conséquente 141
Photo 129 : Le VIP entre en covisibilité directe avec la silhouette de Roche depuis la route communale en provenance de Raucourt ainsi que depuis la RD 41, la prégnance du VIP est très élevée de l'autre côté de la vallée du Vannon....141
Photo 130 : En frange nord du village, la vue porte au loin depuis les hauteurs de la vallée de la Bonde, la visibilité du VIP est importante....142
Photo 131 : Le VIP apparaît à l'arrière-plan de la trame bâtie et du relief depuis la frange est du village, la sensibilité est élevée vis-à-vis de l'habitat....142
Photo 132 : Depuis les abords de l'église en centre-bourg, le VIP est visible à l'occasion d'ouvertures entre le bâti et sa prégnance est significative....143
Photo 133 : En sortie sud du village par la RD 1, le VIP est partiellement visible filtré par la trame végétale....143
Photo 134 : En frange ouest du bourg, la vue porte au loin depuis le versant nord-est de la vallée, la visibilité du VIP est importante....144
Photo 135 : Le VIP est en grande partie masqué par les boisements depuis les hauteurs à l'est, le clocher de l'église de Membrey dépasse de la végétation ; un risque de covisibilité est pressenti en saison hivernale....144
Photo 136 : Depuis les hauteurs du plateau au sud de Vaite, le VIP est entièrement visible avec une forte prégnance et entre en covisibilité avec la silhouette du village, néanmoins seul le centre-bourg est masqué par le relief....145
Photo 137 : Le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan de la trame bâtie depuis la RD 5 en centre-bourg et en sortie nord du village....145
Photo 139 : Depuis la rue du Fourneau, le VIP est visible à l'arrière-plan de la trame bâtie et de la végétation, sa prégnance est importante....146
Photo 141 : Le VIP apparaît avec une hauteur apparente élevée depuis l'habitat isolé au lieu-dit Moulin de la Ville où des silos sont implantés .146
Photo 138 : Depuis la RD 5 desservant le lieu-dit, le VIP présente une prégnance particulièrement élevée....146
Photo 140 : Le VIP entre en covisibilité indirecte avec la silhouette de Trécourt depuis la RD 260, la prégnance du VIP est élevée par rapport au versant opposé de la vallée du Vannon....146
Photo 142 : La visibilité du VIP est maximale en rejoignant la RD 5 depuis le lieu-dit au sud de Roche, après le rebord du plateau....146
Photo 144 : Le VIP présente une hauteur apparente importante au niveau du lieu-dit d'Asnières....147
Photo 146 : Le VIP est visible selon une forte prégnance depuis la zone d'activité, qui comprend plusieurs habitations....147
Photo 143 : Le VIP apparaît selon une prégnance importante au niveau des habitations du lieu-dit....147
Photo 145 : Vue en direction du VIP en sortie du lieu-dit d'Asnières, la sensibilité est jugée forte....147
Photo 147 : En descendant vers la vallée et le lieu-dit, le VIP est filtré par la végétation, la sensibilité de l'habitat est estimée forte....147
Photo 148 : Arbre dit «le Chêne Bénit» indiqué sur le scan25 au sud de la ZIP (non protégé)....151
Photo 149 : Ambiance paysagère : La mairie et le lavoir de Vaite (édifices non protégés)....152
Photo 150 : Ambiance paysagère : Vue face au bois dans lequel se trouvent les ruines du château, celles-ci sont entièrement masquée par la végétation....154
Photo 151 : Ambiance paysagère : Les éoliennes du parc de La Roche 4 Rivières sont visibles à l'arrière-plan des boisements dans le secteur de la vallée où se situe le monument....154
Photo 153 : Le VIP entre en covisibilité directe avec le clocher depuis la route communale en provenance de Raucourt, la prégnance du VIP est très forte de l'autre côté de la vallée du Vannon....155
Photo 152 : Le VIP est visible depuis le centre-bourg de Roche aux abords de l'église, ici depuis les rives du Vannon selon une emprise importante à l'arrière-plan du bâti....155
Photo 154 : Vue depuis la RD 41, la covisibilité est similaire, la hauteur apparente du VIP est nettement supérieure à celle du clocher émergeant de la silhouette de bourg, le risque de concurrence visuelle est important....155
Photo 155 : Haie champêtre composée de grands sujets (arbres de haut jet)....571
Photo 156 : Haie champêtre composée de sujets moyens (arbres de moyen jet et arbustes)....571

B . Table des figures

Table des figures

Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP 8
Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes 9
Figure 3 : Carte de localisation géographique 1/3 11
Figure 4 : Carte de localisation géographique 2/3 11
Figure 5 : Carte de localisation géographique 3/3 11
Figure 6 : Carte de visibilité théorique angulaire 13
Figure 7 : Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP 14
Figure 8 : Carte de visibilité théorique angulaire et aires d'étude 17
Figure 9 : Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial 22
Figure 10 : Exemple de représentation du VIP sur les photographies 23
Figure 11 : Carte des aires d'étude 25
Figure 12 : Carte lithologique simplifiée 26
Figure 13 : Carte du relief 27
Figure 14 : Coupe paysagère A-A' 29
Figure 15 : Coupe paysagère B-B' 31
Figure 16 : Extrait du SRE, localisation des sites emblématiques et remarquables sur les unités paysagères 32
Figure 17 : Localisation du projet sur la carte du découpage des unités paysagères de la Haute-Saône 32
Figure 18 : Carte des unités paysagères 33
Figure 19 : Bloc diagramme de l'unité paysagère des plateaux calcaires centraux 34
Figure 20 : Bloc diagramme de l'unité paysagère de la plaine de Gray 36
Figure 21 : Bloc diagramme de l'unité paysagère de la vallée de la Saône 38
Figure 22 : Bloc diagramme de l'unité paysagère des plateaux calcaires de l'ouest 40
Figure 23 : Bloc diagramme de l'unité paysagère des collines de l'Apance-Amance 42
Figure 24 : Bloc diagramme de l'unité paysagère de la Vingeanne 44
Figure 25 : Carte de synthèse des unités paysagères 46
Figure 26 : Situation des communes vis-à-vis du SRE et aires d'étude - Source : SRE Franche-Comté 48
Figure 27 : Synthèse des exclusions du SRE et aires d'étude - Source : SRE Franche-Comté 48
Figure 28 : Carte DE l'état de l'éolien 49
Figure 29 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien 53
Figure 30 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée 54
Figure 31 : Carte des sites protégés 55
Figure 32 : Localisation du site protégé du parc de Lamunière sur fond BD ortho 56
Figure 33 : Localisation de site protégé sur fond BD ortho 57
Figure 34 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée 58
Figure 35 : Carte des sites patrimoniaux remarquables 59
Figure 36 : Localisation du SPR de Gray sur fond BD ortho 60
Figure 37 : Localisation du SPR de Gy sur fond BD ortho 62
Figure 38 : Localisation du SPR de Bucey-les-Gy sur fond BD ortho 64
Figure 39 : Schématisation des principes de visibilité et covisibilité- directe - indirecte 66
Figure 40 : Carte des Monuments Historiques 67
Figure 41 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5 68
Figure 42 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5 69
Figure 43 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5 70
Figure 44 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5 71
Figure 45 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 5/5 72
Figure 46 : Localisation du château de Gray sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP 73
Figure 47 : Localisation du château de Gy sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP 73
Figure 48 : Localisation de l'église sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP 74
Figure 49 : Localisation de l'église sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP 74
Figure 50 : Localisation de l'église sur orthophoto et cône de vue vers la ZIP 75
Figure 51 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5 76
Figure 52 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5 77
Figure 53 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5 78
Figure 54 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5 79
Figure 55 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloigné 5/5 80
Figure 56 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire éloignée 81
Figure 57 : Carte de l'aire rapprochée 83
Figure 58 : Carte Du relief 85
Figure 59 : Carte Des axes de déplacement 87
Figure 60 : Carte De la sensibilité des axes de déplacement 90
Figure 62 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat 92
Figure 61 : Principe de lecture des coupes et blocs-diagrammes 92
Figure 63 : Carte De la répartition de l'habitat 93
Figure 64 : Coupe de principe entre Larret et le site d'implantation potentiel (échelle verticale exagérée x3) 94
Figure 65 : Liste des villages implantés sur les plateaux de l'aire d'étude rapprochée 94
Figure 66 : Coupe de principe entre Dampierre-sur-Salon et le site d'implantation potentiel (échelle verticale exagérée x3) 96
Figure 67 : Liste des habitats de versants de l'aire d'étude rapprochée 97
Figure 68 : Coupe de principe entre Lavoncourt et le site d'implantation potentiel (échelle verticale exagérée x3) 99
Figure 69 : Liste des habitats de vallées de l'aire d'étude rapprochée 100
Figure 70 : Carte De la sensibilité de l'habitat 102
Figure 71 : Carte De synthèse du contexte paysager 103
Figure 72 : Carte des espaces de respiration inter-bourgs vis-à-vis du contexte éolien 105
Figure 73 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée 106
Figure 74 : Carte des sites protégés 107
Figure 75 : Localisation du site inscrit de la Perte de la Rigotte dans l'aire rapprochée 108
Figure 76 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée 109
Figure 77 : Localisation du SPR de Ray-sur-Saône 110
Figure 78 : Carte des sites patrimoniaux remarquables 111
Figure 79 : Localisation du SPR de Champlitte sur fond BD ortho 114
Figure 80 : Carte Des Monuments Historiques 117
Figure 81 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée 1/2 118
Figure 82 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée 2/2 119
Figure 83 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée 1/2 125
Figure 84 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée 2/2 126
Figure 85 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire rapprochée 127
Figure 86 : Carte De l'aire d'étude immédiate 129
Figure 87 : Carte Du relief et de l'hydrographie 131

Figure 88 : Organisation du territoire 132
Figure 89 : Bloc diagramme de l'aire immédiate 133
Figure 90 : Carte des axes de déplacement 135
Figure 91 : Sensibilités paysagères depuis les principaux axes de déplacement 137
Figure 92 : carte de l'habitat 139
Figure 93 : Carte de localisation des photographies illustrant la perception depuis l'habitat isolé 148
Figure 94 : Carte de la sensibilité paysagère de l'habitat 149
Figure 95 : Carte de synthèse des sensibilités paysagères 150
Figure 96 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude immédiate 152
Figure 97 : Carte des monuments historiques 153
Figure 98 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude immédiate 156
Figure 99 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire immédiate 157
Figure 100 : Carte des sensibilités paysagères 1/3 159
Figure 101 : Carte des sensibilités paysagères 2/3 160
Figure 102 : Carte des sensibilités paysagères 3/3 161
Figure 103 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes 165
Figure 104 : Tableau comparatif des variantes 170
Figure 105 : Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien 172
Figure 106 : Carte de visibilité théorique (angulaire) du projet éolien 173
Figure 107 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 1/2 175
Figure 108 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 2/2 176
Figure 109 : Localisation des points de photomontage sur la carte de ZVI 177
Figure 111 : Localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire d'étude éloignée 178
Figure 110 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate 178
Figure 113 : Localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire d'étude rapprochée 179
Figure 112 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate 179
Figure 115 : Localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire d'étude immédiate 180
Figure 114 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate 180
Figure 116 : Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire éloignée 208
Figure 117 : Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire rapprochée 327
Figure 118 : Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire immédiate 431
Figure 119 : Localisation du poste de livraison 564
Figure 120 : Image de référence - insertion d'un PDL en cadre boisé 565
Figure 121 : Localisation des mesures M3 et M4 568
Figure 122 : Photomontage de mesure M3 (plantation d'arbres de haute tige) ; Vue en direction du projet depuis la route communale reliant les bourgs de Roche et Raucourt 569
Figure 123 : Photomontage de mesure M4 (enfouissement partiel du réseau aérien) ; Vue en direction du projet depuis les abords de l'église de Roche 569
Figure 124 : Secteurs privilégiés pour la mesure M5 (plantation de haies) 570
Figure 125 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien 572
Figure 126 : Tableau récapitulatif des sensibilités, impacts et impacts résiduels majeurs 573
Figure 127 : Carte de synthèse des impacts 1/3 575
Figure 128 : Carte de synthèse des impacts 2/3 576
Figure 129 : Carte de synthèse des impacts 3/3 577
Figure 130 : Rappel des légendes des ZVI 590

C . GLOSSAIRE

■ TECHNIQUE

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT
Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

EFFET CUMULÉ
On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

HAUTEUR APPARENTE
Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, …) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER
Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :
- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie par radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

LISIBILITÉ
C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotive» des habitants. (Source : Lynch)

MESURES COMPENSATOIRES
Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet. (Source : Guide de l'étude d'impact dur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

MESURES DE RÉDUCTION
Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc... (Source : Guide EIE - MEEDM 2010)

MOTIF PAYSAGER
Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PERCEPTION
Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.
«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.
Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques. (Source : Tabarly et Doceul, ENS de Lyon, Dgesco)

PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ
L'étude d'impact doit répondre au principe de proportionnalité, c'est-à-dire qu'elle doit être proportionnelle aux impacts envisagés du projet (sensibilité du territoire, nature du projet et importance) (Bassuel et al., 2015). Ainsi « le contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance des travaux et aménagements projetés, et avec leurs incidences prévisibles sur l'environnement. » (MEDDM, ADEME, 2010, page 26).

SATURATION VISUELLE

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Exprime "le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet". Les sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle de la zone d'implantatiotn potentielle mais s'appuient sur sa prégance visuelle théorique. Ainsi, les sensibilités peuvent être qualifiées de :

- nulle : la ZIP est masquée et ne modifie pas les perceptions
- très faible : la ZIP est à peine visible et ne modifie pas les perceptions
- faible : la ZIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : la ZIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : la ZIP est visible, elle apparait comme nouveau motif paysager
- très forte : la ZIP est très visible et créée un nouveau paysage, un paysage éolien. Elle domine souvent les autres éléments paysagers.

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

Une importance culturelle et/ou naturelle exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc...).

ALLUVIAL
Qui est produit d'alluvions; dépôt argileux ou sableux émergé qu'ont laissé des eaux par des sédimentations successives.

BUTTE TÉMOIN
Butte représentant, sur une plate-forme démantelée par l'érosion, les reste du relief ancien

COMBE
Dépression longue et étroite formée par l'érosion dans l'axe d'un anticlinal.

CONFLUENCE
Jonction de cours d'eau ou de glaciers; lieu où se produit cette jonction.

COTEAU
Petite colline ou versant.

GLACIS
Talus incliné qui sert à couvrir et à masquer les approches et les ouvrages, à rendre l'accès d'une fortification plus difficile. Ce talus peut être planté.

GORGE
Vallée étroite et encaissée.

INTERFLUVE
Relief qui sépare des vallées.

LIGNES DE FORCE
Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peut générer des points d'appel.

MÉANDRE
Sinuosité, généralement répétée, décrite par un fleuve

PATRIMOINE
Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. (Source : Code du Patrimoine)

PAYSAGE
Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Source : Article 1er de la Convention Européenne du Paysage de Florence)

PERTE
Lorsqu'un cours d'eau disparaît, totalement ou partiellement, par infiltration ou dans un gouffre. Le mot s'applique au phénomène, et au lieu où il se produit. C'est un phénomène localisé, tout ou partie du cours d'eau devient alors souterrain. Dans la plupart des cas il s'agit d'un phénomène karstique. Le cours d'eau réapparaît à l'air libre par une ou plusieurs résurgences.

REMARQUABLE
Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières ». (Source : Article R.350-1 du Code de l'Environnement)

RIPISYLVE
Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

TABULAIRE
Qui est caractérisé par la prédominance de plateaux à surfaces relativement horizontales

TERTRE
Petite éminence de terre isolée.

THALWEG
Ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée.

ZONE HUMIDE
Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. (Source : Code de l'environnement)

UNITÉS PAYSAGÈRES
Portion de l'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Les opérations de zonage consistent à décomposer l'espace paysager observé en unités paysagères homogènes auxquelles il est possible d'appliquer des critères de description objectifs. (Source : GéoConfluences)

■ ENSEMBLE DES MONUMENTS HISTORIQUES DES AIRES IMMÉDIATE ET RAPPROCHÉE SUR FOND ORTHOPHOTO, AVEC INDICATION DE LA ZVI (250M BPD, ÉTAT INITIAL)

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Figure 137 : *Rappel des légendes des ZVI*

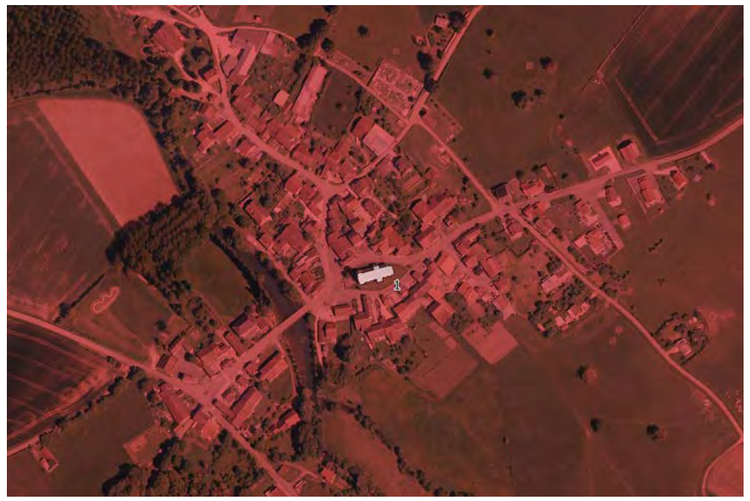

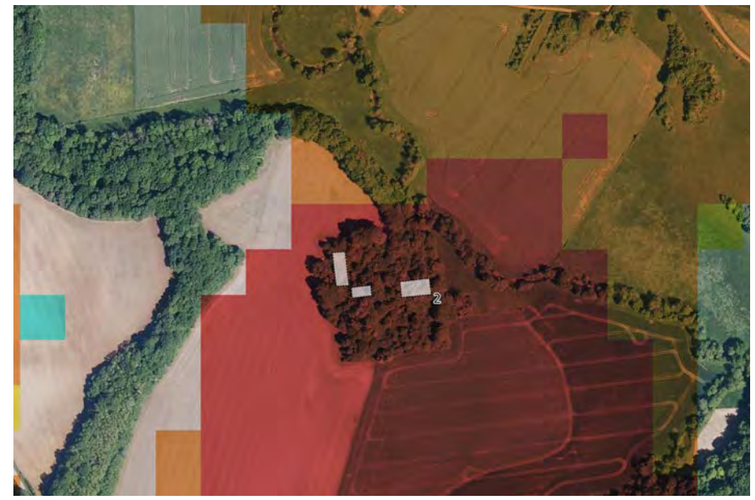

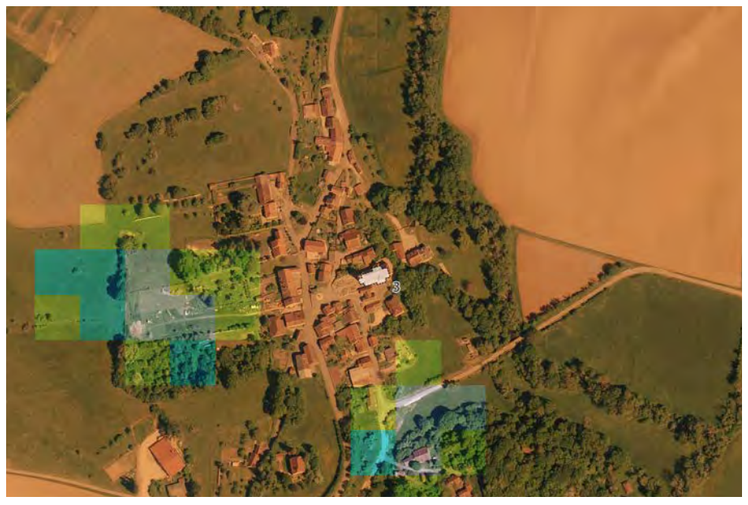

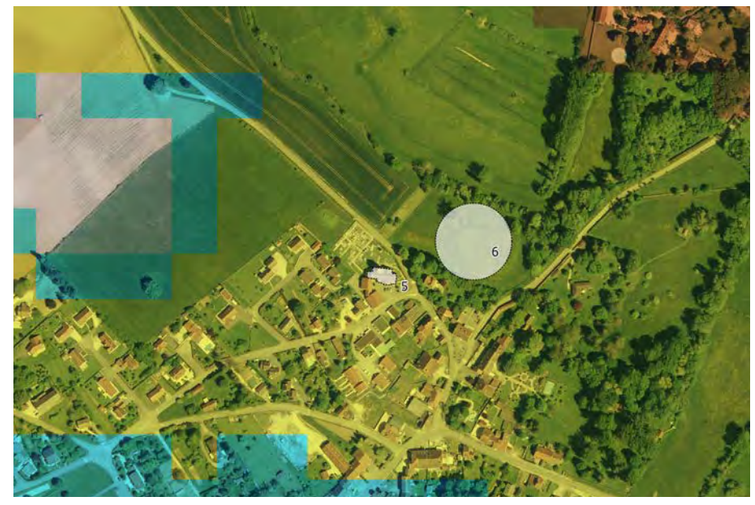

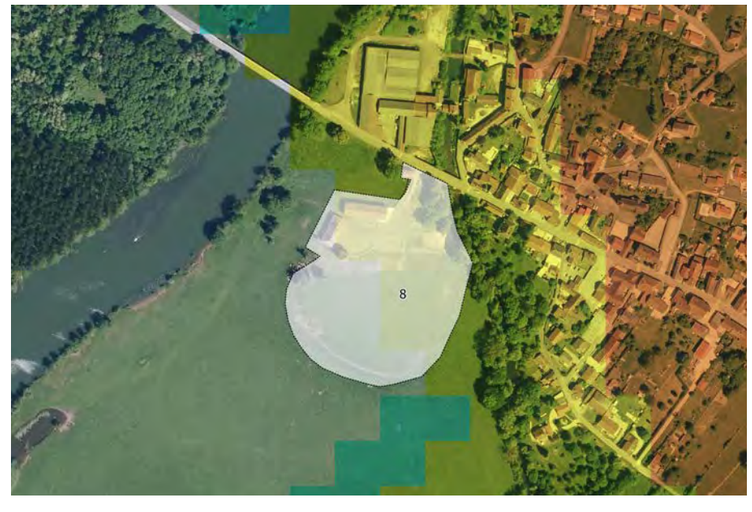

15

12

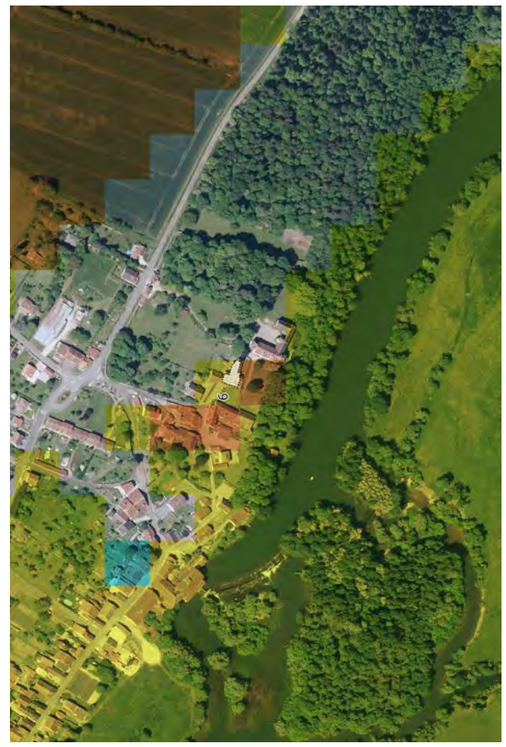
9

16
17

13

10

16
17

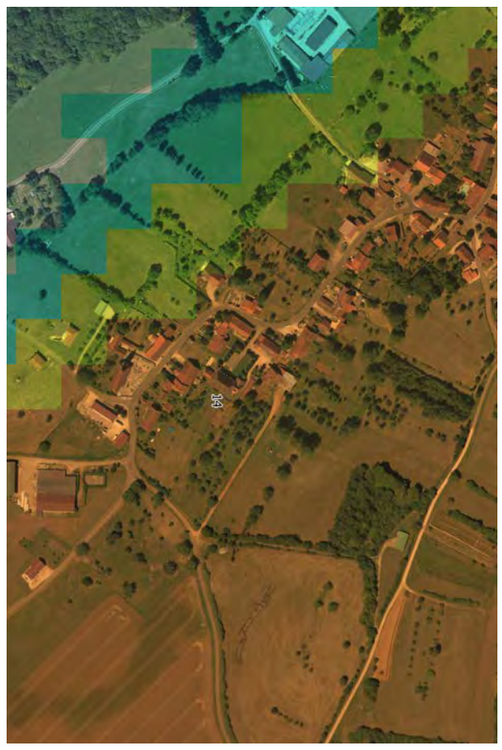
14

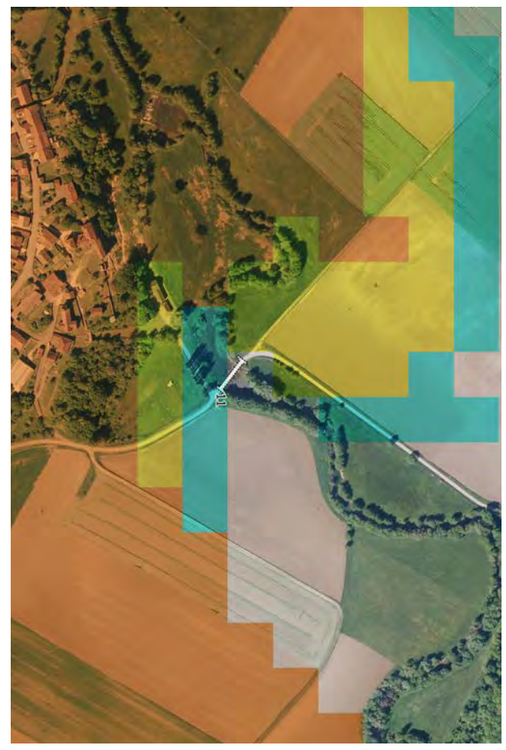
11

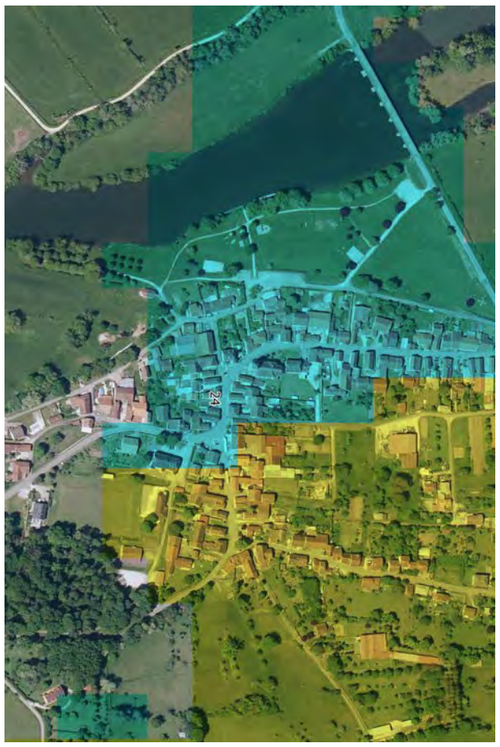
24

20
21
29
30

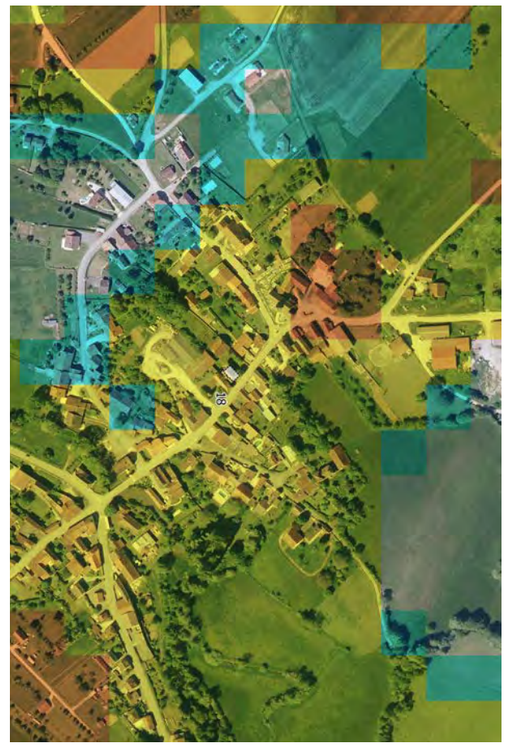
18

25

20
21
23
22

19

26

20
21
23
22

20

33

30
29
28

27

34

31

30
29
28

35

32

30
29
28

43
45
44
42
41
40
39
38

46